This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

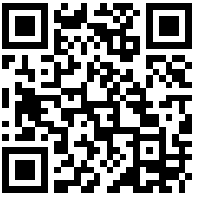

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 477993

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.S3
A3

BULLETIN

DE

LA SOCIETÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES

DE

LA SAINTONGE ET D'AUNIS

Digitized by Google

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

BUREAU

Président ; Le baron Amédée Oudet, rue des Ballets, 27, à Saintes.

Vice-Présidents : Maurice Bures, docteur en droit, avocat à Saintes, rue Cuvillier.

Ch. Dangibeaud, 14, rue des Ballets, Saintes.

Secrétaire : M. Fernand Brejon, avocat, rue Saint-Maur, à Saintes.

Trésorier : Berthelot, ancien notaire, rue de l'Aire, 17, à Saintes.

Trésoriers-Adjoints : M. Cousin, directeur de l'Agence du Crédit Lyonnais, à Saintes.

M. Fournioux, rue Saint-Eutrope, 36, Saintes.

COMITÉ DE PUBLICATION

Georges Musset, archiviste paléographe, avocat, bibliothécaire de la ville, rue Gargoulleau, 32, à La Rochelle.

Dr Charles Vigen, aux Galards, près Montlieu.

De Vaux de Foletier, archiviste du département La Rochelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ferdinand Babinot, avocat, suppléant au juge de paix, rue Saint-Vivien, à Saintes.

Anatole Laverny, au château du Coudret, près Saintes.

Abel Mestreau, rue du Port des Frères, 24, à Saintes.

Le siège de la Société des *Archives* est à Saintes, rue Saint-Michel, 16.

La société publie tous les trois mois un *Bulletin, Revue de Saintonge et d'Aunis.*

Le prix de l'abonnement annuel à la *Revue-Bulletin* est de 13 francs : 14 fr. pour l'étranger ; un numéro, 3 fr. 50.

RÈGLEMENT. — Article II. La société se compose : 1° de membres fondateurs qui versent, une fois pour toutes, une somme de 500 francs ; 2° de membres qui paient une cotisation annuelle de 13 francs ; 3° de membres perpétuels qui rachètent leur cotisation moyennant une somme de 250 francs...

Digitized by Google

REVUE

DE

SAINTONGE & D'AUNIS

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ

DES ARCHIVES HISTORIQUES

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

XXXIX

SAINTES

LIBRAIRIE DELAVAUD

5, COURS NATIONAL

1921

Digitized by Google

Digitized by Google

Bates
Nijhoff
7-17-26
13492

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS
REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Fragments du carnet de notes d'une infirmière*, par M^lle^ Fr. Martellière. — *L'exécution du décret du 26 août 1792 à Rochefort*, document publié par M. l'abbé Uzureau. — *Alexandre Vincent*, par M. H. Meriot. — *Saint Eutrope et les origines de l'église Santone*, par M. Depoin.

LIVRES ET REVUES : *Bulletin historique : histoire de l'île d'Oleron.* — Ladoire : *Souvenirs d'un médecin-major.*

QUESTION : Famille de Vauchaussade.

AVIS ET NOUVELLES : Séance du Bureau ; *Charente-Sport* ; arbres de la paix ; distinction ; portrait de M. Th. Duret ; imprimerie Norbertine à Rochefort.

NOTES D'ÉTAT-CIVIL : DÉCÈS : M. de Beaucorps ; M^me^ Rivière.

MARIAGES : de Bremond d'Ars-de Beaufort ; de Reboul-de La Falaise ; Boyer-Tercinier ; de Bremond d'Ars-Blin ; Couraud-Poissonnier ; Perrin de Boussac-Adol ; de La Noë-Audouin-Dubreuil ; Dufaure-d'Erceville ; Delaroze-de Grissac.

VARIÉTÉS

I

SOUVENIRS DE GUERRE

FRAGMENTS DU CARNET DE NOTES D'UNE INFIRMIÈRE

1917, 22 octobre. — *L'attaque de la Malmaison.*

L'H. O. E. (hôpital d'évacuation) apparaît dans un symétrique étalage de baraques et de tentes. Une grande activité règne partout, les poilus venus d'un cantonnement voisin creusent des tranchées, entassent des sacs à terre en vue de bombardements possibles. On se sent près du front. De temps en temps des fusants sifflent dans l'air, tirés par les Boches sur les saucisses nombreuses dans le ciel ; des convois, la nuit, montent en lignes sans arrêt, canons, tanks, munitions. On attend avec un certain énervement.

Les services s'organisent en vue d'une offensive. L'H. O. E. présente l'aspect d'une vaste usine où chacun a son emploi bien distinct. Le canon gronde toujours. Le bruit qui précède l'action devient de plus en plus intense... l'attaque est déclanchée... les blessés arrivent toujours plus nombreux, nous suivons les détails

Digitized by Google

de l'action par les blessés, vivant ainsi de plus près une des belles pages de la guerre.

Brillante réussite : en quelques heures le fort de la Malmaison est pris. Il fait un temps épouvantable. La pluie a détrempé le terrain. Il n'y a plus qu'une nappe de boue, dont on ne peut avoir idée qu'à la vue du poilu à son arrivée « au triage » transformé en bloc de boue ; les membres emportés, les faces tuméfiées, les flancs déchirés, les poilus restent toujours stoïques, patients, avec un moral merveilleux. Le transport des lignes jusqu'au poste de secours, ensuite jusqu'à nous, représente des minutes, quelquefois des heures de souffrance et d'angoisse. Là, bien plus qu'à l'attaque, le soldat est vraiment héroïque, et jamais on ne le reconnaîtra assez.

Le service a marché avec régularité, les blessés nettoyés, préparés, opérés quatre ou cinq heures après leurs blessures, les spécialités représentées et organisées par les professeurs les plus compétents, les baraques se remplissent par catégories de blessures, là les abdomens, à côté les thorax, ici les crânes, etc... les chirurgiens travaillent avec une ardeur digne d'éloges, quelques-uns même font plus que leur devoir et vont jusqu'à la limite de leurs forces. On peut dire que chacun fut à sa tâche comme il convient. Mais aussi comment ne pas céder à l'entraînement que vous apporte le poilu blessé encore tout palpitant de l'action ?

Mont-Notre-Dame (Aisne). — Mai 1918.

Dans la nuit du 26 au 27 mai nous sommes réveillées en sursaut par un violent tir de barrage. L'H. O. E. ayant été alerté dans la soirée, c'est-à-dire prévenu de l'arrivée possible de blessés pour la nuit, une attaque des Boches étant annoncée, nous pensions simplement que c'était le début et que cela n'allait pas durer.

Mais au bout d'une heure, la canonnade devient plus intense, les parois de nos baraques tremblent comme aux jours des grandes préparations d'artillerie. On se lève pour voir du camp ce qui se passe. Un spectacle grandiose s'offre à nos yeux ; le ciel semble un brasier immense : on y voit comme en plein jour. Les Boches ont fait sauter le dépôt de munitions voisin de deux kilomètres, les détonations se succèdent. Il est trois heures, cela devient anormal, les gaz à moutarde fort désagréables arrivent jusqu'à nous, il faut mettre les masques. Chacun s'apprête tout à fait. Vers six heures, les blessés arrivent en désordre, ceux qui peuvent marcher à pied, avec des airs égarés, inquiets ; ils racontent la surprise au chemin des Dames, les régiments prisonniers, les canons, le matériel pris

Digitized by Google

aussi, la division anglaise faisant liaison ayant reculé sans prévenir. On sentait l'affolement dans ces nouvelles presque invraisemblables, tant elles étaient inattendues.

Gros travail toute cette journée du lundi, une vingtaine d'avions nous survolent, mitraillant les convois, les troupes, qui battent en retraite. Chaque heure on signale l'avance foudroyante de l'ennemi, Les blessés sont évacués en hâte, la plupart à mesure qu'ils arrivent ; j'ai, à ce moment, nettement l'impression que nous serons inévitablement prisonnières.

Le Sous-Secrétaire d'État du Service de Santé arrive en auto, escorté du général inspecteur ; ils rassurent, essayent de calmer un peu cet énervement qui règne surtout parmi les blessés ; et ils repartent sans donner aucun ordre.

Dans la baraque des infirmières, chacune a fait sa cantine, prête à partir au premier signal, l'ordre ayant été donné de se préparer au cas d'un départ précipité ; quelques-unes pleurent, s'affolent, d'autres plaisantent, la plupart vont et viennent de leur service à notre baraque. Pour ma part, mes affaires préparées, je file rassurer mes poilus qui sont nerveux, inquiets, immobilisés sur leur lit de souffrance. On évacue toujours, car l'heure presse et le Boche avance. Les différents Services, salles d'opérations, radiographie, stérilisation, ne fonctionnent plus ; seules les baraques de blessés restent ouvertes et pleines. Devant le « Triage » les brancards sont de plus en plus nombreux, et de ce coin du camp arrivent les plaintes et les gémissements de nos pauvres poilus agonisants. On désigne les chirurgiens, quelques infirmières que les Boches doivent trouver près de nos blessés. Un sauve-qui-peut est à prévoir, puisque toujours aucun ordre n'arrive.

Alors, avec la nuit, les avions survolent le camp plus bas encore, nous distinguons très bien les aviateurs dans leur appareil, mais hélas ! aucun Français ni Anglais pour nous défendre ; la lune s'est levée, éclairant vivement le tableau, si près de l'ennemi qui sera là dans quelques instants. On se sent à la fois toute petite et immense, inutile et nécessaire, obscure et illustre. Pour la dernière fois, je revois ma « cagna » avec ces quelques souvenirs dont on ne se sépare pas, rappelant les postes précédents, ces riens que l'on aime...

Un grand désordre, des ombres fuyant de tous côtés, les balles de mitrailleuses accompagnées de leur « tac-tac » bien connu, les blessés criant, courant en chemise ; c'est l'arrivée des Boches, ils traversent le camp, poursuivant, tuant, blessant tout ce qui cherche à fuir, c'est la guerre dans toute son horreur !

Digitized by Google

Je fais comme les autres, je cours... après quelques centaines de mètres je rejoins la route de Fère-en-Tardenois, où je rencontre deux infirmières de mon équipe. Quelle joie de se retrouver dans de pareils moments ! Pourtant le spectacle le plus triste, le plus lamentable, s'offre à nos yeux : sur cette route, un indescriptible encombrement, de longues files de canons immobilisés par le manque de transports, des poilus anglais, français, des blessés et tout cela mitraillé sans relâche par les avions boches. Quelle action démoralisante que la déroute ! car hélas ! cela en avait tout l'air, et chacun se demandait où et quand l'ennemi serait arrêté.

Une auto anglaise nous recueille et nous amène à Fère-en-Tardenois, d'où il faut bientôt repartir ; nous lâchons nos aimables Anglais pour essayer d'atteindre Neuilly-Saint-Front, dont il avait été question en cas de recul de l'H. O. E. 32. Après bien des efforts pour y arriver, nous apprenons que tout est évacué ; nous songeons à Villers-Cotterets, mais il n'y a plus de trains ! On nous conseille de rallier Paris, nous avons la chance de trouver un train qui nous y amène au petit jour, accablées de fatigue, toutes les trois ne songeant qu'à dormir et savoir ce qu'étaient devenues nos camarades.

Au Ministère, le soir, nous en retrouvons quelques-unes qui nous apprennent la mort de l'une d'elles ; une quantité, rattrapées par les Boches, sont restées prisonnières ; et nous ressentons une pénible impression, après la vision de tant de choses cruelles, à voir la vie de l'arrière continuer calme et tranquille, se doutant très peu de tout ce que le poilu avait pu souffrir ! Heureusement !...

(Mais moins de deux mois après, ce fut *leur* tour. Surprise foudroyante, déroute intense et *définitive*, nous *leur* avons rendu la monnaie de leur pièce sans compter.)

F. Martellière.

II

L'EXÉCUTION DU DÉCRET DU 26 AOUT 1792 A ROCHEFORT

Le 27 novembre 1790, un décret de l'Assemblée Constituante enjoignit aux ecclésiastiques « fonctionnaires publics » de faire un serment ainsi conçu : « Je jure de remplir mes fonctions avec exactitude, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée Nationale et acceptée par le Roi. » Ce serment fut condamné par

Digitized by Google

le Pape le 13 avril 1791. L'Assemblée Législative, par son décret du 26 août 1792, ordonna la déportation hors de France des prêtres insermentés.

Simon-Pierre Pichon de la Sablière, curé de Saujon, refusa le serment et fut par conséquent atteint par la loi du 26 août 1792. Il partit pour l'Espagne, où il resta jusqu'en 1795. Dans les premiers mois de 1795, il se rendit en Angleterre, où il ne tarda pas à entrer en relations avec l'abbé Barruel, qui venait de publier l'*Histoire du clergé pendant la Révolution Française*. A la date du 1er mai 1795, M. le curé de Saujon adressa à M. Barruel une relation détaillée sur la manière dont la loi de déportation avait été appliquée dans la Charente-Inférieure, au mois de septembre 1792. Nous reproduisons cette pièce inédite et inconnue, d'après l'original que nous avons pu consulter (1).

« Vous désirez savoir les dangers auxquels nous fûmes exposés à Rochefort. Je vous remercie, pour ma part et au nom de mes confrères, du tendre intérêt que vous prenez à notre sort. Il est douloureux de rappeler le souvenir d'une scène vraiment tragique. Cependant, je vais remplir de mon mieux cette pénible tâche. Vous n'attendez pas d'une plume aussi peu exercée que la mienne la pompe de l'élocution ; et moi, s'il faut tout dire, j'ai encore le cœur trop gros pour m'occuper du soin d'orner de quelques fleurs mon triste récit. La vérité en sera tout le mérite. Je vous la promets dans toute son exactitude et sa pureté.

« Le 10 septembre 1792, la grande majorité des prêtres de Saintonge se disposa à exécuter le décret qui les déportait de France, cherchant, selon l'ordre de l'Évangile, à se soustraire aux poignards de la persécution et du fanatisme politique. Dix-huit de ces fidèles pasteurs se rendirent, par terre et par différents chemins, à la petite rade de Martrou, qui n'est distante que d'une demi-lieue de la ville de Rochefort. Quelque bien déguisés qu'ils fussent, leur nombre les trahit. Ils furent sentis et devinés par le capitaine de la garde nationale, cabaretier du hameau. Avec quelle chaleur il vint leur demander leurs passeports ! avec quelles précautions insultantes il s'assura de leurs personnes ! La nuit, il fit entourer la cabane où ils s'étaient réfugiés, c'est-à-dire qu'il l'enveloppa des sans-culottes qu'il commandait.

---

(1) Il est en Angleterre, dans une collection privée, et m'a été communiqué par M. l'abbé Vivier.

Digitized by Google

« Soit que les victimes répandent naturellement une odeur qui réveille la faim des bêtes carnassières, soit que celles-là eussent été vendues aux anthropophages de Rochefort, on sut bientôt, dans ce cloaque de l'inhumanité, qu'à Martrou il y avait des hommes à dévorer. La municipalité de la ville donne au capitaine du village ordre de conduire ses prisonniers à son tribunal, sans se mettre en peine de veiller à leur sûreté dans le chemin. L'ordre s'exécute.

« Le 11 septembre, on fait escorter ces infortunés prêtres pour Rochefort par une garde très peu nombreuse et très insuffisante. Ils entrent. Heureusement les ouvriers étaient occupés dans ce moment dans les ateliers du port. Cependant, des femmes, soutenues de quelques ci-devant galériens dont la philanthropie de l'Assemblée venait de rompre les fers, se jetèrent au-devant des confesseurs de la foi. Que de blasphèmes, que de menaces, que d'horreur sortirent de la bouche de ces bacchantes ivres de fureur! La garde eut bien de la peine à les empêcher de mettre en pièces les prisonniers qu'elle conduisait. Le danger devint plus pressant aux approches de la maison commune, parce qu'aux hurlements de ces furies de nouveaux tigres accoururent de toutes parts.

« Enfin les prêtres arrivent à la municipalité, dont on fait fermer les portes, après avoir placé dans la cour et les premiers appartements une garde nombreuse. La précaution fut prise à temps. Deux minutes plus tard, nous périssions tous. Je crois que même les administrateurs n'auraient pas été exceptés du massacre général. Vous ne sauriez vous persuader (il est vrai pourtant) que la soif du sang innocent ait pu rassembler autour de la maison commune plus de 3000 bourreaux et plus de 5000 femmes dans le même dessein d'égorger les athlètes de la religion! A la honte de l'humanité, dans cette étrange Révolution, les femmes, au moins celles du peuple, ont été plus féroces que les hommes mêmes.

« Effrayés des menaces de nos persécuteurs, les administrateurs de la commune perdent la tête. Et comme s'ils eussent prétendu se justifier d'avance du meurtre qui, selon les apparences, allait se commettre, ils feignirent de blâmer l'imprudence du capitaine de Martrou. Celui-ci se justifia pleinement en montrant le billet qui contenait l'ordre, un peu équivoque dans les termes, de ne point nous relâcher avant que les municipaux de Rochefort nous eussent vus.

« Pour essayer de calmer la frénésie du peuple, un membre de la municipalité parut au balcon, tenant à la main le décret qui forçait les ecclésiastiques à s'expatrier. Il répéta vingt fois qu'en cela ces

Digitized by Google

Messieurs se conformaient à la loi, et que d'ailleurs ils étaient porteurs de passeports du département ou autres autorités constituées, qui attestaient leur amour pour la paix et la sagesse de leur conduite antérieure. On l'écouta avec une apparente tranquillité ; mais à peine sa harangue était-elle finie, qu'une douzaine de ces assassins lui crièrent froidement : *La mort de ces prêtres ou la nôtre, il n'y a pas de milieu ; perfides administrateurs, choisissez !* Rien ne peut peindre la consternation que cette cruelle réponse jeta dans l'âme des faibles municipaux. Je vis le moment où nous allions être livrés aux couteaux des séditieux ; car, dans le conseil, on ouvrit l'avis de nous conduire à la prison publique. Pour y arriver, il fallait traverser la foule immense, qui demandait notre mort. Ainsi, il était plus que probable qu'on ne nous aurait pas laissé passer.

« Alors, le plus jeune des administrateurs, qui était procureur de la commune et sans contredit la meilleure tête de l'assemblée, observa qu'il serait infâme d'envoyer à une mort certaine des citoyens qui étaient doublement sous leur sauvegarde, et par le vœu de la loi et par l'ordre qu'on leur avait donné de se rendre à Rochefort ; le devoir de leur charge était de sauver la vie de ces innocents aux dépens de la leur propre ; cette vile populace étant sans armes, le moyen d'enchaîner sa fureur était de faire accompagner les prêtres par 500 soldats de ligne bien armés, de les mettre au milieu même des officiers municipaux, qui devaient mourir les premiers, si telle était la nécessité. J'ai un très sensible regret de ne pas savoir le nom d'un jeune administrateur si juste et si généreux.

« L'enthousiasme qu'il communiqua à ses confrères par son discours plein de chaleur et de vérité, fit adopter unanimement son avis. On eut honte d'y contredire. On fit battre la générale. Les soldats s'assemblent ; ils affectent de préparer leurs armes devant la populace. Rien ne l'effraie, rien ne l'oblige de renoncer à son projet de nous mettre en pièces. Les soldats protecteurs sont deux compagnies de Welche, deux de la Mark, deux de la marine, une de la garde nationale. Que les blasphèmes, les dérisions et les menaces de ceux-ci nous firent frémir ! Ils disaient hautement que leurs baïonnettes n'auraient jamais été mieux logées que dans les flancs de ces prêtres fanatiques. Cependant un reste de discipline et d'honneur de corps les retint dans le devoir, comme les autres militaires.

« On se met enfin en marche vers le vaisseau qui attendait les exilés dans la rivière de Martrou. Presque tous les officiers de la municipalité, deux administrateurs du district, tous distingués par

Digitized by Google

les symboles ou les pompeux hochets de la loi, nous accompagnaient et nous avaient placés au milieu d'eux. N'importe, nous n'en fûmes guère plus en sûreté. Car pendant la marche, qui fut longue, quoique faite à pas précipités, nous fûmes sans cesse harcelés des bacchantes, des galériens, des jacobins, des sans-culottes de toutes les classes, qui, furieux de voir s'échapper une proie sur laquelle leur faim avait compté, cherchèrent à se dédommager, en quelque sorte, d'une privation aussi sensible. Ils firent pleuvoir sur nous une grêle de pierres. Une de ces pierres m'atteignit au côté droit, et ce coup m'a incommodé à peu près pendant trois semaines. Un jeune vicaire, nommé Potevin, en reçut une un peu plus bas que la tempe ; ce coup, dont les suites furent négligées, causa un abcès ou dépôt près de l'oreille, et pendant plus de six mois ce jeune homme fut dans un état à faire désespérer de sa vie, lors de son séjour en Espagne. Au même moment, la garde qui nous protégeait fut enfoncée par l'affluence et les efforts des persécuteurs. M. d'Aribaucourt, curé d'Asnières, fut saisi aux cheveux par un des malfaiteurs, qui me parut tenter de l'abattre à ses pieds, sans doute pour lui arracher la vie. Faut-il que cet ecclésiastique, jusqu'ici si généreux, ait perdu le mérite et la récompense de tant de souffrances ! Sans aucun prétexte, il est sorti ensuite d'Espagne pour se flétrir en France de l'affreux serment dont le refus l'avait fait persécuter ! J'étais près de lui, ainsi j'allais être exposé au même danger. Nos autres confrères n'étaient pas plus en sûreté, parce que plus de 12 assassins étaient entrés dans nos rangs. Alors le commandant de Welche, qui avait été blessé d'une pierre, fait faire volte-face à ses soldats, et leur donne ordre de fondre, la baïonnette au bout du fusil, sur la populace qui nous assaillait. Le mouvement fut prompt et bien exécuté. La foule se retire à quelque distance. Presque tous les assassins sortent des rangs où ils avaient pénétré. On ne chargea point le peuple, parce que les administrateurs firent observer qu'au premier sang répandu, nous serions tous massacrés par la garde nationale très nombreuse dans la ville, et qui, à la funeste nouvelle de l'*attentat contre les citoyens*, ne manquerait pas d'accourir en foule avec de l'artillerie. Ces observations étaient justes. L'officier se rendit aux instances des municipaux et fit exécuter l'excellente manœuvre qui nous sauva, de tripler les rangs en arrière et aux deux côtés, n'ayant devant nous aucun ennemi. Pendant que les soldats se formaient en cet ordre, le colonel s'aperçut de la détresse du curé d'Asnières : le sabre à la main, il s'approche de son assassin, le saisit à la poitrine, fait ouvrir un peu les rangs, et d'un coup

Digitized by Google

de pied dans le ventre le pousse dehors, à demi privé de sentiment.

« Ainsi, avec des peines infinies et des dangers toujours croissants on arrive aux bords de la rivière, dont on écarte la populace. On s'embarque pour passer à bord du vaisseau qui devait transporter les prêtres en Espagne. Au moins nous croyions que telle était l'intention des municipaux ; ainsi nous nous flattions que nos maux allaient finir. Mais bientôt cette espérance sortit de notre cœur. En effet, les administrateurs donnèrent ordre aux bateliers de dépasser notre vaisseau et d'arriver à Martrou même. Nos inquiétudes redoublèrent, lorsque nous les vîmes ne retenir auprès d'eux et de nous que les gardes nationales et quelques soldats de la marine. Le généreux procureur de la commune fut obligé de retourner à la ville, emmenant avec lui les troupes réglées qui nous avaient inspiré tant de confiance.

« A peine avions-nous pris terre au village, qu'on nous fait entourer de nouveau par les soldats de réserve. D'un visage plus atroce que sévère, un municipal s'avance dans le cercle et nous déclare que nous avons à faire un aveu sincère de l'argent que nous avons sur nous et dans nos malles ou porte-manteaux ; que les ruses et la dissimulation ne nous seront d'aucune utilité, parce qu'on fera sur nous des recherches que notre *délicatesse* trouvera *indécentes*. Quoique généralement notre déclaration parût entière, on n'épargna pas cependant à la plupart d'entre nous un examen infâme. O mon ami ! j'en vis mettre dans un état ! Non, ma plume ne retracera jamais cet horrible tableau ! On nous conduisait dans un réduit obscur et lugubre, à la disposition d'un officier municipal, accompagné de quatre soldats. J'avais avoué 12 louis en or et quelqu'argent blanc. On prétendit me fouiller. Je jetai un cri douloureux et parus préférer la mort à l'affront des recherches sur ma personne. Les soldats, qui étaient de la marine, s'attendrirent et dirent hautement qu'on ne pouvait me soupçonner de mensonge. On prit vite mon or et mon argent, et on me laissa libre. On remplaçait cet argent par des assignats. Et par là peut-être on croyait ne pas manquer à la justice. Cependant on devait réfléchir qu'en concurrence avec l'argent les assignats perdaient la moitié, même en France ; c'était donc nous voler réellement la moitié de la somme qu'on prétendait nous échanger.

« Je dois rendre justice même à des hommes qui m'ont fait tant de mal. M. de Reigerac, officier de la municipalité, et M. Grabeuil, administrateur du district, surent, je ne sais comment, que je laissais à Saintes trois orphelines, mes nièces, que j'avais élevées dès

Digitized by Google

leur plus tendre enfance. Touchés de compassion pour la situation de ces chères innocentes, ils me proposèrent de leur confier deux assignats de cent livres chacun, avec la promesse solennelle d'en faire passer la valeur en argent et sans retenue d'intérêt à mes orphelines. J'acceptai avec confiance. J'ai su qu'ils ont rempli fidèlement leur engagement. Puissent-ils être ou se croire dédommagés par le témoignage que je leur donne ici de ma reconnaissance !

« Après les fatigues ou plutôt les angoisses de cette fatale journée, nous montons enfin, à neuf heures du soir, à bord de notre vaisseau. Nous avions retenu pour notre garde, jusqu'à l'île d'Aix, 12 soldats, six de la nation, six autres de la marine. Nous nous flattions de mettre à la voile et de sortir de la rivière, cette nuit même. Mais nos espérances furent encore trompées par la négligence de notre capitaine, qui n'avait pas encore embarqué la moitié des provisions nécessaires. Il fallut donc passer toute la nuit présente et tout le jour suivant en rade et dans l'inaction. Ce retard imprudent nous exposa au plus grand danger que nous eussions encore couru, et dont je vous dois le récit.

« Nous attendions avec impatience le retour du capitaine, qui était allé à Rochefort pour achever ses achats. A une heure après-midi, nous vîmes venir du port deux grandes chaloupes qui ramaient vers l'île d'Aix, où étaient les frégates à qui elles appartenaient. L'équipage de chacune nous parut au moins de 150 hommes. Je ne mets point en doute que notre petit vaisseau ne leur eût été désigné comme portant l'élite des aristocrates et des ennemis de la nation, puisqu'à peine étaient-ils dans nos eaux qu'ils nous firent entendre les cris les plus furieux et nous adressèrent les menaces les plus terribles : « Aborde, aborde, nous les avons à notre disposition ; ils n'échapperont pas aux supplices dus à leur incivisme. Aborde, aborde ; leur tête doit paraître au haut de nos mâts et leur corps servir de pâtures aux poissons ! » Et tout en poussant ces clameurs cruelles, ils gouvernaient, en effet, sur notre vaisseau. Notre garde fit mine de vouloir tenter quelque résistance ; nos douze soldats montent sur les gaillards et chargent leurs armes à la vue des barbares. Mais à la pâleur de leur front, au tremblement de tout leur corps, aux dispositions qu'ils nous avaient précédemment montrées, nous avions tout lieu de craindre qu'ils ne nous défendissent que très faiblement ou point du tout, surtout la partie n'étant pas égale. Mais enfin nos assassins firent réflexion qu'ils étaient eux-mêmes sans armes ; la garde nationale qui nous protégeait, pouvait être à bord plus nombreuse qu'elle ne le paraissait, et ainsi l'abordage

Digitized by Google

ne se ferait pas sans danger pour eux-mêmes. Vaincus d'ailleurs, sembla-t-il, par les prières de leurs officiers qu'on vit à genoux devant ces sauvages matelots, ils renoncèrent à leur sanguinaire projet. Ah ! plutôt, disons-le avec toute l'effusion de la reconnaissance, la bonté divine nous arracha une fois encore à la fureur de nos ennemis. Lors de cette dernière scène, notre nombre était de 57, par la réunion de plusieurs de nos confrères qui avec des travaux incroyables et des maux infinis avaient gagné la rade de Martrou, de nuit et à travers des marais presque impraticables de Charente.

« Voilà, Monsieur, le sincère récit que vous avez paru désirer. Si vous en faites usage, j'espère que vous lui donnerez une forme plus agréable et que vous en relèverez le style. Le mien est si peu propre à intéresser un lecteur, quelque peu délicat qu'il soit ! »

Prochainement nous donnerons des détails sur le séjour que firent le curé de Saujon et ses confrères en Espagne, pendant plus de deux ans.

F. Uzureau.

III

ALEXANDRE VINCENT

L'agreste et charmante petite ville de Niort dormait. Sous le poudroiement des étoiles, en ce mois de Juin béni qu'exaltait notre jeunesse enthousiaste, la place de la Brèche nous appartenait tout entière.

Malgré les malaises dont chacun souffrait — nous étions alors les vaincus de 1870 —, la vie renaissait partout, heureuse et saine ; on ne subissait pas encore l'influence des déprimantes théories révolutionnaires en honneur aujourd'hui et qui font du peuple de France, malgré notre victoire récente, une famille désunie au-dessus de quoi planent, il faut l'oser dire, tant de haines injustifiables, les haines de classes étant les plus basses de toutes.

Six, peut-être dix jeunes gens — j'étais alors un enfant triste lâché dans la vie — nous nous retrouvions au cours de ces nuits sereines du début de l'été sur un banc quelconque de ce désert où notre solitude nous était un bienfait.

Il y avait là des théoriciens plus âgés que moi et que je ne comprenais guère : il y avait un virtuose encore adolescent que se dis-

Digitized by Google

putait la provinciale cité ; celui-là — il s'appelait Cante — dès que ses doigts souverains avaient posé sur les cordes l'archet serviteur de ses rêves, — celui-là ouvrait pour le groupe ami les portes de palais enchantés. — Hélas ! que sont devenues tant de belles aurores depuis ces aubes lointaines où pour ma part j'épelais en élève docile le grand Livre de l'Art ?

Mais le plus écouté d'entre nous, celui que nous aimions avec quelque respect, c'était ce grand jeune homme svelte, d'une aristocratie innée, peut-être pas plus érudit qu'il ne l'aurait fallu, mais en qui s'incarnait l'admirable don des vers. — Cet Alexandre Vincent qui toute sa vie, si longue, — il est mort récemment, âgé de 74 ans, est resté à travers les noires tristesses, l'abandon où le tinrent les intellectuels de son temps, les misères physiques, inévitables fruits de l'arbre de Pauvreté, comme une sorte de blanc chevalier de la Poésie — une messe qu'il a toujours et jusqu'à sa dernière heure servie.

Alexandre Vincent ! J'ai connu et approché depuis des Maîtres qualifiés et fastueux, apprécié la douceur de graves amitiés parmi les souverains serviteurs du Verbe, mais jamais je n'ai, dans mon cœur, vu éclore avec plus de splendeur les Roses de la reconnaissance.

L'art des vers, notre art ! Ce fut l'unique raison de sa vie. Il les écrivait alors comme on parle, avec une aisance qui tenait du miracle, tellement que, journaliste, — et ce fut des années son gagne-pain — il rendait compte, en vers, des livres envoyés aux feuilles qui l'avaient asservi, et que l'un des prodigieux improvisateurs qui traversaient alors la France — météore d'ailleurs oublié — rêva de se l'annexer.

Il passait sans orgueil, s'arrêtait parmi nous et nous lisait ses dernières œuvres. — Ce n'étaient pas d'immenses fresques, mais des inspirations familières et délicieuses, profondément humaines, d'une impeccable expérience. S'il lui plaisait d'être parnassien, il le devenait à son gré ; je sais aussi de lui tout un livre de pastiches d'Hugo qu'on pourrait croire sortis de l'atelier du Maître.

Les Jeux Floraux lui envoyaient leurs fleurs, mais il n'en concevait aucun orgueil. — Il existe de lui de petites plaquettes d'œuvres écrites dans des formes fixes — des Pantoums par exemple et des Sonnets — qui sont des joyaux très purs d'élégance et de virtuosité ; des comédies en vers, des poèmes dans la note de Coppée et qui valent largement ceux de l'excellent et affable ami des Humbles, de subtils Sonnets philosophiques qu'il serait curieux de met-

Digitized by Google

tre en parallèle avec ceux de Sully-Prudhomme. — Enfin, il existe d'Alexandre Vincent, — et je ne parle que de son labeur d'artiste — dix volumes jetés à tous les vents, et qui, exclusivement donnés aux journaux et aux revues, voguent déjà vers l'Oubli (1).

Je ne voudrais pas abuser de la place qui m'est offerte si gracieusement ici pour accomplir ce que je considère comme un geste de justice ; voici donc, à titre de curiosité documentaire, un échantillon très court pris au hasard dans l'œuvre considérable que le poète à laissé :

SONNET DE LA MORT

Le souffle de la Mort a glacé ma paupière
Et mes yeux fatigués alors se sont éteints ;
Mais mon âme a volé vers les soleils lointains,
Foyers mystérieux de la grande lumière !

Débarrassée enfin de la lutte dernière,
Délivrée à jamais des espoirs incertains,
Elle est unie, ainsi l'ont voulu les destins,
A ceux dont notre fange a gardé la poussière.

Maintenant, avec eux, j'appartiens au grand Tout !
Je domine la terre et je brille partout,
Je suis, tout à la fois, onde, aquilon, nuage...

Et bien souvent, tandis que règnent les étés,
Doux rayon, je descends, à travers le feuillage,
Sur la tombe où mes os, un jour, furent jetés !

Dans les dernières années de sa vie, il inclinait vers de spéciales études ; la Théosophie, avec ses doctrines consolantes, l'avait conquis ; un ouvrage inédit sur *l'Au-delà des Êtres* est resté entre les mains des siens ; livre de quelques milliers de pages sur quoi son esprit fondait de chimériques espoirs, mais terrible et rude travail, interrompu par la mort, et dont personne ne profitera jamais.

Qui donc serait allé chercher cette originalité dans le coin si humble où l'avait reléguée la vie ? — Et qui l'eût convoyée ? —

---

(1) Les bibliographes devront se donner beaucoup de peine pour recueillir les œuvres de Vincent. M. Mériot, que nous avons pressé de citer au moins les titres des revues et journaux dans lesquels le poète a inséré ses poésies, n'a pu y parvenir. Il y a cependant des brochures (*Miettes du maître* ; une comédie : les *Pantoums Malais*). Vincent gardait soigneusement les numéros des journaux où gisent ses productions, la collection doit être copieuse, mais ses fils, modestes employés d'octroi, paraissent se désintéresser complètement des travaux de leur père et ne veulent rien communiquer. — N. D. L. R.

Digitized by Google

putait la provinciale cité ; celui-là — il s'appelait Cante — dès que ses doigts souverains avaient posé sur les cordes l'archet serviteur de ses rêves, — celui-là ouvrait pour le groupe ami les portes de palais enchantés. — Hélas ! que sont devenues tant de belles aurores depuis ces aubes lointaines où pour ma part j'épelais en élève docile le grand Livre de l'Art ?

Mais le plus écouté d'entre nous, celui que nous aimions avec quelque respect, c'était ce grand jeune homme svelte, d'une aristocratie innée, peut-être pas plus érudit qu'il ne l'aurait fallu, mais en qui s'incarnait l'admirable don des vers. — Cet Alexandre Vincent qui toute sa vie, si longue, — il est mort récemment, âgé de 74 ans, est resté à travers les noires tristesses, l'abandon où le tinrent les intellectuels de son temps, les misères physiques, inévitables fruits de l'arbre de Pauvreté, comme une sorte de blanc chevalier de la Poésie — une messe qu'il a toujours et jusqu'à sa dernière heure servie.

Alexandre Vincent ! J'ai connu et approché depuis des Maîtres qualifiés et fastueux, apprécié la douceur de graves amitiés parmi les souverains serviteurs du Verbe, mais jamais je n'ai, dans mon cœur, vu éclore avec plus de splendeur les Roses de la reconnaissance.

L'art des vers, notre art ! Ce fut l'unique raison de sa vie. Il les écrivait alors comme on parle, avec une aisance qui tenait du miracle, tellement que, journaliste, — et ce fut des années son gagne-pain — il rendait compte, en vers, des livres envoyés aux feuilles qui l'avaient asservi, et que l'un des prodigieux improvisateurs qui traversaient alors la France — météore d'ailleurs oublié — rêva de se l'annexer.

Il passait sans orgueil, s'arrêtait parmi nous et nous lisait ses dernières œuvres. — Ce n'étaient pas d'immenses fresques, mais des inspirations familières et délicieuses, profondément humaines, d'une impeccable expérience. S'il lui plaisait d'être parnassien, il le devenait à son gré ; je sais aussi de lui tout un livre de pastiches d'Hugo qu'on pourrait croire sortis de l'atelier du Maître.

Les Jeux Floraux lui envoyaient leurs fleurs, mais il n'en concevait aucun orgueil. — Il existe de lui de petites plaquettes d'œuvres écrites dans des formes fixes — des Pantoums par exemple et des Sonnets — qui sont des joyaux très purs d'élégance et de virtuosité ; des comédies en vers, des poèmes dans la note de Coppée et qui valent largement ceux de l'excellent et affable ami des Humbles, de subtils Sonnets philosophiques qu'il serait curieux de met-

Digitized by Google

tre en parallèle avec ceux de Sully-Prudhomme. — Enfin, il existe d'Alexandre Vincent, — et je ne parle que de son labeur d'artiste — dix volumes jetés à tous les vents, et qui, exclusivement donnés aux journaux et aux revues, voguent déjà vers l'Oubli (1).

Je ne voudrais pas abuser de la place qui m'est offerte si gracieusement ici pour accomplir ce que je considère comme un geste de justice ; voici donc, à titre de curiosité documentaire, un échantillon très court pris au hasard dans l'œuvre considérable que le poète à laissé :

SONNET DE LA MORT

Le souffle de la Mort a glacé ma paupière
Et mes yeux fatigués alors se sont éteints ;
Mais mon âme a volé vers les soleils lointains,
Foyers mystérieux de la grande lumière !

Débarrassée enfin de la lutte dernière,
Délivrée à jamais des espoirs incertains,
Elle est unie, ainsi l'ont voulu les destins,
A ceux dont notre fange a gardé la poussière.

Maintenant, avec eux, j'appartiens au grand Tout !
Je domine la terre et je brille partout,
Je suis, tout à la fois, onde, aquilon, nuage...

Et bien souvent, tandis que règnent les étés,
Doux rayon, je descends, à travers le feuillage,
Sur la tombe où mes os, un jour, furent jetés !

Dans les dernières années de sa vie, il inclinait vers de spéciales études ; la Théosophie, avec ses doctrines consolantes, l'avait conquis ; un ouvrage inédit sur *l'Au-delà des Êtres* est resté entre les mains des siens ; livre de quelques milliers de pages sur quoi son esprit fondait de chimériques espoirs, mais terrible et rude travail, interrompu par la mort, et dont personne ne profitera jamais.

Qui donc serait allé chercher cette originalité dans le coin si humble où l'avait reléguée la vie ? — Et qui l'eût convoyée ? —

---

(1) Les bibliographes devront se donner beaucoup de peine pour recueillir les œuvres de Vincent. M. Mériot, que nous avons pressé de citer au moins les titres des revues et journaux dans lesquels le poète a inséré ses poésies, n'a pu y parvenir. Il y a cependant des brochures (*Miettes du maître* ; une comédie : les *Pantoums Malais*). Vincent gardait soigneusement les numéros des journaux où gisent ses productions, la collection doit être copieuse, mais ses fils, modestes employés d'octroi, paraissent se désintéresser complètement des travaux de leur père et ne veulent rien communiquer. — N. D. L. R.

Digitized by Google

C'est une ridicule histoire que celle du talent qui vient, à l'encontre de tout, à la pleine lumière. — Le talent n'est même, aux heures mornes que nous vivons, qu'un poids mort, et le savoir-faire a depuis longtemps égorgé le savoir.

HENRY MÉRIOT.

IV

INTRODUCTION
A L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE SAINTES

JUSQU'AU RÈGNE DE SAINT LOUIS

(*Suite*)

TROISIÈME PARTIE

SAINT EUTROPE
ET LES ORIGINES DE L'ÉGLISE SANTONE

La naissance et les premiers développements de la catholicité dans l'Aunis et la Saintonge soulèvent des problèmes difficiles et multiples ; l'étendue des dissertations qu'entraîne chacun d'eux exigeait qu'une partie spéciale de cette *Introduction* leur fût réservée. Il a paru préférable de la présenter la dernière, comme formant la transition naturelle entre les prolégomènes critiques et la rédaction proprement dite de l'*Histoire des Evêques de Saintes*.

Saint Eutrope est le plus ancien de ces chefs du culte chrétien ; c'est le promoteur de la hiérarchie sacerdotale en Saintonge. Cette assertion devient une certitude, en présence du témoignage de Fortunat ; s'adressant à l'un des successeurs d'Eutrope, il dit de ce célèbre devancier :

Urbis Sanctonicae primus fuit iste sacerdos
Et tibi . . . jura priora dedit.

Fondateur de l'Eglise de Saintes, Eutrope fut-il, avant tout autre, l'évangélisateur de la Saintonge? Ses biographes lui attribuent la prédication de l'Evangile à Saintes même, et rien de plus.

Nous verrons que saint Martial et saint Front ont fait des conversions en Saintonge : saint Martin lui-même y vint, et ce ne put être sans exercer son apostolat. Comment mettre d'accord ces données ? Première question et assez obscure.

Digitized by Google

Quelles parcelles d'authenticité recueillir des récits qui nous restent concernant Eutrope ? Dans quelle mesure les concilier avec le passage de Grégoire de Tours, dont l'autorité sans conteste prévaut sur toutes les rédactions légendaires ? D'où venait Eutrope ? fut-il investi d'une mission antérieure à son ordination ? Qui l'a consacré ?

Problème extrêmement délicat qui se lie intimement à la solution de cette autre énigme : en quel siècle a-t-il vécu ?

Ici se pose la question de l'Apostolicité : depuis que l'Eglise de Paris au VII^e^ siècle l'a revendiquée pour saint Denis, il s'est produit à son sujet, en Aquitaine, en Gascogne, en Provence, un jeu de surenchère auquel la Saintonge s'est laissée entraîner à la suite du Périgord.

Nous essaierons de résoudre cette difficulté en examinant, d'après la plus ancienne vie subsistante de saint Front, affranchie des interpolations d'un rédacteur du X^e^ siècle, en quel temps il a vécu. Nous chercherons, ayant constaté la fréquence des rapports entre l'Aquitaine et l'Austrasie, le séjour du *Clemens episcopus* qu'alla trouver Eutrope, selon les plus anciens bréviaires, lors du primitif et complet échec de la mission qu'il s'était spontanément donnée.

Où résidait ce saint Clément investi de pouvoirs apostoliques, qui, l'ayant promu au sacerdoce, lui conféra la délégation d'évêque régionnaire en le renvoyant à *Mediolanum* ?

Enfin, relevant un rite infiniment rare usité à Metz, à Saintes et à Paris, le mélange du jus de raisins frais au vin de la consécration le jour de la Saint-Sixte, symbole frappant des « prémices de la vigne mystique », nous essaierons d'établir que Sixte II, dont le martyre précéda de quatre jours celui de son diacre Laurent, fut contemporain de la fondation de ces trois diocèses.

Ces points élucidés, nous aurons à rechercher comment périt Eutrope, et pourquoi le titre de martyr ne lui fut pas reconnu d'abord ; puis ce que devint la chrétienté qu'il avait fondée ; comment sa mémoire et ses restes furent conservés à travers les dernières persécutions.

Nous serons amenés ainsi à envisager l'origine de son culte et le motif légal qui en provoqua la localisation hors les murs de la ville

Un coup d'œil sur l'histoire de la région depuis le dernier quart du III^e^ siècle jusqu'au milieu du IV^e^ expliquera cet hiatus qui s'est produit dans la chaîne des pontifes santons, entre Eutrope et le premier de ses successeurs dont la liturgie provinciale ait gardé le souvenir.

Digitized by Google

La diffusion de son culte sur un grand nombre de points de l'Aquitaine, de la Gascogne, du Languedoc, de la Provence, apparaîtra comme une conséquence naturelle des émigrations qu'entraînèrent les invasions dont la Saintonge eut à souffrir.

Tel est le cadre de la partie finale de cette *Introduction* : le développement qu'elle va prendre semble justifié par l'importance que présente pour notre sujet le dégagement de conclusions probables, — sinon de vérités éclatantes impossibles à exiger devant la pénurie de documents offrant des caractéristiques de certitude rigoureuse, — quant à l'implantation du christianisme à Saintes, et les progrès qu'il y fit jusqu'à la victoire définitive sur le polythéisme des Romains.

A. — Saint Eutrope devant l'histoire.

Nous possédons sur Eutrope trois sources de documents : les textes historiques, les martyrologes, les leçons des bréviaires ; des traditions enregistrées dès le XII[e] siècle en Saintonge ; enfin des récits légendaires sans valeur, dont le fonds même est fabuleux.

(*A*) *Textes historiques* : *Fortunat, Grégoire de Tours.*

Les sources historiques sont en premier lieu le poème de Fortunat adressé à Léonce II, et précédemment reproduit (*a*).

Il le loue d'avoir relevé l'édifice religieux rendu caduc par l'extrême vétusté, et dédié jadis par la piété des fidèles à son devancier

Eutropitis venerandi antistitis aula.

Fortunat atteste qu'Eutrope fut le premier des évêques de Saintes. Aucune allusion n'est faite au temps où il a vécu, ni aux particularités de sa vie, non plus qu'à son martyre.

L'occasion en eût été cependant bien tentante, puisque l'avant-dernier vers,

Cum sua templa tenet Sanctus habitando quiete,

serait devenu plus élégant et conforme à la prosodie si à « Sanctus » le compositeur avait substitué « Martyr ».

(*a*) Chapitre Q, division E, p. 200.

Digitized by Google

Ce poème, composé du vivant de Léonce II et dans les derniers temps de son pontificat, doit être sorti de la plume du futur évêque de Poitiers, vers l'été de 569.

En second lieu vient un passage du *Liber in gloria Martyrum* que Grégoire de Tours a certainement recueilli de la bouche de Pallais II, qu'il rencontra au concile de Mâcon :

Eutropius, martyr Sanctonicae urbis, a Beato Clemente episcopo (1) fertur directus in Gallias; ab eodem etiam pontificalis ordinis gratia consecratus est; impletoque hujus officii ordine, peracta incredulis praedicatione, insurgentibus Paganis quos Auctor invidiae credere non permisit, inliso capite victor occubuit.

(*B*) *Remarques sur le texte de Grégoire de Tours*
L'expression « fertur » *et le* « Clemens episcopus ».

On a passablement épilogué sur le terme « *fertur* », dont se sert le premier historien des Francs au sujet de la mission d'Eutrope. Il semble qu'on en tirerait à tort une impression péjorative. C'est le terme juste applicable à une tradition orale, non étayée sur des monuments écrits, et puisque Grégoire lui-même constate que « l'*historia passionis* d'Eutrope a été composée après l'invention de son corps », il ne pouvait se servir d'une autre formule que « *fertur* » au regard d'une transmission de souvenirs non corroborés par des documents d'antiquité. D'après l'opinion courante en Saintonge au temps de Grégoire, Eutrope tenait sa mission du saint évêque Clément, « a beato Clemente episcopo » ; l'historien n'ajoute rien de plus. Il ne localise pas cet évêque Clément.

Plusieurs évêques canonisés ont porté ce nom, et voici les trois plus célèbres : le quatrième pape, Clément Ier (91-23 nov. 100), le patriarche d'Alexandrie (mort le 4 décembre vers 212) ; l'évêque de Metz Clément qui a indubitablement vécu dans la seconde moitié du IIIe siècle.

En tant que consécrateur probable d'Eutrope, le docteur de l'Église, Clément d'Alexandrie, doit être éliminé. Mais comment se décider entre les deux autres ?

Recherchons de quelle façon Grégoire désigne les papes.

Recueillons d'abord un passage de l'*Historia Francorum* relatif

---

(1) En citant ce passage du *Liber in gloria Martyrum* (cap. 36), la *Gallia christiana* (t. II, col. 1054) interpole ici le déterminatif « Romano », comme s'il émanait de Grégoire.

Digitized by Google

à la persécution de Dèce (2) et d'autant mieux à retenir que les martyrs de cette persécution qui y sont cités figurent ensemble au calendrier de l'église de Saintes : « Sub Decio vero imperatore, multa bella adversum nomen christianum exoriuntur ; et tanta strages credentibus fuit, ut nec numerari queant. Batillus episcopus Anthyochenus..... *Xystus Romane ecclesie episcopus* et Laurentius archidiaconus, et Hyppolitus ob Dominici nominis confessionem per martyrium consummati sunt. »

Parlant de saint Damase (3), il le nomme « *Damasus antistis sacre sedis Apostolice* » ; de saint Léon (4) il dit : « *ad papam urbis Romæ*... coram *papa Leone* » ; de Pélage (5) : « *In urbe Roma* clades inguinaria... *Pelagium papam* percuſit. » Un peu plus loin, reproduisant l'homélie de saint Grégoire au peuple romain, il l'intitule : « Oratio *Gregorii pape* ad plebem. »

Il résulte, de ces remarques, que si Grégoire n'affecte pas au seul successeur de Pierre l'expression *papa*, il l'emploie à son endroit sans adjonction, mais que, s'il utilise un autre terme, *antistes* ou *episcopus*, cette expression, vague en elle-même, est précisée par un complément : « Romanæ ecclesiæ » ou « Sacræ Sedis Apostolicæ », qui fait bien du personnage désigné « l'évêque *de Rome* ».

Dès lors il est permis de conclure que par les simples mots : « Clemens episcopus », sans aucune addition, Grégoire ne sous-entendait pas nécessairement « Romanus » ; c'est même tout le contraire qu'il faudrait admettre, puisque sa manière constante de désigner les autres papes contredit cette supposition.

Par surcroît, l'*Histoire des Francs* ne reconnaissant aux plus illustres églises d'Aquitaine, de Neustrie et d'Austrasie (à commencer par celle de Tours, dont le pasteur aurait dû être tenté de vanter les origines apostoliques), qu'une évangélisation postérieure de deux siècles, et davantage, à la Passion du Sauveur, il y aurait lieu de s'émerveiller, avec Mgr Duchesne, de ce que Saintes (6) soit « la seule église pour laquelle Grégoire revendique une antiquité aussi démesurée ».

Mgr Duchesne ajoute : « Il est vrai qu'il (Grégoire) enlève lui-

---

(2) *Historia Francorum*, I, 30 ; édit. Krusch. *Scriptores rerum Merovingicarum*, I, 47.

(3) *Liber in Gloria Martyrum*, cap. 38 ; édit. Krusch, p. 512.

(4) *Historia Francorum*, V, 20 ; ibid., p. 217.

(5) Id., X, 1 ; ibid., p. 406.

(6) *Fastes épiscopaux*, 2e édit., t. I, p. 23.

Digitized by Google

même toute autorité à son dire en ajoutant que nul ne connaissait l'histoire d'Eutrope avant la translation de ses reliques, laquelle arriva vers 590. » Nous la vieillissons un peu plus, mais nous abondons dans le sens du savant auteur des *Fastes*, puisque nous pensons que Grégoire n'a même pas eu l'intention de dire ce qu'il n'a pas dit et ce que néanmoins la *Gallia christiania* lui attribue catégoriquement en intercalant le terme « Romanus » dans la citation qu'elle fait de son texte.

A défaut du Clément alexandrin et du Clément romain, que faut-il penser de l'hypothèse du Clément messin? On sait que la qualification de « papa » aux temps mérovingiens se donnait à des patriarches, à des métropolitains, parfois à des évêques sans suffragants, auxquels le souverain pontife conférait une primauté personnelle en les revêtant du *pallium*. C'est une faveur qu'à diverses époques les papes accordèrent à des évêques de Metz. La tradition était autorisée à attribuer cet honneur au fondateur de l'Église Austrasienne. Dans d'autres divisions de cette troisième partie, le lecteur verra quelles relations constantes unirent l'Aquitaine, et notamment le Périgord, la Saintonge et la Gascogne à la France orientale, et quel rôle personnel saint Clément de Metz a pris dans l'évangélisation de ces provinces.

(*C*) *Martyrologes*

Les martyrologes d'une haute antiquité ne contiennent pas d'affirmations allant plus loin que les termes mêmes de Grégoire de Tours au sujet du premier évêque de Saintes.

Ainsi Florus, prêtre lyonnais, collaborateur du métropolitain Agobard (qui vint mourir en Saintonge), auteur de divers ouvrages écrits de 830 à 852, introduisit — sans doute sur l'incitation de son supérieur — l'obit d'Eutrope dans le martyrologe romain en empruntant presque textuellement sa rédaction à celle de l'historien des Francs (7). Mais Eutrope ne figure pas encore au Martyrologe versifié que Wandalbert, religieux de l'abbaye de Prüm, né en 813, composa en 848. La Saintonge n'y est représentée que par Vivien, dont la renommée éclipsait toutes les autres (8). Le martyrologe

(7) Voir la comparaison que fait de ces martyrologes Dom Henri Quentin (*Les Martyrologes historiques du Moyen-Age*, 1908, pp. 316 et 387-389).

(8) On y lit au 5 des calendes de septembre (28 août) :

Hermen quinta probat felici morte beatum...
Santonus alta sui Vibiani hoc fulget honore.

L'épithète « *alta* » dit assez la renommée de Saintes en Austrasie (*Monumenta Germaniæ historica, Poetæ Latini ævi Carolini*, II, 567).

Digitized by Google

d'Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, rédigé environ vingt ans après, mentionne à la fois Vivien (*Vibiani episcopi et confessoris*), et Eutrope dont le nom a subi une déformation qui témoigne de sa médiocre notoriété. Usuard note au 30 avril, d'après Florus (9) : « Sanctonas, beati Euprobi martyris, quem sanctus Clemens, pontificalis ordinis gratia consecratum, direxit in Gallias. Facta diu praedicatione, ob Xristi testimonium, inciso capite victor occubuit. »

L'archevêque Adon de Vienne (859-875) introduisit (10) dans son martyrologe les mentions ignorées de Florus et du Petit Romain (*Parvum Romanum*) concernant saint Vivien (28 août), saint Trojan (30 novembre), saint Martin de Saintes (7 décembre).

L'abbé Métais a signalé qu'un office spécial est consacré à saint Eutrope dans les anciens missels de Tours, et que ceux de Chartres font mention de lui le 15 avril (11).

Ce n'est pas seulement la ville de Saintes, mais la Saintonge tout entière, dont Eutrope fut regardé comme le patron. De cet honneur s'avantageait la communauté clunisienne chargée de veiller sur son tombeau.

Dans un cérémonial tiré d'un registre capitulaire manuscrit des religieux de Saint-Eutrope, on lit au propre des Saints les passages suivants (12) :

(*Janvier 20*) Dedicatio ecclesiae Sancti Eutropii.

(*Mars* 22) Sancti Leoncii episcopi et confessoris in inferiori parte nostrae ecclesiae sepulti.

(*Avril 21*) Translatio capitis Sancti Eutropii de Burdigalâ in nostram ecclesiam.

(*Avril 29*) Vigilia Sancti Eutropii.

(*Avril 30*) *Sancti Eutropii episcopi et martyris ecclesiae nostrae totiusque Santoniae patroni.*

(*Mai 21*) Eustellae virginis et martyris.

---

(9) Original, Bibl. nat., ms. lat. 13745. — Cette déformation apportée au nom d'Eutrope se retrouve dans le martyrologe de Saint-Léonor de Beaumont que nous avons comparé au manuscrit d'Usuard (*Manuscrits funèbres de Saint-Léonor de Beaumont*, dans les *Mémoires de la Société historique du Vexin*, tome XXXV).

(10) Dom Henri Quentin, *ouvr. cité*, pp. 479-480.

(11) *Revue de Saintonge*, VIII, 255.

(12) *Archives de Saintonge et d'Aunis*, II, 375.

Digitized by Google

(*D*) *L'unique fragment de la primitive* Historia passionis *conservé par les bréviaires de Saintes.*

Il existait encore sur Eutrope une tradition d'un intérêt considérable et qui nous est parvenue grâce aux leçons de l'ancien bréviaire de Saintes.

Je dis « grâce à ces leçons », bien que n'ignorant pas la présence de ce texte dans le *Liber Calixtinus* dont le rôle dans la déformation de la légende d'Eutrope a été néfaste.

Mais la rédaction de ce passage se distingue de toute manière du texte dans lequel le fabricateur du livre de Saint Jacques a voulu l'encadrer. Il introduit aussi dans son histoire un hors-d'œuvre et une contradiction. D'autre part on devrait se demander pourquoi, dans cette apothéose fabuleuse, de préférence à tous les passages à la gloire d'Eutrope, les pontifes santons qui choisirent les textes du bréviaire auraient cherché le seul détail qui fît médiocrement honneur à leur devancier et fût à la honte des habitants de Saintes.

Ces caractéristiques du récit qui occupe les deux premières des leçons conservées dans les bréviaires de la cathédrale et du diocèse pour l'office d'Eutrope, témoignent assez que l'on est en face d'un fragment de la rédaction loyale, et dans sa forme native, de la vie primitive d'Eutrope retracée d'après des transmissions orales remontant aux disciples mêmes du saint.

Les leçons de l'office d'Eutrope sont au nombre de trois dans les bréviaires *B* et *C*. Nous avons signalé déjà que le calendrier qui précède le propre des saints au bréviaire *B* (le plus ancien) est adventice et provient d'un recueil antérieur. Ce calendrier attribue à l'office du saint neuf leçons. C'est le nombre que comportent les solennités principales, et nous l'avons vu accorder à saint Pallais, à saint Saloine, à saint Macout, auxquels assurément l'église de Saint-Pierre de Saintes devait moins de vénération qu'à son fondateur.

D'autre part on trouvera plus loin les leçons de l'office d'Eutrope au rituel de l'abbaye de Vendôme, antérieur de deux siècles aux livres liturgiques saintongeais : elles sont bien au nombre de neuf.

La réduction à trois, dans les missels de la cathédrale et du diocèse, appelle toute notre attention. Elle résulte d'un remaniement voulu, de suppressions opérées pour faire concorder ce qui subsistait d'ancienne tradition avec les versions légendaires adoptées tardivement par les moines de Saint-Eutrope.

On verra tout à l'heure que la fantastique élucubration du *Liber*

Digitized by Google

Calixtinus impudemment attribuée, comme texte original soi-disant grec, à Denys l'Aréopagite, et comme traduction latine au pape Calixte II, contient un passage tiré des premières leçons de l'office canonial d'Eutrope ; mais à un certain endroit les textes bifurquent, et celui de la liturgie officielle tourne court par un résumé tout à fait en contradiction avec la méthode suivie constamment par les rédacteurs des bréviaires : *prendre une tranche de vie* dans un passionnaire, et la reproduire *telle quelle* en choisissant en général celle qui relate les derniers moments du saint ou le genre de sa mort.

Voici le texte de ces leçons; nous indiquerons en note les variantes des bréviaires *B* et *C* de Saintes, comparées à la recension du bréviaire de Vendôme qui sera, vu son antériorité, désigné par la lettre *A*, et à celle du bréviaire *D* (13).

Lectio I. — Igitur cum urbem, que Xanctonica dicitur, intraret beatus Eutropius, vidit eam undique muris antiquis aptissime (*a*) septam, (*b*) excelsis turribus decoratam, in optimo loco sitam, amplitudine et latitudine congruam, cunctis felicitatibus et ferculis affluentem (*c*), pratis opimis (*d*) fontibusque et lucis (*e*) satiatam, ingenti flumine munitam, ortis et pomariis et vineis per circuitum uberrimam, salubri aere opertam, plateis et vicis amenam, multisque modis venustam (*f*).

Lectio II. — Cepit itaque bonus emulator excogitare si tam (*g*) pulcherrimam ac insignem urbem ab errore gentilium, ydolorumque cultura converti, legibus Xristianis submicti (*h*) Deus dignaretur. Itaque per plateas et vicos eius pergens, verbum Dei instanter predicabat (*i*). Mox ut illum ciues barbarum virum (*k*) esse cognouerunt et sancte Trinitatis et baptismatis verba olim sibi inaudita, illum predicantem audierunt, illico indignantes, extra urbem illum facibus adustum et perticis immanissimis verberatum eiecerunt. Ille vero hanc persecutionem ferens pacienter, quoddam tugurium iuxta urbem, in quodam monte fecit, in quo diu moratus est.

Lectio III. — Predicabat enim per diem in urbe et in nocte, vigiliis, precibusque ac lacrimis in tugurio illo pernoctabat (*l*) ; qui, cum per

---

(13) Ms. Lat. 13097, fol. 312. L'office d'Eutrope commence au folio 396 du ms. latin 16309 (bréviaire *B*).

(*a*) optime *B D*. — (*b*) septem *D*. — (*c*) aufluentem *B D*. — (*d*) optimis *B D*. — (*e*) *D* confond ce passage dans le texte fautif qui suit : « felicitatibus [*que* biffé] et lucis satiatam, pratis optimis, fontibusque et lucis societatem, ingenti... ». — (*f*) venestam *B*. — (*g*) sitam *B*. — (*h*) submitti *B*. — (*i*) Lectio III *D*. — (*k*) illum *D*. — (*l*) pernostabat *B*.

Digitized by Google

longissimum tempus, nisi raros sua predicatione ad Xristum convertere potuisset, Dominicum preceptum commemorauit : « Quicumque non receperunt vos nec audierunt sermones vestros, exeuntes foras de domo vel de ciuitate, excutite pulverem de pedibus vestris. »

Dans ce récit si franc, si dépouillé d'artifices oratoires, si rebelle à toute flagornerie, qu'il nous soit permis de saisir et de retenir la tradition originelle de l'Eglise de Saintes sur son premier pasteur.

Ce barbare ignorant arrive dans la ville de Saintes et, l'admirant, entreprend de la convertir.

Ses efforts sont infructueux, et, devant des résultats presque négatifs, il la quitte.

Il y reviendra, cette fois chargé d'une mission, revêtu du sacerdoce, et désigné pour évêque. Car sa première prédication est toute spontanée ; l'évangéliste obéit à l'unique impulsion de son cœur, et n'ayant vis-à-vis des esprits rebelles qui l'outragent aucune obligation de conscience, il peut renoncer au moins temporairement à son apostolat. A son retour, ce sera un autre homme, il aura beaucoup appris et pratiquera les méthodes convenables au but qu'il veut atteindre.

Revenons un moment sur les détails du récit.

Eutrope, dont le nom n'a de grec que l'apparence, car la prosodie des textes métriques montre qu'il se prononçait Eütrope ou Eytrope, n'est donc ni un grec ni un romain. C'est un barbare, et Fortunat ne s'y trompe pas en donnant à son nom la désinence et la déclinaison des noms étrangers aux civilisations grecque et romaine : « Eutro*pis*, Eutro*pitis*. »

C'est un barbare ignorant l'art de s'exprimer en latin d'une manière supportable. Aussi les discours infligés par lui à des gens qu'il importune vont-ils jusqu'à les exaspérer.

Étranger, il est pourtant improbable qu'il soit venu de loin ; la conjecture qui se présente à l'esprit la première ferait de lui quelque transpyrénéen.

L'Église d'Espagne fut fortement organisée dès les premiers siècles ; il convient bien au tempérament enthousiaste et mystique d'un espagnol d'entreprendre une œuvre sans aucune précaution préalable pour la faire réussir.

Lorsqu'il débarque à Saintes, et qu'ayant vu la ville, il prend la résolution de la convertir, Eutrope n'a la délégation d'aucune autorité ; il n'a pas en tout cas la consécration épiscopale ; c'est un missionnaire spontané.

Digitized by Google

Eutrope, cela se dégage des faits, n'est point d'une classe sociale élevée ; la grave lacune de son éducation au sujet de la connaissance de la langue essentielle le dit assez ; il n'a point à Saintes de relation, de répondant. Il doit habiter quelque médiocre gîte où ses ennemis ne trouveront personne pour le défendre.

Quand l'émeute fomentée contre lui l'en chasse à coups de longues gaules, il cherche un refuge dans un coin éloigné de la campagne et se construit une hutte avec des boisages et des feuillages. Il a des aptitudes manuelles de l'ordre rustique.

De là il revient continuer ses discours sans plus de succès. La population qui lui a fait une conduite insultante n'est pas au fond bien méchante ; satisfaite de le tenir éloigné de la ville à partir de la chute du jour et de goûter les douceurs du soir sans être interrompue par des prêches nocturnes, elle finit par s'habituer à lui, comme à une sorte de doux obstiné atteint de monomanie. Quand une population acquiert cet état d'esprit, il est évident qu'elle est aux antipodes d'une évolution vers les idées du missionnaire. Cependant Eutrope persiste longtemps, bien longtemps.

C'est une attitude qui convient parfaitement à l'espagnol que nous le croyons être. Mais à la fin, dressant le bilan presque négatif de ses conquêtes, l'orgueil de sa race reprend le dessus, et il accomplit à la lettre le rite mystique indiqué par le Sauveur à ses disciples. Il sort de la ville en secouant sur elle la poussière de ses sandales. Ainsi, dans son esprit, c'est un adieu éternel.

Ces scènes impressionnantes se déroulent vives, en relief, dans une langue d'une pureté claire, laconique, presque élégante : nous retrouvons la même « forme » dans les vies de Trojan et de Vaise écrites vraisemblablement sur les confins du VI^e^ et du VII^e^ siècle.

Mais le texte actuel de la troisième leçon de nos bréviaires contient ce dernier alinéa d'un génie bien différent :

Tunc Romam denuo adiit, in qua passo Petro in cruce, sancto Clemente qui iam papa erat, ammonitus est ut ad prefatam urbem rediret, et predicans Dominica precepta, martirii coronam in se expectaret.

Nous avons souligné la phrase finale, qui constitue la plus flagrante interpolation au texte qui s'arrêtait à la citation des mémorables paroles du Sauveur. Cette fin, d'un langage plat et vulgaire (14), d'une syntaxe incorrecte (15), d'un singulier manque de

---

14) « Denuo adiit... passo in cruce,... qui jam papa-erat... ad prefatam

Digitized by Google

formes (16), a été plaquée à la suite de cette troisième leçon lorsqu'on a supprimé les six autres qui n'avaient pas été refusées à l'origine, bien certainement, à la solennisation du fondateur du diocèse. Le passage ainsi remanié fut introduit par un faussaire espagnol dans le texte de la prétendue *Historia passionis* attribuée audacieusement à Denis l'Aréopagite.

On établit ainsi une harmonie factice entre la liturgie et le roman. Mais si la finale de la leçon III détone avec tout ce qui précède, le passage conservé par le bréviaire et introduit dans le livre de Saint-Jacques, fait dans la lourde et pâteuse rédaction de ce dernier un contraste plus saisissant encore. Rien, dans ce qui l'encadre, ne lui fait pendant, la sécheresse avec laquelle sont à peine esquissés des événements extraordinaires, des scènes merveilleuses, fait paraître niaisement oiseuse cette description de Saintes.

Saint Eutrope fut, dit Grégoire de Tours, « missus a Clemente episcopo », termes parfaitement exacts tels que nous les avons expliqués et que les commentateurs à systèmes ont audacieusement remplacés dans leurs traductions par « le pape Clément », depuis la *Gallia Christiana* qui se borne, il est vrai, à introduire son interprétation par voie de parenthèse, jusqu'à l'abbé Grasilier qui l'a substituée au texte même de Grégoire reproduit dans le sermon du XII[e] siècle pour la fête d'Eutrope (17).

L'auteur de ce sermon, écrit avec une extrême et consciencieuse prudence, se borne à dire que le bienheureux Eutrope tint son pouvoir épiscopal des pontifes romains successeurs des apôtres.

Cela signifie qu'Eutrope fut institué par un pape et confirmé par un autre, successeur du premier. Quel fut le pape qui constitua la Saintonge en diocèse ?

La tradition nous permet de le désigner.

L'interpolateur saintongeais du *Pseudo-Turpin*, dont toutes les indications topographiques contrôlées jusqu'ici ont été reconnues exactes, parle d'une *église Saint Sixt très* (près de) l'église *Saint-Eutrope*.

---

urbem... predicans Dominica precepta » (alors que deux lignes plus haut se lit : « Dominicum preceptum »).

(15) Il faudrait « *a* Sancto Clemente » ; « Martirii coronam *in se* expectare » est pitoyable.

(16) Le nom de saint Pierre est cité avec un sans-gêne étrange, sans même l'épithète banale « beatus ».

(17) Dans sa traduction du passage de Grégoire reproduit dans le sermon du ms. 5323 de la Bibliothèque Nationale (*Bulletin religieux de la Rochelle*, VI, 171).

Digitized by Google

Il n'existe plus trace de ce monument après les invasions normandes. Mais le culte de ce saint fut transféré à la cathédrale. Une des statues du portail que fit sculpter Louis de Rochechouart dans la seconde moitié du XV^e^ siècle représente un pape et porte l'inscription S. Sixtus.

Louis Audiat lui consacre ces lignes : « Deux papes de ce nom sont inscrits au martyrologe : l'un, saint Sixte I^er^, honoré le 6 avril, gouverna l'Église sous Adrien et subit le martyre sous Antonin I^er^. L'autre, Sixte II, fêté le 6 août, né à Athènes, pape de 257 à 269, fut décapité sous Valérien. C'est ce dernier qui est représenté au portail. Le jour de sa fête, il était d'usage d'appeler la bénédiction du ciel sur les vendanges prochaines, richesse immémoriale de la contrée, en exprimant dans le calice à *l'offertoire* le suc de quelques grains de raisin, mêlé ainsi au vin du sacrifice. »

Bien que Louis Audiat n'indique point sa source, il est notoire que tous ces usages traditionnels de l'Eglise Santone se trouvaient rassemblés dans les mémoires du chanoine Tabourin, si regrettablement perdus (18).

Une aussi surprenante dérogation aux prescriptions de la liturgie, se produisant à l'office d'un pape né en Afrique et, semble-t-il, étranger aux destinées de la chrétienté de Saintes, aurait dû faire réfléchir Louis Audiat ; ce défenseur irréductible de l'apostolicité de saint Eutrope n'en est que plus intéressant à citer sur ces faits. Une telle coutume et l'existence d'une église tout à fait primitive, à lui consacrée, démontrent de quelle importance fut le rôle de Sixte II dans la formation du nouveau diocèse surgissant. C'est assurément lui qui le constitua ; c'est grâce à son intervention que le sacrifice perpétuel de la messe fut établi à *Mediolanum*, et les quelques gouttes de jus de raisins verts tombant dans le calice, le jour de sa fête, symbolisaient l'implantation, sous ses auspices, des prémices de la vigne mystique, *Vinea Domini*, dans la cité de Saintes.

(A suivre.)

J. Depoin.

(18) Voir sur cette attribution L. Audiat dans le *Bulletin religieux de la Rochelle*, VII, 6.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Bulletin philologique et historique, 1917. — Ch. Bémont : Le *Coutumier de l'île d'Oleron.*

Ainsi que nous l'avons annoncé, M. Bémont a fait précéder le texte du *Coutumier* d'une analyse que nous avons reproduite (*Revue* XXXVIII, p. 277) et d'une histoire de l'île d'Oleron qui part de la fin du XII^e^ siècle et s'arrête au milieu du XV^e^ siècle. Elle compte une vingtaine de pages très documentées, très *substantielles*, dont nous allons essayer de donner moins un résumé qu'un sommaire.

Les chartes ne commencent pas à parler des habitants de l'île avant la fin du XII^e^ siècle, et à renseigner sur leur condition sociale. On y trouve des traces de servage sans pourtant que l'on puisse prétendre que les métayers fussent des choses qu'on pût vendre comme une maison ou un champ, « il y a tout de même présomption que ces métayers étaient attachés au sol, qu'ils faisaient corps avec lui, qu'ils n'étaient pas soustraits entièrement à l'arbitraire de leurs seigneurs ».

Ces seigneurs, qui étaient-ils? On voit d'abord Geoffroi-Martel qui possédait sans doute l'île depuis ses victoires en 1033 et en 1036 sur Guillaume le Gros, duc d'Aquitaine. Mais on ne constate sa présence qu'en 1047 seulement. Après sa mort (1060) l'île rentre sous la domination des ducs d'Aquitaine. Gui-Geoffroi, VI^e^ comte de Poitou et VIII^e^ duc d'Aquitaine (1058-1086), fait une donation à Pierre Bridier, son sénéchal. Le successeur de ce duc est Guillaume le Jeune (1086-1126), lequel eut son fils Guillaume X (1126-1137) comme successeur.

Au moment où Aliénor va succéder à son père, Guillaume X, l'île était sous la suzeraineté du duc d'Aquitaine. Il y avait une ville fortifiée, Le Château, où se trouvaient deux églises, Notre-Dame et Saint-Nicolas ; le prieuré de Saint-Georges existait ainsi que la paroisse de Chassiron. L'abbaye de Notre-Dame de Saintes possédait la dîme des peaux de cerfs et de biches pour la reliure de ses livres. Le Château était aux mains de quatre seigneurs.

Pour le règne d'Aliénor, il convient de distinguer deux époques : celle où elle fut reine de France (1137-1152), et celle où elle fut reine d'Angleterre (1154-1204). Pendant la première, Louis VII consent différentes libéralités qui affirment ses droits sur l'île.

Digitized by Google

Pendant la seconde, l'île passe sous la domination des rois d'Angleterre : Henri II et Richard son fils, mais on ne constate pas leur action personnelle avant la fin du siècle. Avant de partir pour la croisade, Richard assigna l'île d'Oleron parmi les terres destinées à constituer le douaire de sa femme Berengère en 1190. A son retour il confia la garde du duché d'Aquitaine à son neveu Otton de Brunswick, qui, dans une charte du 29 décembre 1197, déclare renoncer en faveur des habitants de l'île, pauvres ou riches, aux « mauvaises coutumes » pratiquées par ses prédécesseurs en fait de mariage, de tutelle, de succession *ab intestat*, etc.

Aliénor confirme (Andilly-les-Marais, 1199) ces libertés, et dans une seconde charte promulguée au même lieu, la même année, elle concède et confirme à ses féaux jurés d'Oleron et à leurs hoirs « la stabilité et perpétuité inviolable de leur commune jurée à Oleron ». Cette commune, les franchises accordées, le roi Jean les confirme aussitôt après son avènement (23 juillet 1199). La commune était à l'image de celle de La Rochelle et son organisation conforme aux *Établissements de Rouen* ; il devait donc y avoir des pairs, des échevins, des jurés. Sans doute, on n'a pas encore constaté à Oleron la présence d'un corps de cent pairs ; mais plusieurs chartes montrent que le maire était nommé tous les ans par le roi sur une liste de plusieurs candidats élus par les Oleronais : le 13 août 1242, Henri III concède aux prud'hommes de l'île de Ré le droit d'avoir à perpétuité des jurés et une commune et de nommer un maire annuel, « selon la forme d'Oleron ». Ils formaient un corps nombreux participant à la police de la commune, semble-t-il, comme les cent pairs de Rouen ou comme les trois cents de Bordeaux.

Au début du XIII[e] siècle, l'île passe dans la maison de Lusignan, comtes de la Marche. En 1214, Saintes et Oleron constituent en partie la dot de Jeanne, fille du roi Louis VIII, et d'Isabelle d'Angoulême, promise à Hugues de Lusignan. Le mariage projeté entre eux n'eut pas lieu, mais Hugues garda la dot. En 1224, le comte de la Marche accorda une charte de privilèges aux Oleronais qui spécifie qu'ils tiendront en paix leur commune de la même manière que les bourgeois de La Rochelle tiendront la leur.

« Tant que vécut Louis VIII, les choses restèrent en l'état ; mais pendant l'hiver qui suivit sa mort, Hugues X s'associa aux grands qui voulaient mettre à profit la minorité du roi et la régence d'une femme pour se soulever. C'est encore Saintes, la Saintonge et Oleron qui furent le prix de cette nouvelle volte-face (18 décembre 1226) ; Hugues X s'en fit confirmer la concession par Henri III.

Digitized by Google

Puis Saintes et Oleron formèrent la dot qu'Isabelle de Lusignan, fille de Hugues X, devait porter au jeune Alphonse de Poitiers, frère du roi Louis IX, mariage qui d'ailleurs n'eut pas lieu. » Le comte de La Marche accorde des privilèges aux gens de l'île confirmant ceux qu'Otton et Alienor avaient précédemment consentis.

Peu après, à la suite de circonstances demeurées inconnues, l'île rentra sous la domination directe du roi d'Angleterre.

Le 30 septembre 1249, Henri III donna à son fils aîné Edouard l'île avec toute la Gascogne. Cette donation fut renouvelée le 27 avril 1252 puis le 14 février 1254, « pour son entretien » et à condition « qu'elle ne fût point séparée de la couronne d'Angleterre » (11 juillet 1258). Edouard I comprit l'île dans le douaire de sa mère (24 septembre 1273), douaire qu'elle rendit, sans réserve (1280), quand elle se retira du monde dans l'abbaye d'Amesbury. Edouard supprima (12 janvier 1282) la mairie élective. Il visita l'île au moins une fois. On a un acte délivré à Saint-Pierre d'Oleron, daté du 2 octobre.

Pendant la guerre franco-anglaise les Oleronais restèrent « fidèles partisans » de l'Angleterre, au moins pour la période 1294-1297, la seule sur laquelle on possède quelque renseignement positif. Edouard 1er donna l'île, un peu avant de mourir, à son fils en même temps que le duché d'Aquitaine pour lui permettre de « soutenir son état » (avril 1306) ; il stipulait d'ailleurs que ce prince ne pourrait rien aliéner de l'île, non plus que du duché. Edouard II ne respecta pas cette restriction. Parmi les nombreux fiefs et domaines dont il combla son favori, Pierre de Gabaston, Oleron figure à côté de La Bouheyre, du pays de Born, du Salin d'Agen, des pays de Marennes et de Nancras (7 juin 1303). L'île fit d'ailleurs bientôt retour au domaine de la Couronne quand le favori eut été renversé et mis à mort.

A la suite, sans doute, de révoltes sur lesquelles on est mal informé, l'île fut occupée par les Français pendant une nouvelle période, ou par des seigneurs attachés au service du roi de France. C'est le cas de Louis d'Espagne ou de La Cerda auquel Philippe VI donna la châtellenie de Tallemont et l'île d'Oleron, le tout sous le titre de comté de Talmont (janvier 1339 n. st.). Moins de dix ans après, l'île a changé de maître. Le roi de France fit proclamer que chacun de ses sujets garderait tout ce que, pendant la guerre, il pourrait « acquerre et recouvrer » sur ses ennemis. Foulque de Matha, seigneur de Royan, entreprit et mena à bien la conquête de l'île, qu'il ne cessa ensuite de défendre avec succès, par ses propres

Digitized by Google

moyens, contre toutes les attaques. En récompense de ses services, Philippe VI lui donna l'île (11 janvier 1348). C'est pendant cette courte période, où Oleron fut rattachée à la couronne de France, qu'eut lieu la rédaction du *Coutumier*.

Le traité de Brétigny enleva l'île à la France avec la Saintonge et le Poitou. Lorsque Edouard III constitua en 1362 la principauté d'Aquitaine en faveur de son fils aîné, Oleron passa sous l'autorité du prince. Elle ne tarda pas à retomber aux mains des Français. Charles V répète (17 février 1373) les chartes par lesquelles Edouard III l'avait placée dans le ressort de La Rochelle et annexée au domaine royal, ce qui n'empêcha pas le roi d'en disposer en faveur de Renaud VI, sire de Pons.

Au moment où cessa la domination anglaise en Gascogne, l'île était possédée par un favori de Charles VI, André de Villequier.

Souvenirs d'un médecin-major. — Saintes en 1848 — Crimée — Algérie — Italie. — Extraits publiés par M.-A. M. Gossez, docteur de l'Université.

Ces souvenirs sont ceux du docteur Ladoire, lequel est un Saintais qui, malgré une vie très mouvementée, n'a jamais oublié sa ville natale, où il regrettait de ne pouvoir revenir autant qu'il le souhaitait.

Jean-Evangéliste-Ernest Ladoire est né à Saintes le 15 octobre 1828, dans une maison de la Grand'Rue.

Interne au collège de la ville de 1838 à 1846, après avoir obtenu son diplôme de bachelier ès lettres à Poitiers, il entra à l'école de médecine de Rochefort. Au bout de quelques mois il abandonna la voie où l'auraient conduit ses études, partit pour Paris, suivit les cours de médecine civile. Docteur (12 mai 1854), il essaya de s'établir à Saintes. Il comprit bientôt qu'il n'avait aucune chance de réussir au moins promptement, rentra à Paris concourir pour une place de médecin-militaire, entra au Val-de-Grâce en 1855, et le 11 novembre, même année, il était expédié aux ambulances d'Orient. Dès lors, il prend part aux campagnes de Crimée, Italie, Algérie, où nous ne le suivrons pas. Promu médecin-major le 20 mai 1859, il passe à Lille en 1865, à l'hôpital de cette ville, puis à La Rochelle. Il prend part à la guerre de 1870, est enfermé à Metz. On le trouve à Cambrai, médecin-major au 2e dragons, à Douai au 127e régiment d'infanterie, à Valenciennes en 1880 où il se distingue pendant une épidémie de fièvre typhoïde par son dévouement aux malades. Mis à la retraite, il consacra son activité aux œuvres de bienfai-

Digitized by Google

sance, et le 19 janvier 1895 le maire de Lille lui exprime sa vive reconnaissance pour la sollicitude qu'il a montrée aux enfants des écoles municipales dont il s'était chargé d'assurer l'inspection sanitaire. Il meurt le 18 mars 1909, âgé de 81 ans, à Nancy, où il se disait exilé.

La vie fut-elle douce pour cet excellent homme? la mélancolie ne paraît pas avoir eu de prise sur lui. C'était sans doute un bon vivant, grand causeur, doué d'une excellente mémoire meublée d'anecdotes qu'il éprouva, à un âge tardif, le besoin ou le plaisir de léguer aux générations futures. « Afin de ne pas s'ensevelir dans les préoccupations de l'au-delà, ne vaut-il pas mieux regarder dans le passé, écrit-il le 27 avril 1908 (à 80 ans!) et se remémorer les bonnes choses de sa jeunesse? C'est ce que je vais tenter de faire... j'ai tant de plaisir à retracer rapidement mes restes de jeunes pensées, avant que les infirmités cérébrales ne prennent la route des misères du corps. Dans quelques jours peut-être j'aurai fini les Souvenirs de *Saintes il y a 60 ans.* » Telle est l'origine du premier chapitre que M. Gossez a imprimé en tête de sa brochure.

Mais cette édition n'est pas la première. Ladoire les avait communiqués à un vieux camarade de collège qui les avait fait paraître dans le *Moniteur de la Saintonge* en mai 1908. Ils étaient signés Dessaintes. On y avait rogné les noms des personnes, par une « pruderie » injustifiée, dont Ladoire se plaignit; une note rétablit les noms en leur intégralité, circonstance que M. Gossez paraît avoir ignorée, tant la plupart de ces noms sont estropiés dans son édition.

Le docteur a surtout la note humoristique, il a choisi dans sa mémoire les anecdotes qui pouvaient le mieux amuser ses lecteurs. Il y a réussi, tout en nous donnant des détails pittoresques dont notre époque ne fournira certainement pas l'équivalent aux Ladoire futurs. Nous sommes loin, très loin, de ce temps où la ville possédait des types originaux dans l'une et l'autre classe, bourgeoise, et ouvrière. Le poids des syndicats de couleurs variées ne pesait pas alors sur la vie, chacun se couchait tranquille sans trop de préoccupations sur le lendemain. Point de grèves. La politique agitait bien les esprits, mais sans menaces d'entraver les affaires et d'interrompre le petit train-train de la famille ou d'augmenter le pain ou autres choses. Où découvririons-nous le pendant du béquillard Tardieu, vétéran des guerres du 1er Empire? C'est lui qui fit cette bonne réponse, restée légendaire à Saintes, à un pharmacien grand tacticien en chambre : ce pharmacien expliquait devant lui comment il aurait pris Sébastopol en huit jours sans grandes pertes, en dispo-

Digitized by Google

sant telle et telle division sur tel et tel point,... etc. Tardieu écoutait sans mot dire, mais donnait des signes évidents d'impatience. Tout d'un coup il éclata : tirant de sa poche une pièce, il la déposa avec force sur la table, et présentant le derrière au général : « Tiens, dit-il, voilà vingt sous, fous-moi un lavement ! »

Nous avons connu des poivrots aussi amusants que Rivière, mais Mlle Laurentine de Beaumont, grande et irascible procédurière, n'aurait pas d'imitatrice. Ayant porté plainte devant M. Charrier, juge de paix, contre un de ses co-locataires qui l'avait fessée, elle voulait absolument montrer au juge la partie lésée. Le juge refusa le constat (Le public malin prétendit que c'était parce que la demoiselle était trop vieille !), mais accorda l'indemnité demandée.

Je ne crois pas que l'on trouve aujourd'hui des professeurs du genre de Drouiteau, qui prit une retraite prématurée afin d'exploiter les palourdes perlières de la Charente, ou de Pallu de La Barrière, qui expliquait Sophocle à livre ouvert mais possédait à proximité de sa classe des cages de canaris et démontrait à ses élèves les divers mouvements du nageur. Il est vrai que nous avons vu le père Nourrigeon, le père Cuq, qui ont laissé des souvenirs drôlatiques dans la mémoire de leurs élèves. On riait alors, on ne rit plus aujourd'hui, on n'a plus envie de rire, hélas !

—

QUESTION

N° 846. — *Famille de Vauchaussade.*

La branche aînée de cette maison, originaire de la Marche, était représentée au XVIe siècle, par François de Vauchaussade, marié le 27 décembre 1565, à demoiselle Gabrielle de Chaussecourte, fille de Jacques de Chaussecourte, écuyer, seigneur de La Varenne, homme d'armes de la compagnie du Sieur de Peyroy, et de Claire Audebert (Contrat passé devant Badiphe, notaire à Archiac). En 1570, il habitait à Archat, paroisse d'Artenat, diocèse de Saintes. De son mariage naquit un fils, Daniel de Vauchaussade, écuyer, marié en 1596 à Anne de Puylautaux ou Puylatat, et qui habitait en 1602, paroisse de Saint-Félix, élection de Saintes. Il eut procès avec les habitants cette même année, et un arrêt de la cour des Aides le confirma dans sa qualité de noble. On désire savoir s'il eut postérité et ce que sont devenues les anciennes archives des seigneurs de Vauchaussade, qui étaient demeurées en sa possession ?

SAINT-SAUD.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

Séance du Bureau et du Comité d'administration du 21 février 1919.

Sont présents : MM. baron Oudet, président, Bures, vice-président, Dangibeaud, vice-président, Brejon, secrétaire, Tortat, Guérin, Martineau.

Excusé : M. Laverny.

Admission des nouveaux membres inscrits et de MM. de Vaux de Folletier, archiviste à La Rochelle, présenté par MM. Musset et Dangibeaud ; le comte de Saluces, château de Saint-Mary, présenté par M. Dangibeaud ; Dyvorne, percepteur à Royan, présenté par M. Dangibeaud ; René Philippon, à Paris, avenue Élysée-Reclus, présenté par MM. Martineau et Mestreau ; Abel Inquimbert, négociant à Saintes, présenté par MM. Martineau et Dangibeaud ; Germain Gaborit, à Saint-Jean-d'Angély, présenté par M. Dangibeaud ; Fourniou, à Saintes, présenté par MM. Martineau et Dangibeaud ; Bonvallet, pharmacien à Caudebec-en-Caux, présenté par M. Trochon.

M. Dangibeaud, en l'absence du trésorier, expose la situation financière.

La Société possède actuellement une encaisse de 2184 fr. ; elle a payé le dernier volume 2109 fr. et pour la Revue, en 1919, 1460 fr. 45 ; mais il fait observer que ces deux impressions ont bénéficié de conditions exceptionnelles de bon marché qui ne se renouvelleront pas, malheureusement. Les tarifs ont été augmentés et peut-être augmenteront-ils encore. Il fait prévoir qu'à l'avenir le volume et la *Revue* absorberont au moins 5000 fr. Les revenus ne suivent pas la même progression que les dépenses, elles vont même en sens inverse. La Société ne dispose que de ses cotisations maintenues *au prix d'il y a dix ans* et d'intérêts d'un capital placé. C'est insuffisant. Quand elle comptait près de 500 membres, elle payait ses impressions deux tiers (presque trois quarts) en moins qu'aujourd'hui, elle recevait en outre des subventions soit du ministère soit de généreux auteurs qui participaient aux frais d'impression de leurs manuscrits. Elle réalisait des économies. Cet âge d'or ou des vaches grasses a disparu, nous vivons aujourd'hui dans l'âge de fer ou des vaches maigres.

Digitized by Google

N'espérons pas que ces beaux temps reviennent ! notre ambition ne va pas si haut, nous désirons joindre les deux bouts, et traverser la crise sans trop de dommage. Il faudrait que chacun de nos confrères aidât le Bureau dans la mesure de ses moyens, en amenant *une recrue*. Nous doublerions notre nombre et nos ressources. Ce n'est pas impossible. Les jeunes ne sont pas aussi réfractaires qu'on le prétend. Non seulement il faut remplacer les décédés, mais il faut devenir plus nombreux. C'est une nécessité si on veut que la Société conserve le rang qu'elle a su atteindre.

On prévoit que les Sociétés savantes sont à la veille d'être condamnées à des restrictions très préjudiciables à leur existence. Si elles tombent en léthargie, elles mourront peu à peu. Depuis cinq ans certaines ont très peu produit ou n'ont rien produit du tout. Nous vivons mais nous devons lutter contre l'étiolement mortel.

N'oublions pas que Louis Audiat a fondé la Société dans le but d'éditer des textes relatifs à l'histoire de la Saintonge et de l'Aunis. Nous possédons actuellement une collection précieuse et très appréciée dans le monde des chercheurs. La *Revue* n'a été créée en surcroît que pour répondre au besoin de publier des documents ou des mémoires que le volume ne pouvait pas contenir, satisfaire une activité intellectuelle qui s'employait à mettre en œuvre des matériaux déjà connus et à les compléter par de nouvelles découvertes, enfin grouper des notes au jour le jour qui sont une mine de renseignements des plus utiles Elle est classée comme une des meilleures revues de province. Que l'accessoire ait pris une grande place dans le goût des lecteurs, qu'il ait leur préférence, c'est un fait avéré contre lequel personne ne songe à réagir. Cet accessoire ne disparaîtra qu'avec la Société, mais il ne peut suffire aux aspirations de tout le monde. C'est pourquoi, pour empêcher que la Société ne subisse une déchéance, chacun doit faire l'effort nécessaire en présentant un confrère nouveau.

L'abonnement à la Revue seule est relevé à 13 fr. et 15 fr. pour l'étranger ; le numéro à 3 fr.

M. Fourniou, nommé trésorier-adjoint, est chargé de *faire rentrer les cotisations*.

Ceux de nos confrères qui se proposeraient d'envoyer un manuscrit à insérer dans la *Revue* sont priés de l'écrire le plus lisiblement possible et définitif, de manière à éviter les frais de corrections qui deviennent de plus en plus élevés.

—

Le 19 février 1919, a paru le premier numéro du journal *Charen-*

Digitized by Google

tes-Sports, paraissant le jeudi, édité à La Rochelle. Siège social : 25, rue Bazoges. « Régénérer la race par la pratique du sport et par l'éducation physique : telle est notre unique ambition. »

—

Un arbre de la paix a été planté à Thenac en janvier 1920. Un chêne a été planté le 24 février à La Chapelle-des-Pots sur la place, au sud de l'église.

—

Notre confrère M. Audiat, médecin-chef de 1re classe de la marine, a été promu officier de la Légion d'honneur.

—

La *Gazette des Beaux-Arts*, n° d'octobre-décembre 1919, reproduit (p. 421) le *portrait de M. Théodore Duret* par M. G. Van Houten, exposé Salon d'automne. « M. Georges Van Houten a campé dans une mate et calme atmosphère aux tons neutres la très ressemblante bonhomie de M. Théodore Duret, le vieil historien des novateurs d'hier : précieux exemple, en vérité, donné par un peintre belge à nos décadents. » M. Th. Duret est représenté en veston, debout, de face.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

Le 6 septembre 1919, est décédé en son château de Reuilly, près Chécy (Loiret), le baron Henri-*Adalbert*-Marie de Beaucorps, ancien officier, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire du château patrimonial du Fief en Genouillé, et membre depuis 1887 de la Société des Archives.

La famille de Beaucorps est d'origine chevaleresque, et connue en Bretagne dès le XIVe siècle : un des siens était avec Beaumanoir au combat des Trente en 1351. Après la défaite de Charles de Blois, elle quitta le manoir de son nom en la paroisse de Saint-Cast, au diocèse de Saint-Brieuc, pour s'établir dans le Dunois, et plus tard dans le Poitou et dans la Saintonge, où elle posséda plusieurs seigneuries. Ses preuves de noblesse et sa descendance depuis le compagnon de Beaumanoir ont été fournies à plusieurs reprises. Armes : d'azur à trois fasces d'or. Devise *Fiez-vous-y*.

Le grand-père du défunt, Charles, comte de Beaucorps, 1774-1850, chevalier de Saint-Louis, possédait Parençay et Bernay, où il mourut deux ans avant son épouse, Anne Du Vergier de la

Digitized by Google

Rochejaquelein, sœur des illustres généraux vendéens, et descendante d'Agrippa d'Aubigné par sa mère née de Caumont.

Le 18 mai 1807, par acte reçu Ouzarmeau, notaire à Saint-Jean-d'Angély, il acquit les domaines du Fief et de Genouillé, et qui provenaient des Razin, des Acarie, des Rochalard, et enfin des Morell d'Aubigny. Le vendeur était son cousin second. Il en revendit lui-même une partie à divers particuliers.

Il laissa deux fils : 1° Henri, comte de Beaucorps 1806-1897, demeurant à Saint-Denis-lès-Blois, et marié en 1844 à sa cousine Mathilde de Beaucorps-Créqui, dont postérité ; et 2° Octave vicomte de Beaucorps, 1810-1885, propriétaire du Fief, marié en 1835 à Elisabeth Boucher de Molandon, 1807-1885, d'une famille orléanaise (*Bul. Arch.* V, 256 ; XVII, 167).

Ceux-ci ont eu une fille, Madame de Troguindy, et deux fils : 1° Maxime, vicomte de Beaucorps, 1840-1911, demeurant à Mardié (Loiret) élève de l'École des Chartes, membre fondateur de la Société des Archives, décédé président de l'Académie de Sainte-Croix à Orléans. (*Rev. Saintonge*, XXXII, 15). Marié en 1878 à Thérèse Sourdeau de Beauregard, il a laissé quatre fils : Henri et Geoffroy, chefs de bataillon et décorés de la Légion d'honneur et de la croix de guerre, mariés et pères de famille ; Charles ; et Rémy, jésuite et croix de guerre ; plus, une fille, Elisabeth, épouse en 1901 de M. Machet de La Martinière, archiviste de la Charente, puis du Morbihan, notre confrère (*Revue*, XXI, 303).

Le second fils est le *baron Adalbert de Beaucorps*, né le 31 octobre 1843 à Orléans, et filleul de sa tante la marquise Louis de La Rochejaquelein, née de Donnissan, et veuve de Lescure, l'auteur des *Mémoires* si connus. Cette parenté et ce parrainage expliquent la vénération qu'il garda pour la Vendée militaire, et la part qu'il prit plus tard dans la rédaction de notices et d'articles consacrés aux héros de cette époque.

Il fit ses humanités au Petit Séminaire de Saint-Mesmin, et ses sciences aux Jésuites de la rue des Postes, puis à ceux de Saint-Clément de Metz. Entré à Saint-Cyr en 1863, sous-lieutenant d'infanterie en 1865, lieutenant en 1867, officier d'ordonnance du général Matha lors du siège de Paris, chevalier de la Légion d'honneur à 27 ans en février 1871, capitaine en 1873, il donna sa démission en 1885, après la mort de ses père et mère.

Propriétaire dès lors du château du Fief, il y résida longtemps, et fut pendant vingt ans conseiller municipal de Genouillé et président du conseil de fabrique ; en cette qualité il put faire classer son

Digitized by Google

église comme monument historique, et rédigea d'énergiques protestations lors des inventaires et de la loi de Séparation (*Tablettes des Deux-Charentes*, 20 et 27 février 1906). Il y soutenait en grande partie une école libre de filles.

Le 28 juin 1886 il avait épousé à Aussac (Charente) Mlle Jeanne-Marie de Montardy, fille d'Edmond de Montardy et d'Amélie d'Hémery, qui étaient d'une famille apparentée aux Gaborit de Montjou, de Chabans, de Laage de Meux, Rivaud de La Raffinière. Lui-même était par ses auteurs allié aux d'Aubigny, de Chabot, des Francs, de La Rochalar, de Montalembert, de Rochechouart, de Tinguy, etc.

De ce mariage sont nés deux enfants : François en 1888, et Anne en 1891.

En 1893, par la mort de son oncle maternel Remi Boucher de Molandon, archéologue et historien orléanais très apprécié, il hérita du château moderne de Reuilly, commune et canton de Chécy, à 12 kilomètres d'Orléans. C'est dans l'ancien logis que Jeanne d'Arc avait couché le 28 avril 1429, avant de passer la Loire, et d'entrer dans la ville assiégée. Les auteurs de Mme de Beaucorps descendaient de Jacques Boucher, argentier du duc d'Orléans, qui avait logé la Pucelle pendant son séjour dans la cité qu'elle avait délivrée.

Aussi l'oncle et le neveu professaient-ils un véritable culte pour notre héroïne nationale. En plus des mémoires qu'ils écrivirent à son sujet, ils avaient institué une fête qui dura jusqu'en 1914, avec une procession qui comprenait le clergé, la municipalité, les Sociétés, les écoles et la population de Chécy, et qui se rendait à une croix de pierre artistique érigée sur le domaine de Reuilly.

Il partageait son temps entre ses propriétés de l'Orléanais et de Genouillé. Durant de longues années il dépensa son temps et sa peine au bénéfice de cette dernière région ; et il fit paraître plusieurs brochures, et insérer dans les *Tablettes* de nombreux articles en faveur d'un tramway, promis par le Conseil général au temps de M. Lemercier mais abandonné depuis, et qui aurait transformé la contrée de Muron et voisinage, fort déshéritée sous ce rapport.

Pendant la guerre, et jusqu'à ses derniers jours, il prodigua son zèle et distribua de larges subventions à toutes les œuvres militaires, locales et générales. Aussi les autorités et la population tout entière de Chécy tinrent-elles à honneur de figurer à ses obsèques.

M. l'abbé Gelézeau, curé de Genouillé, dans une lettre émue adressée à Mme de Beaucorps, se fit l'interprète des regrets et des

Digitized by Google

hommages de ses paroissiens, pour lesquels le défunt s'était toujours dévoué et mis vaillamment à leur tête dans les moments de lutte et de persécutions.

Voici un relevé sommaire de ses principales publications :

1887. *Le Tumulus de Reuilly* (en collaboration avec son oncle), 33 p. in-8 ill.

1888. *Conférence sur cette découverte*, 15 p. in-18.

1891. *Le Torques ou Collier en bronze de Reuilly*, 15 p. in-8 ill. mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes.

Cf. *Bulletin*, XI, 236 ; XII, 52.

1892. *L'Armée anglaise vaincue par Jeanne d'Arc à Orléans.* 314 p. in-8. En collaboration avec R. Boucher de Molandon. C'est le relevé détaillé, sur des documents en partie nouveaux, des deux troupes en présence, et de leurs mouvements.

1895. *Le tramway à vapeur de Rochefort à Tonnay-Boutonne.*

1900. *Etude empirique au moyen de la Baguette sur les origines de la rivière du Loiret.* C'est un des premiers travaux sérieux sur cette question de la Baguette divinatoire, jusqu'alors peu prisée des savants officiels, le sujet sensitif étant le propre fils, alors âgé de douze ans, de l'auteur. Ce fut le point de départ d'une notice documentée sur l'abbé Richard, hydroscope saintongeais célèbre en son temps, et sur son secret pour la découverte des sources, notice insérée dans la *Revue* en janvier et mai 1906. La question, lancée maintenant, est revenue sur l'eau, c'est le cas de le dire, au Congrès des Baguettisants tenu à Paris en février 1913 ; et elle a été portée tout dernièrement à l'Académie des Sciences par l'un de ses membres.

1904. *L'Idéal Français*, conférence faite à Chécy le 7 avril.

1906. *Protestation contre les inventaires.*

1909. *Revendication des biens des églises catholiques.*

1911. *Le Développement économique de Rochefort, et le tramway à vapeur*, brochure de 16 p. et carte. Extrait des *Tablettes*, 20, 23, 25 mai 1911.

1911. *Lettre sur les tramways de Rochefort à Saint-Jean par Genouillé et Tonnay-Boutonne*, 7 p. (*Tablettes* des 13 et 15 novembre.)

1913. *Chambre spéciale de commerce pour Rochefort*, 8 p. in-12.

1913. *La Reconstruction du fort des Tourelles à Orléans*, 4 p. in-4 à 2 col. (contre ce projet).

1914. *Quelques réserves sur l'histoire de Chécy.*

1918. *Les deux 14 Juillet de 1789 et de 1790*, réponse à S. Ém. Mgr le Cardinal de Cabrières, 8 p. in-12.

1918. *Un Musée Jeanne d'Arc à Paris*, articles du *Journal du Loi-*

Digitized by Google

ret, des *Débats*, etc. (contre ce projet qui déprécierait le Musée d'Orléans).

Le Baron de Beaucorps faisait partie des Sociétés suivantes : Archives de Saintonge et d'Aunis — Française d'Archéologie — Archéologique de l'Orléanais — Bibliographique — Jeanne d'Arc à Orléans, composé de Légionnaires — Agriculteurs de France — Agriculteurs du Loiret, etc.

Terrassé en quelques semaines, mais non surpris par la maladie, il mourut chrétiennement, résigné à la volonté divine. La mort est l'écho de la vie, et sa vie avait été celle d'un grand chrétien.

Les obsèques furent célébrées le 10 septembre 1919 en l'église de Chécy, et le corps transporté ensuite au cimetière d'Orléans dans un caveau de famille.

Le *Journal du Loiret* des 9 et 11 septembre, les *Tablettes des Deux-Charentes* du 10, l'*Action française* du 22, le *Nouveliste de Bordeaux* du 24, ont rendu compte de cette mort et de ces funérailles. M. le chanoine Saget, d'Orléans, ami de la famille, lui a consacré une notice nécrologique tirée à part.

Disons, en terminant, que son fils François de Beaucorps a marché fidèlement sur les traces de son père et de ses ancêtres officiers. Né le 2 décembre 1888, il partit comme sergent au 131e d'infanterie et fut blessé très grièvement dès le 2 septembre 1914 à Cierges, près Montfaucon en Argonne. Evacué sur l'hôpital de Cahors, il n'y parvint qu'au bout d'un dur voyage de six jours. Réformé après guérison incomplète, il ne put reprendre de service actif, et fut, l'un des premiers, décoré de la croix de guerre.

C. V.

—

Madame Marie Rivaille, épouse de M. Louis Rivière, est décédée à Paris le 5 janvier 1920, âgée de 73 ans.

—

Par erreur dans l'entrefilet annonçant le décès du commandant Deruelle, il est dit qu'il ne laisse qu'une fille. En réalité il laisse une fille et un fils, Maurice, planteur à la Nouvelle-Calédonie et conseiller général de son canton.

—

MARIAGES

Le 10 décembre 1919, a été bénit à Nantes le mariage du comte Eusèbe de Bremond d'Ars, fils du comte Guy et de la comtesse née

Digitized by Google

de La Bouillerie, avec Mlle Isabelle de Beaufort, fille du colonel et de Madame née de Bascher.

—

Le février (première quinzaine), a été célébré à Champ-Saint-Père (Vendée) le mariage du vicomte James de Reboul avec Mlle Germaine de La Falaise.

—

Le 4 février 1920, la bénédiction nuptiale a été donnée, à Saint-Pierre de Saintes, à M. Louis Boyer, fils du capitaine de vaisseau en retraite Boyer, et à Mlle Antoinette Tercinier, fille du lieutenant-colonel William Tercinier.

—

Le 10 février 1920, à Royan, a été bénit le mariage de M. Jean-*Louis* de Bremond d'Ars, attaché à la Banque de France à Cognac, fils de M. Pierre de Bremond d'Ars, propriétaire de La Dixmerie, en La Chapelle des Pots, et de Mme née Dodart, avec Mlle Marie-Madeleine Blin.

—

Le 10 février 1919, à Saintes, la bénédiction nuptiale a été donnée au docteur William Couraud chirurgien à Saintes, fils de Couraud juge de paix, et à Mlle Marie-Madeleine Poissonnier, fille de feu le commandant Poissonnier et de Madame née Poittevin-Mauléon.

—

Le même jour, à Cognac, a été bénit le mariage de Mlle Perrin de Boussac avec M. Pierre Adol, avoué, croix de guerre, fils de M. Adol, maire de Cléguer (Morbihan).

—

Le 2 mars 1919, à Saint-Jean-d'Angély, a été bénit le mariage du vicomte François de La Noë, fils du vice-amiral Aubry de La Noë, avec Mlle Madeleine Audouin-Dubreuil, fille de feu M. Paul Audouin-Dubreuil et de Mme née de Reboul.

—

Le mariage de M. Charles Dufaure, fils aîné de l'ancien député de Saintes, avec Mlle Geneviève d'Erceville a été bénit le 2 mars 1920, à Paris.

—

Le 4 mars 1920, à Cravans, a été bénit le mariage de Mlle Marie-Angèle de Grissac avec M. G. Delaroze, maire d'Aizenay.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS
REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Compte des recettes et dépenses de Saintonge et du gouvernement de La Rochelle (1469-1470)*, publié par M. Stein ; — *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin*, par M. le docteur Sottas ; — *Familles Berton et Halland*, par G. T. ; — *Un procès devant le juge de paix du canton de Saintes pendant la Révolution*, par M. Guérin ; — *Journal de mon voyage à Paris, Souvenirs de la Restauration* de Mme Cl. de Paroy.

LIVRES ET REVUES : *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (inscription romaine de Rivières). *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* ; *La Science et la Vie* (appareil Augereau) ; *Le Correspondant* (Mgr F. Petit) ; *Bulletin de la Société de géographie de Rochefort* ; *Royan* (chêne de Montravail) ; *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles* ; *Bulletin de la Société belfortaise* (arbres) ; *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot*.

AVIS ET NOUVELLES : Doyenné de Saint-Fort ; journaux ; imprimerie Thèze ; musée d'Orbigny ; travaux à Saintes ; changement de noms de communes ; loi d'aménagement et d'extension des villes ; monument de Pont-Labbé ; découverte d'un objet en or.

NOTES D'ÉTAT-CIVIL : DÉCÈS : M. Bron, Mme Chesnier du Chesne ; M. Aversenq ; M. d'Aussy ; Mme Drilhon.

MARIAGES : Dangibeaud-Cattet ; Bouzel-Audiat ; Bellamy-Morch ; Demarteau-Bethmont ; Boscrédon-Dugoujon ; Chauvin-Fonteneau.

BIBLIOGRAPHIE.

VARIÉTÉS

I

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES DE SAINTONGE ET DU GOUVERNEMENT DE LA ROCHELLE

(1469-1470)

Le texte qui suit nous paraît mériter quelque attention. Il présente un véritable intérêt administratif. On y trouvera le compte du revenu du domaine de Saintonge à l'époque où cette province faisait partie intégrante de l'apanage concédé par Louis XI à son frère Charles, duc de Guyenne. Les recettes proviennent des droits, fermages et cens ordinaires, amendes, forfaitures, et s'élèvent à 7569 livres 6 sous 5 deniers. Mais elles ne compensent pas les dépenses, qui montent à 8167 livres 16 sous 9 deniers, et comprennent les gages d'officiers et fonctionnaires, les frais de justice, réparations, voyages, dons spéciaux, dépenses diverses, auxquelles il

Digitized by Google

faut ajouter toute une série d'aumônes à des établissements religieux, gagées sur les revenus de ce domaine et imposées par l'obligation de répondre aux désirs jadis exprimés par Alfonse de Poitiers, frère de saint Louis.

Le déficit constaté pour l'exercice 1469-1470 est de 598 livres 10 sous 4 deniers ; le receveur le reportera au compte de l'année suivante, et ne paraît pas s'inquiéter outre mesure de la situation qu'accusent ses chiffres et que certifie Pierre Morin, trésorier ducal.

HENRI STEIN.

ESTAT AU VRAY DE LA RECEPTE ORDINAIRE DES PAYS DE XAINTONGE, *ville et gouvernement de La Rochelle, pour l'an commançant à la feste saint Jean Baptiste mil CCCC soixante et neuf et finissant à mesme feste l'an revolu mil CCCC soixante et dix.*

ET PREMIEREMENT RECEPTE :

Demaine non muable à La Rochelle. IIIm XLIc l. XVII s. II d. ob. t.

On bailliage d'Aulnis, comprins la taillee de mi aoust, les cens et vinees dudit bailliage, et la terre de la Sauzaye (1). IIIm VIIc IIIIxx V l. XIII s. III d.

A Rocheffort sur Charante (2), neant pour ce que Monseigneur de Taillebourg (3) le tient par don du roy à lui fait. *neant.*

En l'isle d'Olleron, neant pour ce que le roy l'a donnee à Monsieur de Pons (4) et la tient à present Madamoiselle de Villequier (5). *neant.*

A Saint Jehan d'Angely la somme de neuf l. onze s. huit d. ob. t., pour ce. IX l. XI s. VIII d. ob. t.

On bailliage du pont de Xaintes. XV l. VI d. t.

A Xaintes. VIxx III l. III s. XI d. t.

Somme : IIIm IIIc LXI l. I s. VII d. t.

Services, devoirs et rachaptz. — De messire Loys Chasteignier la somme de. XV liv. t.

De la petite baillye de Rocheffort, neant pour ce que Monsieur de Belleville (6) en prent les prouffitz et revenuz, pour ce. *neant.*

Somme par soy : XV l. t.

---

(1) Commune de Saint-Xandre, cant. La Rochelle.

(2) Aujourd'hui Rochefort-sur-Mer.

(3) Olivier de Coëtivy.

(4) Jacques de Pons.

(5) Antoinette de Maignelais.

(6) Guy de Belleville, seigneur de Mirambeau.

Digitized by Google

Forfaictures. — De la revenue du vergier qui est fondee sur complans (7), toutes charges payees, a valu. XL s. t.
De dame Fremine de Rabasten. XIX l. t.
De la terre et revenue des Gons (8), neant pour ce que Monseigneur l'a donnee à Arthur de La Fourest (9) qui en prent les fruiz et revenuz, pour ce. *neant.*
De la terre messire Regnault Vigier, neant pour ce que recepte en est faicte cy davant ou chappitre de dommaine muable, pour ce *neant.*

Somme : XXI^{c} l. t.

Espaves à La Rochelle. — De la vefve feu Huet Belot. XV l. t.
La recepte commune monte la somme de. XX s. t.

Somme : XVI l. t.

Somme de toute la recepte : VII^{m}V^{c}LXIX l. VI s. V d. ob. t.

DESPENCE DE CE PRESENT ESTAT

Fiefz et aumosnes. — A l'arcevesque de Bourdeaulx. XL l. t.
A l'abbaie de Frontevaulx (10). II^{c}XXX l. t.
A Saint Leonnart des Chaulmes (11). XXV l.
A messire Olivier de Coictivy. L l. t.
Au chappelain de Gransay (12). XX s.
A l'ospital de La Rochelle. XL s.
A la maison Saincte Croix de Mausé (13). XXXIII l. t.
Au chappellain de Saint Xandre (14). XV s.
A maistre Jehan Merichon (15). L s. t.
A l'esglise Saint Jacques en Gallice (16). LX l. t.
A l'abbaie de Sablonceaulx (17). XL l. t.
Au chappitre de Xaintes. C s.

Somme : III^{c}III^{xx}IX l. V s. t.

(7) Sur le complant, voir l'importante et définitive étude publiée par M. Roger Grand dans la *Nouvelle Revue historique de droit* en 1915.
(8) Canton de Saintes.
(9) Un des principaux officiers de Charles de Guyenne.
(10) Au diocèse d'Angers.
(11) Au diocèse de Saintes.
(12) Granzay, cant. Beauvoir, arr. Niort (Deux-Sèvres).
(13) Prieuré de Mauzé, arr. Niort.
(14) Canton de La Rochelle.
(15) Maire de La Rochelle.
(16) Saint-Jacques de Compostelle, pèlerinage universellement célèbre.
(17) Au diocèse de Saintes.

Digitized by Google

A La Rochelle; aux religieux du Temple.	x l. t.
Au chappellain du chasteau de La Rochelle.	xxl l. t.
A l'abbaie de Clervaulx (18).	vi"x l. t.
A l'abbaie de Cisteaux (19).	xxv l. t.
Au chappitre general dudit lieu.	xxx l. t.
Aux freres Saint Bernart de Paris.	xxv l. t.
Somme : ii"xli l. t.	

Aumosnes du feu compte de Poictiers. — A l'abbaie de Clervaux. xxv l. t.

A l'abbaie Nostre Dame de Xaintes.	xl s.
A Saint Leonnart de Chaulmes.	xl s.
A l'abbaie de La Frenade (20).	lx s.
A l'abbaie de Sablonceaux.	l s. t.
A l'abbaie de Fonsdoulce (21).	lx s.
A l'abbaie de Madion (22).	xx s.
A l'abbaie de Thaunay Charante (23).	lx s.
A l'abbaie de Baulx (24).	xxx s.
A l'abbaie de Nostre Dame sur la mer (25).	xii l. t.
A l'esglise Saint Pierre de Xaintes.	lx s.
A l'esglise Saint Eutroppe de Xainctes.	lx s.
A l'esglise Sainct Jacques en Galice.	xx l. t.
A Saint Germain l'Aucerroys (26).	xl s.
Au chappitre de Grantmond en Limosin (27).	xl s.
Au chappitre de Cerfroy (28).	xv l. t.
Au chappitre principal des Freres Prescheurs.	xxx l. t.
Au chappitre general desdits Freres.	xx l. t.
A l'abbaie de Charroux (29).	lx s. t.
Au chappitre general des Freres mineurs de Touraine.	xx l.
Au chappitre principal desdits Freres.	x l.

(18) Au diocèse de Langres.
(19) Au diocèse de Châlon-sur-Saône.
(20) Au diocèse de Saintes.
(21) Au diocèse de Saintes.
(22) Au diocèse de Saintes.
(23) Au diocèse de Saintes.
(24) Saint-Étienne de Vaux (?), au diocèse de Saintes.
(25) Notre-Dame de Charon, au diocèse de La Rochelle.
(26) A Paris.
(27) Au diocèse de Limoges.
(28) Au diocèse de Meaux.
(29) Au diocèse de Poitiers.

Digitized by Google

Au chappitre des Carmes de La Rochelle.	C. s.
Aux Nonnains Saint Vivien (30).	XL s.
Aux Nonnains de La Gasconniere (31).	XX s.
Aux Nonnains de Cormeilles (32).	L s. t.
Aux Nonnains des Landes (33).	XXX s.
Aux Nonnains des Aluz (34).	XL s.
Aux Filles Dieu de Miranbeau (35).	XX s.
A la Maison Dieu d'Esnande (36).	XXX s.
A la Maison Dieu de Puydrouart (37).	XX s.
A l'Aumosnerie ancienne de La Rochelle.	LX s.
A la Maison Dieu de Seberat (38).	XX s.
A la Maison Dieu de Mirambel.	XXX s.
A la Maison Dieu des Arennes (39).	XXX s.
A l'Aumosnerie nouvelle de Pons.	L s.
A l'Aumosnerie Saint Pierre de Xainctes.	VII l.
A l'Aumosnerie ancienne de Pons.	XXX s.
A la maladerie de Saint Jehan d'Angely.	VIII l. t.
Au chappellain du chasteau de La Rochelle.	XXI l. t.
Au ministre de Taillebourg.	C s.
Aux Freres Saint Vivien de Xainctes.	XL s.
A la maladerie de Pons.	XX s.
A la maladerie de Xainctes.	VII l. t.
Au chappellain du Pont de Xainctes.	XX l. t.
Somme : IIIc l. x sols.	

On bailliage d'Aulnis. — Au prieur Saint Gille de Surgieres (40). VII l. t.

A l'evesque de Maillezays (41).	XXVI l. XIII s. IIII d. t.
A Saint Leonnart des Chaulmes.	XV l. t.

(30) Le prieuré de Saint-Vivien, à Saintes.
(31) La Gaconnière, comm. Le Château d'Oléron (île d'Oléron).
(32) Commune Saint-Germain-du-Seudre, canton Saint-Genis, arr. Jonzac.
(33) Canton de Saint-Jean-d'Angély.
(34) Les Alleuds, au diocèse de Poitiers (arr. Melle).
(35) Arr. Jonzac.
(36) Cant. La Rochelle.
(37) Comm. de Forges, cant. Aigrefeuille, arr. Rochefort.
(38) Très probablement Civrac, commune du Petit Niort, près Mirambeau.
(39) Comm. Thenac, cant. Saintes.
(40) Arr. Rochefort.
(41) Arr. Fontenay-le-Comte (Vendée).

Digitized by Google

A maistre Jehan Bureau. LX l. t.
A l'abbaie Saint Jehan d'Angely. XLIX l. VI s. VIII l. t.
A l'abbaie Saint Michel en l'Air (42). XX l.
Au chappellain Saint George de Resse (43). XII l.
A l'abbaie de Frontevaulx. X l.
A damoiselle Denise Raguiere. L l. t.
Au prieur Saint Pierre de Surgieres. C s.
A Pierre de Montalembert (44). LXXVII l. t.
Au chappellain Saint Xandre. C s.
A la maison de Sermaise (45). XS.
A l'abbaie de la Grace Dieu (46). VI l. II s.
A l'abbaie de Jart (47). XX s.
Au prieur de Senilles (48). IX l. III s. XI d. t.
A l'abbaie de Charroux. XX s.
A maistre Jehan Merichon. XXV l.
Au prieur Saint Ouen (49). XXX l.
Au chappitre de Menigouste (50). IIII^C L l.
Demaine muable à La Rochelle, comprinz seaulx et escriptures. MXXV l. XI s. VIII d. t.
La revenue de la prevosté a valu. IIII^C XXXII l. VI s. VII d. ob. p.
Le droit d'ummage a valu. VIII l. XI s. t.
A Rocheffort sur Charante, neant pour la cause susdite.
A Saint Jehan d'Angely. IX^C III l. XV s. t.
A Xaintes, comprins les bailliages que tient Monsieur de Saint Pierre (51). XV^C IIII^XX VII l. II s.
Item plus IIII^C boisseaux de froment qui valent à la raison de XV d. t. le boiceau. XXV l. t.

Somme : III^M IX^C IIII^XX II l. VI s. III d. ob. p. t.

Amendes et compositions ou gouvernement et la prevosté ont valu VI^XX V l. I s. III d. t.

---

(42) Au diocèse de Luçon.
(43) Cant. Mauzé, arr. Niort.
(44) Seigneur de Pisany, près de Saujon (Charente-Inférieure).
(45) Au diocèse de La Rochelle.
(46) Au diocèse de La Rochelle.
(47) Le prieuré de La Jard, au diocèse de Saintes.
(48) Au diocèse de Poitiers (arr. Châtellerault).
(49) Cant. Matha, arr. Saint-Jean-d'Angély.
(50) Arr. Parthenay (Deux-Sèvres).
(51) Jean Blosset, un des principaux officiers de Charles de Guyenne.

Digitized by Google

A Saint Jehan d'Angely neant pour ce qu'elles se afferment, pour ce. *neant.*
A Xaintes pour la cause contenue en l'article prouchain precedant, pour ce. *neant.*
Les amendes arbitraires ont valu. XLIII l. t.
Somme : VIII^{xx}VIII l. I s. III d. t.

Ventes et honneurs on bailliage d'Aulnis ont valu. CXVIII s. IIII d.
A Saint Jehan d'Angely, neant pour ce qu'elles se afferment et en est faicte recepte cy davant ou chappitre de demaine muable audit lieu, pour ce. *neant.*
A Xaintes. *neant.*
Somme par soy : CXVIII s. IIII d. t.

A maistre Jehan Desnorps (52). XXX l.
A dame Andree Vareze. IIII^{xx}XVII l. X s.
A damoiselle Françoise Bonnenfante. XL l. t.
A l'abbaie de Ré (53). XIIII l. t.
Au seigneur de Parthenay. XX l.
A l'abbaie de Valence (54). VIII^{xx} l. t.
A l'abbaie de Fonsdoulce, de XV l. t. *neant.*
Somme : XII^{c}XXI^{c} l. V s. XI d. t.

Aumosnes qui se paient sur la recepte de Xaintes. — Au prieur Saint Eutroppe de Xaintes. XX l.
Au chappelain du chasteau de Xaintes. XX l. t.
Audit prieur Saint Eutroppe de Xaintes, de VII l. t. qu'il prent sur la terre des Gons. VII l. t.
A l'aumosnerie Saint Pierre de Xaintes, de XIII l. X s. t. qu'il a droit de prendre sur la terre des Gons, pour ce. XIII l. X s. t.
Somme : LX l. X s. t.

Somme toute des fiefz et aumosnes : II^{m}III^{c}XII l. X s. XI d. t.

(*A suivre.*)

---

(52) Général des finances de Charles de Guyenne ; sans doute originaire de La Rochelle dont Laurent Desnorps fut maire à la même époque.
(53) Notre-Dame-des-Châtelliers, en l'île de Ré, au diocèse de La Rochelle.
(54) Au diocèse de Poitiers.

Digitized by Google

II

LE GOUVERNEMENT DE BROUAGE ET LA ROCHELLE SOUS MAZARIN

(1653-1661)

I

Dans la matinée du samedi 19 avril 1653, Louis Foucault de Saint-Germain-Beaupré, comte du Daugnon, maréchal de France et chevalier du Saint-Esprit, par félonie, sortait de Brouage par la porte Royale, à la suite de la garnison de la place et de ses gardes particuliers, et il recevait le brevet de maréchal et celui de chevalier des mains de Louis de Bassompierre, évêque de Saintes, auquel il remettait la place.

Il faisait aussi état d'une « récompense » de 530.000 livres.

Louis de Bassompierre, qui avait ménagé cet « ajustement » définitivement conclu le 18 mars précédent, était allé en personne, dans l'après-midi du 18 avril, retirer le gouvernement de l'Ile d'Oleron des mains du sieur de La Villette qui y commandait pour du Daugnon.

Successivement arrivaient à Brouage, dans la journée du 19 avril, le capitaine de Chamfleury, nouveau major commandant de place, et le lendemain, le Comte d'Estrades, lieutenant-général commandant les troupes dans le gouvernement de Brouage et La Rochelle. L'évêque de Saintes, qui avait installé sommairement une nouvelle garnison, avait hâte, dans ces temps troublés, de se décharger sur des militaires d'une responsabilité qui lui pesait.

Le cardinal Mazarin, qui faisait agir tous ces acteurs, rétablit, aussitôt le gouvernement d'Aunis et Brouage sur le plan adopté par Richelieu.

Réorganisé, le gouvernement général de l'Aunis, Brouage et îles adjacentes devait comprendre quatre gouvernements particuliers :

1° Le gouvernement de Brouage, qui restait encore le plus important ;

2° Celui de l'île d'Oleron avec la ville et la citadelle ou château d'Oleron ;

3° Le gouvernement de l'Aunis avec La Rochelle et les tours du port ;

4° Celui de l'Ile de Ré avec le bourg de Saint-Martin et le fort de La Prée.

Digitized by Google

La Rochelle avait été définitivement arrachée par la force à du Daugnon dès le mois de novembre 1651. Restait l'île de Ré que tenait encore le sieur de Louches-Chambellé installé jadis par le duc de Brezé et confirmé dans sa place par la Reine mère. Ce personnage, après quelques tergiversations, avait cependant donné des preuves matérielles de loyalisme, on devait en tenir compte; et d'ailleurs les Espagnols n'étaient pas encore tellement éloignés qu'il n'y eût aucun risque à le vouloir forcer. C'était une place à racheter. On y travaillait.

Mazarin avait jeté son dévolu sur ces gouvernements, et plusieurs raisons concordantes l'avaient poussé à prendre cette décision. D'abord, la gravité de la résistance opposée par Brouage à l'autorité du roi et l'impossibilité que l'on avait rencontrée de la réduire par la force faisaient une nécessité de mettre cette place dans la dépendance immédiate de la Cour et du ministre; puis le Cardinal tenait à honneur de recueillir l'héritage de son prédécesseur dans la conduite des affaires de l'État; enfin il y trouvait personnellement un avantage pécuniaire. Il accordait ainsi l'intérêt du roi avec le sien particulier, ce qu'il laisse bien voir dans sa correspondance.

Au mois de mars 1653, l'évêque de Saintes, qui négociait avec du Daugnon, quittant Paris après avoir reçu les dernières instructions du Cardinal, celui-ci le faisait suivre de lettres de créance destinées à plusieurs personnages de marque qui allaient intervenir dans cette affaire pour les presser d'en favoriser le succès. La lettre adressée à l'évêque de La Rochelle (1) contient cette phase significative : « outre le service du Roy et de la Reyne, j'ay grand intérêt au bon succès de l'affaire dont Monsieur de Xaintes vous entretiendra » (2).

Mazarin, pour s'assurer le gouvernement de l'Aunis et Brouage, commença par en laisser le gouvernement général à la reine régente Anne d'Autriche, se contentant d'abord pour lui-même du titre plus modeste de lieutenant. Il imitait encore en cela Richelieu abritant sa capitainerie générale sous l'autorité de la reine-mère Marie de Médicis, gouvernante et lieutenante générale pour le roi au gouvernement de Brouage et pays adjacents.

Brouage avait été la capitale et le noyau de formation de ce gouvernement qui comprenait, lorsque Thimoléon d'Espinay-Saint-Luc

---

(1) Jacques Raoul, sieur de la Gibourgère, évêque de La Rochelle en 1648, mort le 15 mai 1661 à 72 ans.

(2) Lettre de Paris, 18 mars 1653. (Bibl. Nat., Ms., *Mélanges Colbert* 41, fol. 183.)

Digitized by Google

s'en était démis en 1627, « le pays de Brouage, Oleron, Alvert, Ré, Marennes, Mornac, Royan, Pont-L'Abbé, Saint-Aignan, Saint-Jean-d'Angle (1) et autres pays adjacens ».

L'histoire de cette formation peut-être résumée en quelques dates précises.

Après la démission imposée à Saint-Luc, Louis XIII avait nommé la reine Marie de Médicis gouvernante et lieutenante générale de Brouage par provisions du 4 février 1627. A la même date, Richelieu, qui était grand maître et surintendant de la Navigation, fut pourvu de la capitainerie de Brouage, c'est-à-dire qu'il était gouverneur particulier de cette place (2).

En 1629, il y joignait la capitainerie d'Oleron ; enfin, par lettres du 9 octobre 1629, il était nommé lieutenant général dans tout le gouvernement « pour y représenter la Reine mère ».

Après la réduction de La Rochelle en 1628, le maréchal de Toiras prit possession du gouvernement général de La Rochelle et pays d'Aunis pour lequel il avait les provisions depuis le 8 août 1626.

Quelques années plus tard, la lieutenance de ce gouvernement de La Rochelle et pays d'Aunis fut donnée à Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, avec celle de l'Angoumois et Saintonge et le gouvernement particulier de Cognac, par lettres du 14 février 1633. La même année, le cardinal de Richelieu eut ce gouvernement général de La Rochelle joint à celui de Brouage, par lettres patentes enregistrées le 4 juin 1633, sur la démission du maréchal de Toiras (3).

A cette date, Richelieu possédait donc la surintendance des mers et (sans parler du Havre) le gouvernement général de Brouage et de La Rochelle, avec les îles de Ré et d'Oleron, dont il était resté seul maître après la disgrâce et l'éclipse de la Reine mère.

Il prit pour lieutenant son oncle, le commandeur Amador de La Porte, grand prieur de France, qui le doublait d'autre part comme intendant général de la Navigation.

Lorsque Richelieu obtint de Louis XIII la survivance de la charge du gouvernement de Brouage pour son neveu « le petit Brezé », il

---

(1) Provisions de la Reine Mère et du cardinal de Richelieu pour le gouvernement de Brouage, 4 février 1627. (Bibl. Nat., Ms., *Dupuy* 380, fol. 38 et 40). Cette copie ancienne porte Saint-Jean d'Angéli pour Saint-Jean d'Angle.

(2) Il importe de distinguer ces trois échelons d'autorité décroissante : gouverneur général, lieutenant général et gouverneur particulier, qui pouvaient être et qui étaient même normalement représentés par des personnes différentes.

(3) Bibl. Nat., Ms., *Clairambault* 963, fol. 91.

Digitized by Google

demanda au roi d'y comprendre l'Aunis, « afin que Brouage, l'Aunis et les Isles ne soient pas en diverses mains » (1).

Aussitôt après la mort du cardinal, survenue le 4 décembre 1642, Armand de Maillé, duc de Fronsac et de Brezé, fut pourvu, le 5 décembre, de la surintendance générale des mers et nommé quelques jours après « gouverneur et lieutenant général pour le roi, ès villes et gouvernement de Brouage, La Rochelle, pays d'Aulnis et Isles adjacentes ».

Le 22 juin 1643, il cédait la lieutenance de Brouage à un protégé de la maison de Richelieu, Louis Foucault de Saint-Germain-Beaupré, comte du Daugnon, et ce même du Daugnon obtint du comte de Jonzac la cession de la lieutenance de La Rochelle dont il prit possession le 2 juin 1644.

Quand Brezé, âgé de vingt-sept ans, fut tué au combat naval devant Orbitello, le 14 juin 1646, le vieux prince de Condé tenta d'obtenir pour son fils le duc d'Enghien, le vainqueur de Rocroi, l'héritage des charges, titres et gouvernements du beau-frère défunt de celui-ci (2). Mais la Reine régente, Anne d'Autriche, ne voulant pas accroître la puissance des princes, résolut, sur le conseil de Mazarin, de garder pour elle cet héritage. Elle prit d'abord la surintendance des mers par provisions datées de Paris, 4 juillet 1646 (3).

Un peu plus tard, le 12 mai 1650, elle se résigna à abandonner la surintendance des mers à César duc de Vendôme, afin de s'attacher la maison de Vendôme pendant la guerre civile de Bordeaux et de Guyenne.

Quant au gouvernement de Brouage, on sait que du Daugnon s'y maintint jusqu'au jour où il consentit à se laisser acheter, mais pendant sa possession il ne dépassa pas le titre reconnu ou non du lieutenant général, la reine était seule gouvernante en titre. Ce n'est qu'au moment de céder Brouage que du Daugnon obtint des lettres de gouverneur afin que les 530.000 livres qu'on lui accordait fussent comptées comme une récompense légitime de la charge qu'il abandonnait.

Brouage, réuni de nouveau à son ancienne rivale, La Rochelle, sous un même gouverneur, restait encore à cette époque la capitale

---

(1) Lettre du 28 avril 1635. (*Collection des Documents inédits, Lettres de Richelieu*, t. IX, p. 122.)

(2) Le duc d'Enghien (le Grand Condé) avait épousé Claire-Clémence de Maillé-Brezé, sœur du jeune duc de Brezé.

(3) Bibl. Nat., Ms. franc. 4223, fol. 1.

Digitized by Google

maritime, militaire et administrative surtout, car l'activité commerciale avait toujours été plus développée à La Rochelle. Cette place était remarquable par la beauté et le fini de son enveloppe qui existe encore aujourd'hui et qui offre un type intermédiaire entre la fortification italienne du XVI[e] siècle et la fortification de Vauban.

On sait que le corps de place fut reconstruit et orné sur l'ordre du cardinal de Richelieu par l'ingénieur d'Argencour (1), entre 1630 et 1640. C'était la perle de la surintendance des mers, mais le beau rêve de Richelieu s'évanouit avec sa vie. Ce chef-d'œuvre n'avait été créé que pour servir de repaire à un Daugnon. Tel fut l'oméga de sa destinée : jamais de ses bastions, timbrés de riches écussons aux armes de France et aux armes de Richelieu, un coup de canon ne fut tiré sur l'ennemi.

Quant au havre, bien qu'il fût encore praticable aux navires de 600 et 700 tonneaux qui talonnaient déjà à chaque basse mer, il allait être de plus en plus abandonné par les vaisseaux de guerre qui dorénavant vont être remisés et armés dans la Seudre. Les navires de commerce s'éloignent aussi de ce port qui n'est l'aboutissant d'aucune voie commerciale ; ils vont charger à la rivière de Marans, à La Rochelle, en rade de Saint-Martin-de-Ré et dans les coureaux d'Oleron où des barques et des allèges leur portent leurs cargaisons.

Du Daugnon, pendant le temps de son occupation inquiète, avait multiplié les ouvrages extérieurs de la place dont l'accès était d'ailleurs naturellement défendu, sur le front d'est et d'ouest, par le labyrinthe des marais salants. Le front nord, avec la porte Royale, donnait sur le havre, chenal de plus de 400 mètres de large, couvert au plein de l'eau, vaseux et infranchissable à marée basse ; et, pour atteindre la porte d'Hiers, sur le front sud, il fallait franchir sur des pont-levis ou des passerelles sept fossés constamment noyés d'eau.

L'aspect de la place à cette époque est représenté très fidèlement encore par un plan de Brouage en 1680 exécuté par l'ingénieur Masse (2), auquel on doit tant de documents, complétés par les

(1) D'Argencour, ancien garçon apothicaire, puis qualifié ingénieur général au département d'Aunis, Poitou, Saintonge et Guyenne.

(2) Claude Masse (le père), né en 1656 à Salles de La Jarrie, reçu ingénieur en 1702, était employé à La Rochelle en 1714, aux appointements de 1400 livres par an, travaillant, dit-il, à ses ouvrages « depuis plus quarante ans » ; mort à Mézières, en 1737. Ses fils : François Masse (l'aîné), né en 1707, ingénieur en

Digitized by Google

travaux de ses fils, sur la topographie de la Saintonge et de l'Aunis. Ce plan est traité au lavis (1) ; je l'ai calqué et traduit en trait pour en faciliter la reproduction. Il est accompagné d'une légende de « renvois » qui m'épargnera la tâche d'une longue description, et il pourra servir utilement de frontispice à la présente étude.

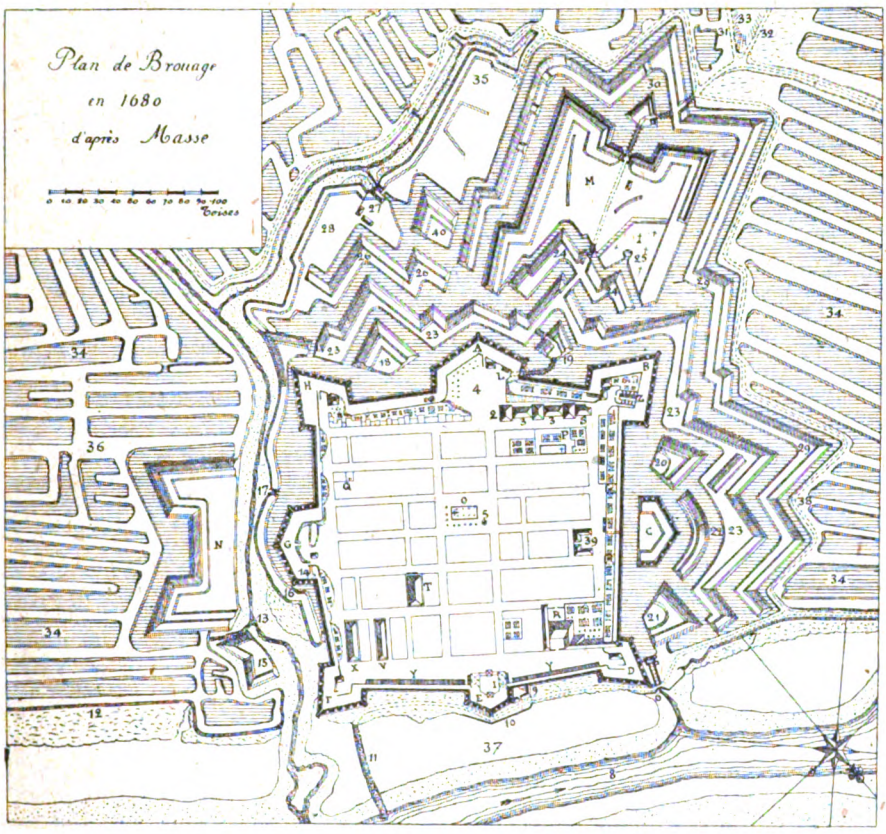

« Renvois »

A. Bastion d'Hiers. — B. Bastion de Sainct-Luc. — C. Bastion détaché. — D. Bastion de la Mer. — E. Bastion Royal. — F. Bastion de la Rivière. — G. Bastion de la Brèche. — H. Bastion de Richelieu. — I. Porte Royale. — L. Porte d'Hiers. — M. Ouvrage d'Hiers, ou corne. — N. Ouvrage à corne de Camille. — O. La

1726, mort en 1757, et Félix Masse (le cadet), né en 1712, ingénieur en 1731, retiré en 1776.

(1) Bibl. de la Section technique du Génie, Ms. Atlas série in-f°, n° 131 f., fol. 88 (coté anciennement 94).

Digitized by Google

paroisse. — P. Les Récollets. — Q. L'Hôpital. — R. Logis du Roy, ou le Gouvernement. — S. Logis du Lieutenant de Roy. — T. L'arsenal. — V. Magasin aux blés. — X. Magasin aux munitions. — Y. Hangars aux affûts et aux bois. — Z. Magasin à poudre. — 2. Caserne des officiers. — 3. Caserne des soldats. — 4. Place d'armes. — 5. Fontaine royale qui vient d'Iliers distant de 900 toises. — 6. L'Ecluse ou la grande Varenne par où les fossés s'emplissent d'eau. — 7. Chaussée par où l'on passoit quand on ne vouloit pas entrer dans la ville, parce que personne n'entroit dans cette forteresse, que ceux qui y avoient à faire, et encore falloit-il laisser les armes à la porte. — 8. Port ou havre représenté en mer basse. — 9. Ouvrage bas ou demi-tenaille de la Porte Royale. — 10. Quay de la Porte Royale et batterie basse. — 11. Chaussée pour embarquer et débarquer quand la mer estoit basse; et quand elle estoit haute, on débarquoit au quai 10 du Bastion Royal ou à la grande Ecluse 6; et la largeur du chenal en haute mer estoit de plus de 100 toises. — 12. Digue ou chaussée qui empeschoit l'inondation des marais. — 13. Chenal de Boyvin où se retiroient autrefois les galères et vieux vaisseaux. — 14. Porte de sortie [poterne]. — 15. Tenaillé de la Rivière. — 16. Digues ou chaussées pour tenir les fossés pleins d'eau. — 17. Ecluse ou Varenne. — 18. Demi-lune de Richelieu. — 19. Demi-lune d'Iliers. — 20. Demi-lune de Sainct-Luc. — 21. Demi-lune de la Mer ou de la Varenne. — 22. Sillon du Bastion détaché. — 23. Seconde enceinte ou enveloppe qui estoit autrefois gazonnée, palissadée et fraisée. — 24. Retranchement de la corne d'Iliers. — 25. Cimetière des habitans. — 26. Chemin couvert d'Iliers ou du moulin à poudre. — 27. Moulin à poudre qui ne moudoit (*sic*) que du reflux de la mer. — 28. Ouvrage bas du moulin à poudre ou de Sainct-Marc. — 29. Troisiesme enceinte ou chemin couvert. — 30. Demi-lune de la Corne d'Iliers où le fossé de la place estoit profond et toujours plein d'eau. — 31. Chemin d'Iliers ou de Marennes. — 32. Chemin de la Guilleterie par où estoit le seul abord de la place. — 33. Extrémité de la petite hauteur de la Glacière qui joignoit à la montagne de la Guilleterie, le seul endroit par où la place estoit attaquable. — 34. Marais salans, jas et salines dont la place est entourée de toute part. — 35. Front d'Iliers dont le pied de la montagne est distant du corps de place de près de 600 toises. — 36. Front de Broue tout en marais salans sur plus de 2 lieues de long et inaccessibles qu'aux gens du pays. — 37. Front de Moëze ou du havre dont la distance des digues au corps de place est de 220 toises. — 38. Front de la mèr dont la distance est jusques au bout des marais salans et digues où battoit la mer distante du corps de la place de près de 400 toises. — 39. La Halle. — 40. Lunette d'Iliers.

Les lettres qui confirmaient en droit et rétablissaient en fait la Reine mère dans le gouvernement général de Brouage et d'Aunis, avec la lieutenance générale pour le cardinal Mazarin, sont du 10 juin 1653.

Ce commandement général, avec ses deux degrés, se répétait dans chacun des gouvernements particuliers; c'est-à-dire que la Reine était gouvernante en chef et le Cardinal lieutenant dans Brouage, dans La Rochelle, dans l'île de Ré et dans l'île d'Oleron. Autant de titres, autant d'appointements. Et cet accaparement était poussé à l'extrême, puisque la Reine était capitaine et le Cardinal lieutenant de la première compagnie de garnison dans la place capitale du gouvernement.

Digitized by Google

Dans un rôle de montre de compagnie à Brouage, un des premiers dressés depuis la restauration de ce gouvernement, on lit : « la Reyne mère du Roy, gouvernante en chef de la dicte place, sa personne et celle de Monsieur le Cardinal Mazarini, lieutenant général pour Sa Majesté en la dicte place et lieutenant particulier de la dicte compagnie, absentes et néantmoins comprises et passées présentes attendu leur qualité. » Et à ce titre, la Reine et le Cardinal sont comptés dans les soixante hommes de la compagnie et reçoivent leur solde (1).

La subordination du Cardinal ne fut pas de longue durée ; la Reine mère lui abandonna bientôt tout pouvoir par sa démission du gouvernement général dont Son Eminence reçut du Roi les lettres de provisions datées du 27 mai 1654 (2).

Il cumulait ainsi les charges de gouverneur général et de lieutenant général dans le gouvernement et de gouverneur particulier dans chacune des places « pour en jouir aux honneurs, auctorités, prérogatives, prééminences, franchises, libertés, gages, estats et appointemens, droicts, fruicts, profficts, revenus et esmolumens qui y appartiennent ». Et il était bien spécifié que le Roi lui donnait « pouvoir de tenir conjoinctement lesdictes charges de Gouverneur et Nostre Lieutenant général esdictes païs, gouvernement et places, sans que, pour raison de l'incompatibilité d'icelles [charges], il y puisse estre pourveu ».

Les pouvoirs du Cardinal étaient des plus étendus, il faisait administrer la justice civile, convoquait les assemblées, commandait aux gens de guerre, était maître de les mobiliser, même pour des entreprises de guerre, pouvait destituer les commandants de place et les autres officiers, ou les déplacer, avait tous les droits d'inspection, décidait des nécessités de l'entretien des places et des fortifications, ordonnait les levées de troupes (muni toutefois des

---

(1) Rôle de montre du 3 janvier 1654, à Brouage, pour les quatre derniers mois de montre de l'année 1653 (Bibl. Nat., Ms. franc. 25864, pièce 594). Solde par mois de montre de 36 jours :

La Royne, capitaine	150 lb.
Monsieur le Cardinal Mazarini, lieutenant	60 lb.
Léonard Gousse, escuyer, sieur de La Rocheallard enseigne.	45 lb.

etc.

(2) Lettres de provisions, Paris, 27 mai 1654, signées *Louis* et sur le repli *Phélippeaux*, copie (Bibl. Nat., Ms. franc. 15526, fol. 63). Les lettres précédentes, de lieutenant général, avaient été enregistrées au parlement de Paris le 26 juillet 1653.

Digitized by Google

commissions scellées du grand sceau et contresignées du secrétaire d'État de la guerre), faisait procéder aux montres et revues, donnait quittance aux trésoriers de l'Épargne et à ceux de l'Extraordinaire des guerres. Enfin, ajoutait le roi, le Cardinal avait pouvoir de « généralement faire, en toutes choses susdites et autres qui se présenteront dans le dict gouvernement, tout ce que nous même ferions ou faire pourrions, si présent en personne y estions ». C'était bien une vice-royauté.

Mais il était aussi prévu que le Cardinal ne pourrait remplir sa charge « avec l'assiduité requise », aussi était-il maître de donner « des commissions à telles personnes que bon luy semblera » pour la remplir dans tous ses détails, même comme lieutenant général, et « voulons que ceux qui y seront par luy commis exercent les mesmes charges avec le mesme pouvoir et auctorité qu'il feroit luy-mesme ».

Cette dernière clause ne devra pas être perdue de vue quand on examinera les actes de ceux qui seront appelés à représenter Son Eminence dans son gouvernement.

Il va sans dire en effet qu'aucune des fonctions de détail de cette importante charge, celles de gouverneur militaire, de capitaine de compagnie, de maître de la justice, de la police, etc., n'était exercée par le Cardinal en personne et encore moins par la Reine quand elle était gouvernante. Bien plus, je ne sache pas que Mazarin soit jamais entré dans La Rochelle ni dans Brouage. En cela, il se distinguait de Richelieu. Mais il tenait à y être le seul maître et on peut dire qu'il le fut dès que du Daugnon lui eut cédé la place.

Aussi, le Cardinal s'attacha-t-il à organiser son gouvernement en y plaçant des sujets de son choix, et cela immédiatement, car la mainmise première et temporaire de la Reine n'avait été qu'une manœuvre destinée à écarter toute compétition et aussi à donner à Mazarin le temps d'examiner la valeur de ce gouvernement rétabli avant de prendre une définitive décision.

(*A suivre.*) JULES SOTTAS.

III

Parmi quelques vieux papiers relatifs à la succession d'une veuve Fromageau qui dut se régler vers 1828, je trouve une sorte d'arbre généalogique qui semble pouvoir intéresser quelques familles saintongeaises. On l'a dressé sous forme circulaire : je me suis

Digitized by Google

efforcé de le rétablir sous l'aspect que l'on donne habituellement à ce genre de travail : presque tous les prénoms sont omis ; il n'y a pas une seule date et des petis cercles sans noms indiquent des descendants dont l'existence seule était sans doute connue de l'auteur de cette pièce. Rien n'indique où était située la demeure des auteurs de la famille : je sais d'ailleurs qu'il s'agit des Bourons, hameau dépendant de Saint-Savin de Taillebourg.

Berton et Rulland, époux aux Bourons

Ils eurent huit enfants,

I. Suzanne femme Fromageau. Deux cercles indiquent qu'elle aurait eu deux enfants.

II. Femme Paillard représentée par : 1° Paillard, mort à Saint-Domingue, 2° femme Dupuis représentée par *a*) Rosalie, *b*) Dupuis ; 3° femme Pazin représentée par *a*) Gaud fils, *b*) Gaud fils, *c*) femme Sneider.

III. Bérton (d'autres renseignements nous indiquent qu'il a épousé en 1759 une demoiselle Viollaud), représenté par : 1° femme Bouchoir représentée par *a*) Bouchoir aîné, *b*) Benjamin Bouchoir, nom suivi d'un cercle ; *c*) Stanislas Bouchoir, nom suivi de deux cercles, *d*) Victorine femme Borneuf, nom suivi de quatre cercles ; 2° Berton représenté par Berton d'où *a*) Eugène Berton, *b*) E. Berton ; 3° femme Levêque représentée par *a*) Joseph Levêque, nom suivi de deux cercles, *b*) femme Seguin, nom suivi de deux cercles, *c*) Etienne Levêque, nom suivi de deux cercles, *d*) Levêque aîné ; 4° fille morte à Saint-Domingue ; 5° femme Rulland, représentée par *a*) Ursule femme Brelay, nom suivi d'un cercle, *b*) Benjamin Auguste Rulland, *c*) femme Coutin représentée par Coutin (d'autres renseignements indiquent son prénom, Amand) ; 6°, 7°, 8°, trois cercles sans noms ; à l'un on a indiqué au crayon Eulalie, à un autre aussi au crayon Virginie.

IV. Berton, mort aux Bourons : nom accompagné d'un cercle anonyme.

V. Berton du Port La Pierre, représenté par 1° femme Burgaud, représentée par Burgaud ; 2° femme Lomeyer, nom accompagné de trois cercles anonymes ; 3° Berton du Port La Pierre, nom accompagné de deux cercles anonymes (d'autres renseignements nous font croire qu'il fût l'ancê-

Digitized by Google

tre de la famille Berton de Mouillepied) ; 4° Berton, fille au Port La Pierre.

VI. Berton du Douhet, nom suivi d'un cercle anonyme.

VII. Berton Jacques représenté par 1° Berton mort à l'armée (on a ajouté au crayon *absent* ; 2° Henri Berton, mort ou absent ; 3° Bertuche ou (raturé *Berton*) femme de... ; 4° femme de Bouchet, nom suivi d'un cercle avec croix ; 5° fille imbécile ; 6° Benjamin Berton, nom suivi d'un cercle anonyme, 7° Berton Baptiste, nom suivi d'un cercle anonyme ; 8° Thomas Berton.

VIII. Femme Rulland Gravouil, représentée par 1° femme Faure, nom suivi de huit cercles anonymes dont deux ont une croix ; 2° Claire ; 3° Rulland, nom suivi de deux cercles anonymes dont un porte une croix.

A la première génération, huit descendants, dont un sans postérité ; à la seconde, vingt-six ; à la troisième, trente-neuf indiqués ; à la quatrième, quinze indiqués : les deux membres de la famille morts à Saint-Domingue ne semblent pas avoir eu d'enfants.

Dans un siècle, trouvera-t-on en France beaucoup de familles aussi nombreuses ?

G. T.

IV

UN PROCÈS DEVANT LE JUGE DE PAIX DU CANTON DE SAINTES PENDANT LA RÉVOLUTION (1)

I. — Le 21 mars 1792, les « sieurs » Isidore de Lacarry, propriétaire de la terre de Rochemont, y demeurant paroisse de Fontcouverte, Augustin-Hyacinthe-Célestin Aubert Dupetit-Thouars, domicilié à Saintes, paroisse de Saint-Pierre, et Jean-Baptiste-Isaac Dohet de la Charlotterie, résidant en la même paroisse de Fontcouverte, se présentaient, à l'heure de midi, au domicile de Denis Prieur, juge de paix, officier de police du canton de Saintes (2), et

(1) Nous avons puisé les éléments de ce travail dans des documents, contenus aux registres des jugements 9 et 10 (lettres I et K) de la justice de paix de Saintes, déposés dans les Archives du canton Nord de cette ville, et que notre aimable collègue, M. Raëckelboom, juge de paix, de ce canton, aujourd'hui substitut du procureur de la République à Saintes, à qui nous adressons nos sincères remerciements, a bien voulu mettre à notre disposition.

(2) En 1792 le canton de Saintes formait deux justices de paix : l'une *intra*

Digitized by Google

demandaient à l'entretenir d'une affaire urgente de la plus extrême gravité. Introduits aussitôt dans le cabinet de ce magistrat, les trois visiteurs lui faisaient la plainte suivante qu'il s'empressait de recevoir avec l'assistance de Pierre Coëffé, son greffier.

Le lundi précédent, 19 mars, les plaignants avaient été prévenus qu'un certain Chaboisseau, laboureur, habitant en la paroisse de Fontcouverte, avait dit, à Saintes, dans l'auberge de l'*Ormeau Vert*, tenue par Boisnard, et fait écrire par Rivallet, « carillonneur » de l'Eglise de Saint-Pierre, sur un petit morceau de papier, signé dudit Chaboisseau, que Messieurs de Lacarry, Dupetit-Thouars et de la Charlotterie, ainsi qu'un autre propriétaire de Vénerand, Monsieur de Sartre, avaient donné, dans le but de lever des recrues pour les émigrés, savoir : M. de Lacarry, 12.000 livres ; M. Dupetit-Thouars, 6000 livres ; M. de la Charlotterie, 1000 livres, et M. de Sartre 20.000 livres, et que, lui, Chaboisseau, avait été chargé par eux de faire les enrôlements. En conséquence de cette prétendue mission, cet individu avait voulu engager le perruquier Fraineau et lui avait, pour le déterminer, offert 300 livres en disant qu'il lui donnerait « un mandat sur l'un de ces messieurs pour les toucher ». Ensuite, sortant un portefeuille de sa veste, il avait montré à ce Fraineau différents assignats pour une valeur d'environ 300 écus, et avait ajouté, en faisant sonner sa poche : « Il y a là aussi de la monnaie et il ne m'en manquera pas. » En même temps, il exhibait un écu de 6 livres dont son interlocuteur s'était emparé et qu'il avait remis à l'aubergiste en lui commandant de servir à boire et à manger à tous les assistants. Chaboisseau avait aussi, paraît-il, proposé de contracter un pareil engagement « au nommé Trébuchet, frère du cordier, demeurant vis-à-vis la maison des Saintes-Claire, faubourg des Dames ».

La plainte de MM. de Lacarry, Dupetit-Thouars et Dohet de la Charlotterie se termine par ces phrases que nous copions en respectant l'orthographe, parfois fantaisiste, du scribe :

« Des accusations de cette espèce seroient capables de faire insendier leurs maisons et les y faire égorger. Ils sont tous gens paisibles, ami des loix et du bon ordre et ils ne méritent pas une callomnie aussi dangereuse que celle-ci puisqu'ils n'ont jamais mérité le plus petit reproche. Le public, persuadé des propos méchand et calom-

---

muros, comprenant la ville, les faubourgs et la banlieue de Saintes (juge de paix François Riquet) ; l'autre *extra muros*, composée des communes rurales (juge de paix Denis Prieur).

Digitized by Google

nieux qu'a tenu ledit Chaboisseau, a falli se porter envers eux, sieurs plaignans, à des extrémités les plus funeste ! Ils demandent que le callomniateur Chaboisseau soit condamné à une punition exemplaire, proportionnée à sa mauvaise intention, et à déclarer qui peut l'avoir induit à une telle entreprise, ne pouvant se persuader eux, sieurs plaignans, qu'elle soit de son chef attendu qu'il n'est pas assez oppulant pour avoir des 4 et 500 livres dans sa poche tant en assignats qu'en espèce sonnante, que d'ailleurs, eux, sieurs plaignants, n'auroient jamais choisi ledit Chaboisseau pour une pareille entreprise s'ils eussent été capables d'un projet aussi audieux et encore moins de lui confier 39.000 livres, comme ils le prétent par l'écrit qu'il a signé, qu'ils ont donc eux, sieurs plaignans, le plus grand intérêt que le jugement, qui interviendra à ce sujet, aye la plus grande publicité afin de mettre leur vie, leurs biens et leur réputation à couvers de toutes insultes et soupçon. »

II. — Le procès-verbal venait d'être clos quand survint le sieur Jacques-Honoré-François de Sartre, propriétaire de la terre de Vénérand, y demeurant, qui joignit sa plainte à celle de MM. de Lacarry, Dupetit-Thouars et de la Charlotterie contre Chaboisseau.

III. — Les propos tenus par ce dernier à l'encontre des plaignants étaient bien de nature à leur causer la plus légitime émotion, car les inculpations, dirigées contre eux, pouvaient faire tomber leurs têtes sous le couperet national.

Le 9 novembre 1791, après de très longs débats et après l'audition de nombreux orateurs (Condorcet, Vergniaud, Pastoret, Couthon, Brissot, Guadet, Lequinio, Lemontey, etc.), l'Assemblée Législative, adoptant, sur le rapport de Ducastel, député de la Seine-Inférieure, un projet présenté par le Comité de Législation Civile et Criminelle (1), avait rendu un décret (2) « déclarant les Français, rassemblés au-delà des frontières du royaume suspects de conjuration contre la Patrie et les sommant de se disperser, avant le 1er janvier 1792, sous peine de mort ». L'article 13 dudit décret punissait également de la même peine « tout Français qui, hors du royaume ou en France, embaucherait et enrôlerait des individus pour qu'ils se rendissent aux rassemblements dont il vient d'être parlé ».

---

(1) 30 autres projets avaient été présentés par divers députés (Brissot de Warville, Condorcet, Couthon, Vergniaud, etc.).

(2) *Archives Parlementaires*, 1re série, tome XXXIV, p. 725. Paris, Paul Dupont.

Digitized by Google

La Législative avait été amenée à prendre ces mesures parce que l'émigration qui, après la prise de la Bastille, avait commencé par l'exode des princes du sang (comte d'Artois, ducs d'Angoulême, de Berry et de Bourbon, prince de Condé, etc.) et de la noblesse de cour (Polignac, Broglie, Vaudreuil, Lambesc, etc. » et avait continué par le départ de beaucoup de petits gentilshommes de province, contraints, par la jacquerie rurale et la guerre des châteaux qui suivirent la nuit du 4 août et les journées des 5 et 6 octobre 1789, à mettre leurs personnes en sûreté au delà des frontières, s'était, à la fin de 1791, assez généralisée pour permettre au prince de Condé d'organiser une véritable armée à Coblentz et surtout à Worms. Le gouvernement révolutionnaire était ainsi mis dans l'obligation de combattre les « émigrants » (1).

IV. — Les 23 et 24 mars 1792, Prieur procéda à une enquête au cours de laquelle il entendit les dix témoins suivants, tous de Saintes, sauf le cinquième :

1° Jean Rivallet, sonneur de cloches de l'église paroissiale de Saint-Pierre, âgé de 44 ans ;

2° Pierre Boisnard, cabaretier, 60 ans, demeurant au faubourg des Dames, paroisse de Saint-Pallais ;

3° Pierre Volleau, cordonnier, 41 ans, logé à l'auberge de la *Tête-Noire*, paroisse de Saint-Pierre ;

4° François Frenaud (2) ou Frainaud, perruquier, 37 ans, domicilié à Saint-Macoult, paroisse de Saint-Vivien ;

5° Jean Brunet, voiturier, demeurant à Beauseuil, paroisse de Fontcouverte ;

6° François Fourestier (3), médecin de l'hôpital sédentaire de Saintes, 75 ans, paroisse de Saint-Pierre ;

---

(1) Des mesures, encore plus énergiques, furent prises ultérieurement contre les émigrés. Leurs biens furent séquestrés et mis en vente (lois des 9 février, 30 mars et 2 septembre 1792). Le bannissement perpétuel du territoire de la République et la peine capitale, s'ils rentraient en France, furent prononcés contre eux (lois des 23 octobre, 10 et 26 novembre 1792). Ils furent frappés de mort civile et leurs biens furent déclarés acquis à l'Etat, ainsi que leurs successions à échoir pendant 50 ans (loi du 18 mars 1793).

(2) Le fils de ce témoin, Pierre Frenaud, boulanger à Saintes, épousa en cette ville le 6 prairial an III (25 mai 1795) Marie-Rose-Adélaïde de la Chambre, fille de l'émigré Louis de la Chambre, écuyer, seigneur de la Garenne, et de Marie du Gibanel de Combarel.

(3) François Fourestier, né à Saintes le 21 février 1717, mort en la même ville le 14 décembre 1792, fils de Jacques Fourestier de Lacour, marchand et maître apothicaire, juge à la Bourse, et d'Elisabeth Loyer, épousa à Saintes : 1° le 16

Digitized by Google

7° Michel Deschamps, charron, 38 ans, demeurant à Saint-Pallais, près de l'*Ormeau-Vert* ;

8° Jean Ossière, boulanger, au faubourg des Dames, 27 ans ;

9° Guillaume Trébuchet (1), cordier au même lieu, 45 ans ;

10° Marie Brunet, veuve d'André Magné, tenancière de l'auberge de la *Tête-Noire*, 58 ans.

De l'ensemble des témoignages recueillis il résulta que le 13 mars 1792, au cours de beuveries dans les auberges de l'*Ormeau-Vert* et de la *Tête-Noire*, Chaboisseau, cultivateur et porte-drapeau de la paroisse de Fontcouverte, y demeurant, avait, en présence de plusieurs personnes, notamment des sieurs Rivallet, Frenaud, Trébuchet, déclaré que MM. de Lacarry, du Petit-Thouars, de la Charlotterie et de Sartre lui avaient remis les diverses sommes énoncées dans leur plainte pour recruter des adhérents à « l'armée noire » (celle des princes) ; qu'il avait assuré au témoin Frenaud que « s'il se ralliait au parti des aristocrates, il ne manquerait de rien » ; que, sur la demande de ce dernier, il lui avait signé un billet, dont le corps avait été écrit par Rivallet, et que Frenaud devait présenter à M. de Lacarry et autres susnommés pour obtenir de l'argent. Cet écrit, porté ensuite à la « maison commune » et examiné par MM. Gout (2), maire, Canolle (3), officier municipal, et

---

janvier 1742, Anne-Marguerite Vieuille, fille de Pierre Vieuille, conseiller du roi, lieutenant général au siège de l'élection de Saintes, et de Marguerite Dufaur, dont trois filles, l'une épouse de Denis Simon Laguiarderie, propriétaire à Chermignac, et les deux autres religieuses à l'abbaye des Dames, à Saintes ; 2° le 19 août 1766, Anne-Ursule Brejon-Lamartinière, fille de Samuel Brejon-Lamartinière, avocat au Parlement, et de Jeanne Ardoin, dont Marie-Magdeleine-Julie Fourestier, épouse de Vincent Guérinot ingénieur des ponts et chaussées et adjoint au maire de Saintes en 1809.

(1) Guillaume Trébuchet, décédé à Saintes le 4 thermidor an XII (23 juillet 1804), époux de Marie Morand, est le trisaïeul de M. Camille Trébuchet, chef de bureau des actes de l'état civil à la mairie de Saintes.

(2) Claude-Antoine Gout, marchand drapier, était maire de Saintes depuis le 13 juin 1791 en remplacement de Robert de Rochecouste. Il eut dix enfants de son mariage avec Marie Duchaine et mourut le 14 août 1792 jouissant de l'estime générale. On donna même son nom à une rue de la ville.

(3) Louis Canolle, boutonnier, officier municipal depuis le 24 octobre 1790, fut aussi adjudant de la Garde nationale, membre du Comité révolutionnaire, administrateur puis garde-magasin de l'hôpital général de Saint-Louis ou hôpital sédentaire de Saintes où il mourut le 8 pluviôse an III (27 janvier 1795) âgé de 61 ans. De son mariage avec Marie Royer, native de Jarnac, il eut onze enfants.

Digitized by Google

Boisnard (1), procureur de la Commune, avait été finalement remis à M. de Laccary, l'un des plaignants.

Après la clôture de cette enquête, Prieur, assisté de Sarrazin et de Guillaume Faure, prud'hommes assesseurs, l'un de la paroisse de Chaniers, l'autre de celle de Courcoury, rendit, à la date du 29 mars 1792, une ordonnance aux termes de laquelle, considérant que le délit, mentionné en la plainte, n'était pas de nature à mériter ni peine affective, ni peine infamante, et ne consistait qu'en une injure verbale, grave, il est vrai, mais ne pouvant être poursuivie que par voie civile, il renvoyait les plaignants devant le tribunal de paix, seul compétent.

Le 4 avril 1792, l'affaire vint, sur citation, devant Prieur, assisté de ses assesseurs Sarrazin, Barraud, Rétaud et Matrat.

Lecture donnée de la plainte et dé l'enquête, Chaboisseau avoua avoir eu « le malheur de tenir et avancer les propos » qui lui étaient reprochés, et avoir dicté à Rivallet l'écrit sus-relaté, mais, pour se disculper, il prétendit qu'il était « pour lors, sans raison, étant ivre comme le vin », car Trébuchet, Rivallet, Frenaud, d'autres encore, s'étaient plu à le faire boire et le pousser à lui faire tenir un langage « qui lui occasionne la plus vive douleur ». Il reconnut, pour rendre hommage à la vérité, que les plaignants ne lui avaient jamais proposé d'argent pour faire des recrues aux émigrés et que tout ce qu'il avait affirmé concernant les 39.000 livres qu'ils auraient données aux paroisses de Fontcouverte et de Vénérand, n'était que pure imagination de sa part, mensonge et calomnie ; que, d'ailleurs, ces « messieurs étaient incapables de former un dessein aussi perfide que celui qu'il leur avait attribué sans aucune raison » ; qu'au contraire il les avait toujours connus « comme gens de bien aimant le repos et remplis de charité » ; qu'il se repentait donc « de toute l'injustice qu'il leur avait faite », leur en demandait pardon et faisait appel à leur clémence.

---

(1) Etienne Boisnard (Saintes 23 mai 1733-16 mars 1807), maître ès-arts et en chirurgie, ancien président de la communauté des maîtres chirurgiens de la ville de Saintes, remplaça Gout comme maire. Fils de Jean Boisnard, maître teinturier, et d'Elisabeth Gibelain, il s'était marié à Pons, le 17 septembre 1756, avec Marie-Agnès Chandon, fille de Denis Chandon, maître-chirurgien, et d'Anne-Sanxay. Si l'on croit l'un de ses contemporains, il se serait montré « l'implacable ennemi des couvents, des prêtres non jureurs, de tous les catholiques et surtout des nobles. » (*L'église de Saintes de 1789 jusqu'à la fin de 1796*, par l'abbé Taillet, vicaire général de Saintes, publiée dans les *Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXXI, p. 337.)

Digitized by Google

MM. de Lacarry, du Petit-Thouars, de la Charlotterie et de Sartre déclarèrent que, prenant en considération le repentir de Chaboisseau et sa bonne foi à confesser ses torts, ils étaient tout disposés à user d'indulgence envers lui, mais que néanmoins, vu la gravité de l'inculpation, il leur paraissait indispensable qu'il fût condamné, en sus des dépens, à des dommages-intérêts, dont ils entendaient faire profiter les pauvres de Fontcouverte et de Vénérand. Ils conclurent enfin à ce qu'il fût ordonné que le jugement à intervenir fût imprimé et affiché aux frais du défendeur.

Sur quoi, Prieur prononça la sentence ci-après :

« Nous, juge de paix et assesseurs susdits, considérant que les imputations, faites par ledit Chaboisseau auxdits sieurs de Lacarie (*sic*), Dupetitoir (*sic*), de la Charlotrie et de Sartre sont véritablement très graves ; qu'il en a lui-même reconnu la fausseté et la calomnie ; qu'il importe que l'effet qu'auroit pu produire de telles imputations, soit promptement et efficacement détruit :

« Nous, du consentement de nos assesseurs, avons fait *deffence* audit Chaboisseau de tenir désormais de tels propos, le condamnons en 24 livres de dommages intérêts, applicables du consentement des demandeurs, au soulagement des pauvres de Venerand et Fondcouverte (*sic*) les trois quarts de cette somme pour la dernière, et l'autre quart pour celle de Venerand, *leurs* permettons de faire imprimer et afficher, dans toute l'étendue de notre canton, notre présent jugement et même dans la ville de Saintes et *allieurs* s'ils le jugent à propos, en obtenant l'agrément des municipalités des paroisses dans lesquels ils voudront en faire mettre et ce jusqu'au nombre de soixante exemplaires aux frais dudit Chaboisseau que nous condamnons de plus aux dépens réglés à 60 livres 18 sols, en ce non compris les frais de l'impression et des affiches du jugement. »

Chaboisseau avait-il agi dans la circonstance par malveillance secrète contre des gentilshommes, ou bien, selon ses assertions, sous l'influence d'un délire bachique? Qui le sait? Une chose certaine, c'est que ses allégations mensongères, malgré la condamnation encourue par lui, eurent pour résultat d'entacher de suspicion ceux qui en avaient été l'objet, spécialement M. Du Petit-Thouars, ainsi que le prouvent l'incarcération de celui-ci à la fin de l'année 1793, et le refus de délivrance d'un certificat de civisme dont il fut l'objet de la part de la municipalité de sa résidence. Nous en reparlerons prochainement d'ailleurs.

Il nous paraît intéressant, avant de terminer, de rappeler deux

Digitized by Google

autres jugements, rendus par François Riquet, juge de paix de la cité et banlieue de Saintes, dans des circonstances analogues (1) :

1° Le 20 juillet 1793, le citoyen Mathieu Maréchal jeune, marchand à Saintes, faisait comparaître devant ce magistrat la nommée Marie Mesnard, épouse de Jean Bourdon, tamisier, pour « par des intentions autant méchantes que dangereuses » s'être permis « d'imaginer et répandre dans le public que l'aristocratie tenait pour inscrire la *démocrassie* un livre rouge qui était entre les mains du citoyen Maréchal » (1). Le demandeur concluait donc à la condamnation de la susnommée à 50 livres de dommages-intérêts et à l'impression et affiche du jugement à intervenir aux frais de la défenderesse, qui, de plus, serait tenue de le reconnaître « pour un bon citoyen, homme paisible et tranquille, incapable de faire des démarches tendant à troubler l'ordre social ».

La femme Bourdon ayant manifesté du repentir de sa faute et adressé en audience publique des excuses à Maréchal, Riquet, qui était assisté de ses assesseurs, Gobeau, Lafaye, Néron et Brunet, condamna seulement la citée à 5 livres de dommages-intérêts, applicables, du consentement de ce dernier, aux pauvres de la ville, et aux dépens.

2° Le 11 frimaire an II (1er décembre 1793), Jacques Méry, musicien à la Cathédrale de Saint-Pierre, appelait devant le même juge de paix le citoyen Georges Grison (2), perruquier à Saintes, à l'effet de le faire condamner à 50 livres de dommages-intérêts pour avoir dit, dans une assemblée de la Société populaire de cette ville, que Méry lui avait formellement déclaré qu'il préférerait donner un

---

(1) *Archives de la justice de paix du Canton sud de Saintes.*

(2) Léonard Grison, né à Saintes, paroisse Saint-Vivien, le 6 janvier 1749, mort en la même ville le 27 décembre 1835, eut de son mariage avec Suzanne Burivé, Jean Grison, huissier à Saintes, lequel épousa le 9 pluviôse an IX (29 janvier 1801) Jeanne Pichérit, fille de l'un de ses collègues près le tribunal de cette ville dont Pierre-André-Auguste Grison, qui fut caissier particulier du receveur des finances de Saintes, percepteur des contributions directes de 1848 à 1856, successivement à la Chapelle des Pots et à Fontcouverte. — Auguste Grison, mort aux Carrières de la Croix, commune de Saintes, le 3 mars 1900, à 90 ans, eut de son mariage avec Elisabeth Duchaine un fils, Georges-Alexandre-Edouard-Stanislas Grison, né à Saintes le 6 mars 1841, lequel, après avoir collaboré comme critique théâtral au journal *l'Indépendant de la Charente-Inférieure* de Saintes, vers 1861, devint ultérieurement rédacteur au *Figaro*, sous le pseudonyme de *Jean de Paris*, jusqu'en 1900, puis à la *République Française*, collabora aussi à l'*Événement*, au *Soir*, au *Gaulois*, à la *Liberté*, composa des pièces de théâtre et des romans, parmi lesquels la *Maison des Arènes*, en cours de publication dans l'*Indépendant* depuis le 4 octobre 1919.

Digitized by Google

coup de fusil à son fils plutôt que de le voir aller à la défense de la patrie. Le plaignant requérait donc que Grison fût tenu de rétracter des propos qui étaient de nature à le rendre justement suspect à tous les bons citoyens.

Cependant le juge mit les parties « hors de cour et de procès, dépens compensés entre elles ». Pour quelles raisons Riquet prononça-t-il cette sentence? Nous l'ignorons, car le jugement ne contient ni les réponses du défendeur, ni les motifs de la décision. Peut-être le magistrat qui l'a rendue craignait-il d'exciter contre lui les colères et les inimitiés des adhérents de l'association, alors redoutable, à laquelle appartenait le citoyen Grison ?

Il est à supposer que, comme M. Dupetit-Thouars, Maréchal et Méry, demeurèrent suspects aux yeux des *purs*. Elle sera éternellement vraie la réflexion de Beaumarchais : « Calomniez, il en restera toujours quelque chose. »

Edmond-Jean Guérin-Bisseuil.

V

JOURNAL DE MON VOYAGE A PARIS EN 1814

Souvenirs de la Restauration par une jeune demoiselle

Sous ce double titre notre érudit confrère, M. le chanoine Lemonnier, toujours en quête de révélations nouvelles sur la région, a découvert un manuscrit qu'il s'est empressé de dépouiller à son profit puis d'en faire don, ensuite, à la Bibliothèque de Saintes où sa place est en effet tout indiquée. L'auteur de ce journal est Mlle Clémentine de Paroy, fille de Jean-Marie, capitaine de vaisseau, mort à Saintes, dans sa maison rue des Ballets (aujourd'hui à notre président), et de Rosalie-Victoire de Vaissières de Larivaux.

Le voyage commence le 7 juillet 1814 et se termine par le retour à Belmont le 1er octobre. Belmont est situé près de Royan.

Ce journal a été rédigé sans une seule rature après le retour. C'est probablement la mise au net des notes prises au jour le jour. Mlle de Paroy a enlevé beaucoup d'intérêt à sa rédaction en ne désignant les personnes qu'elle fréquente ou qui l'accompagnent que par des initiales.

Digitized by Google

Nous en extrairons les premières pages dans lesquelles Mlle de Paroy consigne ses remarques et appréciations sur le pays qu'elle a traversé jusqu'à la limite du département :

« Nous sommes partis de Belmont le 7 juillet 1814, pour Saintes (1), et le lendemain à cinq heures du matin pour nous rendre à Paris. Nous avons pour compagnons de voyage M. Wall, jeune ministre anglais, et Mlle Justine de N..., dont la gaité assez bruyante fesait un drôle de contraste avec l'air grave et sérieux de notre bon anglais, Il fesait un temps ravissant, lorsque nous montâmes en voiture. La route est fort agréable jusqu'à Saint-Jean-d'Angely : il y a beaucoup de bois qui bordent le grand chemin et il semblait que tous les rossignols des environs s'étaient réunis sur notre passage pour nous faire admirer leurs jolies voix. Nous descendîmes un instant devant Rochemont et la Charlotterie et nous cueillîmes un joli bouquet de fleurs des champs, tandis que notre conducteur raccommodait quelque chose aux harnais de nos coursiers qui étaient trois chevaux blancs bien doux et très forts. Nous arrivâmes à Saint-Jean à 9 heures. Toute la ville était tendue de noir : on fesait ce jour-là le service pour la famille royale, en expiation du crime commis par une partie des Français qui ont répandu le sang innocent du meilleur des rois. Il y avait de petits drapeaux noirs à toutes les fenêtres, avec des inscriptions touchantes relatives à la douloureuse circonstance. Je fus voir l'église qui est petite et mal bâtie. Dans le chœur était un catafalque ombragé par des ciprès et des saules pleureurs : aux quatre coins du tombeau étaient les armes de France et les chiffres du malheureux Louis 16, de la pauvre reine, de Mme Elisabeth et du petit dauphin. Tout cet appareil lugubre m'attrista beaucoup pendant quelque tems et oppressa mon cœur. Quelle différence avec Saintes où j'avais laissé toute la ville dans la joie et occupée à faire des préparatifs pour la réception de M. le duc d'Angoulême qui devait y passer le lendemain.

Saint-Jean n'offre rien de remarquable si ce n'est le Séminaire, qui était, avant la Révolution, le couvent des Bénédictins; puis les moulins à poudre qui sont très renommés. La ville est petite et les rues y sont très étroites, mais il y a d'assez jolies promenades et la verdure y est très fraîche, parce qu'il passe au milieu de la ville une jolie petite rivière qui se sépare en plusieurs ruisseaux dont elle est entourée d'un côté.

---

(1) Elle ne fait de réflexions sur Saintes qu'au retour. Rien de particulièrement intéressant à citer.

Digitized by Google

Nous fûmes dîner à Aulnay, bourg sur les confins de la Saintonge et du Poitou. Le pays jusque-là est fort monotone. Tout ce que nous avons remarqué c'est qu'il y a dans les champs une grande quantité de noyers qui servent à faire de l'huile. C'est une des branches de commerce de ce département.

Tandis qu'on préparait notre dîner, nous fûmes nous promener. M. W... nous engagea à aller voir l'église qui est proche de la grande route et paraissait mériter notre attention. Elle est en effet très curieuse par le genre d'architecture dont elle est bâtie et qui est de la plus haute antiquité. Nous fûmes bien surpris surtout des sculptures qui sont tout autour d'une curieuse porte qui est condamnée; il y a une quantité de figures grotesques qui paraissent être des attributs des divinités du paganisme. Ce sont des oiseaux avec des têtes d'hommes ou de monstres, des enfants avec des têtes d'animaux, des chiens, des serpens, etc.

La croix qui est dans le cimetière est composée aussi d'espèce de statues qui ressemblent à des momies d'Egypte. Cette croix est des plus extraordinaires, et je suis convaincue qu'elle est unique en son genre. »

Un épisode est particulièrement curieux à noter à la fin de ce journal. Il prouve de la part des acteurs des sentiments personnels qui rendent la scène tout à fait charmante : chez l'un une candeur exquise, chez l'autre une soumission qu'une affection cachée explique suffisamment mais qu'une rigidité de foi religieuse aurait dû, semble-t-il, réprimer.

M. de Walle était pasteur protestant, avons-nous vu plus haut. Après avoir fait tout le voyage de Saintes à Paris dans la même voiture que Mlle Clémentine, il s'était logé tout près d'elle à Paris et l'avait vue journellement. En voyage Mlle Clémentine lui donnait des leçons de lecture française pour atténuer les ennuis des longues journées pendant le trajet et lui vanter sa propre religion.

Arrive le moment de la séparation :

« Le bon M. de W... s'apprête aussi à partir pour la belle Italie et ne doit rester que peu de jours ici après nous : il est bien peiné de ne pouvoir faire encore la route avec nous, mais nous ne devons pas suivre le même chemin. Il veut absolument me laisser un petit souvenir en nous séparant : c'est un joli livre de fables italiennes qu'il m'a souvent expliquées, mais je lui ai dit que je ne l'accepterais qu'à la condition que ce serait en échange pour un autre petit livre que j'affectionne beaucoup et moyennant qu'il me promette d'en lire tous les jours un chapitre avant de se coucher, pour bien réflé-

Digitized by Google

chir sur ce qu'il aura lu. Il me l'a promis et même a ajouté que jusqu'à son retour en Angleterre, il me donnait sa parole de porter toujours ce livre dans sa poche.

Ce matin je suis allée avec mon cousin Louis de V... mon fidèle conducteur, faire emplette de cet ouvrage que je destinais à M.W..., et chose bien extraordinaire, nous avons couru bien des boutiques de librairie sans le trouver comme je le voulais. Enfin je l'ai rencontré : c'est l'*Imitation de N.-S. Jésus-Christ* d'un joli format, assez simple au reste, mais doré sur tranches. J'ai ensuite collé à la marge du livre la prière pour la bonne mort et l'oraison universelle pour le salut que j'ai copié dans mes Heures, et ce soir, au retour de la promenade, comme nous sommes rentrés de bonne heure, voulant faire demain matin nos paquets, je lui ai fait mon petit cadeau et accepté le sien. Il a été très content et m'a renouvellé ses promesses de lire chaque jour un chapitre de ce livre de piété dont il avait beaucoup entendu faire l'éloge même à ses ministres protestants. J'ai ajouté que je désirais bien ardemment que la lecture de cet ouvrage lui fît aimer la religion catholique et l'embrasser, et que, si nous ne devons plus nous revoir sur la terre, j'espérais que nous nous retrouverions dans le ciel. »

LIVRES ET REVUES

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus de 1918, p. 479.

M. Heron de Villefosse commente l'*inscription romaine de Rivières* (Charente) :

Jullia Mallu Malluronis fil(ia) numinibus Augustorum et deae Damonae Matuberginni (?) *ob memoriam Sulpiciae Silvanae filiae suae de suo posuit.*

Le mot *Matubergini* qui suit le nom de Damona n'avait pas encore été rencontré. C'est vraisemblablement une épithète destinée à caractériser la déesse et empruntée à une désignation topographique ; elle offre un caractère celtique bien prononcé. *Matu* signifie ours ou pourceau, *berg* évoque l'idée de montagne ou de colline.

La rareté des textes romains dans la Saintonge, où, en dehors de Saintes, d'Angoulême et d'Aunay, on n'a pour ainsi dire rencontré

Digitized by Google

aucune inscription romaine, rend la découverte de Rivières fort intéressante. Elle montre la diffusion du culte de Damona dans l'ouest de la Gaule.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1918. — *Grottes du Chaffaud, début de l'art* par Gustave Chauvet ; *La communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers*, par M. P. Rambaud.

La Science et la Vie de mars 1920 contient la description, avec figures, de l'appareil Augereau.

Le Correspondant du 10 février 1920. *Mgr Fulbert Petit, archevêque de Besançon.*

Testis parle surtout du rôle du prélat pendant les dix dernières années de sa vie, d'après ses lettres, notamment à l'époque de la séparation de l'Église et de l'État, et de l'expulsion des congrégations.

Bulletin de la Société de Géographie de Rochefort, 1919.

La chaussée Saint-James et le château de Taillebourg (récit laissé par un voyageur en 1856). Rien à citer spécialement. Suite des *Mémoires inédits* de *M. Quoi.*

— Dans le n° du 15 février 1920 du *Royan*, M. Dyvorne, en bon sténographe que son âme de poète a dû aider beaucoup en la circonstance, publie, sous le titre de l'*Ancêtre*, l'interview qu'il a prise au chêne de Montravail, « vieux chêne radoteur qui ne s'exprime que par le babil des (rares) feuilles », qui lui restent. Le vénérable ancêtre se fait plus âgé qu'il n'est. Par coquetterie (?) il n'ose pas avouer qu'il est un simple têtard auquel de multiples rabattements ont assuré une ample rotondité, et que sa décrépitude lui vient de causes naturelles, celles qui minent et décomposent tout peu à peu, même les rochers : il se prétend né aux temps préhistoriques, et s'il est *cabourne*, il le doit à la cognée de protestants qui, une belle nuit, voulurent dérober leur pasteur aux poursuites de leurs persécuteurs ! Le cher vieux radote en effet.

— *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, tome 27, 1913. MM. Charles Dens et Jean Poils rendent compte des fouilles entreprises pour retrouver la *pyramide cinéraire de La-*

Digitized by Google

deuze, IIe siècle de l'ère chrétienne (Hainaut). Il s'agit de ce que l'on nomme communément une pile. C'est pourquoi on voit dans « la nomenclature des localités qui possèdent des tombeaux de premier ordre encore debout ou des vestiges de ces derniers », ceux de la Charente-Inférieure dont les auteurs ont mal transcrit les noms (Ebuon, Saint-*Germain* de Bennais pour Saint-Romain de Benet, Pirelongue.)

— *Le Bulletin de la Société Belfortaise d'Emulation* (1917-1918) publie dans sa liste des monuments classés et à classer les gros arbres du pays. A noter le tilleul de Montbouton (8 mètres de circonférence à sa base, creux) remontant à 6 à 700 ans. M. Louis Herbelin raconte l'histoire tragique de l'ancien chêne d'Autrage-Eschêne dit le « sans-pareil ». Lui aussi remontait aux « temps druidiques », mesurait 5 m. de diamètre au pied, 19 m. 40 de hauteur et 8 mètres de bille. Abattu en 1868, frappé par le marteau de l'inspection des forêts, le maire et son fils mirent plusieurs semaines à l'abattre. Il fut adjugé 330 fr. et revendu 600. Il cubait 36 mètres de bois sain. Après vingt années d'exposition en plein air sous une carapace en tôle, il a été débité. (Le *Bulletin* reproduit un dessin.) Il a existé à Autrange un chêne énorme dans lequel un homme entrait facilement debout.

Dans le *Bulletin de la Société des Etudes... du Lot* (tome 39, 1914), M. Albe analyse deux ouvrages allemands relatifs aux comptes du pape Jean XXII (*Vatikanische Quellen zur Geschichte der papstlichen Hof-und Finanzwerwaltung* (1316-1378) publiés par MM. Gœller et Schæfer), note qu'à Avignon, à la cour pontificale, arrivait de Bordeaux et surtout de La Rochelle du poisson salé ou fumé, surtout des morues, des mulets, et très souvent de La Rochelle de gros morceaux de baleine (146 en 1328) ou par quintaux.

ALBE (chanoine Ed.). — *Cahors. Inventaire raisonné et analytique des archives municipales*, 1re partie, XIIIe siècle.

p. 157. Accord entre le sénéchal anglais, Jean de Grailly, et les consuls (20 janv. 1288 v. st.). Les consuls de Cahors acceptent que les Bordelais perçoivent sur chaque tonneau (4 barriques) de vin transporté de Cahors à Bordeaux, pour la grande coutume des vins 5 sous et 4 deniers tournois en monnaie de Bordeaux, soit 6 s. 5 d. et 1 ob. Quant à la coutume de Rojam (Royan) ils ne percevront que 2 den. et 1 obole tournois.

p. 155. Le chanoine Guilhem Bertrand donne quittance aux

Digitized by Google

consuls de diverses sommes, notamment de cent sols pour la prébende de feu Geoffroy de La Rochelle (de Rupella).

AVIS ET NOUVELLES

Les tables du tome XXXVIII paraîtront avec le prochain numéro.

—

Une ordonnance de Monseigneur Eyssautier en date du 30 mars 1920 crée le doyenné de Saint-Fort-sur-Gironde, ayant son chef-lieu à Saint-Fort et comprenant les paroisses de Boutenac, Brie-sous-Mortagne, Floirac, Mortagne-sur-Gironde, Saint-Romain-de-Beaumont, Lorignac, Saint-Fort-sur-Gironde, Saint-Dizant-du-Gua.

M. l'abbé Ravaud est nommé doyen.

—

A La Rochelle, le journal *Le Démocrate de l'Ouest* disparaît (26 avril) faute de papier. Mais M. Normandin en trouve pour le *Littoral* qu'il vient de créer, journal hebdomadaire des intérêts locaux de La Rochelle, Châtellaillon et Fouras.

—

Le nom de l'imprimerie Ch. Thèze à Rochefort se transforme (mars 1920) en *imprimerie Norbertine*, tirée du prénom d'un frère du propriétaire actuel de l'imprimerie, tué en 1898.

—

M. Gaston Perier est nommé directeur du musée de peinture et de sculpture d'Orbigny-Bernon qui sera installé dans l'immeuble de la rue Saint-Côme, à La Rochelle, suivant la volonté de la donatrice, Mme d'Orbigny (mai 1920).

—

Fin mai 1920, la municipalité de Saintes a fait commencer le dégagement de l'église Saint-Pierre, du côté sud, en enlevant les terres qui formaient une haute terrasse, sur la rue Cuvilliers. On les transporte sur les pentes du quai Reverseaux.

—

La commune de Saint-Médard (canton de La Jarrie) s'appellera désormais Saint-Médard d'Aunis, la commune de Loiré (canton de Rochefort) Loiré-les-Marais.

—

Digitized by Google

La loi du 14 mars 1919 sur les plans d'aménagement et d'extension des villes vient de donner lieu à une circulaire du ministre de l'intérieur, et à une instruction (mars 1920) concernant les règles de nature à guider les municipalités dans son application.

Le programme est trop touffu pour que nous l'insérions ici. Il contient d'excellentes intentions, d'excellents préceptes, dont l'exécution stricte est très souhaitable, mais qui, très vraisemblablement, resteront à l'état de beaucoup d'autres bonnes intentions. Le difficile n'est pas d'établir un plan bien conçu, où l'esthétique, l'hygiène, le pittoresque soient observés, le difficile c'est de l'exécuter et que tout le monde s'y conforme. Une autre grande difficulté — non résolue dans l'instruction — c'est de trouver l'argent, beaucoup d'argent. «... Le ministre a bien pressenti l'obstacle et engagé les municipalités à être « raisonnables dans l'étude et le tracé du plan d'extension, d'aménagement, d'embellissement ; raisonnables parce que les budgets de la France appauvrie ne se prêtent pas à des fantaisies coûteuses ; raisonnables parce qu'il faut tenir compte de ce qui existe, raisonnables enfin parce que les chemins de fer jadis, l'automobilisme aujourd'hui, l'aéronautique demain, peuvent mettre en morceaux une conception trop rigide, trop absolue ; raisonnables aussi pour donner, par des vues suffisamment larges, satisfaction à l'esprit de prévision du législateur. »

La mise en œuvre est confiée à une commission départementale dont la compétence et le rôle sont fixés par l'article 4 de la loi, sous le contrôle d'une commission supérieure siégeant à Paris. Toutes les villes de 10.000 habitants et au-dessus, les stations de villégiature dont la population augmente de 30 o/o à certaines époques de l'année, les villes de moins de 10.000 âmes et de plus de 5000 dont la population a augmenté de plus de 10 o/o dans l'intervalle de deux recensements quinquennaux consécutifs ; les agglomérations présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique, les villes et villages détruits, sont tenus d'avoir un projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. La procédure à suivre est fixée par la circulaire.

Dans l'instruction, il est recommandé « d'améliorer plutôt que de bouleverser, afin de ne pas détruire le caractère, l'individualité de la ville, son aspect pittoresque et décoratif ; ménager les anciens tracés ; étudier la distribution proportionnelle de l'air pur et l'espace libre à chaque habitant. Favoriser soit par des règlements, soit par des primes, les maisons en retrait derrière des jardins à l'alignement et les jardins en général. Planter les voies publiques.

Digitized by Google

Quant à nombre de monuments anciens, on ne saurait trop insister pour rappeler qu'ils constituent souvent un élément de beauté et de richesse, même commerciale pour les villes, et qu'il importe de les ménager d'abord, de les utiliser ensuite, si faire se peut, et, avec le respect indispensable, pour y abriter des services publics. A signaler expressément le danger des dégagements malencontreux qui ont désencadré et dénudé si bêtement trop de chefs-d'œuvre de l'architecture nationale qui n'ont pas été conçus isolés ou que le temps a heureusement entourés. »

Le ministre prévoit un réseau d'égouts, la distribution large de l'eau potable et l'eau de lavage, l'aménagement de piscines; « donner aux populations le goût de l'hygiène, de la propreté, de la tenue de leur ville, des rues, des maisons, des personnes ; leur *donner l'exemple dans les administrations publiques*, faire exécuter les prévisions, faire respecter les règlements, faire appliquer les sanctions. Ne pas oublier que l'intérêt général prime l'intérêt des individus et n'est pas seulement la somme des intérêts particuliers... »

Excellents conseils ! Qui aura la volonté et la poigne de tenir la main à leur exécution ? On pourra peut-être (?) commencer, mais il faut *continuer*, c'est là le malin. Si seulement il sort de cette loi la propreté des villes, *de toutes les villes*, des villages de France, un grand progrès aura été réalisé. Il est à craindre qu'elle ne subisse le sort de beaucoup d'autres et ne marque qu'une bonne intention de plus. Si certaines municipalités ont le culte de leur ville — par tradition, — combien n'attachent aucune importance à la propreté et à l'enjolivement ! Le stimulant de l'étranger riche, puissant en quelques endroits, fait défaut dans la plupart des autres.

Il sera bon de modérer le zèle de certains esprits trop entreprenants qui ne doutent de rien, ne redoutent aucune difficulté et ne calculent aucune dépense. C'est ainsi qu'à Saintes nous avons lu des projets épatants de jardin public, dans lesquels l'un fait disparaître tout un pâté de maisons comme par enchantement, l'autre déplace l'arc dit de triomphe comme une simple barrique que l'on chargerait sur une charrette, un troisième déménage Palissy, tout simplement pour le plaisir de décoiffer saint Pierre pour coiffer saint Paul.

—

Pont-Labbé — le nôtre — a une vieille porte de ville du XV^{e} siècle, flanquée de deux tours, formant, avec la façade romane de l'église tout proche et les vieux bâtiments qui y sont contigus, un petit ensemble moyen-âgeux assez pittoresque et rare dans nos régions.

Digitized by Google

On n'a trouvé rien de plus ingénieux que de choisir l'entre-deux des tours, comme support d'un haut-relief appliqué au-dessus de la porte en l'honneur des soldats de la commune tombés devant l'ennemi. Le projet a été établi par MM. Bruel, architecte, et Michelet, statuaire. « Il comprend un grand tableau avec les inscriptions lapidaires voulues, porté par deux corbeaux du goût de ceux que l'on rencontre si communément au Saintonge (du XII[e] siècle ??), couronné par une vigoureuse corniche dans le style du XV[e] siècle et surmonté d'un haut relief représentant le *Poilu victorieux...* » M. Toudoire, ingénieur des chemins de fer du P.-L.-M., a écrit sur ce projet un article chantant ses beautés, reproduit par tous nos journaux locaux, dans lequel on lit : « Le monument est d'un effet saisissant dans sa simplicité. Loin de gâter l'esprit de la vieille porte, il l'améliore et la complète (!?) Beaucoup de portes de cette époque sont, en effet, surmontées de reliefs et même de statues. »

Oui ! Mais de vierges, de saints, d'armoiries généralement. M. Toudoire, ingénieur de chemin de fer, ajoute que ce monument pourrait servir de modèle et être imité ailleurs !

Seigneur ! écartez de moi ce calice !

Quant à nous, nous pensons qu'une municipalité qui a l'heureuse fortune de posséder un fragment de l'antique clôture qui, autrefois, défendait le bourg qu'elle administre, aurait dû tenir à cœur de conserver intact son caractère, de le restaurer au besoin, et surtout de ne pas le gâcher par cet anachronisme lamentable d'un soldat 1918, même vainqueur, qui va devenir si banal. Elle pouvait trouver un autre piédestal plus en harmonie avec le sujet, si elle ne voulait pas démordre du poilu. Cette porte n'est pas classée (malheureusement !), et M. Toudoire, ingénieur de chemin de fer, souhaite que, « le monument *une fois construit*, elle soit enfin classée » ! Le motif est au moins original ; sera-t-il décisif aux yeux de la Commission des Monuments historiques ?

—

Un laboureur d'une localité voisine de Matha (on tient le lieu secret) a trouvé dans son champ un objet en or massif, formé d'une tige ronde de 5 millimètres de diamètre, roulée en spirale à quatre révolutions élastiques, dont les deux extrémités se terminent par un fort renflement à base plate de deux centimètres de diamètre. Cet objet pèse 600 grammes, mesure 13-14 centimètres de large et 12 environ de haut.

Epoque et destination de l'objet restent à déterminer. Peut-être est-il moins ancien qu'on le suppose.

Digitized by Google

NOTES D'ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Le 13 avril 1920, est décédé, à Crazannes, M. Achille Bron, médecin, ancien maire de la commune, ancien conseiller général du canton de Saint-Porchaire, âgé de 78 ans.

—

Le 24 avril 1920, est décédée, à Paris, Mme veuve Chesnier du Chesne, née Augusta Zoé Chesnier du Chesne, âgée de 60 ans, mère de notre confrère M. A. Chesnier du Chesne. Inhumée à Bagneux.

—

Le 1er avril 1920, est décédé, à Saint-Jean-d'Angély, M. Jules Aversenq, avoué (depuis 1881), âgé de 64 ans.

Il laisse deux filles : Mmes Pellisson et Villeneau (voir l'*Union Nationale* du 11 avril 1920).

—

Le 5 avril 1920, est décédé, à Mortagne-sur-Gironde, M. Denys d'Aussy, avocat à Saint-Jean-d'Angély, notre confrère, âgé de 55 ans.

Après ses études de droit à l'Institut catholique de Lille il s'était fixé à Saint-Jean-d'Angély, en janvier 1887.

Ses obsèques ont eu lieu à Saint-Jean-d'Angély le 9 avril.

Il laisse deux filles : Mmes Audiat et Parias, et un fils, M. Louis d'Aussy.

—

Le 10 juin, a été enterrée aux Mathes Mme Paul Drilhon née Béraud, décédée à Nantes.

—

MARIAGES

Le 6 avril 1920, a été bénit, à Saint-Maurice (Seine), le mariage de M. *Pierre*-Edouard-Aimé-Lucien Dangibeaud, fils de feu M. Louis Dangibeaud, avec Mlle *Léonie*-Félicie Cattet.

—

Le 10 avril 1920, a été bénit, à Paris, le mariage de M. le docteur Jean Bouzel avec Mlle Marie-Claire Audiat, fille de notre confrère M. Gabriel Audiat.

—

Digitized by Google

Mardi 20 avril 1920, mariage, au temple de La Rochelle, de M. Jean-Edouard Bellamy, étudiant (fils du maire de Nantes), avec Mlle Nicholine Morch, fils de M. Christian Morch, président de la Chambre de Commerce de La Rochelle.

—

Le 24 mai 1920, à Passy (Paris), a été bénit le mariage de M. Armand Demarteau, décoré de la croix de guerre belge et de l'ordre de Léopold II, avec Mlle Simone Bethmont, fille de M. Daniel Bethmont.

—

Le 2 juin 1920, mariage de Mlle Marthe Dugoujon, fille du maire de Mortagne-sur-Gironde, avec M. Pierre Boscrédon, avocat.

—

1er juin 1920, mariage de Mlle Fonteneau, à Pons, avec M. Chauvin, notaire de cette ville.

BIBLIOGRAPHIE

BRIAS DE PIÈNE : *L'Anneau*, pièce en un acte, en vers, musique de scène de M. Paul Chabot. — Royan, imprimerie Florentin-Blanchard, 1920, in-8, 32 pages.

DAVID (L.) : La Génétouze à *la guerre de 1914-1919*. — Angoulême, imprimerie ouvrière, 1919, in-16, 160 pages.

M. G..., vendéen d'origine fixé en Saintonge, instituteur à La Génétouze, a fait le relevé détaillé des 178 mobilisés de cette petite commune, avec chacune de leurs affectations successives et les combats auxquels ils ont pris part. Sur ce nombre on compte 34 morts, 4 disparus, 43 blessés, 12 prisonniers, et 18 citations. Il serait désirable que pareil travail fût entrepris partout.

L'auteur a reçu les félicitations du ministre de l'Instruction publique (6 juillet) pour la partie de son mémoire sur les premières années de la guerre. Il a déjà publié *La Génétouze* en 1909 et le *Canton de Montguyon*. Il a recueilli 106 souscriptions à dix francs pour imprimer son livre.

DURET (Théodore) : *Les peintres impressionnistes*. — Paris, Librairie H. Floury, in-8, 151 pages avec 16 planches.

GABORIT (Germain) : *Les ressources des Deux-Charentes*. — Mulhouse, imprimerie J. Brinkmann, 1919, in-16, 48 pages.

Digitized by Google

— *Terre de Chanaan*, ibidem, 16 pages. (Il s'agit de l'Alsace. Articles parus dans le *Journal de Mulhouse*.)

GOSSEZ (A.-M.) : *Henry Chapront aquatintiste*. Préface de Philéas Lebesgue. — Paris, édition des *Humbles*. Niort, imprimerie artistique de l'Ouest, 1919, in-16 carré, 23 illustrations de Henry Chapront.

M. H. Chapront est né à Rochefort le 26 février 1876. Il s'y fixa après quinze ans de séjour à Paris et quelques fugues dans le Nord et à Bruxelles.

Voici en quels termes son biographe définit son talent :

« Henry Chapront, d'éducation toute classique d'abord, évolue tôt, avec ceux de sa génération, vers un symbolisme que complique en lui la curiosité de l'occulte.

« C'est d'un réalisme — qui ne s'arrête ni n'hésite devant aucune lubricité audacieuse — que son inspiration provient très souvent ; mais elle s'exalte aussitôt — voire pour la même planche — en un élan de mysticité, où l'esprit, soulevant d'un effort tout le poids de la matière, finit par s'épanouir.

« Pour l'exécution, H. Chapront possède la fermeté du dessin, un art averti, pénétrant, raffiné, riche en nuances, compliqué, mais toujours et essentiellement ordonné, discipliné, décoratif, harmonieux — quoique audacieux malgré sa science.

« Cérébral et civilisé, c'est un artiste inquiet et curieux — un curieux artiste. »

PALISSY (Bernard) : *Architecture et ordonnance de la grotte rustique de Monseigneur le duc de Montmorancy connestable de France*. — Paris, typographie Ph. Renouard, librairie Damascène Morgand, 1919, in-16 carré non paginé (34 pages). — Réimpression d'après l'édition de La Rochelle 1563.

Nous reparlerons de ce très curieux petit livre de Palissy resté inconnu jusqu'ici.

WACHET (Mme Louis, née Frison) : *La guerre en Champagne, en Argonne et dans les Ardennes, heures tragiques : impressions et souvenirs*. — Châtillon-sur-Seine, imprimerie générale Euvrard-Pichat. Paris, Bloud et Gay, éditeurs, 1919, in-18, 286 pages.

Ce volume est dédié à la mémoire d'Henry Wachet (avocat à la cour d'appel de Paris), mort pour la France à Dommiers le 30 mai 1918, fils de l'auteur.

Imprimerie E. Aubin. — Ligugé (Vienne).

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : Dr Sottas : *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle* sous Mazarin (II) ; — Ch. Dangibeaud : *Les grottes rustiques de Bernard Palissy* : — H. Stein : *Compte des recettes et dépenses de Saintonge et du gouvernement de La Rochelle* (fin) ; — P. Trochon : *A Lille (suite)* ; — J. Depoin : *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes* (*suite* Saint Eutrope. Saint Front).

LIVRES ET REVUES : C. Jullian : *Histoire de la Gaule.*

AVIS ET NOUVELLES : Admissions, distinction, nomination, délimitation de la région poitevine.

NOTES D'ÉTAT-CIVIL : DÉCÈS : Mlle Martin ; Colonel de Morineau ; Mme Gorron ; Madame Cantaloube ; M. J. Heurtel.

MARIAGES : Cavé-Vétillard ; Frouin-Guillet.

VARIÉTÉS

I

LE GOUVERNEMENT DE BROUAGE ET LA ROCHELLE SOUS MAZARIN

(1653-1662)

(*Suite*)

II

RÉORGANISATION MILITAIRE. — LE COMTE D'ESTRADES. — COLBERT.

Dans le gouvernement renaissant de Brouage, la première question à résoudre était celle du renouvellement du cadre militaire ; et il importait de purger ce gouvernement des éléments disparates ou douteux introduits par l'insubordonné du Daugnon ou même par l'autorité du roi, dans un temps de nécessités pressantes.

Digitized by Google

Il fallait tout d'abord choisir le chef militaire qui représenterait l'autorité confiée à Mazarin par la reine régente et le roi enfant.

La région ne manquait pas de lieutenant-général, il y en avait même deux, mais ni l'un ni l'autre ne convenait à la situation. L'Aunis était pourvu d'un lieutenant-général qui avait reçu commission du roi pour être substitué au comte du Daugnon quand la défection de celui-ci était devenue éclatante et irréductible. Des lettres du roi, datées de Bourges, le 17 octobre 1651, adressées au présidial de la Rochelle (1), avaient nommé le baron d'Estissac (2) lieutenant-général au pays d'Aunis sous l'autorité de la reine, et celui-ci avait commencé par enlever de vive force, entre le 15 et le 28 novembre, les fameuses tours de La Rochelle, avec ce qu'il avait amené de troupes et avec l'aide de celles du comte d'Harcourt. Mais il s'était ensuite complètement brouillé avec le Cardinal en se tournant vers le prince de Condé et en liant partie avec l'intrigant Châteauneuf (3).

D'Estissac était jugé. « C'est un homme qui n'a jamais rien valu, écrivait le Cardinal au secrétaire d'Etat de la Guerre (4), je croy que vous n'aurez pas grand peine à y porter remède. » Dans une lettre ultérieure (5), Mazarin précise la nature du remède : enlever d'Estissac et mettre en sa place M. d'Estrades ou M. de Navailles.

Avec ce d'Estissac, il n'y avait pas d'embarras, mais l'autre lieutenant-général était plus gênant. César, duc de Vendôme, grand maître de la Navigation, avait reçu, le 31 octobre 1652, les provisions de lieutenant-général pour le roi « en l'armée et gouvernement de Brouage, de La Rochelle, pays d'Aunis et lieux adjacents, Poitou, Saintonge et Angoumois. » Il se proclamait général sur terre et sur mer et s'imposait d'autant plus à la région qu'ayant

---

(1) Arcère, *Histoire de La Rochelle*, t. II, p. 572.

(2) Benjamin de La Rochefoucauld, baron d'Estissac, second fils de François IV, comte de La Rochefoucauld et de Claude d'Estissac, épousa, en 1623, Anne de Villoutreys et fut le chef de la branche d'Estissac qui s'éteignit bientôt, son fils, François, n'ayant eu que des filles.

(3) Charles de l'Aubespine, marquis de Châteauneuf, né en 1580, conseiller au parlement de Paris en 1600, garde des sceaux en 1630, disgracié en 1633 et retenu prisonnier jusqu'en 1643, fut un des chefs de la *cabale des Importants*; relégué plusieurs fois dans son gouvernement de Touraine et, en dernier lieu, en Berri, en 1652, il y mourut, le 26 novembre 1653, chargé d'années et d'intrigues, dit Mme de Motteville.

(4) Mazarin à Le Tellier, 11 septembre 1652. (A. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, t. v, p. 229).

(5) Mazarin à Le Tellier, 2 octobre 1652. (*Ibidem*, p. 317).

Digitized by Google

fait d'assez fortes avances pour les frais d'une campagne encore en cours, il prétendait se faire donner des assignations de remboursement sur les fermes régionales : ferme des 35 sous de Brouage, fermes de Charente et du convoi de Bordeaux. Il y avait à prévoir de ce côté là une série d'arrangements, car M. de Vendôme ne pouvait en aucun cas prendre la lieutenance générale de Brouage sous le Cardinal. Il fallait à Mazarin un sujet de valeur personnelle mais restant entièrement dans sa dépendance.

Le comte d'Estrades (1) sur lequel il arrêta son choix était « une créature du Cardinal » écrit Lenet. Agé alors de 46 ans, il avait déjà parcouru une double carrière diplomatique et militaire qui venait d'être traversée par une épreuve pénible, ayant dû remettre aux Espagnols, par capitulation, le 16 septembre 1652, la place de Dunkerque dont il était gouverneur.

Il fut pourvu d'une commission du roi pour commander en qualité de lieutenant-général dans l'Aunis et Brouage, le 4 avril 1653, juste à temps pour recevoir les places que remettait le comte du Daugnon.

Mais il faut bien observer que le comte d'Estrades n'était en fonctions qu'aux armées et qu'il ne devait agir dans le gouvernement du Cardinal que comme son délégué. Il n'était pas lieutenant-général pour le roi au gouvernement de Brouage, auquel cas il eut été pourvu en titre de la charge qui appartenait à Mazarin lui-même ; mais, pour s'en tenir aux termes précis de la commission, il recevait « pouvoir pour commander les troupes en qualité de lieutenant-général dans le pays d'Aulnis, La Rochelle et isle d'Oleron. » Il eut d'ailleurs à porter plus loin son action, quand, après la réduction de Bordeaux, le Cardinal lui fit donner le commandement puis la charge de maire perpétuel dans cette ville et enfin la lieutenance générale de Guyenne (2).

Bref, un officier général à la dévotion de Mazarin, pourvu d'un important commandement de troupes en temps de guerre avec l'Espagne, se trouvait dans la région et recevait la mission de prendre les mesures nécessaires pour protéger le gouvernement du

---

(1) Godefroi, comte d'Estrades, né en 1607, maréchal de France le 30 juillet 1675, mort à Paris, le 26 février 1686.

(2) 25 août 1653, commission pour commander dans Bordeaux. — 10 octobre 1653, provision de maire perpétuel. — 4 mai 1654, lettres de lieutenant-général en chef commandant l'armée et province de Guyenne. — 8 mai 1655, commission de lieutenant général en Catalogne, sous le prince de Conti. (Bibl. Nat., Ms. franc. 10260, fol. 55).

Digitized by Google

Cardinal contre les entreprises de l'ennemi extérieur, de tenir sous son autorité les commandants de places et de représenter en tout le Cardinal qui lui-même tenait son autorité du roi lequel n'avait pas encore quinze ans.

Mais cette mission était instantanément révocable et réversible ; quand le comte d'Estrades devra s'absenter, c'est le marquis de Montausier (1), gouverneur général de Saintonge et d'Angoumois, qui le remplacera momentanément, au mois de juillet 1654 ; et quand, plus tard, le même comte d'Estrades s'éloignera définitivement des gouvernements du Cardinal, à partir du mois de mai 1655, le maréchal de Clérambault (2), muni d'un pouvoir de Mazarin, viendra faire chaque année un voyage d'inspection militaire dans les gouvernements et régler toutes les questions qui exigeaient la sanction d'une haute autorité.

Encore une fois, le Cardinal, même pendant le temps du commandement virtuel de la reine, resta seul maître en titre dans son gouvernement ; le lieutenant-général commissionné était un élément surajouté qui n'emportait aucune part du pouvoir donné par le roi, qui enfin, intérêt pratique de cette distinction un peu subtile, n'entamait « les gages, estats et appointemens, droicts, fruicts, profficts revenus et esmolumens » qui y appartenaient qu'autant qu'il plaisait au Cardinal d'en disposer. Les mille écus par mois de traitement qui étaient attribués au comte d'Estrades ne figuraient pas dans les charges du gouvernement de Brouage.

Pour commander dans les différentes places de son gouvernement, le Cardinal choisit, encore parmi ses créatures, des officiers de fortune et de petite noblesse, serviteurs éprouvés sur la fidélité desquels il pouvait compter. Après la sévère leçon de l'aventure de du Daugnon, le cadre militaire ne devait compter que des éléments souples et bien en main. Aussi bien cette question fut-elle aisément réglée. Le Cardinal choisissait ses sujets et, conservant entier le privilège des anciens gouverneurs, il leur donnait, en son propre nom, des commissions qu'enregistrait le secrétaire d'Etat de la guerre pour faire figurer leurs noms sur les états du

(1) Charles de Sainte-Maure, marquis en 1644, puis duc, en 1664, de Montausier, gouverneur général de Saintonge et d'Angoumois, de 1645 au 25 avril 1673 qu'il céda cette charge à son gendre Emmanuel de Crussol, duc d'Uzès.

(2) Philippe de Clérambault, comte de Pâlluau, maréchal de France le 18 février 1653, mort à Paris le 24 juillet 1665, âgé de 54 ans.

Digitized by Google

roi, et chacun d'eux gagnait docilement son poste, soit comme chef de place, soit comme officier subalterne dans l'état-major de place, soit comme officier dans une des compagnies franches des garnisons.

Dans aucune des quatre places du gouvernement : Brouage, Château d'Oléron, La Rochelle et fort de La Prée, il n'y eut de gourverneur particulier autre que le Cardinal, mais seulement des « lieutenans particuliers » qui n'avaient d'ailleurs qu'un grade subalterne soit celui de capitaine de compagnie, soit celui de major, et qui faisaient fonction de commandants de place.

Ces commandants et les autres officiers : aides-majors, capitaines et lieutenants des compagnies franches, reçurent leurs provisions du Cardinal à la date du 16 juin 1653 ; et, je répète que ces provisions furent données non par le roi mais par Mazarin qui établit ces officiers « aux appointemens, estats, et émolumens qui seront cy-après réglés par mes ordres et ce, tant qu'il me plaira (1). »

Le commandant de Brouage était le sieur de Chamfleury, maréchal de camp des armées et ancien capitaine du régiment de Champagne, nommé capitaine de la première compagnie ou compagnie du Cardinal et major à Brouage. Il entra, lui premier, dans cette place le 19 avril 1653 et en fit la visite avec le sieur de Polastron ci-devant major de la place sous du Daugnon (2).

Chamfleury avait pour lieutenant, dans la compagnie qu'il commandait, Antoine de Camparan qui le remplaça comme capitaine de cette compagnie et comme major et eut le commandement de Brouage le 1er avril 1656, quand Chamfleury eut passé aux armées.

Le sieur de Camparan, qui est qualifié dans les registres paroissiaux d'Hiers-Brouage « honorable homme », ce qui veut dire qu'il n'avait aucune naissance, était, en 1656, âgé de 42 ans et ne s'était élevé que par la main du Cardinal. Il commanda la garnison de Brouage jusqu'à la nomination du marquis de Carnavalet comme gouverneur particulier de la place, en 1667 ; il prit alors le rang de lieutenant de roi qu'il conserva jusqu'à sa mort. Il fut inhumé dans l'église de Brouage le 30 avril 1674.

---

(1) La plupart de ces provisions sont reproduites dans le volume 963 du fonds *Clairambault*, fol. 60 et suiv. (Bibl. Nat., Ms. franc.).

(2) Cf. l'intéressant mémoire de l'évêque de Saintes : de Brouage, le 20 avril 1653. (*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. XLVI, p. 317. Ch. Dangibeaud, *Lettres relatives à la Fronde en Saintonge.*)

Digitized by Google

L'enseigne de la compagnie du Cardinal était le jeune Léonard Gousse, sieur de La Rocheallard.

Il y avait à Brouage, au temps de Mazarin, six compagnies franches, c'est-à-dire n'appartenant à aucun régiment mais formant un groupe qu'on appelait la garnison ordinaire. Ce groupe fut refondu avec des éléments de l'ancienne garnison reconnus fidèles qu'on renforça par des recrues, à Brouage comme dans les autres places du gouvernement (1).

La première compagnie, compagnie de la Reine, puis du Cardinal, fut commandée effectivement par Chamfleury, puis par Camparan.

Les cinq autres capitaines étaient le sieur de Vignieux qui avait appartenu à l'ancienne garnison, « gros homme » bien près de la soixantaine ; le capitaine de l'Isle, vieil officier fort estimé, cidevant capitaine au régiment de Picardie ; le capitaine Dommartin ; le capitaine Durud ; le jeune capitaine de Villette-Mursay, qui n'eut son poste qu'au commencement de l'année 1655. Il était parent de la future marquise de Maintenon, alors Mme Scarron (2) ; son lieutenant de compagnie, le sieur Duvignault, faisait les fonctions de commissaire d'artillerie.

Deux anciens officiers du comte du Daugnon, les sieurs de Gaillonnay et de Saint-Thomas, furent conservés pendant quelque temps au titre de capitaines appointés à 1200 livres par an (3).

Notons encore les noms des lieutenants du Cros et de La Barthe, du lieutenant d'Escurie qui passa à l'Ile-de-Ré, en septembre 1657 l'aide-major de Rouffaict, « petit huguenot », autoritaire et querelleur, l'enseigne Trémareu, l'ingénieur de La Neuville, qui laissa la place de Brouage pour celle de Condé, au mois de mai 1656, et qui figure de nouveau plus tard sur les états de Brouage.

Dans l'Ile d'Oléron, Mazarin installa le sieur de Saint-Léonard qui avait servi pendant vingt-cinq ans et avait commandé temporairement le régiment de Picardie comme premier capitaine de

---

(1) D'après une lettre de Colbert à Mazarin, 9 octobre 1653, les frais de cette levée montèrent à la somme de 10.100 livres (Aff. Etr., *France* 891, fol. 221). Comme l'on comptait 18 à 20 livres par recrue, cela représente plus de 500 hommes.

(2) Philippe Le Valois, sieur de Villette-Mursay, né en 1632, fils de Benjamin Le Valois, seigneur de Villette, et de Louise-Artémise d'Aubigné, dame de Mursay ; il fut capitaine de vaisseau en 1672, lieutenant-général des armées navales, et mourut à Paris le 25 décembre 1707.

(3) Colbert à Mazarin, Paris, 9 octobre 1653. (Aff. Etr., *France* 891, fol. 221).

Digitized by Google

ce régiment. Il était en même temps à la tête d'une compagnie, ayant pour lieutenant le sieur du Clos. La seconde personne de l'île était le sieur de La Villette, major, et capitaine d'une autre compagnie dont l'enseigne était le sieur Buisson qui mourut en service dans le château de Beauvoir au mois de novembre 1658. Il y avait deux compagnies à l'Ile-d'Oléron ; le sieur de Lioubreux était l'aide-major de la place.

Saint-Léonard passa bientôt au commandement de l'Ile-de-Ré, à la fin de l'année 1653, laissant le commandement d'Oléron au major La Villette. De caractère difficile, miné par un catarrhe pulmonaire, il était souvent absent de son poste. Comme il négligeait par trop son service dans l'Ile-de-Ré, il fut remis, en juillet 1656, dans Oléron, poste moins important. Il y végéta, en conflit chronique avec son second, La Villette, et mourut le 6 août 1661 (1).

La citadelle, ou Château d'Oléron, construite par d'Argencour, de 1627 à 1630, était une petite place resserrée, très soignée et en parfait état ; elle faisait une saillie prononcée sur la mer qui entourait trois de ses faces (2). Du bastion le plus saillant couronné encore aujourd'hui d'un orme vénérable planté, dit-on, par Richelieu lui-même, le regard embrasse la grande rade des Trousses, l'estuaire de la Charente et le chenal ou couraut d'Oléron qui se continue vers le sud avec l'estuaire de la Seudre. De l'autre côté du chenal on aperçoit la côte du Brouageais et, entre le clocher de Moëze, au nord, et celui de Marennes, au sud, les hauteurs boisées d'Hiers et la place de Brouage.

La reprise du commandement de l'Ile de Ré nécessita, comme on sait, quelques négociations. Le sieur de Louches-Chambellé, qui tenait la place dans le fort de La Prée par commission de la reine, en voulait une récompense de 20.000 écus. Mazarin, qui trouvait la somme un peu forte, lui proposa une commission pour conserver son poste, mais de Louches préférait l'argent ; on s'arrangea avec lui pour 40.000 livres. La lettre du roi qui le relevait de son commandement est du 15 septembre 1653 (3). C'est peu après

---

(1) La Villette eut la place de Saint-Léonard ; ses premiers successeurs furent le chevalier de Clerville, en 1671, puis le sieur de La Vogadre, en 1678.

(2) L'ouvrage fut complété, en 1673, par le chevalier de Clerville qui fit exécuter une seconde enveloppe du côté de terre, puis par l'ingénieur Ferry qui ajouta un ouvrage à cornes et une demi-lune du côté du bourg.

(3) Bibl. Nat., Ms. franc. 4187, fol. 250ᵛᵒ, copie.

Digitized by Google

qu'il remit la place à Saint-Léonard, ayant obtenu que son enseigne, le sieur Poisson, fut maintenu.

Quand Saint-Léonard repassa dans l'île d'Oléron, il fut remplacé en Ré momentanément par le lieutenant La Chapelle puis, définitivement, par le sieur de Launay du Mas qui était lieutenant des gardes du Cardinal. Encore un pointilleux ; comme il ne s'entendait pas avec le lieutenant La Chapelle, on fit permuter celui-ci avec le lieutenant d'Escurie, de Brouage, en 1657. Au mois d'août 1658, de Launay se plaint que d'Escurie n'a point de tenue et qu'il s'enivre, on lui donne alors le lieutenant du Cros, de Brouage.

Launay du Mas garda le commandement de l'Ile de Ré jusqu'en 1677 (1).

Il n'y avait dans l'Ile de Ré qu'une compagnie forte de cent cinquante hommes au temps du sieur de Louches mais qui fut réduite ensuite. Elle occupait le fort de La Prée dont l'état lamentable est dépeint dans un mémoire de Launay du Mas (2). L'ancienne citadelle de Saint-Martin de Ré avait été démantelée par ordre de Richelieu.

La Rochelle était alors ville ouverte. De ses vieux remparts démolis après 1628, il ne subsistait que les murailles et les tours qui donnaient sur la mer. Le sieur d'Alençon de Survie fut pourvu de la capitainerie des tours et du commandement de la ville au titre de lieutenant particulier. L'évêque de Saintes avait demandé (3) que l'on laissât à La Rochelle un vieil officier, Moïse de Billon, sieur de La Touche, qui se contenterait de la place de major et de la capitainerie des chaînes du port, sa vie durant. Ce n'était pas beaucoup demander, il avait quatre-vingt-un ans Il fut maintenu et vécut encore trois ans. Après sa mort, au mois de juin 1656 (4), M. de Survie recueillit sa modeste charge (5).

---

(1) Du 1er avril 1666 à l'année 1670, il fut remplacé temporairement par le sieur du Faur qui avait été major à Brouage. En 1677, il eut comme successeur le sieur de Pierrepont, ci-devant lieutenant des gardes du corps et à qui le roi donna 12000 livres par an pour ses appointements. (Bibl. Nat., Ms. franc. 22.625. fol. 186. *Collection Dangeau*).

(2) Cf. Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 144.

(3) Lettre du 5 mai 1653, résumée par Colbert. (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 216, fol 202ᵛᵉ).

(4) Colbert à Mazarin, Paris, 12 juin 1656, (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 216, fol 226).

(5) M. de Survie laissa sa place par démission, en 1671, à son fils, Charles d'Alençon de Survie qui eut pour successeur, en mai 1683, Hector de Guiry, seigneur de Roussières, lieutenant des gardes du corps.

Digitized by Google

La garnison se réduisait à une quizaine de mousquetaires qui suffisaient à la garde des tours.

Le chef direct de tous ces militaires, l'intermédiaire entre eux et le gouverneur, était le comte d'Estrades qui fut pouvu, comme eux et à la même date du 16 juin 1653, de provisions données par Son Eminence pour la lieutenance générale au gouvernement de Brouage (1). Ces nouvelles provisions, distinctes de celles données par le roi le 4 avril précédent, venaient spécifier l'action du comte d'Estrades dans le gouvernement de Mazarin.

Le cadre militaire établi dans le gouvernement de Brouage n'était qu'un instrument d'ordre intérieur et, au besoin, de protection contre l'ennemi, mais ce n'était pas un instrument d'administration. L'organisateur, le directeur et on peut dire le créateur du nouveau gouvernement de Brouage, ce fut Colbert.

On sait comment Colbert, sorti des bureaux de Le Tellier, s'attacha à gagner la confiance du Cardinal dont il fit le siège avec une ténacité non exempte de rudesse jusqu'au jour qu'il obtint de lui une procuration générale qui le fit intendant de toutes ses affaires, vers la fin du mois de juin 1651. Certes. Colbert avait analysé à fond le caractère de Mazarin : alors qu'il était encore à Le Tellier dont il eut à soutenir les intérêts auprès du Cardinal, il le fit avec une ardeur qui rendit plutôt aigres les premiers contacts. Mazarin surpris de rencontrer tant de hardiesse et d'insistance se plaint à Le Tellier du manque de respect de son commis, alors que Colbert dépeint à son maître l'avidité du Cardinal, ses manœuvres corruptrices qui cherchent tout accommodement « pour de l'argent », l'irrésolution de son esprit, qualité « qu'il possède à un souverain degré. » Sans « l'obéissance aveugle » qu'il doit aux commandements de son maître, Le Tellier, Colbert renoncerait à s'exposer encore aux « rebuffades » de Mazarin, « ne pouvant me résoudre, écrit-il, à souffrir qu'avec beaucoup de peine et de répugnance ces sortes de traitements, particulièrement d'un homme pour lequel je n'ay aucune estime (2). »

Ces deux esprits si éloignés l'un de l'autre eurent donc une certaine distance à franchir avant de se rencontrer. Mais Colbert s'imposa après qu'il eut reconnu que gérer les affaires du Cardinal c'était entrer dans toutes celles de l'Etat. Il se dit qu'il y avait

(1) Bibl. Nat., Ms., *Clairambault* 963, fol. 61ᵛᵉ.

(2) Cf. P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. I, Introduction, p. xxviii.

Digitized by Google

quelque chose à faire par cet homme là ; toutefois, comme il était lui-même l'homme d'une seule ligne de conduite, il embrassa aveuglément les intérêts de son nouveau « patron » envers et contre tous, même avant ceux de l'Etat et du Roi. jusqu'au jour où rendu libre par la mort du Cardinal, il put abattre ceux qu'il avait non certes ménagés mais tolérés et servir son vrai maître, le Roi, c'est-à-dire l'Etat.

S'il n'est pas certain que c'est à la suggestion de Colbert que Mazarin, qui était rentré à Paris seulement le 3 février 1653, après deux ans d'exil, arrêta son choix sur le gouvernement de Brouage, au moins apparait-il nettement que Colbert le maintint dans cette résolution en parfaite connaissance de cause. Au mois de septembre 1653, visitant ce domaine de prédilection, il écrit au Cardinal en termes décisifs : « je trouvè icy une infinité de choses admirables à faire pour les intérests de V. E.... je luy diray seulement par advance qu'à mon advis elle ne doibt jamais prendre la pensée de quitter ces gouvernemens et qu'il faut qu'elle les aye en chef par la démission de la reyne..., Je ne puis pas luy exprimer combien est beau ce gouvernement et quels advantages l'on y peut trouver pour elle (1). »

Depuis environ deux ans que Colbert s'efforçait de mettre en ordre les affaires embrouillées du Cardinal, la condition de succès qui lui apparaissait comme la plus urgente à réaliser était la prise de possession d'un certain nombre de grosses sources de revenus qui permettraient le remboursement des avances qu'avait faites Mazarin, puis la constitution d'une forte réserve sans cesse alimentée.

Maîtres du gouvernement de Brouage et pays adjacents, on s'assurerait la possession des 35 sous de droits sur le sel ; il était possible d'étendre la main sur les fermes voisines, du convoi de Bordeaux et de la traite de Charente ; en y joignant les recettes d'un certain nombre de petits droits régionaux et le rendement de trois ou quatre élections, on constituerait un groupement financier riche et solide. C'est l'œuvre dont Colbert poursuivra l'achèvement.

Mais ce but ne peut être atteint qu'après qu'on aura remis de l'ordre dans ce gouvernement ; et aussitôt Colbert entre en corres-

---

(1) Colbert à Mazarin, La Rochelle, 12 septembre 1653. (Aff. Etr., *France* 1476, fol. 510).

Digitized by Google

pondance avec les agents de la première heure, l'évêque de Saintes, le Comte d'Estrades, l'évêque de La Rochelle.

Le 22 avril 1653, d'Estrades écrit de Brouage : les magasins sont en mauvais état, il y a des dépenses à faire, (déjà !) ; il faut pourvoir à la subsistance de la garnison, l'évêque de Saintes a dû prendre trois prêts sur le fonds de Charente pour la payer. Voilà une irrégularité dont le redressement nécessitera bien des démarches. Les lettres se succèdent, elles marquent d'une certaine incoordination dans le gouvernement : les habitants de La Rochelle font des difficultés pour recevoir M. d'Estrades qui n'a pas encore de pouvoir à présenter, l'évêque de La Rochelle a fait « passer outre » ; le duc de Vendôme prétend avoir des droits sur le gouvernement ; il faut penser à désintéresser le sieur de Louches qui tient toujours l'île de Ré ; M. de Chamfleury demande une lettre du Cardinal pour être reconnu chef par les officiers de la garnison de Brouage ; le sieur de Bourgon, ci-devant président à la cour des aides et devenu directeur de la ferme de Charente, se plaint du contrôleur Bigot, un homme impossible qui porte le désordre partout où il passe.

Colbert, de son bureau de Paris, a fort à faire pour parer à tous ces à-coups et il lui est tout à fait impossible de surveiller le détail des intérêts du Cardinal. Il fallait donc sur place un agent possédant les connaissances nécessaires avec les qualités d'intelligence, de fidélité et de fermeté qui permettraient de lui confier le soin de ces intérêts.

L'évêque de Saintes qui se retirait, sa mission une fois remplie, y avait déjà songé. Le 23 avril, il avait écrit à Mazarin (1) pour lui recommander un jeune homme, nommé Hubert, qui avait exercé, sous du Daugnon, les fonctions de payeur de la garnison et qui connaissait à fond toutes les affaires de Brouage. Malgré ses attaches passées, on pouvait compter sur sa fidélité, et son activité serait doublée par l'assistance d'un frère qu'il avait auprès de lui. Le 5 mai, l'évêque de Saintes écrivit dans le même sens à Colbert ; et celui-ci, qui a laissé une analyse de cette lettre (2), était déjà avisé quand Mazarin lui écrivit à son tour de Fontainebleau, le 6 mai (3), pour lui parler de la proposition de l'évêque de Saintes et lui communiquer sa lettre. La réponse de Colbert est immé-

(1) Cf. Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 326.

(2) Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 202.

(3) A. Chéruel, *Lettres de Mazarin*, t. v, p. 608.

Digitized by Google

diate, elle est du 8 mai (1). On pourra se servir du sieur Hubert, jusqu'à ce que les intérêts du Cardinal soient bien établis à Brouage, mais ensuite il faudra en confier la direction à quelqu'un de plus capable. Ce choix doit être fait promptement, sans autre considération que celle du mérite et sans s'arrêter aux recommandations. « Et, ajoute Colbert, au cas que Votre Eminence se descharge de ce soin sur quelqu'un, ce doit être apparemment sur moy puisque dans l'honneur qu'elle m'a fait de me confier ses affaires, je puis et dois mieux connoistre les qualités et les talens nécessaires pour bien servir Votre Eminence ; et, pour la fidélité, je n'aurois garde de luy proposer aucune personne dont je ne respondisse comme de moy-mesme. »

La question était ainsi nettement définie et résolue dans l'esprit de Colbert et la personne qui devait être un autre lui-même dans le gouvernement de Son Eminence était son cousin-germain, Colbert de Terron (2).

Colbert de Terron, qui avait trois frères, dont deux aux armées, et deux sœurs, (3) était né en 1620, à Reims, comme son cousin, et il était, à peu près, du même âge que lui.

Colbert, dans une de ses lettres au Cardinal, déclare que deux personnes lui sont particulièrement chères, son frère Charles et ce cousin, « tous deux nourris, pour ainsi dire », avec lui. Au mois de décembre 1650, il les recommandait tous deux à Le Tellier pour un emploi administratif aux armées pendant le quartier d'hiver.

Après avoir suivi cette école d'administration dans laquelle Colbert s'était lui-même exercé, Colbert de Terron revint auprès

---

(1) Lettre publiée en partie par P. CLÉMENT, *Lettres de Colbert*, t. I, p. 203.

(2) Filiation : Jean-Charles Colbert de Terron × Marie Bachelier.

Jean Colbert de Terron × Marie Bignicourt	Nicolas Colbert de Vandières × Marie Pussort.
Charles Colbert de Terron.	Jean-Baptiste Colbert.

(3) Ses frères et sœurs : 1° Simon Colbert, abbé de Saint-Sauveur de Vertus, chanoine de Reims ; 2° Jean Colbert, capitaine au régiment de Navarre, tué en 1653, en Piémont ; 3° Rémy Colbert qui eût la même compagnie et fut tué dans le même pays dix mois plus tard, fin juillet 1654 ; 4° Marie Colbert, mariée, par contrat du 8 septembre 1633, à Pierre Chertemps de Seuil, avocat au Parlement ; 5° Marguerite Colbert, mariée en premières noces, en 1646, à Jacques Mérault, président des trésoriers de France, à Soissons, mort en 1655 ; et, en secondes noces, le 1er janvier 1657, à Denis Marin seigneur de La Chasteigneraye, intendant des finances ; elle mourut en avril 1658. (Bibl. Nat., Ms., *Dossiers bleus* 203, COLBERT).

Digitized by Google

de son cousin qui lui fit acheter la charge de maître d'hôtel de Monsieur, frère du roi, et il le prit lui dans ses bureaux, l'habituant à sa méthode de travail et lui donnant ainsi l'occasion d'entrer en communication directe avec le Cardinal et de gagner sa confiance.

Mais, avant de faire donner à Colbert de Terron le poste qu'il lui destinait, Colbert voulait attendre que l'organisation du gouvernement de Brouage et surtout ce groupement financier rémunérateur qu'il méditait fussent bien établis ; il attendait sans doute aussi que Mazarin, dont il connaissait l'irrésolution habituelle, eût pris définitivement possession de ce gouvernement par la démission de la reine. D'ailleurs tout n'était pas terminé avec la Fronde : Bordeaux faisait encore échec à l'autorité du roi, l'armée navale espagnole restait menaçante ; le gouvernement de Brouage pouvait se trouver engagé de nouveau dans des opérations militaires. Quand toutes ces affaires douteuses auront été réglées, la place sera sûre et d'avenir, le cousin cher à Colbert pourra y entrer. Bien mieux, d'ici là, si Colbert a vu juste, comme il est probable, la situation du Cardinal et la sienne propre se seront notablement élevées et Colbert de Terron, dirigé et soutenu par son cousin, le bras droit du cardinal, ne sera plus dans Brouage un simple agent caissier ou contrôleur, mais un haut fonctionnaire représentant l'autorité du premier ministre de l'Etat.

(A suivre). JULES SOTTAS.

II

LES GROTTES RUSTIQUES

DE BERNARD PALISSY

Elles sont deux : l'une édifiée au compte du connétable, Anne de Montmorancy, pour son château d'Ecouen, l'autre proposée à la reine Catherine de Médicis pour le jardin des Tuileries, à Paris. De cette dernière on possède un *Devis* qui donne une description sommaire, mais suffisamment explicite du monument ; sur l'autre, on ne possédait aucun renseignement positif. On savait qu'elle fut fabriquée à Saintes, que Palissy en parle très élogieusement en quelques mots dans sa *Recepte* et qu'elle lui valut le titre d'*inventeur des rustiques figulines du Roy et de Monseigneur le duc de*

Digitized by Google

Montmorancy, équivalant à une sauve-garde contre les malveillants et « certains argolets » qui ne respectaient ni l'œuvre du potier, ni son atelier, ni lui-même.

A la vérité, on n'était pas sans soupçonner que la grotte du connétable devait ressembler très fort à celle de la reine, ou plus exactement celle-ci à celle-là, voire à celles du « *Jardin délectable.* » Palissy, sous l'influence d'une idée mystique, n'avait d'autre idéal que de copier la nature et de reproduire le plus scrupuleusement possible, rochers, animaux et végétaux. Il crut sincèrement et naïvement y avoir réussi jusqu'à réaliser l'illusion complète. Le *Devis* prévoit une construction en pierre, revêtue à l'intérieur de plaques en « terre cuite, en forme de rochier estrange, le tout enrichy, insculpé et esmaillé de diverses choses inénarrables. » Ces *choses* sont « certaines figures de termes divers » des mousses, des fougères, lézards, langrottes, serpents, vipères, grenouilles, chancres, écrevisses, araignées de mer, pigeons, grolles, hirondelles, fouines. » Il était très vraisemblable que Palissy n'avait point sensiblement modifié sa conception et que la reine reverrait chez elle ce qu'elle avait vu à Saintes dans l'atelier et les granges où Palissy rangeait les pièces achevées ou en préparation. Supposition d'autant plus raisonnable que dans le *Jardin délectable*, écrit à la même époque que le *Devis*, les « cabinets » ne diffèrent que fort peu de la grotte, qu'on y retrouve les mêmes éléments, le même esprit, le même dispositif.

Plus de doute aujourd'hui ! Une découverte inattendue confirme les présomptions. M. Rahir, le libraire bien connu du passage des Panoramas à Paris, a eu la chance de découvrir, à Londres, dans un lot de livres, pendant une vente aux enchères, une plaquette, petit in-4° de 12 ff., intitulée ARCHITECTURE ET ORDONNANCE DE LA GROTTE RUSTIQUE de MONSEIGNEUR LE DUC DE MONTMORANCY... imprimée à La Rochelle, en 1563, qui a dû faire battre à son cœur de bibliophile une chamade désordonnée qui aurait pu devenir dangereuse.

Sachez que ce précieux petit livre était tellement inconnu que plusieurs biographes de Palissy, *inter quos* Louis Audiat, appellent la *Recepte* le premier ouvrage de Palissy, bien que celui-ci fasse allusion à un *premier*, à la recherche duquel les bibliographes ont vigoureusement peiné. Ils avaient attribué à Palissy une *Déclaration des abus et ignorances des médecins* qui fut reconnue comme lui étant étrangère. Le *premier* livre restait donc à découvrir ; M. Rahir a eu ce bonheur. Il s'est empressé de le

Digitized by Google

faire réimprimer, mais il garde l'original. Le sens bibliophile domine le sens commercial. Il veut jouir au moins pendant quelque temps encore de sa trouvaille, et bien qu'il l'ait annoncé dans son dernier catalogue (juin 1920), il n'entend pas le vendre tout de suite. Espérons que cet exemplaire unique restera en France : Paris ou Saintes.

La disparition presque totale de cette mince plaquette s'explique très aisément : par l'objet très spécial auquel elle est consacrée et par le très petit nombre d'exemplaires qui ont dû être tirés. Elle était destinée moins au public qu'à une élite de lecteurs. Qui dans le public pouvait s'intéresser à la description d'une grotte ? Qui pouvait avoir intérêt à conserver dans sa bibliothèque un petit livre d'une portée aussi limitée et édité dans un but personnel. Aussi a-t-il disparu. C'est miracle qu'il soit parvenu jusqu'à nous. Le *Devis* fut découvert en manuscrit à La Rochelle, en 1861, par B. Fillon, l'*architecture* nous vient de Londres en exemplaire imprimé unique.

Sensationnelle peut être qualifiée cette trouvaille, moins sensationnel est ce qu'elle nous rend, mais elle est tout particulièrement utile par les témoignages qu'elle contient.

D'abord, elle renforce l'opinion que l'on avait sur le manuscrit du *Devis*. On s'était borné jusqu'ici à le « croire de la main même de Palissy. » Si la *preuve* n'est pas faite, il est hors de doute que Palissy a travaillé à sa rédaction. On remarque des phrases presque textuelles empruntées à la brochure. J'en citerai quelques unes à titre d'exemples.

Architecture de la grotte	Devis
Demande : Voyre, mais cela est dangereux à rompre et de petite durée. (Long raisonnement pour démontrer la solidité de la brique. Critique de l'ouvrage de l'ouvrier italien Hiérosme à Madrid dont les œuvres commencent à tomber en ruine.)	Demande : Voire, mais cela (*grotte en terre cuite émaillée*) seroit dangereux à rompre et de petite durée. Réponse : la terre est beaucoup plus dure que la pierre et raisistant quand elle est bien cuite (Critique de la grotte de Meudon.)
Lesquels termes sont situez et posez sur certains pieds d'estrats qui serviront de piliers.	Lesquels (termes) seraient posez sur certains pieds d'estraz pour servir de colomne.
Et entre les deux d'une chascune niche ou siège y a une colonne et pilastre qui fait la séparation desdictes niches.	... Entre lesquelles nyches il y auroit un pilastre et une colomne faisant la division des deux nyches.
J'en ai veu un autre..... qui est que toute sa façon est tortue, bossue, mangée de l'air et chargée de mousse à cause de sa vieillesse et antiquité.	Et quant aux termes... il y en auroit un qui seroit comme une vieille estatue mangée de l'ayr ou dissoulte à cause des gelées pour démonstrer plus grande antiquité.
Et il n'y a si bon ferrement qui en soit soudain gasté en taillant lesdictes briques.	Il n'y a si bon ferrement qui ne fut soudain usé en les taillant en la forme que l'on taille les pierres.

Digitized by Google

Une phrase jette dans nos esprits une surprise qui trouble étrangement nos idées acquises sur les ressources en couleurs fusibles de maître Bernard. Tout le monde sait, il l'a dit, qu'il avait, dès le début de ses travaux, cherché l'émail blanc. Il passe pour n'avoir jamais pu l'obtenir. Certes, cet insuccès a bien de quoi surprendre, car l'émail blanc était connu, et si les formules variaient (et varient encore aujourd'hui) suivant les fabricants et employeurs, Palissy en aurait appris les éléments, très simples d'ailleurs, en s'adressant aux émailleurs de Limoges notamment. Le secret n'est pas tant dans les matières qui le composent que dans les proportions. Néanmoins Palissy a la réputation d'avoir complètement échoué. Et voilà qu'il parle dans cette lettre au connétable « d'un terme qui a une ceincture de peau de loup marin large de quatre doigts, laquelle est couverte d'un *esmail blanc* mouchetée de tané, jaulne, gris et de noir (1). » Il avait donc un émail blanc à sa disposition ? A la vérité, il en usa si peu que je crois qu'il n'y en a pas d'exemples dans ses ouvrages. Mais ce qui modifie totalement le sens qu'il convient s'attacher à cet *émail blanc* c'est qu'il ajoute aussitôt : « ce néantmoins qu'elle soit couverte de tous ces esmails, le poils de la dicte ceinture n'a aulcunement perdu la forme, ainsi sont de la mesme grosseur d'un poil, comme auparavant. » Palissy s'attache en plusieurs endroits à bien faire remarquer cette imitation fidèle de la nature jusqu'au trompe l'œil. Il y met son amour-propre... sans que nous soyions obligés de l'en croire ! Mais cette constatation que son *émail blanc* ne dissimule pas les dits *poils* au point de les faire disparaître sous la couche qui les couvre prouve que cet *émail blanc* n'est pas de même nature que les émaux blancs habituels, lesquels sont opaques plus ou moins. La démonstration est d'ailleurs complète dans la phrase suivante, où l'auteur affirme qu'il a plus peiné à « rendre les émails diaphanes que non pas à tout le résidu de son invention. » En résumé, Palissy a employé sur cette ceinture un *fondant* et non un émail à base d'oxyde d'étain qui constitue le réel émail blanc (2). Notons en outre que Palissy

(1) Dans son jardin délectable il parle aussi d'un cabinet émaillé « d'un calcidoine jaspé maderé et moucheté d'un esmail blanc..... d'un autre couvert d'un « esmail blanc maderé moucheté jaspé. »

(2) Emile Molinier a émit une hypothèse qui expliquerait bien pourquoi Palissy a échoué dans sa recherche de l'émail blanc. Il prétend que maître Bernard voulait percer le secret de la fabrication de la porcelaine « Au point de vue céramique, ce désir de reproduire les porcelaines venues de l'Extrême-Orient domine toutes les recherches des potiers du XVI[e] siècle. » Ce n'est qu'à

Digitized by Google

devait être habile modeleur puisque certains de ses termes avaient figure humaine. On s'est demandé si réellement il savait modeler, s'il n'employait pas quelque ouvrier. Le doute ne paraît plus permis. Il n'a pu mouler, comme les végétaux, les oiseaux et les animaux, une tête humaine.

Avant d'examiner la grotte nous ferons une dernière constatation intéressante, inédite je crois. Palissy parle d'un « excellent ouvrier que le roy François, premier de ce nom, admena à son retour d'Espagne, lequel ouvrier a fait plusieurs belles choses aux chasteaux de Coignac et Madrid. » Le nom de l'ouvrier qui a travaillé à décorer le château de Madrid, à Paris, est très connu, c'est Girolamo Della Robbia. En 1563, l'œuvre de cet italien à Paris commençait à tomber en ruine. De son œuvre à Cognac, pas un mot. Du reste il devait être peu important, le séjour à Cognac de ce céramiste ayant été forcément très court.

Passons dans l'atelier et « les granges » où Palissy travaille ou a remisé les pièces achevées.

En 1563, date de son épître au duc de Montmorency, il y a déjà sept ans que cette grotte lui fut commandée. Elle n'est pas encore achevée. Elle est en terre cuite émaillée sur les deux faces. Elle mesure 40 pieds de long, 20 pieds de large et 27 de haut, non compris l'arc des voûtes. C'était, comme on le voit, une très grande salle. L'entrée était ornée de plusieurs termes « si près approchant de la forme humaine qu'il n'y a homme qui ne fust estonné de les voir ». Ils sont coiffés et vêtus au « naturel, les sourcils insculpez de la mesme grosseur que les poils naturels ». Au-dessus de ces termes règnent architrave, frise, corniche et plusieurs fenêtres touchant à la voûte.

A l'extrémité de la pièce un fossé est rempli de poissons d'eau de mer et d'eau douce, comme tortues, écrevisses, chancres, grenouilles, rougés, brochés, chiens de mer, qui vomissent de l'eau dans le fossé, d'où l'eau se déverse dans le jardin, devant la grotte. Jusqu'à huit pieds de hauteur la paroi figure un rocher plein de bosses et des cavités, recouvert de « pierres estanges de diverses couleurs », de coquilles « d'un nombre infini d'espèces d'herbes, telles que scolopendre, adiantes, polypodes »... etc., mousses, et dans les trous, sur les bosses, reposent « un nombre infini d'ani-

---

la fin du XVIe siècle qu'à Florence on parviendra à créer des porcelaines factices auxquelles le nom de Médicis est resté attaché. *Gazette des Beaux Arts*, 1900, tome 24, p. 446.

Digitized by Google

maulx », couleuvres, serpents, aspics, vipères, rampants ou dormants. Palissy assure que l'on prendrait plaisir « à voir les langrottes et lyzards et ce pour cause qu'ils approchent si près du naturel qu'il ne leur reste (manque) que le mouvement (1). Au-dessus de ce rocher l'architrave porte la devise du connétable Aplanos. Et au-dessus « sont plusieurs fenestres non moins admirables que le rocher susdict parce qu'elles ne tiennent aucune ligne directe ny perpendiculaire, ains sont tortues, bossues, biaizes et rustiques fort estranges. Car elles sont longues et estroictes comme si l'on avait fait des portes estroistes à grands coups de marteau au travers du rocher, comme à passer un homme. »

Tout autour de la salle « l'inventeur » a disposé une douzaine de sièges dans des niches séparées par une colonne et un pilastre, et au-dessus de chaque niche est tendue une guirlande de fruits, poires, pommes, concombres, raisins. Les niches sont faites de couleurs différentes, agate, porphyre « couleur de grison, madrées en manière de marbre, ou d'un jaspe bastard ». Il y en a une toute maçonnée de cailloux, une autre de coquilles de mer, une autre garnie de mousse, herbages, animaux.

Sur la corniche sont perchés toutes sortes d'oiseaux : « grosles, corbeaux, pigeons, chas-fouins et chas-huans et autres telles espècesqui communément hantent èz rochers et ruines antiques ».

Enfin « les voûtes de la dicte grotte sont tortues, bossues, monstrueuses, contrefaites et enrichies de plusieurs choses qui seroyent longues à discourir. » Tout cela n'est pas inédit pour nous. Nous l'avons lu, même avec plus de détails, dans le *Jardin délectable* où Palissy laisse libre cours à son imagination. Palissy nous assure qu'il ne dit pourtant pas tout. Il avertit que « quand tous les poètes de l'Europe, Asie, et Afrique se seroient emploiez en escrire et te le faire entendre, il est impossible que par leur escript tu peusse entendre la centième partie du dict œuvre. » Paplissy manque évidemment de modestie et de modération. Il est fort enthousiasmé de son ouvrage qui lui a, il faut le dire, attiré

(1) Cette prétention de Palissy de réussir ses animaux jusqu'au trompe-l'œil et même jusqu'à tromper non seulement les hommes mais les animaux eux-mêmes s'affirme dans cette phrase ridicule du *Jardin délectable* : « Et tous les dits animaux seront insculpéz et émailléz si près de la nature que les autres lizers naturels et serpents les viendront souvent admirer, comme tu vois qu'il y a un chien, en mon hastelier de l'art de terre, que plusieurs autres chiens se sont prins à gronder à l'encontre, pensant qu'il fust naturel. »

La gloire d'Apelle l'empêchait-elle de dormir tranquillement.

Digitized by Google

les éloges de tous les grands personnages de passage à Saintes, de toute la noblesse du pays, suivis de quatre mille gentilshommes et gens de robe qoi défilèrent dans son atelier. Le roi Henri II et le cardinal de Lorraine lui ont assuré « qu'ils avoyent veu des plus grandes œuvres et des plus belles choses du monde, mais qu'ils n'avoyent jamais veu œuvre semblable au sien. » Cependant Palissy ne leur avaitmontré qu'un simple bassin pour lequel le roi lui fit donner 50 écus (1).

Eprouverions-nous aujourd'hui le même emballement ? Quel jugement porterions-nous sur cette grotte si elle nous était parvenue, toute considération de valeur vénale écartée bien entendu, nous posant à l'unique point de vue esthétique ? Il est évident que cette salle de treize mètres de long sur moitié de large et haute de plus de six mètres, construite entièrement en plaques émaillées, se juxtaposant les unes aux autres, est un joli tour de force. Il a même fallu à Palissy une rare audace et une confiance en soi immense pour oser entreprendre un travail de cette difficulté. Il puisait une grande force en cette conviction que Dieu l'avait prédestiné et lui avait accordé de grands dons d'intelligence et d'habileté. Il est certain que Palissy a été un ouvrier d'une extrême opiniâtreté et d'une grande adresse. Il a réussi à se créer une gamme d'émaux d'une qualité exceptionnelle qui fait le grand, le principal mérite de ses ouvrages. Très jaloux de ses formules — comme tous les artistes et les céramistes en particulier — il en a emporté le secret. Ses émaux sont superbes et il aurait pu en tirer gloire. C'est ce dont il se vante le moins. Il goûte infiniment plus les petites nervures des feuilles qu'il a conservées, les écailles de ses reptiles et de ses poissons, les poils, les cheveux de ses figures humaines que les couleurs qui les recouvrent. Et cependant tous ces minces détails, Palissy ne les a obtenus que par moulage sur nature. Aussi ne partagerons-nous pas son lyrisme. Quant à l'ensemble *décoratif* il faut, à mon avis, faire les plus expresses réserves. Passe pour les termes d'une structure aussi diverse « qu'étrange ». Mais que penser de cette exposition d'animaux aussi répugnants les uns que les autres, réunis contre tout bon sens, sous le même toit, en nombre excessif, s'excluant les uns les autres ? Et Palissy prétendait copier la nature !

---

(1) Plus loin Palissy dit qu'il vendait ces bassins dix écus pièces. Il crie misère, malgré tout l'argent qu'il a reçu du connétable, et il explique pourquoi il est si pauvre. Ses raisons sont connues.

Digitized by Google

Il n'est absolument rien resté de ce monument tant magnifié par l'auteur, qui le croyait pourtant impérissable et capable de défier le temps plus que la pierre. Tout espoir d'en découvrir des fragments est-il vain ? On pourrait soutenir qu'un jour une fouille pratiquée au bon endroit en ramènera à la lumière quelques-uns. Palissy n'a pas travaillé pendant sept ans sans « rater » bon nombre de morceaux (déformés au feu, mal cuits, brûlés) et sans en casser. Dè plus il nous apprend que pendant les guerres civiles, quand la ville fut soumise à la soldatesque, et pendant qu'il était retenu en prison à Bordeaux, « on a baillé plusieurs assauts » à son œuvre, que la populace et certains « argouletz » ouvrent la nuit les granges et ateliers, si bien que le duc de Richelieu fit défense à son de trompe « que nul ne fust si hardy d'y toucher ne loger en la maison (du potier) à cause de la dicte besongne. » Le corps de ville, lui-même, manifesta une animosité qui faillit se tourner contre l'atelier et l'ouvrage. L'intervention du sire de Pons les protégea. Tous ces incuits, ces cassons, ces mal-façons ont du être jetés dans un coin, ou à la Charente. Est il impossible qu'un heureux coup de pioche n'en rende pas à la curiosité des saintais ? Et tous ces réprouvés, ces condamnés, ces victimes des « haineux » viendront faire la gloire de notre musée et les admirateurs défileront à nouveau devant eux !

Ch. D.

III

COMPTE DES RECETTES ET DÉPENSES DE SAINTONGE ET DU GOUVERNEMENT DE LA ROCHELLE

(Suite)

Gaiges d'officiers. — Au gouverneur de La Rochelle.	VI^{c} liv. t.
Au seneschal de Xaintonge	V^{c} liv. t.
A l'advocad de Monseigneur.	L liv. t.
Au procureur de Monseigneur	L liv. t.
Au bailly d'Aulnis	L liv. t.
Au contrerolleur de ceste recepte.	LX liv. t.
Au receveur de ceste recepte	C liv. t.

Summa : XIIII^{c} X. l. t.

Digitized by Google

Gaiges des chastellains. — Au cappitaine du pont de Xaintes	C l. t.
Au capitaine de Thallemond sur Gironde (54).	C s t.
Au maistre des euvres et engins	XXVII l. VII s. VI d.
Au juge du seel	XXV l. t.
Summa : IIc LII l. VII s. VI d.	
Dons et remissions. — Au seigneur de Belleville, par don à luy fait par le roy nostre sire de la terre et seigneurie d'Andillé (55) et le petit fief le Roy (56), comprins en la somme du bailliage du grand fief d'Aulmont.	IXxx XVII. t. XIIII s. VII d. ob. pit. t.
Despense commune ordinaire. — Aux troys sergens du bailliage d'Aulnis.	VI l. t.
Au commis à recevoir la taillee de mi-aoust.	C s. t.
Au commis pour ledit receveur à Saint Jehan d'Angely.	X. l. t.
Au commis du receveur à Xaintes	XIII l. t.
Au commis à recevoir les cens de La Rochelle	XV l. t.
Au prevost de la Rochelle.	IIIIxx l. t.
Au receveur de ceste recepte pour les gaiges de ses commis à recevoir l'esmolument de la prevosté et pour bailler le drap de huit robbes à huit sergents	C l. t.
Au commis de Saint Jehan d'Angely pour ses voyages de venir rendre ses comptes à La Rochelle au dit receveur	L s t.
A l'executeur de la justice patibulaire . . .	XXVI l. t.
Au contrerolleur de l'esmolument de la prevosté	XX l. t.
Summa : IIc LXXVII, l. X s. t.	
Terres baillees en eschange. — A Mathurin du Pont, escuier, pour la terre de La Sauzaye	

(54) Cant. Cozes, arr. Saintes.

(55) Andilly, cant. Marans, arr. La Rochelle. Ce Belleville est probablement un Harpedanne, fils d'un Olivier, dit décédé en 1464 (*Archives*, tome XXVII, p. 245).

(56) Le fief Le Roy est un marais près Courçon.

Digitized by Google

baillée en eschange pour une maison assise devant l'Ombrière (57) à Bourdeaux, de laquelle terre est faicte recepte ou demaine non muable du bailliage d'Aulnis de la somme de . . . . . IIIc l. t.

Euvres et repparacions. A La Rochelle, Xaintes, Saint Jehan d'Angely, pour ceste presente année. . . . . C l. t.

Non valloirs. — Des censes et vinees du bailliage d'Aulnis, lequel bailliage a esté veriffié par les commissaires à ce ordonnez et a esté trouvé en non valoir . . . . . VIIxx III l. XIIII s. VII d. t.

Dont ce receveur ne fait aucune recepte, excepté de certains terrages qui croissent esdits non valoirs, dont est faicte recepte ou demaine muable dudit bailliage, pour ce cy. VIIxx III l. XIIII s. VII d. t..

De la taillee de mi aoust et autres cens dudit bailliage, dont est faicte recepte cy d'avant en la somme de demaine non muable dudit bailliage, de laquelle taillee et cens ne se peut trouver XXVI l. par deffault de tenanciers, pour ce cy. XXVI l. t.

Des menuz cens de La Rochelle, dont est faicte recepte cy d'avant ou demaine non muable à la dite Rochelle en la somme de IIIc XLI l. XVII s. II d. ob., desquels ne se peut trouver IX l., tant par deffault de tenanciers que pour ce qu'on ne scet où sont les lieux, et pour ce . . . . . IX l. t.

Somme : VIIIxx XVIII liv.
XIIII s. VII den. t.

D'une coulpe d'argent poisant ung marc, doree d'un marbotin d'or avecques une cuilliere poisant une once et ung gros, deue sur le poix le Roy à La Rochelle au jour de

---

(57) L'un des châteaux de Bordeaux. Cf. *Archives Saintonge*, tome IV, p. 112 : 1462, 17 mai, l'échange entre Louis XI et Jehan du Pont de la terre de La Sauzaie (en Saint-Xandre).

Digitized by Google

Noel, dont recepte est faicte cy davant ou demaine non muable à La Rochelle, laquelle coulpe et cuilliere Monseigneur a fait prendre et lever en sa main par ses officiers, et pour ce reprins cy en despense.

Le dit recepveur fera recepte entiere de ladite coulpe et cuilliere.

De la somme de dix l. t. deue chascun an par les hoirs ou bienstenans de feu sire Anthoine Sor sur les moulins à eaue estans près l'orloge de la dite ville, comprinse en la somme de demaine non muable à ladite Rochelle, laquelle somme ce dit receveur rend cy en despense parce que Monseigneur l'a donnée aux maire, eschevins et pers de ladicte Rochelle, pour ce cy. . . X l. t.

De deux mars d'argent ouvrez, deux chascun an audit terme de Noel sur le cay le Roy à la dite Rochelle, qui sont comprins en ladite somme de demaine non muable à ladite Rochelle, pour lesquelx deux marcs d'argent ledit recepveur reprent cy en despence la somme de dix huit l., à quoy lesdits deux mars d'argent ont esté apreciez, pour ce cy pour la cause susdite . . . . . XVIII l. t.

De la somme de sept l. t. deue chascun an audit terme de Noel sur la pree assise hors la porte neufve de La Rochelle, qui est comprinse oudit demaine non muable pour la cause susdite . . . . . VII l. t.

Somme : XXXV l. t.

Voyages, chevauchees et tauxations. . . . XL l. t.

Fraiz de justice . . . . . LI^{c} l. VI s. VIII d. t.

Façon et reddition de compte. . . . . L l. t.

Somme : VII^{xx} I^{c} liv. VI s. VIII d. t.

Deniers paiez en l'acquit de Monseigneur. A Jehan de Thoyrac, escuier, seigneur de Beons, la somme de dix sept s. six d. t., qu'il avoit sur deux places assises à Saint Jehan d'Angely, esquelles deux places l'au-

Digitized by Google

ditoyre de mondit seigneur est à present en la halle, pour ce . . . . . XVII s. VI d. t.

A Jehan Theon, coustellier de Monseigneur, a esté paié et delivré par cedit receveur par le commandement et ordonnance de mondit seigneur la somme de quarante l. t., comme appert par les lettres signees de la main de mondit seigneur, pour ce cy . . XL l. t.

Somme : XL l. XVII s. VI d. t.

Deniers paiez par descharge. Au receveur general des finances de mondit seigneur, par une descharge du XXII[e] jour d'octobre mil IIII[c] soixante neuf contenant la somme de XI[c] XLVI l. VII s. VI den. t., a esté paié seulement audit receveur la somme de VII[c] cinquante une l. XVII s. VI d. t., et pour ce . . . . . VII[c] LI liv. XVII s.

A messire Jehan Blosset (58), chevalier, seigneur de Saint Pierre et bailly de Tallemond sur Gironde, par une descharge du XVI[e] jour de decembre mil cccc soixante neuf, de la somme contenue en l'article prouchain precedent, a esté paié la somme de. . . . . III[c] IIII[xx] XIIII l. X s. t.

Au dit receveur general par une autre descharge du XXII[e] jour d'aoust l'an mil cccc soixante-neuf, contenant la somme de . . VII[c] LXXVIII liv. VII s. VI d.

Item une autre descharge pour Mondet de Sancerre, la somme de cent l. t., laquelle est du XXII[e] jour d'aoust cccc soixante neuf, pour ce . . . . . C liv. t.

Audit messire Jehan Blosset, chevalier, bailly dudit bailliage de Tallemont, par une autre descharge du XXIII[e] jour de may l'an cccc soixante-dix, a esté paié la somme de. III[c] IIII[xx] XIIII liv. X s. t.

---

(58) Sur ce personnage, voir les *Lettres de Louis XI*, édit. Vaesen, t. VIII, pp. 69-73.

Digitized by Google

A maistre Guillaume Marquier (59), par descharge du XXII[e] jour de may, la somme de . . . . . CL l. t.

A maistre Pierre Morin, tresorier de Guienne, sur ce qu'il lui peut este deu par descharge du XXII[e] jour de may, pour ce . . . . VI[xx] XVII l. X s. t.

Somme : II[m] VII[c] VI liv. XV s. t.

Pour avoir minuté et grossoyé ce present estat et le double d'icellui avecques pluseurs memoires et instructions touchant le demaine, la somme de. . . . . IIII l. t.

A Pierre des Assiz, pour son voyage d'estre venu partant de La Rochelle à Bourdeaulx apporter l'estat au vray de la dite recepte avecques pluseurs memoires touchant le demaine et pour en avoir provision la somme de . . . . . VIII l. t.

Somme toute de la despence : VII[m] IX[c] LXVII l. XVI s. IX d. ob. pit.

Et la recepte monte : VII [m] V[c] LXIX l. VI s. V. d. ob. pit. t.

Ainsi est deu au receveur la somme de : III[c] IIII[xx] XVIII l. X s. IIII d. t., pour plus avoir mis que receu, laquelle somme se reprandra sur l'annee prochaine à venir.

Fait à Bourdeaulx, le II[e] jour d'aoust l'an mil cccc soixante et dix. — (Signé :) Morin.

A Patrix Folcart (60), seneschal de Xaintonge, pour la cappitainerie du chasteau de Saint Jehan d'Angely, la somme de. . C l. t.

Au dit seneschal pour ses lieuxtenans et commis à l'excercisse de la justice de ladite senechausiee, par descharge du XXVI[e] jour de fevrier mil IIII[c] LXIX, la somme de. . C l. t.

Somme toute de la despence : VIII[m] CLXVII l. XVI s. IX d. ob. pit. t. Et la recepte monte : VII[m] V[c] LXIX l. VI s. V d. ob. p. t.

---

(59) L'un des secrétaires de Charles Guyenne.

(60) Écuyer d'origine écossaise.

(61) Original (*Bibliothèque nationale, mss. françaiss* 23915, ff. 127-134).

Digitized by Google

Ainsi est deu au receveur la somme de : Vc IIIIxx XVIII l. X s. IIII d. t., laquelle somme se reprandra sur l'annee prouchaine à venir.

Fait comme dessus. — (Signé :) Morin.

Henri STEIN.

IV

A LILLE

(octobre 1914 a octobre 1918)

(Suite)

Nous avons laissé le détachement mixte du commandant de Pardieu à Fromelles, dans la soirée du 9 octobre.

Dans la matinée du lendemain, un ordre le ramenait à Lille, avec la mission de défendre la ville. L'attaque attendue par le commandement français se déclancha dans la soirée même.

Aux 40.000 hommes qu'allait y employer l'ennemi, tout le XIXe corps d'armée saxon, les Français n'avaient à opposer que 2.400 hommes environ, en majeure partie de la territoriale, et n'ayant pour artillerie que trois pièces de 75.

Après avoir repoussé toutes les attaques et subi un bombardement qui détruisit près de 1.200 maisons, en endommageant plus ou moins gravement plusieurs milliers d'autres, la ville se rendit, dans la soirée du 12. Elle avait épuisé toutes ses munitions. Soixante habitants avaient été tués et plusieurs centaines d'autres blessés.

A la nuit tombante, quelques détachements ennemis pénètrent avec prudence dans la place. Derrière eux, la place Fernig tout entière se met à flamber, ainsi qu'une partie des rues adjacentes. Des soldats, munis de grenades et de torches, ont mis le feu aux maisons, par ordre, après en avoir chassé les habitants.

Soudain, dans le silence impressionnant qui règne, et que, seuls, troublent le crépitement des incendies et quelques détonations isolées, des hourras puissants éclatent ; puis, lents et graves, s'élèvent les chants « *Nun denket alle Gott* » *et* « *Die Wacht am Rhein* (1). »

---

(1) « *Maintenant, remerciez tous Dieu* » et « *La garde au Rhin.* »

Digitized by Google

Ce sont les Allemands qui chantent, en marchant, comme ils le faisaient déjà au temps de Tacite.

Le lendemain, 13, dans la matinée, ils prennent officiellement possession de la ville.

Le spectacle qui s'offre d'abord aux habitants, est celui des armées entières qui, pendant des semaines, défilent nuit et jour, en chantant, au milieu des ruines fumantes de la ville.

Bientôt, la scène se modifie. Les passages de troupes se font intermittent, plus rares, se composent d'unités moins nombreuses.

Dans les rues, l'animation est grande. De tous côtés éclate le bruit des trompes d'appel ; d'innombrables automobiles, lancées à des allures vertigineuses, se croisent dans tous les sens, au grand péril des passants.

Les soldats allemands, nombreux, circulent, par groupes ou isolés, l'arme à la bretelle. Le pavé résonne de ce lourd bruit de bottes qui les distingue et signale leur approche, de loin, sans qu'il soit besoin de les voir. Ils assiègent les pâtisseries, s'y bourrent de friandises, envahissent les boutiques de comestibles et en ressortent, chargés de bouteilles et de victuailles, donnant de prime-abord à la population les marques de ce penchant à la gloutonnerie qui restera dans le souvenir des populations occupées comme l'une de leurs caractéristiques les plus accentuées. Nous en avons vu dévorer en quelques instants des boîtes de conserves entières, opérer les alliances alimentaires les plus inattendues, manger, sans pain, à pleines mains, des sardines à l'huile et du pâté de foie gras avec du chocolat.

Dans les hôtels, les restaurants, les cafés et les estaminets, qu'ils emplissent, ils boivent et mangent inlassablement, mélangeant ou faisant alterner tous les liquides, la bière et le vin avec les spiritueux. Dans la soirée, le plus grand nombre sont ivres, abominablement.

Du côté des officiers, les choses diffèrent peu de ce qui se passe parmi la troupe. Plus d'une fois, après boire, et jusque dans les établissements publics, il y aura entre eux des disputes violentes, des voies de fait, de véritables batteries.

Au dehors, les officiers se montrent également en grand nombre. On les rencontre surtout dans la rue Nationale, la principale artère de la ville. Ils s'y emparent des trottoirs, qu'ils arpentent sans cesse, en groupes, le plus souvent. Ils vont, le buste redressé, raides dans l'uniforme ou drapés dans l'ample manteau gris, la mine hautaine, présomptueuse, martelant le sol, comme pour s'y

Digitized by Google

incruster, et jetant aux passants des regards où ne se lit pas la joyeuse et légitime fierté du succès, mais quelque chose de menaçant, de mauvais.

Rares sont les attitudes simples, les physionomies sympathiques. Dans leur ensemble, les visages, épais et lourds, offrent une impression d'extrême dureté. Tout de suite, on se sent en présence d'une autre race, implacable, inexorable, sans pitié, qui se rit, se réjouit à la vue du mal, des ravages qu'elle a causés. Ils s'arrêtent devant les ruines et s'y complaisent. Ils gesticulent et regardent les habitants, en ricanant, comme pour leur dire, satisfaits d'eux-mêmes : « Vous voyez bien cela ? C'est nous qui l'avons fait ! »

Un grand nombre ont le visage balafré, couturé de cicatrices qui le défigurent et lui donnent parfois un aspect repoussant. Ce sont les héros de ces combats en usage parmi la jeunesse des universités allemandes, rencontres issues de querelles de cabaret, le plus souvent, et qui, sous le nom usurpé de duels, ne sont, en réalité, que d'ignobles boucheries, sans dignité, sans grâce ni chevalerie.

Des incidents ne tardent pas à surgir. Des militaires allemands dénoncent l'attitude de certains de nos concitoyens, qui les ont heurtés, disent-ils, en passant, et à leurs observations n'auraient fait que d'inconvenantes réponses. D'autres exigent l'arrêt des tramways entre deux stations réglementaires, partout où il leur plaît. Ils se plaignent du manque d'égards des employés. Ceux-ci sont invectivés, frappés, blessés, sans compter les amendes et la prison qui s'abattent ensuite sur eux, sur la foi des rapports plus ou moins frelatés d'officiers rageurs et vindicatifs.

Pris en bloc, officiers et troupe, ces premiers contingents sont impressionnants, au point de vue physique. On y voit des hommes superbes, pleins de santé et de force, qui donnent la plus haute idée de la race. Après la première impression, cependant, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup trop de chair, de la pléthore et de la boursouflure. On voit des dos, des croupes et des ventres énormes, qu'une alimentation démesurée peut seule créer et entretenir. Même chez les sujets d'un embonpoint plus normal, les formes, la jambe et la hanche en particulier, d'un dessin trop féminin, sont pleines et arrondies. Elles n'ont pas cette musculature, cette finesse de lignes, cette élasticité qui caractérisent les hommes sains et bien faits de chez nous. La race est différente ; elle n'est pas plus belle ; elle a aussi ses laideurs, ses défauts et ses tares. On le verra bien plus tard, lorsque les éléments soigneusement sé-

Digitized by Google

lectionnés du début, ravagés par la guerre, auront disparu. Ils seront alors remplacés par des contingents quelconques, formant avec ceux qui les ont précédés le plus violent contraste. Il s'y trouvera, en grand nombre, des sujets défectueux, des cagneux, des scoliatiques, des nabots, presque des monstres, et combien d'autres qui, mal bâtis et sans épaules, vont, penchés, la tunique vide et flottante...

Les incendies se sont éteints. Le train des choses, si violemment interrompu par les événements qui viennent de s'accomplir, semble vouloir reprendre, au moins partiellement, son cours habituel. Les Allemands procèdent à leur installation.

La ville a été remise au général-major *Wahnschaffe*. En même temps, le colonel bavarois *Schmidhuber* installe la *Kommandantur*. Il désigne des otages, pris parmi les autorités et les notables de la ville.

Le général a fait afficher une proclamation dont les dispositions substantielles sont que :

« L'armée allemande ne fait la guerre *qu'aux armées*, pas à la « population...

« *Elle garantit aux citoyens toutes leurs propriétés...* »

« Le général désire que la vie régulière recommence aussi vite « que possible, que l'industrie et le commerce ne soient pas inter- « rompus... »

Ah ! le bon billet !

Dès le surlendemain, 15 octobre, les Lillois peuvent lire sur tous les murs une deuxième « *Avis à la population* ».

Le ton en tranche d'assez vive façon sur celui de la première affiche. Quatre des onze articles qui composent le document édictent la peine de mort.

Quelques jours plus tard, une nouvelle proclamation vient apprendre aux habitants que le général d'artillerie *von Heinrich* a pris le « haut commandement de la place forte de Lille » et de ses dépendances.

Dans cette proclamation, à la vérité, on fusille un peu moins que dans la précédente. Après l'avoir lu cependant, les quelques âmes candides qui avaient cru voir dans celle du général *Wahnschaffe* le gage d'un régime tolérable, commencèrent à soupçonner que l'occupation allemande n'irait pas sans quelques inconvénients.

L'ennemi, sans désemparer, procède à son installation. Successivement, il s'empare des locaux occupés par les grands services publics français, chemins de Fer, Postes et Télégraphes, Hôpitaux,

Digitized by Google

organisation de la Croix-Rouge, pour y installer les siens. Les habitations et exploitations particulières ne sont pas à l'abri de cette forme de réquisition, et de nombreuses familles sont brusquement expulsées de leurs demeures, sans considération aucune pour l'âge ou l'état de santé de ceux que la mesure touche.

Déjà, c'est un poste allemand qui occupe la *Grand'garde*, siège des services de la Place depuis Vauban. Au pied du vieil édifice cher aux Lillois, devant l'entrée du Marché *St-Nicolas*, un canon-revolver est braqué, menaçant la Grand'Place. Sur les guérites repeintes, au quartier-général, partout où l'ennemi a mis la main, les couleurs françaises font place aux couleurs allemandes.

Les établissements universitaires n'échappèrent pas à cette mainmise. Une partie du *Lycée*, le *Petit Lycée* tout entier et les *Arts et Métiers*, entre autres, furent transformés en hôpitaux ; certaines salles d'école devinrent des écuries...

L'une des servitudes qui, dès le début, frappèrent les particuliers, fut celle du logement des troupes. Dans les premiers temps, celles-ci se colloquaient à peu près à leur convenance. Des soldats, isolés ou par groupes, se présentaient et s'installaient, sans plus de façon, chez les particuliers. Parmi ces derniers, les plus timorés laissaient faire ; d'autres résistaient ; de là des conflits, des violences qui, dans certains cas, allèrent jusqu'à des coups de feu tirés par des soldats dans les fenêtres et les portes des habitations qui ne s'ouvraient pas à leur gré. La généralisation du billet de logement vint améliorer la situation, quelque peu, de ce côté.

Personnellement, trois ans et demi durant, j'ai eu à loger des militaires allemands, de grades divers, des officiers supérieurs et subalternes, des sous-officiers, des simples soldats. Je crois donc bien connaître l'espèce. Partout, du reste, elle s'est révélée sous les mêmes aspects.

Dans les localités de faible importance, celles du front en particulier, l'existence des habitants fut un continuel et long martyre. Outre les mesures générales qui les frappaient, ils avaient à subir l'arbitraire souvent effroyable des individus. A Lille, siège de leur principal gouvernement militaire en territoire occupé, où ils pouvaient craindre des recours à leurs autorités supérieures, ils observaient, parfois, vis-à-vis de leurs hôtes, une certaine tenue. Mais, d'une manière générale, tout en se montrant courtois, à la française, il importait avec ces gens-là de demeurer ferme et de se défendre de leurs exigences, sans quoi ils vous eussent marché dessus.

Digitized by Google

Certes, il se rencontra parmi eux des hommes corrects et humains, imbus des principes dont l'observation caractérise partout les honnêtes gens. Mais ce ne fut qu'une élite très restreinte, noyée dans une généralité mauvaise.

(à suivre.) P. TROCHON.

V

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES ÈVÊQUES DE SAINTES

JUSQU'AU RÈGNE DE SAINT LOUIS

(*E*) *Eloge de Saintes : comparaisons et remarques*

Le fragment que nous considérons comme appartenant à l'ancieu passionnaire de Saintes se compose de deux parties. La première est une description de la cité de Saintes et de ses alentours. Eutrope, un étranger professant le christianisme, y débarque ; la majesté de la ville, les charmes de son séjour impressionnent ce barbare et lui font naître au cœur le désir de la gagner à l'Eglise du Christ. Nous reviendrons sur cet exposé, si contradictoire à l'idée d'une mission préalablement donnée à l'évangéliste qui n'accomplit d'ailleurs qu'un rite, celui du baptême, licite même à un incroyant.

Ce genre de descriptions n'est pas une exception rare dans les textes hagiographiques d'une époque relativement ancienne.

L'éloge de la ville où vient prêcher l'Apôtre de la Foi est un procédé de courtoisie, une flatterie bien naturelle qui doit mettre en belle humeur le lecteur ou l'auditoire.

Il est intéressant à ce sujet d'opposer au texte de la plus ancienne légende d'Eutrope ceux qu'on trouve dans les biographies de saint Gatien de Tours et de saint Denis de Paris.

Voici le premier texte (1) :

Quae urbs metropolis, inter regni civitates, et innumerabili plebium frequentabatur accessu, quippe quae erat *fluvium jocunditate* mirabilis, nemorum amenitate laudabilis, *vineis uberrima, salubris aere, fecunda terris*, refecta commerciis, et quasi quidam Paradisus voluptatis, omnibus superabat.

---

(1) Légendaires du XIV^e^ siècle de Tours, ms. 156, folio 45 ; et du XV^e^ siècle, folio 107. — Bibliothèque municipale de Tours.

Digitized by Google

Plerumque exuberantia temporalium rerum dissolutionem corporum et cordium operatur. Populus ille diversis innectus sceleribus, per tramitem mortis insidens,... ad se damnationis barathrum totum ferebatur in præceps. Ad hanc igitur urbem vir beatus accedens et tantam multitudinem sibi divinitus commissam « diabolica fraude deceptam » inspiciens, quanta cordis amaritudine spiritus premebatur, quantis gemitibus et suspiriis torquebatur interius, quis facile poterit explicare ?

Voici maintenant une description de Paris (20) qui se rapproche encore davantage de celles de Saintes.

« Memorata Parisiorum civitas, ut sedes regia et conventus Gallorum et Germanorum nobilitate pollebat, quia erat *salubris aere, jocunda flumine, fecunda terris*, arboribus nemorosa, et *vineis uberrima*, ac variis cummeatibus unda fluminis circum fluente : quae siquidem inter multimona (*a*) commoditatem genera, etiam alveo suo magnam vitium copiam civibus ministrabat.

Si l'on compare les descriptions de Paris et de Tours, on verra du premier coup d'œil qu'elles sont entièrement imitées l'une de l'autre ; un certain nombre de détails sont exprimés en termes identiques ; elles sont de même style plat, d'une syntaxe lourde ; à défaut des grâces natives, le langage cherche à s'orner de banales métaphores et tourne à la rhétorique de sermonnaire.

Mettez en regard le passage de la vie antique d'Eutrope ; quel écart !

Igitur, cum urbem que Xanctone dicitur intraret beatus Eütropius, vidit eam undique muris antiquis aptissime septam, excelsis turribus decoratam, in optimo loco sitam, amplitudine et latitudine congruam, cunctis felicitatibus et ferculis affluentem, pratis opimis, fontibusque et lucis satiatam, ingenti flumine munitam, ortis et pomariis et vineis per circuitum *uberrimam*, *salubri aere* opertam, plateis et vicis amenam, multisque modis venustam.

Ici le style présente toute sa variété ; au lieu d'une litanie d'adjectifs commandant des noms à l'ablatif, une série de combinaisons de syntaxe rompt ou corrige la monotonie de la description.

L'auteur ne tombe pas dans la faute *salubris aere* : il emploie la tournure : « baignée d'un air salubre. »

---

(20) Même ms. 156, fol. 11.

(*a*) On retrouve l'épithète « multimoda » dans l'épitaphe du roi Thierri III et de la reine Doue-Clotilde II.

Digitized by Google

On ne peut nier cependant que les hagiographes de Gatien et de Denys ne lui aient emprunté son procédé descriptif et n'en aient tiré l'un et l'autre deux des qualités de leurs cités : *Salubris aere* et *vineis uberrima.*

Que vaut cette description de Saintes ?

Des écrivains d'une haute compétence lui attribuent les caractères de la véracité. Louis Audiat les a charitablement informés (21) que la description datait du XI^e^ siècle.

D'où peut-il le savoir, à moins d'avoir été gratifié, comme les deux abbés au temps de Pallais II, d'une révélation de saint Eutrope ?

Figurer dans un manuscrit du XI^e^, c'est la preuve d'une composition qui n'est pas postérieure à ce temps, c'est un *terminus ad quem.* Mais en quoi cela préjuge-t-il le *terminus a quo*, l'époque de la composition ?

Louis Audiat disserte savamment sur les fortifications des villes Gauloises *au temps de Germanicus*, car Eutrope n'a pu, selon lui, venir qu'en ce temps là. Que sert cette érudition, si l'épiscopat d'Eutrope est du III^e^ siècle ?

Inutile de poursuivre le débat dans ce cercle vicieux. Prenons plutôt le texte si précieux de l'*Ordo urbium nobilium*, d'Ausone, dont le premier vers a fait le tour du monde, cent fois cité, sans indication d'origine, la plupart du temps. Après Rome, Byzance, Carthage, Antioche, la Gaule impose à l'émerveillement du monde deux villes, Trèves et Saintes.

Prima urbes inter, Divum domus, aurea Roma ;
Constantinopoli adsurgit Carthago priori.....
Tertia Phebaei lauri domus, Antiochia...
Armipotens tantum celebrari Gallia gestit,
Trevericaeque urbis solium...
Et Mediolani mira omnia copia rerum,
Innumeraeque cultaeque domus, facunda virorum
Ingenia et mores laeta, dum triplice muro
Amplificata loci species populique voluptas
Circus. et inclusi moles cuneata Theatri,
Templa Palatinaeque arces, opulensque Moneta
Et regio Herculaei celebres sub honore lavacri :
Cunctaque marmoreis ornata praestita signis
Minuaque et valle formam circumdata limbo.
Omnia que magnis operam velit aemula formis
Excellent, nunc juncta premit vicinia Romae.

(21) *Revue de Saintonge*, I, 208 ; II, 174.

Digitized by Google

Ausone connaissait bien Saintes comme le montre sa lettre à Tetradius, lui reprochant de ne point venir lui rendre visite : « Cur me propinquum Santonum mœnibus declinas ? »

Après la description si flatteuse qu'on vient de lire, qui douterait que *Mediolanum* n'eût conquis une prompte splendeur au siècle d'Auguste ? « Avernes, Bituriges, Santons, écrit Camille Jullian, inséparables dans l'histoire des Gaules, après s'être trouvés ensemble à l'heure de la lutte, reçurent de Rome avec une complète immunité, le titre de villes libres. De ces grandes peuplades la plus prospère et la plus en ferveur auprès de l'Etat romain était sans contredit celle des Santons » (22).

« On arrivait à Saintes, continue-t-il, en suivant une belle route tracée à travers des cultures toutes jeunes dans un pays pour ainsi dire neuf encore.

« Les nobles Santons, l'aristocratie peut-être la plus forte et la plus riche de l'ancienne Gaule, avaient oublié leurs traditions de turbulence. Ils s'étaient assouplis sous les lois de Rome ; ils acceptaient d'elle de grands commandements aux frontières : puis, ils se retiraient sur leurs terres, devenant volontiers agriculteurs faisant la conquête du sol : par eux s'élevèrent ces vastes villas de la Saintonge qui s'étageaient sur les pentes des collines de l'Angoumois. Epris des manières romaines, ils y voulurent des thermes, des châteaux d'eau, parfois même des théâtres. Quelques-unes de ces villas, semblables au Tivoli de l'empereur Adrien, étaient grandes comme des villes, et leurs ruines donnent aujourd'hui l'illusion des cités disparues. Si l'on voulait faire l'histoire de l'aristocratie Gauloise, c'est en Saintonge qu'on pourrait le mieux saisir la manière dont elle s'est transformée, échangeant son indépendance politique contre le service aux armées romaines et les devoirs de la vie municipale. »

La magnificence de Saintes au temps d'Ausone ne datait pas d'un jour. Dès 350 environ, Ammien Marcellin (23) écrivait :

« Prima provincia est Aquitania, amplitudine civitatum admodum culta : omissis aliis multis, Burdigala et Arverni excellent, et Santones et Pictavi. »

Le regretté P. Jésuite Camille de la Croix, qui fit de si précieuses découvertes se déclarait convaincu (24) que ce jugement d'Ammien

---

(22) Camille Jullian, *Gallia* (la Gaule sous la domination Romaine).

(23) Lib. xv, *de Gallis*.

(24) Dans un article du *Gaulois* du 3 octobre 1880.

Digitized by Google

est véridique et qu'on arriverait maintenant encore à reconstituer « le plan romain de la luxueuse *Mediolanum Santonum* », car « les remblais accumulés par les siècles sur ses ruines ne dépassent guère la hauteur d'un mètre. Les ruines que l'on voit à Saint-Vivien, au sud du cimetière ne sont autres que celles des thermes, quelques pieds de terre seulement recouvrent les aires. »

Les richesses que renferme la capitale des Santons au déclin de l'Empire romain, justifient les précautions prises pour la défendre contre les invasions des barbares. Ausone parle d'une triple enceinte tandis que le biographe d'Eutrope décrit des *muri antiqui*, de vieux remparts. Les murailles romaines primitives, telles quelles, suffisaient à défendre la ville en une période ou l'Empire était d'ordinaire bien couvert contre les invasions. 234 et 241 voient les premières expéditions en masse des Germains et des Francs ; les provinces de l'Est sont seules à en souffrir.

« En 261-268, ravages des Francs, puis des Vandales ; en 270, insurrection des Bagaudes qui prennent Autun après un siège de 7 mois. En 274-277, Trèves et 70 villes de la Gaule sont ruinées par les Francs et autres tribus germaniques. En 297-301, invasion des Alamans dans la Séquanaise ; cette fois, 60.000 sont exterminés. On les bat, on les repousse ; ils reviennent. »

Louis Audiat, auquel nous empruntons ce résumé, rappelle (25) que, d'après un texte du v^e^ siècle les lois romaines autorisaient les villes qui devaient se fortifier « *muros vel novos debere facere, vel veteres firmius renovare* », à se servir comme matériaux des monuments en ruines ou sans utilité publique, « *diruta, penitusque destructa et quæ parum sunt in usa civitatum.* »

Un archéologue belge, Henri Schuermans (26), a été amené par ces remarques à fixer à 277-306 l'édification des remparts des villes de la Gaule, dans des conditions plus favorables à la défense contre une nuée de barbares.

Suivant la thèse de Schuermans, Eutrope serait venu à Saintes à une époque antérieure aux vingt dernières années du III^e^ siècle, puisqu'il y vit *des murs antiques*, tandis qu'au IV^e^ siècle il y eût aperçu des murs reconstruits avec de nouveaux matériaux.

Saintes fut incendié, M. Dangibeaud l'a montré, sur le déclin du III^e^ siècle ; ces trois enceintes dont parle Ausone avaient dû se

---

(25) *Revue de Saintonge*, VII, 306.

(26) Sa thèse, intitulée : *A propos des remparts d'Arlon et de Tongres*, a paru dans le *Bulletin monumental* de 1878.

Digitized by Google

superposer pour englober de nouveaux quartiers que l'extension du municipe avait fait naître.

La découverte de fragments d'anciennes basiliques ou de monuments funèbres romains dans les démolitions des restes de ces murs montre qu'on avait usé pour les rebâtir, des facultés que les lois accordaient aux cités.

L'opinion de Schuermans nous semble d'autant mieux fondée qu'elle tient compte de la différence essentielle d'aspect entre l'unique ceinture de vieilles murailles que dépeint l'hagiographe saintais, et la triple défense décrite par l'historien du V^e^ siècle.

(*F*) *Saint Front de Périgueux, apôtre de la Saintonge et l'un des patrons de l'église de Saintes.*

L'office de saint Front, tel qu'on le célébrait à la fin du XIII^e^ siècle à la cathédrale de Saintes, le déclare « patron » du diocèse (28) et affirme qu'il y fut envoyé pour détruire le culte païen, *paganitatis in nos subvertere cultus*. Mais par une assez étrange méthode au lieu de s'intéresser au saint et d'en exposer les mérites et les vertus, les leçons de son office — entrecoupées d'ailleurs de trois autres, empruntées à l'office des saints Crépin et Crépinien venant en concurrence de date — se préoccupent exclusivement de mettre en garde les fidèles contre les légendes controuvées par des interpolateurs ignares, qui ont mélangé son histoire avec celle d'un homonyme, solitaire en Egypte.

*Lectio I*a. Beatissimum Frontonem urbi Petragorice primum Xristiane institutionis rudimento Dominus imitabilem (*a*) destinavit : eumque per apostolum Petrum, paganitatis in nos subvertere cultus misit (29) (*II*) Cujus beatissimi patroni nostri dicta vel gesta, quia vel scriptorum penuria minus scripta poterent, inveniri nequierunt in presentia... quidam priores nostri pio quidem studio, sed incauta coadunacione conati sunt vigilancia, quedam falsis similia vite ejus textui addiderunt scripta.

(*Lectio III*) Perscrutantes etenim patrum sanctorum gesta, dum Egyptorum monachorum presensissent volumina, dum veram similitudinem nominis cujusdam servi dei Frontonis repperiunt, eo induti quedam incogrua vite patronoii (sic) nostri Frontonis addiderunt gesta.

---

(28) Bréviaire *C*, Collection Martineau, t. II, p. 244.

(*a*) *Sic* ; *pro* initiatorem ?

(29) On reconnaît ici les fragments d'un hexamètre et le début du pentamètre d'un sistique, tirés d'un ancien texte versifié, sans doute épigraphique :
Quem paganitatis in nos subvertere cultus Misi...

Digitized by Google

La leçon 7 donne ce beau raisonnement : « Qui ne sait que l'apôtre Pierre par qui saint Front fut choisi a devancé de 300 ans les premiers moines d'Egypte, Paul et Antoine ? On n'a jamais vu qu'un homme, depuis la naissance du Christ, ait dépassé l'âge de 120 ans, c'est donc une inconséquence de confondre Front de Périgueux et Front d'Egypte. »

Pour les Saintais du temps de Philippe le Hardi, l'apostolicité de Front est chose acquise, mais cela ne saurait étonner, puisque c'est environ trois siècles plus tôt que le chapitre de Périgueux fit sienne cette thèse. Elle a eu depuis les honneurs d'un rescrit pontifical.

Nous ne voudrions pas être accusé d'ignorance ou de prétérition si nous ne signalions ici que dans le bref du souverain pontife Léon XIII, du 1er juillet 1897, érigeant en basilique mineure Saint-Front de Périgueux, se trouve la phrase suivante : « Hace (basilica) *in primis in eo gloriatur, quod corpus beati Frontonis, a sancto Petro Apostolorum principe baptizati, et primi Petrocorensis episcopi, summa religione custodiat* (30). »

Mais nul n'ignore que ces documents rédigés en faveur des pétitionnaires n'ont d'autres bases que la déclaration des impétrants et une notoriété suffisante, résultant dans l'espèce de la consécration d'une tradition par son inscription aux bréviaires diocésains depuis un nombre respectable d'années.

C'est dès lors une opinion autorisée, voire une opinion probable. Toutefois en sanctionnant la requête présentée, la chancellerie pontificale n'entend nullement faire des termes d'un exposé qu'elle reproduit, autant d'articles de foi.

Or la tradition accueillie par le bref de 1897 était alors plus que millénaire. En effet, on la trouve dans le martyrologe d'Usuard pour Saint-Germain-des-Prés de Paris et dans celui d'Adon qui l'a précédé de peu d'années et remonte à 860 (31). Mgr Duchesne résume ainsi la succession des documents qui concernent le fondateur de l'église périgourdine.

« La vie de saint Gery de Cambrai rapporte un miracle arrivé « *ad sepulcrum beati Fronti confessoris.* » Ce tombeau se trouvait dans une église.

« La qualité d'évêque lui est attribuée dans un martyrologe de

---

(30) *Analecta ecclesiastica*, juillet 1897, p. 282.

(31) *Fastes épiscopaux*, I, 130.

Digitized by Google

Raban (32) qui dépend manifestement d'une composition biographique antérieure.

« Adon en fait le premier évêque de Périgueux, envoyé par saint Pierre avec le prêtre Georges, lequel meurt en route, mais ressuscite au contact du bâton apostolique.

« Quant aux biographies, nous n'en avons aucune qui remonte aussi haut que les martyrologes. Celles qui nous sont parvenues combinent toujours la vie du saint de Périgueux avec la légende de saint Fronton de Nitrie, relative à un personnage tout différent (33).

« La plus ancienne de ces rédactions postérieures est celle qu'Adémar dit avoir été attribuée à Gaubert, chorévêque de Limoges vers le milieu du X^e^ siècle. Bosquet l'a publiée dans l'appendice de son *Histoire de* l'Eglise gallicane (34). Le P. Van Hecke a refusé de la publier (35) sous prétexte qu'elle fut désapprouvée au Concile de Limoges. En revanche il a donné l'autre vie, beaucoup plus fabuleuse. L'étude consacrée à saint Front par ce bollandiste est dépourvue de toute valeur. »

Si l'on fait abstraction des interpolations contre lesquelles s'insurge à bon droit le rédacteur du bréviaire de Saintes, et qui amalgament la vie de l'apôtre aquitain et celle du Père du désert, la biographie publiée par les Bollandistes, réduite à un schéma très succint de points que rien n'autorise à contester, présente les linéaments d'un tableau probablement en partie véridique de la vie de saint Front tirée du manuscrit d'Utrecht (36).

Voici l'analyse sommaire de la première partie, qui va de la naissance de Front à son exil volontaire du Périgord.

Beatus Fronto, ex tribu Juda, patre Simone, matre vero Frontonia genitus, ex finibus Lycaniæ regionis, generositate clarus, extitit oriundus.

Fronto... ad secundam Aquitaniam specialiter destinatus... cum Aniano, Frontasio aliisque suis discipulis, Petragoricam civitatem adire cœpit... quam ingressus, cœpit verbum Dei praedicare... Maximilla, venerabilis matrona, ut baptizaretur postulavit. Baptizata ab eo,

---

(32) *Analecta Bollandiana* VII, 394.

(33) C'est contre ce mélange que s'élève le rédacteur des leçons du bréviaire de Saintes.

(34) *Ecclesiæ Gallicanæ historia*, Appendice, p. 5.

(35) Dans le recueil des Bollandistes, *Acta Sanctorum Octobris*, XI, 395.

(36) *Acta Sanctorum Octobris* (25), XI, 407 409.

Digitized by Google

duxit eum in palatium suum et honorifice suscepit. Illa habebat virum nomine Cilperieum, qui per XII annos morbo paralisi laborans, non poterat a lecto surgere.

Claudius imperator... misit Squirrum, consanguineum suum, filium... Amabilis senatoris Romanorum, cum mirabili apparatu Aquitaniam, ut eam Romano imperio subjungeret... Venit beatus Fronto cum Frontasio, Severino, Severiano atque Silano... Squirrus jussit eum mitti in exilium. Hoc audito, turbata est omnis civitas contra Squirrum praesidem unanimiter volentes insurgere ; quod S. Fronto inhibuit... beatum Calepodium presbyterum ad regendam ecclesiam eis reliquit, et, benedictione data... versus septentrionalem plagam iter suum direxit.

La prétendue ascendance israélite attribuée à Front a pour origine une allégorie biblique analogue à celle que nous avons signalée à propos de Loup de Troyes. Si le loup est l'emblème de Benjamin, le lion est celui de Juda. Au lieu d'un personnage du nom de *Lupus*, c'en est un du nom de *Leo* qui a donné prise à cette autre réminiscence du testament de Jacob. Le sermon de *Leo* appartient à une maison gallo-romaine de Saintonge et de Périgord. C'est un des comtes exerçant sa charge dans le ressort de la métropole bordelaise, ce *Leo, vir illustris*, qui se rendit au concile de Saintes tenu sous l'évêque Eusèbe (*a*). A cette famille appartenait le pape Léon III. Dans la quatrième de nos *Etudes préparatoires à l'Histoire des familles palatines*, nous avons signalé la curieuse note relevée par L'Espine dans un ancien manuscrit, rattachant *Milo Leo* à la souche des anciens professeurs des terres de Saint-Astier et de Saint-Léon (37). Le P. Léonce Celier rapporte, d'après les bréviaires de Périgueux, que « l'on trouva dans le sol de l'antique église Saint de Pierre aux Liens qui datait du VI[e] siècle, plusieurs corps saints (probablement lors de sa restauration au XI[e] siècle) ; l'un d'eux, revêtu d'ornements épiscopaux portait un anneau sur lequel se lisait, *instar sigilli* : LEO PAPA. On crut qu'il s'agissait du pape Léon II, mais on constata plus tard que le corps de ce pontife (mort en 684) reposait à Rome, et l'on pensa que c'était un évêque de Périgueux qu'on plaça arbitrairement au IV[e] siècle, en l'intercalant dans les catalogues ». C'est de Léon III qu'il s'agissait (38).

(*a*) Ci-dessus, chapitre *Q*, division *B*.

(37) *Aimon de Dordogne, vicomte de Paris, d'après la Chronique de Guitres* (*Revue des Etudes historiques*, 1912).

(38) Le P. Celier parle de cette découverte dans un article sur *Saint Léonce honoré en Périgord* publié par les *Analecta Bollandiana*, t. XXII (1903), p. 411.

Digitized by Google

Quant au nom de Frontonia, il est ici d'un grand intérêt, car il confirme ce que prouvent les monuments, l'origine nettement aquitanique de saint Front. La généalogie si précieuse de la famille de saint Irieix *(Aredius)* place aux racines de la souche une Frontonia la Riche, qui possédait le domaine de Noaillé où Ansond de Poitiers érigea plus tard le célèbre monastère qu'Aton de Saintes releva *(Frontonia divès, cujus fuerunt Nataliaca praedia)*.

Front est indubitablement lui-même un périgourdin. Son lieu natal, *Liniciacus* devenu la Lycaonie chez les enjoliveurs de légendes (39) était « in terminis urbis Petrocoricum. » C'est Lenquais, sur la rive droite de la Dordogne, à trois lieues au-dessous de Bergerac (40).

Son estoc a laissé des empreintes dans toute la région, et les traces en apparaissent sur les plus antiques monuments de l'épigraphie. Le nom *Frontu Tarbelsonios*, c'est-à-dire Front le Terrassonais, se voit sur l'inscription gauloise du menhir du Vieux-Poitiers (41) suivie du terme rituel *ieru (consecravit)*.

A Saintes, rue du Rempart, fut trouvée en 1873 une inscription, actuellement conservée au Musée (42) qui porte avec le *sub ascia* la dédicace *Minitia Albina Divixta, Divixti filia, filiolo Frontonis merito*. Il y avait une alliance entre un Front, — dont le petit enfant homonyme reçoit cet hommage, d'une tante maternelle sans doute, — et les *Divixtus* et *Divixta* dont les souvenirs se rencontrent (43) à Bordeaux, à Vert-le-Grand dans la Vienne, à Limoges et aux bords du Rhin.

Il n'a pas pensé à identifier à cet évêque dont on ne sait que le nom, le *Leontius Petragoricus*, sont la mère Pience, fille de Livier (*Liverius*) et petite fille d'Astiés (*Astidius*), évêque de Clermont de 454 à 472, avait dans son ascendance *Frontonia la Riche* et le chef franc Childebert de Trèves, d'après la généalogie de saint Irieix. Pience était cousine germaine de Rorice I^er^, évêque de Limoges, et de Pelaye (*Peladia*) : celle-ci eut de Thierri I^er^, fils de Clovis, un fils, le roi Thiébert, et d'un autre époux Chartière *(Corterie)*, aïeule d'Irieix (*Aredius*).

(39) Van Hecke, *Commentarius praevius, Acta SS. Octobris*, XI, 395,

(40) Cette indication sur Front est donnée aussi par Raban qui fixe sa fête au 1^er^ octobre au lieu du 25 ; l'autre saint, le solitaire, est au 26 avril (Mgr Duchesne, *Fastes épiscopaux*, I, 130).

(41) Longuemarre. *Epigraphie du Haut Poitou*. N° 27. — Terrasson, chef-lieu de canton de l'arr. de Sarlat, est sur la Vézère qui se jette dans la Dordogne qui passe devant Lenquais. Il y a donc existé par eau une relation directe et fort proche, dès les temps les plus anciens, entre ces deux localités.

(42) *Revue de Saintonge*, IV, 110.

(43) *Bulletin monumental*, XLV (1879), 643 ; XLVI (1880), 710 ; Cf. note du commandant Mowat, ibid., 715.

Digitized by Google

Quant aux *Albinus*, dont *Minitia Divixta* descend par sa mère, ils appartiennent à la plus haute noblesse de la même région. Lorsque le préfet Gariel appelé par la vie du saint Ausone « Garrulus dux Angolismensium » arrive en cette ville, il entend parler d'Ausone évêque des chrétiens, et s'enquiert du milieu auquel il appartient : « senatoris genere nobilissimi, cujus uxor et istius mater, genere clarissima, fuit Eugenia » (44). Un autre texte indique non seulement le lignage, mais le lieu natal d'Ausone : « Fuit natione Xantonicus, patre Albinio, matre vero Eugenia, oppido Mauritania natus » (15). En 345 un membre de cette famille obtint le titre de consul. Un *Albinus* de Saintes, exerçant une charge dirigeante (*praesidium*), reparaîtra dans le *Livre des miracles* de saint Cybar (46) et le titre de *vir Sanctonicae civitatis magnificus* qui lui est donné le classe au premier rang de la hiérarchie sociale, après les membres de la famille des rois.

La tradition établissait le synchronisme de Front avec un *Claudius imperator*. En s'y conformant le légendaire croit devoir ajouter ici qu'il s'agit bien de Claude Ier, le beau-père de Néron, dont le règne se prolongea du 25 janvier 41 au 13 octobre 54. Mais la narration même qu'il n'a pu modifier lui donne un démenti, en parlant d'un *consanguineus* de cet empereur dénommé *Squirrus*. C'est là, de toute évidence, un nom barbare, et totalement étranger aux familles patriciennes dont Claude Ier était issu.

Au contraire Claude II le Gothique, en dépit du gentilice d'adoption (*Marcus Avrelius Claudius*) que lui attribuèrent les Césars sous lesquels il remporta des victoires, était Illyrien de naissance, et le nom de *Squirrus* ou Scherer (Scheer-herr, chef de troupe) porté par un homme de sa race, un parent du même estoc, n'a plus rien qui ne concorde avec ses origines bien connues (47).

Claude II fut empereur de mars 268 au printemps de 270, durant un peu plus de deux ans.

---

(44) *Vita Ausonii episcopi, apud officia propria festorum SS. episcoporum diocaesis Engolismensis* ; Paris, Huby, 1606, in-12.

(45) Labbe, *Bibliotheca nova Manuscriptorum*, II, 249. *Gallia christania*, II, 975.

(46) *Scriptores rerum Merovingicarum*, t. III. « Albinus vir Sanctonice civitatis magnificus et longo tempore detentus lectulo, carri postulavit veiculum ad memorati viri sepulcrum devoto animo expetivit auxilio, sed et ipsum Dominus sanum precepit ad suum redire presidium. »

(47) Le père de Squirrus, oncle de l'empereur Claude, est appelé *Amabilis senator*. C'est un surnom comme celui de *Gratus* porté par un consul que l'empereur Dèce s'associa ou c'est peut-être une simple adaptation d'un nom étranger tel qu'*Amalo*. Claude II qui s'était créé « imperator » pouvait aussi bien faire un « senator » d'un de ses oncles.

Digitized by Google

La mission qu'il donna à son cousin de rétablir l'autorité de Rome en Aquitaine est rendue vraisemblable par l'étude des faits du règne de Gallien.

Ce point sera tout à l'heure examiné en parlant des commandements militaires confiés aux chefs d'origine franque ou burgonde à l'époque où Front, Martial et Ausone régissaient les chrétientés de Périgueux, Limoges et Angoulême. Continuons l'analyse des faits, que nous a conservés la légende remaniée par Gausbert.

Brantomum venit, et ibi... idolum Mercurii in cinerem redegit. Inde egressus, Egolesmam pervenit, ubi... paucos ad fidem convertit.

Deinde Sanctonas pervenit, ubi verbum vitæ prædicans, multos ad fidem convertit, et quatuor dæmoniacos ad eum perductos, sanavit. Qui cum aliquamdiu ibi fuisset, versus urbem Burdegalam præ cæteris tunc insignem, iter suum extra civitatem ejecit. Cum discipulis ad Blaviam castrum transfretavit.

Lorsque Front revient de ses voyages dans sa ville épiscopale, Squirrus commande toujours. Le règne de Claude II n'est donc pas achevé ; le printemps de 270 est encore à venir. Les pérégrinations de l'apôtre du Périgord ont duré d'avril 268 au plutôt à mars 270 au plus tard.

C'est dans cet espace restreint, vers la fin de l'automne de 268 probablement, que Front se rend à Saintes, où il passera vraisemblablement les mois les plus difficiles de l'hiver.

Il s'y livre à un apostolat fructueux. Mais qu'on y prenne garde. Il n'est nullement indiqué qu'il ait été le premier évangélisateur. Jamais une tradition du Périgord n'a revendiqué pour ses apôtres une préemption, une prééminence sur le diocèse de Saintes. L'intention du biographe va contre ce but. Front opère des conversions ; elles sont nombreuses. Il opère aussi des miracles bien frappants, au dire de l'hagiographe.

Cela fait, il s'en va, sans plus s'occuper, semble-t-il, de ses nouvelles ouailles. Sa conduite paraît plus surprenante encore lorsque, banni de Bordeaux où il s'est rendu en les quittant, il ne songe nullement à revenir au milieu d'elles.

La conclusion que nous tirerons bientôt de toutes ces données, apportera de ce fait une explication fort simple ; elle fera comprendre pourquoi Front n'a pas été regardé comme l'apôtre de la Saintonge bien que l'Eglise santone l'ait, dans sa liturgie, qualifié « *patronus noster.* »

Achevons de résumer la biographie de saint Front remaniée par le chorévêque de Limoges.

Digitized by Google

Terram Normamorum quæ Neustria dicebatur, ingressus est... Suessiones pervenit — rogatus a fidelibus. Nogeliacum accessit (Neuilly-Saint-Front) Dux — Lotharingius (48) habebat filiam unicam quam, cum advenisset (Fronto) dæmon possidebat. A Frontone victus puellam sanam reliquit : quo audito, *Clemens Metensis episcopus festinus ad B. Frontonem accessit*, rogans ut civitatem Metensem adiret.

Cujus petitioni annuens, iter carpere cum Clemente cœpit. Inde digressus, venit ad pagum Lemovicensem. Squirrus præses — petiit baptismum sibi dari... In civitate... Sigebertus B. Frontoni plurimas injurias ingerebat... dixit ei Fronto : « Vade ad urbem Engolismam ubi moratur Ausonius episcopus...

Consecrato — Aniano ejus successore, (Fronto) reddidit spiritum.

Front est donc mort avant que la persécution fût déchaînée, car l'exil qui lui valut l'auréole de confesseur n'avait été suivi d'aucun attentat contre sa famille spirituelle. Bien plus : le cousin de l'empereur qu'il retrouve à Limoges, le préfet Squirrus, déjà converti, lui demande le baptême. Avant d'expirer, l'évêque a fait consacrer solennellement son coadjuteur.

Front meurt donc, évidemment, avant la persécution de Dioclétien, commençant après l'association de Maximien Hercule à l'Empire, et dont le premier acte fut le massacre de saint Maurice et de la légion fidèle, le 22 septembre 286. Le jour funèbre de l'apôtre du Périgord est, au plus tard, le 1er octobre 285. Ce quantième donné par le martyrologe de Raban, peut être tenu pour le vrai.

Le renvoi au 25 du même mois doit avoir été provoqué, vers le VIIe siècle, par la concomitance de cette date avec la fête de saint Remi, dont la célébration fut imposée par les Mérovingiens comme fête patronale de la Nation Chrétienne et point de départ de l'année économique.

L'apostolat de Front a aussi pour limites extrêmes les années 269-285 ; son exil du Périgord et sa mission à Angoulême, Saintes et Bordeaux, sont de l'année 269-270.

Son exil de la Gascogne et son voyage en Neustrie sont de l'année 270-271.

Revenons maintenant, pour y insister, sur un point déjà signalé, particularité surprenante en apparence. L'apôtre, malgré ses succès à Saintes, n'y constitue point de chrétienté. Sa prédication est certaine, et d'après ses actes, et par la déclaration du bréviaire de

(48) Fronto.

Digitized by Google

la cathédrale qui l'appelle « *beatissimus patronus noster* » et affirment que Dieu le destinait à porter dans ce diocèse le premier rudiment de l'institution chrétienne, « *eumque... paganitatis in nos subvertere cultus misit* ».

D'autre part l'office d'Eutrope est formel : avant sa prédication infructueuse, nul n'avait entendu parler à Saintes de la Trinité ni du Baptême.

Ainsi l'enchaînement est forcé : Front arrive à Saintes au moment où le missionnaire vient d'abandonner sa tâche. La curiosité du peuple est fort excitée par le fait que la nouvelle doctrine n'est plus annoncée par un barbare, sans relief et sans culture, mais un lettré riche et bien apparenté. Ses succès comme thaumaturge des maladies nerveuses venant à l'appui, les conversions ont commencé.

Pourquoi Front n'organise-t-il pas la communauté qu'il a fait naître. ?

La suite de sa biographie nous l'apprendra. Obligé de quitter l'Aquitaine, Front passe en Neustrie et, parvenu à un bourg du Soissonnais, Neuilly (dit depuis Neuilly Saint-Front), le bruit de son séjour parvient à Clément, évêque de Metz, qui se met en route pour le rejoindre et lui fait, par exprès, annoncer sa venue. Front l'attend et à sa prière l'accompagne à Metz avant de regagner l'Aquitaine.

Les actes d'Eutrope montrent que son apostolat fut spontané, et qu'il n'avait reçu alors aucune ordination ; mais seulement l'instruction des catéchistes, ou tout au plus l'éducation première des clercs.

C'est après sa retraite de Saintes qu'il a été consacré, postérieurement au passage de Front, en Saintonge. Donc l'institution de l'évêché de Saintes a pour date probable le printemps de l'année 270.

S'il ne retourne pas à Saintes, c'est que Clément l'a informé que la place est prise. Eutrope a des droits acquis ; mais il n'a pas eu d'institution canonique. C'est ce que Clément, de Metz et Front, de Périgueux, se sont dit. Entrope reçoit en ce moment une instruction spéciale, après laquelle Clément doit l'ordonner et le renvoyer dans son pays.

Le moment est venu de répondre à une objection qui pourrait aisément naître d'une connaissance insuffisante du sujet. Pourquoi l'Aquitaine aurait-elle accueilli un chef spirituel que lui envoyait l'Austrasie ? A vrai dire, l'objection trouve dans la *Vita*

Digitized by Google

Frontonis sa réponse, puisque les relations établies entre les chefs des églises de Metz et de Périgueux sont présentées comme un fait qui n'a rien d'extraordinaire. Mais loin d'être une exception, c'est presque une règle générale que l'échange entre les familles d'Aquitaine et d'Austrasie de sujets venant d'une province dans l'autre pour y occuper des sièges épiscopaux.

(à suivre). J. Depoin.

LIVRES ET REVUES

Jullian (Camille) *Histoire de la Gaule*, tomes V et VI. *La civilisation gallo-romaine.* Avec ces deux volumes nous possédons, enfin, un corps de doctrine excellent sur une civilisation dont nous trouvons la trace, chaque jour, sous nos pas, à chaque coup de pioche. La science vraiment prodigieuse de l'auteur ne s'est jamais affirmée d'une manière plus évidente ni plus complète. Jamais on n'a vu un auteur se jouer des difficultés avec autant d'aisance et rendre son récit plus attrayant, plus facile à comprendre, plus agréable à lire. Comme on sent bien que c'est un français qui écrit ! Tant qu'il a traité de l'histoire générale de la Gaule, il dominait un sujet dont l'étendue et l'abondance le préservaient de la sécheresse. Mais quand il a fallu qu'il descende plus bas et qu'il entre dans l'histoire particulière plus obscure de chaque cité !... de chaque région, la tâche devenait plus ardue. C'est merveille de voir avec quel art, quelle maîtrise, toujours avertie, il traite les multiples sujets qui constituent l'*état matériel* et l'*état moral* de la Gaule. Fidèle à sa méthode, il expose en quelques pages d'un style large, sobre, imagé, d'où l'éloquence et l'émotion ne sont point bannies, l'état des connaissances acquises. Point ou très peu de phrases incidentes qui détourneraient l'attention du lecteur de la voie droite et directe où il entend la maintenir. Mais regardez au bas des pages, lisez ces incomparables notes si documentées et si susbstantielles ! En quelques lignes il émet une opinion ou commente ce qu'il vient de dire en haut.

Le sixième volume contient des paragraphes consacrés spécialement aux différents peuples de la Gaule. *Saintes : le seuil de Poitou,* occupent les pages 385-389.

« Le peuple des Santons était parti, dans les premières années de l'Empire, pour un brillant avenir. Il occupait une terre ver-

Digitized by Google

doyante, féconde en blés, en herbes de tout genre, en pâturages et en bestiaux..... C'était une grande nation, dont les chefs, hommes d'adresse et d'intelligence, se mirent volontiers au service des Césars, leur offrant des vaisseaux, des soldats et des officiers, combattant en Germanie aux côtés des légats ou des fils de l'empereur.

« Il en résulta que Saintes, leur capitale, devint dès Auguste et Tibère une cité de premier ordre. Les monuments sortaient de terre comme par miracle... une bourgeoisie de manufacturiers s'y installa. On y vit des fabricants de draps, des ateliers pour le cuir, des entrepôts de produits pharmaceutiques ; les manteaux et les cagoules de laine de la Saintonge étaient célèbres même en Italie et le renom de son absinthe pénétrait jusqu'au fond de la Grèce. Saintes fut longtemps un centre industriel..... La pierre et les nobles aidant, Saintes avançait rapidement dans les mœurs méditerranéennes : les inscriptions latines sont superbes, les débris d'architecture ne manquent pas de finesse. Seigneurs et bourgeois acceptèrent avec joie la toge, la langue, les formules romaines. Ils élevèrent, avant ceux de tout autre cité de l'occident gaulois, un amphithéâtre de pierre aux vastes proportions. De puissants orateurs s'y firent connaître, dont Rome applaudit les discours et sanctionna la gloire ; et les Saintongeais devancèrent les Bordelais eux-mêmes dans le culte de l'éloquence latine... Je crois que Germanicus vint la visiter : à l'entrée du pont et de la ville, un arc monumental consacra pour l'éternité le souvenir du héros. En face de Bordeaux cosmopolite, une franche cité gallo-romaine se développait au fond de la Charente, prête à devenir sur la route de l'ouest le foyer de la vie nouvelle.

« Mais après la fin de cette dynastie, il semble que les choses aient changé peu à peu. Dans l'éternelle lutte entre Saintonge et Bordelais, il est rare que la première garde longtemps l'avantage. Bordeaux a trop de mérites concentrés sur lui : il a le terroir, il est à la fois port et carrefour. En Saintonge le port est à La Rochelle (1) ou à Fouras ou à Royan, le carrefour et la bonne

(1) Au tome V M. C. Jullian avait déjà dit : page 136 note : « Après bien des hésitations j'accepterai l'existence d'un *Santonum limen* (certains manuscrits de Ptolémée II, 7, 1) et je le placerai à Royan et à la rigueur à la Rochelle. J'ai d'ailleurs peine à croire que le peuple des Santons, très adonné aux choses de la mer, très intelligent, très industrieux, n'ait pas utilisé l'admirable rade de La Rochelle, la vraie maîtresse de la mer : et ce qui achève de me le faire croire, c'est que le grand chemin de Limoges à Aulnay prolongé en direction rectiligne, menait à La Rochelle. Chatelaillon et surtout Fouras sont encore possibles comme anciens ports.

Digitized by Google

terre sont à Saintes..... Dès le second siècle, malgré sa noble allure de cité monumentale, la tenue soignée de ses domaines, l'activité de ses industries, Saintes n'est plus que la métropole d'une très laborieuse nation. »

AVIS ET NOUVELLES

ADMISSION : M. PARIAS, INDUSTRIEL A MORTAGNE-SUR-GIRONDE.

PRÉSENTÉ PAR M. LE BARON OUDET

M. Pierre Martin, étudiant, 27, rue de l'Ile d'or, Cognac. Présenté par MM. Martineau.

Nôtre confrère, M. Taittinger, député de la Charente-Inférieure, officier de réserve, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur pour fait de guerre.

Sur la proposition de M. Chapsal, conseiller général et maire de Saintes, le conseil général, dans sa session de mai 1920, a désigné M. Ch. Dangibeaud pour remplacer M. Fugère, artiste lyrique, collectionneur à Royan, qui a quitté le département, dans la commission départementale des sites et monuments naturels de caractère artistique.

Le Congrès de la *Fédération régionaliste Française* qui aura lieu en octobre prochain étudiera l'organisation de la Région Poitevine. D'ici peu le Parlement sera sans doute appelé à créer et à organiser définitivement les régions.

Pour éviter toute délimitation arbitraire et tenir compte du caractère ethnique, des traditions, des besoins économiques de la Région, il est indispensable de consulter les intéressés, afin de fournir à nos représentants au Parlement les éléments d'une discussion établie sur des bases sérieuses ; c'est pourquoi la F. R. F. prie toutes les personnes et tous les groupements que la question régionaliste intéresse de lui faire connaître leur opinion sur la question suivante.

Digitized by Google

« Quelles doivent être, d'après vous, les limites de la Région « Poitevine par rapport aux régions voisines ? »

Les réponses doivent être adressées à Monsieur Grimaud, 5, rue Saint-Augustin, à Paris.

NOTES D'ETAT CIVIL

DÉCÈS

Le 12 juin 1920, est décédée à la Rochelle, Mlle Juliette Martin, âgée de 23 ans, fille du commandant Charles Martin.

Le 6 juillet 1920, est décédé à Blaye, le colonel Henry de Morineau, officier de la Légion d'Honneur : son corps a été inhumé à Saintes.

Le 12 février 1920. est décédée, à Rochefort, Mme Délie Giraudias, veuve de M. Em. Gorron, âgée de 83 ans. Elle laisse Mme Louis Pouvreau, M. Louis Gorron, Mme Em. Giraudias, Mme F. Gorron, ses enfants.

Le 11 juillet 1920, est décédée à Tulle, Madame Cantaloube, née Matis, âgée de 68 ans, veuve du capitaine de frégate Aloys-Charles Cantaloube. Elle laisse un fils : M. Ch. Cantaloube, ingénieur agronome, et une fille Mme Boubal. Elle a été inhumée à Saintes.

Le 22 août 1920, est décédé, à Paris, M. Jehan Heurtel, enseigne de vaisseau de réserve, croix de guerre, inspecteur d'Assurances maritimes, âgé de 27 ans, fils du commandant Heurtel et de Madame née Brunaud.

MARIAGES

Le 5 juin à Trôo (Loir-et-Cher) a été bénit le mariage de M. François Cavé avec Mlle Marie Vetillart. fille de M. Adolphe Vetillart, ingénieur civil des mines.

Le 29 juin 1920, a été bénit, à Saintes, le mariage de M. Elisée Frouin, député de la Gironde, avec Mlle Elisabeth Guillet.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Questions à M. Depoin : raisins de la Sainte Sixte, Mediolanum*, par M. Ch. Dangibeaud ; — *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes* (*suite*, Saint Severin), par M. Depoin ; — *Gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin* (*suite*), par M. J. Sottas ; — *Monographie de Rioux*, par M. Pacaud.

AVIS ET NOUVELLES : Recouvrement des Cotisations ; Distinctions ; Don au Musée de Saintes ; Doyenné d'Archiac ; Centenaire de Fromentin ; Gravures ; Caveau des Tourettes ; Congrès des Sociétés Savantes ; Liste des évêques.

LIVRES ET REVUES : *Correspondant. Revue des Etudes anciennes.*

QUESTIONS ET RÉPONSES : L'aguilaneuf.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Mariages* : De Lacombe-de Salvert ; De Latour-Thèze ; De Lestrange-Pastré ; Blanchet Unal.

Décès : M. J. Poirier ; M. A. du Poërier ; M. E. Couneau ; M. G. Audiat.

BIBLIOGRAPHIE.

VARIÉTÉS

I

DEUX QUESTIONS A M. DEPOIN

LES RAISINS DE LA SAINT SIXTE — MEDIOLANUM

Mon cher confrère,

Vous avez dû remarquer que dans notre Revue nous n'abusons entre nous ni des compliments ni des critiques, nous travaillons de notre mieux, évitant autant que possible la fâcheuse erreur et nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier nos œuvres. La satisfaction d'avoir contribué à augmenter les connaissances acquises sur notre histoire locale nous suffit.

Je sortirai pourtant de cette habitude, il y a trop longtemps que la main me démange et que j'ai envie de vous remercier, en vous exprimant notre reconnaissance pour l'énorme labeur que vous fournissez, le magnifique résultat de vos longues et patientes recherches, l'ordre et la clarté que vous avez introduits dans la

Digitized by Google

liste de nos évêques. Grâce à votre profonde et consciencieuse érudition, nous possèdons enfin un catalogue complet, débarrassé des *trous* et des obscurités que d'aucuns n'étaient pas sans avoir remarqués dans la liste imprimée. Personne n'avait osé entreprendre la réfection de ce catalogue. J'ai toujours entendu considérer ce travail comme quasi impossible, faute de documents. *On* ne savait à quelle source puiser, et à force de se répéter que c'était très difficile, *on* avait fini par croire qu'il n'y avait rien à tenter. Vous êtes venu chez nous, mon cher confrère, et si ce n'avait pas été poussé par une affreuse rafale, je dirais que parfois la guerre amène d'heureux avantages. En 1870, elle nous valut une étude sur les monnaies des Pictons et des Santons. en 1914, elle nous vaut une histoire critique de nos premiers évêques de haute valeur.

Notre étonnement et notre admiration augmentent quand nous savons combien vous êtes occupé. Où prenez-vous le temps de fouiller les manuscrits et les gros in-folios, de copier les documents nécessaires, de coordonner vos notes, d'y réfléchir, de rédiger vos conclusions, de les recopier au besoin, de corriger les épreuves, au milieu de vos fonctions officielles journalières et avec la charge de l'impression d'un gros volume (1) de chartes ? Vous avez même pris le temps d'être malade, sans que vos travaux paraissent en avoir souffert !

Votre *Introduction* a été lue et admirée par quantité de personnes, voire étrangères à notre société. Vous abordez maintenant une troisième partie peut-être plus délicate, moins aisée, parce qu'elle ne sera pas constamment étayée sur des documents positifs, mais plus vivante, plus à la portée de la majorité des lecteurs. Nous allons suivre le développement de vos commentaires sur les légendes de nos premiers saints évêques avec un intérêt soutenu et sans cesse avivé. Serez-vous toujours cru sur parole ? Vous provoquerez peut-être la contradiction, tout au moins une hésitation à accepter telle ou telle affirmation neuve, telle ou telle suggestion. Vous vous y attendez sans doute. On vous demandera des éclaircissements. C'est fatal. J'ouvre le feu. Deux passages, indépendants de la légende de Saint Eutrope, me paraissent sujets à révision.

Vous attribuez au pape saint Sixte II un rôle et une influence qui très probablement ne lui conviennent pas. D'après vous,

(1) M. Depoin vient de faire paraître le tome III du *Recueil des Chartes de Saint-Martin des Champs*, et prépare l'histoire d'un prieuré du Beauvaisis.

Digitized by Google

« grâce à son intervention, le sacrifice perpétuel de la messe fut *établi* à Mediolanum, et quelques gouttes de jus de raisins verts tombant dans le calice, le *jour de sa fête, symbolisaient l'implantation*, sous ses auspices, des prémices de la vigne mystique, *vinea domini*, dans la cité de Saintes. » Vous en donnez pour preuve : 1° une église sous son vocable qui existait ou aurait existé encore près Saint-Eutrope au XIII^e^ siècle, 2° le culte de ce saint transféré (après disparition de l'église) à la Cathédrale, ce qu'attesterait une statue du saint au portail du XV^e^ siècle de saint Pierre.

Permettez-moi de vous présenter une objection, puis une explication dont je ne revendique nullement le mérite de l'invention, car elle date déjà du XIII^e^ siècle. Je ne suis qu'un copiste éditeur. Elle a la saveur du récupéré et jette un peu de lumière — nécessaire pour nous — sur un point de liturgie ancienne blâmé et abandonné depuis longtemps.

Peut-être y aurait-il lieu de remarquer que le pontificat de saint Sixte II fut tellement court (onze mois et quatre jours) qu'il est douteux que ce Pape ait eu le temps de s'occuper de créer des diocèses au loin. Il aurait surtout procédé à des ordinations.

Je me débarrasse tout de suite de la statue du portail de saint Pierre. J'accorde que c'est la sienne, *mais en représentation du pape* alors régnant au moment de la sculpture de ce portail ! Sixte IV occupa la chaire de saint Pierre de 1471 à 1484. Vivant, il ne pouvait figurer parmi les personnages choisis pour orner les voussures du portail. Il y avait pourtant droit au double titre de pape régnant et de bienfaiteur de la cathédrale, en faveur de la reconstruction de laquelle il accorda ces lettres d'indulgences que des chargés de pouvoir vendaient en Allemagne. Par reconnaissance le chapitre de Saintes lui devait cet honneur. Il s'était acquis d'ailleurs dans la chrétienté une grande renommée par l'organisation d'une croisade, restée sans résultat il est vrai, contre les Turcs. Sa prodigalité lui avait obtenu une autre notoriété. Cette statuette de saint Sixte, patron du pape, est même — à mon avis — un des plus sûrs moyens de dater le portail.

Il est exact que l'église de Saintes célébrait sa fête le 6 août. (1) Un office existe au Bréviaire du XIV^e^ siècle que possède notre confrère M. M. Martineau (2). Cette fête tombe le même jour que celle

(1) Tabourin n'en souffle mot dans son *Registre*.

(2) Les leçons le font emprisonner dans la prison Mamertine parce qu'il avait refusé d'obéir aux ordres de l'empereur Dèce, qui voulait le forcer à sacrifier à Mars. Vincent de Beauvais en dit autant,

Digitized by Google

de la Transfiguration, et de cette particularité est née une confusion qui a fait attribuer à l'une ce qui appartient à l'autre. A la Saint-Sixte on bénissait les premiers raisins, et pendant la messe de la Transfiguration le prêtre pressait dans le calice quelques graines de raisin, quand on pouvait en trouver d'assez mûres, deux opérations distinctes l'une de l'autre.

Si vous aviez ouvert, mon cher confrère, le volume des *Caractéristiques des Saints*, à la page 722, vous auriez lu la note suivante : « Je ne me souviens pas de l'avoir vu (Saint Sixte) représenté tenant des raisins. Mais une indication donnée par Adalbert Daniel (*Thesaurus hymnologicus*, tome I, p. 135, n° CXIII) porterait à supposer que cette caractéristique a pu être attribuée à ce pape parce que plusieurs diocèses d'Allemagne avaient coutume de faire bénir, ce jour-là, les prémices de la vigne. Il était même d'usage de dire la messe alors avec le jus exprimé du raisin nouveau. Chez nous, cela se pratiquait surtout pour la fête de son diacre Saint Laurent (1) (10 août), peut-être pour obtenir que le raisin fut bien cuit par le soleil ; peut-être aussi en mémoire des paroles qu'il adressait au pape en réclamant le droit de l'accompagner au martyre, qui lui l'avait toujours assisté dans la consécration du précieux sang. »

Le Père Cahier erre ainsi que nous le verrons. Comment n'a-t-il pas connu l'explication que je vais exposer ?

Je me suis demandé quels diocèses d'Allemagne pratiquaient cette bénédiction des raisins. Je n'ai pu le découvrir, mais ma curiosité n'a pas été inutilement piquée. J'ai appris certains détails dont je ne donnerai qu'une partie parce qu'ils sont eux-mêmes fort incomplets et qu'ils ne divulguent pas la vérité. Elle viendra d'ailleurs.

J'avais lu un long compte rendu de deux livres allemands sur la messe : Ad. Franz. *Die messe im deutschen mittelalter* (La messe en Allemagne au moyen âge) 1902, et du même, *Die Kirchlichen Benediktionen in mittelalter* (1909), tous deux édités à Fribourg-en-Brisgau (2). Dans le premier ouvrage (p. 726) on lit :

(1) On sait que la période comprise entre le 20 juillet et 10 août est caractérisée par la maturation de certains fruits précoces. Un dicton populaire assure qu'

A la Madeleine
Les noix sont pleines,
A la Saint Laurent
On regarde dedans.

On connaît des pommes de terre, des raisins, des pêches de la Madeleine.

(2) N'ayant pas ces deux volumes à ma disposition j'ai prié M. Clouet, instituteur à Saintes, en correspondance suivie avec un grand savant en préhistoire,

Digitized by Google

« Berthold (Berthold Pirstinger, évêque de Chiemsee de 1508 à 1525 († en 1543), auteur du *Tewtsch Rationnal* paru en 1535) blâme l'usage de quelques églises de mêler au vin consacré, le jour de la Transfiguration (6 août), du jus de raisins nouveaux, ou de ployer ces raisins dans le calice. « Cet abus naquit de la coutume de célébrer ce jour-là la messe avec du vin nouveau, et cette dernière de l'usage antique, qui persista jusque dans le moyen-âge avancé, de bénir des raisins nouveaux (*benedictio uvarum*) pendant la messe, le jour de la fête de saint Sixte (6 août) après les mots du canon *per ipsum et cum ipso*... La pratique condamnée par Berthold n'est pas mentionnée dans d'autres explications de la messe provenant d'auteurs allemands » Cependant, un missel de Cologne imprimé à Anvers en 1626, indiqué par dom Martène dans son *De antiquis ecclesiæ ritibus* (tome III, p. 210), contient une indication, d'où il résulte que le mélange avait lieu pendant la messe de la fête de la Transfiguration, avant la consécration. « ... exprimuntur pauculæ guttæ ex maturis uvis non benedictis, et, quando calix præparatur, miscebuntur vino et admisabitur aqua more solito. Cavendum, autem, ne quid præter Corpus Domini misceatur calici facta jam consecratione » (p. 507) (1).

Ad. Franz cite, enfin, un passage du *Rationale divinorum officiorum* de Durand de Mende (édit. de Lyon 1574, fol. 446 recto l. VII, ch. 22), de beaucoup le plus intéressant dans notre cas : « nota quod in quibusdam locis hac die conficitur Sanguis Christi de novo vino, si inveniri possit, aut saltem aliquantulum de matura uva in calice eliquatur ». Cette observation n'est qu'un écho de la *Divinorum officiorum explicatio* de Jean Beleth (édit. de Lyon 1574 c. 144, fol. 559) « et notemus quidem Christi Sanguinem eadem die (transfigurationis) confici ex novo vino si inveniri possit, aut aliquantulum ex matura uva in calicem expressa et quod racemi benedicantur, indeque homines communicant. » (*Die kirlichen benedictionen*, p. 372, n° 4). Nous retrouvons ces deux textes dans l'office de saint Sixte du *Bréviaire* du commencement du XIV^e^ siècle environ, de notre confrère M. Martineau : « In hac die est festum transfigurationis et Sanguis Christi de novo vino,

---

M. l'abbé Breuil, habitant habituellement Fribourg, de vouloir bien lui demander copie des passages se rapportant à la cérémonie des raisins. M. l'abbé Breuil envoya ma requête à M. l'abbé Andrieu, professeur à la Faculté de théologie de Strasbourg, qui a eu l'amabilité de transcrire les textes que je reproduis. Le moins que je puisse faire c'est de leur adresser à tous trois l'expression de ma très vive reconnaissance.

(1) Dom Martène cite encore un missel de Poitiers

Digitized by Google

si inveniri possit, in aliquibus ecclesiis conficitur, vel saltem de matura uva aliquantulum in calice eliquatur. In hac eciam die racemi benedicuntur et populus communicat. » Ce *Bréviaire* a très probablement copié le *Rationale divinorum officiorum*, livre célèbre que toutes les bibliothèques de chapitres possédaient au XIV^e^ siècle (1). Guillaume Durand (1232-1296) a lui-même utilisé pour la rédaction de sa compilation les ouvrages de devanciers, notamment Jean Beleth (XII^e^ siècle), bien qu'il le nomme rarement. Le Bréviaire dit autre chose qu'il a emprunté au *Rationnal*, une réflexion très curieuse et capitale pour notre sujet : (2) « racio hujus est quia dominus discipulis suis in die Cene dixit : « non bibam a vino de hoc geminime vitis etc., (3) et propter gloriosas innovaciones quas Christus post resurrectionem habuit et ideo in die transfigurationis... vinum novum inquiritur. »

Guillaume Durand parle autrement mais l'idée reste la même : « Et est ratio hec in diem eum Cene dixit Jehus discipulis : amen dico vobis amodo non bibam (4)..... etc. » L'évêque de Mende ajoute à sa glose une réflexion qu'il est peut-être utile de transcrire ici. Il prétend que saint Euticien (vivait en 275) ordonna la bénédiction sur l'autel des fruits, *fruges* (5). Faut-il faire remonter jusqu'à ce pape l'origine de la bénédiction usitée à la saint Sixte ? Est-ce bien vrai d'abord ? Vous vérifierez, mon cher confrère, si le cœur vous en dit.

Quoiqu'il en soit, nous voici duement édifiés sur la signification de l'introduction de quelques gouttes de jus de raisin dans le calice le jour de la Transfiguration et non pendant la messe de la fête de saint Sixte. C'est en commémoration des paroles prononcées par le Christ pendant la Cène. Le clergé médiéval l'enseignait. cela doit nous suffire. La vigne mystique n'a rien à revendiquer dans cet usage liturgique. Si vous persistez dans votre attribution

---

(1) Voir dans le tome XX de *l'histoire littéraire de France*, une ample notice sur Guillaume Duranti, surnommé le spéculateur, sa vie, ses œuvres et les manuscrits ou éditions du *Rationale*.

(2) Il semble, d'après les notes qui m'ont été communiquées, que Ad. Franz a négligé toute cette partie et n'aurait consulté que les éditions imprimées, sans doute expurgées.

(3) Il faut compléter la citation des paroles du Christ : «.... usque indiem illum cum illud bibam novum in regno Dei. (*Évangile selon saint Marc*, Chap. XIV, v. 25).

(4) Je cite d'après le manuscrit n° 140, du XIV^e^ siècle, appartenant à la bibliothèque de Tours, septima pars XXIX.

(5) Ce mot est pris parfois dans le sens restreint de raisins.

Digitized by Google

il faudra fournir des preuves d'une qualité autre que celles que vous invoquez.

Je n'aurai pas la témérité d'identifier le patron de l'église — plus vraisemblablement une chapelle — dédiée à saint Sixte mentionnée dans le *Pseudo-Turpin*. Elle est près de saint Eutrope : c'est tout ce que l'interpolateur nous dit. Elle ne figure dans aucun document. Vous supposez qu'elle a disparu pendant le passage des Normands. Je pencherais plus volontiers pour une chapelle encore debout au moment où l'interpolateur écrivait, c'est-à-dire au XIII^e^ siècle, ce qui ne signifie pas qu'elle ne remontât pas au IX^e^ siècle ou plus haut. Cet interpolateur a tout l'air de ne parler que des monuments qu'il a sous les yeux, c'est pourquoi nous devons admettre en principe qu'il dit vrai. Je vous recommande, mon cher confrère, la lecture du mémoire du Père de la Croix intitulé *La chapelle Saint-Sixte et les cathédrales de Poitiers* (Poitiers, Levrier-Bonamy, 1907, in 4°). Vous y verrez que cette chapelle souterraine est adjacente à la cathédrale et qu'elle servait de sépulture aux évêques et aux chanoines de Poitiers. Elle serait mérovingienne et dédiée à saint Sixte, évêque de Reims et à saint Sinice. On crut pendant longtemps que le patron était saint Sixte II, pape, mais une inscription en graffite a fait abandonner cette attribution. Y a-t-il un rapprochement à établir avec Saintes? Vous observerez que dans le texte de *Pseudo-Turpin*, notre église sert de sépulture. L'archéologie dira peut-être quelque jour le mot de l'énigme. Remarquez, en outre, que, dans les catacombes de Saint-Calixte, à Rome, dès le IV^e^ siècle, existait un oratoire dédié à saint Sixte. Il se pourrait qu'une relique rapportée de Rome à Saintes aurait fait donner le vocable de saint Sixte à une chapelle souterraine, ou ayant une crypte, construite en union d'intention avec l'oratoire romain, dans le but de servir de sépulture au clergé de saint Eutrope. Hypothèse? D'accord, aussi je ne la donne que pour ce qu'elle vaut, c'est-à-dire une idée à vérifier.

En attendant, mon cher confrère, montrez-nous une preuve convaincante que le pape saint Sixte II établit, à Saintes, la pratique de la messe.

Passons à ma seconde question.

Vous adoptez, au moins en partie, la légende de Saint-Eutrope, et vous vous efforcez de corroborer certaines indications par l'apport de documents certains. Vous acceptez notamment qu'il

Digitized by Google

est étranger, un barbare, vous précisez un espagnol, au langage rude, venu à Saintes avec l'intention de convertir au christianisme les habitants de cette grande et belle ville du IIIe siècle. Pas éloquent, parlant un mauvais latin (qu'en sait on ?) il produit une fâcheuse impression, il agace la population qui le conspue, le houspille, le bat, le force à se retirer dans une hutte sur une colline, et finalement le contraint à quitter la place. C'est la légende.

Dès que ce *barbare* entre dans Mediolanum il hésite, il est intimidé par cette ville magnifique, entourée de murs antiques, avec des tours très élevées, située en bon air, sur un grand fleuve, avec des prés excellents, des fontaines, des jardins, des champs plantés de pommiers, tout autour... Il se demande s'il réussira. Eh ! pour un barbare, voila qui n'est pas mal ! Son âme n'est pas insensible aux beautés, aux séductions des sites naturels (comme nous gens civilisés) et aux avantages réels qu'ils présentent. S'il ne sait pas le beau langage il sait au moins réfléchir.

Malheureusement cette description est d'une banalité affligeante. Rien de caractéristique à Saintes. Vous convenez que vous la retrouvez à Tours (1) à Paris..... vous la retrouveriez certainement ailleurs. Elle s'adapterait à Poitiers, à Angoulême, à Périgueux presque aussi bien. Ce qui m'inquiète, c'est que vous paraissez la prendre au sérieux et que vous voudriez la faire passer pour autre chose qu'une composition d'élève de rhétorique du moyen âge, pour un tableau exact de la ville au IIIe siècle. Vous plaisantez Louis Audiat, qui a daté cette description du XIe siècle et vous lui demandez ironiquement si c'est saint Eutrope qui lui a révélé cette date en songe ? Et pour lui prouver qu'il a tort et que vous avez raison, vous ouvrez un Ausone et vous lui lisez le morceau bien connu des *villes célèbres :*

Et Mediolani mira omni copia rerum.
Innumeræque cultæque domus..... etc.

Contrairement à vos bonnes habitudes vous oubliez de citer l'édition d'où vous avez extrait ces onze vers. Je serais très curieux de la connaitre. Il y a là un *triplici muro* qui remplit mon esprit d'étonnement et de défiance. Est-ce un bon lapsus (que vous

(1) M. Depoin fait allusion probalement à la description de Tours dans le Légendaire n° 156 de la bibliothèque de Tours. Elle est imprimée dans le tome XXXVII du *catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, p. 110. Elle répète quelques-uns des avantages vantés à Saintes, mais elle est beaucoup plus pompeuse.

Digitized by Google

répétez en français) ou une nouveauté ? Pourriez-vous nommer une ville de Gaule qui ait eu *trois* murailles concentriques ? Certaines en possédaient deux, Poitiers entre autres, l'entre deux servant de chemin de ronde ou, plus probablement, comblé avec de la terre de manière à opposer une résistance plus forte (1). Mais trois ?? Toutes les éditions, — rien que des anciennes il est vrai — que j'ai pu consulter portent *duplici*. Les allemandes, plus récentes, réputées meilleures, auraient-elles corrigé les vieilles ? Voyez.

A un autre égard, il serait extrêmement intéressant de savoir les raisons qui vous ont amené à croire que ce Mediolanum est Saintes. Vous ne l'avez certainement pas inventé, vous êtes trop bon latiniste. Vous avez été trompé. Tous les commentateurs que j'ai interrogés, Elie Vinet particulièrement, toujours très apprécié, ont reconnu Milan en Gaule Cisalpine dans ce Mediolanum. Ils ont raison ! Relisez les deux derniers vers qui affirment que le *voisinage de Rome* ne nuit pas à la magnificence des monuments. Saintes n'est-elle pas trop éloignée de Rome pour qu'ils s'appliquent à elle ? Ausone dit Mediolanum tout court et non Mediolanum Santonum.

Auriez-vous été suggestionné par la place qu'occupe Mediolanum dans le poème, aussitôt après Trèves ? Mais vous avez dû voir que Arles suit Aquilée, que Catanne, Syracuse précèdent Narbonne, Toulouse, Bordeaux, sans que pour cela on puisse en inférer que ces trois villes soient situées en Sicile ! Je n'insiste pas davantage ; plus je lis le morceau plus j'y découvre une impossibilité à l'identification de ce Mediolanum avec Saintes. Mediolanum Santonum n'a jamais eu de temple dédié à la Monnaie et n'a jamais frappé monnaie sous l'Empire. C'est du moins mon sentiment.

CH. DANGIBEAUD.

Paris, le 7 novembre 1920.

Mon cher confrère,

Je ne puis que vous remercier vivement de l'amabilité que vous mettez à me communiquer, avant tirage, votre lettre ouverte. Elle débute par l'éloge vraiment excessif des résultats d'une collaboration, involontaire à ses débuts, très passionnante plus tard, à

---

(1) Cf. Blanchet *Les enceintes romaines de la Gaule.*

Digitized by Google

l'histoire ecclésiastique de votre province. Vous les connaîtrez bientôt plus complètement. Je corrige en effet les épreuves d'une *Chronologie des évêques de Saintes de 268 à 1918* qui va paraître au prochain *Bulletin historique et philologique* du Ministère de l'Instruction publique : elle en occupera les pages 59 à 113. Il en sera fait un tirage à part dont l'auteur offrira volontiers un exemplaire à chacun de nos confrères, si vous voulez bien vous charger de la distribution. M. Charles Bémont a apprécié ce travail dans un rapport que publie (pp. 172-173) le *Bulletin historique et philologique* de 1918.

Merci également de vos critiques. Elles ont toujours grand intérêt, émanant d'un confrère bien renseigné, même quand il ne le serait pas complètement. Ne vous étonnez pas que je n'y réponde point. Celle des deux qui me toucherait concerne le rite si curieux des raisins de saint Sixte II, dont j'ai seulement dit un mot. Rassurez-vous, j'avais fait sur ce sujet un travail parallèle au vôtre ; je ne connaissais pas le récent auteur allemand, qui d'ailleurs ne remonte pas au delà du xvi[e] siècle, époque où ce rite était délaissé et ses origines ensevelies dans la nuit des temps. Mais j'avais puisé à la plupart des sources que vous avez explorées, à d'autres aussi bien plus anciennes. Primitivement, le résumé de ces recherches devait former un chapitre de la troisième partie de l'*Introduction*. S'il a disparu pour ne laisser à sa place qu'une ou deux phrases, sans références, c'est qu'un membre éminent du Comité des Travaux historiques a jugé la question, dont je l'avais entretenu, assez intéressante pour être portée devant le Comité. J'ai accepté de lui présenter un mémoire, que je ne puis déflorer par une polémique anticipée.

Quant au second point traité par vous, je n'ignore pas qu'au temps d'Auguste, *Mediolanum Insubrium* (Milan) était en *Gallia Cisalpina ; Mediolanum Eburovicorum* (Evreux) en *Gallia Lugdunensis ; Mediolanum Santonum* (Saintes) en *Aquitania*. Mais Ausone, qui place le *Mediolanum* qu'il vante en *Gallia*, n'est point un contemporain de Virgile. Or dans l'organisation des « diocèses » sous Dioclétien et Constantin, Milan fait partie du « diocèse d'Italie », où la Ligurie est comprise. J'ai appris cela, il y aura bientôt un demi-siècle, dans Bouillet. Excusez-moi de m'être fié à des souvenirs d'enfance.

Maintenant, si les Saintongeais sont prêts à rompre des lances pour repousser l'honneur immérité fait à leur capitale, d'avoir excité la verve laudative d'Ausone, un neustrien, comme votre ser-

Digitized by Google

viteur, serait mal venu à esquisser le geste de Lohengrin. Une chose pourtant me chiffonne. Les Santons ont battu monnaie, vous voulez bien rappeler une étude savante sur les pièces qu'ils ont frappées, que vous valut la guerre de 1870. Alors leur capitale aurait été le seul point de leur territoire à ne point avoir d'atelier ?.. Vous nous dites : « C'est mon sentiment. » A cela rien à répondre : une preuve négative ne se demande pas.

J. DEPOIN.

Nota. Les Santons ont frappé monnaie, c'est entendu ! mais non pas les Gallo-romains de Mediolanum au temps d'Ausone. Nous parlons du IVe siècle, mon cher confrère, et non des peuples d'avant la conquête ou de la conquête.

CH. D.

II

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES EVÊQUES DE SAINTES JUSQU'AU RÈGNE DE SAINT LOUIS

TROISIÈME PARTIE (suite)

(*G*) *Relations de l'Aquitaine et de l'Austrasie. Mission de saint Seurin en Gascogne, d'après le bréviaire de Saintes.*

Les Bollandistes ont constaté « qu'il n'était pas insolite aux saints des temps anciens de quitter leur patrie pour répandre les pratiques chrétiennes, « même dans les régions qui avaient reçu la foi (1) ».

Grégoire de Tours dit de Seurin de Bordeaux qu'il fut envoyé à Bordeaux des régions de l'Orient. L'abbé Cirot de la Ville a parfaitement observé que « c'est la situation de Cologne par rapport à Bordeaux », et il se demande comment les Bollandistes ont pu supposer que Grégoire de Tours ignorait le transfert de Seurin de Cologne à Bordeaux.

Les vies de saint Germain de Senarpont, de saint Evergisle, de saint Servais, montrent en Seurin un évêque régionnaire, qui de Cologne va trouver Germain à Trèves, où il réparait les ruines faites à la chrétienté par la persécution des Barbares ; il fait acte

(1) Acta SS. octobris 23. t. X, col. 50.

Digitized by Google

de juridiction à Tongres et, poursuivant l'extirpation de l'Arianisme, s'y installe pour aider Servais affaibli par l'âge.

Les *Gesta episcoporum Treverensium* attestent que Seurin, par un ordre céleste, quitta son siège pour passer en Aquitaine. Les éditions austrasiennes du Martyrologe d'Usuard font de Seurin de Cologne un Aquitain de naissance. Les Colonais reconnaissaient que ce qu'ils possédaient du corps de Seurin leur avait été cédé par les Bordelais : ce fut avant 799, car Léon III, en cette année, vint vénérer ses reliques à Cologne. L'identité de Seurin de Cologne et de Bordeaux, attestée par les liturgies de ces deux diocèses, ne saurait être sérieusement contestée. Voici comment s'exprime à son égard (1) l'ancien bréviaire de Saintes :

(*Lectio I*). — Beatus Seuerinus Treverensis episcopus honore licet egregius, tamen sacro merito ipsis quoque precipuis pontificibus honorandus fuit. Qui tante vite ita recti itineris tramite desudavit, ut et lapsum erroris prospere cautus evaderet, et urbem celestis patrie possessurus, cives inclitus introiret.

(*Lectio II*). — Nam qualem se in castitate et in elemosina pauperum pastor reddiderit, quantum abstinencie rigori se pastus restrinxerit, quid circa Germane (*sic*) ecclesie pater caritatis impenderit, qualiter inter discordes lingua prius cucurrerit aut in vigilancia psallens per nox et ad celestem patriam anelans.

(*Lectio III*). — Quid igitur que in sequente narrabitur ac sola revelacione, justum satis esse probasse. Denique quadam vice, dum sanctus confessor vix confectus nocturna vigilia paululum lapsa membra ad soporem reclinasset, ammonitus est per angelum Domini, sibi dicentem.

(*Lectio IV*). — « Necessarium est tibi Aquitanie partes sub momento requirere, urbemque Burdegalem ad salvandum populum te convenit visitare quo dum plebi datur correctio, iter tibi crescat ad effectum ».

(*Lectio V*). — Hoc venerabilis vir agnito, quo jubetur viam sequitur. Pergit, urget, et pervenit ad civitatem. Eo tempore beatissimus in urbe Burdegala Amandus erat episcopus ; docetur per revelationem Domini servum Dei Severinum urbi sue jam prope esse venturum.

(*Lectio VI*). — Cui jubetur cum populo ut sancto viro obviam festinaret in occursum, et idem intromissum eum cathedre sue

(1) Bréviaire C (Collection Martineau), t. I, p. 242-243.

Digitized by Google

sedem solium. Beatus vero Amandus pontifex una cum clero et plebe eloquitur, narrat ex ordine visionem.

(*Lectio VII*). — Plebs in occursum progreditur ; chorus et clerus cum thuribulis et tinnamate obviam illi advenerunt. Perducitur a cunctis illud psalmum canentis (*corr.* canentibus) : « Benedictus qui venit in nomine Domini ».

Hunc presentatum sanctus Amandus pontifex, sicut cognoverat ipse per visum, salutat nomine proprio.

(*Lectio VIII*). Quem cum canticis et hypnis (*corr.* hymnis) introducit ecclesie : Cujus ad introitum exultat clerus, gaudet chorus, renovatur et populus. Et, qui talem receperunt sacerdotem, in laudem sui creatoris, diversis linguis vox una est.

(*Lectio IX*). — Qua providencia cives congratulantur in adventum beatissimi viri Severini episcopi, quem dilexerunt officium. Quid enim illud benignius, cujus possidebat animum qui videbat ejus aspectum ? Quid memoretur humilius, cujus abjectioni vix equabatur infantulus ? Quid eciam abstinencius, cui jejunium pastus majus erat quam cibus ?

L'abbé Cirot de la Ville avait soutenu dès 1861 (1) que dès les origines du christianisme dans les Gaules, l'Aquitaine fut liée à l'Austrasie par l'apostolat de saint Martial. Celui-ci, dans le cours de ses prédications, passa à Trèves et à Cologne. C'est une tradition que maintiennent l'auteur des *Sermons sur la translation de saint Martial* et Pierre le Scolastique (2).

Hic docuit Gallos, Belgas, Celtos, Aquitanos,
... Nicetium Trevir nostra videt ire lucerna
Miraturque virum divini numine plenum.

« Dès lors, écrit l'abbé Cirot (3), les deux pays échangèrent entre eux leurs évêques et leurs saints. Saint Agrèce, évêque de Trèves, mort vers 322, était aquitain (4). D'après Hauteserre (5), Maximin, son successeur, originaire de Poitiers, quitta sa patrie pour occuper le siège métropolitain de Trèves. Après être allé en Orient auprès de l'empereur Constantin, porteur de propositions

(1) *Congrès scientifique de France*. Bordeaux, 1801, t. I, p. 88-98.

(2) Au livre 8, § 6 de son *Poème sur saint Martial* (*Œuvres de saint Bonaventure*, t. II, p. 321).

(3) *Origines chrétiennes de Bordeaux*, p. 229.

(4) Schmit, *Histoire de l'église de Trèves*, 1834.

(5) *Rerum Aquitanicarum*, l. V, c. 2, pp. 308, 309.

Digitized by Google

de paix de la part de Maxime II, son rival, il retourna en l'Aquitaine et y mourut en 356. Paulin, disciple et successeur de Maximin, était aussi aquitain et de la famille des Paulins si célèbre dans cette contrée. Il y revint à la tête d'une députation des habitants de Trèves pour y reprendre le corps de son prédécesseur. Les Aquitains étaient disposés à défendre leur dépôt les armes à la main, mais effrayés par un orage subit mêlé d'éclairs et de tonnerre, ils renoncèrent à toute résistance. Le corps fut porté à Trèves et de ce moment, commencèrent les pèlerinages des Aquitains au tombeau de saint Maximin (1). Après l'invasion des Normands, lorsque, vers l'an 900, on releva les ruines de l'abbaye qui portait le nom du saint, comme on avait perdu la trace de son tombeau, « il arriva qu'un pèlerin d'Aquitaine, travailleur volontaire, laissa tomber une lourde pierre qu'il portait sur l'épaule ; la pierre, en tombant, défonça une voûte, c'était le caveau où reposait le corps du saint. L'évêque Ratbod prescrivit trois jours de jeûne, et le quatrième, suivi de son clergé, pieds nus et en habit de pénitent, il fit solennellement l'ouverture du sarcophage de marbre. Le corps était bien conservé, ainsi que les vêtements, l'authenticité fut constatée. »

Saint Léonce l'ancien, mort vers l'an 420, aurait aussi exercé les fonctions épiscopales à Trèves avant de monter sur le siège de Bordeaux (2). Saint Goar, qui appartenait, par sa naissance, à une famille illustre d'Aquitaine, se retira dans le diocèse de Trèves pour y embrasser la vie solitaire (3) ».

« On y vit archevêque, en 639, saint Modoald qui avait vu le jour dans notre province... Saint Martin de Tours avait édifié Trèves de sa parole et de ses miracles... (4).

« Saint Géry, évêque de Cambrai, puis de Trèves qu'Ivoy (Carignan) avait vu naître, vint visiter le tombeau de saint Martin, à Tours, celui de saint Front et les possessions que tenait son évêché en Périgord (5) ».

Si l'on veut avoir sous les yeux le tableau de ces relations, il faut ouvrir les pages de Fortunat qui reproduisit à Trèves le sym-

(1) Sigehard, *Miracula sancti Maximini.*

(2) Schmidt, *Histoire de l'église de Trèves.*

(3) L'auteur ajoute que Goar vivait en l'an 600. C'est une méprise des commentateurs de sa vie. Nous avons établi dans la *Revue des Etudes historiques* que Goar vécut dans les dernières années du V^e^ siècle, sous le règne de Childebert, roi des Francs d'Austrasie, prédécesseur de Sigebert le Boiteux de Cologne.

(4) Calmet, *Histoire de Lorraine*, I, 214.

(5) *Acta Sanctorum* Febr. 16, t. II, ap. 789. — Aug., t. II, col. 664. *Revue de Gascogne*, 1865, pp. 124, 235.

Digitized by Google

bole de saint Athanase, comme un autre poète, le bordelais Ausone, y avait autrefois écrit son poème sur *la Moselle*. L'évêque de Poitiers célèbre, comme des œuvres qu'il avait vues de ses yeux, les travaux apostoliques de Nicet, de Magneric, évêques de Trèves, de Charentinus de Cologne, de Villicus de Metz, d'Agrèce de Verdun, tous ses intimes. Aussi l'abbé Schmidt a pu conclure : « Nous voyons un remarquable commerce religieux entre Trèves et l'Aquitaine depuis le IVe siècle jusqu'au XVIe. »

« On le saisit en effet, et très prononcé, au milieu même des luttes sanglantes de la période carolingienne... Les Bordelais campent sans cesse aux portes de Cologne, et les Austrasiens aux portes de Bordeaux. Aux migrations armées se mêlent, entre les deux provinces, les pèlerinages, les professions religieuses, les funérailles... »

(*A suivre*). J. Depoin.

III

LE GOUVERNEMENT DE BROUAGE ET LA ROCHELLE SOUS MAZARIN

(1653-1661)

(*Suite*)

III

Le rôle militaire du Comte d'Estrades. — Le programme financier de Colbert

Au lendemain de la réduction de du Daugnon, la situation militaire dans la région était la suivante : Bordeaux, sans être investi, était serré de plus en plus près par les troupes du duc de Vendôme et du duc de Candale (1) ; l'armée navale espagnole s'était éloignée de l'embouchure de la Gironde ; la flotte française du Ponant, commandée effectivement par le commandeur de Nuchèzes sous les ordres du duc de Vendôme, se trouvait réduite à huit vaisseaux de ligne (2), six frégates, trois galères, quatre galiotes et douze ou

(1) Louis-Charles-Gaston de Nogaret, de La Vallette et de Foix, dit le duc de Candale, né à Metz, le 14 avril 1627, mort à Lyon, le 28 janvier 1658, non marié.

(2) Les vaisseaux *l'Elbeuf*, *le Berger*, *le César*, *l'Anna*, *le Neptune*, *le Jupiter*, *la Vierge* et *le Sourdis* qui restaient après la perte des sept enlevés par Blave devant Calais, le 14 septembre 1652, désastre qui entraîna la capitulation de Dunkerque deux jours après.

Digitized by Google

quinze autres petits bâtiments ; mais elle restait encore redoutable par les vingt quatre brûlots qui l'accompagnaient (1).

Cette flotte avait pénétré dans la Gironde ; elle bloquait la ville trop facilement ravitaillée jusqu'alors ; et, à la fin d'avril, elle avait été renforcée par le vaisseau *la Lune*, de 54 canons, et quelques-uns des autres petits bâtiments cédés par du Daugnon ; enfin, quatre nouveaux brûlots avaient été équipés.

Les opérations contre Bordeaux commencèrent aussitôt, dirigées par le duc de Vendôme et le duc de Candale. Le 26 mai, la garnison irlandaise de Lormont, pressée par la flotte de Vendôme, se rend à composition ; Bourg capitule le 4 juillet ; Libourne, le 17 ; et le 31 juillet Bordeaux accepte l'amnistie et se soumet au roi.

Le comte d'Estrades et le gouvernement de Brouage n'étaient pas restés étrangers à ces opérations ; la place avait fourni des armes et le gouvernement près de 900 matelots.

Le 14 mai, Mazarin avait adressé à d'Estrades des ordres du roi pour aller commander un corps d'armée sous le duc de Vendôme. « Cela ne doit pas vous empescher, ajoutait-t-il, de donner tous les ordres aux isles et à La Rochelle comme sy vous y estiez présent, car je présupose que l'absence pour un peu de temps n'aportera aucun préjudice au service du Roy en ces quartiers là, ny à mes intérêts particuliers, et il faudra que vous vous teniez tousjours en estat d'y faire des courses en cas de besoin (2). » Au milieu du mois de juin, le comte d'Estrades allait prendre son nouveau commandement.

Le 24 août, il était à La Rochelle, rappelé depuis quelques jours dans les gouvernements par une lettre d'Antoine de Camparan. La garnison de Brouage était en effervescence. Bien que le frère du sieur Hubert eût rapporté de Paris « un estat signé de M. Colbert (3) » pour régler les rangs des capitaines à Brouage, ceux-ci ne parvenaient pas à s'entendre entre eux et des désordres seraient survenus sans l'arrivée du chef. Un mot de lui rétablit la discipline et les rangs « ainsi qu'il est porté par l'estat. »

A La Rochelle, autre aventure. Après le départ de la compagnie suisse qui gardait la ville, les habitants s'étaient saisis des tours et les faisaient occuper par une garde de 50 hommes, en attendant

(1) Vendôme à Mazarin, Saintes, 20 avril 1653. (Ch. Dangibeaud, *loc. cit.* p. 323).

(2) Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 333.

(3) D'Estrades à Mazarin, La Rochelle, 24 août 1653. (Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 342).

Digitized by Google

qu'on les fit raser comme on le leur avait promis. D'Estrades amène 40 hommes de Brouage, fait sortir immédiatement des tours la garnison civique, y loge ses 40 hommes et, sans autre formalité, part le lendemain pour rejoindre en hâte le duc de Vendôme. Il restait cependant préoccupé du sieur de Louches toujours maître de l'Ile de Ré et peu disposé à en sortir sans la récompense qu'il attend.

Le 25 août, le comte d'Estrades avait reçu commission pour commander dans Bordeaux, mais ce n'était pas la principale raison qui l'éloignait de nouveau de Brouage ; sa présence était surtout nécessaire auprès de M. de Vendôme dont la flotte engagée tout entière dans la Gironde se trouvait embouteillée par l'armée navale espagnole.

Pressés par les princes d'intervenir pour un dernier effort, les amiraux espagnols avaient amené trente-cinq navires à l'embouchure de la Gironde au moment de la chute de Bordeaux et trop tard pour la conjurer.

Pendant trois mois, les deux flottes resteront en présence ou plutôt à distance l'une de l'autre, Vendôme se tenant embossé au fond de la Gironde, les Espagnols arrêtés devant Royan, cherchant à se ravitailler sur les côtes et poussant leurs incursions dans la rivière jusqu'en vue de Blaye. Ce répit permit au comte d'Estrades de faire quelques apparitions dans les gouvernements du Cardinal. Au milieu du mois de septembre, il se rencontrait avec Colbert à La Rochelle et à Brouage (1) ; le 15 octobre il venait de nouveau à La Rochelle (2) pour mettre en route 200 matelots qu'on dirigeait sur le centre de rassemblement, à Royan, et faire lever 3000 hommes de milices et 200 chevaux pour garder la rive entre Royan et Tallemont. Quatre jours plus tard il rejoignait l'armée. Un grand effort était préparé ; le brave d'Estrades se multipliait pour donner au duc de Vendôme tous les moyens d'attaquer l'ennemi et lui « oster tout prétexte de ne pas le faire (3). » Il apporta son élan à l'exécution en s'embarquant sur le vaisseau amiral (4).

Sur la fin d'octobre, la flotte du roi descendait la Gironde en ordre de combat. Devant la menace des brûlots, les Espagnols portés en face de Royan rompirent leur ordre et se hâtèrent de

(1) Cf. Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 344 et 347.

(2) *Ibidem*, p. 349.

(3) D'Estrades à Mazarin, Brouage, 15 septembre 1653. (*Ibidem*, fol. 347).

(4) Cf. Charles de La Roncière, *Histoire de la Marine française*, t. V, p. 203.

Digitized by Google

sortir de la rivière. Le 31 octobre ils avaient gagné la haute mer. Deux de leurs vaisseaux et une flûte égarés furent capturés.

Le commandeur de Nuchèzes put alors conduire la flotte du roi dans la rivière de Seudre en contournant l'île d'Oléron, tandis que le duc de Vendôme se rendait directement à Marennes. Le comte d'Estrades, qui connaissait ses prétentions sur le gouvernement de Brouage, ne manqua pas d'en avertir le Cardinal en le pressant de trouver un prétexte pour éloigner ce voisin indésirable (1). En attendant, comme le duc de Vendôme avait manifesté le désir de visiter les places du gouvernement, d'Estrades avait toute sorte de raisons pour se croire obligé de lui en faire les honneurs. Il comptait pouvoir, vers le 7 ou le 8 novembre, repartir pour Bordeaux.

Nommé maire perpétuel de cette ville le 10 octobre 1653, responsable du maintien de l'ordre, chargé de faire rétablir le château Trompette dont la reconstruction était confiée à l'ingénieur d'Argencour, ayant toujours le haut commandement des troupes de son corps d'armée, le comte d'Estrades devait partager son temps et ses soins entre Bordeaux et le gouvernement de Brouage.

Mazarin, dans les lettres qu'il lui adresse, lui recommande toujours de veiller sur ses gouvernements, particulièrement sur l'île de Ré plus exposée aux coups des Espagnols en raison de la faiblesse de ses moyens de défense. Cette inquiétude apparaît dès que d'Estrades s'éloigne pour rejoindre le duc de Vendôme au mois de juin 1653, elle redouble quand Mazarin apprend, au mois d'août, que les Rochelais s'agitent pour obtenir la démolition des tours, elle repose même sur une apparence de danger imminent quand l'armée navale espagnole, éloignée de la Gironde, prononce sur l'île de Ré un mouvement bientôt suivi d'une retraite définitive dans le port de Pasages, entre Saint-Sébastien et la frontière française.

On commence alors à entrer en désarmement et le comte d'Estrades se prépare à partir en congé. Mazarin lui rappelle qu'il devra auparavant régler les quartiers des troupes. Ne pas oublier non plus de faire rentrer dans le havre de Brouage *la Lune*, la galère et les autres bâtiments provenant de du Daugnon qui ont été joints à la flotte du duc de Vendôme (2). On rendra au marquis de Montausier, gouverneur de l'Angoumois, l'artillerie qu'il a prê-

(1) D'Estrades à Mazarin, Royan, 4 novembre 1653. (Ch. Dangibeaud, *loc cit.*, p. 358).

(2) Mazarin à d'Estrades, Châlons, 11 novembre 1653, *Ibidem*, fol. 360.

Digitized by Google

tée, parce qu'on ne peut pas faire autrement, mais s'il y a d'autres canons, « on pourra les envoyer à Brouage. » Et puis, si le danger immédiat paraît écarté, la menace subsiste, on annonce de nouveaux projets des Espagnols, une attaque par mer et aussi un complot pour faire incendier les vaisseaux du roi dans le havre de Brouage et dans la Seudre. Il faut fortifier l'île de Ré, faire restaurer le fort de la Prée par M. d'Argencour ; Mazarin écrit même à cet ingénieur (1) ; et, s'il n'y a rien à faire avec cette petite place, on verra à rétablir au besoin la citadelle de Saint-Martin-de-Ré (2).

Quel parti va-t-on tirer maintenant de cette flotte du Ponant ramassée dans la Seudre ? Mazarin ne paraît pas en connaître toute la détresse, mais il n'ignore pas les résistances, les difficultés qu'oppose, en toute circonstance, le duc de Vendôme, « les pilleries » du capitaine de vaisseau La Monnerie, auquel le grand maître de la navigation a donné la garde des vaisseaux.

Au mois de septembre, Mazarin avait, au nom du roi, prescrit à Vendôme de faire passer en Levant, dès que sa flotte serait dégagée de la Gironde, tous les vaisseaux qui ne seraient pas « absolument hors d'estat de pouvoir faire ce trajet. » (3) On commençait en effet à préparer à Toulon l'armement de l'expédition du duc de Guise contre Naples. Mais quand cette flotte se retira dans la Seudre, deux mois plus tard, aucun des vaisseaux n'aurait pu aller seulement jusqu'à Brest. Un an s'écoula avant qu'ils fussent en état de faire campagne.

Sans les corsaires, qui eux savaient se procurer navires, matériel d'armement et matelots, il n'est pas de flûte, si faible fût-elle, qui eût hésité à passer de Dunkerque à Saint-Sébastien. Quant à arrêter les grosses pièces, il n'y fallait pas songer. Justement on apprenait à Mazarin que, sitôt l'arrivée en Espagne de la flotte des Indes d'Amérique qu'on attendait incessamment, deux navires partiraient de Cadix pour porter en Flandre six cent mille écus en barres d'argent.

A cette nouvelle, Mazarin double sa lettre du 28 décembre au comte d'Estrades par une nouvelle dépêche du même jour ; il lui écrit encore le 29 et le 31 décembre, de rechef le 10 janvier et le

---

(1) Mazarin à d'Argencour, Paris, 13 décembre 1653. (Arch. Nationales, KK 1221, fol. 487).

(2) Mazarin à d'Estrades, lettres du 7 et du 28 décembre 1653, *passim*. (Arch. Nationales. KK 1221, fol. 422 et 491).

(3) Mazarin à Vendôme, Amiens, 15 septembre 1653. (Ch. Dangibeaud, *loc. cit.*, p. 345).

Digitized by Google

25 janvier 1654 (1). Il faut que d'Estrades quitte Bordeaux et que « sans perdre un moment de temps » il se rende à Brouage, armer au plus tôt trois vaisseaux. On prendra les deux corsaires du commandeur de Nuchèzes, *la Pucelle* et *la Vierge*, vaisseaux de quarante canons qui sont tout prêts. On y joindra un des vaisseaux de la Seudre, *le Soleil*, ou mieux, *le Berger*, qui est bon voilier. En viendra-t-on jamais à bout ? Monsieur de Vendôme manifeste une complaisance inaccoutumée, mais il faut compter avec « les finesses de La Monnerie qui ne sont que pour tascher de faire donner plus d'argent pour cet armement. »

« Je vous conjure, au nom de Dieu, répète encore le Cardinal, de vous appliquer à l'exécution du dessing dont je vous ay escrit, préférablement à tout. On payera icy M. de Nuchèzes pour ses deux vaisseaux ; et, pour le troisiesme, je croy que vous aurez bien assez de crédit pour trouver de quoy le faire mettre en mer, quand celuy qui fait mes affaires à Brouage n'auroit pas le moyen d'y fournir ».

Quelle aubaine si l'on pouvait réussir ! Sans compter que du même coup on arrêterait net les préparatifs des Espagnols et cet armement de frégates et de brûlots que Watteville organise, dit-on, à Saint-Sébastien et qui ne peut être « que pour entreprendre de brusler nos vaisseaux qui sont dans la rivière de Brouage [Seudre]. Les trois que vous mettrez à la mer pourront servir à l'empescher ».

Il faut aussi alerter les garnisons « dans les gouvernements de la Reyne », mobiliser la noblesse et les milices, veiller particulièrement sur l'île de Ré, ne rien laisser en hasard à Bordeaux. « C'est pourquoy, conclut le Cardinal, je vous conjure de donner bon ordre à tout avant de partir, afin que vous puissiez avoir l'esprit en repos aussy bien que moy qui souhaitte avec beaucoup d'impatience de vous embrasser et de vous asseurer de plus en plus de mon amitié (2) ».

Au moment où le lieutenant général d'Estrades partait en permission, au mois de février 1654, l'organisation des affaires du Cardinal dans le gouvernement de Brouage avait déjà fait un certain progrès grâce à l'activité de Colbert.

Colbert, alors âgé de près de 35 ans, marié depuis cinq ans à

(1) Arch. Nationales, KK 1121. fol. 489, 490, 490vo, 493, 497.

(2) Mazarin à d'Estrades, Saint-Germain, 25 janvier 1654. (Arch. Nationales, KK. 1221 fol. 497).

Digitized by Google

Marie Charron, et père d'un petit bonhomme de deux ans, Jean-Baptiste, qui fut plus tard le marquis de Seignelay, habitait peut-être encore rue Coq-Héron où il était en 1651, à moins qu'il n'eût pris déjà sa nouvelle habitation, toute voisine d'ailleurs, dans la rue Plâtrière (aujourd'hui rue Jean-Jacques Rousseau), à côté de l'Hôtel d'Epernon et tout près de l'hôtel de Le Tellier (1).

Il n'est pas à la suite du Cardinal, mais il a ses bureaux chez lui, « à son logis ». Il reçoit les gens d'affaires et les traitants ; il est aussi en contact avec tous les services à Paris, car il ne traite pas seulement les affaires particulières de Mazarin, mais il prépare officieusement beaucoup de celles qui intéressent le premier ministre, et son influence se fait plus grande de jour de jour. Il travaille avec le Cardinal quand celui-ci est à Paris ; il fait de fréquents voyages auprès de lui, à Fontainebleau, à Vincennes, à Saint-Germain, à Compiègne, à La Fère et autres lieux. Autrement, il est en correspondance suivie avec lui ; ses lettres ne sont pas seulement des comptes-rendus, mais elles contiennent des avis, des conseils, et même des critiques sous la forme la plus respectueuse et la plus ferme.

Le secrétaire de Mazarin, Toussaint Rose, le futur secrétaire du roi, et Académicien, plus âgé que Colbert de huit ans, est un intermédiaire fréquent au début de cette correspondance ; il donne volontiers quelques leçons à Colbert : « Vous voulez bien que je vous dise que vos lettres pour La Rochelle ne sont pas si bien concertées qu'il serait à souhaitter. Vous pourriez nous envoyer les mémoires et l'on vous renvoyeroit les lettres toutes faites, j'en prendray volontiers le soing (2) ». Il lui conseille d'écrire ses lettres au Cardinal sur des feuilles partagées en deux parties, laissant une grande marge dans laquelle Son Eminence ferait sa réponse, ce qui faciliterait son travail « car i n'auroit qu'à mettre bon, ouy, non, etc (3) ». Conseil dont Colbert fit d'ailleurs son profit.

Rose voit monter rapidement celui qu'il prend pour son élève ;

---

(1) Je trouve une suscription de lettre à lui adressée par Henry de La Mothe, évêque de Vannes, le 22 septembre 1655 : « à Monsieur Collebert, conseiller du Roy en ses conseils, intendant de la maison de Son Eminence, près l'Hostel d'Espernon, à Paris. » (Aff. Etrangères, *France* 894, fol. 317v°). En 1658, il habitait, « derrière le Palais Cardinal », une des cinq maisons annexées à l'Hôtel Thubeuf, acquis par Mazarin et devenu le palais de Son Eminence. Enfin, le 20 mai 1655, Colbert achetait l'hôtel de Bautru, à l'angle de la rue Neuve des Petits-Champs et de la rue Vivienne : ce fut sa demeure définitive.

(2) Lettre de Laon, 9 octobre 1653. (Bibl. Nat., Ms. f. *Baluze* 216, fol. 223).

(3) Lettre de Soissons, 17 octobre 1753. (*Ibidem*, fol 292).

Digitized by Google

plusieurs fois il lui écrit pour le prier de l'aider de son influence auprès des surintendants des finances dans une affaire difficile qui l'intéresse personnellement ; il le fait d'une façon encore un peu cavalière : « je vous suplie très humblement de vous fourrer dans la teste, s'il vous plaist, que c'est une chose qui vous doit estre à cœur et dont vous pouvez venir à bout », mais il sent, non sans une pointe de dépit, que ce jeune le dépasse prodigieusement, au moins dans l'estime du Cardinal : « pour vous, écrit-il, je commence à vous perdre de vue tant vous estes au haut du pinacle (1) ».

Le roi, âgé de quinze ans, la reine mère et Mazarin, c'est tout un, c'est le Cardinal et Colbert. Les secrétaires d'Etat, Brienne aux affaires étrangères et à la marine du Ponant ; Le Tellier à la guerre et à la marine du Levant ; Guénégaud s'occupant de la maison du roi et du clergé ; La Vrillière qui a l'intérieur de la plus grande partie du royaume, dont le reste est partagé entre ses trois collègues, les secrétaires d'Etat sont dans la dépendance du ministre, chef des Conseils de Sa Majesté.

Ce qui donne plus de mal à mener, c'est l'amirauté, ce sont les surintendants des finances. Les bureaux de la Marine sont à l'hôtel de Vendôme, rue Saint-Honoré. César Chappelain est le secrétaire de ce service. Certes, le grand maître de la navigation, César, duc de Vendôme, ne peut agir que par l'ordre du roi ; mais, comme rien ne se fait sans son attache, comme il nomme les officiers de la marine et les officiers de l'amirauté qui tiennent toutes les côtes de France, sauf celles de Bretagne, il est capable de faire sentir le pouvoir de son inertie et toutes les formes d'obstruction.

Les surintendants, Nicolas Fouquet et Abel Servien, qui ont en réalité la ferme générale du royaume, tiennent les cordons de la bourse ; ils distribuent les assignations sur le Trésor (l'Epargne), sur les recettes des généralités, sur les grandes et petites fermes ; ils peuvent toujours opposer les nécessités ou le *non possumus*.

C'est à ceux-là que Colbert s'attaque tout d'abord pour constituer le groupement financier qu'il conçoit et qui sera la réelle substance du gouvernement de Brouage.

Dans la possession de Brouage et de ses dépendances, Mazarin était, *a priori*, moins bien pourvu que ne l'avait été Richelieu. Ce Cardinal y avait été le maître à trois titres : comme surintendant de la navigation, alors que Brouage était destiné, dans ses

(1) Lettre de Soissons, 12 octobre 1653. (*Ibidem*, fol. 289).

Digitized by Google

vues, à devenir la place capitale de la marine du Ponant ; comme gouverneur et enfin comme seigneur engagiste de la Châtellenie d'Hiers-Brouage.

Ce grand héritage avait été partagé entre ses deux neuveux. A son neuveu Armand de Maillé-Brezé, fils de sa seconde sœur, Nicolle, il avait laissé la surintendance des mers et le gouvernement de Brouage ; à son petit-neveu Armand Jean de Vignerot du Pont-de-Courlay, petit-fils de sa première sœur, Françoise, il avait laissé ses titres et ses droits dans la Châtellenie d'Hiers-Brouage. Ce même Armand de Vignerot avait hérité du nom, des titres et des armes du cardinal duc, il prenait le nom de Armand-Jean du Plessis, duc de Richelieu.

Les ducs de Richelieu restèrent les seigneurs de ce pays jusqu'à la Révolution ; en 1784, ils prenaient encore possession des laisses de mer et des atterrissements des chenaux (1).

Les revenus de cette seigneurie échappaient donc à Mazarin comme les avantages de la surintendance des mers. Il ne lui restait que les gages, émoluments, droits, etc. de gouverneur. C'était certainement quelque chose de considérable (2) ; encore était-il nécessaire que les assignations qui répondaient à ces gages et à ces droits fussent couvertes par des recettes suffisantes et sûres car il s'en fallait que les assignations des finances fûssent alors toutes des valeurs d'acquit certain.

Mais Colbert avait en vue bien autre chose que la simple couverture des charges du gouvernement. Il s'agissait en fait d'obtenir un rendement capable de fournir aussi au remboursement des énormes avances qu'avait faites et que ferait encore Mazarin et de répondre en plus à d'autres nécessités. En un mot il fallait lui assurer les plus grandes disponibilités en accaparant les produits des fermes de la région. Et puis, on s'emparerait, par éviction

(1) « Plan des laisses de la mer et atterrissements de la Rivière de Brouage, par le Roy concédés et appartenant à Haut et Puissant Seigneur Monseigneur Louis-François-Armand du Plessis, duc de Richelieu, Pair et Maréchal de France, seigneur comte de Marennes et engagiste du domaine d'Hiers-Brouages... Contrôlé à Paris, le 21 septembre 1784 ». (Bibl. Nat., *Géographie*, Ge. C. 1461).

(2) Je n'ai pas trouvé d'état des appointements de Mazarin pour le gouvernement général de Brouage et La Rochelle ; d'après ceux que recevait son neveu et successeur temporaire dans ce gouvernement, le duc de Nevers, et qui sont notés dans les relevés de l'abbé Dangeau à partir de 1661 (Bibl. Nat., Ms. franc. 22735), ces appointements devaient approcher du chiffre de 40000 livres, et 15000 livres pour les gardes.

Digitized by Google

ou rachat, de tous les droits qu'on pourrait récupérer sur les particuliers, pour en faire bénéficier le Cardinal. Colbert applique toute son industrie à cette poursuite, il emploie parfois des moyens qui surpassent la manière de son patron.

Les ressources financières de ce pays connu pour sa richesse dépassaient notablement la moyenne du rendement général des provinces du royaume. Sans tenir compte de la taille, on y percevait des droits régionaux à gros produits : les droits sur le sel, ceux de la ferme de Charente et ceux du convoi de Bordeaux, pour ne parler que des principaux.

Les droits sur le sel, aussi bien que la région dans laquelle ils étaient perçus (l'élection de Marennes, l'Aunis et l'île de Ré) étaient désignés par le vocable de « ferme des trente-cinq sols » dont la ville de Brouage même fut le lieu d'origine.

Après la paix de Saint-Germain, du 8 août 1570, qui marqua la fin de la troisième guerre religieuse, Brouage avait été rendu à son seigneur naturel, le baron de Mirambeau, qui fit fortifier la place par des ingénieurs italiens et l'entoura de sa première enveloppe maçonnée. Afin de subvenir aux dépenses, les protestants imposèrent pour la première fois, en 1574, un droit de 5 sols par muid de 2000 livres de sel vendu aux vaisseaux étrangers qui venaient charger en Brouageais. (1)

Ce droit, repris par le roi en 1578, progressivement augmenté, s'éleva, après diverses fluctuations, jusqu'à 35 sols et se maintint à ce taux assez longtemps pour que la ferme qui percevait les droits prit le nom qu'elle garda dans la suite. Mais si l'appellation demeure définitive, l'impôt continue d'augmenter.

En 1653, ce droit du roi (ferme de Brouage, ou ferme des trente-cinq sols) était de 42 sols 9 deniers par muid de sel vendu à l'étranger et il était affermé 320000 livres ou environ.

Ce n'était pas, d'ailleurs, le seul impôt perçu sur le sel exporté. A côté des droits du roi, il y avait ceux qui appartenaient à des particuliers. Ils résultaient de privilèges possédés par les seigneurs ou concédés aux gouverneurs du pays ; transmis par héritage ou aliénés par des actes de vente, ils étaient considérables, ils atteignaient 42 sols 3 deniers, en 1653, et montèrent au taux de 53 sols 3 deniers en 1656, quand Mazarin eut obtenu un nouvel accroissement de 11 sols dont il fit son profit.

---

(1) « Extrait des registres du Conseil d'Estat. » Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 106, fol. 344.

Digitized by Google

En sorte que l'impôt total de sortie était alors de 96 sols ou 4 livres 16 sols par muid.

Sur les droits particuliers, en 1653, le duc d'Orléans, oncle du roi, avait 19 sols 6 deniers ; le duc de Richelieu, 14 sols, et le maréchal Foucault, 8 sols ; chaque sol rapportant 6 à 7000 livres de revenu.

Le sel qui sortait de la zone de la ferme pour l'intérieur de la France était pris par les gabelles, dont les fermiers ne payaient qu'un droit réduit de 8 deniers par muid. Ce droit était aliéné au duc de Richelieu. Chaque année, après le chargement fait, la flotte des Gabelles ou du Parti se rassemblait en rade de St-Martin de Ré et, sous la conduite des gardes côtes, allait porter sa cargaison au Havre.

Les places et les garnisons du gouvernement de Brouage étaient normalement entretenues sur les recettes de la ferme des 35 sols ; et, pour Colbert, bien que ces recettes fussent beaucoup plus fortes que les dépenses des garnisons, elles devaient appartenir entièrement et sans contestation au gouvernement de son Eminence. Quant aux droits des particuliers, Colbert en faisait son affaire, mais il n'obtint pas tout le succès qu'il escomptait.

La ferme de Charente, qui valait 400000 livres, prélevait des droits sur toutes les denrées et matières circulant sur la Charente, sur la Sèvre, ou rivière de Marans, et sur la petite rivière du Lay ; et, comme la Charente pénétrait dans le gouvernement de Brouage un peu en amont de Tonnay-Charente où se trouvait précisément le bureau principal de perception, Colbert voyait encore dans cette ferme une source de fonds sur laquelle le Cardinal avait des droits naturels.

Il avait les mêmes prétentions sur la ferme du convoi de Bordeaux, impôt qui se levait sur certaines denrées, sur les vins en particulier, transportées par mer, et qui, en principe, était destiné à couvrir les frais de l'escorte des navires marchands par des navires de guerre. Le rendement de cet impôt était encore plus considérable que celui de la traite de Charente, il dépassait de beaucoup les frais nécessaires à l'entretien de deux frégates que les fermiers du convoi tenaient dans la Gironde, bien plutôt pour obliger les navires à payer les droits que pour les escorter.

Colbert entre aussitôt en campagne et harcèle les surintendants. Le 4 mai 1653, Mazarin lui écrivait déjà : « je vous prie de voir MM. les Surintendens pour les entretenir sur la proposition que vous m'avez fait de joindre une partie de la ferme du convoy à

Digitized by Google

celle des 35 sols de Brouage. J'en ay fait escrire à M. Servient et je m'asseure qu'ils facilitront l'affaire (1). »

Colbert répond le 8 mai qu'il ne perd pas un instant pour faire joindre une partie de la ferme de Charente à celle de Brouage ; et, pour lui, il ne s'agit pas d'arrangements provisoires, mais d'établissements définitifs sur lesquels il n'y aura pas à revenir dans la suite : « Toutes ces choses déppendent de l'establissement à faire, observe-t-il, et quand il sera une fois faict, V. E. n'en entendra point parler et elle en sera soulagée pour toujours (2). » Le galimatias et la demi résolution, voilà deux procédés chers à Mazarin qui n'entraient pas dans l'esprit de Colbert.

Mais les surintendants se font prier et Colbert écrit, le 22 juin (3) : « Je dis avec douleur à V. E. que nostre affaire de Brouage et de Charente pour les fermes n'avance point. » Puis il expose son programme, par articles, et revient sur le choix d'un intendant des affaires de Mazarin à Brouage. Cet agent devra prendre connaissance du commerce des sels et des blés, faire amas de ces denrées pour en tirer gain au profit de Son Eminence ; entrer « de part dans les traffics de voyage au long cours, comme faisait le comte du Daugnon » ; tirer avantage des passeports des blés ; accaparer, conserver et augmenter tous les droits utiles ; prendre la régie de la ferme de Brouage « pour tirer les proffícts que les fermiers y pourroient faire, au compte de V. E. » ; veiller sur la distribution des deniers de la ferme de Charente. Il faut qu'il ait l'autorité de faire agir les commandants de place et « qu'il ayt le secret de la conduitte pour agir de son costé à desgouter les propriétaires des droits qui se lèvent affin que V. E. les puisse acquérir à prix advantageux et une infinité d'autres choses très importantes à faire pour le service de V. E. »

Il y a du travail non seulement pour Hubert, mais encore pour « une ou deux personnes avec luy. »

Et Colbert de rabrouer le Cardinal pour son manque de résolution. Au lieu de poursuivre les assignations nécessaires, il « a laissé perdre trois mois de temps », jamais il ne rétablira sa maison.

Mazarin lui répond le lendemain (4) : « j'ay encor plus de des-

(1) Mazarin à Colbert, à Saint-Germain-en-Laye, le 23 juin 1653. (Bibl. Nat., Ms., f. *Baluze* 216, fol. 223).

(2) Colbert à Mazarin, à Paris, ce 8 may 1653. (*Ibidem*, fol. 212).

(3) Colbert à Mazarin, à Paris, ce 22 juin 1653. (Aff. Etr., *France* 892, fol. 266).

(4) Mazarin à Colbert, Fontainebleau, le 4 may 1653. (Bibl. Nat., Ms., f. *Baluze* 216, fol. 204).

Digitized by Google

plaisir que vous de ce que l'affaire de Brouage n'advance point après ce que MM. les Surintendans m'ont promis sur ce sujet. Voyez-les encore de ma part... » Il faut les presser, leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas hésiter à lui donner satisfaction car, pour avoir accordé ce qu'on leur demande, « ils ne seront pas moins les maistres de ce fonds quand le bien de l'Estat et des affaires de Sa Majesté voudra qu'en s'en serve à quelque despense pressée. »

Pour bien saisir la valeur de l'argument il faut se représenter que Mazarin confondait les finances de l'Etat avec son bien propre délibérément et si ouvertement qu'on est tenté de reconnaître qu'il le faisait sans arrière-pensée de lucre. En cas de nécessité, il faisait au roi et à l'Etat des avances de ses deniers, aussi croyait-il pouvoir, à juste titre, en prévoir le recouvrement en s'assurant des rentrées de fonds. Il se faisait fournisseur des armées, achetait des équipements, des armes, des vivres, des vaisseaux. Il « estait chargé à forfait des despenses de la mer », écrit plus tard Fouquet dans un factum de défense (1). Quand on examine le détail de son ministère on ne distingue pas toujours aisément ce qui appartient à Mazarin de ce qui est à l'Etat. Colbert lui-même se le demande plus d'une fois.

Cette confusion dans les affaires, cette manie de brocante du Cardinal nous paraissent aujourd'hui des mœurs administratives insoutenables, surtout pour un premier ministre ; elles n'étaient pour Mazarin qu'une manière expéditive d'administration. Il considérait comme siennes les affaires du roi dont il était effectivement l'intendant, le tuteur et presque le père adoptif.

Colbert sollicite et désespère ; le 29 juin, il écrit : « l'on charge les 400.000 livres de la régie de la ferme de Charente de la subsistance de l'armée navale, de la poudre de Dufay [commissaire des poudres] et d'une advance pour le pain de Champagne. V. E. peut juger sy l'on a envie qu'elle jouisse de cette ferme (2). »

Mais il atteindra le but qu'il s'est proposé. A la fin du mois de juillet, Mazarin, qui est à La Fère, espère pouvoir, à son retour à Paris, remercier les surintendants « pour le bon ordre qu'ils auront donné à » ses affaires (3). Et finalement Colbert obtint,

---

(1) Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 32, fol. 652.

(2) Colbert à Mazarin, à Paris, le 29 juin 1653. (Aff. Etr., *France* 892, fol. 273).

(3) Mazarin à Colbert, à La Fère, 22 juillet 1653. (Bibl. Nat., Ms., f. *Baluze* 216, fol. 240).

Digitized by Google

outre de fortes assignations exceptionnelles, une pension de 30.000 livres du convoi de Bordeaux et une de 6.000 livres de la traite de Charente pour le gouvernement de Brouage.

Il ne néglige pas les autres questions qui intéressent le Cardinal dans son gouvernement. Le 26 juillet, il fait enregistrer au Parlement les lettres de lieutenant-général, « en ne mettant rien au hasard (1), » bien que Mazarin lui ait déclaré que voulant prendre le gouvernement en chef il ne jugeait pas utile de faire vérifier ses lettres de lieutenant-général. Le même jour il fait enregistrer les lettres de Sénéchal de La Rochelle. Il en fera de même, un peu plus tard, pour celles de Sénéchal de Marennes.

JULES SOTTAS.

IV

MONOGRAPHIE DE RIOUX

Le bourg de Rioux, très aggloméré, présente une forme circulaire. Placé au centre de la commune et entouré d'une ceinture de verdure, il se divise en plusieurs quartiers : le Bourg proprement dit ou canton aux environs immédiats de l'église, les Maux, la Croix, les Bernards et Beaupreau. De nombreux chemins vicinaux le relient aux communes voisines.

Le sol appartient aux terrains secondaires crétacés. La couche arable est argilo-calcaire, ce qui en fait une terre forte dans la plus grande partie du territoire. Cependant, on rencontre des Sables du côté de la Moinardière, du silex dans le nord-ouest, vers chez Moisnard et le Châtelier, quelques groies aux environs des Touches.

La valeur des terres est assez variable. Quelques propriétaires ayant bien voulu nous communiquer des actes anciens et modernes, nous avons pu établir le tableau ci-dessous qui donne une idée approximative des variations de la valeur vénale des propriétés depuis 250 ans.

DATES	LIEUX DITS	NATURE	Contenance CARREAUX	ARES	PRIX
		XVII[e] SIÈCLE			
1661	La Brejonnée	Terre	40[cx]	14[a]80	9 livres
1696	La Feolle	Pré	4[cx]	1[a]48	7[l]

(1) Colbert à Mazarin, à Paris, le 26 juillet 1653. (*Ibidem*, fol. 55)

Digitized by Google

DATES	LIEUX DITS	NATURE	Contenance CARREAUX	ARES	PRIX
		XVIII[e] SIÈCLE			
1701	Vieille Vigne	Pré	12cx	4 a 45	36l
1812	Moulin de Rioux	Terre	25cx	9 a 27	15l
1723	La Grande Enclouse	id	26cx	9 a 64	50l
1778	Les Brûlots	Vigne	83cx	30 a 79	249l
1790	Le Petit Bois	Pré	30cx	11 a 13	178l
an VI	Le Fief de l'Epine	Vigne	61cx	22 a 63	178l
		XIX[e] SIÈCLE			
1810	Aux Loges	Terre	65cx	23 a 21	240 fr,
1819	Chez Raynaud	Pré	106cx	39 a 33	848
1826	Les Moines	Bois	12cx	19 a 15	300
1838	Chez Coutant	Terre	130cx	48 a 23	400
1843	M[lle] de La Chapelle	Terre et Vig.	269cx	100 a	500
1856	A l'Ormeau	id	69cx	25 a 42	400
1860	Les Trois Chênes	Vigne	70cx	26 a	400

PRIX MOYEN DES TERRES PAR HECTARE ET PAR QUALITÉ CULTURES

	En 1852			En 1882		
	1re qualité	2e qualité	3e qualité	1re qualité	2e qualité	3e qualité
Terres labourables	1500 fr.	1000 fr.	700 fr.	2000 fr.	1600 fr.	1000 fr.
Pré	300	1800	1200	4000	3500	2750
Vignes	200	1500	1000	1600	1600	1000
Taillis	»	»	»	1620	1400	1100

	En 1914			En 1920		
	1re qualité	2e qualité	3e qualité	1re qualité	2e qualité	3e qualité
Terres labourables	2150 fr.	1350 fr.	540 fr.	7000 fr.	4000 fr.	3500 fr.
Prés	2680	1600	1100	7500	4800	3000
Vignes	2680	1600	1350	8000	6000	4000
Taillis	800	540	270	4000	3000	2000

	En 1852		En 1882		En 1912		En 1920	
	nourris	non nourris	nourris	non nourris	nourris	non nourris	nourris	non nourri
Hommes	1 fr. »	1 fr. 50	1 fr. 50	2 fr. 50	2 fr. »	3 fr. »	7 fr. »	15 fr. »
Femmes	0 40	0 80	1	1 50	1	1 75	5	8
Enfants	0 40	0 80	0 50	1	0 60	»	2	»

Digitized by Google

	En 1852	En 1882
Valets de ferme	150 à 200 fr.	250 fr.
Valets de moins de 16 ans	»»	250 fr.
Servante	50 à 80 fr.	125 fr.
Jeune servante	»»	»»

	En 1912	En 1920
Valets de ferme	400 fr.	1200 à 1500 fr.
Valets de moins de 16 ans	250 fr.	1000 et 1100 fr.
Servante	200 fr.	1000 fr.
Jeune servante	120 fr.	400 fr.

TABLEAU DES ANIMAUX DOMESTIQUES

	Nombre en			
	1852	1882	1912	1920
Chevaux et juments	15	58	44	40
Mulets et mules	6	1	3	3
Anes	2	1	6	2
Bœufs de travail	232	261	230	160
Bouvillons	232	261	60	40
Vaches	22	65	80	100
Moutons	960	110	400	110
Brebis	960	940	200	230
Agneaux	960	54	400	230
Boucs et Chèvres	16	30	25	6
Porcs	136	154	200	100
Chiens	114	143	136	120

	Prix moyen			
	1852	1882	1912	1920
Chevaux et juments	300 fr.	500 fr.	600 fr.	3000 fr.
Mulets et Mules	350	700	1000	3000
Anes	30	60	100	800
Bœufs de travail	250	800	1000	5000 à 6000
Bouvillons	»»	400	500	2500
Vaches	80	250	400	1500 (1)
Moutons	15	30	45	150
Brebis	12	20	30	170

(1) On atteint 2500 et 3000.

Digitized by Google

	1852	1882	1912	1020
Agneaux	6	15	20	80
Boucs et Chèvres	15	10	9	60
Porcs	30	120	200	1200
Chiens	»»	»»	»»	80 à 200

PRIX DE LA VIANDE PAR KILOG

	Bœuf	Veau	Mouton	Agneau
1852	0 fr. 90	0 fr. 90	0 fr. 90	»»
1882	1 40	1 40	1 50	1 30
1913	1 80	2 »»	2 »»	2 »»
1920	10 et 12	10 »	10 et 12	10 »

	Chevreau	Porc	Jambon	Poisson
1852	»»	0 fr. 90	1 fr. 50	0 fr. 50
1882	1 30	1 20	2 »»	1 20
1913	2 »»	2 »»	2 50	2 »»
1920	10 et 12	10 »	16 »	12 »

PRIX D'AUTREFOIS

En 1628. —	Deux bœufs de tire, 6 ans.	105 livres
	Petit cheval avec bât.	30 livres
	Une charette.	18 livres
	Charrue, charruage, etc.	14 livres
	Une petite truie, 8 ou 9 ans.	6 livres
	Une chèvre, 7 brebis, 3 agneauu.	8 livres
En 1695. —	Deux cavales, 3 ans et 13 mois.	55 livres
	Charrues et accessoires.	3 livres
	Charriot.	12 livres
	Une chèvre, 25 brebis, 7 agneaux	30 livres
	Un cochon, 8 mois.	10 livres
En 1789. —	Une paire de bœufs.	460 livres

VIN

1720. — 84 livres	le tonneau
1785. — 15 livres	la barrique
1786. — 24 livres	de 230 litres.
1787. — 30 livres	—
1789. — 24 livres	—
1790. — 20 livres	—

Digitized by Google

1790. — 300 livres	le tonneau
1811. — 70 francs	les 5 barriques
22 francs	deux barriques

BLÉ

En 1739. — 12l 4s 6	la quartière
— 1744. — 5l 14s 5	—
— 1747. — 13l 5s 3	—
— 1750. — 11l 14s	—
— 1755. — 7l 7s 5	—
— 1759. — 12l 8s 10	—
— 1785. — 24 livres	la pochée
— 1786. — 20l	—
— 1787. — 18l	—
— 1789. — 27l	—
— 1808. — 21f	—
— 1808. — 13f	—

PRIX DE DIVERSES DENRÉES

	En 1840	En 1912	En 1920
Une pochée de blé (180 liv.).	40 fr.	23 fr.	80 fr.
De pommes de terre (100 livres)	2	8	30
Une barrique de vin rouge	18	70	300
Une barrique de vin blanc	10	50 à 300	350
Une paire de poulets	1 50	4 40	25
Une livre de viande	0 30	1 10	5 50
Une livre de beure	0 75	1 50	6 50
Une livre de sucre	1 20	0 45	1 85
Une livre de morue	0 20	0 60	2 60
Une douzaine d'œufs	0 20	1 20	4 à 6 50 et plus (1)

à suivre).

PACAUD,
instituteur en retraite.

(1) En novembre 1920 elle vaut 8 fr. 50 et 9 fr. au marché de Saintes.

Digitized by Google

AVIS ET NOUVELLES

AVIS TRÈS IMPORTANT. Le numéro de la *Revue* de février-mars 1921 contiendra une instruction relative à un nouveau mode de recouvrement des cotisations hors ville, qui permettra à nos confrères de réaliser une notable économie.

Notre confrère M. Filippi, principal du collège de Saintes, reçoit la croix de la Légion d'Honneur pour sa belle conduite pendant la guerre.

Notre confrère M. Henri Stein, conservateur aux archives nationales, est fait chevalier de la Légion d'Honneur.

Notre confrère M. Fleurimon a donné au musée un beau sabre de la fin du XVIII^e^ siècle, et à la bibliothèque de Saintes un lot de papiers de famille, notamment un gros dossier sur Broussais.

Par ordonnance de Mgr Eyssautier, le chef-lieu du doyenné d'Arthenac est transféré à Archiac, dont le curé portera désormais le titre et remplira les fonctions (octobre 1920).

31 septembre 1920. Conférence à Saintes, par M. Beineix, sur Fromentin. — 2 octobre 1920. Conférence par le même, à la Rochelle, sur le même sujet.

Le centenaire de Fromentin donne lieu à une « littérature » abondante ; dans *le Correspondant* (25 octobre) : *Réflexions sur Fromentin*, par M. André Belessort ; *Revue de Paris* (15 octobre) : *Le centenaire de Fromentin*, par Albert Thibaudet ; *Revue des Deux Mondes ; Pour le centenaire de Fromentin ; le pèlerinage de Dominique*, par M. Edmond Pilon dans *L'Illustration* du 30 octobre, avec vue de la maison d'E. Fromentin, à Saint-Maurice.

Dans *l'Indépendant de la Charente-Inférieure*, notre confrère M. Guérin, retrace la vie du peintre : dans *la Charente-Inférieure* (30 octobre) un « hommage en vers » de M. G. Duplessis.

L'Illustration du 4 septembre 1920 publie une très belle photographie de l'*orme des Justices* à Saint-Thomas-de-Cônac, prise par M. Yvon, et un *coucher de soleil sur la Gironde*, vu des hauteurs de Madgalou près Saint-Fort.

Le Monde Illustré du 27 novembre 1920 publie les portraits de

Digitized by Google

M. et Mme Cognacq, fondateurs des 90 prix de 25.000 fr. chacun offerts aux familles nombreuses.

Le 14 juillet 1920, on a ouvert le caveau qui se trouve sous la chapelle absidale de Saint-Pierre, à Saintes. On y a trouvé 0,60 centimètres d'eau, des cercueils en bois pourri. On reconnut trois inscriptions sur les murs, de gauche et du fond.

La plus lisible est celle de *Jehan de Torrette*, du mois de septembre 1518. Ce Jean de Tourette était doyen du chapitre en 1515, succédant à Guy de Tourette, mort vers cette date, après avoir fondé une messe en 1512. La chapelle s'appelait du reste la chapelle des Tourettes. Le semi-chanoine Tabourin en parle. Ce caveau avait été déjà ouvert en 1856, et vu l'état des inscriptions il est vraisemblable qu'elles furent repassées en noir.

La seconde inscription est de 1516, mais on ne lit pas le nom du défunt.

Quant à la troisième, elle ne date que du 26 décembre 1710. Elle relate la sépulture de Mgr Alexandre de Chevriers, évêque de Saintes. Elle est au-dessous de la première.

Le congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements se tiendra à Paris du 29 mars au 2 avril.

Parmi les sujets de communications proposés nous devons signaler : Etudier l'iconographie des chapiteaux d'une église romane :

Etudier l'administration et les finances d'une localité sous l'ancien régime, à l'aide des registres de délibération et de comptes communaux ; étudier l'administration temporelle d'une paroisse sous l'ancien régime (marguilliers, fabriciens etc.) ; étudier l'instruction publique : subventions, nominations, liste des régents, matières et objets de l'enseignement, méthodes employées ; rechercher les inventaires et autres documents, l'estimation et les prix courants des objets usuels en monnaie du pays ; étudier l'affermage des terres au XVIII^e^ siècle ; étudier la milice au XVIII^e^ siècle ; rechercher les documents relatifs à la perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution pendant la période où cette redevance, abolie en principe le 4 août 1789, fut maintenue provisoirement, c'est-à-dire jusqu'au 1^er^ janvier 1791 ; tracer l'histoire d'un comité de surveillance ou d'une société populaire pendant la Révolution ; étudier dans une commune les cultes de la Raison et de l'Etre suprême ; étudier la vie chère en 1847 dans une commune ; faire la bibliographie raisonnée de la presse pério-

Digitized by Google

dique (journaux et revues) pour un département, un arrondissement ou une ville depuis la Révolution ; un atelier national (1848) ; les élections de 1869 dans un département.

Ceux de nos confrères qui désireraient recevoir la liste des évêques de Saintes dont M. Depoin parle dans sa lettre (voir plus haut) sont priés de se faire inscrire au Secrétariat de la Société.

LIVRES ET REVUES

Le Correspondant du 10 mai 1920 : *L'affaire d'Athènes*, racontée par M. Emile Luce : « Un enseigne de *La Vérité*, M. Bouygues, venait d'être atteint d'une balle en plein front alors que, debout derrière la ligne de tirailleurs, il cherchait à la lorgnette des cibles pour ses matelots, qu'ils venait de porter en avant, bien défilés, pour les mettre à même de répondre au feu de l'ennemi. » (1er décembre 1916). L'affaire se passe sur le Philopappos.

Pierre Loti, musicien, par M. R. Pichard du Page. « On ferait un volume à glaner, dans l'œuvre de Loti, les passages où la musique est nommée, évoquée, commentée, devinée, sentie, vénérée. Il n'est pas trop d'un article pour en relever les plus caractéristiques. »

Revue des Etudes anciennes 1920 p. 210 *La question des enceintes préhistoriques* dans la Chronique Gallo-romaine de M. Jullian.

« Je crois qu'il faut désormais renoncer à voir dans les mottes dites féodales une création pure et simple du haut moyen-âge : l'essentiel est gaulois et se rattache à ces murs de caillasse ou de terre dont je ne cesse de dire qu'ils sont des temps celtiques. Les carolingiens ont utilisé ces mottes (comme le Bas-Empire a utilisé les levées de Vermand) ; il ne les a pas bâties, au moins pour la plupart. Un examen, un groupement d'ensemble s'impose maintenant pour ces enceintes, suivant le site, et, en particulier, suivant le rapport de leur situation avec les zones de culture, les voies fluviales ou terrestres, les régions forestières. J'ai déjà noté l'existence d'enceintes forestières. Que ces enceintes aient servi à des agglomérations sociales, c'est évident et on doit trouver parmi elles toute la série des groupements humains, depuis le hameau jusqu'au *vicus* et jusqu'au grand *oppidum*, chef-lieu de *pagus* ou

Digitized by Google

de *civitas*. Mais beaucoup d'entre elles, surtout celles qui se trouvent aux abords de villas gallo-romaines, ne sont que des châteaux-forts de la féodalité celtique. Il est probable que quelques-unes de ces enceintes ont été celles de temples, étant donné surtout que les temples celtiques, comme ceux de la Gaule romaine, étaient le centre d'agglomérations humaines, de vrais domaines.

Annales politiques de l'abbé de Saint-Pierre rééditées en 1912 par M. Joseph Drouet. Année 1787. « Le chevalier de La Roche-Courbon contre lequel il y avait un décret de prise de corps s'est éclipsé. On travaille à le faire condamner à être pendu... » parce qu'il avait enlevé Mlle de Moras, âgée de 13 ans, vieux scandale que les lecteurs de la *Revue* connaissent bien pour avoir lu le compte rendu (1884) du livre de Claretie : *Un Enlèvement au* XVIII^e^ *siècle*, dans lequel l'histoire est racontée abondamment.

QUESTIONS ET RÉPONSES

N° 838. — *L'Aguilaneuf*. « Du 14 février 1591, jour où, ayant été élu le 5 août précédent, Jehan Dubois entra en charge, au 25 août 1602, jour où il en sortit, ce procureur reçut tant des recettes extraordinaires — et il y en a une, parmi celles-ci, qui, existant depuis un siècle déjà, devient peu productive, c'est la quête de l'Aguilanneuf — que des recettes ordinaires une somme totale de 400 livres. »

Il s'agit d'un procureur fabricien de l'église de Pirmil (Sarthe). Cette quête n'est plus mentionnée au XVII^e^ siècle.

Revue historique et archéologique du Maine, tome 75 (1914), p. 173-203.

NOTES D'ETAT CIVIL

MARIAGES

Le 6 juillet 1920, a été bénit, à Saint-Simon-de-Pelouaille, le mariage de M. Jacques de Maillard de Lacombe, décoré de la croix de guerre, avec Mlle Marie de Montrognon de Salvert.

Le 30 septembre 1920, à Rochefort, a été bénit le mariage du capitaine François de Latour avec Mlle Marie Thèze.

Digitized by Google

Le 11 octobre 1920, a été célébré dans l'église d'Évry-Petit-Bourg, près Corbeil, le mariage de M. Edmond de Lestrange, croix de guerre, fils du marquis de Lestrange, conseiller général de la Charente-Inférieure, avec Mlle Odette Pastré, fille de M. Joseph Pastré.

Le 12 octobre 1920, a été bénit, à Cognac, le mariage de M. Louis Guillet, négociant à Saintes, avec Mlle Suzanne Mainguenaud.

Le 18 octobre 1920, a été bénit, à Angoulême, le mariage de M. Ch. Blanchet avec Mlle Marguerite Unal.

DÉCÈS

Est décédé à l'ambulance de Khenifra (Maroc) M. Jean Poirier, capitaine au 17e tirailleurs sénégalais, âgé de 42 ans, chevalier de la Légion d'Honneur, croix de guerre avec palme. (S. D.)

Il était fils du colonel Poirier et de Madame, née Dutard.

Le 28 juillet 1920, est décédé à Ivry-sur-Seine, M. Raymond-Adrien du Poërier de Portbail, âgé de 77 ans.

Il laisse deux fils, MM. Louis et Fernand du Poërier et deux filles, Mme de Murat et Mme Lacroix.

Le 7 octobre 1920, est décédé à La Rochelle, M. Emile Couneau, greffier honoraire, chevalier de la Légion d'Honneur, ancien adjoint au maire de La Rochelle. Il était né à Saint-Martin de Ré, le 30 septembre 1838. Après ses études au lycée de La Rochelle, il fit son droit à Paris, où il fréquenta les artistes au café Théodore. Revenu à La Rochelle, il acheta le greffe du tribunal civil qu'il conserva jusqu'en 1896.

En 1884 il fut nommé adjoint au maire.

M. Couneau, qui donna des articles de polémique dans les journaux de la ville, s'est surtout assuré l'estime de ses concitoyens et des amateurs futurs par ses goûts artistiques. Il fut l'âme de la Société des amis des arts et il publia une *La Rochelle disparue* dont il exécuta toutes les gravures.

Le 17 octobre 1920, M. Gabriel Audiat est décédé à Paris ; il n'était âgé que de 57 ans, étant né à Saintes, en 1883, fils de M. Louis Audiat. Dès le collège (à Saintes), il se fit remarquer par

Digitized by Google

son intelligence et une facilité de travail peu ordinaire. Après de brillantes études au lycée Louis le Grand (?) où il obtint un prix au concours général de rhétorique, il fut reçu à l'Ecole Normale très jeune. Il eut cependant le projet de ne pas entrer dans l'Enseignement, il prit ses grades de droit avec l'intention de devenir avocat. Il abandonna cette idée et se fit nommer professeur de rhétorique à Poitiers, d'où il passa à Périgueux, puis à la Flèche, enfin à Angoulême, et obtint la chaire de rhétorique au lycée Stanislas à Paris, enfin à Janson-de-Sailly.

Gabriel Audiat était un travailleur énergique et obstiné. Père de plusieurs enfants, sans fortune personnelle, il voulut mettre à profit ses éminentes qualités, dans le milieu propice entre tous où il vivait. Il écrivit beaucoup, se dépensa sans compter en conférences, en leçons, gagna de l'argent, mais il ruina sa santé. Les facultés intellectuelles, comme les forces physiques, exigent un repos réparateur qu'il est imprudent de leur mesurer avec parcimonie. Une grave maladie cérébrale le contraignit à faire ce que la raison lui commandait. Il sortit de là très fatigué, usé avant l'âge, affligé d'une surdité qui le conduisait à une retraite prématurée. La fin est arrivée plus tôt qu'on ne l'attendait. Non seulement les élèves perdent en lui un maître très dévoué, les Lettres, un « ouvrier » très habile, mais notre Société le voit disparaître avec le plus vif chagrin, parce que, dans sa retraite prochaine, il était tout désigné pour occuper la place de son père et infuser un sang nouveau à notre compagnie. Catholique convaincu, il avait voué aux martyrs de l'île Madame un culte fervent où entrait une grande part de reconnaissance, car il attribuait à leur intercession la guérison de la grave crise qui avait sérieusement menacé sa vie. Il leur consacra un petit livre.

Gabriel Audiat a beaucoup écrit : il a surtout donné des articles de critique littéraire, des comptes-rendus dans notre Revue, dans le *Polybiblion*, *Le Monde*, *Le Correspondant*, la *Revue des questions historiques*, la *Revue des Charentes*. Il s'était acquis une véritable notoriété et un grand succès avec ses deux volumes : *L'Allée des demoiselles* et les *Lettres à ma cousine*, publiées sous le pseudonyme transparent de Gabriel Aubray. L'Académie française couronna ces œuvres et l'Académie des sciences morales lui accorda le prix Malouet, l'an dernier.

Son dévouement complet à ses devoirs professionnels, l'amour excessif du travail... trop de dévouement, trop de travail ! produisirent un surmenage qui mina sa forte constitution et ouvrait la

Digitized by Google

porte toute grande à la première maladie venue. Il est mort en trois jours.

Il laisse sept enfants : MM. Louis, sous-directeur de la maison Sirey, marié à Mlle d'Aussy ; Pierre, élève à la fondation Thiers ; Jean, aspirant à Normale ; Jacques, élève ; Mme Germaine Jeune ; Mme Marie-Claire Bouzol ; Mlle Marthe.

BIBLIOGRAPHIE

COUNEAU (Emile) *Notice sur Saint-Martin-de-Ré.*

La Rochelle, imprimerie Masson, librairie Pijollet, 1920, in-4° 40 pages, 6 planches à l'eau forte par l'auteur, en-têtes par le même, six photographies.

DAVID (L.) *A la mémoire des militaires de Cercoux morts pour la France pendant la guerre de 1914-1919.*

Angoulême, imprimerie ouvrière, 1920, in-16, 54 pages, avec une planche du monument commémoratif qui sera élevé sur la place de l'église.

DANGIBEAUD (Charles) *Minutes de notaires*, notes de lecture.

Ligugé, imprimerie Aubin et imprimerie Ch. Thèze, à Rochefort 1918-1919, in-8°, 391 pages, tome II.

Les trois quarts de ce volume n'ont pas paru dans la *Revue de Saintonge et Aunis*.

FARAULT (Alphonse) *Le conseil des prudhommes de Niort* (1818-1918). Niort, imprimerie Clouzot.

A l'occasion du centenaire de l'institution des prudhommes à Niort, M. F. qui est secrétaire du Conseil, a réuni un grand nombre de documents qu'il publie avec un luxe de papier et de typographie auquel on n'aurait pu s'attendre, si la disette était aussi intense que veulent bien le dire les typographes. Les futurs historiens des prudhommes dans la Charente-Inférieure auront quelques petites glanures à ramasser dans ce livre.

REGELSPERGER (G.) *L'Islande nouvel état indépendant.* Paris, librairie Félix Alcan, in-8, 6 pages. Extrait de la *Revue des sciences politiques* du 15 juin 1920.

SCHIMBERG (André) *L'éducation morale dans les collèges de la*

Digitized by Google

compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime (XVI-XVIII[e] siècles).

Paris, Honoré Champion, 1913, un volume in-8.

On sait généralement comment et par qui ont été constitués les collèges de nos provinces. On sait que les Jésuites ont fondé des établissements d'éducation ou transformé ceux qui existaient.

On sait moins pourquoi, dans quelles conditions ils ont été appelés, et on ignore le plus souvent quel enseignement ils donnèrent, comment ils organisaient leurs cours. Ce livre répond admirablement aux regrets que l'on pouvait avoir à ce sujet. Tous ceux que les origines des collèges intéressent consulteront cet ouvrage avec le plus grand profit. Saintes est dans ce cas. A ce titre, nous devions signaler ce livre qui en apparence n'a rien de Saintongeais.

DYVORNE (Paul) *Trois manoirs Saintongeais*. Mons, Belmont, Orignac.

Royan, imprimerie Victor Billaud, 1920, in-8° 61 pages, 5 gravures.

METADIER (P.) *Talmont-sur-Gironde*. Le pétrole, le ciment.

Paris, imprimerie Deslis, in-8, 36 pages, 1 carte.

X. *Campagne contre l'Allemagne (1914-1918) Historique du 6[e] régiment d'infanterie*.

Saintes, imprimerie J. Thaumiaux, 1920, in-8°, 52 pages.

Le même historique existe pour le 206[e] et pour le 137[e] territorial. Même imprimerie.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Le Clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne* : — *L'inscription de Jehan Lebas aux Jacobins de Saintes*, M. Ch. Dangibeaud ; — *Monographie de Rioux (suite)*, par M. Pacaud ; — *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes (suite)*, par M. Depoin ; — *A Lille (fin)*, par M. P. Trochon.

LIVRES ET REVUES : *Bulletin religieux.*

AVIS ET NOUVELLES : Note du trésorier ; Compte rendu financier ; L'*Etrangère* à Saintes.

NOTES D'ETAT CIVIL : *Décès* : Mme Vve Maurice Serre ; M. Bisseuil ; M. Jean-Maurice Rouyer ; M. Taittinger ; Mme François Pinasseau.

Mariages : Julien-Macquaire ; Dugoujon-Parias ; Dupouy-Parias ; Priou-de Rauglaudre.

VARIÉTÉS

I

LE CLERGÉ DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE DÉPORTÉ EN ESPAGNE

Simon-Pierre Pichon de La Sablière, curé de Saujon, et ses confrères insermentés arrivèrent en Espagne le 16 septembre 1792. Au début de 1795, il quitta l'Espagne pour aller en Angleterre. Dans une intéressante relation adressée à l'abbé Barruel (mai 1795), M. Pichon raconte à son « ami » les particularités de son séjour en Espagne. Voici cette pièce inédite et inconnue, qu'a bien voulu me communiquer M. l'abbé Vivier.

F. Uzureau.

Je ne remplirais que la moitié de ma tâche, si je me bornais au détail des mauvais traitements que nous éprouvâmes en France lors de notre déportation. Il me semble donc nécessaire d'ajouter l'histoire très abrégée de ce que nous avons eu à souffrir depuis, même en Espagne. Vous voudrez bien excuser une fois encore la faiblesse de mon style, l'impropriété de mes expressions et la trop fréquente irrégularité de ma narration ; et moi, de mon côté, je

Digitized by Google

promets de dire la vérité avec la même franchise, c'est-à-dire sans déguisement comme sans exagération.

Nous appareillâmes définitivement le 12 septembre 1792, et nous sortîmes de la rivière de Rochefort le 13 du même mois, si ma mémoire ne me trompe pas. Une fois en pleine mer, nous eûmes une traversée rapide et heureuse. En 36 heures nous touchâmes au port de Saint-Sébastien. C'était un dimanche après vêpres (16 septembre). Les habitants vinrent en foule nous voir ; tous nous montrèrent le plus tendre intérêt ; point de visites de commis de la douane. Il ne monta à notre bord que des hommes disposés à faciliter notre débarquement et à nous donner des renseignements utiles pour notre séjour dans la ville. Nous y entrâmes bien accompagnés et fûmes reçus aux acclamations de la bienveillance. L'alcade major ou premier maire se mit à notre tête et se donna des soins infinis pour nous trouver des logements commodes, à bon marché et dont les propriétaires fussent disposés à nous procurer des aliments sains, dont nous avions un pressant besoin, ainsi que de repos. Bientôt ce généreux magistrat nous plaça avantageusement dans les maisons des particuliers.

Pendant que nous cherchions ainsi nos maisons de retraite, les bonnes femmes qui vendaient des fruits dans les rues, se pressaient sur nos pas, et avec les démonstrations de la plus douce charité, nous offraient leurs raisins, leurs pommes, etc., refusant constamment l'argent que nous leur présentions en échange. Ce souvenir réveille ma sensibilité. Mes larmes coulent ; elles ne sont pas amères ; elles ne le furent pas alors. Je ne puis ici me refuser à la réflexion, que j'ai toujours eu lieu d'observer, que le peuple espagnol laissé à son naturel, c'est-à-dire lorsqu'on ne lui inspire pas de fâcheux préjugés envers les étrangers, est essentiellement bon, sensible et généreux.

Le lendemain de notre arrivée, il fallut présenter nos passeports au gouverneur de la place. Monseigneur l'évêque de Dax, qu'il est impossible de louer autant qu'il le mérite, se chargea de ce soin pour tous les prêtres français, parce que M. de Vilardos (c'est le nom du gouverneur) refusa de nous voir. Prélat charitable, digne des premiers siècles du christianisme, je reviens à vous. Pourquoi me refuserai-je le plaisir de publier que vous nous pressâtes sur votre sein paternel, et que les épanchements de votre amour suspendirent le sentiment de tous nos maux ?

Il était impossible que le grand nombre de prêtres français arrivés sur différents vaisseaux de presque toutes les parties de la

Digitized by Google

France à Saint-Sébastien, fixassent leur domicile en cette ville, qui déjà était occupée par une forte garnison, parce que dès lors on prévoyait que la guerre était inévitable. Il fut donc nécessaire de nous disperser dans toute l'Espagne. M. de Dax fit tous ses efforts pour rendre cette dispersion moins onéreuse, en nous faisant placer, autant que possible, dans les endroits qui s'accommoderaient le mieux à nos inclinations particulières ou à nos forces personnelles, envoyant les plus pauvres dans les provinces où il y avait plus de ressources, et ceux d'une santé plus délicate dans les provinces plus voisines et d'une température plus salubre.

Je dois ici vous prévenir que cette dispersion me met dans l'impossibilité de vous raconter un grand nombre de faits importants arrivés à mes confrères, mais dont je n'ai été informé que par des rapports venus de loin et qui peuvent avoir été ou affaiblis ou exagérés. Je ne pourrai donc vous les donner que comme incertains, m'étant imposé rigoureusement le devoir de n'assurer que ceux dont j'aurais été témoin oculaire, ou qui m'auraient été attestés par des personnes dont il me serait impossible de récuser le témoignage. J'espère que quelques plumes plus exercées que la mienne suppléeront à mon défaut ou à ma pénurie.

Après cinq jours de repos à Saint-Sébastien, nous partîmes, dix-huit curés ou vicaires du diocèse de Saintes, pour Mondragon, bourgade ou petite ville du Guipuscoa, dans la Biscaye ou Cantabrie espagnole, distante de Saint-Sébastien de quinze mortelles lieues. Le généreux alcade de cette dernière ville nous procura *gratis* des charrettes pour le transport de notre petit ménage jusqu'à Tolosa. Nous faisions le chemin à pied, ce qui nous incommoda beaucoup (surtout moi qui n'étais pas encore guéri du dernier accès de goutte que j'avais apporté de France), parce que le pays est coupé de montagnes plus ou moins hautes, à distance très rapprochée.

A Tolosa, le maire ne prit pas grand soin de nous, sans que cependant nous ayons à lui reprocher un abandon général. Lorsque, le lendemain. nous sortîmes de sa ville, il nous procura des charrettes ; mais il nous obligea de payer la moitié du prix ordinaire du transport ; et cette charité ainsi diminuée cessa tout entière dans les autres villes, qui laissèrent à notre vigilance le soin de nous fournir de voitures et l'obligation de les défrayer entièrement. Ainsi, après trois jours d'une marche pénible, perdus de pluie qui dura les trois jours, nous arrivâmes à Mondragon. Dans ce voyage, il ne nous arriva rien de bien marquant. Cependant la

Digitized by Google

reconnaissance ne veut pas que j'oublie l'hospitalité que nous donna, à un de mes confrères et à moi, un bon étudiant d'un petit village où nous passions. Cet ange de piété (il me parut tel) nous invita en son mauvais latin à entrer dans sa chambre. Nous acceptons pour nous mettre un moment à l'abri de la pluie. En entrant, nous sommes surpris de le voir nous prenant affectueusement les mains et les baisant avec une soumission qui nous humiliait nous-mêmes. Après cet acte d'humilité, dont nous nous défendîmes inutilement, il nous servit du pain et du vin, et nous pressa de nous rafraîchir. Lorsque nous prîmes congé de lui, il nous fit présent, avec le sourire d'une innocence angélique, à chacun, d'une poire, seule provision que nous eussions remarquée dans sa chambre. Quelques bons cultivateurs nous donnèrent aussi des pommes. Cette attention nous flattait et nous paraissait d'un bon augure. Mais dans un village, des enfants nous ayant jeté des pierres sans être repris de leurs parents, témoins de leur mauvaise action, nos cœurs furent affligés par le souvenir de la même insulte, éprouvée en France, et nos espérances d'un meilleur sort baissèrent considérablement.

Nous voilà rendus à Mondragon. Les démonstrations de bienveillance ne furent pas vives. Mais enfin notre réception n'eut rien de mortifiant. Le curé de la paroisse s'était donné des soins pour nous loger gratuitement dans un hospice autrefois destiné aux pèlerins. Il avait obtenu le consentement des administrateurs, mais le logement n'était pas prêt. Les autres bénéficiers, presque sans exception, eurent aussi pour nous quelques attentions, surtout don Séert-Yago de Arangurer, qui fit longtemps donner du pain de sa table à un de nos confrères qui en manquait. Ces vertueux ecclésiastiques continuèrent, pour la plupart, à vivre avec nous dans une familiarité assez intime. Je me hâte de leur donner les témoignages publics de la reconnaissance, afin qu'on ne les comprenne pas dans le récit des mauvais traitements que les exilés français ont reçus de quelques ecclésiastiques espagnols, ou moins éclairés ou moins animés des sentiments de la charité. — Je croirais manquer essentiellement à la justice, si je ne publiais la bienfaisance de quelques familles nobles de Mondragon. M. le comte de Villafranca reçut dans sa maison six d'entre nous, jusqu'à ce que l'hospice fut en état de nous recevoir. Dans cette maison de charité, il nous continua ses bienfaits, qu'il étendit aussi à tous nos autres confrères, quoique d'une manière moins distinguée qu'envers ses six premiers protégés. Lorsque les soldats passèrent à Mondragon

Digitized by Google

pour se rendre à la frontière, ils occupèrent notre hospice pendant quelques jours. Nous fûmes obligés d'en sortir. Plusieurs familles du lieu nous donnèrent momentanément l'hospitalité. Mais le généreux comte se chargea de cinq de ses protégés, le sixième ayant pris un autre parti, et nous garda auprès de sa personne pendant sept mois. Enfin il n'y eut pas à Mondragon un seul Français, soit prêtre, soit laïc, qui ne fût l'objet de la bienfaisance du comte.

La noble famille de Ascaraté prit à sa charge les deux plus pauvres des prêtres exilés, et jusqu'à notre départ de Mondragon elle les traita avec cette complaisance et cette douce familiarité que de tendres pères ont pour leurs enfants. Il serait trop long de parler des bienfaits de plusieurs autres familles. Il suffira de dire en général que la plupart d'entre elles ont des droits à notre reconnaissance.

Dans très peu de temps, notre nombre augmenta de plus de moitié, sans compter les familles laïques qui furent obligées de s'éloigner des frontières et de s'établir à Mondragon, ou dans les bourgades voisines. Cette augmentation partagea l'affection des habitants et par une conséquence naturelle l'affaiblit.

(à suivre).

II

L'INSCRIPTION DE JEHAN LEBAS

AUX JACOBINS DE SAINTES

Le 6 décembre 1919 (1) est une date que les Saintains doivent marquer d'une croix blanche et inscrire sur leur carnet d'éphémérides. Nos journaux n'ont cure de pareils événements pourtant mémorables, les anciens n'auraient pas manqué de mentionner celui-ci. Ce jour-là les maçons ont enlevé les échafaudages dressés d'un côté et d'autre de la grande fenêtre, si connue, de l'ancienne église du couvent des Jacobins, appartenant à M. Maurice Martineau. Elle est apparue alors rajeunie, aussi svelte qu'en sa prime jeunesse, consolidée, garnie de verrières neuves, complètement à couvert. Si Jehan Lebas revenait visiter son œuvre il serait content

(1) Cet article n'a pu trouver place dans la *Revue* en 1920.

Digitized by Google

et complimenterait ses successeurs (1). Les Saintais ajouteront à leur croix un petit sigle particulier pour se remémorer qu'ils sont redevables au propriétaire d'un mot de reconnaissance pour le soin et l'abnégation avec lesquels il a accompli cette restitution d'un des plus admirés restes du vieux Saintes, lui rendant toute sa primitive élégance, après l'avoir dégagé des abominables verrues qui obstruaient et déshonoraient son rez de chaussée... sans le concours des Beaux-Arts.

Deux fois en cinquante ans cette fenêtre échappa à deux accidents qui auraient pu lui valoir au moins de fortes contusions et des blessures. Elle est aujourd'hui complètement à l'abri, ainsi que l'inscription qui couvre l'archivolte. Il n'en était pas de même en 1914. Une partie de cette archivolte et de l'inscription était coupée par la toiture et laissée à l'air et aux intempéries. Or, il advint le 5 mai 1919 que la poutre la plus proche de cette fenêtre pourrie à un bout par une gouttière ignorée, tomba, entraînant une grande portion de la toiture. Aucune tuile, aucun bois n'atteignirent les meneaux. Cette poutre datait de cinquante ans. Elle avait remplacé une poutre à qui pareille mésaventure était arrivée dans la nuit du 14 au 15 juillet 1869. Mais celle-ci, dans sa chute, avait déplacé une pierre du gable et cette pierre s'abattit sur l'oreiller d'une femme couchée dans une des petites maisons qui encombraient le chevet de l'église, sans lui occasionner d'autre mal qu'une frayeur intense. Vingt-cinq centimètres plus au milieu, la dormeuse avait la tête écrasée !

En dehors de l'élégance de ses meneaux, toujours très remarquée, cette haute baie est comme ceinturée à l'intérieur, par une inscription gravée dans la pierre qui tire tout son intérêt du nom d'un architecte célèbre, Jehan Lebas, maître de l'œuvre de Saint Michel de Bordeaux, Saintongeais, et peut-être chargé des travaux de réfection de Saint Pierre de Saintes entrepris par les Rochechouart, évêques de Saintes.

Cette inscription est loin d'être inédite, mais elle est fort difficile à lire complètement, parce que mutilée et placée très haut (2).

---

(1) M. Martineau a confié le travail à M. Tourneur, entrepreneur à Saintes, et à ses deux principaux ouvriers Robichon et Chef. La plus grosse réparation à la fenêtre a consisté à refaire le bas des meneaux.

(2) La fenêtre mesure de 11 à 11 m. 50 de hauteur, plus trois mètres de soubassement, et 7 m. 30 de largeur.
La tête du pignon qui la surmonte surplombe la base de 16 centimètres est

Digitized by Google

Louis Audiat, le premier, a le mérite de l'avoir fait connaître, et si sa lecture est fautive, il faut avouer que les excuses les plus atténuantes lui sont dues. Il a dû profiter de l'échafaudage que nécessita la mise en place de la poutre nouvelle, mais très insuffisant pour approcher d'assez près.

Copie de L'Audiat.

là mccccxlvi . i lebas a son bon sens asys du sien propre a ce covent a d mars dargent emehu par sa. dévosion tradisson doibt tous les vendredis une messe o la passion pour ly et ses bons amis.

L'Audiat mit des S partout ou Lebas a mis des C.

Il n'a proposé aucun chiffre pour celui des marcs, se contentant se chercher un mot de deux syllabes *quatre ou mille*. Il n'a rien proposé pour le mot qui suit *pacion*.

Copie de Mr l'abbé Laferrière

là MCCCCXLVI | i | lebac | a | con | bon cen | acys | du cien prope | a | ce | covent | a | donne | cc mars | dargent emehu | par | devocion | uuu | ntradiccon | doibt | a nom | tous | les | vendredis une messe o la paccion et nante pour ly et ses bons amis (1)

Ma copie

là MCCCCXLVI | i | lebat | a con | bon cen | asys du ci en prope | a ce covent | a | doiiaii mars | dargent | emehu | par devocion | iiidoch .. ntradiccon | doibt | iiiiom tous | le..vendredis | une uuce | o | la | pacion | et naute | pour | ly | et | . es | bons amis.

Léon Bouyer (*Revue* tome xxxiv p, 87) a combiné la transcription Audiat et la transcription Laferrière en ajoutant entre crochets les mots restitués d'après les remarques de L. Audiat. Il a disposé son texte en vers.

---

un affaissement de 10 centimètres s'est produit du côté de la rue de l'ancien palais. Ainsi s'expliquent les deux contreforts qui soutiennent cette abside.

On a monté le mur pour établir la charpente nouvelle et mettre toute l'archivolte à couvert.

(1) : Le copiste a t-il oublié les traits de séparations à partir de vendredis ou Mr Laferière les a t-il oubliés ? je ne sais.

Cette copie m'a été communiquée par Mr M. Martineau.

Digitized by Google

Observations :

L'inscription en lettres gothiques de douze centimètres environ se déploie tout le long de l'archivolte qui encadre le fenestrage. Les lettres sont découpées, c'est-à-dire qu'elles ont un vide par derrière elles, (comme au portrait de Saint Pierre de Saintes). La plupart des S ont la forme de C, les quatre S existant sont extrêmement contournées ; la plupart des mots sont séparées par un sigle contourné en forme d'S très droite, généralement disposé en sens contraire deux par deux.

L. Audiat à la place de *donné* a laissé un vide, Mgr Laferrière a lu *donné*. En réalité il y a *do* et les pieds d'un seul *n* et d'un *e*.

Je réserve pour plus loin la discussion du nombre de marcs.

L. Audiat a lu *Sa* (dévotion) tandis que Mgr Laferrière, avec juste raison, n'a rien vu. Le mot est absent. Il existe à sa place un bout de pierre en saillie et un petit vide. Il se trouvait à la clé de l'ogive. Cette clé a souffert. La pierre actuelle n'a pas de boudin à sa base, comme la précédente et la suivante, elle n'est pas à sa vraie place, c'est-à-dire à la rencontre des deux courbes, elle est un peu à gauche. La pierre sur laquelle ou lit *devocion* paraît avoir été déplacée ou replacée. On a vu que la tête de ce fenestrage surplombe le pied de 16 centimètres. Quand à une époque ignorée, on s'aperçut de cet affaissement dans les fondations, on construisit les deux contreforts qui soutiennent toute cette façade. Pendant les travaux de consolidation, et probablement pour réparer des fissures qui ne manquèrent pas de se produire, certaines pierres de l'ogive ont du être déposées et reposées. C'est du moins l'impression que m'a donné l'étude de cette inscription. On n'explique pas autrement les mots incompréhensibles et les différences.

Après *devocion*, Mgr Laferrière a marqué six lambeaux de lettres droites comme seraient par exemple deux *m* ou *n i u* ou tout autre combinaison. L. Audiat a restitué *lequel par con* TRADISSON.

Après un premier examen hatif (1) j'ai proposé de lire *et sans contradiccion*. On ne voit rien de pareil ; on lit très distinctement trois traits droits (*m* ou *ni* ou *in* ou *iu*) *do* puis un petit *c* accolé à une sorte de *b* (ou si on préfère un *o* qui serait coupé par une barre), et en dessous un petit relief carré. Cette bizarre énigme est suivie d'un petit vide et de *ntradiccon* (avec un gros point sur *o*). J'avoue n'y rien comprendre. Le mot *contradiccon* est certain, c'est tout ce que l'on peut dire.

(1) *Revue* tome XXXIV p. 91

Digitized by Google

Après *doibt* vient une autre difficulté. L. Audiat a restitué *avoir* comme « très probable ». Mgr Laferrière a lu *a nom*. Il a raison à peu près. On ne peut pas lire autre chose, mais cela ne signifie rien. La première lettre ne doit pas être *a*. Il n'y a certainement pas *avoir* et cependant le sens appelle un mot analogue.

Le mot *messe* donné par L. Audiat et Mgr Laferrière comme complet est en réalité formé de débris de lettres et de la syllabe *se*.

L. Audiat n'a rien lu ni rien restitué après *passion*. Mgr Laferrière a lu *a nante* ce qui n'a pas de sens. Je lis *a naute, à note*. Il s'agirait d'une messe à note, c'est-à-dire chantée. La lecture *a naute* est très sûre, les lettres sont complètes.

La plus grosse difficulté de cette inscription est celle de savoir combien Lebas a donné de marcs. L. Audiat n'a hazardé aucun chiffre, il hésitait en quatre et mille sans conviction. Mgr Laferrière a mis cc. J'ai déjà discuté ce chiffre (1) comme improbable et constituant une trop grosse somme pour un architecte qui pouvait avoir une certaine aisance, mais n'avait pas le moyen de payer environ 10000 francs de notre monnaie pour une seule messe. Le marc valait à Saint-Jean d'Angély en 1428, sept écus (2), 9 livres à La Rochelle en 1469. De l'étude sérieuse que j'ai faite à loisir sur l'échafaudage, il résulte pour moi la conviction qu'il faut lire XII. Il n'existe que trois débris de lettres ; on peut affirmer qu'il y a deux barres droites, plus le pied fourchu d'une autre lettre. Il n'existe pas d'autre exemple d'une lettre entière pareille dans toute l'inscription. Ce n'est certainement pas le pied d'un L. Je ne vois qu'une lettre possible c'est un *x* très droit, différent évidemment de l'x du millésime, mais cette différence ne constitue pas une objection contre ma proposition, parce que l'on rencontre des variantes dans la forme de certaines lettres. Ainsi la syllabe restant du mot *messe* est constituée d'une lettre droite et d'un *e* : cette lettre droite ressemble beaucoup plus à un *l* qu'au *c* qui se rencontre dans d'autres mots à la place d'S. Je crois qu'il faut lire XII. C'est déja une grosse somme. Nous avons un cas analogue comme terme de comparaison. Mathurin Rodier, architecte de la cathédrale de Nantes au XV^e^ siècle touchait dix deniers ou blancs par jour et un marc

---

(1) *Revue ibidem.*

(2) *Registre de la juridiction* fol. 20 *verso*. A ce compte 200 marcs auraient fait 1400 écus ou 4200 livres. C'est énorme. En 1655 Jandauba payait au roi un marc évalué encore 21 livres 5 sols, La monnaie était alors dépréciée.

(3) *Revue* tome XXX, p. 101.

Digitized by Google

d'argent, sans doute à titre de gratification sous forme d'une tunique par an (1). Il fonde un anniversaire pour lui et sa femme en 1484, il donne huit livres de rente annuelle sur une maison pour les deux messes de *Requiem* à note, réciter les prières de commémoration et le *Libera me* sur la tombe de chacun d'eux ; les chapelains iront à l'offrande et donneront au curé de l'église « chacun un bon denier monnaie courante », ils fourniront six cierges de cire neuve d'une livre. Huit livres c'est à peu près la valeur du marc d'argent. Lebas a préféré donner une somme une fois pour toute dont l'intérêt ne représentait certainement pas la rente assignée par son collègue de Nantes.

CH. DANGIBEAUD.

III

MONOGRAPHIE DE RIOUX (2)

(Suite)

LA POPULATION

Nous ne possédons aucun document qui puisse nous faire connaître le chiffre de la population antérieurement à 1830. Nous savons seulement que la paroisse de Rioux comptait, en 1709, 229 feux, en 1770, 211 feux et en 1789, 320 feux, ce qui correspond pour ces temps, à une population de 900 à 1100 habitants.

En 1831, le dénombrement accusait une population de 1068 individus. Depuis cette date, ce chiffre baissa constamment pour être :

En 1836, de 1049 habitants,		En 1882, de 885	habitants
— 1841, de 1043	—	— 1891, de 779	—
— 1861, de 1032	—	— 1901, de 739	—
— 1872, de 938	—	— 1911, de 714	—

En 80 ans, la population de la commune de Rioux a donc décru de 354 habitants. La densité n'est plus que de 38 habitants par kilomètre carré, trés inférieure aux densités des communes limitrophes dont la moyenne est de 47 habitants environ.

En nous aidant des registres paroissiaux et des registres de l'état

---

(1) *Bulletin de la Société Archéologique de Nantes*, tome 39, p. 137.

(2) Il faut corriger à la page 155 dans les prix moyens des terres, pré 300 *lire 3000*, vigne 200 *lire 2000*.

Digitized by Google

civil déposés à la mairie, nous avons pu établir les tableaux numériques ci-dessous des naissances, des mariages et des décès. Pour abréger, tout en restant exact, nous avons procédé par périodes de 20 années, c'est-à dire en ne considérant que cinq années par siècle. Nous remarquons que le nombre des naissances a fort diminué, tandis que celui des mariages et des décès est resté à peu près stationnaire, avec une faible tendance à décroître à partir de 1920.

NAISSANCES

En 1620	23	En 1720	30	En 1840	18
— 1640	28	— 1740	32	— 1860	23
— 1668	26	— 1780	43	— 1880	15
— 1680	23	— 1800	31	— 1900	11
— 1700	32	— 1820	33	— 1919	4

MARIAGES

En 1653	11	En 1740	11	En 1840	10
— 1670	6	— 1760	7	— 1860	2
— 1680	6	— 1780	12	— 1880	6
— 1700	9	— 1800	5	— 1900	6
— 1720	6	— 1820	7	— 1919	9

Décès

En 1670	20	En 1760	22	En 1860	21
— 1680	28	— 1780	51	— 1880	19
— 1700	21	— 1800	30	— 1900	22
— 1720	9	— 1820	43	— 1912	17
— 1740	15	— 1840	25	— 1919	17

En 1779, la commune de Rioux fut littéralement décimée par une épidémie qui occasionna 102 décès, dont 47 d'enfants de moins de cinq ans. Ce chiffre comprend 50 personnes du sexe masculin et 52 personnes du sexe féminin.

Dans la suite, il y a à signaler les années :

1785 avec 54 décès	1834 avec 35 décès
1800 — 31 —	1848 — 49 —
1815 — 31 —	1870 — 38 —
1819 — 36 —	1871 — 42 —
1820 — 43 —	1878 — 27 —

Digitized by Google

INSTRUCTION PUBLIQUE

Sous l'ancien régime l'enseignement populaire paraît n'avoir existé à Rioux que d'une façon intermittente. Il y eut cependant quelques écoles tenues soit par les curés, soit par des personnes de bonne volonté exerçant un métier sédentaire ou atteintes de quelque infirmité.

Voici quelques noms de ces anciens pédagogues :

En 1673, Claude Marcelin ; en 1739, Jean Marchand ; en 1741, François Chemin ; en 1778, Jean Robert.

Après la Révolution et depuis 1801, les instituteurs se succèdent régulièrement, ce sont :

1801-1809, Louis Brullon ; 1809-1818, Tibeyran ; 1818-1822, Gervais Peullevé ; 1822-1825, Louis Brullon ; 1827-1833, Isidore Roux ; 1833-1835, Jean Lévêque ; 1835-1848, Barthélemy Gillet ; 1848-1876, Pierre Vinat ; 1876-1878, Déchêne ; 1878-1882, Pierre Vinat ; 1882-1884, Léopold Raine ; 1884-1887, Gabriel Collin ; 1887-1890, Faustin Bureau ; 1890-1899, Léopold Gousseland ; 1899-1919, Pierre Pacaud ; 1919... André Guitton.

Jusqu'en 1854, la succession des institutrices ne nous est pas connue, celles qui par la suite ont exercé à Roux, sont :

1854-1860, Mlle Ursule Grassaud ; 1860-1871, Mlle Simometi ; 1871-1876, Mlle Gabrielle Vinat ; 1876-1878, Mme Duchêne ; 1878-1881, Mme Vve Neaud ; 1881-1886, Mme Marie Bertrand ; 1886-1890, Mlle Célestine Fagot ; 1890-1899, Mme Marie Gousseland ; 1899-1919, Mme Nancy Pacaud ; 1919- . Mme Guitton.

ADMINISTRATION

Avant la Révolution, la communauté municipale, qui se confondait généralement avec la paroisse, était administrée par des syndics dont voici quelques noms :

1683, Jean Nadeau ; 1685, Louis Fouchier ; 1688 Etienne Pélaud ; 1690, Pierre Boutin ; 1692, Vincent Fabvre ; 1692, Jean Hillairet ; 1692, Michel Darton ; 1692, André Nesson ; 1716, Isaac Pasquier ; 1737, Guillaume Pigné ; 1744, Antoine Tesbaud ; 1745, Pierre Chevallier ; 1752, N. Renoulleau ; 1753, Jean Cadoreau ; 1783, André Testaud ; 1782, Pierre Gautret ; 1789, André Testaud.

Après 1791, la commune, dont les limites sont celles de la paroisse, est administrée par des officiers publics, bientôt appelés maires.

1792, Gambin, an. III Fabvre ; an IV Michel Gautret ; an VI Cherpentier.

Digitized by Google

Maires. —An VIII, Pierre Gautret ; 1908, Jacques Cherpentier ; 1816, Eutrope Gautret ; 1839, Jacques Salmon ; 1846, Alexis Fabvre ; 1850-1852, (pas de maire) ; 1852, Alfred Tercinier ; du 14 août 1860 au 12 octobre 1860, Henri Giberton Dubreuil ; 1860, Pierre Meaux ; du 12 novembre 1870 au 6 mai 1871, Alexis Fabvre est président de la Commission municipale ; 1871, Henri Gautret ; 1896, Eugène Forestier ; du 20 mars au 18 mai 1904, Camille Raniguel ; 1904, Placide Puyravaud ; 1908, Eugène Couraud.

Adjoints. — An III, Pierre Richard, agent national ; an III, Pierre Bouquet ; an IV, Pierre Richard ; an VIII, Pierre Fabvre ; 1818, Jean Boisnard ; 1829, Jacques Salmon ; 1839, Jean Boisnard ; 1848, Jean-Baptiste Petit ; 1850, Bouquet ; 1860, Henry Vincent ; 1860, Etienne Moisnard ; 1871, Pierre Meaux ; 1873, François Latreuille ; 1876, François Baudet ; 1892, Aimé Bouquet ; 1903, Camille Raniguel ; 1904, Alexis Latreuille ; 1904-1915, René Meignié ; 1915-1919, (pas d'adjoint) ; 1919, Gaston Monnet.

On y trouve dans les Registres paroissiaux quelques remarques consignées par les curés sur les dîmes et sur l'hiver de 1709. Nous consignons cette dernière ci-après.

En la présente année de mil sept cent neuf, le froid a commencé le sept janvier, il a gelé pendant deux jours et ensuite il a tombé de la neige pendant quatre ou cinq jours, jusqu'à la hauteur de deux pieds et demi qui a demeuré sur la terre pendant quinze jours pendant lesquels le froid a été si violent que la commune opinion estoit que s'il estoit allé à deux degrés de plus qu'il a esté tout estoit perdu. Tous les noyers, les figuiers, les arbres de noyau, presque tous les pruniers, tous les bois noirs, les chênes de cette espèce les plus gros, les cerisiers, les poiriers, entre autres ceux du Bon Chrétien, de messire Jean..... et beaucoup d'autres ont tous gelez aussi bien que toutes les vignes que la neige ne couvroit pas, quantité de grains : l'orge, le bled et le seigle ont esté fort endommagez par ce premier froid, surtout dans les terres fortes et les varennes, ils l'ont esté encore beaucoup après le dégel et que la neige a esté fondue, de sorte qu'on les a labourés en bien des endroits. Après quoy il fit un verglas le vingt-sept de février qui gatta presque tous les grains, surtout dans les terres fortes et varennes ; les sablonneuses ne furent point endommagées ; on les défit en quantité d'endroits et on y fit des baillarges qui ont bien réussi.

On trouva en divers endroits des hommes gelez. Le nommé Pierre Moinard de ce lieu fut trouvé gelez dans un champ qui lui appartenoit près de l'Epine.

Digitized by Google

L'ÉGLISE

L'église paroissiale s'élève au centre du bourg, au milieu de l'ancien cimetière, transformé en place publique.

« Bâtie à la fin du XII^e^ siècle, Notre-Dame de Rioux est un « vaisseau fort remarquable et par son étendue et par sa belle con- « servation. C'est encore une des églises les plus curieuses du « département, bien que réparée à plusieurs fois, »

L'abside est en effet un des chefs-d'œuvre de l'architecture romane en Saintonge. La variété architecturale résulte de la disposition en mosaïque des matériaux, de leurs diverses formes ou simplement de leur angle d'inclinaison.

Les inhumations dans l'église ne sont mentionnées sur les registres paroissiaux qu'à partir de 1669, car ce n'est qu'à cette date qu'ont lieu les enregistrements des décès. Parmi celles qui nous sont connues, 113 environ, nous ne citerons que :

1^er^ mars 1673. — Claude Marcellin, 65 ans.

21 mars 1674. — Damoiselle Elisabeth Guinot, 60 ans.

10 décembre 1679. — François Hémon, sieur de la Croix, 100 ans.

12 février 1666. — Honneste dame Angélique Guynot, femme de messire François de Montfermy, sieur de Boiblanc.

25 septembre 1686. — Damoiselle Marie Guynot, fille de Louis Guynot, sieur de la Chataigneraie.

12 avril 1695. — Damoiselle Françoise de Mousset, f^e^ de Louis Guynot, sieur des Brandes, 45 ans.

30 novembre 1695. — Marie Guinot, dame de Rioux, épouse de Jean Guinot, seigneur et baron de Rioux, 59 ans.

3 août 1701. — Jean Desgranges, curé de Rioux, 69 ans.

10 octobre 1702. — Lucien-Joseph de Livenne, chev. seign. de la Chapelle de Marsillac.

27 octobre 1702. — Damoiselle Catherine de Livenne, dame de Rioux en partie.

20 décembre 1705. — Messire Jean Guinot, écuyer, seig. baron de Rioux, 78 ans 5 mois et 10 jours.

2 janvier 1714. — Bénigne Guinot.

10 juillet 1714. — M. Georges Desgranges, prêtre, curé de Montpellier de Médillan, 68 ans.

21 janvier 1720. — Gabrielle Briçonnet, fille de Guillaume Briçonnet, 12 ans.

10 février 1732. — Louis Guinot, baron, seigneur de Rioux en partie, mari de dame Gabrielle Briçonnet, 74 ans,

Digitized by Google

15 août 1732. — Jean Guinot, baron de Rioux en partie, mari de dame Henriette de Boutou, 50 ans.

30 août 1732. — Louis-Léon de Livenne, sieur de Clainville, baron de Rioux en partie, seig. d'Azay, 65 ans.

10 octobre 1736. — Damoiselle Charlotte Guinot, épouse de feu messire de Maurat, 58 ans.

13 janvier 1841. — Louis-Léon de Livenne, seig. et baron de Rioux en partie. 27 ans.

17 juillet 1742. — Un fils de messire Charles de Chambre, seig. de la Mothe de Thenac et N... Joubert, 4 mois.

22 mars 1745. — Angélique de Livenne, demoiselle de Jorignac, dame en partie de Rioux, 72 ans.

25 août 1773. — Pierre Tabois, prêtre, curé de Rioux, archiprêtre de Pons, 81 ans.

Les Curés. — La paroisse fut desservie par :

1620-1629, Cazaillet ; 1629-1666, Henion, mort à Rioux ; 1666-1701, Desgranges, mort à Rioux ; 1701-1721, Desgranges, mort à Rioux ; 1721-1773, Tabois, mort à Rioux ; 1773-1791, Bertry, émigré ; 4 mai 1791, Barret, prêtre assermenté ; 29 juillet 1791, Poulhiès, prêtre assermenté. Du 2 décembre 1792 au 31 août 1802, suppression du culte — 1802, Guillemeteau, mort à Rioux.

De 1823 à 1832, la paroisse est desservie par MM. Rey et Cathala, curé et vicaire de Tesson ; Caillé et Robert, curés successifs de Tesson et par M. Bossard.

Du 1er janvier 1832 au 1er juillet 1911, la cure est pourvue d'un titulaire et les curés sont :

1832, M. A. L. Pohul ; 1849, M de Des Prats ; 1856, M. X. Anfrun ; 1873, M. L. Bourgeois ; 1882, M. H. Caillaud ; 1906, M. L. Courprie ; 1911, par binage, M. Nambrard, curé de Montpellier de Médillan.

Les Vicaires. — 1623, Arnault ; 1624, Boudet ; 1625, Ballais ; 1625, Bournigalle ; 1626, Bassourdy ; 1627, Ménard ; 1667, Pain ; 1770, Train ; 1773, Texier ; 1779, Etourneaux ; 1780, Guillemeteau.

Culte protestant. —La religion protestante fit, dès le début de la Réforme, de nombreux adeptes à Rioux. Ce résultat fut sans doute acquis grâce à l'influence du seigneur, Jules de Beaumont, qui, l'un des premiers, embrassa les principes nouveaux et favorisa l'établissement d'une église protestante à Rioux.

Il est assez difficile, sinon impossible, d'établir la liste exacte

Digitized by Google

des pasteurs protestants qui ont exercé à Rioux. Voici les noms de ceux qui nous sont connus :

Michel Huchet ou Luchet, en 1562 et 1570

Jean Marcou ou Marcon en 1603.

Théophile Barbaud en 1649.

Le nombre des protestants diminua très rapidement. En 1683, ils sont encore assez nombreux, mais de 1668 à 1715 il y eut environ 85 conversions. La plupart se produisirent pendant les années 1684 et 1685.

(La fin au prochain numéro)

PACAUD,
Instituteur en retraite.

IV

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE SAINTES

(suite)

(H) *L'évangélisation de la Gaule centrale et occidentale d'après Grégoire de Tours et l'ancienne tradition des églises d'Aquitaine.*

On verra, par la présentation des plus anciens documents clunisiens, combien les Bénédictins, possédant dès le moyen-âge ces traditions de prudence qui leur donnèrent un rôle prépondérant dans l'organisation des études historiques, s'en tenaient, sur la mission d'Eutrope, aux seuls points attestés par des documents non suspects et impartiaux.

En se cantonnant dans le texte de Grégoire de Tours ils ne prétendaient lui apporter aucune interprétation. Car lors même que le nom de Rome vient se glisser sous leur plume, il revêt la forme d'un génitif, localisant les Apôtres dont *les successeurs* consacrèrent Eutrope, *successores apostolorum Romæ* et non pas *Româ*, la différence est capitale.

Dans Grégoire il n'y a ni *Romæ*, ni *Româ*, mais seulement un nom d'évêque retenu par la tradition orale. Echo de cette tradition, Grégoire ne la commente pas ; sa loyale coutume, quand il parle par ouï-dire, est de ne rien ajouter à ce qu'il entend, alors que parfois il interprète et commente à faux des documents *écrits* dont les finesses de style lui échappent (1).

---

(1) Telle la lettre de Sidoine à Basile d'Aix ; cf. Introduction, 2e partie, chap. I.

Digitized by Google

Sujet des rois d'Austrasie résidant à Metz, qui l'appelaient près d'eux dans cette ville, Grégoire, qui y recueillit des particularités sur le passage d'Attila, ne pouvait ignorer l'existence de saint Clément, fondateur de l'Eglise messine. D'autre part, environ trente chapitres auparavant, Grégoire avait parlé de Clément de Rome, qu'il appelle *pape* et *martyr*. Au lieu de préciser pour éviter toute ambiguïté, pourquoi laisse-t-il dans son texte ce terme vague d'*episcopus* ? La raison s'en présente de suite à l'esprit : si cette précision ne lui était pas fournie par la tradition qu'il a recueillie comment se serait-il permis de l'ajouter ? Interpréterons-nous son silence par un acte de confiance dans la mémoire du lecteur, en le renvoyant à trente chapitres en arrière pour être fixé, alors qu'en écrivant quatre lettres au lieu de huit, *papa* pour *episcopo*, il lui eût épargné cette peine et cette incertitude ? Tout d'abord, les travaux de Grégoire sont-ils composés d'une manière enchaînée ? En aucune façon, sa méthode est diamétralement opposée. « Ayant plusieurs ouvrages sur le chantier, il rédigeait ses informations à mesure qu'elles lui parvenaient, sans prévoir d'avance en quel livre elles seraient insérées (1) ». Aussi toutes ses productions ont été, à diverses fois, revues et remaniées par lui, et des passages transportés d'un ouvrage dans un autre.

Grégoire est-il, d'ailleurs, homme à calculer ce qu'il écrit à la façon d'un rhéteur ou d'un grammairien qui dose ses explications à la balance, se fiant pour suppléer à des ellipses savantes, à l'ingéniosité du lecteur qui, n'ayant rien oublié de ce qu'il a lu, fera d'emblée les assemblages d'idées dont l'auteur se dispense ? Le bon évêque de Tours est aux antipodes de cette mentalité. Il se connaît et s'apprécie avec la plus touchante modestie : il se dit lui-même *inops litteris, stultus et idiota* et parle avec humilité de son langage paysan, *sermonis rusticitas*. « Cette langue pauvre et incorrecte est celle que parle le peuple Gallo-romain. Mais ces défauts, d'ordre littéraire, ne nuisent en rien à l'autorité de son témoignage (2). Si Grégoire nous a laissé, à propos d'Eutrope, un texte imprécis, n'est-il pas indiqué, pour l'interpréter, de recourir à l'auteur lui-même dans ses autres ouvrages ? Son œuvre capitale, que plusieurs anciens manuscrits intitulent *Historia ecclesiastica Francorum*, tant est prédominante la part faite à l'Eglise, fut revi-

(1) Auguste Molinier, *les sources de l'Histoire de France*, I, 57. — Cet ouvrage, guide aussi savant que sûr, devrait être dans toutes les bibliothèques.

(2) *Ibid.*, I, 59.

Digitized by Google

sée par lui en 591, plusieurs années après la composition des traités en l'honneur des saints (1). On y lit que sous Trajan « Clément troisième évêque de Rome » subit le martyre, mais aucune allusion ne fait soupçonner qu'il ait envoyé des missionnaires en Aquitaine ; puis Grégoire parle des 48 martyrs de Lyon après saint Photin et saint Irénée, et il passe de suite à la persécution de Dèce où périrent le pape Sixte II et l'archidiacre Laurent.

Il ajoute, en citant textuellement la passion de saint Sernin (2) que, sous le consulat de Decius et de Gratus (l'an 1003 de Rome, 250 de notre ère) la ville de Toulouse eut pour premier évêque ce prélat martyr. « En ce temps, dit-il (3), sept missionnaires ayant l'onction épiscopale furent envoyés pour prêcher dans les Gaules, et voici leurs noms : Gatien, à Tours, Trophime, à Arles, Paul, à Narbonne, Sernin, à Toulouse, Denis, à Paris, Strémone, à Clermont, Martial, à Limoges. » Deux seulement, Sernin et Denis, versèrent leur sang pour la Foi ; les cinq autres « vivant dans une éminente sainteté, après avoir gagné les peuples à l'Eglise et répandu partout l'Evangile, moururent en confessant le Seigneur. » *Un de leurs disciples*, continue-t-il, alla fonder une chrétienté à Bourges. Grégoire désigne ici, sans le nommer, saint Ursin, dont il a parlé dans le livre à la gloire des Confesseurs (4), et là il le présente comme « envoyé dans les Gaules par les *Disciples des Apôtres* : » termes bien importants, puisque ce sont ceux dont la liturgie santone se sert pour définir les origines de la mission d'Eutrope. Dans ce premier livre de l'*Historia*, Grégoire renvoie pour plus amples détails à ses livres hagiographiques ; il ne fait aucune remarque à propos d'Ursin, on ne peut donc croire qu'il ait entendu rétracter ce qu'il avait dit précédemment de sa mission. Alors il faut admettre, suivant la remarque des dominicains Richard et Giraud (5) que « par le nom des *Disciples des Apôtres*, il entendait les premiers Papes, en quelque siècle qu'ils aient vécu » et les missionnaires eux-mêmes que Rome, à toutes les époques, avait délégués parmi les Gentils.

Qu'Eutrope, comme Ursin de Bourges, se rattache au groupe

(1) *Ibid.*, I, 60.

(2) Cette passion se classe au premier rang des *Acta sincera* de l'Eglise gallicane ; son authenticité et sa contemporanéité ne sont l'objet d'aucune contestation (Molinier, ibid., I, 20, n° 49).

(3) *Historia ecclesiastica Francorum*, I, 28.

(4) *Liber miraculorum in gloria confessorum*, cap. 80.

(5) *Bibliothèque sacrée*, XVIII, 184.

Digitized by Google

des sept Evangélistes des Gaules, c'est ce qu'atteste la tradition de l'église de Bordeaux, la métropole dont Saintes relevait. Cette tradition est d'autant plus vénérable que l'autorité diocésaine jugea bon de la monumentaliser par une inscription commémorative dans l'église qui remplaça la plus ancienne basilique. La bénédiction de la première *area* chrétienne, qui fut depuis le cimetière de Saint-Seurin de Bordeaux, est attribuée à une réunion d'évêques dont font partie quatre des sept Missionnaires, Trophime d'Arles, Paul de Narbonne, Sernin de Toulouse, Martial de Limoges, avec trois autres : Maximin d'Aix, Front de Périgueux, *Eutrope de Saintes* (1). Cette inscription s'inspirait d'une tradition recueillie, presque dans les mêmes termes, par la Chronique saintongeaise interpolée dans le faux Turpin. La version latine (1) de cette chronique dit :

« *Et erant tunc temporis bina cimiteria præcipua sacrosancta, alterum apud Arelatum in Ayliscampis, alterum apud Burdegalam, quod Dominus, per manus sanctorum septem antistitum — scilicet Maximini Aquensis, Trophimi Arelatensis, Pauli Narbonensis, Saturnini Tolosanensis, Frontonis Petragoricensis, Martialis Lemovicensis,* Eutropii Santonensis — *consecravit.* »

L'inscription dérive d'un texte analogue mal interprété, qui a fait conclure à la présence personnelle du Christ « *in specie cujusdam metropolitani.* » Le consécrateur fut l'évêque Paul, d'après la tradition conservée par le plus ancien bréviaire de Narbonne, qui nomme également Eutrope de Saintes comme participant à la bénédiction du cimetière des Aliscamps (*Elysæi campi*, Champs-Elysées) à Arles (2).

Une dernière remarque sur le texte de Grégoire : « *Eutropius fertur directus in Gallias.* » Que faut-il entendre par ces mots ? Pour l'examen d'un texte, on doit se placer à l'époque de sa rédac- afin de comprendre ce que l'auteur a voulu dire. Met-il la ville de Metz dans les Gaules ? Point du tout. Notant l'annexion du royaume de Metz, à la mort de Thiébaud, par son oncle Clotaire (3) il dit : « *Chlothacharius, post mortem Theotbaldi, cum regnum Franciæ suscepisset...* » Ainsi la Gaule d'alors s'arrêtait aux limites du royaume de Soissons, et l'on nommait Francie la région qui, trois

(1) Edition Castets, chap. 28.

(2) *Magdalena Massiliensis advena*, p. 81.

(3) *Historia ecclesiastica Francorum*, IV, 14. Ailleurs (II, 6) Attila *quitte* les murs de *Metz pour aller ravager* les cités des *Gaules*.

Digitized by Google

siècles après, s'appellera la Lotharingie. L'expression « *directus in Gallias* » n'a rien d'incompatible avec une mission d'origine austrasienne.

(I) *Débuts de l'évolution de la légende d'Eutrope vers l'apostolicité.*

Lorsque l'évêque Pallais II transféra, du temps de Chilpéric Ier les restes du fondateur de l'église santone, il n'existait pas encore d'histoire du martyre d'Eutrope, « *nondum aderat historia passionis* », mais une tradition enregistrée par Grégoire de Tours attribuait sa mission à un évêque nommé Clément, sans en préciser le siège et sans que rien autorise à croire qu'il voulût viser le pape Clément Ier. Si, pour reprendre les termes de Mgr Duchesne, l'historien des gloires religieuses de la Gaule n'a pas entendu donner à l'église santone « une antiquité aussi démesurée » que l'ont imaginée des lecteurs de bonne volonté, il a commencé peu d'années après la disparition de Grégoire à surgir au sein de la chrétienté gallicane une tendance à rechercher, dans des similitudes de noms ou des identifications complaisantes, les points d'appui d'une thèse générale : « *Toutes* les Gaules *ont dû* être évangélisées *dès le premier siècle.* » Puisque le fait n'est pas contesté pour le Lyonnais, comment refuser la même antiquité aux autres diocèses ? Ce raisonnement a paru triomphant. C'est encore celui que de nos jours Louis Audiat défendit de toute son énergie.

Alors a débuté une sorte de course au clocher à la recherche d'origines merveilleuses, et l'on a vu hagiographes et liturgistes s'acharner à poursuivre d'église à église, la surenchère de l'Apostolicité. C'est ce que rendrait saisissant l'étude comparée des légendes de Denis de Paris, de Martial de Limoges et de Front de Périgueux poursuivie parallèlement avec celle d'Eutrope de Saintes.

Il existait, dès le VIe siècle, à Paris, une église de Saint-Denis desservie par un collège ayant à sa tête un abbé : à cette organisation analogue à celle des églises urbaines à Saintes, Clotaire II et Dagobert Ier substituèrent une congrégation gardienne de la basilique qu'ils édifièrent. Dans ce milieu favorable se développe la conviction de l'apostolicité de saint Denis. Dès le VIIe siècle, un diplôme royal obtenu par ces moines tient pour leur patron Denis l'Aréopagite. Cette assertion figurait-elle dans la vie du fondateur de l'Eglise parisienne qui dut être rédigée au temps de l'évêque Céraune ? Ce successeur de saint Denis ordonna que les vies des saints de Parisis et notamment de ses devanciers, fussent consignées dans un livre. Cet exemple suscita peu à peu des imitateurs.

Digitized by Google

Au VIIIe siècle apparaissent les plus anciens martyrologes, et l'on n'y voit pas encore d'affirmations hasardées. Mais, dès le milieu du IXe, à Saint-Germain-des-Prés, le moine Usuard rattache sans hésiter aux temps apostoliques saint Front de Périgueux comme saint Denis de Paris. Il fallut attendre pourtant les débuts de la dynastie capétienne pour que le chapitre de Périgueux se laissât entraîner à substituer cette version aux traditions avérées.

Nous n'avons aucune preuve qu'à Saintes, la romanisation de l'évêque Clément, consécrateur d'Eutrope, ait été prématurée.

Le contraire paraît plutôt attesté par la tradition que nous venons de citer à propos des cimetières chrétiens. Elle fait participer Eutrope à la bénédiction de ceux de Bordeaux et d'Arles par les apôtres des Gaules, dont un certain nombre appartiennent sans conteste au groupe des missionnaires du troisième siècle, mais au nombre desquels est saint Denis de Paris.

On ne saurait raisonnablement douter de l'existence d'une tradition ayant rapproché les deux évangélisateurs de l'Ile-de-France et de la Saintonge. Sans elle, il ne serait venu à l'esprit de personne d'attribuer à Denis l'Aréopagite le rôle de biographe d'Eutrope. Le culte du fondateur de l'église de Paris se répandit fort anciennement en Saintonge et Aunis, et lui valut le patronage de plusieurs paroisses, sans que l'histoire y révèle une pénétration d'influence du monastère dionysien de Dagobert. Un témoignage de la très haute antiquité des honneurs rendus à saint Denis dans l'Aquitaine occidentale, c'est la construction d'une basilique sous son invocation, qu'entreprit Amiel, prédécesseur de Léonce Ier, à Bordeaux. Un tel hommage démontre que saint Denis avait conquis, dès la période gallo-romaine, des droits à la vénération des fidèles gascons.

Puisqu'on sait, par le témoignage d'Adémar, qu'à la fin du Xe siècle seulement, le chapitre de Périgueux s'adressa à un habile remanieur de légendes pour arranger celle de saint Front, on est porté à croire que peu après, vers le début du XIe siècle, s'est produit à Saintes un mouvement analogue.

A l'évêque Iselon qui réorganisa l'Eglise santone et constitua un chapitre de chanoines réguliers résidant à Saint-Pierre, pourrait bien revenir la responsabilité de cette évolution. D'après la *Chronique de Guitres*, les vicomtes de Mussidan, auxquels appartenait ce prélat, descendaient d'un comte de Paris. Il s'agit, sans nul doute du vicomte Thion, institué comte par le roi Raoul et père d'Aimon de Paris, qui avec plusieurs de ses proches émigra en

Digitized by Google

Aquitaine sous Louis d'Outremer. En raison de ses origines, Iselon devait avoir foi dans l'Aréopagitisme, et comme il existait un souvenir rapprochant Eutrope et Denis, l'évêque de Saintonge devait, par une conséquence nécessaire, rejeter à « l'âge de l'Essor », à la période apostolique, l'évangélisation de sa province.

Mais Adémar de Chabannes révèle combien fut décriée la production des chanoines de Périgueux, qu'un concile supprima comme mensongère. La même déconsidération dut accueillir tout d'abord les premières tentatives du même genre concernant l'évangélisateur de Saintes. Nous en avons la preuve dans l'attitude prise à leur égard par les esprits d'élite qui, un demi-siècle après la mort d'Iselon, présidaient aux destinées de la plus puissante congrégation du temps. Il convient d'autant plus d'y prêter attention que l'emprise des Clunisiens sur le diocèse dont nous étudions les origines fut à ce point absorbante, au début du XII[e] siècle, qu'elle provoqua des crises intestines dans le chapitre, la congrégation faisant effort pour imposer ses vues dans le choix des chefs du diocèse (1).

(*J*) *L'ordre de Cluny et la légende d'Eutrope. Manuscrits liturgiques de l'abbaye de Vendôme, fondée en 1040.*

Parvenu à une exceptionnelle splendeur en un siècle et demi d'existence, sous la houlette des successeurs de son fondateur Bernon, les quatre abbés dont la carrière fut aussi longue que féconde, — Odon, Maïeul, Odilon, Hugues, tous canonisés par la reconnaissance du monde chrétien plus encore que par la piété filiale de leurs disciples, — la congrégation des Bénédictins de Cluny, formée en 920 dans un ancien domaine épiscopal du Mâconnais, était rapidement devenue un « ordre » célèbre et respecté. Elite sortie de la classe moyenne et parfois du plus humble peuple, son influence fut incomparable sur la genèse de l'esprit public durant une longue ère de transformation : elle favorisa l'émancipation des serfs, leur accession à la plénitude des droits civils, la naissance des communes, la lutte contre les féodaux insoumis : par toutes ces mesures que les grands Clunisiens suggèrent ou appuient, la royauté se voit secondée dans son effort pour réaliser l'unité de la nation ; mais s'il pénètre dans le conseil des rois, l'ordre n'a pas une action moins forte sur l'âme populaire. Il s'évertue à la comprendre, à la diriger.

(1) Voir l'*Essai sur la chronologie des Évêques de Saintes* inséré au *Bulletin historique et philologique* de 1918 en cours d'impression.

Digitized by Google

A ce point de vue, il importe d'observer quelle fut la ligne de conduite suivie par Clunisiens et Bernardins, au sujet de la légende d'Eutrope. Force fut aux premiers d'entrer en contact avec elle, lorsqu'ils pénétrèrent en Saintonge, implantés par les Angevins. Ce qu'ils en pensèrent d'abord, un témoin de conséquence l'atteste. C'est le passionnaire de Clairvaux, dont la rédaction remonte à une recension dirigée par saint Bernard d'après les manuscrits hagiographiques de Cluny. Une édition fort ancienne de ce recueil subsiste sous le n° 1790, au fonds Bernardin de la bibliothèque de Troyes qui provient en partie de la librairie de l'évêque de Saintes, Tristan de Bizet. Au folio 11 vient l'anniversaire à Eutrope, solennisé au même quantième qu'à Saintes. Sur ce bienheureux, *le passionnaire de Clairvaux reproduit exclusivement le passage de Grégoire de Tours.*

L'ordre ne fût peut-être jamais sorti d'une réserve si louable, sans un évènement qui obligea l'une de ses filiales à prendre position. Geoffroi Martel, fils du comte Foulques III d'Anjou, ayant épousé en 1032 Agnès de Bourgogne, veuve de Guillaume V le Grand, duc d'Aquitaine, s'empara du Poitou comme tuteur légal du jeune fils d'Agnès et, révolté contre son propre père, entama avec lui une lutte à laquelle mit un terme l'exode de Foulques en Terre-Sainte. Ce fut en 1039 (1).

La Saintonge, alors unie à l'Anjou, subit les vicissitudes de la guerre civile ; trois de ses évêques durent tour à tour abandonner un poste devenu trop périlleux. Geoffroi et Agnès, durant cette période, firent de Vendôme leur principal séjour : là vivait sous leur garde l'héritier du comté, dont Geoffroi était l'oncle.

Les deux époux y poursuivaient la construction d'une église votive en l'honneur de la sainte Trinité : la dédicace s'en fit le 31 mai 1040, pendant que Foulques revenant de Terre-Sainte, se dirigeait sur Metz où il devait succomber trois semaines plus tard, le 21 juin.

Le trésor du nouveau monastère s'enrichit, grâce à ses fondateurs, de précieuses reliques. Notamment il reçut celles d'Eutrope, enlevées, partiellement tout au moins à la ville de Saintes, soumise alors à la domination de châtelains manceaux d'origine, institués par les Angevins, et qui portaient le vieux surnom de Francon.

Les Clunisiens de Vendôme durent solenniser d'une manière toute spéciale la fête de saint Eutrope ; l'office qu'ils lui consacrèrent

(1) Louis Halphen, *le comté d'Anjou au* XI^e *siècle* : pp. 87, 218, 263.

Digitized by Google

présente, avec celui de Saintes, des différences essentielles. Voici le texte des leçons que renferment les rituels du monastère, dont on doit la découverte à M. l'abbé Charles Métais :

(*Lectio I*). — « Igitur beatus martyr Eutropius, a successoribus Apostolorum ordinatus episcopus, Sanctonice genti est honorifice destinatus ut, omni ex ea eradicata spinarum congerie, semen divini muneris mereatur percipere.

(*Lectio II*). — Quatenus, pristinis erroribus amputatis, fructum boni operis, diuturno labore impenso, posset porrigere. Novus itaque predicator, incognite patrie visitans fines, Verbum Dei rudi populo annunciare non cessabat.

(*Lectio III*). — Sicque, vicos et castra pertransiens, ad urbem devenit Sanctonicam : Cujus doctrina et predicatione continua, paulatim ipsa regio, per Dei gratiam convertebatur.

(*Lectio IV*). — Quoniam quidem in ejus eloquio personabat, qui in Evangelio discipulis ait : « Non enim vos estis qui loquimini, sed Spiritus Patris vestri qui loquitur in vobis. »

(*Lectio V*). — Vigebat quoque in eo continentiae magnitudo, perfecta caritas, mira simplicitas, humilitas immensa ac totius boni operis fructus, huc illucque dispersi.

(*Lectio VI*). — Cujus virtutes (1) licet habeantur nobis incognite, dubium non fuit plures extitisse, cum piis ejus actibus (et) operibus gens ipsius patrie lumen fidei primitus ac virtutum insignia susciperet,

(*Lectio VII*). — Quamvis, scriptorum negligentia, ipsius admiranda opera nobis non adeo habeantur cognita, aut temporum immensitate, aut sepissimis Barbarorum incursibus existentibus, ad nostram notitiam non pleniter pervenerunt.

Cette laconique biographie figure au manuscrit 162 de la Trinité de Vendôme. Un autre rituel Vendômois, le manuscrit 187, du même fonds, ajoute :

Quedam verum huic nostre narrationi dignum est inserere que tanto certius credenda sunt et amplectenda, quanto verius a bone memorie Gregorio Turonensi archiepiscopo elucidata cognovimus.

Le texte du *Liber in gloria Martyrum* concernant Eutrope s'intercale ici.

Ces données constituent bien tout ce que les Clunisiens savaient ou voulaient accepter sur Eutrope, car, le nombre des neuf leçons n'étant pas atteint, ils font pour le remplir appel à l'Evangile selon saint Jean, et lui empruntent un passage commençant ainsi :

« In illo tempore, dixit dominus Ihesus discipulis » : « *Ego sum Vitis, vos Palmites.* »

(1) « Virtutes » est pris ici dans le sens de « miracula ».

Digitized by Google

« Je suis la vigne, vous êtes mes pampres. » C'est la célèbre parabole de la Vigne mystique. La raison du choix intentionnel de ce texte sera facilement saisie en se remémorant ce que nous avons dit du rite des rameaux fructifères de la Saint-Sixte II, en honneur à Metz (siège de saint Clément), à Paris (siège de saint Denis) et à Saintes (siège de saint Eutrope).

La première observation qu'éveille la lecture des six premières leçons de cet office clunisien, c'est l'absence de toute précision concernant la nationalité d'Eutrope, l'origine de sa mission, l'époque où il a vécu. Le rédacteur s'en tient au terme vague « les successeurs des Apôtres », et non seulement le nom de Rome ne s'y ajoute pas ; mais pour toute personne un peu versée dans les décrétales, il est négatif d'une intervention directe du chef de l'Eglise. Le successeur de Pierre a le privilège de conférer seul l'ordination épiscopale ; mais à son défaut, pour consacrer un nouveau prélat, il faut la présence et le concours de trois « successeurs des Apôtres », un métropolitain et deux suffragants.

Les moines de Vendôme connaissent apparemment le fragment de vie que les Bréviaires de Saintes ont conservé ; leur rédaction nous laisse surprendre une allusion à l'ingrate prédication d'Eutrope dans « les fourrés épineux qu'il dut arracher », dans « le labeur très prolongé » qu'il s'imposa, dans la lenteur des conversions réalisées petit à petit (*paulatim*). N'est-ce pas aussi une allusion indirecte à son mauvais langage, que de les attribuer au seul pouvoir de la parole divine passant par sa bouche? Il est peut-être un peu subtil de rapprocher du « novus praedicator » de ce texte la cadence égale « bonus aemulator » des missels saintongeais, mais le caractère nettement étranger d'Eutrope est suffisamment indiqué par les termes « incognite patrie visitans fines ». On retrouve encore le « Verbum Dei annuntiare non cessabat » et la prédication « per vicos » complétés, comme c'est nécessaire au temps de la Féodalité, par « et castra ».

Quant au tableau des vertus morales du saint, c'est une paraphrase de l'hymne aux Confesseurs de la Foi :

> Qui pius, prudens, humilis, pudicus,
> Sobriam duxit sine labe vitam...

Mais, ainsi qu'il convient aux hôtes d'une abbaye régulière, les vertus monastiques sont mises en relief au tout premier plan.

L'antiquité relative de la biographie contenue dans les rituels de Vendôme a pour garants son extrême réserve et sa probité his-

Digitized by Google

torique. Elle fait grief à la nuit des temps et aux ravages ininterrompus des Barbares, de la relative insignifiance de sa documentation.

La même prudence se retrouve dans le sermon pour la dédicace de l'église de Saint Eutrope, qui se fit en présence du pape Urbain II.

Ce sont là les formules discrètes de gens sages, peu soucieux de s'aventurer parmi les traditions dont ils saisissent la déformation sans en percevoir nettement le maigre fonds de vérité.

Quant au manuscrit 162 de Vendôme, c'est plutôt une copie figurée qu'un original du XI^e^ siècle, comme l'a cru M. l'abbé Métais. On n'y eût point trouvé alors les variantes modernes qui se voient au fac simile donné par l'éditeur : ligne 5 : *cristum* ; ligne 11 : *xristo* ; ligne 12 : *cristus*, au lieu de *Xpistus*, orthographe suivie dans les textes des XI^e^ et XII^e^ siècles. D'ailleurs on reconnaît la facture d'un imitateur lourd, même ignorant. Les majuscules E, A, sont grossières ; les neumes sont de maladroits pastiches. Mais la rédaction de l'office d'Eutrope est évidemment concomitante à l'honneur rendu aux reliques enlevées à la basilique de Saintes par Geofroi-Martel et la duchesse Agnès.

(*A suivre*). J. Depoin.

V

A LILLE

(*fin*)

Ce qui apparut, tout d'abord, chez le soldat allemand, ce fut, nous l'avons vu, sa gloutonnerie. Le ventre, chez lui, l'emporte sur toute autre préoccupation. Qui n'a pas vu boire et manger ces êtres-là, n'aura jamais qu'une idée très éloignée de ce que peut engloutir un organisme humain. Aussi, dans les derniers temps, le soldat allemand, astreint à de sévères restrictions alimentaires, a-t-il souffert. L'un des principaux et plus constants griefs de la troupe contre les officiers, était que ceux-ci mangeaient beaucoup plus et mieux qu'elle. Ce sentiment reléguait au second plan la rancœur des mauvais traitements reçus.

Le patriotisme chez des hommes comme ceux-là, ne peut pas ressembler à celui des autres peuples ; chez ces natures sensuelles, longtemps façonnées aux résultats pratiques, l'amour du sol national cède facilement aux mobiles d'ordre matériel. Le patrio-

Digitized by Google

tisme des allemands est avant tout une question d'intérêt et d'affaires, beaucoup plus que de sentiment. Au cours de ces quatre années, je n'en ai pas vu un seul s'attendrir à la pensée de son pays natal. La patrie, pour la plupart d'entre eux, n'est pas la terre des ancêtres, mais le pays où l'on gagne le plus d'argent, où la vie, plus qu'ailleurs, est plantureuse et grasse.

L'adage tiré des anciens « *ubi bene, ibi patria* » est partout la devise intime de ceux qui subordonnent le sentiment aux jouissances matérielles. L'allemand se l'est approprié, l'a fixé dans sa langue : « *Wo die Beine sind, da ist das Vatertand* » (*Où sont les jambes, là est la patrie.*), dit un proverbe saxon.

L'allemand n'a qu'une notion très faible du respect dû à la parole donnée, des principes constitutifs de l'honneur. L'histoire diplomatique de l'Allemagne en a fourni, et naguère encore, des preuves retentissantes.

Sous le rapport de la délicatesse, qualité voisine, liée à l'honneur, on peut l'affirmer sans les calomnier, l'art des nuances, qu'à défaut d'éducation l'instinct suggère à la plupart des hommes, dans les races plus fines, manque absolument à nos ennemis. Il n'est personne qui ne se sente embarrassé devant l'obligation d'annoncer à quelqu'un une nouvelle fâcheuse ou simplement désagréable. En pays occupé, même chez ceux qui, à d'autres égards, se montraient à peu près convenables, c'était à qui parmi les allemands s'empresserait de jeter à la face des gens, à brûle-pourpoint, l'annonce des faits susceptibles de les impressionner péniblement. Quel est celui de mes concitoyens ayant eu à en loger, qui n'a entendu, à maintes reprises, des propos comme le suivant : « Monsieur, grande victoire allemande ! Tant de milliers « de prisonniers russes ! Tant de canons pris ! » Ou bien : « Tel « jour, à tel endroit, nous avons tué beaucoup de français. »

Aucun allemand, du simple soldat au plus haut gradé, n'a failli à cette pratique, comme par l'effet d'un mot d'ordre.

L'un des vices capitaux des allemands est le mensonge. Il est impossible de porter plus loin l'impudence dans l'altération de la vérité. C'est un instrument politique, de gouvernement, de règne. Il fait partie des procédés permanents au moyen desquels s'est formée la mentalité actuelle de la nation. Leur fourberie porta bientôt au paraxysme le mépris et le dégoût des populations.

Dans tous les pays où existe le culte de l'honneur, l'espionnage d'homme à homme, le *mouchardage*, est flétri comme avilissant. L'instinct particulier de notre race le repousse violemment, et la

Digitized by Google

haîne s'en manifeste jusque chez nos enfants, qui ne peuvent pas se décerner entre eux de plus outrageante épithète que celle de « rapporteur. » (1) C'est le signe d'une droiture naturelle que les parents et les maîtres avisés encouragent soigneusement. En Allemagne, l'épidémie de délation est permanente, elle y sévit à l'état de mal national. Telle partie de la presse s'en est inquiétée et l'a dénoncée inutilement. A tous les degrés de l'échelle, se rencontre la mentalité du bas policier. Et la chose est telle, que les allemands ne peuvent cacher leur défiance réciproque. S'il était relativement facile de les faire parler isolément, on n'en tirait plus rien dès qu'ils étaient deux. Il n'est pas un seul de mes concitoyens qui n'ait été à même d'en faire la constatation.

Il y aurait des volumes à faire rien qu'avec les faits de vénalité imputables aux militaires allemands, de tous grades. Certains d'entre eux en ont exprimé à maintes reprises leur indignation, devant des Français. Au cours des dernières années, le mouvement était devenu général. Tous s'en mêlaient, peu ou prou, jusqu'aux membres de la police militaire. On a vu des officiers se présenter ostensiblement, en tenue, dans des magasins, pour y offrir la combinaison qui devait remplir leurs poches sans nuire à la caisse du commerçant.

De leurs habitudes hygiéniques, celles dont les Allemands font étalage le plus volontiers, à tout propos et hors de propos, il en est comme des autres supériorités dont ils se targuent immodérément. Leurs soldats s'y conforment tant qu'ils sont soumis à la surveillance disciplinaire ; dès qu'ils y échappent, chacun d'eux est ressaisi par son tempérament individuel, et la comparaison alors n'est pas toujours en faveur du troupier allemand.

Dans maints logements, officiers et soldats ont laissé le souvenir d'hommes désordonnés et malpropres, dénués de correction, souvent sans dignité. Longue serait la liste des habitants qui ont dû être les témoins écœurés des accidents les plus répugnants. Le moindre de leurs désagréments était de ramasser dans l'escalier, ivres-morts, leurs hôtes imposés, et d'avoir ensuite à les hisser, dans cet état, jusque dans leurs chambres. Heureux ceux dont les tribulations, se bornant à cet effort, ne se compliquaient pas de la nécessité de faire disparaître les traces des pires défaillances gastro-

(1) Au collège cela s'appelle *pionner*. Le pion est toujours honni et tenu à l'écart.

N. D. L. R.

Digitized by Google

intestinales, double catastrophe déplorablement fréquente chez nos ennemis !

Un de mes amis, professeur à la Faculté de médecine, eut un jour sous les yeux le spectacle d'un officier général se débattant dans cet état.

Les manifestations de cette nature ne furent pas toujours les conséquences involontaires de l'ivresse. Elles furent souvent l'effet de l'une de ces bonnes farces dont ces hôtes charmants se montrèrent coutumiers, lorsqu'ils étaient en gaieté. Leur plaisir de haut goût consistait alors à souiller de leurs excréments tout ce qui leur tombait sous la main : ustensiles de cuisine, tiroirs de meubles, vases d'ornement et, dans les églises, jusqu'aux confessionnaux et aux bénitiers !...

Et avec tout cela, alliée à une défiance extrême, une crédulité sans égale. La contradiction n'est qu'apparente. L'observation conduit à voir dans cette particularité, une manifestation de l'orgueil de race combiné avec la candeur épaisse et lourde qui forme le fond du caractère national.

Avec plus d'entêtement, plus d'opiniâtreté que de fermeté et de lumière véritables, les Allemands n'ont en général d'autres opinions que celles de leurs dirigeants. Dénués de tout sens critique, ils acceptaient de leurs chefs et répétaient les invraisemblances les plus énormes. A Lille, beaucoup venant de la Marne, croyaient — on le leur avait dit — s'être rapprochés de Paris, et leur déception était grande, lorsqu'on leur avait prouvé, carte en main, qu'ils en étaient à 250 kilomètres. Les officiers, bien qu'à un degré moindre, accusaient la même lacune intectuelle.

Entre vingt autres billevisées de même force, un officier wurtembergeois, en temps de paix géomètre de la ville d'Ulm, me soutenait un jour, le plus sérieusement du monde, que les Français, auteurs responsables de la guerre, ne voulaient pas seulement reprendre l'Alsace-Lorraine, mais encore annexer le Grand Duché de Bade, la Bavière et son propre pays.

Tous, à l'envi, du haut en bas de l'échelle, criaient que les Anglais ne voudraient plus quitter le Nord de la France, et que nous serions obligés de recourir à leur aide, à eux allemands, pour les en chasser.

La mentalité autrement déliée de nos populations eut tôt fait de réagir sur ces esprits grossiers, et jusqu'au point d'inquiéter l'autorité allemande qui, sans y réussir à son gré, d'ailleurs, multiplia les moyens d'isoler sa troupe d'un contact qu'elle jugeait

Digitized by Google

pernicieux. C'est par milliers, avec une parfaite inconscience, du reste, de la haine soulevée par l'accumulation des crimes des leurs, que les soldats allemands déclaraient vouloir rester en France, la guerre finie, ou y revenir pour s'y fixer (1).

C'est qu'il leur fallait bien voir tel qu'il était, tout autre qu'on ne le leur avait enseigné, ce peuple, qui se montrait généreux, humain, malgré ses griefs et ses souffrances, faisait preuve dans le malheur de qualités de courage, de résignation, de dignité et de constance patriotique, dont ils n'étaient pas bien sûrs que les leurs fussent capables au même degré, dans des conjonctures égales.

Ils constataient que, en dépit de la compression exercée sur les habitants et de la prudence qui s'imposait à ceux-ci dans tous leurs actes, ils conservaient dans les allures et le langage une franchise et un entrain dont le contraste avec la raideur et la contrainte qui sont de règle parmi eux, plaidait en faveur des mœurs de notre pays. Ils pressentaient les côtés aimables de l'existence normale des Français, et dissimulaient mal le mouvement qui les poussait de ce côté. Dès 1915, des officiers allemands ne cachaient pas que cette guerre durait trop longtemps, et que le contact prolongé de leurs hommes avec nos population finissait par modifier sensiblement leur mentalité primitive.

P. Trochon.

LIVRES ET REVUES

Le numéro du *Bulletin religieux* du diocèse du 22 janvier 1920 publie un article de Mgr Barthe, vicaire général, sous le titre *Apostolicité de la mission de saint Eutrope*. L'auteur critique l'interprètation donnée par M. Depoin du texte de Grégoire de Tours (*Revue* XXXIX p. 17) *Eutropius..... a beato Clemente episcopo fertur directus in Gallias*. On se rappelle que M. D. fait de ce Clément un évêque de Metz du IIIe siècle et non point, ainsi qu'on l'a cru jusqu'à présent, un pape du Ier siècle. C'est contre quoi Mgr Barthe proteste. « On ne peut sacrifier ainsi l'intégrité et le sens du texte historique ni l'autorité de l'antique tradition qu'il rapporte. » Metz était en Gaule, par conséquent Grégoire-de-Tours n'aurait pas dit *directus in Gallias*, si Eutrope était parti de

(1) Les prisonniers, travaillant aux champs chez les propriétaires, en Saintonge, en disaient autant, parce qu'ils se trouvaient mieux traités que chez eux.

N. D. L. R.

Digitized by Google

cette ville. Pour justifier l'expression employée par l'historien, il saute à l'entendement que le missionnaire venait d'un pays étranger, situé au delà des frontières de Gaule.

Le lecteur, au surplus, ne peut se méprendre sur le sens du mot *episcopus* donné à Clément. Il s'agit bien du pape premier du nom, martyrisé en l'an 100. Dans les chapitres qui précèdent celui qui est consacré à la mission d'Eutrope, Grégoire a narré (ch. 35, 36, 37) longuement les miracles accomplis au tombeau ou par l'intercession du pape Clément I. En parlant dans le chapitre 40, du pape Jean I martyrisé en 526, Grégoire ne le désigne pas autrement que *Joannes episcopus*. « Le seul nom d'*évêque* suffit à les identifier lorsque le contexte de l'ouvrage les a désignés clairement et que, par ailleurs, ils jouissent d'un culte public dans les églises auxquelles cet ouvrage s'adresse. « Au surplus » Clément de Metz n'a pas même l'honneur d'une mention expresse, pas plus dans les *livres des miracles* qui rapportent cette mission (d'Eutrope) que dans tout autre ouvrage de saint Grégoire de Tours..... Saint Clément de Metz n'a laissé aucune trace de culte liturgique..... » Grégoire en ne faisant aucune distinction entre l'évêque messin et l'évêque romain aurait créé une équivoque. Rien ne permet de croire qu'il ait commis une telle confusion. « En résumé, l'examen du texte de Grégoire-de-Tours confirme l'apostolicité de la mission de saint-Eutrope. »

(Voir plus haut la réponse de M. Depoin, lettre H).

Dans les deux numéros suivants, Mgr Barthe étudie la tradition relative au martyre, à la sépulture et à l'église de notre premier apôtre. Cette étude lui permet de corriger une erreur capitale qui, depuis le XVII^e^ siècle, fausse entièrement et embrouille l'histoire de l'épiscopat mérovingien dans ce diocèse. Il s'agit de la distinction à faire entre un Saint Pallais, I^er^ (IV^e^ siècle) resté inconnu ou ignoré, et Saint Pallais du VI^e^ siècle. Il faut rendre au premier des actes attribués au second. Saint Grégoire parle du premier et non du second.

AVIS ET NOUVELLES

Prière à nos confrères de lire avec soin la note du trésorier relative au recouvrement des cotisations. Ils ont intérêt à s'y conformer.

Le Bureau et le conseil d'administration se sont réunis le 25 janvier dernier pour examiner les comptes de l'année.

Digitized by Google

Sont présentés : M. Chapsal, grand croix de la Légion d'honneur, maire de Saintes.

M. l'abbé Fradon, vicaire de Notre-Dame à La Rochelle.

M. Dangibeaud renouvelle ses doléances sur les difficultés actuelles et regrette que l'on ne présente pas de membres nouveaux. C'est le seul moyen de parer à l'augmentation des dépenses. Toutes les sociétés sont dans notre cas, mais beaucoup recrutent de nouveaux adhérents. Il semble qu'avec un peu de bonne volonté chacun pourrait amener *un* parent, un ami, (un seul) à se faire inscrire.

M. Fournioux propose un nouveau mode de recouvrement dont le fonctionnement est indiqué dans la note ci-dessous.

En vue de faciliter l'encaissement des cotisations, de simplifier les écritures qui nous incombent de ce fait et de réduire les frais qui résultent du mode de recouvrement adopté jusqu'ici, nous avons décidé de recourir à l'emploi de chèques-postaux.

Dans ce but nous avons fait ouvrir à la Société un compte-courant sous le N° 7038 par le bureau de Bordeaux.

Nos confrères trouveront, encarté dans le présent bulletin, un mandat-carte de versement pour le payement de la cotisation de 1921 dont pourront se servir ceux d'entr'eux non titulaires d'un compte de chèques-postaux.

Ce mandat-carte, pour lequel les frais ne s'élèvent qu'à 0 fr. 15, devra être complété par l'expéditeur qui mentionnera : a) son nom et son adresse dans la partie prévue, à gauche, sur le recto du talon ; b) la somme de treize francs, écrite en toutes lettres, sur le filet du mandat ; c) l'indication « abonnement pour 1921 » au verso du talon (partie réservée à la correspondance).

Ce mandat sera ensuite remis à un bureau de poste soit directement, soit par l'intermédiaire d'un facteur, en même temps que la somme prévue, et il donnera lieu à la délivrance d'un récépissé qui servira de quittance.

Quant aux titulaires d'un compte de chèques-postaux, ils pourront se servir d'un chèque de virement pour se libérer.

Nous nous réservons, bien que ce moyen soit plus onéreux pour nos confrères et plus compliqué pour nous, de faire encaisser comme précédemment, par la poste, les quittances des cotisations, majorées de 1 fr. 25 pour frais de recouvrement, qui ne nous seraient pas parvenues avant le 1er Mai.

Il va sans dire que les instructions qui précèdent ne s'adressent pas à ceux de nos confrères qui ont déjà versé leur cotisation de l'année courante.

Digitized by Google

COMPTE RENDU FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 1920

Actif : En caisse au 1er janvier 1920.	2794	35
Cotisations de 1918	13	»»
id. 1919	157	85
id. 1920	2015	85
id. 1921	13	»»
Vente de bulletins.	9	50
Vente de volumes.	343	50
Divers	2	50
	5349	55
Passif : Impression du XLVIe volume	1109	85
id. du bulletin	1871	70
Frais du bureau	34	»»
Frais de correspondance	107	70
Loyer.	200	»»
Timbres de quittance	30	60
Frais divers	28	40
En caisse en numéraire.	1967	30
	5349	55

Madame Maurice Martineau, présidente de la Croix-Rouge, de Saintes, a reçu la médaille de la Reconnaissance pour services rendus aux blessés pendant la guerre.

Notre confrère, M. Maurice Martineau, est nommé chevalier de la Légion d'Honneur. C'est un acte de justice que la conscience publique attendait avec impatience. Avant et pendant la guerre, M. Martineau a organisé le service de « deux hôpitaux auxiliaires, une infirmerie de gare qui a rendu d'immenses services. De jour, de nuit, sans souci de son âge et de sa santé, s'est employé à ravitailler les troupes de passage. Toujours sur la brèche, a été le plus bel exemple d'abnégation et de dévouement. »

Notre confrère M. Depoin a accepté de représenter notre compagnie à la cérémonie du centenaire de la fondation de l'Ecole des Chartes qui aura lieu à Paris le 27 février courant.

Le numéro de l'*Illustration* du 22 janvier 1921 donne deux pages de reproductions de dessins et tableaux de W. Bouguereau — Œuvres de jeunesse — exposées à la galerie Devambez, entre autres son portrait par lui-même à Rome en 1850 et celui de sa sœur Ketty.

M. Henri Genet en rend compte dans la *Chronique des Arts* du

Digitized by Google

31 janvier : exactement vingt-neuf lignes moitié miel moitié vinaigre. Il termine par cette phrase : « il ne laissera aucune trace dans l'histoire artistique de notre temps » ce qui est manifestement faux. Il a tenu une grande place à tort ou à raison dans le goût... des parisiennes et des étrangères tout au moins. Il a eu des élèves qui l'imitèrent et l'imitent.

Les articles de M. Depoin sur nos évêques ont été réunis en un volume qui vient de paraître à Paris chez Champion, sous le titre *Histoire des Évêques de Saintes*, tome I. *Introduction*. Il est dédié à Mgr Duchesne.

A propos de la nomination récente du comte de Saint-Aulaire à l'ambassade de Londres, il a été dit qu'il était petit-fils de l'ancien ambassadeur de Louis-Philippe ou bien arrière-petit-neveu. C'est inexact. En effet, la branche des Beaupoil, à laquelle appartient notre éminent diplomate, et qui est saintongeaise est séparée depuis longtemps de celle de cet ambassadeur du siècle dernier. Elle est devenue l'aînée, et le comte de Saint-Aulaire est actuellement chef de nom et armes de sa maison. Les oncles et cousins de l'ambassadeur habitent l'arrondissement de Jonzac.

François de Beaupoil de Saint-Aulaire, pannetier de François Ier et d'Henri II, eut comme enfants : Germain, dont la postérité s'éteignit en 1709, et François, seigneur de la Renaudie et du Barry, qui, de sa première femme, Jeanne du Barry de La Renaudie (mémoire de la conjuration d'Amboise), eut Jean, auteur de la branche de Gorre, éteinte, à la fin du dix-huitième siècle, en la personne du marquis de Saint-Aulaire et de l'évêque de Poitiers. De la seconde, Marguerite d'Amelin de Rochemorin, François eut François, seigneur de la Dixmerie. Claude, fils de celui-ci, eut : Alexis, seigneur de Brie, dont la postérité s'éteignit au commencement du dix-neuvième siècle, et Etienne, seigneur de La Dixmerie, dont l'arrière-petit-fils, Marc-Antoine, fut tué à Quiberon. Le petit-fils de ce dernier, André-Auguste, comte de Saint-Aulaire, décéda en 1890, à Sarlat, laissant de Mlle Couturier de Vienne, petite-fille du marquis de Malleville, le comte Charles de Saint-Aulaire, notre nouvel ambassadeur en Angleterre.

(Extrait du *Gaulois* du 19 décembre 1920).

Les journaux de Saint-Jean-d'Angély du 9 janvier 1921 annoncent que le monument que la ville doit ériger aux Morts pour la Patrie est arrivé. On l'a remisé sous le péristyle de l'Hôtel-de-ville ;

Digitized by Google

il y restera jusqu'au jour où on se sera mis d'accord sur l'emplacement où il sera posé. Il s'agit d'un monument de Bartholomé. Depuis un an il s'est formé en ville quatre groupes qui se disputent sur le choix d'un emplacement.

La souscription au monument des morts à Saintes atteint 57.000 francs.

La maquette de M. Peyronnet est acceptée ; le monument sera placé sur le square du Palais de Justice.

La Monnaie de Paris qui avait émigré en 1918 à Rochefort et s'était installée à l'arsenal, vient de frapper une médaille commémorative de cet événement, gravée par M. Lindaner.

C'est M. Marcel Fleury qui a fourni le modèle.

Au droit on voit la Monnaie appuyée sur ses instruments de travail.

Croyez-vous à la pénurie du papier ? Nous manquons de papier disent les imprimeurs... Que certains papiers soient rares, c'est possible, que les papiers aient augmenté de prix le contraire serait étonnant. Qu'est-ce qui n'augmente pas ? (les revenus !) Mais delà à crier misère et en tirer argument pour hausser les prix d'impression, il y a une marge difficile à admettre. Si la disette était aussi complète que les intéressés le prétendent, on ne distribuerait pas autant de prospectus, de réclames, on ne verrait pas autant de livres inutiles. Des journaux disparus pendant la guerre reparaissent, d'aucuns reviennent aux quatre pages. Voici du nouveau : *Le Subiet*, imprimé à St-Jean-d'Angély depuis le 1 novembre 1920 et *Le Piron*, imprimé à Gémozac, mis en vente le 2 janvier 1921, même dans les communes rurales.

Le Subiet parle exclusivement saintongeais, *le Piron* parle saintongeais et un peu français. L'un et l'autre adoptent la stupide orthographe phonétique, aussi arbitraire que fausse et difficile à lire. Tous deux publient des dessins.

Dans sa séance du 21 janvier, la commission départementale des Sites a classé, comme site pittoresque, d'après la demande du Touring-Club et sur le rapport favorable de M. Ch. Dangibeaud, avec approbation du conseil municipal, le cimetière d'Aunay qui allait être désaffecté ; l'état où il se trouve sera maintenu.

Il est question d'autres classements de sites pittoresques. Ceux de nos confrères qui connaîtraient des agglomérations (bourgs, villages, fermes, cimetières) susceptibles d'être reconnus sites pittoresques sont priés de vouloir bien nous le faire savoir.

Digitized by Google

L'ETRANGÈRE A SAINTES

Les 28, 31 janvier, 2 et 11 février 1921, une troupe d'amateurs a joué au théâtre municipal de Saintes et à la salle Grenet, l'*Étrangère*, d'Alexandre Dumas fils, au bénéfice de l'œuvre du monument à élever aux hommes de la commune de Saintes tombés aux champs d'honneur. L'entreprise était hardie, elle a cependant pleinement réussi, devant une salle comble aux trois premières fois. nous devons le noter pour l'historien futur du théâtre à Saintes, car c'est surtout pour lui que cet article est écrit. Nous ne pouvons citer les noms des personnes qui ont donné leur concours à ces représentations : il faut respecter le voile de l'anonymat (transparent) dont elles se sont couvertes. Singulières conventions ! voilà une douzaine de personnes qui consentent à se montrer en public, sur une scène, qui sont connues et reconnues (— quelques-unes seraient peut-être fâchées de ne pas l'être ! —) et qui ne veulent pas que leurs noms soient imprimés en toutes lettres dans les journaux et programmes ! O pudeur ! Avez-vous remarqué au Salon étrangeté pareille ? Le public se presse devant un portrait de femme superbe (je parle de la femme), aux épaules rondes aussi décolletées que possible. C'est le clou du Salon. Vous voulez connaître son nom, vous cherchez le numéro du tableau au catalogue, vous lisez *Portrait de la C*^{sse} (deux initiales). Vous êtes déçu ? Continuez, regardez la petite ligne en dessous : *appartient à Madame la Comtesse.....* le nom en toutes lettres ! ! ! Les conventions sont sauves ! Comprendra qui pourra ! Nos amateurs agissent un peu de même. Ils affectent de se cacher. A quoi bon ? ils n'ont aucune illusion, ils ne peuvent ignorer que toute la ville connaît la distribution de l'*Etrangère*, quel rôle tient M. X ou Mme Z. On peut les nommer tout haut, mais défense d'imprimer leurs noms : O conventions mondaines ! O scrupules ! S'il s'agissait d'un concert, plus de conventions, les noms, au contraire figureraient tout entiers au programme avec satisfaction. Alors ?..... Comprends pas la *nuance !* Nous aurions eu pourtant grand plaisir à conserver au *futur historien* les noms de personnes qui tout en s'amusant affrontent tous les soucis inhérents à une entreprise du genre de la leur. Tous jouent d'instinct, sans même avoir vu la pièce représentée par des professionnels plus ou moins qualifiés. Donc ils n'ont même pas des souvenirs pour se guider. Leur mérite n'en est que plus grand. Le duc, Remonin, Moriceau, (deux de nos confrères), font preuve de qualités remarquables. L'étude du droit mène à tout. Une dame (si le *futur historien* s'obstine à

Digitized by Google

vouloir découvrir son nom il en cherchera un parmi les charmeurs des nuits de printemps passé en éloge suprême) est une duchesse de Septmonts étonnante. Etonnante parce qu'elle aussi joue d'instinct et qu'elle se signale par une rare (chez un amateur) intelligence des diverses situations de son rôle, qu'elle y met un naturel, une chaleur, une vérité d'intonations qui ont vivement impressionné le public..... Tant est puissante la sincérité !

L'art, mes enfants, c'est d'être absolument soi-même

a dit Verlaine.

Mais la surprise, la vraie, fut de voir *l'Etrangère* de 1876 en costumes de 1830 ! Cette *transposition* est d'un effet malencontreux, l'ombre d'Al. Dumas a dû en frémir. Une question de billets de banque explique mais n'excuse pas cet anachronisme audacieux et déroutant (Clarckson parle de chemins de fer). Les couturières aujourd'hui coûtent horriblement cher, les robes de ces dames auraient absorbé la recette. Ce n'était pas le but. On s'est tiré d'embarras, à Bordeaux, chez Tisné. Il semble qu'on aurait pu choisir des costumes de la fin du troisième empire.

Une autre solution, plus élégante, comportant les mêmes costumes qui eussent été moins déconcertants, aurait dû prévaloir : lâcher *l'Etrangère* et adopter *le Gendre de M. Poirier*, un chef-d'œuvre du théâtre moderne (en quatre actes), dont soixante-cinq ans d'existence et de reprises n'ont pas épuisé le succès. Les situations se ressemblent par certains côtés. La pièce est, d'ailleurs, plus littéraire que l'autre, aussi dramatique, aussi *scénique*, moins âpre, plus morale, plus sympathique, le dialogue est plus alerte, sans longueurs et tirades fatigantes. Elle date de 1854, mais la scène se passe en 1846, par conséquent les robes et habits de 1830 n'eussent pas parus trop (du moins autant) antidatés. Mme X eût été une excellente Antoinette de Presles, M. Y. un excellent marquis, nos deux confrères eussent troqué leurs roles contre des roles très similaires..., etc. Alors ?.. Voilà ! Il n'y a qu'une femme dans la pièce ! Que seraient devenues les autres *actrices* que le travesti devait tenter ? Assises dans la coulisse ou dans une loge ?.. Oh !... La question ne se pose pas ! Vous devinez pourquoi. On aurait pu, il est vrai, calmer leur révolte par un petit acte, qui leur aurait donné toute satisfaction... Le compte cinq y était.

Allons, ne pensons plus à tout cela, c'est déjà le passé. Remercions les très dévoués amateurs de la peine qu'ils se sont donnée, remercions-les du résultat (plus de 3000 francs) et souhaitons de

Digitized by Google

revoir la troupe *complète*, l'an prochain, dans quelque nouvelle représentation, car, n'en doutons pas, le monument, même s'il est exécuté en 1921, aura besoin encore de plusieurs billets de mille pour frais impévus. Ch. D.

Nota. — L'an dernier, le même groupe, renforcé de deux unités dont l'absence fut vivement regrettée cette année, a joué l'*Ami des femmes*. Le succès n'égala pas celui de 1921. Le public défiant voulut savoir « s'il en aurait pour son argent ». Les deux représentations n'attirèrent donc qu'un nombre restreint de *curieux*. Beaucoup qui s'abstinrent auraient voulu avoir vu et ont voulu voir depuis. La *revue* n'en parla pas, parce que l'article promis arriva trop tard.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Est décédée, à La Rochelle, le 27 novembre 1920, Mme Vve Maurice Serre, née Madeleine Bouyer, âgée de 36 ans. Elle était petite-fille de M. Inquinbert, avocat.

Le 7 décembre 1920 est mort à Asnières (Seine), notre concitoyen, M. Bisseuil, dont le rôle politique fut important à un moment donné.

Né à La Jard, le 23 avril 1833, de Jean Bisseuil, propriétaire agriculteur et meunier, et de Marie Renaud, M. Eugène-Aimé Bisseuil, après s'être fait recevoir licencié en droit, fut notaire à La Rochelle du 27 mai 1858 au 1er janvier 1864, puis avoué près le tribunal civil de la même ville (1867-1878). Devenu conseiller général du canton de St-Pierre-d'Oléron, le 4 octobre 1874, en remplacement du bonapartiste, M. Paul Normand, il se présenta comme candidat républicain dans la première circonscription de Saintes aux élections législatives du 14 octobre 1877, mais échoua avec 5848 voix contre M. le baron Eschassériaux qui en obtint 7253. Le 21 août 1881 il fut plus heureux et l'emporta, dans la même circonscription, par 6686 suffrages contre 5994, donnés au candidat monarchiste, M. Denys Joly d'Aussy.

M. Bisseuil siégea à la gauche progressiste et vota avec la majorité opportuniste pour les cabinets Gambetta et Jules Ferry, pour les crédits du Tonkin, le maintien du Concordat et contre l'élection des sénateurs par le suffrage universel. Il défendit avec énergie et opiniâtreté le privilège des bouilleurs de crû et mena une campa-

Digitized by Google

gne active et couronnée de succès, en faveur de la péréquation de l'impôt foncier qui valut à la Charente-Inférieure un dégrèvement de plus d'un million et demi de francs.

Porté en tête de la liste républicaine de notre département aux élections du 4 octobre 1885 il fut battu au scrutin de ballottage. Il ne rallia sur son nom que 61,797 suffrages, sur 124,465 votants, tandis que le moins favorisé de ses concurrents conservateurs, M. Vast-Vimeux, en avait 62,157.

Il fut ensuite nommé trésorier-payeur-général successivement de l'Aube (21 mai 1886) et de la Charente-Inférieure (20 juin 1889). Démissionnaire de cette fonction le 18 octobre 1890, après le décès de M. Henri Didier, sénateur inamovible, dont le siège, laissé vacant, avait été attribué par le sort à ce dernier département, il fut élu en son remplacement le 21 février 1892, au second tour, par 548 voix contre le docteur Pascal Bourcy, maire et conseiller général de St-Jean-d'Angély, et M. Dupon, directeur du journal, le *Peuple* de Saintes, qui n'en réunirent respectivement que 318 et 142.

Réélu le 7 janvier 1894, par 777 voix, M. Bisseuil n'obtint que 322 voix le 4 janvier 1903, et eût pour successeur M. Frédéric Garnier, maire et conseiller général de Royan (703 voix).

Ce dernier étant décédé le 6 août 1905, M. Bisseuil essaya de reconquérir son siège à la haute assemblée, mais, le 6 janvier 1906, il fut mis en échec par M. Eusèbe Genet, maire de Saintes et conseiller général du canton nord de cette ville, candidat du Congrès républicain, pour lequel 692 électeurs votèrent tandis que 275 seulement restaient fidèles à M. Bisseuil.

Celui-ci est l'auteur de plusieurs brochures, entr'autres : *Réorganisation civile et judiciaire*, où il émit l'idée de la création du département de *Sèvre et Charente*, formé des anciens départements de la Charente, la Charente-Inférieure, la Vendée et les Deux-Sèvres (La Rochelle, G. Mareschal, 1871) ; *les Bouilleurs de Crû* (Paris-1895) ; *les Réformes Fiscales* (Auxerre-Lasnier-1898). Il fonda la *République de l'Ouest*, journal bi-hebdomadaire, imprimé à Saintes par Chassériaux frères, dont il fut le directeur politique et qui ne vécut guère qu'un an depuis le 14 décembre 1902, date de son apparition.

Selon ses volontés, M. Bisseuil a été inhumé à Saint-Georges-d'Oleron, dans le caveau de famille, près de sa femme, née Nancy Fournier, et de ses deux filles Marie et Laure, qui l'avaient précédé dans la tombe.

Il a laissé pour héritiers ses petits-neveux, nés du mariage de M. Léon Bisseuil, en son vivant, receveur particulier des finances

Digitized by Google

à Bayonne, avec Mlle Estella Barbraud : 1° Pierre Bisseuil, élève à l'Ecole Centrale, à Paris ; 2° Jeanne Bisseuil, épouse de M. Charles-Victor Fauvel, sous-préfet honoraire, percepteur des contributions directes à Bordeaux ; 3° et 4° Suzanne et Germaine Bisseuil.

EDMOND G...

Le 28 décembre 1920, M. Jean-Maurice Rouyer est décédé à La Grange-Hautmont, commune de Fontcouverte. Il laisse un fils, M. le docteur Amédée Rouyer, et quatre filles : Mme A. Retouret, Mlles Germaine, Geneviève, Anne-Marie. L'inhumation a eu lieu à Saintes.

Le janvier 1921, est décédé M. Taittinger, âgé de 68 ans, père de M. Taittinger, député.

Est décédée, à Angoulême. le 5 janvier 1921, Mme François Pinasseau, née Marie-Thérèse Chassaigne, âgée de 68 ans.

Elle laisse quatre fils : MM. François, croix de guerre ; Pierre ; Jean ; Etienne, croix de guerre et croix de Saint-Georges-de-Russie ; et quatre filles : Mmes Bernard-Seguin ; René Fougerat ; Paul Jeandeau ; Jean Frelaud.

Le 29 janvier 1921, est décédé. à Saint-Jean-d'Angély, M. Etienne Clais, âgé de 72 ans, notaire honoraire. Il était fils de M. Adolphe Clais, conservateur des hypothèques à Saint-Jean-d'Angély ; il avait cédé son étude à son fils, M. Etienne, après 47 ans d'exercice, en janvier 1920. Lui-même avait succédé en 1873 à son oncle, M. Léon Clais.

Il laisse un fils et une fille Mme Drouineau.

MARIAGES

Le 28 décembre 1920, a été célébré aux Lilas (Seine) le mariage de M. Paul Julien, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, fils de M. P. Julien, directeur de l'Ecole Saint-Vivien, avec Mlle Solange Macquaire, fille de M. P. Macquaire, conseiller du commerce extérieur de la France,

Le 26 janvier 1921, à Mortagne-sur-Gironde, a été bénit le mariage de Mlle Thérèze Parias avec M. Pierre Dugoujon, et celui de Mlle Marguerite Parias avec M. Pierre Dupouy, médecin de marine de 2e classe.

Le 1er février 1921, à Saint-Louis de Rochefort, a été bénit par notre confrère M. le Chanoine Fouché, archiprêtre de Jonzac, le mariage de M. le lieutenant Georges Priou, fils du général Priou et de Madame, née Mortiers, avec Mlle Yvonne de Rauglaudre, fille du commandant de Rauglaudre et de feu Madame, née Parfait.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin (suite)* ; — *Le Clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne (suite)* : — *La seigneurie de Rioux* ; — *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes (suite)*, par J. Depoin ; — *Pour l'histoire du théâtre en Aunis* ; — *Vieille annonce* ; — *Observations.*

Livres et Revues.

Avis et Nouvelles : Admissions.

Notes d'État Civil : *Décès* : M. Delisse-Morin ; M. l'abbé André Fanton ; Mme Julien-Laferrière ; M. Calvet ; M. Decharme ; M. le Chanoine Guilbaud ; M. Gabriel Nicolet ; M. Emile Rouyer ; Mme la marquise de Chasseloup-Laubat ; M. Clément Ernest Raëckelboom.

Mariages : Bremond d'Ars-de Hurtado ; Dupuy-Mestreau ; Baudry-Rousse ; Pozzi-Martin ; Muffat-Bernier ; Henri-Robert-Delaunay.

Bibliographie.

VARIÉTÉS

LE GOUVERNEMENT DE BROUAGE ET LA ROCHELLE SOUS MAZARIN (1653-1661)

(Suite)

IV

Établissement des revenus du Cardinal. — Droits sur le sel. Elections. — Abbayes.

Le 26 du mois d'août 1653, Mazarin, écrivant au comte d'Estrades à Bordeaux, l'informait que Colbert partait le lundi 1er septembre et se rendait dans les gouvernements « pour ajuster toutes choses ainsy que vous concerterez ensemble (1). »

(1) Lettre de Paris, 26 août (Arch. Nat., KK 1221, fol. 455).

Digitized by Google

Les lettres de créance remises à Colbert (1) pour le comte d'Estrades et pour le commandant de place, Chamfleury, furent rédigées par Colbert lui-même et expédiées dans ses bureaux. Le Cardinal écrivit seulement de sa main, en tête de marge, l'adresse et la date : Paris, 1er septembre 1653. D'après ces lettres, le comte d'Estrades devait s'en rapporter à ce que lui dirait Colbert ; tous deux s'entendraient pour prendre dans le gouvernement les dispositions qu'ils jugeraient utiles, même à l'égard de tous les états et mémoires de paiements : « je vous donne pouvoir, à l'un et à l'autre, de les augmenter ou diminuer comme vous le jugerez plus avantageux pour le service du roi et le mien particulier. » Les commandants, officiers et agents du gouvernement n'auront qu'à obéir. C'est l'unique recommandation qui est faite à Chamfleury. Il devra se conformer à toutes les résolutions prises par Colbert, « lesquelles j'approuve dès à présent comme si je les avois faict moy-mesme. »

Le comte d'Estrades, comme on sait, quitta momentanément l'armée du duc de Vendôme et vint à La Rochelle, le 12 septembre, pour y rencontrer Colbert qui venait lui-même de l'île de Ré, où il avait définitivement réglé l'arrangement avec le sieur de Louches.

A La Rochelle, Colbert visite les tours et dresse l'état des réparations nécessaires ; puis il fait enregistrer au présidial les lettres de provision du Cardinal, celles du comte d'Estrades et celles du commandant de place, M. de Survie. « Ensuitte, écrit-il à Mazarin, tous les corps de la ville me sont venus assurer de leur fidélité au service du roy et de leur zèle particulier à celuy de V. E. (2). »

Dans les jours suivants, il passe à Brouage et à Oléron, avec le comte d'Estrades. Après avoir examiné tous les services et les garnisons, il arrête des états définitifs de paiement pour les officiers et les troupes. Ne négligeant aucun détail, il signa même à Brouage, où il était le 15 septembre, un devis des réparations à exécuter au pont dormant de la porte d'Hiers.

C'est au cours de son voyage rapide mais fructueux que Colbert vantait, dans ses lettres à Mazarin, la beauté et la richesse de ce

(1) Aff Etr., *France* 1476, fol. 523.

(2) Colbert à Mazarin, La Rochelle, 12 septembre 1653 (Aff. Etr., *France* 1476, fol. 510).

Digitized by Google

gouvernement et qu'il conjurait le Cardinal d'écarter toute pensée de l'abandonner. Il était de retour à Paris le 22 septembre.

Cette absence de trois semaines avait donné à Colbert l'occasion qu'il ne laissa pas échapper de mettre en avant son cousin Colbert de Terron. Il lui confia le soin de son bureau et de ses affaires et la conséquence logique ne se fit pas attendre. Le 10 septembre, le Cardinal écrivait à Colbert de Terron (1) : « En l'absence du sieur Colbert qu'on m'a dit vous avoir donné charge de recevoir mes dépesches et exécuter mes ordres, je vous escris ces lignes..... » ; et les détails contenus dans cette lettre, comme dans les suivantes, ne pouvant s'adresser qu'à un homme parfaitement au courant des affaires de Colbert, il est certain que depuis un certain temps déjà Colbert de Terron travaillait auprès de son cousin. Mazarin l'entretient de paiements de levées de troupes, de commandes d'effets et d'armes et d'affaires avec les surintendants. Il le charge de visiter pour lui des personnages de marque ; il lui demande un relevé de caisse : « mandez-moy promptement quel argent il y a à moy chez M. Colbert et qu'est-ce que l'on pourra tirer de mes assignations dans ce mois (2). » Il le félicite de son zèle et de sa ponctualité : « au surplus, lui écrit-il enfin, soyez assuré de mon affection. »

Ainsi, Terron entrait dans la confiance du Cardinal et le projet de Colbert s'avançait vers une réalisation prochaine. Il y eut cependant encore un effort à faire.

Malgré la perte de Dunkerque, puis celle de Barcelone, le Cardinal poursuivait toujours l'abaissement de l'Espagne ; et, l'apaisement de la Fronde lui rendant sa liberté d'action, il faisait, en Provence (3) et particulièrement à Toulon, des préparatifs pour atteindre cette puissance en Catalogne encore, en Toscane et à Naples.

Charles Colbert (4), frère de notre insigne organisateur, avait été envoyé à Toulon où il était chargé d'une partie de l'adminis-

---

(1) Mazarin à Terron, Amiens, 10 septembre 1653 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 216, fol. 255).

(2) Mazarin à Terron, Amiens, 15 septembre 1653 (*Ibidem*, fol. 265).

(3) Mazarin eut le gouvernement de Provence par provisions datées du 10 septembre 1653 ; il en disposa en faveur du duc de Mercœur, son neveu par alliance.

(4) Charles Colbert (de Croissy), frère puîné de Jean-Baptiste Colbert, remplit un grand nombre de fonctions avant d'entrer dans la diplomatie où il se distingua ; secrétaire d'Etat en 1679, il mourut en 1696.

Digitized by Google

tration financière et remplissait les fonctions d'intendant de la marine ; l'idée vint au Cardinal de mettre à sa place Colbert de Terron. Mais Colbert adressa une lettre de protestation (1) à Mazarin qui n'insista pas. Charles Colbert (de Toulon) garda son poste et Charles Colbert de Terron fut destiné à Brouage.

Rentré à Paris après avoir exploré le gouvernement de Brouage, Colbert avait d'autant plus de compétence pour résoudre les questions qui pourraient intéresser ce gouvernement qu'il en avait lui-même réglé sur place l'organisation. S'il transmet au Cardinal les lettres qu'il reçoit de Brouage, c'est presque uniquement à titre de renseignement. Mazarin lui abandonne toute direction et lui écrit : « Je vous renvoye les lettres que vous avez receues de Brouage, La Rochelle, etc., affin que vous y fassiez la response que vous jugerez à propos (2). » Il en sera ainsi de plus en plus, Colbert rédige les lettres, les fait expédier et les envoie au Cardinal pour la signature.

Il lui rappelle que l'affaire de Louches est réglée, qu'on est maître de l'île de Ré et qu'on « ne doibt perdre de temps à tirer la démission de la Reyne (3) » du gouvernement général.

En même temps, Colbert s'attache à libérer ce gouvernement de tous les parasites qui l'exploitent ou qui lui font tort. Par exemple, il faut s'opposer au projet du maréchal d'Albret (4) qui « remue ciel et terre » pour faire établir un bureau des trésoriers de France à La Rochelle, puis qui se rabat sur Saintes ou Angoulême, ventouse bien trop proche, au gré de Colbert ; faire lever les entraves apportées au commerce des blés par le gouverneur du Poitou, le duc de Roannez (5), qui délivre, à son profit, des passeports pour les blés qui vont à Marans, et au détriment des caisses de La Rochelle et de Brouage ; examiner les droits conservés par le maréchal Foucault, le duc de Richelieu, le duc d'Orléans même ;

---

(1) Colbert à Mazarin, Paris, 25 octobre 1653 (P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. I, p. 209).

(2) Mazarin à Colbert, Laon, 5 octobre 1653 (Bibl., Nat., Ms., *Baluze* 216, fol. 281).

(3) Colbert à Mazarin, Paris, 7 octobre 1653 (Aff. Etr., *France* 892, fol. 421).

(4) César Phébus d'Albret, comte de Moissens, de la maison de Navarre, maréchal de France le 15 février 1653.

(5) Artus Gouffier, duc de Roannez, né en 1624, mort le 4 octobre 1696, gouverneur du Poitou du 1er septembre 1651 au 12 septembre 1664, après le duc de La Rochefoucauld ; le duc de La Vieuville lui succéda après sa démission.

Digitized by Google

mais surtout écarter le duc de Vendôme qui se cramponne au gouvernement.

Pendant qu'on désarme la flotte dans la Seudre, César de Vendôme se sert de ce prétexte pour demeurer à Marennes. « Ce séjour dans le gouvernement de V. E., écrit Colbert, ne peut estre bon et ne peut avoir autre but, dans l'esprit de M. de Vendosme, que de le reconnoistre et beaucoup plus de se faire payer de ce qu'il prétend sur les tailles de l'abonnement des paroisses de Brouage, qui ont été données à V. E. pour les réparations et achapts de munitions de ses places, et sur le convoy de Bourdeaux, par le moyen de la ferme de Charente dont il prétend se rendre maistre, et, de cette sorte, partager le commandement du pays (1). »

Colbert, d'un côté, et d'Estrades, de l'autre, suggèrent à Mazarin de faire appeler le duc de Vendôme à la Cour, par un ordre du roi. Il n'y a pas d'autre moyen de s'en débarrasser. C'est ce que fit le Cardinal. Si sa part était menacée, elle était aussi, comme on voit, bien défendue par de vigilants gardiens.

Le duc de Vendôme qui, avec ses vaisseaux, faisait mine de lever des droits sur les navires marchands pour se rembourser de ses avances, était aussi gênant sur terre que sur mer ; « se qualifiant de généralissime des armées du Roy, tant par mer que par terre, dans les provinces de Guyenne, Xaintonge, Angoulmois, La Rochelle et Poitou (2), » il prétendait « envoyer des troupes dans tous ces lieux-là. » En somme, il faisait presssion par tous les moyens pour obtenir les assignations rémunératrices qu'il était d'ailleurs en droit d'exiger au même titre que Mazarin ; et, comme il était trop puissant avec son amirauté pour qu'on passât outre, il fallut bien lui donner satisfaction.

Colbert ne perdait toujours pas de vue les droits des particuliers sur le sel ; et en cela, il se montra beaucoup plus hardi et roublard que Mazarin.

« Vostre Eminence, écrit-il (3), a dit à M. d'Estrades qu'elle désiroit qu'on restablist les droictz de M. de Richelieu sur le sel de Brouage ; l'on ne peut restablir cette partie sans restablir le tout, et ainsy il faut voir si tout ce qu'on a faict jusqu'à présent en cette

(1) Colbert à Mazarin, Paris, 8 mai 1653 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 216, fol. 212).

(2) Lettre de Servien et Fouquet à Mazarin, 18 novembre 1653 (Ch. Dangeau, *loc. cit.*, p. 364).

(3) Colbert à Mazarin, Paris, 7 juin 1654 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 11)

Digitized by Google

affaire demeurera inutil. Mon advis seroit qu'en cette nature d'affaires V. E. accordast tout ce que l'on peut luy demander et qu'elle me laissast faire. »

Malgré ses patients cheminements dans cette affaire qui doit « tirer de longue », malgré les précautions qu'il prend même pour éviter la rencontre de Mme de Richelieu, Colbert ne put empêcher que les anciens maîtres des droits sur le sel ne fussent remis en possession de leurs valeurs. Mazarin se voyait obligé à des ménagements qui ne paraissaient pas arrêter son intendant cherchant « à dégouster les propriétaires des droits » ; il ne pouvait pas évincer purement et simplement des personnages comme le duc d'Orléans. On dut prendre arrangement avec eux et racheter à bon prix la partie qu'ils voulurent céder. En un mot il fallut payer et c'est bien ce qui embarrassait le Cardinal. Il s'en ouvre à Colbert (1).

« Pour ce qui est des droits de Brouage, je vous lairay faire, mais je crains que vous ne vous trouviez embarrassé faute d'argent comptant pour y employer. » — « Pour les droicts de Brouage, répond Colbert (2), je m'en démesleray comme je pourray, si V. E. veut me permettre d'en prendre un sol ou 18 deniers, elle m'obligera. »

Cette affaire laborieuse aboutit aux résultats suivants : le duc de Richelieu garda ses 14 sols de droits ; le duc d'Orléans céda 4 sols sur les 19 sols 6 deniers qu'il possédait. Ces 4 sols furent adjugés à Mazarin par les commissaires du Louvre, le 30 septembre 1655 (3), au prix de 333816 livres ; ils donnaient un revenu de 28000 livres, soit 8,38 0/0.

Avec le maréchal Foucault, Colbert comptait faire mieux. Il avait usé hardiment de son procédé habituel d'obstruction contre lequel le maréchal protesta. Le 22 juillet, ce dernier adressait une lettre au Cardinal (4) pour se plaindre de ce que l'on eût donné en Brouage un ordre « pour araiter la levée du droit » qu'il avait sur le sel, et il faisait appel à son équité, lui offrant d'ailleurs de lui céder ses droits contre un dédommagement équivalent.

Ce n'est qu'un mois plus tard que Mazarin communiqua cette

---

(1) Mazarin à Colbert, Reims, 13 juin 1654 (*Ibidem*, fol. 30).

(2) Colbert à Mazarin, Paris, 18 juin 1654 (*Ibidem*, fol. 39).

(3) P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. I, p. 525.

(4) Foucault à Mazarin, 12 juillet 1654 (Aff. Etr., *France* 1697, fol. 36).

Digitized by Google

lettre à Colbert en lui écrivant (1) : « mon intention est que vous informiez de cette affaire, parce que je veux tenir parole au dict sieur Mareschal, et vous pourrez mesme luy escrire ce que vous en sçaurez affin qu'il se puisse pourveoir, s'il y a lieu de luy donner satisfaction, ou qu'en tout cas il cognoisse que ce n'est pas de mon fait. » La lettre expédiée par un secrétaire, Mazarin se ravise et ajoute quelques lignes de sa main : « je crois que ce seroit mieux de faire traitter avec luy de ses droits, ne doutant pas qu'il ne s'en desfasse à bon marché. Je me remets, pour tout, entièrement à vous. »

On reconnaît là le génie de Mazarin. La première manière de sa lettre lui est suggérée par celle de Foucault, puis il exprime son secret désir, enfin il s'en remet à l'habileté de Colbert.

Naturellement, celui-ci n'avait pas besoin de prendre d'informations sur une affaire qu'il menait lui-même, mais puisque Son Eminence désire donner satisfaction au maréchal Foucault « je tourneray, écrit-il (2), cette affaire d'une autre manière que j'avais résolu ; mais il aura peine à se défendre d'en traiter à prix raisonnable ; » quant à lui donner en échange « pareil revenu ailleurs, c'est une condition trop dure pour y penser. » Et le Cardinal de répondre, en marge : « bon, je me remets à tout ce que vous ferés, quelque chose que je vous escrive sur cette matière. »

En fin de compte, sur les 8 sols du maréchal, Colbert racheta pour le Cardinal, 4 sols 4 deniers, par des intermédiaires. L'affaire fut définitivement conclue, le 4 mars 1655, pour le prix de 147.107 livres 6 sols 3 deniers, avec un revenu de 29.750 livres (3), presque du 21 0/0. Bonne opération. Et Colbert avait fait pour lui-même l'acquisition d'une petite part de 13 deniers qu'on appelait la part de Bérault.

Colbert était loin d'avoir obtenu tout ce qu'il espérait, mais il s'arrangera pour faire établir, à la fin de l'année 1655, un nouveau droit de 11 sols sur chaque muid de sel ; et, en laissant croire d'abord que ce droit était pour le roi, puis en retardant les affiches d'adjudication, il le fit adjuger au Cardinal, par les com-

---

(1) Mazarin à Colbert, Péronne, 17 août 1654 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 131).

(2) Colbert à Mazarin, Paris, 22 août 1654 (*Ibidem*, fol. 140.)

(3) P. Clément, *Lettres de Colbert*, t. I, p. 525.

Digitized by Google

missaires du Louvre, le 28 mars 1657, au prix de 402.500 livrés (1), pour un revenu de 77.000 livres, soit 19, 37 0/0.

Au total, Mazarin devint propriétaire de 19 sols 4 deniers qu'il avait payés 883.423 livres 6 sols 3 deniers et qui donnaient, en moyenne, 131.750 livres de revenu annuel.

Depuis le 27 mai 1654, Mazarin était, en titre, gouverneur général de Brouage et La Rochelle par démission de la reine, ce qui consacrait sa prise de possession. Cependant, Colbert poursuivait sa tâche laborieuse. Le 24 juin, il écrit au Cardinal (2) qu'il a enfin tiré des surintendants « pour 300.000 livres d'assignations sur les deux quartiers du convoy de Bourdeaux 1655 ; ce que je considère comme le salut des affaires de V.-E., parce que je luy puis respondre que ce fonds et ce qui vient de la ferme des 35 sols de Brouage ne pourra estre diverty. »

La manière dont usa Colbert pour arriver à ce résultat est curieuse. Il eut l'heureuse idée de faire comprendre dans cette partie le remboursement d'avances qui avaient été faites par le Cardinal mais dans lesquelles le surintendant Servien était intéressé pour 15.000 livres, « ce que je lui fit connoistre, ajoute-t-il, et cela n'a paspeu servy à mon dessein. » — « Je vous remercie de tout mon cœur, répond en marge le Cardinal, ça été fort bien pris. »

Colbert ajoute encore au fondement de son édifice financier quatre solides pierres d'angle. Voici d'abord ce qu'il confie au Cardinal dans cette même lettre du 24 juin : « Il ne me restera plus, pour assurer un fonds certain et solide, à compte des remboursements de V. E., que de m'assurer les deux élections des Sables et de La Rochelle, à quoy je m'appliqueray, non du coste de MM. les Surintendants, mais en empeschant ceux qui en peuvent traicter et je tiens cette voye plus seure. »

Fidèle à sa tactique habituelle, Colbert n'attaque pas seulement la place de front, il surveille les flancs ; et par une manœuvre d'obstruction bien menée, il circonscrit la position dont il reste, à la fin, le maître.

Le résultat des démarches de Colbert fut le groupement autour de Brouage, de quatre élections dont l'impôt de la taille revint

(1) P. Clément, (*Ibidem*).

(2) Colbert à Mazarin, Paris, 24 juin 1654 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 57).

Digitized by Google

non plus au roi mais au Cardinal et cela directement, car les recettes seront versées soit à Brouage, soit au bureau de Colbert, à Paris.

Ces quatre élections étaient :

L'élection de Marennes, ou pays abonné de Brouage, qui comprenait aussi l'île d'Oléron ;

L'élection de Saintes sur laquelle le gouvernement de Brouage empiétait quelque peu ;

L'élection de La Rochelle, avec l'île de Ré, englobée dans le gouvernement militaire de l'Aunis ;

Enfin l'élection des Sables-d'Olonne, située dans la lieutenance générale du Bas-Poitou.

Ces quatre élections, excepté celle de Marennes, étaient notablement plus étendues que les arrondissements qui portent aujourd'hui les mêmes noms.

I. L'*élection de Marennes*, ou *Pays abonné*, répondait à l'arrondissement actuel de Marennes moins les communes (paroisses) du canton de Royan, les communes de Champagne et d'Echillais, du canton de Saint-Agnant, et celle de Saint-Augustin, du canton de La Tremblade, qui étaient dans l'élection de Saintes.

La superficie de cette élection était estimée, à l'époque, à 22 lieues carrées. Les 30 paroisses (1) qui la composaient ne payaient pas la taille mais un abonnement annuel de 34.000 livres ; et ce pays abonné était souvent appelé l'élection *supprimée* de Marennes.

II. L'*élection de Saintes*, de beaucoup la plus étendue des quatre, était d'une superficie de 156 lieues carrées et comprenait 376 paroisses.

Dans cette élection rentraient les formations territoriales actuelles suivantes :

1° Les sept cantons de l'arrondissement de Jonzac tout entier ;

2° Sept des huit cantons de l'arrondissement de Saintes. Le canton de Burie, sauf les communes de Chirac et de Saint-Sauvant, était dans l'élection de Cognac ;

3° Dans l'arrondissement de Marennes, le canton de Royan ; les communes de Champagne et d'Echillais, du canton de Saint-Agnant, et celle de Saint-Augustin, du canton de la Tremblade ;

4° Quatre des six cantons de l'arrondissement de Barbezieux

(1) « Noms des généralités et élections du Royaume avec le nombre des paroisses » (1657). (Aff. Etr., *France* 904, fol. 255).

Digitized by Google

(département de la Charente), ceux de Baignes-Sainte-Radegonde de Barbezieux, de Brossac et de Chalais ;

5° Enfin la commune de Cressac, dans le canton de Blanzac, arrondissement d'Angoulême (Charente).

Au total : 19 cantons d'aujourd'hui et quelques communes.

L'imposition de la taille y variait entre 700 et 800.000 livres.

III. *L'élection de La Rochelle*, d'une superficie de 54 lieues carrées en y comprenant l'île de Ré, avait 85 paroisses continentales et correspondait à :

1° L'arrondissement actuel de la Rochelle, soit cinq cantons continentaux, plus les huit paroisses de l'île de Ré qui ont formé deux cantons et qui constituaient alors un département séparé dans l'élection, l'île de Ré ne payant aucun droit au roi sauf l'impôt dit des 35 sols sur le sel ;

2° Quatre des cinq cantons de l'arrondissement de Rochefort. Celui de Tonnay-Charente appartenait alors à l'élection de Saint-Jean-d'Angély (généralité de Limoges) ; le bourg était d'ailleurs dans le gouvernement de Brouage :

3° Le canton de Mauzé, arrondissement de Niort (Deux-Sèvres).

Soit 12 cantons.

Le prêt de la taille y était d'environ 275.000 livres. A La Rochelle même, la taille était remplacée par un abonnement de 10.000 livres.

IV. *L'élection des Sables-d'Olonne*, de 80 lieues carrées, avec 96 paroisses, répondait aux circonscriptions suivantes qui font partie du département de la Vendée :

1° Les neuf cantons continentaux de l'arrondissement des Sables ; les îles de Noirmoutier et d'Yeu n'étant pas comprises dans l'élection ;

2° Dans l'arrondissement de La Roche-sur-Yon, le canton de Poiré-sur-Vie ; les deux tiers occidentaux du canton de La Roche-sur-Yon ; les communes de La Claye, dans le canton de Mareuil, et de Dompierre, dans le canton des Essarts. Cette paroisse de Dompierre formant îlôt dans le territoire de l'élection voisine, de Mauléon, était dite l'Enclave de Dompierre ;

3° La commune (paroisse) de Lairoux, canton de Luçon, arrondissement de Fontenay-le-Comte.

Le prêt de la taille, dans cette élection, était, en moyenne, de 320.000 livres.

En résumé, ce territoire financier couvrait une superficie de

Digitized by Google

6.000 kilomètres carrés avec un rendement de 1.380.000 livres. C'était bien le fondement de l'édifice.

Il faut encore remarquer que les côtes de ce territoire répondaient aux deux tiers de la rive septentrionale de la Gironde et, de là, s'étendaient jusqu'à la limite méridionale de la Bretagne, au fond de la baie de Bourgneuf. Il n'y avait qu'une courte interruption à l'endroit de l'anse sablonneuse et nulle de l'Aiguillon jusqu'au rivage de laquelle se prolongeait l'élection de Fontenay-le-Comte enfoncée comme un coin entre l'élection de La Rochelle et celle des Sables.

Certes l'intérêt maritime de ce groupement n'avait pas été perdu de vue ; et, comme la possession de la taille dans un pays entraînait nécessairement une grande capacité d'intervention, l'agent du Cardinal à Brouage allait se trouver pourvu d'un champ d'action en rapport avec l'importance du centre maritime auquel il était attaché.

Les appointements de gouverneur, les revenus sur le sel, les pensions et assignations sur le convoi de Bordeaux et la traite de Charènte, l'abonnement de Marennes et le produit de la taille de trois élections formaient le principal du revenu ; il faut y joindre des droits de moindre importance, droits de courtage, passeports, office de contrôleurs et de mesureurs, et d'autres encore possédés par le Cardinal.

Et le revenu annuel régulier de ce gouvernement atteignait environ deux millions de livres dont 200.000, à peu près, appartenaient en propre à Mazarin. Il avait d'ailleurs la disposition du reste pour le remboursement de ses avances passées, actuelles et futures dont il tirait profit, naturellement.

Cette source paraît encore bien faible quand on la compare au gain de cent millions et plus que Mazarin réalisa en moins de dix ans, même si l'on y joint les revenus de ses autres charges, gouvernements et domaines : l'Alsace, l'Auvergne, Vincennes, la Fère, Marle, les duchés de Mayenne, de Nevers etc., et des traités comme celui qu'il fit avec Gourville lequel se chargea des recettes générales de la Guyenne, en 1657, avec l'engagement de rembourser 2.700.000 livres au Cardinal en quinze mensualités. Seul le résultat acquis peut donner une idée de l'énorme labeur de Colbert qui dirigea pendant dix ans cette immense exploitation.

Parmi les sources de revenus, il ne faut pas oublier les abbayes dont Mazarin possédait une vingtaine. Colbert eut l'idée pratique

Digitized by Google

de joindre à l'administration financière du gouvernement de Brouage celle de quatre de ces abbayes voisines ou assez proches de ce gouvernement.

La première était l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm (1) dont Mazarin était abbé depuis 1651. Ce monastère, habité par une quinzaine de moines, était situé dans le diocèse de Luçon et dans l'élection de Fontenay-le-Comte, non loin de l'anse de l'Aiguillon, entre La Rochelle et les Sables.

Une trentaine de bénéfices dépendaient de cette abbaye dont un quart des revenus était en Poitou et les trois autres quarts dans l'île-de-Ré, par les seigneuries d'Ars et de Loix en Ré, riches en Salines. Les revenus étaient estimés, en 1658, à 32.000 livres. On sait que Mazarin les affecta *in extremis* à l'entretien du Collège Mazarin qu'il fonda par acte notarié le 6 mars 1661, trois jours avant sa mort ; mais ce qui est moins connu c'est que 1.200.000 livres qui restaient alors dans la caisse de Brouage furent mises en réserve et employées à la construction des bâtiments du Collège Mazarin ou Collège des Quatre-Nations, aujourd'hui Palais de l'Institut.

Dans la haute Guyenne, Mazarin possédait encore trois abbayes.

Le monastère de Saint-Pierre de Moissac (2), au diocèse de Cahors, sécularisé depuis vingt-huit ans, était habité par des chanoines, et Mazarin en était abbé commendataire depuis 1641. Le revenu était de 18 à 20.000 livres.

L'abbaye de Grand-Selve (3), de l'ordre de Citeaux, province de Clairvaux, au diocèse de Toulouse, était, comme la précédente, riche de plusieurs domaines et jusqu'en Haute-Navarre. Armand de Bourbon, prince de Conti, possédait cette abbaye depuis 1639 ; il s'en démit le 26 février 1654 en faveur de Mazarin dont il épousa une des nièces, Anne-Marie Martinozzi. Colbert, qui aimait les comptes justes, observe : « Sur le compte de l'année 1654, des

---

(1) Arrondissement de Fontenay-le-Comte, canton de Luçon (Vendée), monastère de l'ordre de Saint-Benoît, fondé vers 680 par Ansoalde, évêque de Poitiers, fut rattaché à la congrégation de Saint-Maur le 27 octobre 1659.

(2) Fondé par Clovis en l'an 506 et affilié, au XI^e^ siècle, à l'ordre de Cluny, fut le centre autour duquel se forma la ville de Moissac actuellement chef-lieu d'arrondissement du Tarn-et-Garonne. En 1625 le monastère fut sécularisé et les religieux remplacés par des chanoines.

(3) Actuellement Grand-Selve, hameau de 36 habitants situé au sud du bois de Grand-Selve, sur la rive droite du ruisseau de Nadesse, affluent de la rive gauche de la Garonne, à 3 kilom. au N. E. de Bouillac, commune du canton de Verdun-sur-Garonne, arrondissement de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).

Digitized by Google

abbayes, je trouve que l'article de 3.300 livres pour les deux mois de jouissance de M. le prince de Conty ne debvroit passer que pour 3122 livres 3 sols 6 deniers en comptant 57 jours de jouissance sur le pied de 20.000 livres pour les 365 jours (1). »

Enfin, l'abbaye de Bonnecombes (2), de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, au diocèse de Rodez, moins importante que les précédentes, était au Cardinal depuis l'année 1654.

Les revenus des abbayes étaient toujours plus ou moins grevés de taxes et de pensions ; Colbert prit à tâche de soulager celles du Cardinal en adressant les intéressés à d'autres bénéfices chaque fois que l'occasion s'en présentait.

Chacune des quatre abbayes était pourvue d'un administrateur ; le sieur Habert, de l'île de Ré, qui fut curé de Saint-Romain de Curzon, pour l'abbaye de Saint-Michel ; le prieur de la Broue, *socius domini* ou vicaire du Cardinal, à l'abbaye de Moissac ; le sieur Jean de Roquette, conseiller au parlement de Toulouse et frère de Gabriel de Roquette, le fameux évêque d'Autun, le prototype connu de Tartufe, à l'abbaye de Grandselve ; le sieur La Vallée-Carné à l'abbaye de Bonnecombes.

Quant aux domaines fonciers, ils étaient affermés à des particuliers qui prenaient eux-mêmes, à leur gré, des sous-fermiers. Et l'ensemble des revenus passait par les mains d'un fermier général des bénéfices du Cardinal. Le gros financier auquel Colbert s'était adressé pour cette ferme générale était Claude Girardin (3) ; c'est au mois de juin 1654 (4) que Colbert prit arrangement avec lui.

Enfin la surveillance de l'administration de ces abbayes devait être confiée à l'intendant du Cardinal à Brouage.

(*A suivre*).

JULES SOTTAS.

---

(1) Colbert à Colbert de Terron, Paris, 11 juin 1656 (Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 58).

(2) Fondée en 1162 par Raimond, comte de Toulouse, et Hugo, évêque de Rodez et dédiée à la Vierge Mère de Dieu. Actuellement Bonnecombe, hameau de 30 habitants, à 3 kilom. N. N. O. de la commune de Comps-la-Grandville, canton de Cassagnes-Begonhès, arrondissement de Rodez (Aveyron), sur le Viaur. (Carte d'Etat-Major, n° 207, Rodez N. E. « ancien couvent »). Dans une lettre du 21 juin 1654, Le Tellier annonce à Colbert qu'il lui envoie la cédule de don de cette abbaye au nom du Cardinal (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 47).

(3) Claude Girardin était le frère de Pierre Girardin, qui fut traîtreusement enlevé par Barbézières « son ami » pour en tirer rançon, et emmené dans le camp du prince de Condé où il mourut, en octobre 1657.

(4) Servien à Mazarin, 19 juin 1654 (Aff. Etr., *France* 893 ter, fol. 77).

Digitized by Google

LE CLERGÉ DE LA CHARENTE-INFÉRIEURE DÉPORTÉ EN ESPAGNE

(*Suite*)

Cependant nous jouîmes assez longtemps encore des douceurs de la paix. Mais, comme avant la déclaration de la guerre les propagandistes du système révolutionnaire avaient la liberté de voyager dans le pays que nous habitions, ils s'empressèrent de donner de nous aux peuples des impressions très désavantageuses. Le mal augmenta de beaucoup après la déclaration de la guerre (7 mars 1793). Les Basques français parlent à peu de choses près le même langage que les Basques espagnols. Les premiers ne manquèrent pas de donner à entendre à ceux-ci que nous autres prêtres ou émigrés étions seuls la cause de la guerre qui venait de s'allumer entre les deux nations auparavant amies ; que nous étions des coupables révoltés que la France voulait punir et que l'Espagne avait tort de protéger ; ajoutant à ce grossier mensonge les calomnies les plus atroces et les plus capables de nous rendre odieux. Ce cruel artifice réussit. Car, vous le savez, dans tous les pays du monde, le peuple est plutôt égaré par les absurdes préjugés quand ils lui sont donnés par des gens de sa classe, qu'il ne peut être éclairé et ramené à la vérité par les raisonnements les plus concluants quand ils lui sont faits par des hommes d'une hiérarchie supérieure et toujours enviée.

Nous ne tardâmes pas à ressentir les mauvais effets de ces perfides insinuations. Le peuple commença, sous l'inspiration des *chaudronniers français* et des Basques ses voisins, à nous prodiguer ses mépris, ses injures, ses menaces, et quelquefois à nous tirer des pierres. Ce changement de l'opinion fut aidé par les causes que je vais essayer de vous développer, en observant toujours que mes trop sincères réflexions sont moins applicables à Mondragon qu'aux autres lieux limitrophes.

La première est cette antipathie naturelle et si profonde des Espagnols contre tous les étrangers en général et surtout contre les Français ; notre Révolution ne la justifie que trop maintenant. — La seconde est l'oubli absolu que le Gouvernement fit de nous. Une fois seulement il parut s'occuper de notre sort, mais ce ne fut que pour limiter davantage nos moyens de subsister chez lui. Une cédule royale très sévère nous défendait l'enseignement des langues et des autres sciences, nous interdisait en quelque sorte les fonctions publiques de notre ministère, c'est-à-dire les messes

Digitized by Google

et les vêpres chantées. De pareilles précautions n'étaient pas propres à nous donner quelque considération. Il est juste d'avouer que cette cédule royale, si rigoureuse dans ses termes, ou n'eut qu'une exécution très douce on n'en eut pas du tout, dans plusieurs provinces. A Valence, elle fut suivie d'une espèce de sédition, dont le prétexte était l'éloignement des prêtres français. En beaucoup d'autres endroits, elle n'eut d'autre mauvais effet que de nous priver de la bienveillance publique dont nous avions d'abord été favorisés et dont nous avions toujours besoin. — La troisième cause du changement de l'opinion à notre désavantage fut l'indifférence du clergé espagnol presqu'en entier. En général, il ne crut pas devoir s'intéresser affectueusement à des ecclésiastiques dont l'opinion sur bien des matières théologiques, scolastique et même de discipline était, au moins le croyait-il, si différente de la sienne, et dont les manières et l'éducation contrastaient si fort avec ses habitudes et son régime propres. Une distraction habituelle, je ne dirai pas l'ignorance, les empêchait de voir en nous des frères qui souffraient persécution pour les mêmes principes catholiques, sans exception aucune, qu'ils professent eux-mêmes. — La quatrième cause fut l'inquiétude, pour ne rien dire de plus, des religieux, surtout des ordres mendiants. Les uns craignaient un partage ruineux de leurs rentes avec nous, les autres redoutaient une diminution trop considérable de leurs moyens de subsistance, si nous parvenions à intéresser la charité publique en notre faveur.

Nous avions tout lieu de croire que cette seule raison politique obligea l'évêque de Calahorra, prélat d'ailleurs d'une piété exemplaire, d'ôter à deux fois et pendant sept mois aux prêtres français réfugiés à Bilbao la permission de dire la messe. Sans doute il avait principalement en vue de forcer par cette rigueur ces malheureux exilés à débarrasser le pays et à décharger ainsi les mendiants d'un grand nombre de concurrents aux rétributions de l'autel. Dans la même vue sans doute, on soutint à Valladolid une thèse qui jetait beaucoup de louche et d'incertitude sur la légitimité de notre sortie de France. Bientôt après, j'ai vu plusieurs moines passablement ignorants et tout hérissés d'arguments en *barbara*, répandre avec affectation et en langage du pays les syllogismes peu charitables de cette thèse ténébreuse; je les ai entendus entasser sans choix et au hasard les textes de l'Evangile qui pouvaient paraître à des esprits inattentifs ou prévenus, contraires à la conduite du clergé de France, et écarter avec une attention scrupuleuse les textes où le divin législateur des chrétiens avait décidé

Digitized by Google

si évidemment la question en notre faveur. Quoi qu'il en soit, le peuple ne nous crut plus innocents, ne voulut plus s'intéresser à notre sort, lorsqu'il vit ses propres guides hautement déclarés contre nous.

Cependant cette malveillance du clergé espagnol envers les prêtres français, ne fut pas générale. Outre un certain nombre de particuliers qui se déclarèrent en notre faveur, comme je l'ai déjà remarqué, plusieurs évêques firent les plus généreux efforts et même les plus grandes dépenses pour adoucir les rigueurs de notre situation. Son Eminence le cardinal archevêque de Tolède ouvrit tous ses trésors personnels et tous ceux de son église aux besoins des prêtres français qui s'étaient retirés dans son diocèse, ou qu'il avait envoyés, en sa qualité de primat d'Espagne, dans les autres provinces. Dans le temps même où je vous écris ces mots, cet illustre prince de l'Eglise maintient dans son propre palais de Alcala de Hénares un grand nombre de nos confrères à qui il fait fournir les aliments et les habits. MM. les évêques d'Oviedo, de Santander, de Cordoue, les défunts prélats de Siguença et de Zamora, le chapitre de Saint-Jacques de Galice, au défaut de son évêque, se sont distingués par leur inaltérable charité envers nous.

Mais quelle plume assez éloquente pourrait dignement rendre tous les soins empressés et constants du pieux et sensible évêque d'Orense ! Sa charité tient du prodige. Oui, il semble que Jésus-Christ lui ait remis le pouvoir qu'il exerça deux fois lui-même, de nourrir une foule d'indigents avec si peu de moyens. Les revenus de ce fidèle économe du père de famille sont très bornés, et cependant il entretient depuis longtemps jusqu'à ce jour, dans son propre palais, 144 prêtres français, avec lesquels il prend tous ses repas et au milieu desquels il fait en commun tous ses exercices de piété, comme un tendre père au milieu de ses enfants. Les autres ecclésiastiques dispersés dans son diocèse vivent autant de ses bienfaits que de ceux de ses bons curés et chanoines, d'après ses exhortations paternelles. — Je n'ai pas prétendu borner le nombre de nos bienfaiteurs, parmi les évêques, à ceux que j'ai expressément nommés. Il en est sans doute quelques autres qui ont versé les consolations de la charité dans le sein des affligés et des indigents ; mais je n'ai pas été en état de les connaître individuellement.

Je me hâte d'arriver à l'époque critique de notre internation dans les provinces plus méridionales de l'Espagne, et de la sortie

Digitized by Google

de plusieurs d'entre nous de ce royaume pour les pays étrangers.

Vers la fin de juillet 1794, l'armée Carmaniole entra dans le Guipuzcoa, c'est-à-dire dans une des provinces de l'ancienne Cantabrie, aujourd'hui la Biscaye espagnole. A l'approche des républicains, nous reçûmes l'ordre de vider les provinces frontières. Cet ordre nous fut donné par les alcades d'une manière assez dure ; ils ne prirent aucune précaution pour assurer notre retraite. Le peuple qui jusque là, à quelques injures près, nous avait laissés jouir de la tranquillité, à l'époque de notre internation ne vit plus en nous que des Français que naturellement il haïssait de toute la force de son âme, surtout dans ce moment qu'il nous envisageait comme les uniques causes d'une guerre désastreuse. Il serait trop long de détailler tous les mauvais traitements qu'il nous fit éprouver dans notre pénible voyage. Je ne rapporterai que ceux qui me paraîtront plus dignes de votre attention.

Quatre de nos confrères, après l'ordre donné de sortir de Mondragon, partirent un jour avant nous pour se rendre à Vittoria. C'était un dimanche. Le peuple d'une paroisse voisine assemblé et ameuté s'opposa violemment à leur passage. Ils rétrogradèrent. Le lendemain, ils passèrent par le même chemin avec plus de facilité. Ils étaient suivis d'un autre groupe, dont j'étais moi-même. En passant devant une maison qu'on achevait de construire, les ouvriers, avec des expressions et des gestes plus que *patriotiques*, nous défièrent de passer outre ; l'un d'eux agitait avec férocité une hache. Le cœur navré plutôt de tristesse que de frayeur, nous avançons en effet. Une fois en présence de ces mauvaises gens, notre contenance tranquille, notre sincère résignation leur en imposèrent. Nous en fûmes quittes pour des railleries amères. Ces ouvriers étaient cruellement et grossièrement plaisants !

Quatre curés de la Saintonge qui demeuraient à deux lieues de Mondragon, dans une petite ville de la Biscaye proprement dite, eurent à souffrir plus que des injures. Leur chemin était dans un détroit formé par de hautes montagnes. Les habitants de ce sauvage lieu se jettent au-devant d'eux pour leur couper le passage, les chargent d'imprécations, de jurements et d'outrages ; ils donnèrent même quelques coups, mais peu douloureux. Leur principal but parut être d'effrayer les prêtres, de manière à leur faire abandonner leurs effets, dont se seraient emparés ces barbares montagnards. Les ecclésiastiques étaient résignés à tout ; ils ne s'éloignèrent point de leurs malles, qu'on leur laissa enfin, après

Digitized by Google

plusieurs tentatives pour les enlever. Sur le chemin, était une assez belle maison de campagne ; la charitable dame du logis témoigna vouloir donner à nos infortunés confrères l'hospitalité pendant la nuit, qui déjà était noire. Les furieux paysans lui crièrent que si elle leur donnait un asile, ils mettraient le feu à sa maison et la feraient brûler avec ses *diables* de prêtres français. Ils furent donc obligés de passer cette nuit et la nuit suivante dans les mêmes angoisses et à la belle étoile. Les *jacobins* de France avaient-ils contre nous une haine plus exaltée ?

Un chanoine du diocèse de Luçon, nommé M. Chabot, lors de l'entrée des Français dans le Guipuzcoa, chercha à se sauver à Bilbao, ville éloignée de six lieues de sa demeure ordinaire. Son guide exigea une somme énorme pour l'y conduire à cheval. Le malheureux ecclésiastique fut forcé par l'urgence des circonstances d'accepter les injustes conditions. En chemin, le barbare conducteur tenta deux fois de l'assassiner et aurait consommé son attentat s'il n'eût été intimidé par la vue de deux cavaliers, qui voyageaient à une très courte distance.

Le domestique de M. l'abbé Taillet, vicaire général de Saintes, établi depuis l'invasion des Français à quelques lieues de Bilbao, y retourna un jour de poste pour prendre les lettres adressées à son maître. A une demi-lieue de la ville, il fut assailli par un grand nombre de paysans, qui l'accablèrent de coups, lui volèrent son argent et sa montre, et le conduisirent en prison à Bilbao même, d'où il sortit deux jours après. On lui remit son argent et sa montre. Ce fut toute la justice qu'on lui rendit, et on crut faire beaucoup en sa faveur.

Il faut observer que les plus gens de bien, pour toute consolation des mauvais traitements que nous recevions, nous répétaient ces phrases pusillanimes, que quelquefois aussi nous adressaient les autorités constituées en France : « Nous en sommes bien fâchés, mais le peuple nous voit d'un mauvais œil, mais le peuple le veut ainsi. »

(*A suivre*).

Digitized by Google

LA SEIGNEURIE DE RIOUX

Le Chateau

Le Château de Rioux est situé au nord et à 1500 mètres du bourg, non loin de la route de Saintes.

Orientée vers le couchant, la façade principale est précédée d'une terrasse à laquelle on accède au moyen d'un large escalier, terminé par un palier situé au-dessus des douves, à la place de l'ancien pont-levis disparu depuis 1737. L'élévation, d'environ huit mètres, s'augmente par la façade postérieure de la profondeur des fossés, en partie comblés. Le corps du logis est flanqué au midi d'une grosse tour ronde, à toit conique, et au nord, d'une autre tour également ronde, crénelée et recouverte d'une plate-forme, mais qui, en 1714, avait un toit à poivrière, Près de celle-ci, se trouve une tour carrée beaucoup plus ancienne.

En partie comblées, les douves ont encore huit à dix mètres de largeur et six mètres de profondeur.

La seigneurie de Rioux appartenait dans le moyen âge aux seigneurs de Didonne, puissante famille féodale de Saintonge du x^e^ au xiii^e^ siècle. Très attachés au parti des Anglais, ils perdirent Rioux et Cravans en vertu d'une confiscation faite par Philippe le Bel en 1302. Le roi de France en fit don à Renaud de Beaumont qui paraît issu de la famille de Beaumont-sur-Oise.

La généalogie des de Didonne et des de Beaumont est assez connue pour nous dispenser de l'indiquer ici.

A une époque indéterminée, mais qui se place après 1611, Jacques de Beaumont, ou peut-être son héritier Daniel de Beaumont, Seigneur du Pin, de Salles d'Ardennes et du Maine Vigier, vend à Jacques ou plutôt Georges Lemusnier la terre et châtellenie de Rioux pour la somme de 43000 écus d'or.

Nous ignorons l'origine de la famille Lemusnier. Le 22 janvier 1619, Georges Lemusnier, conseiller du roy et trésorier général de France, en la généralité de Poitiers, seigneur de Rioux, fait par devant M^e^ Mareschal, père, un marché pour la couverture du Château de Rioux et de son logis, sis en la ville de Saintes, paroisse de Saint-Maur. Il paraît avoir eu deux filles : 1° Marie, qui épousa Louis de Livenne, Seigneur de la Chapelle de Marsillac (Charente) ; 2° Claude, qui se maria le 16 janvier 1632 à François de Guinot, veuf de Marie Ravard, Seigneur de Thézac, Fenouillac de Beaupreau, et depuis baron de Rioux. François Guinot était

Digitized by Google

fils de Frédéric Guinot, Seigneur de Beaupreau, au bourg de Rioux.

Les Guinot de Rioux

Les armoiries des Guinot étaient : *D'azur à trois pals d'argent au pied fiché et alezé au chef d'azur soutenu d'argent chargé de trois étoiles aussi d'argent.*

D'après Mgr de Beaumont, la famille Guinot, originaire du Poitou, serait venue s'établir en Saintonge vers 1404. Chérambault (*Bibl. nat.* fonds français, 32271) dit qu'elle paraît venir de Bretagne, vers 1440.

Il est fait mention de Guinot (Pierre) dans le contrat de mariage de son fils Honoré qui fut Seigneur de Viron en 1430.

Guinot (Honoré) épouse Jeanne de la Barde. Il eut pour fils :

Nicolas ou Colas écuyer, qui épousa, par contrat du 28 mai 1440 (Micheau, notaire à Saintes), Françoise de Beaumont, fille de François, écuyer, Seigneur de Cravans et Rioux, en partie. Ses enfants furent : 1° Jean qui suit ; 2° Isabeau ; 3° Méry ou Emery.

Jean, écuyer, Seigneur de Beaupréau, fut marié le 6 décembre 1513 à Roberte de la Barde, fille de Pierre de la Barde, écuyer, Seigneur de la Templerie et de Louise Tartarin, fille de François Tartarin, viguier de Saint-Fort-sur-Gironde.

François de Beaumont lui avait inféodé Beaupréau, le 6 mai 1519, en raison des services qu'il avait rendus au roi et à lui-même.

Jean eut pour enfants : 1° Emery qui suit ; 2° Charles, auteur de la branche de Rioux ; 3° Espérance ; 4° Anne, mariée à Etienne Berthaud, seigneur de Gouteron.

Emery dit Méry, écuyer, seigneur de Beaupréau, épousa le 11 mars 1553, Jeanne Goulard, fille de Antoine Goulard et de Marie d'Authon. Il eut pour fils unique René.

René, seigneur de Beaupréau et de Saint-Simon, est tué à la bataille de Coutras, le 2 octobre 1587. Il avait épousé le 2 octobre 1580, Judith Guichard, fille de Jean Guichard, écuyer, seigneur de Saint-Simon et de Jeanne Gua. René eut pour enfants : 1° Jean, écuyer, seigneur de Beaupréau, qui dut mourir sans enfants ; 2° Gilles, auteur de la branche de Moragne et de Monconseil ; 3° Marguerite.

Charles, fils de Jean précité, oncle du précédent, écuyer, seigneur en partie de Cravans, épouse, en premières noces, le 23 mars 1567, Françoise de Rabaine, dame en partie de Jazennes et Cravans et,

Digitized by Google

en deuxièmes noces, Jeanne Gua, veuve de Guichard. Charles eut pour fils Frédéric qui suit :

Frédéric, écuyer, seigneur de Thézac, épousa, le 29 août 1591, Esther de Vallée, fille de Joachim de Vallée, seigneur de Monsanson et de Gibran et de Louise de Barbe.

Il eut pour enfants : 1° François qui suit ; 2° Nicolas, chef de la branche de Dercie ; 3° Marie, qui épouse Jean de Brémond, écuyer, seigneur de Tesson et de Beaurepaire.

François, seigneur de Mézac, Fenouillac, Beaupréau chevalier, seigneur et baron Rioux, épouse en premières noces, Marie Ravard dont il eut trois fils : 1° Léon, 2° Philippe ; 3° Louis-Jacques. Tous les trois moururent sans postérité. De Claude Lemusnier, sa seconde femme, François Guinot eut : 4° Marie, mariée le 21 janvier 1659 à Louis Guinot, baron de Moragne, Tesson, Beaurepaire et Monconseil ; 5° Jacques ; 6° Louis ; 7° Jean qui suit :

Jean épousa sa cousine Marie Guinot. Leurs enfants nés à Rioux furent nombreux : 1° Louis, qui épousa en 1680 sa cousine Hippolyte Guinot, fille de Gille, seigneur de la Gombaudière ; 2° François ; 3° Marie ; 4° Angélique, qui épousa en 1681 François de Montfermy, seigneur de Boisblanc ; 5° François ; 6° Charles, seigneur de La Chapelle, qui épousa sa cousine germaine Jeanne Guinot de la Gombaudière ; 7° Louis-Jacques, seigneur des Brandes et seigneur de Thézac, qui épouse le 2 mai 1686 Françoise de Mousset ; 8° Marianne ; 9° Hippolyte qui, en 1704, épouse Eléonord de Blanc, sieur de Gontier, paroisse de Coux ; 10° Alexandre-François, sieur du Châtelard ; 11° Marie-Madeleine ; 12° Charlotte, qui épouse Etienne de Maurat, sieur de Grave ; 13° Elisabeth. Leur mère, Marie Guinot, mourut à Rioux le 30 novembre 1695 ; leur père Jean Guinot, ne resta pas longtemps veuf et épousa le 5 février 1699, Françoise d'Hérisson. Jean Guinot mourut le 20 décembre 1705.

Louis (1), sieur de la Châtaigneraie, baron de Rioux. Il eut trois enfants : 1° Marie ; 2° Jean qui suit, épouse le 28 février 1717, Marie-Henriette de Boutou, fille de Maximilien de Boutou et de Gabrielle Brissonnet ; 3° Charles. Louis Guinot se remaria le 28 février 1717 avec Gabrielle Briçonnet, dont il n'eut pas d'enfants et il décéda à Rioux le 10 février 1732.

Jean, sieur de la Châtaigneraie, baron de Rioux, épouse Hen-

(1) En 1714, meurt à Rioux, Bénigne Guinot, qui semble être fille de Louis Guinot.

Digitized by Google

riette de Boutou. Il leur naît : 1° Gabrielle-Louise ; 2° Madeleine-Henriette-Charlotte ; 3° Louis-Charles, qui ne vécut que 15 jours ; 4° Marie ; 5° X... qui ne vécut que quelques heures ; 6° Angélique-Henriette ; 7° Jeanne-Angélique, fille posthume de Jean Guinot, qui était décédé le 15 avril 1732.

Guinot de Monconseil

Guinot (Louis-Etienne), marquis de Guinot et Monconseil, seigneur de Tesson, Courcoury, Thénac, co-Seigneur des terre et baronnie de Rioux et autres places, lieutenant général des armées du Roy, inspecteur de ses troupes et commandant pour Sa Majesté à Colmar, était par sa trisaïeule, Marie de Guinot, descendant de François de Guinot.

Ce seigneur, issu de la branche des Guinot de Solignac, épousa le 20 novembre 1725, Cécile-Thérèse-Pauline Rioult de Cursay. De ce mariage naquirent : 1° Un fils, mort en bas-âge, 2° Cécile-Marguerite-Séraphine Guinot de Monconseil, qui épousa Jean-Frédéric de Gouvernet, comte de Paulin et de la Tour du Pin, 3° Félicité-Henriette Guinot de Monconseil, qui épousa Liétard de Chimay, prince d'Hénin.

Le marquis de Monconseil acquit vers 1737, par décret forcé, pour 70000 livres, les château et châtellenie de Rioux, Mme de Monconseil entrait dans cette acquisition pour 25000 livres.

DE GUITARD

Les armoiries des de Guitard étaient ; *D'azur au mouton paissant d'argent.*

Jean-Louis de Guitard de la Borie, dit comte de Guitard, seigneur de Bois-Bernard, etc., capitaine de vaisseau, brigadier des armées navales, chevalier de Saint-Louis et de Lazare, naquit à Rochefort le 8 février 1739.

Le comte de Guitard avait épousé, le 12 janvier 1713, Marie-Pélagie de Brétinault de Saint Seurin, dame de Rétaud. De ce mariage naquirent deux fils : 1° Frédéric-Jean-Louis de Guitard de la Borie de Rioux ; 2° Henri-Louis-Frédéric de Guitard, né à Echillais, décédé à Rioux le 29 mai 1851, âgé de 76 ans.

La terre de Rioux avait été vendue au comte de Guitard, le 15 avril 1784, moyennant 82400 livres, par la veuve du marquis de Monconseil représentée par le seigneur d'Archiac, comte de Saint-Simon de Pellouaille. La part vendue se composait du châ-

Digitized by Google

teau, ses servitudes, et de 47 journaux 3/4 de prés, vignes, terres et bois.

Le comte de Guitard et sa femme ne gardèrent pas longtemps leur acquisition. Le 25 octobre 1786, ils trouvèrent un acquéreur en Michel Gautret, négociant à Rioux, auquel ils arrentèrent le château et la propriété en dépendant pour une rente annuelle de 5500 livres amortissable au moyen d'un capital de 110000 livres.

Après Michel Gautret, le château passa à M. Jean-Marie Millon, qui avait épousé Elisa Gautret ; celle-ci, devenue veuve, le vendit en 1871 à M. Michel Bibard, qui le transmit en 1910 à son fils M. Edmond Bibard, qui en 1919 trouva un acquéreur en M. Raymond.

LES DE LIVENNE

Le blason des de Livenne était : *D'argent à la fasce de sable frettée de six pièces, accompagnée de trois étoiles de sable, deux en chef, une en pointe.*

De Livenne (Louis), seigneur de La Chapelle de Marsillac, devait être fils de Charles de Livenne, seigneur de La Chapelle de Marsillac (en Angoumois), qui vivait en 1607 et avait épousé Lucrèce de Beaumont.

Louis de Livenne, qui avait épousé Marie Lumusnier, sœur de Claude, femme de François Guinot eut Beaupréau en partage. Ses enfants furent : 1° Marie, qui épousa Henry de Livenne, seigneur de Laumont, les Brousses, les Rivières et le Breuil Bastard ; 2° Catherine ; 3° Louise, qui épouse François A. Dexmier, seigneur de Saint-Simon en 1651. Le 10 octobre 1712 meurt à Rioux, Louis-Joseph de Livenne, seigneur de La Chapelle de Marsillac, qui nous paraît être un fils de Louis-Léon de Livenne.

Henry eut trois enfants : 1° Louis-Léon qui suit, né vers 1667 ; 2° Angélique ; 3° Henriette.

Louis-Léon, seigneur de Rioux, d'Azay et de Clainville, se maria le 30 août 1712 à Saint-Crépin, avec dame Marie-Anne Leblond, veuve de Antoine du Garreaud. De leur mariage naquit : 1° Jean-Louis de Livenne, qui mourut célibataire, 2° Marie-Antoinette qui, le 6 août 1750, épouse à Saintes François, comte de Latour Bonlieu. Ils eurent deux filles : 1° Louise, qui épouse Georges, baron de Drugeon ; 2° Marie-Anne-Cécile-Agathe, qui épouse à Saintes, le 3 septembre 1768, le marquis de Saint-Orens.

Digitized by Google

DE-SAINT ORENS

Les armoiries de Saint-Orens sont : *D'azur à la tour maçonnée de sable, accompagnée à dextre et à fenestre de deux croix de Malte.*

Saint-Orens (Louis-Jean-Henry de), chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment d'Orléans-Infanterie, était fils de Etienne de Saint-Orens, seigneur de Cressé.

Le marquis de Saint-Orens, ainsi que son fils, émigra à la Révolution. Il fut tué au fort de Penthièvre, dans la presqu'île de Quiberon, en 1795. Ses biens d'Azay et ceux de Beaupréau furent vendus comme biens nationaux en 1793.

LE COMTE DE VAUDREUIL

Les armoiries sont : *D'argent à un lion de gueules couronné, langué et armé de même.*

Louis Rigaud, comte de Vaudreuil, capitaine de vaisseau, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, était fils de Louis-Philippe de Rigaud, comte de Vaudreuil, et de Catherine-Elisabeth Lemoyne de Serigny.

Le comte de Vaudreuil avait épousé à Saintes, le 27 mai 1766, Anne-Marie du Breuil de Théon.

En 1789, le comte de Vaudreuil est co-seigneur de Beaupréau. Cette part lui vint par héritage de madame de Beaumont, elle-même héritière de Angélique de Livenne.

Le comte et la contesse de Vaudreuil moururent l'un et l'autre à Saintes, le comte le 13 septembre 1810 et la comtesse le 14 août 1817.

INTRODUCTION A L'HISTOIRE DES ÉVÊQUES DE SAINTES

(*Suite*)

(K) *L'hymnologie d'Eutrope dans la liturgie saintaise jusqu'à la seconde moitié du* XIII^e^ *siècle.*

(A) *Hymne primitive.*

Mgr Barbier de Montault a consacré à l'hymnologie d'Eutrope une longue étude où il a relevé, d'après les travaux du R. P. Dreves, les documents divers que renferment les bréviaires, non seulement de Saintes, mais d'autres diocèses.

Digitized by Google

De ces diverses hymnes on peut tenir pour la plus ancienne celle que contient le rituel de Vendôme, regardé par le savant liturgiste comme l'aîné du premier bréviaire diocésain de Saintes connu de nos jours. Celui-ci ne la contient pas, mais on la retrouve au bréviaire *D*, attribué au XV^e^ siècle. Elle est aussi dans la liturgie de Sens, et fut imprimée au *Breviarium Senonense* édité à Paris en 1519. Nous avons signalé, à propos du voyage de l'évêque Bertier à Sens, l'origine probable des relations entre les deux églises et d'un échange de reliques.

Voici le texte de ce chant, remarquable par la sobriété de ses assertions concernant la mission du saint (1) :

Collætentur corda nostra — et exultent labia,
Quia vincit Satan sanctus — milos Eütropius.

Qui, ad urbem convertendam — Xristo missus Xanctonas,
Complendo jussum necatur — sociandus Superis.

Hunc deducunt angelorum — chori super aethera,
Cum triumpho percepturum — praeparata bravia.

Hujus tanti congaudentes — coelesti tripudio,
Jubilemus die festo — in hymnis Altissimo.

Sempiternae Trinitati — honor sit et gloria,
Largienti servis suis — infinita gaudia.

Les marques d'antiquité de cette hymne sont à nos yeux :

1° L'attribution au Christ, sans indication d'intermédiaire, de l'appel fait à Eutrope ;

2° L'affirmation du mandat qui lui fut réservé de « convertir la ville de Saintes » ;

3° Le titre de « soldat » qui lui est donné, et qui, dans l'acception qu'il reçoit ici, comme pour Vincent de Saintes à Dax, nous reporte aux temps de luttes et de combats contre le paganisme et l'arianisme ;

4° Le caractère de diphtongue auriculaire que prend le groupe *Eü*, par lequel commence le nom du saint.

5° L'absence de toute rime, médiale ou finale, dans quatre strophes sur cinq.

6° L'emploi du vocable archaïque « bravia », variante du pluriel de *brabeium*, hellénisme signifiant « prix des jeux publics, récompense du vainqueur ».

---

(1) Il a été publié par Mgr X. Barbier de Montault dans la *Revue de Saintonge*, XVII, 186, et précédemment par le R. P. Dreves, *Analecta hymnica Medii ævi*, XII^e^ fascicule, *Hymni inediti*, 1892, pp. 115-116.

Digitized by Google

(B) *Prose ancienne d'Eutrope*

Le R. P. Dreves a réuni, sous la rubrique *Historiæ rythmicæ*, les antiennes versifiées qui, avec leurs répons, entrecoupent les leçons, s'enchaînent et forment une trame parallèle, avec un caractère également hagiographique (1). Celles que contient l'office de saint Eutrope sont insérées dans les bréviaires diocésains et dans celui de Limoges (du xv[e] siècle) conservés à Paris, et aux bréviaires de Troyes (des xiii[e] et xv[e]), déposés dans la bibliothèque de cette ville. Mais ni l'érudit hymnologue ni son savant commentateur n'ont pris garde à une remarque pourtant frappante.

Lorsqu'on a supprimé six des neuf leçons que le calendrier du xiii[e] siècle accordait encore à l'office d'Eutrope, ce qui subsistait ne faisait plus connaître que les débuts malheureux de son apostolat. Pour suppléer à un si maigre tribut à sa mémoire, on fit appel à deux proses que l'on découpa, par un procédé semblable à celui utilisé pour l'office de Vivien, mais tandis que l'ancienne vie de celui-ci avait été tronçonnée en fragments dissociés, les deux proses ressoudées conservèrent leur intégralité en s'intercalant dans l'office d'Eutrope. Celle qui débute avec les leçons ne s'arrête pas avec elles, mais elle reprend alors son titre « prosa » pour changer de rôle. Puis, après qu'une strophe l'a terminée, où se reconnaît le caractère accusé des finales de ces morceaux de chant, vient une autre prose plus courte et plus ancienne à nos yeux.

Comme la précédente, elle suit le rythme de l'hymne que l'on vient de lire. Toutes trois ont la physionomie de cantilènes, leur mélopée comporte des cadences alternées de huit et sept syllabes, dont chaque couple fournit un élément de phrase. Cette cadence s'impose naturellement pour maintenir un rythme familier au chœur et au peuple, et dont le bréviaire diocésain nous a conservé la notation en neumes.

Outre que la seconde partie fait double emploi avec la première, la disparité de vocabulaire, de syntaxe et de style est assez marquée entre les deux pièces pour qu'on ne puisse hésiter à y reconnaître deux compositions et, par comparaison, à distinguer dans celle qui vient en second lieu une note archaïque. Sa rédaction naïve, simple, sans fard sinon sans art, est insoucieuse des répétitions de mêmes termes au point que « laudes » et « laudare » reviennent

(1) *Analecta hymnica Medii ævi*, xiii[e] fascicule, *Historiæ rythmicæ*, 1892, p. 17.

Digitized by Google

six fois en treize lignes. Elle réalise un idéal populaire, se confinant dans les mots usuels, aisément compréhensibles pour tous. En voici le texte, d'après la récension la plus pure, celle du bréviaire C de la cathédrale, dans la collection Martineau ; on remarquera tout d'abord, comme dans l'hymne antique, une absence à peu près totale de rimes.

A Clemente papa date — patrie Xanctonice,
Eütropi presul sancte — nos peccatis eripe.
Pro corona tui cursus — laudes Xristo promemus.
Evangelizatum missus — presul Eütropius
Non tacebat Xristi laudes — diebus et noctibus
Ostendebat cara Deo — laudum sacrificia,
Orthodoxa fide facta — caritatis opera.
Hujus vita Deo laudes, — ydolis obprobria
Diffamabat circum circa, — mira Dei gratia.

Laudemus Xristum in sancto — cuncti Eütropio,
Qui pro vita tulit nostra — corporis dispendia.
Auctorem tocius laudis — predicamus Dominum
Qui certare dat electis — et vincendi premium.
O quam prestas gloriosus, — Eütropi pontifex,
Duobus modis vivendi, duobus martirii !
Eo nam semper audiris, posce danda indigis.

A cette prose appartient peut-être encore la dernière antienne, très éloignée des précédentes, qui se place aux vêpres, devant le *Magnificat* :

O totius bonitatis — nescius fons minui,
Qui quod petunt sepe prebes — alienis fidei !
Vitam nobis sanctam sanctus — oret Eütropius !

Ce texte paraît en effet se relier naturellement à la strophe qui précède, et la compléter.

Le document appelle quelques remarques lexicographiques. Les manuscrits portent bien « evangelizatum » et non le futur « evangelizandum. » Il s'agirait d'un substantif analogue à « papatus » dignité pontificale, et signifiant : mission d'évangélisateur, charge apostolique.

Les mots : « A clemente papa date » n'ont pas le sens nécessaire de : « Prélat donné à la Saintonge par le pape Clément ». *Papa* est synonyme de métropolitain ou de légat ; cependant il n'est pas prouvé qu'il se soit appliqué indifféremment à n'importe quel évêque n'ayant pas reçu de Rome le *pallium*.

Le verbe « diffamare » conserve son antique acception générale : divulguer par la renommée ; en ce sens saint Augustin (1) a pu dire : « laudabiliter usquequaque diffamati. »

(1) *Opera omnia*, édit. in fol., t. X, col. 848.

Digitized by Google

Enfin il faut signaler « indigus » nécessiteux, forme poétique adoptée par Virgile, du prosaïque « indigens » habituel à Cicéron, qui l'a définitivement emporté. Sa présence est un « test » d'antiquité. Au moyen-âge ce mot était si oublié, que le copiste du bréviaire *B*, ne comprenant plus « indigis » n'hésite pas à y substituer « indignis » par un contresens dont la plausibilité n'est qu'apparente.

Les tropes surabondent d'ordinaire dans les pièces de vers. Celle-ci n'en renferme qu'un : « tulit dispendia corporis ». Eutrope pour le salut des âmes, a subi des dommages corporels, même la perte du corps. L'avant-dernier vers lui attribue deux genres de vie, et deux modes de martyre.

Mais n'est-ce pas un autre témoignage d'ancienneté que l'attestation d'*orthodoxie* donnée à la foi d'Eutrope ? Parmi les milieux religieux français, qui eût songé à le féliciter de sa catholicité au cours de cette période qui du début du xi^e^ siècle où l'hérésie orléanaise s'éteint dans les bûchers va jusqu'aux premiers temps du xiii^e^ où la croisade renaît contre les Albigeois ? Voilà deux cents années où nulle discordance sensible ne se manifeste dans la sphère de la pure théologie : si des questions de morale et de discipline soulèvent des dissensions, les dogmes restent hors de cause.

Cette prose nous reporte à un temps où l'incroyance arienne, destructrice des fondements de la conception chrétienne de Dieu, était encore florissante en Saintonge ainsi que la légende de saint Dizence nous le montre au viii^e^ siècle.

Enfin la prose se fait l'écho d'une tradition qui représente Eutrope, à son retour à Saintes, comme donnant à sa prédication un caractère agressif contre le paganisme :

> Hujus vita Deo laudes, idolis opprobria
> Diffamabat circumcirca, mirâ Dei gratiâ.

C'est un témoignage de l'époque relativement tardive de sa venue. Les Polyeuctes renversant les images et les sanctuaires des Olympiens sont exceptionnels dans la primitive église : ces violences n'eussent point amené de succès. Après une lente préparation des esprits, l'heure viendra de frapper des coups qui saisiront les masses, et qu'accueillera la condescendance des élites sociales sympathiques ou indifférentes. Constantin trouva l'opinion publique préparée quand il embrassa la foi ; ce fut pourtant son cinquième successeur qui lança l'édit mettant fin au culte des idoles, et Ausone qui mourut sous ce règne, adressait des vers au gardien du temple du dieu Bélien ou Mélian, l'Apollon celtique.

Digitized by Google

Les décisions de l'épiscopat espagnol touchant le meurtre des iconoclastes expliquent pourquoi les victimes de représailles païennes — tel Eutrope — ne furent pas, au cours du IVe siècle, tenus pour martyrs, mais pour confesseurs.

(C) *La seconde prose d'Eutrope*

C'est celle qui rentre d'abord dans la composition de l'office. Elle est divisée en dix-neuf tranches, les unes de deux, les autres de trois vers enfermant un texte complet ; le nombre total des vers est de quarante-huit. Le bréviaire Martineau en fournit le meilleur texte.

Elle appartient à l'époque de transition où le « Clemens episcopus » de Grégoire, devenu précédemment « Clemens papa » est formellement identifié. C'est le « successor Petri Clemens ». Mais pas la moindre allusion n'est faite aux rêveries du *Liber Calixtinus*.

Nous pourrions nous dispenser de la reproduire si elle ne précisait un stade bien prononcé de l'évolution légendaire. On peut, par elle, affirmer qu'avant les toutes dernières années du XIIIe siècle, le clergé de Saintes s'en tenait encore au récit de Grégoire, que la seconde prose met en vers en conservant presque sa textualité, en se bornant à l'interpréter dans le sens de « l'antiquité demesurée » dont parle Mgr Duchesne. Il est vrai que le scrupule est poussé jusqu'à la reproduction du « fertur » traditionnaliste.

La prose commence, par antiennes et répons, avant la première leçon dont cinq strophes forment le prélude. La recherche des rimes finales accouplées s'y manifeste nettement.

Eütropii festiva — celebremus martiris
Pastorisque primi missi — a Roma Xanctonicis,
Ut pro eo condonemur — infinitis gaudiis.
Offeramus Xristo summa — laudum sacrificia,
Quo fruens sacerdos ejus — regnat Eütropius.
Vera narrans gesta laudis — de membris dominicis,
Gloriosum apud Xristum — predicat in subditis.

Ad hec verbis commonemur — non frustra Daviticis,
Cum sit horum Ihesus noster — retributor facilis.
Colentes ergo triumphum — magni Eütropii,
Recitemus vitam ejus — mercedis non dubii.

Après le prologue, se récite la première leçon suivie de la cinquième strophe :

Ad se Xristus predicandum — primos legit nuncios ;
Legerunt primi secundos — et secundi tercios :
Inter quos fuisse sanctus — fertur Eütropius.

Digitized by Google

Vient ensuite la seconde leçon, qu'accompagne la sixième strophe :

Quem successor Petri Clemens — sacravit pontificem
Ac Xanctonas veritatis — fidum misit indicem :
Monùit hunc fore Xristi — testem invincibilem.

La lecture « indicem » s'impose. « Index » dans Cicéron, se dit d'un révélateur, d'un vulgarisateur, d'un maître qui enseigne. Le bréviaire *B* semble porter expressément « iudicem », mais la tournure « un juge fidèle de la vérité » n'est pas satisfaisante, tandis que « indicem » est tout à fait acceptable.

Après la troisième leçon, la prose continue sous son titre exact « prosa » pour une seule strophe :

Dum ad urbem destinatam — miles sanctus properat,
Invento sermonis ense — hoste Xristi enecat.
Vertit Deus auditores — et per ipsum intonat.

Mgr Barbier de Montault a substitué, d'après une autre version, au « glaive de la parole » le « glaive de Simon » — c'est-à-dire de Simon Macchabée. Mais celui-ci fut une arme matérielle, tandis que c'est seulement d'armes spirituelles que pouvait se servir Eutrope. Il n'est pas soutenable qu'il ait songé à attaquer le paganisme à main armée. Les « hostes Dei » sont ici les démons dont il paralyse le pouvoir, en libérant l'esprit des auditeurs.

La prose se poursuit jusqu'à sa terminaison par antiennes détachées :

Animas lucratus multas — Sanctus venit Xanctonas,
Errores verus propurgat ; — lux tenebras effugat.
Serere nunquam cessabat — semen evangelicum,
Unde gaudens Deo fructum — obtulit vivificum.
Nam omnis fere conversa — regio Xanctonica
Xristo laudes refferebat — per fidem et opera.
Quo sobrius fuit, castus, — mitis et humillimus,
Testatur elector ejus — Clemens beatissimus.
Quadriga virtutum vectus, — Sathan stravit ocius.
Signa multa vivens fecit — non est dubitabile ;
Probant hec que egit mira — subsequenti tempore :
Publicavit miraculis — se non falsa prodere.
Preobtusa quidem mente — latriabant ydolo ;
Cum luceret valde vita — signis et eloquio,
Is securi capud cesus — migravit a seculo.
Post excessum cujus instat — tanta persecutio
Ut pauci defferrent illi — vix in ejus tumulo.
Ipsum unde confessorem — recolentes posteri
Decoratum nesciebant — corona matirii :
Quod ostensum est, constructa — condigne basilica,
Translatoque illuc ipso, — presule Palladio.
Dum spectarent sancti corpus — duo ex abbatibus,
Visa est cicatrix plage — securis in capite.

Digitized by Google

Quibus nocte subsecuta — sic per visum loquitur :
« Ictum, quem vidistis, sanctum — complevit martirium. »
O martir pervenerande, — Eütropi Xanctone,
Quam celer es miraculis, — quam benignus miseris,
Senciat te rogans quisquis, — pontifex mirabilis !

Jusqu'à la fin du règne de saint Louis, le clergé de Saintes ne va pas plus loin que Grégoire de Tours, à part, dans le dernier texte, la désignation de Clément, auteur de la mission d'Eutrope, comme successeur de saint Pierre, un successeur médiat et non direct, le pape Clément. C'est seulement quelques années plus tard que le bréviaire consacra l'emprise des légendes fabuleuses sur la liturgie santone.

Dans le bréviaire *B*, dont nous avons tiré ces proses, Mgr Barbier de Montault a signalé une remarquable variante liturgique, à l'office vespéral de saint Eutrope : c'est la substitution, à l'antienne du *Magnificat*, d'un petit poème en l'honneur du saint, qui rappelle la manière du temps où les vers léonins furent en honneur :

Praefulgens roseis, — Eutropi sancte, trophaeis,
Lux Aquitanorum, — rosa propria Xanctonicorum,
Tu surdis auris, — lux caecis, semita claudis,
Naufragio mersos, — vinclis solvens religatos,
Solve, jubente Deo, — nexus a vinctore nostro
Namque quod in terris — solvis, solvitur et astris.

Cette poésie fait une allusion évidente aux ex-voto que, dès une époque assez reculée, contenait l'église érigée en l'honneur d'Eutrope, d'après le texte qui, dans le manuscrit de Tours n° 156, et dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais termine la passion du saint.

Postea vero super beati Eutropii corpus, ingens basilica a Xristianis miro ordine fabricatur, in qua cunctis morborum generibus detenti crebro liberantur, et cathene ferree ac manice, ceteraque instrumenta ferrea diversa, e quibus beatus Eutropius vinctos liberavit, suspenduntur (1).

(*à suivre*).

J. Depoin.

(1) Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, édit. in fol. (1473) en 4 vol. à 2 col. ; lib. XI, cap. 18 à 20. — Le lectionnaire de Clairvaux (ms. 156 de Tours) porte le texte suivant que nous a signalé M. Dangibeaud : « Postea vero super beati Eutropii corpus sanctissimum ingens basilica sub ejus honore in nomine sancte et individue Trinitatis a Xristianis miro opere fabricatur. »

Digitized by Google

POUR L'HISTOIRE DU THÉATRE EN AUNIS

M. Abel Mestreau possède dans son musée régional une petite caisse d'aspect assez maussade, en bois recouvert d'un papier peint, mesurant 0,53 de longueur, 0,31 de largeur et 0,27 de hauteur. Le couvercle est bombé, l'intérieur est tapissé avec trois affiches imprimées sur papier blanc, dont deux intactes et la troisième en deux morceaux incomplets. Elles mesurent 0,50 × 0,44 et ont été collées à l'intérieur sur le couvercle, sur le fond et sur les côtés.

Ce sont des affiches de représentations et d'un bal donnés au théâtre de Rochefort en 1779.

Une bordure mesurant 0,065 sur les côtés et en bas, et 0,09 en haut encadre le texte. On y voit en haut un écusson aux armes de France soutenu par deux anges tenant un fanion fleurdelysé, un vase avec fumée de chaque côté, un lustre à 5 bougies aux angles ; puis sous un pavillon Arlequin et Scapin (?) En bas : ornements, instruments de musique, dont deux surmontés d'un écureuil.

La troisième affiche coupée en deux morceaux incomplets annonçait pour le 1er mars, un spectacle composé du *Barbier de Séville* de Beaumarchais et d'un acte de Poinsinot.

Ch. D.

Digitized by Google

PAR PRIVILEGE EXCLUSIF DE MONSEIGNEUR

LE BARON DE MONTMORENCY

Lieutenant général des armées du roi commandant en chef dans les provinces d'Aunis et Saintonge

ET DE MESSIEURS LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE

LES COMÉDIENS FRANCOIS

DONNERONT *aujourd'hui dimanche 14 février 1779, à la demande des Dames, une représentation du*

FESTIN DE PIERRE

OU DE L'ATHEE FOUDROYE

Comédie en vers et en 5 actes de Thomas Corneille ornée de tout son spectacle, de la statue et du tombeau du commandeur suivie des

CHASSEURS ET LA LAITIERE

opera bouffe en un acte. A dix heures GRAND BAL

en attendant le malade imaginaire et les trois jumeaux venitiens

On prendra au Théâtre amphitéâtre et premières loges 40 sols, aux secondes 24 sols, au parterre 12 sols et au paradis 6 sols

On commencera à 5 heures et demie précise

C'est à la salle de spectacle, rue des Fonderies

Digitized by Google

PAR PRIVILEGE EXCLUSIF DE MONSEIGNEUR

LE BARON DE MONTMORENCY

Lieutenant général des armées du roi commandant en chef dans les provinces d'Aunis et Saintonge

ET DE MESSIEURS LES MAGISTRATS DE CETTE VILLE

LES COMEDIENS FRANCOIS

DONNERONT *aujourd'hui dimanche 14 février 1779*

GRAND BAL

PARE ET MASQUE

A l'instar de Paris, qui commencera à dix heures du soir et finira à la volonté des dames

On prendra aux premières loges 40 sols

12 sols aux secondes pour voir danser et 6 sols au Paradis

Digitized by Google

VIEILLE ANNONCE

M. Mellior, demeurant à Rochefort, rue Martrou, n° 48, chez M. Pains, marchand épicier, enseigne à faire sur verre des tableaux métalliques, à dessiner des fleurs et des feuilles d'après nature et à imiter les fruits. Le tout peut s'apprendre en quelques leçons.

Il enseignera la méthode d'argenter le cuivre et à faire du papier métallique.

Il connaît le secret de faire un vernis pour meubles qui est très éclatant et propre à conserver le bois. Il compose une pommade pour noircir les cheveux de sorte que de quelque couleur qu'ils soient, blancs ou roux, il répond de les faire noircir dans les quatre heures.

Les personnes qui désireront de cette pommade, du vernis ou qui voudront apprendre ce qu'il enseigne, le trouveront chez lui depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

Extrait des *annonces diverses et avis maritimes* de la ville de Rochefort du 26 avril 1823.

OBSERVATIONS

sur le compte de 1469

(Revue XXXIX, p. 45)

N° 30. *La Gasconnière.* C'est plutôt La G. paroisse de Saint-Sévère près Cognac, prieuré ancien de femmes et dépendant de Fontevrault (Nanglard, et Arch. XLV, 208). Chapelle. Cassini ; domaine et église ruinée vendus 1790-95.

N° 33. *Nonnains des Landes.* Ne serait-ce pas la chapelle de La Lande, en Rioux-Martin, près Chalais, dépendant de Fontevrault, desservie par le curé du lieu ; petit domaine vendu 1700 liv. en 1796. (Nanglard).

N° 34. *Nonnains des Aluz.* Les Alleuds du Poitou, canton de Sauzé Vaussais, étaient une abbaye bénédictine d'hommes ; tandis qu'il y avait à Lamérac, canton de Baignes, une chapelle subsistante en 1789, avec petit domaine, dépendant de l'abbaye bénédictine de femmes de Ligueux, canton de Savignac-les-Eglises, arrondissement de Périgueux.

N° 47. *L'Abbaïe de Jart.* Ce serait plutôt l'*abbaye* de La Dieu en Jard, canton de Talmont, Vendée ; le prieuré de La Jard près Saintes ne pouvant être du bailliage d'Aunis.

Ch. Vigen.

Digitized by Google

LIVRES ET REVUES

Analecta Bollandiana, tome 38 (1920) p. 427 le P. Delehaye rend compte *de la question de Saint-Fort*. Il approuve la thèse de M. Brutails et ajoute : « Nous ne nous arrêterons pas aux homonymes que l'on signale en Saintonge, en Poitou, en Anjou. Il n'est pas probable qu'il faille les identifier avec S. Fort de Bordeaux, en dernière analyse avec S. Seurin ; il n'est pas certain que leur nom provienne d'une confusion analogue à celle dont M. B. nous montre la Genèse. » La vogue de ces dévotions provient du sens attaché au nom *Fort*, d'où l'usage de recourir à l'intercession du saint pour rendre les enfants forts.

Notre confrère M. l'abbé Martin, curé-doyen de Châteauneuf-sur-Charente, propriétaire-rédacteur-dessinateur-imprimeur des *Cloches de Châteauneuf* publie (1920) une monographie de l'église de cette localité, illustrée de dessins.

Dans le n° 125 (25 novembre 1920) il donne les inscriptions avec un essai de restitution de celle (sous le cavalier jadis) dont l'abbé Michon avait relevé les débris et qui a totalement disparu pendant les réparations de l'église.

Le Bulletin de la Vie artistique du 15 août 1920 illustre un petit article *à propos de Manet* de deux portraits en pied de notre confrère M. Théodore Duret, l'un par Manet (de 1868), l'autre de Whisler. Celui de Manet a été donné par M. Duret au Musée du Petit Palais. A propos de ce portrait l'auteur de l'article publie une lettre de M. Duret datée de Cognac du 23 septembre 1868 à Manet, dans laquelle il dit que sa position de journaliste ne lui permettant pas de payer le portrait selon son mérite artistique et ne voulant pas le payer son prix vénal, il lui envoie une caisse de vieille eau de-vie qu'il pourra sans crainte faire déguster à ses amis.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1920, p. 77 et s.

M. Oct. Thorel discute longuement *à propos de la statuette aux trois visages du passage Gossart à Amiens*. Cette statuette se trouve sur une maison en bois du xv^e^ siècle qui appartint aux de Morvillers, puis aux Fauvel (1490-1520), dont l'un d'eux fut deux fois maïeur. M. Thorel rejette les unes après les autres, les hypothèses émises depuis longtemps sur les tricéphales modernes : ni Her-

Digitized by Google

mès, ni Sainte-Trinité, ni magicien, ni soldat, ni Fauvel, ni fou, ni diable, ni passé, présent ou avenir, ni fantaisie d'imagier, sans compter les hypothèses qu'il ne cite pas. M. Thorel dépense une grande dose de science et d'imagination pour expliquer ce *rebus* dont il croit avoir trouvé la clé en présentant « Nicolas Fauvel comme un héros d'apothéose lequel alors, avec ses trois visages, nous apparaît sous trois aspects différents : 1° comme homme privé, époux Levasseur ; 2° comme délégué du Roi, en tant surtout que grand compteur ; 3° comme le premier magistrat de la ville. »

C'est peut être très ingénieux mais forcément inapplicable aux nombreux tricéphales que l'on voit partout en France même dans les églises — notamment à Saintes. D'après M. Thorel il faudrait chercher un Fauvel partout ! Le plus sage, le plus scientifique, ne serait-ce pas d'avouer que cette figure est un simple rébus dont on ne connaît pas l'explication. Elle eut beaucoup de vogue, comme plusieurs autres, c'est tout ce que l'on en sait.

Les Etudes Franciscaines, tome XXX (1914). Gratien P. Les débuts de la Réforme des Cordeliers en France et Guillaume Jousseaume (1390-1436). La réforme des Cordeliers en France prit naissance pendant la guerre de cent ans et au milieu des troubles du grand schisme. Les premiers couvents qui se rangèrent sous l'observance furent Mirebeau (vers 1390), Bressuire (1406), Fontenay-le-Comte, Saint-Jean-d'Angely (1408). Le concile de Constance (1415) approuva la nouvelle règle.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome 35 (1920). M. le Dr Garsonnin consacre à *Ses Notes sur la Céramique orléanaise* 93 pages qui constitue une très importante, peut-être définitive, étude sur les faïences et porcelaines de cette ville. Malheureusement, l'auteur a été arrêté dans sa publication par les prix de reproduction des pièces. Il s'est contenté de donner, outre les marques connues, les photographies des pièces les plus rares ou les plus typiques.

Revue d'histoire de l'Église de France, avril-juin 1920. Ce numéro contient un compte-rendu des publications de la Société et un article biographique sur le R. P. Thédenat.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, tome LXVIII (1920). *Une définition de la Baccalaria* par M. A. Petit, patrimoine d'église ou dépendance de château.

Bulletin (du comité des travaux historiques) *de la Section de*

Digitized by Google

géographie tome XXXIV (1919). Très important mémoire de MM. Edouard et Jacques Harlé *sur les Dunes de Gascogne avec observations sur la formation des dunes.*

Dans la bibliographie nous ne voyons pas cité un mémoire de Masse. Les auteurs n'y citent d'ailleurs que des ouvrages imprimés.

Les Pays de Theunois et de Theniers en Provence, par M. H. de Gérin-Ricard. Mémoire à consulter pour qui voudra s'occuper du mot Toulon, de son étymologie et de ses dérivés.

Catalogue des Guides-routiers et des itinéraires français (1552-1850), par Sir Herbert-George Fordham ; une carte indique les étapes entre Poitiers et Blaye par Saintes (1724).

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes, tome LXXX (1919).

L'hôtel et les collections du connétable de Montmorency (suite et fin), 14 janvier 1568, deux bassins en forme ovalle, esmailléz avec plusieurs figures de toutes bestes reptiles.

N° 1184. Ung bassin en ovalle. de deux pieds de long et de pyed et demy de large, de terre de Xainctes esmaillée, avecques divers animaulx dans icelluy.

1185. Ung vaze de mesme estoffe et façon, de pyé de hault.

1187. Un arbre en façon de rocher, de tene esmaillée, façon de Xainctes, semée de cocquilles et plusieurs animaulx de diverses sortes.

1269. Deux aultres grands bassins de terre cuicte esmaillée, façon de Xainctes.

1281. Un grand vase de terre cuicte esmaillée, ouvrage de Xainctes, en óvalle, à forme de fontaine.

1283. Un vase de terre cuicte esmaillée, ouvrage de Xainctes, faict à bec d'asne.

1327. Un grand chandelier de terre cuicte esmaillée, façon de Xainctes.

1328. Ung fascon de terre cuicte esmaillée aussi façon de Xainctes.

1329. Une esguière de pareille estoffe et façon.

1330. Une buye de mesme estoffe et façon.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest 1920, p. 408. M. Ginot publie une *lettre inédite de dom Mazet sur les monuments antiques découverts à Aunay en 1785.* Il a été beaucoup écrit sur ces inscriptions que personne n'a vues. (Musset, *Paysages et monuments du Poitou*, 104e liv. Ledain, *Mem. Ant. de l'Ouest* t. IX.

Digitized by Google

Esperandieu, *Epigraphie romaine du Poitou*. Musset, *Bulletin archéologique* 1888. Bourignon, *Affiches du Poitou* 1785). Dom Mazet avait écrit une lettre dans laquelle il interprétait les inscriptions que l'abbé Méry avait signalées dans les *Affiches du Poitou* du 27 janvier 1785. Il la retira parce que le curé d'Aunay, Lichany, lui avait écrit qu'il ne connaissait rien des découvertes de l'abbé Méry.

C'est cette même lettre que dom Mazet avait retirée des mains de l'imprimeur, que M. Ginot publie.

AVIS ET NOUVELLES

Admissions : M. Beau, ambassadeur, aux Elies, près Saujon, présenté par M. Massiou ; M. R. Bouriau, médecin de marine, Ecole de marine navale, Bordeaux, présenté par M. Bures.

Par décret du 22 décembre 1920 est déclassée la partie sud du Château de Crazannes.

Le musée de Saintes a reçu en don un tableau de M. Balande ; c'est le portrait d'un habitant de Lauzière, près La Rochelle. Lauzière est la villégiature de M. Balande.

Les quatre représentations de l'*Etrangère* à Saintes ont donné 4.148 fr. 90 tous frais payés.

Le second concours pour la création d'un timbre-poste (un bon point est promis à celui qui justifiera de la nécessité de changer les *vignettes !*) n'a pas donné de meilleur résultat que le premier. Le très grand nombre des concurrents n'a abouti qu'à faire constater la gravité de l'anémie cérébrale qui afflige les artistes de notre temps quand il s'agit d'une composition officielle.

M. Charles Fouqueray a obtenu une des six primes de 500 francs.

Le 20 février 1921, baptême de deux cloches à Saint-Jean-d'Angély : la première de 370 kilog. la seconde de 180 kilog. Jeanne-Marguerite, qui sonne le Si bémol, a été fondue par Georges Bollée à la gloire du Sacré-Cœur en souvenir de la canonisation des saintes françaises Jeanne d'Arc et Marguerite-Marie, à la mémoire des enfants de Saint-Jean-d'Angély morts pour la patrie 1914-1918.

La petite cloche a été fondue en souvenir du XIe centenaire de la fondation de l'église bénédictine de Saint-Jean-d'Angély. Hom-

Digitized by Google

mage de M. James de Reboul et de Mme Madelein de Noë, née Andoin-Dubreuil. (Voir le *Bulletin religieux* du 26 février).

L'ancien conseil municipal de Jonzac, dans un élan d'enthousiasme patriotique, avait donné à la rue des Ballets le nom de Georges Clemenceau, le nouveau vient de remplacer ce nom par celui de Verdun.

Qui vat-à la chasse perd sa place.

La municipalité de Saintes a rétabli en 1920 à 1000 francs le crédit attribué au Musée que l'administration précédente avait supprimé. Au budget de 1921 elle a porté le crédit à 3000. La dotation de la bibliothèque est augmentée.

M. l'abbé Richard, curé de Laleu, vient de faire placer dans son église une plaque sur laquelle sont gravés les noms de tous les curés de la paroisses depuis 1592, avec les dates.

Le Moniteur de la Saintonge cesse de paraître pour la seconde fois depuis cinq ans.

Les juges de paix des cantons de Burie et Cozes sont supprimés. Ce sont les juges de Saintes canton nord et de Gemozac qui se transporteront au chef-lieu du canton les jours d'audience.

A Saintes une place de juge est supprimée au tribunal civil.

Le congrès d'histoire de l'art s'ouvrira à Paris en septembre 1921. Secrétariat général : Palais du Louvre, pavillon de Marsan, 106, rue de Rivoli.

NOTES D'ÉTAT CIVIL

DÉCÈS

Le 11 février 1921, est décédé, à Royan, M. Delisse-Morin, âgé de 74 ans. Il appartenait à notre Société depuis 1884. *Le Clairon de Saintonge* lui a consacré une petite notice.

Le défunt avait honorablement exercé, pendant de longues années, la profession de pâtissier-confiseur et s'y était acquis une juste renommée. Il employait ses loisirs à des divertissements littéraires et publia : *Un aperçu descriptif des rives de la Gironde*, *l'Histoire d'une famille bordelaise ; Aventures d'une belle-mère* (comédie) et deux nouvelles, *Souvenirs de Paris* et *Aventures de chasse*.

Digitized by Google

M. Delisse-Morin fut correspondant de la Société de Géographie de Rochefort à laquelle il fit don de plusieurs monographies des communes des environs de Royan.

Il publia dans notre *Revue* (tome XXV. p. 403) une notice sur le *camp romain de Chatelard.*

Le 22 février 1921, est décédé, à Bordeaux, M. l'abbé André Fanton, chanoine à La Rochelle, né à Saintes le 7 février 1863, ancien curé de Sablonceaux, de Ciré, d'Aunis, directeur du *Cosmos*, professeur au séminaire de La Rochelle, doyen du Château d'Oleron.

Voir sa biographie dans le *Bulletin religieux* du 5 mars 1921.

Le 1er mars 1921, a été inhumé au cimetière Saint-Vivien, à Saintes, le corps de Mme Julien-Laferrière, née Dumorisson, décédée à Paris.

M. Calvet, âgé de 78 ans, ancien inspecteur des forêts, ancien préfet de la Vendée (1882), ancien sénateur de la Charente-Inférieure (1894-1912), chevalier de la Légion d'honneur, décédé à Paris le 29 mai 1921, a été inhumé le 1er avril à Fléac-sur-Seugne.

Très actif, il se consacra aux intérêts agricoles de la Charente-Inférieure, ce dont les agriculteurs ne lui furent guère reconnaissants. Il fonda le Syndicat Central des viticulteurs des Charentes, au siège duquel il créa une école de tonnellerie et de distillerie. Il en était le président. Il était sur le point de mener à bien la fédération des boulangeries coopératives avec minoteries coopératives.

Jeune agent des forêts, il fonda, dans les Pyrénées, une fromagerie coopérative aujourd'hui encore en pleine activité.

Le 28 mars 1921, est décédé à Saintes, M. Decharme, âgé de 71 ans, directeur honoraire de la Banque de France, beau-père de M. Brejeon, avocat.

M. le Chanoine Guilbaud, curé doyen, est mort en son presbytère, le samedi 12 mars 1921, à Royan.

Les funérailles ont revêtu le caractère d'une manifestation grandiose de sympathie envers la personne du regretté disparu. La population tout entière a tenu à faire cortège à la dépouille mortelle du premier pasteur de la paroisse Notre-Dame, rendant ainsi à sa mémoire le plus bel hommage, à sa vie toute de dévouement, de charité et d'apostolat, le plus beau témoignage.

Avant la levée du corps, M. Torchut, maire de Royan, était venu apporter à la famille du défunt, le salut respectueux de la municipalité et du conseil municipal et les regrets de la ville de Royan.

Digitized by Google

Dès le début des hostilités, M. l'abbé Guilbaud se fit un devoir de visiter régulièrement tous les blessés et les malades en traitement dans les sept hôpitaux de la Ville, et s'empressa de faire porter linge et vêtements aux hôpitaux purement militaires qui, dans les premiers jours, manquaient un peu de tout.

En septembre 1914, il créa un vaste ouvroir qui fonctionna jusqu'à la fin de 1918 et put distribuer plus de 8.000 vêtements aux soldats du front et aux hospitalisés.

Pendant trois mois, il recueillit et garda chez lui trois petites réfugiées qui avaient perdu leurs parents pendant la retraite de Belgique.

On se rappelle la solennité qui présidait aux obsèques des soldats blessés, morts dans les hôpitaux de la place. Il y assistait en personne, prenant chaque fois la parole pour consoler, encourager et relever la confiance de tous ; et, bien qu'il y eut des crédits spéciaux affectés au service des enterrements militaires, jamais il n'accepta que ce service lui fut payé.

Pour venir en aide aux nécessiteux, il organisa dans son église des fêtes de charité, faisant un pressant appel à tous les fidèles, suscitant autour de lui de précieux dévouements, trouvant les artistes dont le concours lui était utile.

Nul mieux que lui ne donna plus bel exemple d'union sacrée dans un accord constant avec la municipalité.

Ses entretiens particuliers, et surtout ses prônes du dimanche aidaient puissamment à maintenir le bon esprit de la population et la confiance de tous dans la victoire finale.

C'est enfin M. l'abbé Guilbaud qui fut chargé de porter officiellement aux familles la triste nouvelle de la mort au front de quelqu'un des leurs ; et avec quel tact et quel doigté il s'acquitta de sa pénible mission !

Le Clairon de Saintonge.

Le 25 mars 1921, est décédé à Villefranche-sur-Mer, M. Gabriel Nicolet, artiste peintre, né à Pons, le 5 mars 1856, rue des Aires, de Jean-Clément-Toussaint Nicolet, instituteur et de Marie-Sophie Dessouslavy, institutrice. Certains disent ses parents Suisses. Il s'était marié à la mairie du XVII^e^ arrondissement de Paris, le 8 août 1905, avec Louise Magnus Amy. L'*Illustration* du 7 mai reproduit un de ses tableaux au Salon.

Le 29 avril 1921, est décédé à Saintes, M. Emile Rouyer, ancien notaire, âgé de 73 ans.

Digitized by Google

En avril 1921, est décédée à Paris, la marquise de Chasseloup-Laubat, née Pillié, femme de l'ancien ministre, mère du marquis de Chasseloup-Laubat, notre confrère.

Le 1er Mai 1921, est décédé à Saintes, M. Clément Ernest Raëckelboom, directeur des postes et télégraphes de Maine-et-Loire en retraite, ancien conseiller municipal de Saintes, chevalier de la Légion d'Honneur, âgé de 77 ans.

De son mariage avec Mlle Denorus il laisse un fils, substitut au tribunal civil de Saintes.

MARIAGES

Le 25 janvier 1921, a été bénit à Paris le mariage du comte Eutrope de Bremond d'Ars, lieutenant au 7e dragons, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre française et belge, fils du comte Pierre de Bremond d'Ars, avec Mlle Louisa-Maria del Carmen de Hurtado, fille de feu M. Nicolas de Hurtado, petite fille du feu baron Beyens, ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris.

Le 2 février 1921, à Paris, a été célébré le mariage de M. Jean Dupuy, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, avec Mme Jeanne Mestreau, fille de notre confrère M. Abel Mestreau.

Le 17 mars 1921, a été bénit au temple de Saintes le mariage de M. André Baudry avec Mlle Louise Rousse.

Le 29 mars 1921, à La Rochelle, en la chapelle de l'évêché, a été bénit le mariage du docteur Lucien Pozzi (neveu du docteur Pozzi, président de l'Académie de Médecine) avec Mlle Elisabeth Martin, fille du commandant Martin, propriétaire du journal *La Charente-Inférieure*.

Le 30 mars 1921 a été bénit, à Arcueil, le mariage de M. Charles Muffat, croix de guerre, rédacteur au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, avec Mlle Jeanne Bernier.

Le 28 avril 1921, a été bénit, à Paris, le mariage de M. Jacques Henri-Robert, fils de l'ancien bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris, avec Mlle Rose-Marie Delaunay, fille du docteur Delaunay, chirurgien en chef de l'hôpital Péan.

BIBLIOGRAPHIE

Ardouin (Pierre). *Grappes d'or et Chardons bleus.*

Royan, imprimerie Victor Billaud. Paris, librairie A. Lemerre S D (1920), in-16, 199 pages.

Digitized by Google

BARTHE (Mgr). *Mission apostolique de saint Eutrope.*

La Rochelle, imprimerie de l'Ouest 1921, in-8° 72 pages.

Ce sont les articles du *Bulletin religieux*, remaniés et augmentés.

— *Sainte-Marie des-Oubliels, patronne de Portel.*

La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier (1916), in-8° de 372 pages 2 planches.

BRIAS DE PIÈNE. *L'Anneau* pastorale en un acte en vers.

Royan, imprimerie Billaud (1920).

DAVID (L.). *Les poilus de Cercoux* à la guerre de 1914-1919.

Angoulême, imprimerie ouvrière 1821, in-16, 39 pages. (Liste précédée de celle des morts en 1870).

DURET (Théodore). *Lautrec.*

Paris, chez Bernheim jeune (1920), in-4° de 125 pages avec 38 planches.

MAREUSE (Pierre). *Des riens*, poésies.

Royan, imprimerie Royannaise (1920), in-8°, 65 pages (non numérotées).

PEYRÉGNE (Raymond). *Talma*, pièce moderne en un prologue et quatre actes.

Paris, imprimerie de la Société mutuelle d'édition. La maison française d'art et d'édition (1920), un vol. in-16, 61 pages.

Ce petit poème est daté de Jonzac ; l'auteur, instituteur à Étaules, a fait la guerre et il dédie son œuvre « à ces femmes de cœur qui furent par dessus tout des françaises, en gage de reconnaissance et d'affection. »

UZUREAU (abbé F.). *M. l'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud.*

Angers, imprimerie G. Grassin (1920), in-8°, 26 pages.

Il s'agit de Étienne-Alexandre-Jean-Baptiste Bernier, curé de Saint-Laud, vicaire général de La Rochelle, devenu évêque d'Orléans.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

VARIÉTÉS : *Une lettre inédite de l'explorateur René Caillé* présentée par M. Regelsperger. — *La légende du miracle des clefs à Cognac*, par M. P. Martin. — *La mission de saint Eutrope*, essai de mise au point par M. Ch. Dangibeaud.

QUESTIONS : *Famille Chenu de Chalezac ; Fontaine de Liberneuil.*

LIVRES ET REVUES : Compte rendu des acquisitions de la bibliothèque de Stockholm. *Dominique*, édition Hellen.

AVIS ET NOUVELLES : Recensement ; don au musée et à la bibliothèque de Saintes ; récompense pour dévouement ; une petite fille de Napoléon Ier.

NOTES D'ÉTAT CIVIL : *Décès :* M. E. Combes ; M. Proriol ; M. A. Huvet ; M. Grandidier ; Mme Lessieux.

Mariages : Tercinier-Savatier ; de Cugnac-de Mesnil de Maricourt.

VARIÉTÉS

UNE LETTRE INÉDITE DE L'EXPLORATEUR RENÉ CAILLÉ

La *Revue de Saintonge* a la bonne fortune de pouvoir publier le texte d'une lettre inédite du grand explorateur René Caillé (1), appartenant à M. Maurice Martineau qui la tient du commandant Heurtel lequel l'a achetée à Paris. Pour en faire mieux ressortir tout l'intérêt, il n'est pas inutile de rappeler tous les efforts faits par René Caillé durant le cours de sa vie et de montrer toute l'importance du dernier projet que nous révèle cette lettre.

(1) C'est *Caillé*, et non *Caillié*, que s'écrit son nom, ainsi que le montrent les actes d'état civil. Le lettre que nous publions est signée : *Caillé*.

Digitized by Google

Né à Mauzé le 19 novembre 1799 de parents pauvres, René Caillé fut pris très jeune du goût des voyages à la suite de lectures faites à l'école. En 1816, il se rendit à Rochefort et s'embarqua sur la gabarre *la Loire*, qui allait au Sénégal ; débarqué à Saint-Louis, il gagna Dakar où il séjourna plusieurs mois, puis revint à Saint-Louis. Les Anglais tentaient à ce moment des expéditions pour explorer l'intérieur de l'Afrique ; voulant essayer de se joindre à l'une d'elles en lui offrant ses services, René Caillé se mit en route pour la rejoindre vers la Gambie où elle se dirigeait par mer. Mais, ayant eu à subir une chaleur terrible, il arriva à Dakar tellement accablé de fatigue qu'il dut renoncer à son projet, et là, ce qui vint satisfaire son désir de voyager, il eut l'heureuse chance d'obtenir un passage gratuit du capitaine d'un navire marchand qui faisait voile pour la Guadeloupe ; il resta six mois dans l'île.

Mais René Caillé était toujours attiré par l'Afrique et la lecture des récits de voyage de Mungo Park y avait encore contribué. Revenu à Saint-Louis à la fin de 1818, il fut admis, au début de 1819, à accompagner une expédition, conduite par Adrien Partarrieu, qui avait été chargée par le major anglais Gray d'apporter au roi du Bondou des marchandises achetées à Saint-Louis pour satisfaire ses exigences. Mais ce fut au prix des plus dures souffrances et des plus grands dangers que l'expédition put gagner le Bondou et, de là, atteindre ensuite Kayes, sur le Sénégal, par lequel on descendit à Saint-Louis. René Caillé revint en France dans un triste état de santé, mais ce fut la première grande tournée qu'il avait accomplie.

S'étant remis à force de soins, René Caillé retourna au Sénégal en 1824 pour tenter quelques affaires, et au fond de son cœur son désir était avant tout de visiter l'intérieur de l'Afrique. Mais, au lieu d'y être encouragé par les autorités coloniales, on chercha plutôt à l'en détourner. Il put arriver cependant à réaliser le plan ingénieux et hardi qu'il avait conçu pour préparer la pénétration au cœur de l'Afrique. Autorisé enfin à se mettre en route, il partit le 3 août 1824 pour aller vivre chez les Braknas, dans le but d'y apprendre la langue arabe et les pratiques du culte des Maures, afin de parvenir plus tard à affronter de périlleux contacts en se faisant passer pour un Musulman.

Revenu à Saint-Louis le 16 mai 1825, il éprouva encore de nombreuses difficultés pour arriver à organiser son grand voyage, mais il ne cessa de montrer une persévérance et une énergie que rien n'arrêtait et, le 19 avril 1827, il put enfin se mettre en route.

Digitized by Google

Parti de Kakondy, situé sur le rio Nunez, il se rendit au Fouta-Djallon, traversa le Bafing, affluent du Sénégal, puis le Tankisso, gagna le Kankan, traversa le royaume bambara de Ségou, arriva à Djenné et entra à Tombouctou le 20 avril 1828.

Le premier Européen qui avait vu Tombouctou vers 1670 était un matelot français, Paul Imbert, qui y mourut en captivité. Plus tard, ce fut un Anglais, le major Laing, qui, parti de Tripoli, traversa le Sahara et arriva à Tombouctou en août 1826, mais il y fut assassiné. Le Français René Caillé fut le premier explorateur qui, ayant atteint Tombouctou, eut la bonne fortune d'en revenir. Il en repartit le 4 mai 1828, et se joignant à une caravane, il remonta vers le Maroc à travers le Tafilelt ; le 12 août, il arriva à Fès, d'où il gagna Rabat.

René Caillé écrivit sur son voyage à Tombouctou, en même temps que sur les premiers déplacements qui le précédèrent et sur son trajet de retour une longue relation qui nous donne aujourd'hui sur ces pays et sur leurs populations des détails des plus intéressants et des plus utiles à connaître au point de vue géographique, ethnographique et économique. Voici le titre exact de son ouvrage :

Journal d'un voyage à Temboctou et à Jenné (1), *dans l'Afrique centrale, précédé d'observations faites chez les Maures Braknas, les Nalous et d'autres peuples, pendant les années 1824, 1825, 1826, 1827 et 1828*, par René Caillé, avec une carte itinéraire et des remarques géographiques, par M. Jomard, (2) membre de l'Institut. Paris, Imprimerie royale, 3 vol. in-8°, 1830.

On peut dire que Caillé fut l'explorateur de vocation, ayant une inflexible volonté, et il sut rapporter de son voyage une très grande quantité de notes, malgré les difficultés considérables dans lesquelles il l'accomplissait et tous les dangers qu'il courait dans ces contrées alors impénétrables aux Européens, bien qu'il se fût donné les allures factices d'un musulman. Le voyage de René Caillé venait compléter d'une façon heureuse celui du major Laing et il se trouvait ajouter aussi d'importantes conséquences nouvelles aux explorations de l'Ecossais Mungo Park qui, par ses trois

(1) Au lieu de Temboctou et de Jenné, on dit aujourd'hui Tombouctou et Djenné.

(2) M. Jomard avait été en 1827 et 1829, président de la Commission centrale de la Société de Géographie de Paris, et il le fut encore ensuite à de nombreuses reprises.

Digitized by Google

expéditions sur le Niger de 1795 à 1806, avait ouvert pour l'Europe la route du Soudan.

Mais l'infatigable explorateur ne voulait pas s'en tenir là, et il ne cessait de faire de nouveaux efforts pour continuer son œuvre de pénétration en Afrique. La lettre inédite que nous publions en apporte la preuve. Ecrite de Beurlay (Charente-Inférieure) à la date du 18 juillet 1836, elle est adressée à un député pour solliciter par son intervention l'appui du gouvernement.

Comme il l'expose dans cette lettre, son plan consistait à faire une entière traversée de l'Afrique. De Bakel, sur le Sénégal, il voulait gagner le pays de Bouré, puis atteindre le Niger et le remonter jusqu'à sa source ; ensuite, descendant le fleuve, il aurait eu l'intention de le suivre de Bamako jusqu'aux rapides de Boussa, comme l'avait fait Mungo Park en 1805. Le grand explorateur écossais périt dans une embuscade au moment où il atteignit ce point, et de ce qu'il avait appris, rien ne parvint en Europe ; René Caillé eut complété cette première exploration.

De là, il comptait se rendre vers l'Afrique orientale en visitant toute cette longue chaîne des monts de la Lune que les anciens géographes avaient tracée à travers tout le continent africain et qui en est effacée aujourd'hui. Il comptait atteindre aussi le lac Nyassa, jadis appelé lac Maravi, qui est le nom d'une grande tribu riveraine et il serait arrivé ainsi par le bassin du Zambèze à l'océan Indien.

Si l'on avait procuré à René Caillé les facilités nécessaires à la réalisation de son projet, il eut pu ajouter un titre de plus à son haut renom d'explorateur. Pour le lac Maravi ou Nyassa par exemple, que fût-il arrivé ? Les Portugais avaient, depuis le XVIIe siècle, quelque connaissance de ce lac, mais ils n'avaient sur lui que de très vagues notions. Ce fut Livingstone qui, après avoir découvert le Zambèze en 1851 et après avoir traversé l'Afrique de Saint-Paul de Loanda à Quelimane durant sa longue expédition de 1852 à 1856, reconnut ensuite d'une façon plus précise le Zambèze inférieur, explora entièrement le Chiré et, en septembre 1859, retrouva le lac Nyassa auquel cette rivière sert de déversoir. On peut presque dire qu'il le découvrit. A notre compatriote René Caillé aurait pu revenir vingt-trois ans plus tôt le mérite de ces reconnaissances géographiques, mais il s'était heurté comme précédemment à la plus regrettable indifférence.

En même temps qu'il exposait son projet, il demandait que le gouvernement l'envoyât tout au moins reconnaître les mines d'or

Digitized by Google

du pays montagneux de Bouré, sur lesquelles il avait déjà rapporté de précieuses indications lors de son voyage à Tombouctou (1), et qui comptent parmi les plus importantes existant dans notre colonie de la Guinée française où l'or est très abondant. René Caillé n'avait donc pas été seulement poussé vers ces lointains voyages par la curiosité d'explorer des pays inconnus, il avait envisagé aussi leur mise en valeur.

La mort est venue surprendre René Caillé avant qu'il ait pu réaliser ce beau rêve révélé par sa lettre. Il est décédé le 17 mai 1838, dans son domaine de La Badaire, situé dans la commune de Saint-Symphorien, canton de Saint-Agnant, arrondissement de Marennes (2).

Le grand voyageur était chevalier de Légion d'honneur. Le 26 juin 1842, fut inauguré à Mauzé un monument élevé à sa mémoire (3). La Société de Géographie de Paris, qui jadis avait honoré René Caillé d'une haute récompense, a reçu, dans le courant de l'année 1920, de M. le Dr Deyber, petit-fils du célèbre explorateur, le don généreux d'un grand portrait de lui, peint en 1830 par Amélie Grand de Saint-Aubin (4).

GUSTAVE REGELSPERGER.

Beurlay, le 18 juillet 1836.

Monsieur,

Je n'ai pas répondu plutôt à votre lettre parce que j'attendais l'occasion d'un jeune homme qui a déjà eu l'honneur de se présenter chez vous l'accueil ; obligeant qui lui a été fait en mon nom m'engage à me servir encore de son entremise pour vous faire parvenir mon message.

Vous m'avez donné, Monsieur, quelques espérances que mes projets de voyages dans l'Afrique centrale pourraient bien ne pas être repoussés si je parvenais à les faire appuyer par un député de mon département qui jouit de quelque crédit.

---

(1) Voir le tome Ier de l'ouvrage de Caillé, p. 368, 417 et 418.

(2) Des extraits de l'acte de décès ont été reproduits dans : *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XI, 1891, p. 313-314 ; *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris*, t. XIV, 1891-1892, p. 232.

(3) Les discours prononcés à cette occasion ont été insérés dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, t. VI, 1841-1842, p. 104-125.

(4) Ce don est mentionné dans *La Géographie*, janvier 1921, p. 96, avec reproduction du portrait. Voir aussi : avril 1921, p. 436.

Digitized by Google

Relégué dans le fond de la province je ne suis point en rapport avec des personnes influentes, il faudrait donc que je fisse un tour à Paris et présenter ma demande et mes projets au ministre ; je suis assez disposé à prendre ce parti qui d'ailleur me donnerait l'occasion de provoquer une audience du prince royal (1). Ce prince s'est montré dévoué aux progrès de la civilisation et peut-être son altesse saisirait-elle l'occasion de prêter son appui à des projets dont le but est de faire connaître au monde savant une contrée soumise à la France et qui fut témoin de sa gloire et de sa renommée. Mais, Monsieur, avant de hasarder un voyage à Paris, qui nécessiterait des frais que la modicité de ma fortune me permet à peine de faire, je désirerais connaître les dispositions de M. le ministre de l'Instruction publique. J'ai tressailli de joie en voyant à la présidence ou vice-présidence M. le lieutenant-général Pelet (2), pensant que son influence pourrait ne pas être sollicitée en vain auprès de son Excellence pour qu'elle acqueillit favorablement une ouverture.

Si vous jugez à propos, Monsieur, de parler à M. le ministre de mes dispositions à me rendre de nouveau utile à mon pays par de nouvelles excursions dans les régions inconnues de l'Afrique, je vous prie de le faire quand vous en trouverez l'occasion, et d'après les dispositions de son Excellence je me rendrais à Paris vers le moi de janvier afin de trouver toutes les notabilités présentes.

Vous avez, Monsieur, une lettre contenant les détails du voyage (3) que je me propose de faire en passant par Baquell, Bouré, remontant le Niger à sa source, et visitant ensuite cette partie de son cour, parcourue par Mongopark depuis Bamako jusqu'à Bousso. Arrivé à cette ville catastrophe (4) du célèbre voyageur, je me proposerais de changer de direction et de faire mon possible pour visiter les montagnes de la Lune qui donnent naissance au

---

(1) Ferdinand, duc d'Orléans, après s'être appelé le duc de Chartres. Il prit une part active au siège d'Anvers et à la conquête de l'Algérie. Il périt le 13 juillet 1842, près du château de Neuilly en sautant de sa voiture dont les chevaux s'étaient emportés. Sa mort fut un deuil universel. Il avait épousé la princesse Hélène de Meckembourg qui lui donna le comte de Paris et le duc de Chartres.

(2) Général Jean-Jacques-Germain Pelet, né à Toulouse en 1777, mort à Paris en 1858, député de Toulouse en 1831, pair de France en 1837, directeur du Dépôt de la guerre. Il fit exécuter la belle carte topographique de France.

(3) Il n'a pas été possible de retrouver cette lettre soit au ministère de la marine, soit aux Archives nationales, soit au ministère des colonies.

(4) Lire théâtre de la catastrophe.

Digitized by Google

Nil, puis le lac Morawi connu que de nom et enfin revenir par la mer des Indes.

Je vous prie, Monsieur, de réfléchir sur ce projet et de vouloir bien me transmettre vos observations. Si on le trouve trop gigantesque, les mines d'or de Bouré méritent par leur voisinage de Galam, que le gouvernement fasse quelques tentatives pour connaître leur richesse et leur importance. Muni des instrumens nécessaires et accompagné de deux nègres charpentiers, je crois pouvoir donner un dénouement heureux à cette entreprise sans qu'elle coûte à l'Etat que de faibles sacrifices.

Je vous prie, Monsieur, de faire agréer mes compliments à Mademoiselle Baptilde et de nous donner des nouvelles de M. Edmond.

Toute ma famille se porte bien et se joint à moi pour vous offrir ses respects et ses compliments.

Recevez, Monsieur, l'assurance de la parfaite considération de votre très humble et très obéissant serviteur.

CAILLÉ.

II

LA LÉGENDE DU MIRACLE DES CLEFS A COGNAC

Dans un opuscule imprimé en 1664, l'auteur, Nicolas Guérin, lieutenant particulier au siège royal de Cognac, fait allusion à un miracle qu'aurait accompli sainte Anne, le jour de sa fête, en faveur de Cognac menacé par les Anglais. La ville leur avait été vendue par celui qui en avait la garde, et les clefs ne furent retrouvées sur l'autel de la sainte, qu'après la découverte de la trahison.

Le miracle rapporté par Guérin ne semble pas avoir laissé de traces dans les souvenirs cognaçais, les traditions s'évanouissent parfois avec le temps, et si l'histoire ne les recueille point, elles disparaissent à jamais. Pour l'événement qui nous intéresse, nous avons consulté en vain, les ouvrages d'histoire locale, ils appartiennent pour la plupart à la période contemporaine et n'ont pas, par conséquent, pu employer des documents aujourd'hui perdus ou des légendes oubliées.

Notre cognaçais du XVII^e^ siècle, ne donne à son récit aucune date, et même aucune indication précise. Il dit bien que c'est « aux Anglais » que la ville devait être livrée, et c'est là notre premier point de repère. En vertu de la théorie féodale sur la transmission des terres, la première occupation anglaise des XII et

Digitized by Google

XIII[e] siècles eut un caractère pacifique. C'est donc, durant la guerre de cent ans que nous aurons à rechercher la trahison contée par le lieutenant particulier.

C'est seulement en 1357, après la trêve du 23 mars, que Cognac fut occupé par les Anglais ; Le traité de Brétigny du 8 mai 1360 leur livrait la ville, ainsi que tout l'ouest. Les commissaires d'Édouard III vinrent en prendre possession au nom de leur maître ; dans ce cas les Anglais entrèrent donc dans la place en vertu d'un traité avec le roi de France et non point à la suite d'une trahison. Le 1[er] juin 1375 Du Guesclin et le duc de Berry y faisaient une entrée triomphale après en avoir chassé les Anglais ; dès lors Cognac resta sous la domination des Valois, comme le prouvent les ordonnances royales qui y font loi et les lettres patentes qui en disposent en faveur de Louis d'Orléans.

Au contraire, à la suite de la défaite d'Azincourt (1415) les armées anglaises occupèrent de nouveau les provinces de l'ouest. La campagne était dévastée, les routes n'étaient point sûres, tout commerce devenait impossible, Cognac et ses habitants couraient un danger journalier.

Un document de 1416 nous dévoile les menées de quelques habitants désireux de livrer la ville aux ennemis. Le 31 mars 1416, un courageux citoyen, du nom de Graciot Douhet, clerc et notaire apostolique, se présentait à l'église Saint-Léger devant Jehan Tirquoti, prêtre et notaire publique. Il lui déclarait que les bouchers Jehan Chaillou et Jehan Marchandat, qui se qualifiaient de jurés et gouverneurs de la ville, avaient décidé de se rendre à Barbezieux, pour conclure une trêve avec l'armée anglaise, ils devaient s'engager à lui payer une forte somme et lui livrer une grande quantité de vivres. Par sa déclaration, Graciot Douhet s'opposait à toute convention qui engagerait sa personne et ses biens, et se réservait d'en appeler au parlement, si l'on persistait à traiter avec les Anglais, malgré son intervention.

Le parti favorable à l'occupation anglaise, n'abandonna point ses projets ; Il convint avec l'ennemi que moyennant une grosse somme la ville ne serait plus menacée, et que les habitants rencontrés au dehors seraient à l'abri de toute violence. Pour se procurer l'argent nécessaire, les deux bouchers annoncèrent que pour trois sous et quatre deniers, chaque habitant recevrait une lettre de sauvegarde pour sa personne et pour ses biens. Ceux qui n'en seraient pourvus seraient traités comme prisonniers.

« Malgré ces conditions dont l'exécution se faisait trop attendre,

Digitized by Google

dit Marvaud, les Anglais cherchaient nuit et jour à surprendre la ville, battaient la campagne, effrayaient les populations. La somme attendue rentrait mal, les jurés s'en prirent à Graciot Douhet et à son parti. Ils voulurent l'obliger à fournir la plus grande partie de la somme promise à l'armée anglaise ; sur leurs refus, ils menacèrent de s'emparer de leur personne et de leurs biens. Le courageux notaire protesta de nouveau, pour lui et pour lès siens, déclarant devant plusieurs témoins qu'il en appelait au Parlement.

L'acte d'opposition fut rédigé par le notaire du prieuré de Saint-Léger.

Comme le dit Marvaud, le manque de renseignements plus complets, nous laisse ignorer si la ville finit par se soumettre aux conditions de la trêve, si elle évita de nouvelles attaques en payant la cotisation demandée. Quoiqu'il en soit il est certain qu'elle n'ouvrit pas ses portes à l'ennemi, mais qu'elle dut s'imposer de grands sacrifices pour réparer et fortifier ses remparts.

A défaut de documents officiels, la légende rapportée au XVII^e^ siècle par N. Guérin, pourrait servir d'épilogue aux événements antérieurs. C'est dans des *Harangues* écrites en 1660, lors du mariage de Louis XIV et de l'infante d'Espagne, que se trouve le récit du miracle des clefs. Dans la Harangue adressée à Anne d'Autriche, la reine mère, nous lisons : Celuy (le nom) de nostre « Protectrice, qui est celuy d'Anne, a la vertu de nous préserver « de nos ennemis. Nous confessons cette vérité d'autant plus libre- « ment que Cognac l'a par deux fois aussi utilement ressentie, « qu'elle est manifestement reconnue de toute la France.

« La première dans le signalé mirâcle que vostre glorieuse pa- « trone fit le jour de sa Feste, pour empêcher qu'il ne fut livré « aux Anglois, ausquels il avoit esté vendu par celuy qui en gar- « doit les clefs, lesquelles furent si invisiblement transportées de « dessous le chevet du lit de ce mauvais François, sur l'autel qui « est consacré dans notre grande église à cette glorieuse Sainte, « qu'elles ne furent trouvées qu'après que la trahison fut décou- « verte. »

Il est facile de concilier le récit de notre écrivain et la déclaration de Graciot Douhet. Comme on l'a vu, les faits qu'il y rapporte le 31 mars 1416, ne sont qu'un épisode des événements. Il fait sa déclaration à la suite des menées défaitistes des bouchers et de leurs partisans. Malgré son intervention les choses durent traîner en longueur, et le temps ne faisait sans doute qu'augmenter les difficultés de la situation.

Digitized by Google

Le miracle attribué à sainte Anne, le fait d'avoir trouvé les clefs sur son autel, constituait une véritable victoire pour les loyalistes cognaçais. Il eut été sacrilège de vouloir livrer la ville aux anglais, c'eut été aller à l'encontre de la volonté de la sainte et mépriser sa protection.

C'est à l'église Saint-Léger, qu'avait eut lieu la déclaration du clerc Graciot Douhet, comme le fait remarquer Marvaud, la résistance semblait venir du côté du prieuré et des clercs, il n'est donc point étonnant que la croyance au miracle de Sainte Anne se soit établie parmi les habitants. La sainte Anne tombant le 26 juillet, nous pouvons fixer au 26 juillet 1416, l'origine de la légende transmise par Nicolas Guérin ; à cette date les plans de Jehan Chaillou et Jehan Marchandat échouèrent sans doute, et la ville ne fut point livrée à l'armée anglaise.

Quelque original que puisse nous paraître le récit de 1664, il n'est pas le seul du même genre qui nous soit parvenu. Dans ses *Annales d'Aquitaine*, Jehan Bouchet, rapporte dans ses moindres détails, le miracle de Notre-Dame des Clefs arrivé à Poitiers en 1200, et dont M. Lecointre-Dupont a fait une étude fort détaillée. Dans ses grandes lignes l'événement est à peu près le même de part et d'autre. A Poitiers cependant, c'est le clerc du maire qui soudoyé par les Anglais décide de leur livrer la ville, à Cognac au contraire, c'est celui qui a la garde des clefs qui trahit. A Poitiers c'est Notre-Dame qui intervient et les clefs sont retrouvées entre ses mains, à Cognac c'est sainte Anne et les clefs sont sur son autel. Dans l'un et l'autre cas se retrouve un même fait, c'est le transport miraculeux des clefs du chevet de leur gardien à la chapelle de Notre-Dame ou de sainte Anne.

Mais Jehan Bouchet est plus explicite, il nous raconte comment fut découverte la trahison, l'apparition sur les remparts de Poitiers, de la vierge de sainte Radégonde et de saint Hilaire. Il n'y a rien de semblable dans le récit trop court de Nicolas Guérin, il est vrai que son ouvrage n'est point un livre d'histoire, ce sont des harangues qu'il tourne en style élégant s'en s'arrêter aux détails qui pourraient donner des longueurs. D'ailleurs il semble plutôt vouloir rappeler la légende, que la conter à quelqu'un qui l'ignorait.

L'ouvrage de Guérin ne fut écrit qu'en 1660 et publié en 1664, Certes c'est là le reproche qui lui peut être fait puisqu'il s'agirait d'un événement de 1416, mais ce même reproche peut être fait à la légende poitevine ; le récit du miracle de l'an 1200 ne fut rédigé

Digitized by Google

qu'en 1463, et sur l'ordre du maire et des échevins, ce qui lui donnait il est vrai un caractère officiel. Les archives de Cognac sont si pauvres, elles ont subi au cours des siècles de si grands dommages, qu'il serait permis de supposer que des documents plus complets sur le miracle de sainte Anne sont aujourd'hui perdus ou détruits.

D'un autre côté accusera-t-on N. Guérin de s'être servi de la légende contée par Bouchet, en y faisant quelques changements, pour glorifier Anne d'Autriche et sa patrone. Il semble que cette solution puisse s'écarter. Notre magistrat n'a fait que rapporter une légende qui sans doute existait encore de son temps. Il adressait une harangue à la reine-mère, c'était l'occasion de rappeler la protection que sainte Anne avait jadis accordée à Cognac.

Les documents de 1416 et le récit de 1660 concordent et forment un tout. En vérité la ville n'avait point été vendue, les menées des bouchers Jehan Marchandat et Jehan Chaillou ne constituaient point une véritable trahison mais une trêve, un pacte (paticium) comme le fait remarquer le savant Giry. Il n'en est point moins vrai que le fait d'ouvrir la ville à l'armée anglaise était une infidélité au roi de France, et par là même pouvait apparaître deux siècles plus tard comme le fait d'un homme soudoyé par l'ennemi.

Dans ses *Harangues* Nicolas Guérin n'impute point la trahison au maire de la ville, qui non plus n'apparaît point en 1416, mais à celui qui a la garde des clefs, à l'un de ceux qui se qualifient de jurés ou gouverneurs de Cognac. De part et d'autre nous trouvons d'autres similitudes ; par exemple les interventions de Graciot Douhet ont lieu à Saint-Léger, et le mirâcle des clefs s'est passé « sur l'autel qui est consacré dans nostre grande Eglise, à cette glorieuse sainte ». Quand Guérin parle en 1660 de notre grande église il s'agit de Saint-Léger, paroisse de la ville et du prieuré. Enfin Saint-Léger renferme bien une chapelle de sainte Anne, elle existe depuis des siècles, c'est un oratoire sombre percé dans le mur de gauche de la Chapelle du Sacré-Cœur.

De plus il est certain que sous l'ancien régime, les Cognaçais avaient une dévotion toute spéciale pour sainte Anne. L'ancien cérémonial de Saint-Léger comportait chaque année une procession générale dans la ville pour la sainte Anne. Tout ceci suffit à montrer que Nicolas Guérin n'a point bâti de toutes pièces la légende de sainte Anne, et qu'il ne s'est fait que l'écho d'une croyance populaire. La procession annuelle en était la dernière manifestation, certains ne savaient probablement plus l'événement qu'elle

Digitized by Google

rappelait. La procession supprimée, la légende devait disparaître, sans que, comme à Poitiers, des historiens, dans leurs ouvrages successifs en entretinssent le souvenir.

Quelque incomplet que nous paraisse le texte de Nicolas Guérin, il n'en est pas moins un précieux document, le seul en tout cas que nous connaissions jusqu'ici.

L'Histoire trouvera sans doûte à redire sur la réalité du miracle de sainte Anne, comme elle le fait à Poitiers, pour celui de Notre-Dame des Clefs, mais elle reconnaitra l'existence ancienne de la légende et bien loin de la vouloir détruire la conservera comme l'une des plus gracieuses et des plus attachantes des Annales cognaçaises.

Cognac, le 30 décembre 1920 (1).

PIERRE MARTIN.

III

LA MISSION DE SAINT EUTROPE

ESSAI DE MISE AU POINT

Lettre à M. Depoin

Mon cher confrère,

L'exégèse historique sur saint Eutrope que vous venez de nous exposer, la suggestion de Mgr Barthe à propos de la découverte de ses reliques (2) donnent à la biographie de notre premier évêque, un tour nouveau. La vérité, telle que nous la souhaitons, ne peut évidemment pas sortir des documents obscurs ou incomplets, fabuleux, que nous possédons (s'ils étaient autres nulle controverse ne

---

(1) SOURCES : *Les Harangues de M. Guérin lieutenant particulier de Cognac. Paris 1664.*

Déclarations de Graciot Douhet (texte dans Vigier de la Pile, publié par Michon d'après les Arch. Nationales.

JEAN BOUCHET. *Les Annales d'Aquitaine*, Poitiers 1644. p. 159 (la 1re édition est de 1525).

Mémorial de ce qui se pratique à l'Eglise Saint-Léger de Cognac (Cognac, Manuscrits, Archives Municipales).

Ouvrages consultés. MARVAUD : *Etudes historiques sur la ville de Cognac.* Niort 1870.

GIRY. *Les établissements de Rouen* (article sur Cognac).

LECOINTRE-DUPONT : *Mémoire sur le Miracle de Notre-Dame des Clefs* (*Antiquaires de L'Ouest*, tome XIII.

(2) *Bulletin religieux ; Mission apostolique de saint Eutrope.*

Digitized by Google

s'élèverait aujourd'hui) aussi est-il sage de ne pas tenter l'impossible et de nous contenter d'une interprétation vraisemblable en concordance avec les faits acquis. Demandons-leur ce qu'ils peuvent donner et gardons-nous d'exiger trop de peur de tomber dans l'arbitraire oul'erreur.

Un mot, un adjectif, dans les leçons de l'office de saint Eutrope, l'absence d'un qualificatif dans le texte de saint Grégoire de Tours relatif à sa mission, la rencontre à Metz d'un évêque homonyne du pape (— à deux siècles de distance —) qui passe pour l'avoir envoyé en Gaule, le crédit exagéré que vous accordez aux leçons liturgiques, si blamées par Mgr Duchesne (1), vous ont suffi à modifier la légende ayant cours à travers cinquante générations. Vous avez revêtu la nouvelle version des charmes séducteurs qu'une érudition étendue et une dialectique hardie, simple, insoucieuse souvent des opinions antérieures, vous ont fournis... Vous l'avez placée en préface à votre Chronologie des évêques de Saintes, soumise au comité des travaux historiques, lequel, sur l'avis favorable de M. Bémont, en a voté *l'imprimatur* dans son *Bulletin*, lui accordant ainsi une sorte de consécration dont votre fierté paternelle a le droit de se prévaloir. Munie de cette estampille votre thèse va se répandre dans le monde savant. Fera t-elle fortune ? Va-t-il falloir ajouter une scolie inédite à la prochaine édition du *Livre des Miracles ?...*

Une lecture attentive donne pourtant l'impression qu'elle porte en elle un vice — un *teur* comme on dit en Saintonge — on découvre que votre argumentation aboutit à enlever à saint Eutrope une partie de son auréole. Il ne serait pas le premier évangélisateur des Santons, contrairement, je n'en doute pas, à vos intentions (2). C'est ce que je m'efforcerai de mettre en lumière.

---

(1) « Elles s'inspirent non de souvenirs antérieurs mais de prétentions présentes et d'intérêt de clocher. Elles n'ont même pas ce degré inférieur d'autorité qui s'attache aux traditions populaires à quelques siècles des événements. Ce ne sont que des conjectures artificielles, des fictions de lettrés. » *Fastes*, tome I, p. 2. Inutile d'ajouter que Mgr Duchesne ne se sert jamais de cette source d'information.

(2) M. l'abbé Grasilier eut jadis semblable distraction quand, en 1866, dans son rapport à l'évêque sur un Bréviaire du XIII^e^ siècle, de l'Eglise de Saintes, appartenant à la Bibliolhèque impériale, il écrivit ..... « regrets de pas voir mentionné dans le bréviaire saint Martial de Limoges qui le premier évangélisa la Saintonge ». *Bulletin religieux*, tome II, p. 464. Ce qui est curieux c'est que ce même rapport avait été imprimé en 1862 dans le *Recueil de la Commission*, tome I, p. 146 et que saint Martial n'était alors « qu'un des apôtres de nos contrées ».

Digitized by Google

Nous avons pour nous éclairer un seul texte vraiment ancien, celui de saint Grégoire de Tours, (538-594), dans le *Liber in gloria Martyrum*, qui nous apprend qu'Eutrope fut envoyé en Gaule par saint Clément *évêque* (de Rome sous-entendu jusqu'à présent par tous les commentateurs), qu'il était évêque, qu'il remplit sa mission, mais que les païens irrités le mirent à mort. En ce temps-là sévissait une persécution qui empêcha que son corps, reçût une sépulture convenable, que les chrétiens l'honorassent autant qu'ils le devaient, et son martyre fut oublié. Mais voici comment l'événement fut révélé : Après un *grand nombre d'années* une basilique fut élevée en son honneur où Pallais, alors évêque de la ville, transféra ses reliques, avec le concours d'abbés. Deux de ceux-ci s'aperçurent, en soulevant le couvercle du tombeau, que son crâne portait une cicatrice. Une vision confirma la découverte. Saint Eutrope apparut aux deux abbés, pendant la nuit et leur affirma que cette cicatrice était bien la preuve qu'il était mort martyr. C'est ainsi que le peuple apprit qu'il était martyr, car il n'existait pas d'histoire de sa passion.

Voilà ce que l'on racontait à Saintes au VI^e^ siècle. Hors de ce texte toutes les leçons ne sont que broderies et inventions des hagiographes des VIII^e^ ou IX^e^ ou XI^e^ et XIII^e^ siècles.

Les leçons du Bréviaire racontent sur le rôle de saint Eutrope une histoire qui, pour être entièrement imaginée, n'est pas dépourvue de vraisemblance, non pas que je croie que les choses ont du se passer comme elles le disent, mais qu'elles auraient pu se passer ainsi. On ne sait rien de réel, et on ne peut espérer quoi que ce soit de sûr, mais fiction pour fiction, celle-ci est raisonnable comparée à beaucoup d'autres. *Mox ut illum cives barbarum virum esse cognoverunt et Sancte Trinitatis et baptismatis verba olim sibi inaudita illum predicantem audierunt, illico indignantes...* On reconnaît une amplification du texte de Grégoire de Tours, avec addition du *barbarum*, broderies et emprunts faits à d'autres vies. Nous en reparlerons. Sur ces mots, mon cher confrère, vous laissez la bride sur le cou à votre imagination et dans cet étranger, *barbarus*, vous voyez un espagnol (1), agissant sans mandat, s'exprimant fort

(1) Cet espagnol est certes une des grandes révélations que M. D. nous réservait, j'ajoute une grande surprise. « Ausone ne s'est pas trompé. » *Eutropis* est un signe certain d'hispanisme ! Au lieu d'entrouvrir simplement son dossier M. D. aurait a été bien inspiré de l'ouvrir tout en grand et de nous éclairer sur ce point important. *Eutropis* existe et est cité dans l'édition Bordier de Grégoire de

Digitized by Google

mal en latin, ignorant presque tout de la religion qu'il s'est proposée, *proprio motu*, d'enseigner... En vertu de quelle tradition nous faites-vous un si vilain portrait de ce missionnaire volontaire ? Pourquoi lui enlevez-vous le caractère que Grégoire de Tours lui attribue ? Sur l'autorité des leçons du XIIIe siècle ? Laissez-moi attendre d'autre argument plus sérieux. Le mot *inaudita* a évidemment vivement influencé votre jugement. Vous le traduisez certainement par *des paroles incompréhensibles, incohérentes*. Le vrai sens ne serait-il pas plutôt des *choses qui n'ont pas été entendues à cause de leur nouveauté* (1). La situation demeure aussi dramatique mais la personnalité d'Eutrope y gagne. Au lieu d'un homme présomptueux, ridicule, bredouillant des paroles inintelligibles, nous avons un prédicateur, conscient de ses discours, mais en but à l'hostilité de ses auditeurs, qui, entendant insulter leurs dieux séculaires et parler pour la première fois de Trinité, de Rédemption et autres mystères, se révoltent et chassent l'imposteur à coup de bâton, finalement le tuent ! C'est humain, naturel, c'est la position de nos missionnaires se dévouant à convertir des païens, des sauvages, au risque de leur vie.

Il est utile d'observer qu'Eutrope mourut pendant une émeute, qu'il a suscitée, sans jugement, sans ordre des autorités, frappé par des gens — des brutiers, *alias* bouchers — que ses discours irritaient (2). C'est la blessure reçue sur la tête qui a fait déclarer qu'il était mort martyr. Il est cependant mort pour la foi, c'est inconstestable. Les circonstances qui entourent sa mort permettent d'expliquer comment le peuple a pu en oublier le caractère. Nous en reparlerons.

D'après saint Grégoire de Tours saint Eutrope serait venu déjà évêque, avec mission de catéchiser les gallo-romains. On ne nous apprend pas comment il a pénétré jusqu'à Mediolanum Santonum. Vous niez que ce soit le pape saint Clément qui l'ait sacré et l'ait envoyé *in Gallias*. Sur ce point, mon cher confrère, je suis d'accord avec vous ; nous serons d'accord sur le fond de votre thèse, nous différerons sur les arguments. Je ne crois pas plus que vous à l'évangélisation de notre pays au 1er siècle, et à ce que l'on

---

Tours. Le chapitre est intitulé dans certains manuscrits de *Eutrope martyre*. Souhaitons que M. D. sorte bientôt de sa réserve. La terminaison *is* se rencontre à la place de *us* dans *Santonis* pour *Santonus* Saintes.

(1) *Dictionnaire de la Langue latine* de Freund.

(2) Au moins d'après le texte du XIIIe siècle du *Pseudo-Turpin*.

Digitized by Google

est convenu d'appeler l'apostolicité des évêques. Par conséquent je ne crois pas que le pape saint Clément soit l'instigateur du culte du Christ chez nous. Mais mon incrédulité provient d'autres causes que celle pour laquelle vous affirmez que la christianisation des Santons ne remonte pas à saint Clément pape. Vous lui en refusez le mérite uniquement parce que Grégoire de Tours, qui est le seul historien ancien auquel nous pouvons demander quelques notions sur ce lointain horizon de notre histoire, a négligé de spécifier que le saint Clément en question fût évêque de Rome. Le texte porte seulement *episcopus*, sans détermination. Vous avez reproché à la *Gallia christiana* d'avoir ajouté *romanus*, en manière de réflexion, reproche bien sévère et immérité, car le mot, *mis entre parenthèses*, est l'expression d'une opinion consacrée par tous ceux qui ont eu occasion de parler de saint Eutrope, et parfaitement vraie. Supposez que Grégoire ait écrit *romanus*, vous seriez obligé de combattre tout de même l'évangélisation au 1er siècle avec des considérations analogues sinon semblables aux miennes.

Au pape vous substituez un évêque de Metz de même nom ! Pourquoi ? Parce que Grégoire de Tours n'a pas dit expressément *évêque de Rome*. Il ne prononce pas le mot *romanus* ou son équivalent, mais le *mot est dans l'air*, il ne parle jamais que de lui. Comme il ne connaît pas du tout *Clemens episcopus Mettensis*, on ne comprend pas pour quelle raison vous voulez absolument qu'il ait l'intention de faire allusion à lui plutôt qu'au pape. Vous reconnaissez qu'il s'exprime mal parfois, que son style est défectueux, *inops litteris*, suivant l'aveu de Grégoire, alors pourquoi lui faire grief d'un oubli, d'une négligence, qui, au fond, n'en est pas une.

Grégoire de Tours rapporte une tradition orale dit on. Est-ce bien sûr ? N'est-il pas l'écho du sentiment de quelques clercs ? Admettons la tradition ! Chroniqueur consciencieux, même ingénu parfois, il n'invente rien, il ne veut pas prendre la responsabilité de tout ce qu'on lui raconte. Il marque sa réserve par *fertur* ou *ut aiunt* (1). Il est venu à Saintes, il y a séjourné un certain temps (2), il a été reçu par un nommé Chardegysilus et un autre habitant, surtout par l'évêque saint Pallais II, il a donc pris lui-même

(1) Je reviendrai plus loin sur le sens de ce mot.

Sur l'autorité de Grégoire de Tours, voyez Molinier *Sources de l'histoire de France I*, Monod. *Etudes critiques sur les sources de l'histoire mérovingienne*, mais surtout G. Kurth. *Etudes franques* tome II.

(2) *De virtutibus S. Mart.* III 51 IV 8. 31. Il a été aussi à Poitiers.

Digitized by Google

ses informations, il a interrogé les personnes qu'il a jugées capables de pouvoir le renseigner. Il n'a recueilli que des on-dit. Il est allé à Metz (1). S'il ne dit rien de précis c'est qu'il lui a été impossible d'apprendre quoi que ce soit de sérieux. Il n'a point consulté de manuscrit, il aurait employé le mot *traditur* ou il l'aurait dit. Il cite les vies de trente cinq saints, sans compter celles qu'il a pu voir sans en parler. Aucune de saint Eutrope ne lui a été soumise. On n'a pas remarqué la différence essentielle de rédaction entre son texte sur saint Eutrope et la notice sur saint Vivien. Il est clair qu'il a récolté à Saintes les éléments de ses chapitres 57, 58, 59 relatifs à saint Martin, saint Vivien et saint Trojan. Pour le premier il est sceptique, l'histoire qu'on lui raconte lui semble incertaine, il emploie la formule du doute *ut ferunt*. Quand au second, au contraire, il invoque de suite un livre relatant les vertus du saint. Il est donc indubitable que les clercs, les seules personnes de la ville qui fussent capables de savoir s'il existait ou non des notes sur le passé de l'apôtre, n'ont rien pu lui fournir relativement à l'origine de la mission. On *croyait* dans le clergé qu'elle remontait à saint Clément. C'est tout. Ce pape était alors fort en honneur!

On découvre les ossements du saint. On savait où ils reposaient, deux abbés les examinent, on reconnaît le martyre oublié (2) jusqu'alors parce qu'il n'existait aucune relation de la passion. A-t-on rédigé une *historia*? Mgr Duchesne en admet la possibilité. Mgr Barthe, moins prudent, en admet l'existence : « c'est sans doute, dit le premier, le rédacteur de ce document qui aura imaginé le récit que Grégoire reproduit avec réserve (3)... Cette rédaction primitive, si elle a existé, dut disparaître depuis. De celles que nous avons, l'une publiée par les Bollandistes (catal. Paris tome II p. 225), d'après un manuscrit du XIII^e^ siècle, avoue que « toute tradition est perdue ».

Mgr Barthe est convaincu que l'évêque a du rédiger une sorte de procès verbal « dans un écrit public (4) qui devint l'instrument officiel de la tradition, y compris la tradition orale... Un document écrit pouvait seul suppléer au document écrit qui faisait défaut ». C'est du verbe *innotuit* que cette déduction est tirée.

---

(1) *Historia Franc.* IX. 13. 20.

(2) Il est remarquable qu'avant 1843 on croyait le tombeau perdu, on ne savait pas ou il était.

(3) *Fastes*, tome II p. 138.

(4) *Mission apostolique de Saint Eutrope*, p. 15.

Digitized by Google

Malheureusement ce verbe n'a jamais impliqué l'idée d'écriture. *significare* dit Ducange, *faire connaître, révéler*, dit Freund. En ce temps-là pour faire une communication au peuple on n'avait qu'un moyen : lui parler. Il n'aurait eu que faire d'une pancarte ou d'un livre. L'évêque Pallais a donc, du haut de la chaire peut-être, notifié aux Santons que saint Eutrope avait été frappé à la tête et qu'il était mort de sa blessure (1). Il est possible qu'une *vita* ait été *ensuite* rédigée, mais on ne la possède pas. Grégoire n'y fait aucune allusion.

Il est certain qu'une *vita* fut rédigée antérieurement au XI^e^ siècle, puisque les moines de Vendôme hésitèrent à accepter le texte qu'on leur offrait et qu'ils le modifièrent en lui enlevant toute précision quant à l'origine de la mission d'Eutrope. Ils substituèrent *a successoribus apostolorum ordinatus* au *a Clemente destinatus* et *Sanctonice genti* au *in Gallias*, ce qui était une belle fantaisie, puisque personne ne peut dire si Eutrope reçut l'ordre d'aller ici ou là, là plutôt qu'ici. A ce propos, mon cher confrère, je vous signale une étrange contradiction. Vous assurez d'abord (2) que les moines de Vendôme, devenus dépositaires des reliques de saint Eutrope « substituèrent carrément *Clemens papa* au *Clemens episcopus* », puis, les Clunisiens (3) de Vendôme durent solenniser d'une manière toute spéciale la fête de saint Eutrope : l'office qu'ils lui consacrèrent présente, avec celui de Saintes des différences essentielles. » Et la première leçon débute ainsi : « *Igitur beatus martyr Eutropius à successoribus Apostolorum ordinatus episcopus...* » Si je me trompe, je vous fais mes excuses à l'avance. En tout état de cause, une remarque s'impose : Grégoire et les Clunisiens font d'Eutrope un *évêque* envoyé en mission. Vous n'avez pas raison de modifier ce point et de supposer un barbare ignorant, ne sachant presque rien de la religion qu'il entreprenait, *proprio motu*, sans mandat, de répandre à Mediolanum, par conséquent pas même prêtre, chassé de la ville, remontant jusqu'à Metz où l'évêque lui fait faire ses classes, le sacre évêque et le renvoie à Saintes (4).

---

(1) Je donne cette hypothèse sans trop de confiance en sa solidité. Bordier (Edit. Renouard) a traduit « les peuples reconnurent par là qu'il était martyr »... En tout cas, l'idée de rédaction doit être complètement écartée rien ne la fait prévoir.

(2) *Histoire des évêques de Saintes*. p. 37.

(3) *Revue* tome XXXIX, p. 189.

(4) Une vie de saint Clément a été publiée en 1896 par M. Sauerland, d'après les mss de Trèves et de Metz, remontant au X^e^ siècle. Je ne sache pas qu'il y

Digitized by Google

C'est du roman pur. Grégoire de Tours enregistre une pieuse erreur, nous en convenons, prenons son texte pour ce qu'il vaut, ne lui faisons pas dire ce qu'il n'a pas eu l'intention de dire, ne le violentons pas. Eutrope est venu évêque, comme tant d'autres, par exemple saint Denis, son soit-disant compagnon et biographe, d'après la légende (1).

Quand je vous vois, mon cher confrère, accorder confiance à l'association de ces deux hommes et à leur présence à la bénédiction des cimetières des Aliscamps et de Saint-Seurin (2), je comprends de moins en moins votre phobie à l'égard de Clément, pape. Vous n'ignorez pourtant pas que saint Denis passe pour avoir été, lui aussi, délégué par Clément, pape. On a assez discuté et on discute encore (3) sur la fameuse phrase insérée dans la vie de sainte Geneviève. On invoque toujours, dans la discussion, la phrase de Grégoire de Tours sur saint Eutrope. Aucun savant n'a élevé le moindre doute sur le caractère de Clément. Ajouterai-je

---

soit fait allusion au rôle d'éducateur. On parle des églises qu'il a construites, mais pas du tout de l'instruction qu'il aurait donnée.

M. l'abbé Dervaux, directeur du séminaire de Metz, dans la lettre qu'il a écrite à Mgr Barthe, dit que la réforme du propre diocésain, opérée un peu avant la guerre par un Bénédictin, a « sabré » toutes les légendes et les textes anciens.

(1) Les deux seuls compagnons connus de saint Denis sont Rustique et Eleuthère. Les textes les plus anciens qui les citent ne datent que de 654.

(2) Cette légende ne date guère que du XII-XIII[e] siècle, du moins elle n'est mentionnée pour la première fois que dans une lettre adressée à la chrétienté par Michel de Mouriez (1202-1217) quêtant pour la restauration de l'église Saint-Honorat des Aliscamps, (Bedier *Les légendes épiques* I. 367. *Gallia Christiana novissima* col. 310-12 Philippe Mousket II 790). Dès le même temps on modifiait la composition des assistants. Ainsi Gervais de Tilbury dans les *otia imperialia* parlant de cette même bénédiction des Aliscamps écrit *Eutropius Auriscense* (Orange) (pur Arausenie) *Scriptores rerum Brunsvicensium* cités par Guessard dans l'édition des *Aliscamps* des *anciens poètes de France* p. x). Au mot *Aliscamps* le *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne* de dom Cabrol cite l'évêque d'Orange et non celui de Saintes. La liste des sept missionnaires donnée par Grégoire de Tours a subi de fréquents remaniements intéressés. A Auxerre, saint Savinien de Sens, Ursicin de Bourges Memmius de Chalons remplacent saint Trophine, Gatien, Paul, Austremoine. (Duchesne *Fastes*, I. p. 50 note, II p. 430

La Bretagne a ses sept saints, l'Espagne aussi... Et la Grèce ses sept sages !

Au surplus on sait que cette liste n'a aucune valeur au point de vue documentaire puisqu'il est prouvé que saint Gatien et saint Austremoine vivaient bien après le milieu du III[e] siècle. On sait en outre que le cimetière de Saint-Seurin ne date que de la fin du V[e] siècle.

(3) Voir Pachetère *Paris à l'époque gallo-romaine* p. 121 Havet *Les origines de saint Denis* dans *Bibliothèque de l'école des chartes*, tome 51 p. 34. Kurth, *Etudes franques*, tome II, p. 302, les *traditions du* VI[e] *siècle sur l'apostolicité de saint Denis* qui refute Havet.

Digitized by Google

que d'autres textes attribuent au même des missions semblables en Gaule ?

Mais vous auriez du commencer par établir solidement la contemporanéité de Clément de Metz et d'Eutrope. D'après un calcul que nous verrons plus loin vous faites vivre Eutrope en 268. D'après Paul, diacre, Clément aurait vécu en 260 (1). Ce serait parfait si la *Gallia* et Mgr Duchesne n'y contredisaient complètement. Ni l'une ni l'autre n'admettent Clément comme évêque avant la fin du IIIe siècle ou le début du IVe. Ce point est d'une importance capitale et aurait du attirer votre attention. De plus vous faites mourir saint Front en 285. Pas davantage qu'Eutrope il n'aurait connu Clément, or, tout votre système repose sur l'absolue contemporanéité de ces trois personnages

Si vous ne fournissiez vous-même d'autres moyens de critique plus sérieuse, j'insisterais sur l'invraisemblance du voyage que vous faites entreprendre à ce malheureux Eutrope. Pourquoi cet espagnol remonte-t-il jusqu'à Metz ? Pourquoi Metz ? Pourquoi ne s'arrête-t-il pas à Poitiers, à Tours, surtout à Paris chez son ami Denis ? Un arrêt prolongé à Paris justifierait au moins la prétendue biographie que saint Denis aurait écrite et envoyée aux parents de son compagnon ! Il n'y a pas de Clément à Paris. Ah ! s'il y en avait eu deux en Gaule, mon cher confrère, dans quel embarras seriez-vous tombé !

Vous avez prévu sans doute l'objection et vous cherchez à nous prouver que des rapports, voire des transferts fréquents dans le clergé s'étaient établis entre l'Aquitaine et le nord de la Gaule. Et vous citez l'exemple de saint Seurin de Cologne de qui l'identité avec saint Seurin de Bordeaux, « attestée par les liturgies (toujours) de ces diocèses ne *saurait être sérieusement contestée* » (2). Non seulement cette identité est sérieusement contestée, mais elle est reconnue formellement fausse. Vous vous référez à Mgr Cirot de La Ville et aux leçons du Bréviaire de Saintes. Si vous aviez lu les deux pages que M. Brutails a écrites en tête de son *Saint-Fort*, vous auriez hésité à invoquer le témoignage « tendancieux » de ce vénérable historien des *Origines chrétiennes de Bordeaux*. En tout cas, mon cher confrère, depuis 1861, il s'est écoulé un certain nombre d'années au cours desquelles ont paru au moins deux

(1) *Gallia Christiana.*

(2) *Revue.* Tome. XXXIX, p. 138.

Digitized by Google

études (1) sur saint Seurin qui concluent l'une pour l'autre contre l'identification. Mais ces deux livres ont été l'objet de comptes-rendus dans les *Analecta Bollandiana* que vous me permettrez de citer parce que le jugement des pères qui font des martyrologes et biographies de saints leur étude constante met la question au point (2).

Le R. P. Moniquet combat les conclusions du P. Van Hecke (*Acta SS.* oct. t X p. 50) qui se refusait à reconnaître saint Seurin de Bordeaux dans saint Seurin de Cologne. Le R. P. Moniquet a trouvé un contradicteur et un défenseur du P. Van Hecke dans l'auteur du compte-rendu de son livre (*Analecta Bollandiana* tome XIV p. 444). Il est formel : « quant au fond de la question, dit-il, «je n'hésite pas à donner raison au P. Van Hecke. En effet, aucun témoignage digne de foi n'établit l'identité des deux Séverin. Ce n'est pas Grégoire de Tours, quoique Darras ait eu l'audace d'écrire que son texte était ici formel ! Grégoire qui parle de l'un et de l'autre, ne les identifie absolument pas ; bien plus, il dit que l'un des Séverin était venu à Bordeaux *de partibus orientis*, et il faut une bonne volonté un peu grande pour entendre ces mots comme désignant Cologne. Ce n'est pas Usuard, car le texte que le P. Moniquet cite maintes fois sous le nom de cet auteur n'est autre chose qu'une interpollation insérée six siècles après la mort d'Usuard, dans l'édition de Cologne. Ce n'est pas la Vie de saint Severin de Cologne publiée par le P. Van Hecke ; là, il est vrai, les deux homonymes sont nettement identifiés ; mais cette Vie est une pièce de basse époque, le P. Moniquet n'y contredit pas et j'ajoute : un document de très peu de valeur. Ce n'est pas enfin ce que le P. Moniquet appelle la tradition bordelaise ; car cette tradition est récente, factice et découle tout entière de la *Vita Severini* que nous venons d'apprécier.

« Dès lors il n'y a, en faveur de l'identification des deux homo-

---

(1) Une troisième a été publiée par M. Levisson, mais je ne sais ni son titre ni sa date. L'auteur conclut, je crois, contre l'identification.

Mgr Duchesne ne prend pas parti. Il s'est bien gardé de se référer à Mgr Cirot de La Ville.

La *Gallia* nie l'identification. Fisquet *La France pontificale, métropole de Sens*. estime aussi que Severin de Sens, Severin de Cologne et Severin de Bordeaux sont trois personnes différentes.

(2) Le R. P. Moniquet *saint Seurin évêque de Bordeaux au V^e siècle et sa basilique*. Paris, Totra 1894. 8 XII,-240 p.

Dom Henri Quentin. *La plus ancienne vie de saint Seurin de Bordeaux*. Toulouse, Privat 1902 in-8 43 p.

Digitized by Google

nymes, aucune espèce de preuve ; il y a, contre cette identification « des raisons extrêmement graves, dont quelques unes ont été bien « exposées par le P. Van Hecke. La conclusion est claire. »

En note, l'auteur du compte-rendu ajoute : « Le P. Moniquet cite fréquemment un manuscrit du XIII[e] siècle contenant des leçons liturgiques qui, d'après Mgr Cirot de La Ville « renfermeraient le texte de Fortunat ». Ce texte est publié (*Archiv. hist. de la Gironde* T I p. 426-44) et il ne faut pas être bien expert pour constater que Fortunat n'a rien à y voir. Le commencement en dira assez long : « *Beatissimus igitur Severinus, ut legitur in gestis Coloniensium pontificum.* »

Ces conclusions ont été confirmées, à huit ans d'intervalle, dans ces mêmes *Analecta* (tome XXII p. 112), par le P. Albert Poncelet, quand il a rendu compte de l'édition *de la plus ancienne vie de saint Seurin* par dom H. Quentin.

Le savant bénédictin assure que cette vie est la source de toutes les autres biographies de saint Severin Cologne-Bordeaux, elle a été d'un usage constant à Bordeaux jusqu'au XIII[e] siècle. Si rien ne s'oppose à ce que saint Severin évêque de Bordeaux, ait été évêque de Trêves, il faut absolument séparer saint Seurin de Bordeaux de saint Severin de Cologne. Et le P. A. P. termine son compte rendu en disant que les conclusions de dom Quentin « au cours d'une étude fort bien menée et très intéressante méritent d'être sérieusement prises enconsidération « La vie *Dominus ac Redemptor* de saint Severin de Cologne ne contient en dehors de l'emprunt fait par elle au *De virtutibus S. Martini* de Grégoire de Tours que des affirmations dénuées de fondement. »

En présence d'opinions si catégoriques et concordantes, émanant d'hommes complètement impartiaux et documentés, que doit faire le lecteur qui désire s'éclairer ? S'incliner et croire.

Mon cher confrère, que vous ayez méconnu, que vous n'ayez pas tenu compte de la question de l'identification de Saint Seurin, c'est déjà pour moi un sujet de surprise, mais que vous vous serviez de cet évêque pour prouver, dans l'intérêt de votre cause, les relations qui auraient existé entre l'Aquitaine et le nord de la Gaule, au temps de saint Eutrope, c'est à dire d'après vos calculs, au milieu du III[e] siècle (268) c'est un exemple d'éclipse au moins partielle du sens critique. Car enfin est-il permis d'invoquer un exemple du IV[e] siècle avancé en faveur d'un fait du III[e] ? Personne ne nie les relations suivies, les échanges entre l'Aquitaine et l'Austrasie, mais personne n'acceptera que les habitudes et coutumes en vigueur dans

Digitized by Google

le clergé au IV^e^ siècle soient applicables au III^e^. Le temps marchait aux III^e^-IV^e^ siècles comme aujourd'hui, les variations, les évolutions, les transformations étaient sans doute moins rapides qu'aujourd'hui; mais il faut compter avec elles. Pas plus que vous ne pourriez juger équitablement un événement du début du XIX^e^ ou du XVIII^e^ siècle par un état de mœurs datant du XX^e^ ou du XIX^e^ pas plus vous n'êtes autorisé à dire que saint Eutrope est parti pour Metz en 268 parce que vous trouvez avant 400, à Cologne un évêque qui aurait siégé à Bordeaux. Autre temps, autres mœurs !

Dans le but de renforcer votre argumentation au sujet de saint Clément de Metz vous avez jugé bon d'utiliser la vie — ou plus exactement les deux vies — de saint Front de Périgueux. Saint Front (sa date est indécise) aurait connu Clément, il aurait même eu une entrevue avec lui à Neuilly-en-Soissonnais ! Vous vous servez de ces légendes pour dater le séjour d'Eutrope à Saintes. Nous restons en plein rêve !

Vous faites de saint Front un apôtre de la Saintonge, le patron de l'Eglise Santone, sous prétexte que dans le Bréviaire du XIII^e^ siècle vous trouvez une leçon où il est qualifié de *patronus* et désigné comme ayant été envoyé à Mediolanum par saint Pierre (donc avant saint Eutrope) pour détruire le culte païen. C'est fabuleux, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, et de plus il est reconnu que les deux vies de saint Front que vous utilisez sont parmi les pires de la collection (1).

Glissons sur de la généalogie (2) qui vous a arrêté, sur le mot *patronus* qui a le sens de défenseur, protecteur, évêque, seigneur, saint (3) et non de patron comme on l'entend généralement.

Vous combinez les deux vies, l'une désapprouvée au concile de Limoges (1031) comme trop fabuleuse (il faut qu'elle le soit for-

---

(1) Houtin. *La controverse de l'apostolicité des églises de France au* XIX^e^ *siècle*, p. 53, 56. Molinier, les *Sources de l'Histoire de France*, tome I, p. 21 déclare la vie de saint Front fabuleuse et qu'elle date tout au plus du X^e^ siècle.

(2) Voir dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* 1920, p. 497, les critiques de M. Pouliot, courtes mais substantielles. « Les preuves qu'il croit trouver en Poitou sont d'un secours bien léger à sa thèse ». Il reproche la qualité et l'insuffisance des références et relève que Tarbelsoni n'a jamais signifié natif de Terrasson et encore que Vert-le-Grand c'est Virieu-le-Grand.

(3) Ducange. Grégoire de Tours : Ex hoc incolæ, cognita ejus sanctitate, patronum sibi asciscunt certi quod si quando urbem aut morbus obrepat... etc. *Gloria conf.* 45. Valde cognovimus quod in rebus perditis apud hunc patronum fidelis deprecatio consequatur. Ibid. *de virt S. Juliani*, 21.

Digitized by Google

midablement !) l'autre, revue et augmentée par Gausbert (1), non moins divaguante. Vous empruntez tantôt à l'une tantôt à l'autre.

Saint Front serait le contemporain de l'empereur Claude (voici la base de votre calcul), lequel charge son parent Squirrus (2) de réunir l'Aquitaine à l'empire et de gouverner la province. En arrivant à Périgueux, celui-ci scandalisé de l'influence que l'évêque exerce sur la population, à laquelle il est très sympathique, lui donne l'ordre de quitter la ville. Front obéit ne voulant être cause d'une émeute et entreprend une mission à travers la Gaule. Nous verrons tout à l'heure son itinéraire.

Qui est cet empereur ? vous l'identifiez avec Claude le Gothique (mars 268-270). Nous savons par Grégoire de Tours que Front aurait été au nombre des sept évêques envoyés en Gaule en 250. Il est aussi un des assistants à la bénédiction du cimetière des Aliscamps.

Voilà la contemporanéité avec saint Eutrope établie. Elle est mince et fragile, et cependant elle est peut-être acceptable, au moins à titre d'indication.

Chassé de Périgueux il vient à Saintes « vers la fin de l'automne de 268 probablement, dites-vous, où il passera vraisemblablement les mois les plus difficiles de l'hiver. Il s'y livre, à un apostolat fructueux, mais il n'est nullement indiqué comme premier évangélisateur (— qui alors puisque Eutrope n'a pas pu se faire comprendre ? —) Il opère des miracles (— c'est l'habitude ! —) Cela fait, il s'en va sans plus s'occuper de ses nouvelles ouailles. Sa conduite paraît plus surprenante encore lorsque banni de Bordeaux, où il s'est rendu en les quittant, il ne songe nullement à revenir au milieu d'elles ». (D'après la première vie il est revenu !)

Tous ces détails proviennent de la *vita* arrangée par Gausbert.

Vous persistez à faire de saint Eutrope l'étranger qui échoue complétement dans ses projets d'évangélisation. « Front arrive à

---

(1) Voici l'opinion de Mgr Duchesne sur cette vie : « Si cette pièce est vraiment du chorévêque Gausbert et qu'il l'ait rédigée aux frais des gens de Périgueux, ceux-ci n'en ont pas eu pour leur argent ». Le fantastique y est répandu à pleine plume.

(2) Ce nom n'est peut être pas aussi méconnaissable qu'il en a l'air. Il est orthographié *Isquirinus* dans la rédaction de Gausbert (Mgr Duchesne *Fastes* II p. 131). A Chartres le gouverneur s'appelle Esquirinus et Quirinus (Ibidem p. 404, 406). Ces deux formes sont très voisines de P. Sulpicius Quirinius (Cyrenius) gouverneur de la Syrie au moment de la naissance du Christ. S. Quirinus devient facilement *Squirinus* et Esquirinus sous la plume d'un copiste peu versé dans l'onomastique romaine.

Digitized by Google

Saintes au moment où le missionnaire vient d'abandonner sa tâche ». Qu'est ce qui le prouve ? Pourquoi Eutrope est-il nécessairement absent ? Pourquoi n'aurait-il pas donné l'hospitalité à l'exilé ? Vous persistez à dire, contrairement au témoignage formel de Grégoire, qu'Eutrope n'avait reçu aucune ordination, qu'il s'est réfugié à Metz, qu'il fut sacré postérieurement au passage de Front en Saintonge. Vous adoptez l'entrevue à Neuilly de Clément et de Front et votre imagination reconstitue de toutes pièces la scène et la conversation échangée entre les deux évêques. Autant d'inventions. Front va même jusqu'à demander l'évêché de Saintes à Clément ! De quel droit ce dernier aurait-il accédé au désir de Front ? « La place est prise » répond Clément « C'est ce que Clément de Metz et Front de Périgueux se sont dit » (1). Saint Eutrope a du vous apparaître et se plaindre du procédé égoïste de saint Front.

Mais voyez, mon cher confrère, à quelle distraction votre folle du logis vous entraîne ! Page 120, vous amenez Front à Saintes pendant l'automne de 268, venant de Périgueux. A la page suivante vous dites « l'exil du Périgord et la mission à Angoulême, Saintes et Bordeaux sont de l'année 269-270. Le voyage en Neustrie de l'année 270-271. L'institution de l'évêché de Saintes a pour date probable le printemps de l'année 270 ». Arrêtons nous ici ! Vous nous aviez appris (2), « de quelle importance fut le rôle de Sixte II dans la formation du nouveau diocèse surgissant ». Or, saint Sixte II est mort en 259, soit dix ans avant l'année où, d'après vos calculs, Eutrope prêchait à Saintes. « C'est grâce à son intervention que le le sacrifice de la messe fut établi à Mediolanum ». Comme pour dire la messe il faut au moins un prêtre et quelques fidèles, nous tirerons de vos allégations la conclusion que Mediolanum a connu l'évangile avant l'arrivée de saint Eutrope, qu'un missionnaire y avait déjà obtenu des conversions en 259... ou bien que votre histoire de saint Sixte est controuvée, ce que je me suis efforcé de démontrer et ce que vous n'admettez pas encore.

Quel malheur que toutes ces rédactions, même réduites à un schéma, soient si peu dignes de foi ! Votre ingénieuse reconstitution de la vie de saint Eutrope ne peut hélas ! être qu'une de ces créations qui ont inspiré à dom Morin (je ne sais où) une fine boutade à l'adresse de ceux qui, de nos jours, refont des légendes

(1) *Revue* tome XXXIX.

(2) *Revue* tome XXXIX. p. 26.

Digitized by Google

de saints, avec la seule différence qu'ils y consacrent beaucoup plus d'érudition qu'autrefois.

Un élément de modification de bien meilleur aloi nous est offert par Mgr Barthe, vicaire général de notre diocèse. Grâce aux trois évêques, dont un saint Pallais, que vous avez réintégré dans la chronologie des évêques du IVe siècle, il a pensé que jusqu'ici on s'est trompé sur le véritable inventeur des reliques de saint Eutrope. Il revendique pour saint Pallais I cet honneur qui avait été toujours dévolu à saint Pallais II, il s'indigne contre « les érudits du plus haut mérite qui n'ont pas *su* comprendre » ça ! Comment auraient-ils *pu* comprendre puisqu'ils ignoraient ce Pallais I?

Voilà une erreur redressée. Je doute que cette heureuse correction change grand chose à la détermination de l'époque où vivait saint Eutrope. Je soupçonne qu'elle contribuera à fortifier la croyance au IIIe siècle. Mgr Barthe, défenseur né du prestige du diocèse, croit avec raison que Grégoire de Tours a désigné Clément de Rome, il dit aussi qu'une tradition ininterrompue n'a cessé d'exister du 1er au IVe siècle, mais il ne prouve rien.

Il traduit hardiment *fertur* par la *tradition affirme* (1), c'est inédit !

Le mot *fertur* a comme synonyme *ut aiunt, ut ferunt*. Grégoire de Tours emploie ces expressions l'une pour l'autre, quand, dans un même paragraphe, il veut marquer qu'on lui a dit telles choses et ne pas répéter le même mot (H. F. VII, 10 par exemple) Kurth assure que Grégoire de Tours dit *fertur* même quand il résume une série de témoignages de gens sans personnalité marquée. En tout cas, il convient que « c'est par *fertur* qu'il introduit les faits dont il cherche le moins à prendre la responsabilité parce que toute garantie lui manque pour les affirmer (H. F. II. 5, V, 29, VI, 45). C'est l'expression la plus vague de tout son répertoire de citateur (2). » .

Mgr Barthe n'a donc pas raison de traduire par la *tradition affirme* un mot qui a précisément pour but d'exprimer une grande réserve, un doute.

Il suppute ensuite le nombre d'années que peut bien contenir

---

(1) *Mission apostolique de saint Eutrope*, p. 9. Plus loin, (p. 54) il écrit « vers l'an 590, saint Grégoire de Tours introduit dans son livre de *la gloire des martyrs* un récit sur saint Eutrope, qu'il dit puiser à une *tradition écrite* de l'église Santone E tutti quanti. »

(2) G. Kurth. *Etudes franques*, tome II de *l'autorité de Grégoire de Tours*, p. 152-154.

Digitized by Google

l'expression employée par Grégroire de Tours *multa annorum spatia*, qui tend à marquer le temps écoulé entre le martyre et la translation des reliques dans la basilique construite par saint Pallais I, évêque de Saintes, et à expliquer comment le martyre s'était effacé de la mémoire du peuple. A son avis « *multa annorum spatia* signifie littéralement nombreuses années coupées par de longs espaces, en d'autres termes trois, quatre et près de cinq siècles, comme les historiens l'ont diversement admis » à tort puisque d'après sa rectification il ne s'agirait plus que de 250 ans environ (1). Notons, en passant que 375, date de saint Pallais I est hypothétique ; elle peut remonter moins haut. Gardons-la pour le moment. Ce *multa spatia* a évidemment gravement influencé le jugement de Mgr Barthe. J'ai le très vif regret, mais devoir, de dire qu'il s'est lourdement trompé, et qu'il s'est égaré dans un dédale inextricable de considérations qui ne sont pas des raisons. Convaincu de l'apostolicité de saint Eutrope — en toute bonne foi je le reconnais — hypnothisé par cette idée, et le texte de saint Grégoire pris à la lettre, comme parole d'Evangile, il a cherché à nous la démontrer en tirant de ces deux mots un argument qu'il a imaginé accablant, décisif. Il en a déduit la continuité d'un témoignage transmis dès l'origine, par des *témoins oculaires*, à la génération suivante, qui elle-même l'a transmis à ses successeurs jusqu'à saint Pallais. Il ne s'est pas demandé un instant si Grégoire soufflait mot de tout cela, et encore moins ce que signifiaient les *longs espaces* séparant les années ! Des vides, (quels vides ?) qui ne comptent pas dans le nombre des années, c'était une faveur réservée aux mérovingiens ! Si Monseigneur avait ouvert un vieux Quicherat, notre conseiller d'enfance aujourd'hui bien oublié et abandonné, voire un Freund, il aurait vu qu'*annorum spatia* exprime la *durée*, et que la vraie traduction est *longue suite d'années complètes, révolues* (2). Si même il avait un peu fréquenté saint Grégoire de Tours il aurait vu que *ses espaces* sont une invention que personne n'enviera.

Tout d'abord, il n'est pas inutile d'observer combien Grégoire de Tours a de propension à exagérer, à se servir au moins d'expressions excessives. Il use et abuse à tout propos du mot *Multus*. Où un autre mettrait *plures* ou un nombre approximatif, quand il

(1) *Mission*, p. 30 et 31.

(2) Dans le *Recueil des pièces relatives à la reconnaissance des reliques* de 1843, p. 92, *post multa annorum spatia* est traduit par « un grand intervalle de temps. »

Digitized by Google

parle du temps, il met *multi, multa*, il reste dans le vague avec une expression dont les auteurs latins lui ont fourni le modèle, même le texte. Voici un exemple de sa tournure d'esprit : quand il parle d'Aravatius, effrayé par la crainte des Huns, il dit d'abord que celui-ci est *crebro lacrymarum imbre perfusus* (1), inondé par une pluie de larmes ! puis quand le même Aravatius, à Rome, prie sur le tombeau de saint Pierre à qui il est venu demander secours, la réponse arrive après une longue attente : « *cum ibi* per multorum dierum spatia, *fertur, hoc a beato apostolo accepisse responsum*. Quelle durée donner à la méditation de l'évêque ? un ou deux mois ? On ne peut raisonnablement aller jusqu'à un an. Quand Grégoire raconte l'histoire de Gondowald (2), il dit que celui-ci passa d'Italie à Constantinople, « *inde, ut ferunt*, post multa tempora *a quodam invitatus ut veniret in Gallias...* » *Tempora* signifie évidemment quelques années seulement. Voici une autre base d'appréciation. Dans l'histoire des sept Dormants, Grégoire dit qu'ils se réveillèrent après une longue suite d'années, *post multorum vero annorum curricula*, lorsque Théodose eut donné la paix à l'Eglise. Or Théodose I se fit baptiser en 380, les sept frères s'endormirent sous Dèce en 250-252. C'est au plus 135 ans ! Grégoire aurait pu prendre la peine de faire le calcul, il a préféré se servir d'une expression imprécise qu'il avait apprise dans Ennodius ou Cassiodore. Il l'emploie du reste très souvent, même pour un temps très court : *post duarum horarum spatia* (3). Il est impossible de placer des vides pendant ces deux heures ? Il faut donc se garder d'exagérer une expression déjà chargée en apparence de grandeur extrême, il faut au contraire, s'attacher à contenir son sens dans des limites judicieuses.

Dans le cas de saint Eutrope, moins de cent ans je crois, suffiront amplement à estomper le souvenir d'un incident rapide qui passa probablement inaperçu de la généralité du peuple distrait par l'imminence ou le début d'un grave événement. A la veille ou au début d'une persécution, payens et chrétiens devaient être ce qu'on appelle les uns surexcités les autres inquiets. Ces derniers avaient intérêt à dissimuler la disparition d'un homme, fut-il évêque. Grégoire nous apprend qu'on était obligé parfois d'ensevelir les corps, pour les soustraire à la fureur des impies, de

(1) *Hist. Franc.* II. 5.
(2) Ibidem VI. 24.
(3) *De Gloria mart*, I. 34.

Digitized by Google

telle façon qu'ils fussent oubliés. Les ronces recouvraient les tombes. Qu'Eutrope ait succombé sur le champ ou qu'il ait été transporté blessé chez lui où il serait décédé, ses fidèles n'ont pas du procéder à des funérailles solennelles et proclamer par toute la ville la cause de sa mort. Ces témoins disparus, on comprend que les autres habitants « aient perdu le souvenir » d'un fait dont ils n'avaient pas été témoins directement. Qu'on réfléchisse à la condition des chrétiens obligés de se cacher et de se réunir la nuit. Mort sous Trajan, comme le voudrait la légende (en conformité avec celle de saint Clément) le saint aurait été complètement oublié en 375, je dis même qu'il n'aurait pas été honoré du tout à cette date. Cependant il l'était. Mort sous Dèce (250-252) : les événements très graves qui s'accomplirent en Gaule, anarchie du pouvoir (les trente tyrans), la sérieuse invasion de 276, suffiraient à justifier l'amnésie des chrétiens du IIIe siècle. Mort sous Déoclétien, au début de la terrible persécution qui devait durer dix ans, Saintes (1) réparait ses ruines et allait changer d'aire et construire ses remparts. Encore sous la terreur de l'invasion passée, les esprits sont distraits, puis arrivent l'édit de Milan et les hérésies. D'ailleurs saint Eutrope est un privilégié : il n'a jamais été oublié complètement, ce qui démontre qu'il n'est pas mort au premier siècle. L'emplacement de sa sépulture était connu, aucune coopération angélique ne fut nécessaire pour le repérer. Il a été toujours honoré. Mal, c'est possible, mais honoré ce qui, à mon avis, est une preuve d'un décès relativement récent. D'autres n'ont pas été aussi bien traités !

Les chrétiens de Bourges perdirent la mémoire de leur premier évêque de bonne heure. Le VIe siècle était déjà à son déclin lorsque l'abbé de Saint-Symphorien, assisté de saint Germain, évêque de Paris, le retrouva dans le sol d'une vigne. Grégoire de Tours con-

---

(1) M. Depoin et moi nous sommes d'accord pour placer saint Eutrope dans la seconde moitié du IIIe siècle, seulement je m'inscris en faux contre son raisonnement (*Revue* XXXIX p. 113). « Suivant la thèse de Schuermans, dit-il, Eutrope serait venu à Saintes à une époque antérieure aux vingt dernières années du IIIe siècle, *puisqu'il y vit* des murs antiques, *tandis qu'au* IVe *siècle il y eut aperçu des murs reconstruits avec de nouveaux matériaux* ». M. Depoin tient donc pour sérieuse la leçon qui amène saint Eutrope devant la ville. Cette leçon du Bréviaire ne date que du XIIe au plus loin. C'est de la rhétorique, je l'ai dit (*Revue* XXXIX p. 134). Saint Eutrope, arrivé à Saintes avant 276, n'a pas pu voir de murs à Saintes, par la raison que les villes de Gaule n'étaient pas fortifiées. Elles se *sont fortifiées* longtemps après l'invasion.

Les *murs antiques* cités par le Bréviaire sont les murs du IVe siècle, qui en effet *paraissaient antiques* au rédacteur de la leçon du Bréviaire.

Digitized by Google

naît à peine les martyrs de Lyon. Fortunat (vᵉ siècle) cite les saints les plus célèbres de son temps en France : à Arles c'est saint Geniès et Césaire, à Autun, saint Symphorien, en Auvergne, saint Jullien, à Tours, saint Martin. Des fameux missionnaires de 250 il y en a juste un : saint Denis.

Le culte des reliques ne s'établit qu'au ivᵉ siècle (1). C'est très probablement sous l'influence de l'esprit public et pour donner satisfaction à la nouvelle dévotion que Pallais I construisit une basilique en l'honneur de son prédécesseur, et qu'il y transféra ses reliques. Posséder un corps saint va devenir une des grandes ambitions du Clergé mérovingien, des vols seront perpétrés, des luttes seront suscitées entre diocèses. Les grands pèlerinages vont s'organiser.

En résumé, quelle opinion un homme de sens réfléchi peut-il concevoir aujourd'hui sur l'évangélisation de la Saintonge et son époque probable ? Comment pourra-t-il choisir entre les assertions téméraires de Mgr Barthe, qui veut pourtant concilier « l'histoire et la religion » (mauvaise méthode pour jouir de toute liberté de jugement), les suggestions dubitatives de Grégoire de Tours, les leçons pseudo-historiques du Bréviaire et les commentaires sujets à réserves de M. Depoin ? La théorie réputée très orthodoxe de la tradition apostolique, âprement défendue encore aujourd'hui au prix de quels efforts, Dieu le sait ! ne tient plus debout devant les travaux publiés depuis trois siècles et notamment les *Fastes* de Mgr Duchesne. Les premières pages sur l'*origine des diocèses épiscopaux* sont aussi impressionnantes que convaincantes, définitives. Il est absolument invraisemblable que les Santons aient entendu prêcher l'Evangile par un *missionnaire autorisé* avant les régions méditerranéennes, en particulier la vallée du Rhône, le midi de la Gaule, beaucoup plus proches du foyer naturel d'introduction que les rives de l'Océan. Lyon n'a pas eu son premier évêque avant le milieu du iiᵉ siècle : son premier martyr est saint Pothin (2). Comment veut-on que Mediolanum ait eut le sien à la fin du iᵉʳ siècle ? Faire ce rapprochement, c'est juger la prétention (3).

---

(1) Sur cette ample question de l'invention des reliques, du culte des martyrs, son développement, on consultera avec beaucoup d'intérêt et de profit le tome II des *Etudes sur la civilisation française* de A Marignan, qui a dépouillé, ligne par ligne, saint Grégoire de Tours, Fortunat, Frédégaire et autres auteurs.

(2) Le premier évêque d'Afrique martyr est de 258, saint Cyprien.

(3) Les diocèses, circonscriptions territoriales, n'ont été effectifs que tard. Les villes seules se convertirent assez facilement ; la campagne, *pagani*, résista

Digitized by Google

Saintes premier diocèse de France constitué est une chimère. Le prestige du diocèse en souffrira-t-il ?

« Nous avons le droit de conclure, dit Mgr Duchesne, des renseignements étudiés jusqu'à présent : 1° que l'organisation épiscopale s'est produite d'abord dans les centres les plus importants (*Reims, Trèves, Cologne... Paris, Sens... etc Saintes n'est pas nommé*) ; 2° que, dans les pays situés à quelque distance de la Méditerranée et de la basse vallée du Rhône, il ne s'est fondé aucune église épiscopale (Lyon excepté) avant le milieu du IIIe siècle environ ; 3° que, dans ces mêmes régions, la plupart des cités n'ont pas eu d'évêque spécial avant le IVe siècle plus ou moins avancé (1). »

Est-ce à dire que Mediolanum soit resté fermé à toute notion du christianisme jusqu'au IIIe siècle, que quelque habitant n'ait pas rapporté d'un voyage à Lyon, ou à Marseille, à Rome, quelques idées, que des négociants venus des régions déjà conquises en partie à la religion du Christ n'aient pas parlé des événements de Rome et de ce qui s'y passait, ce serait inadmissible. Mais de là à conclure à la constitution d'une société ou église, au Ier siècle, voire au IIe, sous la direction d'un prêtre, il y a un abîme que rien n'autorise à franchir. Pour juger sainement la question il ne faut pas méditer inlassablement sur un ou deux textes isolés. Les textes ne peuvent être bien compris que si on les *localise*, c'est-à-dire si on ne les sépare pas des événements contemporains. Il ne suffit pas de dire avec saint Grégoire de Tours que saint Eutrope est venu à Saintes au Ier siècle, il faut considérer si cette information concorde avec ce que l'on connaît de cette époque.

Or, d'après Leblant, « dans la série des monuments (épigraphiques) datés, le IVe siècle, vers le milieu duquel se rencontre, *pour la première fois*, une épitaphe à marque chronologique, ne fournit que 4 marbres, le Ve en compte 54, le VIe 131. » (2)

L'épigraphie Santone du Ier siècle nous enseigne que Mediolanum était sincèrement rallié au gouvernement impérial. Les grandes

---

davantage, de telle sorte que le *diocèse* se réduisit longtemps à la ville et les environs immédiats. C'est saint Martin de Tours qui a été le grand destructeur d'idoles à la campagne.

(1) *Fastes épiscopaux* I p. 33.

(2) *Nouveau recueil des Inscriptions chrétiennes antérieures au VIIIe siècle.* Voir la carte des répartitions. Il est probable que depuis la publication de ce recueil les découvertes ont modifié les chiffres fournis, sans changer beaucoup les proportions.

Digitized by Google

familles abdiquèrent toute résistance. Le fait que trois prêtres de l'autel de Rome à Lyon sont sortis des Santons, prouve que le pays n'était pas disposé à s'affilier à une nouvelle religion. Si vraiment, ainsi que le suppose M. Jullian (1), Tibère et les princes de sa famille eurent l'intention de favoriser la ville des Santons au point de lui permettre d'égaler, sur les côtes occidentales, la puissance de Lyon, il faut bannir tout espoir d'y rencontrer des chrétiens de très bonne heure. Dès le IIe siècle, Mediolanum est fixé sur son sort, Bordeaux grandit chaque année davantage à son détriment. Ce n'est toutefois que vers le milieu du IIIe siècle, que l'on peut concevoir une pénétration de quelque intensité.

On sait que Rome, qui n'avait pas de religion reconnue, accueillait toutes les religions. Tous les cultes exotiques s'y installèrent. La Gaule se laissa gagner. Le culte tauroholique, d'origine orientale, est constaté à Bordeaux, à Périgueux (2). Nous ne savons pas si à Saintes il était en honneur. C'est infiniment probable : il est constaté à Aunay (3) en 212. La Gaule est le pays qui compte le plus de monuments tauroboliques. Ce qu'il faut voir dans ce rite répugnant, c'est l'idée mystique qui l'inspire, l'idée neuve, étrangère au culte des divinités de l'olympe, l'idée de régénérescence, de purification de l'individu, *in æternum renatus*, du rachat des fautes par le baptême du sang. Elle a préparé les esprits à l'initiation par le baptême par l'eau (4), au Dieu uni-

---

(1) *Gallia* p. 313 mais cette idée n'a pas été reproduite dans l'*Histoire de la Gaule* tome VI pp. 385 et s. M. Jullian s'est contenté de dire que les princes « eurent pour Saintes et son peuple de particulières sympathies ». C'est déjà beaucoup.

(2) L'autel de Périgueux est dédié à la Mère des Dieux et à Attis.

(3) *Corpus* I L. XIII, 118, 119. *Revue des Etudes anciennes* 1921, p. 128 *Bulletin Revue* de la Société 1889, p. 241 : Musset dans *Bulletin archéologique* 1888, p. 416. Les termes de *Sacerdos* et *Antistes* sont communs aux clergés payens et chrétiens.

(4) « Tout concourt à prouver qu'à la fin du IIe et pendant le IIIe siècle, il y eut à travers le monde romain comme un mouvement instinctif des âmes vers toute croyance à un monde meilleur monde, dont l'accès était assuré et réservé à qui se purifiait rituellement des fautes et des souillures terrestres. Ce même instinct, qui a peut-être tourné vers les tauroboles les habitants de la Narbonnaise et de l'Aquitaine, a porté certaines âmes, dans d'autres régions, vers les pratiques mithriaques ; c'est lui encore qui explique les progrès rapides que le christianisme fit, à la même époque, dans la plupart des provinces latines de l'empire. »

Toutain. *Les cultes païens dans l'empire romain*, t. II, p. 118.

Je ne sais quel père de l'église se plaignait de l'influence du culte taurobo-

Digitized by Google

que, bon, miséricordieux, promettant le bonheur éternel, au Dieu qui se donne, qui meurt pour sauver ses adeptes (idée absolument contraire à celle qui caractérise la dévotion aux dieux de l'olympe qui exigeaient le sacrifice de l'individu), *Hoc est corpus meum* a du être une étrange nouveauté que beaucoup de gens eurent peine à admettre. L'égalité de tous devant Dieu parut une monstruosité aux autorités, d'autant que le recrutement des convertis se faisait surtout parmi les petites gens.

Ce culte taurobolique n'était pas accessible à toutes personnes, en raison du sacrifice d'un taureau qu'il fallait immoler et parfois d'un bélier aussi.

Rien ne s'oppose à ce qu'Eutrope soit un étranger. Bordeaux, par son commerce florissant, attirait beaucoup d'étrangers. Mediolanum grâce à son industrie devait être visité. Une inscription du IIIe siècle de Genay (Ain) nomme un marchand syrien qui possédait un bazar rempli de marchandises venant d'Aquitaine (1). Bordeaux a revu des inscriptions avec noms grecs dont deux d'Asie : « les noms grecs paraissent avoir été fort populaires (2). » « Il est précieux de constater que les bords de la Garonne furent souvent visités par des asiatiques et des syriens qui ont, dans la Gaule et l'Italie, charrié et emmagasiné sans relâche les marchandises, les idées, les religions (3). » A Lyon, les martyrs saints Pothin, Attale, Alexandre sont orientaux. Eutropie, femme de Maximien Hercule, Eutrope, le ministre d'Arcadius sont des orientaux. A Rome, un Eutrope est massacré avec ses deux sœurs en 275 (4). Au calendrier greco-slave publié dans les *Acta Sanctorum* (5) est inscrit un Eutrope martyr d'Amasea en Cappadocie (aujourd'hui Amasieh en Anatolie) et un saint Eutrope « lector. »

---

lique et disait que c'était une invention du démon pour faire échec à la religion du Christ.

Cf. sur le rapprochement entre le culte de la Mère des dieux et le culte du Christ C. Jullian *Histoire de la Gaule* tome VI, p. 98.

Il faut tenir compte en outre de l'énorme quantité de statuettes en terre ou bronze de divinités de l'époque gallo-romaine des IIe et IIIe siècles.

(1) Allmer. *Mémoires de la Société des antiquaires de France* tome XXVIII cité par M. C. Jullian dans *Inscriptions de Bordeaux*, tome II, p. 542.

(2) C. Jullian *loco citato*, p. 519.

(3) C. Jullian *loco citato*, p. 549.

(4) *Acta sanctorum*, 15 juillet.

(5) Tome LIX octobre XI, p. 76, 154.

On y trouve des déformations qui rappellent les nôtres, par exemple, p. 346, Ectropimi (XIVe siècle) p. 249, Sancti Eutropii seu Euprepii.

Digitized by Google

Il n'est donc pas téméraire de voir en notre Eutrope un grec ou un Syrien (1) et non un espagnol, au moins jusqu'à ce que vous ayez démontré le contraire.

La Prudence (déesse tutélaire) conseille de ne pas assigner une date trop précise à notre premier évêque. On peut affirmer qu'aucune tradition fondée n'existe en faveur du premier siècle, en dépit de la rumeur conservée par Grégoire de Tours. On doit repousser toute idée d'un diocèse constitué à Saintes avant celui de Lyon (150) et le martyre de saint Eutrope arrivé avant celui de saint Pothin (177). Si l'un de ces faits, le second surtout, était vrai, un événement si insigne n'aurait pas été oublié pendant des siècles, *Multa annorum curricula* pour le coup. — De même que l'histoire religieuse a gardé le souvenir des martyrs de Lyon (grâce à une lettre), elle n'aurait pas omis qu'à Mediolanum la persécution avait sévi bien avant Lyon. Nous n'avons aucun moyen sûr de choisir une année déterminée dans le troisième siècle. Il est toutefois très probable que Périgueux, Angoulême, Saintes, Bordeaux, ont reçu leur organisation chrétienne, épiscopale, entre 250 et 300. Le martyre de saint Eutrope aurait eu lieu à la veille de *l'ère terrible* des martyrs, soit vers 303, quand l'évêque pouvait avoir 65 ou 70 ans.

La vacance du siège de 60 à 80 ans que l'on constate entre lui et saint Pallais I où Benoit n'a rien d'absolument anormal. Elle est longue, mais il n'est pas impossible qu'on découvre un évêque inconnu intercalaire. Le siège de Tours est resté 37 ans vacant après la mort de saint Gatien. La vacance pendant deux siècles trois quarts serait tout à fait extraordinaire.

Voilà, je crois, l'opinion raisonnée, en conformité avec les documents et les faits, que l'on peut avoir sur saint Eutrope. Si quelqu'un découvre un document qui permette de ramener sans conteste au 1er siècle notre premier évêque, et explique l'absence d'évêques pendant deux siècles et demi je suis prêt à renier mes convictions actuelles.

Il me reste à présenter à mon tour une suggestion.

L'auteur des leçons liturgiques qui donnent des détails sur la vie de saint Eutrope a paraphrasé le texte de saint Grégoire de Tours, mais il semble s'être inspiré encore d'autres vies. Il existe des analogies qui ne sont pas fortuites. L'insuccès de sa prédication n'éveille-t-il pas celui de saint Paul à Philippes en Thessalonique

(1) Saint Trojan d'après la leçon II de son office, était fils d'orientaux. Depoin : *Histoire des Evêques de Saintes*, p. 100.

Digitized by Google

qu'il fut obligé d'abandonner devant les injures et mauvais traitement des juifs et aussi la mésaventure de saint Martin en Pannonie. Battu de verges à Sabaria, chassé de sa ville natale il se retire dans une cellule, *monasterium*, comme saint Eutrope se construit un *tugurium juxta urbem in quodam monte*. A Troyes saints Potentien et Serotin sont battus de verges et s'en vont. Eutrope part pour Rome comme feront saint Hilaire de Poitiers et saint Brice évêque de Tours, qui, contraint de s'exiler, séjourne sept ans à Rome avant de rentrer dans sa ville sur l'ordre du pape. Eutrope mis à mort par des bouchers, bruttiers, rapelle d'autres saints exécutés par des foûlons. Quant à sainte Eustelle on ne compte pas les femmes, les vierges qui, converties, sont enterrées à côté d'un saint. Il y a là un champ d'investigations curieuses à explorer pour vous, mon cher confrère, qui possédez l'outillage et la compétence nécessaires à ce genre de travail.

CH. DANGIBEAUD.

QUESTIONS

N° 841. — *Famille Chenu de Chalezac.*

Le *Bulletin* de janvier-mars 1921 de la *Société de l'histoire du Protestantisme français* publie l'*histoire de M. Guillaume Chenu de Chalezac, seigneur de Laujardière, colonel d'un régiment d'infanterie au service du roy, décédé à Magdebourg. La France protestante* (2e edit. III, 1007) consacre quelques lignes à sa famille qui est dite « originaire de Guyenne. »

Ce Chalezac à l'âge de 14 ans s'expatria pour rejoindre son frère en Allemagne, partit de Bordeaux le 22 mars 1686 pour aller à l'île Madère, échoua au sud de l'Afrique, et ne regagna l'Europe qu'en 1689. Il rédigea un *Voyage à la Coste des Caffres* 1686-1689.

Ce voyageur et soldat n'est pas identifié. Une famille Chenu existait en Saintonge au XVIIe siècle. Chalezac est dans la commune de Breuillet et Laujardière dans celle de Saint-Romain-de-Benet.

Quelqu'un pourrait-il fournir des renseignements sur sa généalogie.

Ch. D.

N° 842. — *Fontaine de Liberneuil.*

Il paraît qu'au cours même du XIXe siècle, dans les années de sécheresse, les paroisses avoisinant Taillebourg allaient proces-

Digitized by Google

sionnellement tremper leurs bannières dans la fontaine de Liberneuil, près Taillebourg.

Pourrait-on vérifier cette assertion et donner quelques détails sur cette pratique. Loisy (*Les Mystères païens*, p. 106) après avoir conjecturé que les prêtres de Cybèle, le 27 mars, en faisant baigner dans l'Almo, affluent du Tibre, la statue de la déesse, agissaient dans le but d'assurer à la terre la pluie nécessaire à la végétation rapporte en note, qu'à Perthes, Haute-Marne, on conduit la statue d'un saint près d'un puits où on la descend, en cas de sécheresse, sait-on quel est ce saint?

Y a-t-il des cas semblables?

Le « rite de pluie » observé là, comme à Liberneuil, ne serait il pas une tradition païenne christianisée : en Saintonge, ce n'est pas la statue, mais l'image, la bannière, qui est baignée. Quelle serait l'étymologie du nom « Liberneuil » que l'on paraît avoir à tort ortographié « Niberneuil » *Revue de Saintonge*, t. XXXI, p. 129.

T.

LIVRES ET REVUES

Le centenaire de Fromentin a été célébré dans quantité de Revues. Aux articles de la *Revue des Deux Mondes*, du 15 octobre 1921, du *Correspondant* (25 octobre), de la *Revue de Paris* (15 octobre-1er novembre), que nous avons cités, il faut ajouter ceux de l'*Opinion* (2 octobre 1920), de M. Billy ; du *Mercure de France* (15 octobre) ; du *Gaulois* (24 octobre) ; du *Journal des Débats*, article de M. L. Sonolet (25 octobre) ; du *Temps* (29 octobre) ; *La Renaissance* (30 octobre) ; *Revue bleue* (6 novembre) ; *Revue critique des idées et des livres : Fromentin et la critique*, par M. de Bersaucourt ; P. Martino dans la *Revue Africaine* de la Société historique Algérienne (1er et 2e trimestres 1921).

Au fond de tous ces articles il semble que l'admiration pour Fromentin écrivain tend de plus en plus à se concentrer — au moins pour quelque temps encore — sur *Dominique*. Voici que les descriptions de l'Algérie, et même les appréciations des *Maîtres d'autrefois* paraissent moins « magistrales ».

Une des plus belles manifestations en l'honneur de notre grand peintre aunisien sera certainement l'édition de *Dominique*, illustrée

Digitized by Google

de 38 bois originaux de Jean Perrier — à tirage limité — que les éditeurs parisiens Helleu et Sergent viennent de donner.

Tirée à 750 exemplaires elle est déjà épuisée. M. Jacques Deville l'a présentée aux lecteurs de La *Libre parole* (1) en sept longues

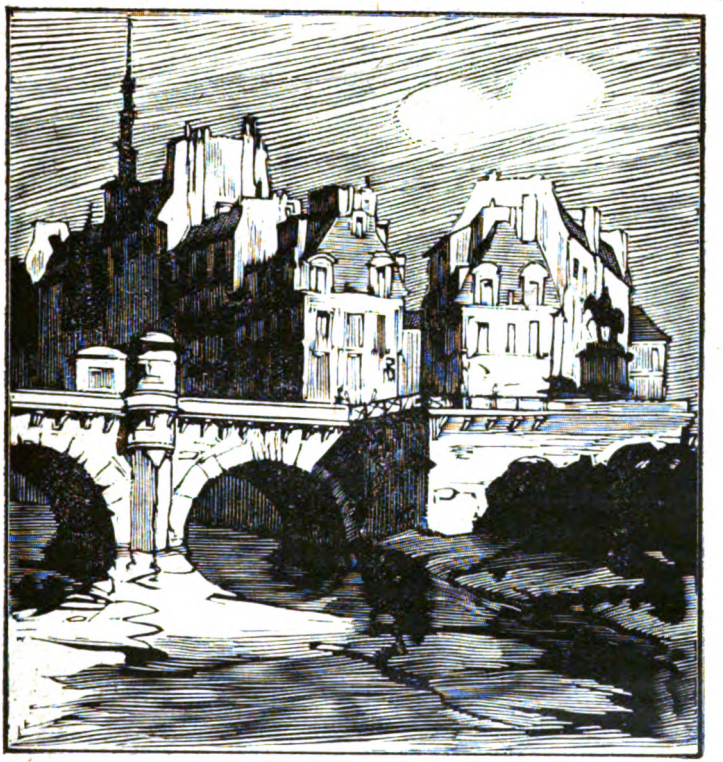

Le Pont-Neuf de la Cité

colonnes, auxquelles nous emprunterons seulement la partie relative à la composition des images.

On sait que Fromentin, à 40 ans, fatigué par un travail excessif,

---

(1) Mai 1921. Jacques Deville dirige à « *La Libre Parole* » la rubrique « *Les Lettres et les Arts* », et c'est dans cette partie qu'ont parus ses articles sur « *Dominique* ».

La rubrique en question, rédigée par des collaborateurs spécialisés dans chaque genre paraît régulièrement chaque mardi et vendredi : elle étudie tout ce que les Editeurs et les Revues publient d'intéressant en matière de Littérature, d'histoire, d'art... etc...

Sa périodicité régulière permet des abonnements spéciaux : s'adresser à Jacques Deville, *Libre Parole*, 14, Boulevard Montmartre, Paris.

Digitized by Google

était venu à Saint-Maurice se reposer. Buloz insistait depuis longtemps pour obtenir de lui un roman... « Eugène, dit M. Deville, songe à Madeleine : ses souvenirs sont restés extrêmement vivaces et n'est-il pas dans les conditions rêvées pour les faire refleurir ?... » Sans doute depuis sept ans il est marié, père de deux enfants...

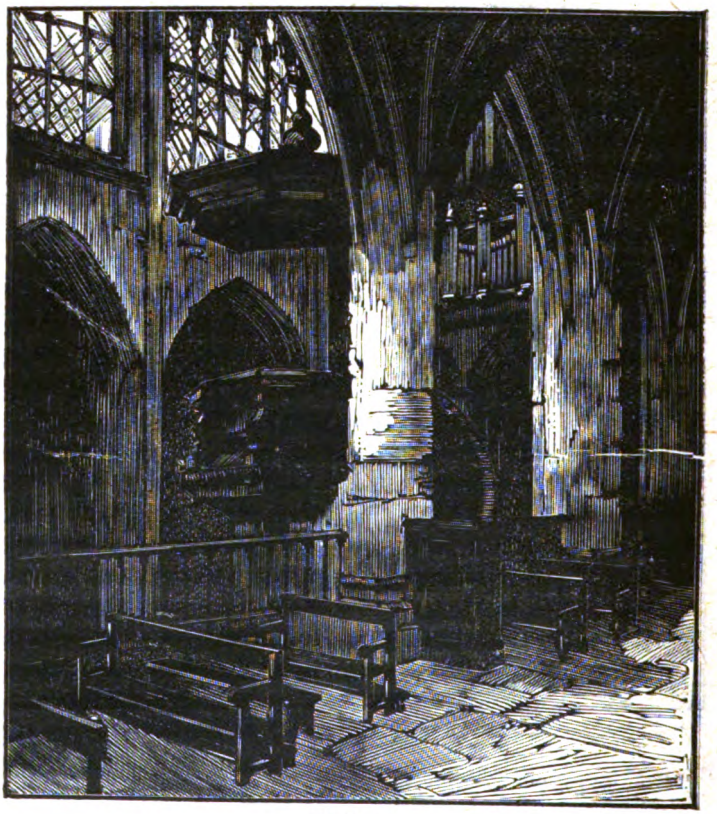

l'Église

« mais sa passion de jeunesse est éteinte : quel danger d'en remuer les cendres froides ?... Puis, quel lieu peut être plus fertile en souvenirs ? N'est-il pas à Saint-Maurice dans le cadre même où sa passion naquit et évolua ?... Partout ne retrouve-t-il pas épars les débris de sa passion ? Ainsi l'influence du lieu s'allie à celle du temps pour réaliser les conditions rêvées d'une résurrection, et « la vieille histoire de ses jeunes amours » jaillit avec aisance des profondeurs de son passé. Pourtant Fromentin n'est pas homme à

Digitized by Google

livrer au public le fond de son âme, et voulant faire de ses souvenirs personnels une œuvre impersonnelle, il s'ingénie à rendre impossible tout rapprochement avec sa propre vie. » Il change les noms, l'action même est modifiée, « il brouille constamment les cartes altérant volontairement son autobiographie par la fiction du roman. Et durant près de cinquante ans, l'auteur a vu sa volonté respectée non seulement par sa famille mais encore de l'artiste qui voulut un jour illustrer *Dominique*.

« C'était peu après 1900, la Société de bibliophiles qui s'intitule le *Livre contemporain*, avait chargé Gustave Leheutre d'illustrer d'eaux-fortes la première édition de luxe du célèbre roman. Leheutre vit les lieux, mais respectueux de la volonté de Fromentin, il en dessina d'autres. Certes il fit revivre une jolie petite ville de province, mais au lieu de La Rochelle, ce fut Saintes ; et dans Paris, tandis que l'auteur désigne le Luxembourg avec évidence, il n'hésita pas à représenter les Tuileries et leur terrasse sur la place de la Concorde. Ainsi le livre reste un coquet spécimen de ce qui plaisait aux bibliophiles il y a moins de vingt ans, mais la diversion que l'œuvre de Leheutre opère au récit de Fromentin, ce parti pris constant de nous éloigner du cadre où l'écrivain situe l'action de son récit au lieu de nous y ramener, tout nous prive de l'émotion que l'illustration devait précisément ajouter à une pareille confession.

« Un éditeur l'a compris et n'a pas hésité, quinze ans après Leheutre, à reprendre le travail », et M. René Helleu a chargé M. J. Perrier de composer une illustration s'adaptant au texte. « J'ai dû respecter, explique-t-il, la volonté formelle de la famille, vous ne verrez dans mon édition le portrait d'aucun personnage, mais vous y trouverez le visage même de la nature que nous a donné Fromentin. J'ai voulu reconstituer le cadre, seulement j'ai désiré que l'artiste y mit plus d'intimité.

L'accueil de la famille nous a aidés à réaliser cette « chose pieuse », à réussir cette illustration que je puis vraiment dire unique par son union intime avec les souvenirs de Fromentin, et j'ai plaisir à reconnaître combien le tempérament romantique de Jean Perrier, servi par une technique très souple, nous a permis d'en exprimer tout le caractère.

« Toute l'illustration a été exécutée d'après nature : à part deux intérieurs : le salon de l'hôtel de Nièvre et le théâtre des Italiens, à part une allée du parc et l'habitation de M. Dominique, qui n'a jamais existé telle que la décrit Fromentin, à part ces quatre gra-

Digitized by Google

vures, conceptions de l'artiste, tous les autres dessins reproduisent les lieux fréquentés par le jeune Eugène, soit à La Rochelle, soit à Paris. Il a reconnu la longue route blanche plantée d'ormeaux tous pliés de côté par le vent de la mer, celle qui va de La Rochelle (Ormesson) à La Pallice en traversant Saint-Maurice (Villeneuve) et en passant par Laleu. Il a retrouvé la maison que Madeleine habita quand elle se maria. C'est ainsi que la suite des gravures comporte une illustration de plus que le volume. »

Nota. — Nous devons à l'obligeance des éditeurs, le prêt gracieux des deux bois qui sont ici reproduits. Nous les en remercions. CH. D.

AVIS ET NOUVELLES

Le dernier Recensement a établi que la Charente-Inférieure compte 418.310 habitants, soit 33.559 de perte sur le recensement précédent.

M. Pierre Ardouin a donné au Musée de Saintes une de ses toiles « *Dunes de la Grande Côte* », près Royan, M. Ardouin est élève de Paul Sebilleau.

M. M. Martineau vient de donner à la bibliothèque de Saintes un superbe dessin, à la plume et à l'encre de Chine, avec rehauts de couleurs signé Berquin, acheté à Paris, représentant le port de Rochefort en 1690. Ce Berquin était certainement un artiste connaissant bien le port, les navires et la vie du port. Tout, bâtiments, vaisseaux, personnages, est dessiné avec une précision et un talent remarquables. Ce dessin mesure 3 m. 45 de long sur 0 m. 52 de hauteur.

La bibliothèque possédait déjà un dessin semblable de 1720, bien moins bon, reproduction au lavis d'une peinture existant à la Chambre de commerce de Rochefort.

La commission de la Fondation Carnegie, a décerné le 20 mai 1921, diverses récompenses pour dévouement. Nous trouvons parmi les bénéficiaires le capitaine Gaillard, de Saintes.

En 1905, le capitaine Gaillard, commandant le navire *Bérangère*, contribue, au cap Horn, au sauvetage du navire anglais *Carsdale*. En 1917, commandant le cargo *Rance*, qui fut torpillé, il refuse de

Digitized by Google

quitter son bord et est englouti avec son navire. Il laisse une veuve et quatre enfants, médaille d'argent : 10.000 francs à la veuve.

Le *Petit Parisien* du 23 avril 1921 a raconté la curieuse histoire d'une petite-fille authentique de Napoléon Ier institutrice-adjointe à l'école communale de la rue Victor-Cousin à Paris. Elle s'appelle Mme A. Mesnard-Léon. En 1806, Napoléon eut un fils d'une demoiselle d'honneur de Caroline Murat, Eléonore de La Plaigne, auquel il donna le titre de comte Léon. La naissance de cet enfant lui causa une telle joie qu'il songea — un senatus-consulte fut préparé dans ce sens — à le reconnaître officiellement. L'enfant fut élevé en prince. Même lorsqu'il eut épousé Marie-Louise il se faisait amener cet enfant aux Tuileries.

Le comte Léon eut une vie agitée : grand joueur, grand duelliste, avec des accès de mysticisme. Il mourut septuagénaire le 15 avril 1881 à Pontoise. Sa fille Charlotte naquit qu'il avait plus de 60 ans. Il eut trois fils dont un seul survit, habitant les Vosges, Gaston, qui a lui-même deux enfants dont l'un est comme fut son père, représentant de commerce.

Mlle Charlotte Léon, aujourd'hui Mme Mesnard est âgée de 56 ans. Elle a joint son nom à celui de son mari qui gère une propriété en Charente.

Au concours final de beauté organisé en 1920-21 par *Le Journal* entre les sept reines des provinces, la reine de l'ouest, une charentaise, a obtenu 38.467 voix. L'élu des sept est une corse : 184.928 voix.

NOTES D'ETAT CIVIL

DÉCÈS

Le 24 mai 1921, à Pons, est décédé M. Emile Combes, né à Roquecourbe (Tarn) le 6 septembre 1835. Il fit de brillantes études au petit Séminaire de Castres ; bachelier en 1851, il fut dirigé vers le professorat. On l'expédia à Paris à l'École des Carmes, rue de Vaugirard, où il séjourna deux ans, (1852-1853). Reçu licencié il retourna à Castres, au petit Séminaire où il professa la quatrième. Après deux années passées au grand Séminaire d'Albi il renonça à l'état ecclésiastique, devint professeur de philosophie au collège de

Digitized by Google

l'Assomption à Nîmes, où il prépara ses thèses de doctorat ès lettres qu'il soutint à Rennes en 1860. Le hasard, par l'intermédiaire d'un ami, le fit entrer en relation avec M. Carot, chanoine à La Rochelle, qui lui procura la place de professeur de rhétorique au collège de Pons, aux appointements de 3000 francs, nourriture et logement compris. Il avait alors 25 ans.

En 1862, M. Combes épousa Mlle Maria Dussaud, malgré la résistance de la vieille mère qui ne se souciait guère du petit professeur. Pourquoi celui-ci abandonna-t-il le professorat ? Les uns prétendent que Mme Dussaud en avait imposé la condition à son consentement au mariage avec sa fille, d'autres disent qu'il dutquitter sa chaire à la suite d'un discours qu'il prononça à une distribution des prix. Bref, M. Combes en octobre 1864 quitta Pons pour étudier la médecine à Paris. Reçu médecin en 1868, avec une thèse sur *l'hérédité des maladies*, il s'installa à Pons.

A partir de 1876, (maire de Pons) il se lance dans la politique. On connaît sa carrière.

La carrière de M. Combes est certainement une des plus magnifiques que l'on puisse citer, parce qu'il ne l'a due qu'à ses seules facultés. C'est un très bel exemple des beaux succès qu'un homme, parti d'une humble position, peut obtenir par son seul travail et son intelligence (au moins une certaine intelligence). A une époque où on se préoccupe tant de faciliter aux enfants de gens peu fortunés, l'accès des lycées et l'obtention des grades universitaires, et où tant de ratés restent sur le pavé, il n'en est pas de meilleur à citer que celui-ci. Il ne suffit pas d'arriver à grand' peine au baccalauréat, même à la licence, il faut avoir les aptitudes nécessaires, (l'étoffe) à faire son chemin dans la vie.

Il a été une puissance. Nul fonctionnaire n'arrivait dans le département sans faire le pèlerinage de Pons, y recevoir l'onction sacramentelle nécessaire au repos et à l'avancement futur, nul candidat ne pouvait espérer la réussite de ses ambitions s'il n'avait confessé sa foi et obtenu l'agrément du Maitre.

Comme tant d'autres grands hommes qui vivent trop vieux et ont le chagrin de voir leur œuvre péricliter, il éprouva la sensation désagréable de se sentir discuté et combattu. M. Combes a vu dans ses dernières années, son étoile s'éteindre, Les électeurs de Pons lui refusèrent l'entrée de la mairie, les électeurs du canton faillirent lui retirer leur confiance et les électeurs sénatoriaux n'osèrent lui signifier que l'heure de la retraite avait sonné, et

Digitized by Google

le rendre à ses chères études, comme il avait fait à d'autres.

En réalité, si M. Combes s'est attiré de violentes colères il s'est créé de solides amitiés. S'il était terrible pour ses ennemis il était très serviable pour ses amis. Il ne laisse donc pas que des regrets.

Il ne sied pas à notre *Revue* de juger son rôle avant tout politique et l'attitude qu'il prit à l'égard des congrégations, préface à la séparation de l'Eglise et de l'Etat à laquelle il a travaillé. Dans cinquante ou soixante ans un de nos successeurs pourra exprimer en toute liberté, sans crainte de froisser le sentiment de ses confrères, son jugement, blâmer ou louer. M. Combes a donné son nom, le combisme, à un régime qui a provoqué de violentes protestations même parmi les républicains les plus éprouvés. Un d'eux, futur Président de la République, n'a pas craint de le qualifier de « régime abject ». Ce régime a duré deux années après lesquelles le « petit Père » est descendu du capitole pour n'y plus jamais remonter.

Ce lettré est resté très indifférent aux travaux de notre Société. Quand le conseil général, en 1895, supprima la maigre subvention qu'elle lui accordait, personne, pas même ce docteur-ès-lettres, n'éleva la voix pour protester.

En archéologie, il vendit, pendant sa mairie, au prix de 2500 francs, une superbe cheminée en bois du château : fit dépenser à l'Etat 50000 francs pour couronner le donjon de Pons de machicoulis et à coller, malgré les protestations unanimes, contre une des parois du monument une tourelle renfermant un escalier, d'un effet déplorable, qu'on avait essayé de placer à l'intérieur. Il obtint 12000 francs pour restaurer la chapelle Saint-Gilles, et usa de son influence pour faire classer et restaurer les églises de son canton. Les méchants insinuent que c'était dans le but de consolider sa situation de conseiller général, espérons plus charitablement que c'était par amour de l'art.

La bibliographie des œuvres de M. Combes se compose de ses thèses (*De la littérature des Pères et de son rôle sur l'éducation de la jeunesse* (Montpellier 1864) ; *De Sancti Bernardi adversus Abelardum contentione* (Montpellier, 1860) ; *La psychologie de saint Thomas d'Aquin* (Montpellier 1860) ; ses rapports sur l'instruction en Algérie. Il laisse un mot qui lui assurera la célébrité plus qu'aucun autre de ses discours : le mot sur la chaleur communicative des banquets que l'intempérance de son ministre de la marine lui inspira.

Il laisse en outre, dit-on, un gros manuscrit sur saint Augustin

Digitized by Google

(ou saint Thomas) car ce parfait libre-penseur ne s'est jamais désintéressé de philosophie et de théologie.

Ce « modeste » qui a fourni à M. Geraud-Bartet les éléments de son livre sur *M. Combes et les Siens*, qui a refusé toute sa vie le moindre ruban, n'a pas eu le courage de défendre que devant son cercueil on parlât de lui et qu'on prononçât publiquement son oraison funèbre avec abondance. Les amis et admirateurs ont fait large mesure. Les assistants, dimanche 29 mai, n'ont pas dû ouir (je raye subir) moins de seize discours ! Quatre heures au moins d'éloquence !

Deux seulement de ces panégyriques ont été publiés. L'un dans la *Charente-Inférieure*, discours de M. le préfet, l'autre dans l'*Indépendant*, discours de M. Favre sous le titre une *page d'histoire*.

« Si la France perd en lui l'un de ses meilleurs et ses plus éminents serviteurs, sa petite patrie d'adoption gardera sa vive reconnaissance à celui qui, pendant vingt-trois ans, participa de la façon la plus utile et la plus diligente à son existence administrative. Sa grande connaissance des affaires, sa parfaite impartialité, l'autorité incontestable et incontestée avec laquelle il dirigeait les débats de l'Assemblée demeureront pour ses successeurs des exemples et des modèles...

Fidèle à la religion du devoir, il se reprochait comme une faute personnelle l'impossibilité où le mettait la maladie d'exercer ses mandats... il se proposait d'aller bientôt à Paris pour suivre à nouveau les travaux du Sénat.

La vie d'Emile Combes restera pour la démocratie française un admirable enseignement de droiture, de loyauté, de ferveur républicaine. »

(Discours de M. le préfet).

Le discours de M. Favre est l'apologie de la loi de séparation, suivie par un *lamento* sur la nomination de M. Jonnart et la promesse du retour à la continuation de l'œuvre « non pour persécuter mais pour affranchir. »

La Presse n'a pas paru attacher une grande importance à la mort de M. Combes. Il y a vingt ans elle l'eut considérée comme un deuil national, aujourd'hui elle s'est bornée, en général, à rappeler son *cursus honorum*. Comme il serait difficile plus tard de recueillir les jugements qui ont été portés sur cet homme d'Etat nous reproduisons des extraits de ceux que nous avons pu nous procurer.

Ch. D.

Digitized by Google

« Un deuil cruel frappe la France républicaine et particulièrement notre département : le président Combes vient de s'éteindre à Pons... »

Tous les services rendus par lui à la démocratie et à son pays sont dans la mémoire de tous les républicains ! La valeur personnelle de l'homme, sa droiture, son désintéressement, son intégrité, cette énergie tenace qui, au cours de sa longue carrière politique, ne s'est pas démentie un seul instant, tout cela lui avait valu à la fois les plus émouvantes sympathies et les plus ardentes attaques. Son nom était devenu un symbole.

L'Indépendant de la Charente-Inférieure.

Aux dernières élections municipales les électeurs de Pons n'appelèrent même plus à l'assemblée communale celui qui les avait tenus sous son joug sectaire pendant près de 40 années. Dans ce journal après lequel M. Combes s'acharna durant toute sa vie publique, nos lecteurs comprendront le sentiment qui nous fait nous abstenir de toutes réflexions sur la politique néfaste et sectaire du vieillard qui disparaît (*suit l'article de la Liberté de Bordeaux*).

Le Progrès de la Charente-Inférieure.

Son œuvre fut surtout la Séparation, le rappel de notre ambassadeur, le renvoi du nonce. Il est aussi l'auteur responsable de la besogne lamentable d'injustice et de haine que l'on s'efforce de réparer aujourd'hui.

L'union nationale (de Saint-Jean-d'Angély).

M. Emile Combes fut un ami passionné de sa patrie d'adoption. Il rendit des services considérables à notre département. Ecrivain, philosophe, homme d'Etat, il était aussi poète à ses heures. Sa carrière politique fut longue. Il y entra pauvre, il en sort de même, les mains propres, n'ayant été mêlé à aucune question d'argent.

Ce robuste vieillard était loin de la pensée de la mort. Lundi dernier encore, il classait des papiers dans des caisses et avait décidé de partir prochainement pour Paris.

La Charente-Inférieure.

M. Combes a été Pour la Charente-Inférieure et pour la France un homme funeste.

Son intelligence était grande, mais plus grande encore sa puissance de travail ; il a été vraiment le fils de ses œuvres. D'une o ri-

Digitized by Google

gine modeste, il a voulu parvenir à la plus haute situation, il y a réussi par sa ténacité...

En 1865, à la suite d'un discours prononcé pour la distribution des prix, il dut quitter le collège de Pons. Après l'avoir vu d'abord fidèle aux pratiques religieuses, et même à la communion fréquente dans la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance, on avait remarqué en lui des tendances qui l'orientaient vers le rationalisme et se manifestèrent d'une façon presque insolente dans le discours de 1865.

Enfin, en 1902, il eut le malheur d'être président du conseil et dirigea les affaires avec un esprit de sectarisme étroit et forcené qui a fait appeler ce régime le *combisme*.

Ce qui a fait son malheur et le nôtre, c'est son incommensurable orgueil. Pour arriver au premier rang, il a tout sacrifié : il a essayé de briser tout ce qui lui résistait : il n'a été indulgent et bon que pour ceux qui pliaient devant lui.

. . . . . .

Par dessus tout, il demeure le type de l'*ingrat* ; élevé aux frais de l'Eglise, il lui a fait tout le mal possible ;... il a recouru à tous les moyens pour nuire au Collège ; soutenu par M. Rigaud, maire de Pons, il a pris sa place ; réélu sénateur en 1894, grâce à Roy de Loulay, qui vota et fit voter pour lui, il oublia ses promesses ; compagnon de lutte de Bisseuil, qui l'appuya auprès de ses amis, il se tourna contre lui ! Les noms de Rouvier, Calvet, Réveillaud rappellent la même ingratitude.

Pour satisfaire son ambition, il a eu recours à tous les moyens et son ingéniosité a été presque diabolique...

Notre appréciation est sévère ; elle est juste. Nous devions la donner aux lecteurs de la *Croix de Saintonge*, parce qu'on nous a parfois accusés d'exagération. Quand nous avons commencé à attaquer M. Combes, nous nous appuyions sur des faits et non sur des hypothèses.

La Croix de Saintonge.

Si j'en juge par ses thèses et ses discours — que j'ai lus, à la différence de la plupart de ses thuriféraires locaux — M. Emile Combes, n'était pas un puissant cerveau. Qu'il ait écrit sur et pour la religion, à l'époque où il était croyant, qu'il ait, depuis sa « conversion », essayé de systématiser ses conceptions philosophiques et politiques, il n'est jamais sorti de la banalité que pour entrer dans le galimatias.

Il ne brillait — mais c'est un don souverain et ce n'est pas le

Digitized by Google

rabaisser que de lui reconnaître seul — que par la volonté ! Volonté tenace, persévérante, acharnée, qui lui assura rapidement une prééminence dans ces milieux parlementaires où l'énergie s'épuise en de vacillantes velléités.

Dans cette âme glacée, deux passions auxquelles s'asservit cette volonté tendue : l'amour de la domination, la haine du catholiscisme.

... L'influence de M. Combes avait survécu, dans ce pays, à sa puissance politique. De sa personne, se dégageait comme de mystérieux fluides, produisant sur les passions des uns des phénomènes d'exaltation, sur la conscience des autres des phénomènes d'inhibition. Prestige de la volonté, il n'y a personne, heureusement, qui puisse recueillir cette part de son héritage.

Cet homme qui a beaucoup travaillé n'a rien fondé. Les ruines même, dont sa haine avait jonché le sol, se relèvent..

(*Le Clairon de Saintonge*).

Le 17 août 1920, il avait été élu, pour la vingt-deuxième fois, président du conseil général de la Charente-Inférieure.

Avec M. Combes disparaît une grande figure : celle d'un homme qui, toute sa vie, consacra son activité et son énergie à soutenir une politique d'action laïque et républicaine,

Le Matin.

Il nous serait par trop facile, en présence de la tombe où va descendre l'initiateur d'une politique qui blessa si gravement les consciences françaises et fut pour le pays une cause si dangereuse de dissensions, de raviver les si légitimes réprobations que suscita une attitude qui faillit compromettre les intérêts permanents de la Patrie.

L'histoire jugera, dans son impartiale sérénité, ce qu'a coûté et ce qu'aurait pu coûter à la France la politique qui, en face de l'étranger menaçant, aboutit à jeter les Français les uns contre les autres.

La Liberté du Sud-Ouest.

Il pratiqua la fameuse politique dite du « bloc ». Le bloc s'effrita. Sa majorité ayant diminué dans des conditions qui lui faisaient pressentir la chute, il ne l'attendit pas et remit en 1905 au président Loubet la démission de son cabinet.

Plus jamais M. Combes, que ses familiers, en raison de l'exiguïté de sa taille, appelaient le Petit Père, ne revint au pouvoir.

Digitized by Google

Le Journal.

Il devint président du Conseil en 1902 et se réserva le portefeuille de l'Intérieur.

Rarement ministère subit de plus violents assauts. On se rappelle que c'est pendant le gouvernement du « Petit Père » ainsi que l'appelaient les membres de sa majorité, que se produisit l'affaire des fiches. C'est également durant son ministère que se constitua le bloc des gauches, alliance des radicaux et des socialistes qui permit à M. Emile Combes de se maintenir au pouvoir du 7 juin 1902 au 18 janvier 1905.

Depuis longtemps déjà, M. Combes ne faisait que de courtes apparitions au Sénat, se reposant au milieu de ses concitoyens des luttes ardentes et passionnées soutenues jadis.

Le Petit Journal.

L'homme qui vient de disparaître, plus qu'à demi oublié, à un moment où l'immensité des événements de ces dernières années a relégué au second plan les préoccupations de politique intérieure où il s'était complu toute sa vie, a attaché son nom à une œuvre de parti que nous avons toujours jugée mauvaise pour le pays, à un « régime » que nous avons toujours combattu.

Le « combisme » n'a pas été seulement l'éphémère passage au pouvoir d'un groupe résolu à s'y maintenir à tout prix pour faire prévaloir une politique inspirée par un sectarisme étroit : ce terme évoque autre chose que l'intolérance d'un président du conseil, que les procédés policiers d'un ministre de la guerre, que le règne de ces « délégués » qui tyrannisèrent si longtemps nos provinces au nom de comités sans mandat. Le combisme a été, et pour certains attardés est encore, un système, qui consiste à imposer aux administrations, aux grands corps de l'Etat, au Parlement, au suffrage universel lui-même, la dictature d'un parti ; c'est une conception politique qu'on pourrait appeler le « radicalisme de droit divin ».

Cette conception a été appliquée pratiquement au gouvernement de la France, avec des interruptions et des reprises, pendant de longues années qui, il faut bien le dire, n'apparaissent pas comme ayant été les plus glorieuses de l'histoire de la III[e] République. Elle a rendu impossible avant la guerre l'union sacrée que les événements nous ont imposée depuis, et qui nous eût été tout aussi utile dans la préparation à la défense nationale que dans la défense nationale elle-même. Elle a perpétué dans ce pays une

Digitized by Google

sorte de guerre de religion factice, où quelques politiciens locaux ont seuls trouvé leur intérêt. Elle a subordonné la vie entière du pays à des préoccupations électorales. Elle restera, dans nos annales républicaines, comme un mauvais souvenir.

Cette appréciation — qui sera celle de l'Histoire — ne doit pas nous empêcher de faire une distinction équitable entre le régime combiste et la personnalité de son promoteur. Emile Combes, lorsqu'il recueillit le pouvoir des mains de Waldeck-Rousseau, le prit avec l'intention loyale de continuer l'œuvre de son prédécesseur. Sans parler de la séparation des Eglises et de l'Etat — sur laquelle il est peut-être encore trop tôt pour porter un jugement d'ensemble — l'inspirateur du parti radical socialiste ne songea pas, tout d'abord, à appliquer la loi sur les associations dans un esprit différent de celui de l'auteur de cette loi, ni à transformer en une dangereuse complicité l'alliance défensive conclue par Waldeck-Rousseau, sous l'empire de la nécessité, avec les socialistes. Emile Combes, on peut le dire, n'est pas entièrement responsable de la politique que des amis trop zélés, aveuglés par l'esprit de parti, que des collaborateurs trop enclins à conserver leur place, surent faire prévaloir dans les conseils du gouvernement d'alors.

Cet homme systématique, qui ne parvint jamais à se dégager de l'empreinte de sa culture première et en exagéra le sectarisme, eut, d'ailleurs, le mérite d'être un patriote ardent. Si certains de ses ministres chargés d'assurer la défense nationale ne furent peut-être pas toujours à la hauteur de leur mission, Emile Combes ne s'associa jamais à aucune mesure que pût regretter un Français soucieux de la sécurité de son pays. Pendant la guerre, il accepta un portefeuille de ministre d'Etat et pratiqua loyalement l'union sacrée. Lui aussi avait été éclairé par les événements.

Emile Combes fut, au cours de sa vie politique, sévère pour ceux qui ne partageaient pas ses idées : cela ne doit pas empêcher les esprits libéraux de juger avec équité la carrière de ce chef de parti et de constater que l'homme valait mieux que l'œuvre. Ses amis politiques le pleureront avec raison ; mais le meilleur service qu'ils puissent rendre à la mémoire de cet homme honorable est de ne pas chercher à ressusciter le régime auquel il a donné son nom.

Le Temps.

Le grand âge n'avait en rien affaibli sa puissance intellectuelle. Il avait conservé la claire vision des choses et, n'était pas de ceux

Digitized by Google

sur qui le découragement et le doute peuvent avoir prises. Bien souvent il réconforta de sa haute parole ceux à qui le spectacle honteux des scandales de l'heure présente inspiraient un juste dégoût.

Il avait gardé intacte sa foi laïque ; sa certitude quant aux destinées de la France était entière : il était de ceux qui répètent que le droit et la lumière finiront par vaincre : qu'il faut travailler.

Ce sera le meilleur hommage que les républicains pourront rendre à sa mémoire : travailler comme il l'a fait toute sa vie, à l'affranchissement des consciences ; s'inspirer de son exemple ; défendre son œuvre et avoir la volonté de la poursuivre et de l'achever.

Il est de ceux dont l'histoire dira qu'ils ne passèrent point inutiles.

La France.

LE DERNIER DEMOCRATE BOURGEOIS ENILE COMBES EST MORT

Avec lui c'est toute une époque qui disparaît, celle des grandes luttes anticléricales qui aboutirent en 1905 à la séparation des Églises et de l'État.

Ce fut l'époque héroïque du Parti radical qui représentait alors la petite bourgeoisie démocratique et voltairienne. Le Parti socialiste qui en avril 1905 — trois mois après la chute de Combes — réalisa son unité attirait déjà puissamment les éléments prolétariens, mais le parti radical, avec Combes et Pelletan, conservait de grosses sympathies dans les masses populaires.

Depuis Combes, et depuis Pelletan, le parti radical, après avoir vainement essayé de se discipliner à Pau (1913), a connu toutes les vicissitudes et toutes les désagrégations.....

Le Parti socialiste a pu dans le passé, avec Jaurès, — dont la bonne foi était incomparable — accepter de soutenir dans une période bien différente de celle-ci, le « Petit Père » qui était un honnête homme, d'une espèce aujourd'hui bien rare dans les milieux politiques bourgeois.

Ces temps ne sont plus. Et même à cette époque, la collaboration ministérielle était la pire — et la plus inutile — des compromissions. Jaurès après Amsterdam le comprit et s'inclina.

D'autres conservèrent l'espoir et l'ont encore.

M. Emile Combes était né à Rocquebourde (Tarn), d'une famille d'artisans. Il fit ses études au séminaire de Castres. Pro-

Digitized by Google

fesseur, puis médecin, il devint maire de Pons (Charente-Inférieure) en 1875 et conseiller général en 1879.

Il était sénateur de la Charente-Inférieure depuis 1885. Vice-président du Sénat en 1894, ministre de l'instruction publique dans le ministère Bourgeois (1894-1896), il succéda le 7 juin 1902 à Waldeck-Rousseau.

Son ministère dura deux ans et demi. Il fut de nouveau ministre « sans portefeuille » — et sans influence — pendant la guerre.

La séance du Sénat s'ouvre par l'éloge funèbre de M. Emile Combes, sénateur de la Charente, qui n'a joué, au Palais du Luxembourg, qu'un rôle effacé. M. Alexandre Bérard, qui le prononce comme président intérimaire, oublie de rappeler que ce bon vieux républicain refoula l'invasion de l'Internationale noire. La lutte du défunt contre les congrégations est un état de service qu'il est malséant d'exalter à l'heure où le gouvernement de M. Briand aplatit la République bourgeoise aux pieds du pape.

(L'Humanité).

Le 21 mai 1921, est décédé à La Rochelle M. Jean Proriol, âgé de 70 ans, directeur honoraire d'école normale, membre du conseil d'arrondissement et du conseil municipal, né à Lyon le 5 février 1851, directeur de l'école primaire supérieure à Annonay en 1881, inspecteur primaire à Annecy en 1887, à Villeneuve-sur-Lot en 1889, à Laon en 1894, directeur de l'école normale de Legord, (tranférée à La Rochelle) en 1898.

Veuf de *N.* Palle, il laisse deux filles : Mme Towusend et Mlle Emilie Proriol, professeur à l'école supérieure d'Albi.

M. Anatole Huvet, ancien conseiller municipal de Saintes, ancien conseiller général du canton sud de Saintes, chevalier de la Légion d'Honneur, est décédé à Saintes à l'âge de 75 ans, le 26 mai 1921.

De son mariage avec Mlle Noémie Mestreau il laisse un fils. M. George Huvet, et une fille Mme Rang des Adrets.

M. Grandidier, Pierre-Ernest, maire de Cozes, est décédé à Cozes le 18 mai 1921. Né à Saint-Avold (Moselle), le 9 août 1851, fils de Jacques-Edouard Grandidier, notaire à Saint-Avold et de Catherine Thiébauld, deux vielles et honorables familles bourgeoises de Lorraine.

Il terminait ses études au collège Saint-Clément de Metz quand éclata la guerre de 1870.

Digitized by Google

La famille Grandidier, chassée de Saint-Avold par l'Invasion, se réfugia dans Metz où elle subit le Siège.

A la fin de la guerre, Ernest Grandidier et son frère Gaston, optèrent pour la nationalité française. A titre de représailles, la famille entière fut expulsée de la Lorraine annexée dont l'accès lui fut interdit.

Ernest Grandidier vint alors à Paris afin de terminer ses études. Il se présenta à l'examen d'entrée dans l'Administration de l'Enregistrement où il fut admis dans un très bon rang.

D'abord contrôleur des successions à Nancy et ensuite receveur dans plusieurs localités, il fut enfin nommé à Cozes où il arriva le 29 février 1885. Il se maria le 29 septembre 1885, avec Mlle Henriette d'Aiguières.

Démissionnaire de l'Enregistrement en 1903, il fut nommé maire de Cozes : 1904-1908 et une seconde fois 1919-1921.

De son mariage avec Mlle d'Aiguières il eut un fils, Pierre, né à Cozes le 16 septembre 1892, mort à Montpellier, pendant son service militaire, le 20 février 1914.

(Voir le *Bulletin religieux* du 4 juin).

Est décédée à Menton, le 31 mai, Mme Virginie Lessieux, âgée de 76 ans, épouse de M. Ernest Lessieux.

Elle laisse un fils, M. Louis Lessieux.

MARIAGES

Le 30 mars 1921, à Poitiers, a été bénit le mariage de M. Etienne Tercinier, fils du lieutenant-colonel William Tercinier, avec Mlle Marie-Suzanne Savatier.

Le 9 juin 1921 a été bénit, à Senlis, par Mgr de Moucheron, le mariage du comte Paul de Cugnac, fils du comte de Cugnac, lieutenant-colonel en retraite, avec Mlle Renée du Mesnil de Maricourt.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

REVUE
DE SAINTONGE ET D'AUNIS

REVUE DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES

SOMMAIRE

Lettre de M. Depoin.

VARIÉTÉS : *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin* (suite), par M. le Dr Sottas ; *Oreste* à Saintes, compte-rendu par M. Ch. D. ; *Nicolas Poussin n'est pas venu à Mornay*, par M. Ch. Dangibeaud.

LIVRES ET REVUES : *Bulletin Religieux* (Saint Eutrope) ; H. Stein, *Charles de France* ; *Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français* (Palissy, Rabotteau) ; P. Ardouin, *Grappes d'or* ; *Archives historiques de la Gironde* (Mlle Deliva) ; *Bulletin philologique du comité* (prieur de Lou-Dieu, *Chronologie des évêques de Saintes*) ; *Charente-Inférieure* (phare des Baleines) ; Lort de Serignan (*Grognards*) ; Monnaie de Saintes ; Tremblot : *Liancourt* ; baguette des Sourciers ; origine de la formule *Dei gratia*.

QUESTION : La motte à l'œuf ?

AVIS ET NOUVELLES : Congrès ; distinctions ; suppression de justice de paix ; présentation de l'*Histoire des évêques de Saintes*, œuvre couronnée par l'Académie ; le dessin prétendu inédit de Caillé ; fouille à Saintes ; théâtre ; départ de forçats. Nos artistes au Salon ; le Sanatorium de la Coubre.

RECTIFICATIONS.

NOTES D'ETAT CIVIL : *Décès* : M. Guérin ; Mme Périer ; M. Neraud ; M. d'Harcourt ; Mme Dangibeaud ; Mme Serton ; M. Bures.

Mariages : Négrié-Filhol ; Hollander-Cormelié ; Privas-Graterolle ; Bellamy-Sottas ; de Laage-de La Chaise.

BIBLIOGRAPHIE.

Mon cher Directeur,

Notre correspondance vous a fait comprendre qu'il me semble prématuré de répondre aux diverses critiques — y compris les vôtres — auxquelles mes précédents articles sur saint Eutrope ont donné lieu. Un dédain qui serait aussi déplacé qu'injuste, ne dicte pas, vous le savez, cette attitude expectante. Il importe, à mon sens, que d'abord la thèse annoncée se présente avec les appuis qui peuvent l'étayer. L'à-priorisme fut aussi étranger à son adoption que le parti-pris le sera à sa défense : j'estime que, parfaitement connue, elle apparaîtra comme conclusion nécessaire de ces délicates études.

Ce point précisé, je vais vous faire une déclaration dont Mgr Barthe

Digitized by Google

se réjouira. Elle a trait à la personnalité de l'évêque *Palladius* qui « plaça dans un édifice religieux le corps de saint Eutrope, conservé jusque-là dans un endroit peu digne ». Le savant éditeur allemand de Grégoire de Tours, dans la table des noms qui suit les œuvres hagiographiques de ce prélat, s'est nettement prononcé pour une différenciation. A l'homonyme antérieur au contemporain de Grégoire, il attribue l'initiative des honneurs rendus à saint Eutrope. Je l'ignorais d'autant moins que toutes mes citations de Grégoire, Sidoine et Fortunat suivent les recensions des éditeurs des *Scriptores rerum Merovingicarum*, infiniment préférables à celles de Migne, dont la *Patrologia latina* est souvent fautive.

Mais, vu l'unanimité de l'érudition française dans le sens contraire, j'avais remis l'examen de cette question à la troisième partie où elle a sa place marquée. Vous avez remarqué que le paragraphe consacré à Pallais II est muet sur le transport des restes de saint Eutrope.

Les circonstances m'engagent à anticiper cette discussion. Les remarques de Mgr Barthe m'ont amené à une découverte dans le petit poème où Fortunat félicite Léonce II de son filial amour pour son devancier. En lisant cette pièce, tout lecteur au courant de la prosodie, de la syntaxe et de la lexicographie de la langue dans laquelle écrivait Fortunat est frappé d'une certaine étrangeté — le mot n'est pas excessif — dans le choix des mots et la tournure des phrases. Si grand que soit l'écart littéraire entre un Ausone ou un Sidoine et l'évêque de Poitiers, on ne peut refuser au lettré distingué que fut Venance Fortunat le sentiment de l'art poétique, une culture intellectuelle, une connaissance des richesses du latin, suffisantes pour le placer au moins au niveau d'Alcuin, son émule en compositions épigraphiques ou panégyriques. Le moindre mal qu'on puisse dire de l'*encomium Leontii*, c'est qu'il ne fallait pas de grands efforts pour le rendre plus clair et plus élégant.

Aux gens avertis de la subtilité des versificateurs de la décadence, l'idée vient aisément, quand ils observent de tels contrastes, d'y chercher une intention mystérieuse. Notamment ce peut être celle de grouper les mots qui renferment certaines lettres ayant une valeur numérique, afin d'obtenir par leur addition une date qui, n'étant pas écrite, mais sous-entendue, se décèle aux seuls esprits aptes à la soupçonner.

On appelle ces vers énigmatiques des chronogrammes ; un distique ou un quatrain les renferme. Dans les plus anciens, n'entrent en ligne de compte que les chiffres C (cent), X (dix), V (cinq) et

Digitized by Google

I (un). V comprend à la fois *u* et *v* ; I réunit *i* et *j*. Il n'est pas tenu compte de L (cinquante) dont la trop grande fréquence compliquérait beaucoup les difficultés d'exécution ; quant à D (500) et M (1000) leur utilisation n'est venue que sur le tard ; on écrivit longtemps v^c^ au lieu de D et l'usage de remplacer *mil cent* par *onze cents*, et ainsi de suite, montre que l'emploi de M ne fut d'abord pas populaire.

Eveillée par le souvenir rafraîchi de cas analogues, la suggestion nous est venue d'examiner à ce point de vue les quatre derniers vers du poème à Léonce. Trois observations nous ont frappés. L'une a trait à la répétition, en trois vers, des mots *prius*, *primus*, *prior*, qui est d'une criante pauvreté. (Le texte, heureusement erroné, accueilli par Mgr Barthe (*prius*, *prius*, *prior*) la rendrait plus scandaleuse encore). La seconde vise une faute de prosodie : *sanctus habitando* qui fait se succéder trois syllabes brèves ; l'alexandrin n'existe plus. (Il y en aurait une seconde, si l'on acceptait le *prius* de Mgr Barthe, au lieu de *primus*, qui amènerait une brève où une longue est indispensable. Mais le coupable est ici Migne et non Fortunat). C'en est assez d'une si fastidieuse répétition et d'une faute contre le *Gradus ad Parnassum* pour donner à penser que Fortunat s'est permis ces incorrections sous la contrainte d'une obsession mathématique dominant les inspirations littéraires. La dernière a trait à la forme graphique *Sanctonicae* qui se trouve au premier vers de ce quatrain. Nous n'avons pas de preuve de l'introduction du C dans le nom de Saintes avant la désignation de la ville sur une monnaie franque, ne portant point de nom, mais dont l'effigie n'est pas méconnaissable.

C'est celle de Childéric II, sous lequel un concile se tint à Bordeaux en 673. Les documents mérovingiens antérieurs ne nous sont parvenus que par des transcriptions tardives. Les plus anciens manuscrits de Fortunat et de Grégoire sont bien postérieurs à leur rédaction : l'orthographe en a été remaniée. Sidoine écrivait *Santonas* ; dans le milieu lettré où il vivait, chez les Pictons voisins des Santons, Fortunat ne pouvait ignorer l'étymologie du nom de Saintes et accueillir un *c* adventice si peu justifié. Cette remarque autorise, croyons-nous, le rétablissement de la forme antique dans l'éloge de Léonce, et voici quelle est la physionomie numérique du quatrain.

VrbIs santonICe prImVs fVIt Iste saCerdos
et tIbI qVI reparas, IVra prIora dedIt.
CVm sVa templa tenet sanCtVs habItando qVIete
InstaVratorI reddIt amore VICem.

Digitized by Google

On trouve au premier vers deux C, trois V, cinq I ; au second, deux V, six I ; au troisième, deux C, quatre V, deux I ; au dernier, un C, deux V, quatre I. Totalisons : cinq C = 500 ; onze V = 55 ; 17 I = 17 ; ensemble, 572.

L'abbé Caudéran a proposé de fixer la mort de Léonce II de Bordeaux à l'année 569, mais son calcul est susceptible de revision. Une seule chose est incontestable, c'est que le 11 décembre 573, Pallais II occupait le siège de Saintes.

Reportons nous maintenant au début de la pièce de vers. Fortunat y évoque la haute antiquité du culte d'Eutrope, honoré dans un sanctuaire ruiné. Que nous donnerait le premier quatrain à cet égard, si nous y cherchions un chronogramme ?

qVantVs amor domInI maneat tIbI, papa LeontI
qVem sIbI Iam sanCtI templa noVare monent !
eVtropItIs enIm VenerandI antIstItIs aVIa
CorrVerat, senIo dIlaCerata (1) sVo.

Au premier vers se rencontrent deux V et cinq I ; au second, un C, deux V et quatre I ; au troisième, trois V et sept I ; au dernier, deux C, deux V et deux I. L'ensemble donne trois C = 300, plus 9 V = 45, plus 18 I = 18 ; total, 363.

On a vu que, sous l'empire de Julien II, en 362, la Saintonge et l'Aunis, sous l'autorité politique de gouverneurs païens, étaient des pays de mission, confiés à un évêque régionnaire, Benoît. Empêché par la persécution de remplir sa mission temporaire, ce confesseur de la Foi se fit ermite, et quand il mourut, c'est comme simple prêtre qu'il reçut l'auréole des saints.

Mais à peine survenue, le 17 juin 363, la mort tragique de Julien, et Jovien proclamé par ses troupes, le nouveau César mit à l'acceptation de l'Empire cette condition que l'armée entière ferait profession de christianisme ; ses premiers soins furent de rappeler d'exil les ministres des autels et de réorganiser la hiérarchie catholique. C'est en vertu de l'édit de Jovien que fut rétabli l'évêché de Saintes, vacant depuis la mort d'Eutrope, dont Palladius fut, d'après les traditions santones, le premier successeur, et dont on l'a même cru le disciple. Il est évident que s'il y eût eu des chefs du culte orthodoxe en Saintonge avant lui, ils ne lui auraient pas laissé le soin de placer en lieu honorable les restes du créateur du diocèse. Il était très facile, au temps de Fortunat, par la connexion entre la mort de Julien et la constitution de l'Eglise des Gaules en

(1) La transcription donnée par Mgr Barthe porte à tort « dilacerato. »

Digitized by Google

organisme officiellement reconnu, de préciser le temps du réveil de la Foi dans toute cette région et de connaître ainsi la date d'érection de la première église de Saint-Eutrope.

Des esprits méfiants pourraient croire qu'il n'y a dans le dégagement de ces dates qu'un hasard, auquel le poète serait étranger. Il s'est chargé de les détromper, car il a fait suivre ce début d'un second quatrain que l'idée nous est venue d'analyser numéralement. Le voici, d'après le texte donné par les divers éditeurs des poésies de Fortunat.

Nudatasque trabes paries vacuatus habebat,
Pondere non tecti, sed male pressus aquis.
Nocte sopore levi cuidam veniente ministro,
Instauratorem te docet esse suum.

Ce texte fait apparaître une lourde erreur de copiste, qui a pourtant échappé aux savants éditeurs de Fortunat. Le sujet du second distique est saint Eutrope : c'est lui qui venant (*veniente*) la nuit (*nocte*) à la faveur d'un léger sommeil (*sopore levi ministro*), invite Léonce lui-même, auquel Fortunat s'adresse, à relever l'église écroulée : « *Instauratorem te docet esse suum.* » Il ne saurait être question d'un intermédiaire quelconque dont on aurait négligé le nom : que vient ici faire *cuidam* ? Combiné avec *veniente*, ce serait un solécisme affreux, on dit : *venire ad quemdam*. Le verbe *docere* gouverne l'accusatif doublement, et l'ablatif quant aux moyens : *Docere mercede pueros litteras* (enseigner à lire aux enfants pour de l'argent) est une tournure cicéronienne, et Fortunat, en récitant le psaume 118, a répété plus de dix fois : *Doce me justificationes tuas*. Cependant *veniente* appelle un complément tel que *circum*, *super*, etc. Ici c'est visiblement *coram*, qui employé sans déterminatif, signifie « en tête à tête » Il faut le substituer à *cuidam* qui est absurde.

La rectification opérée, recherchons le chronogramme :

nVdatasqVe trabes parIes VaCVatVs habebat,
pondere non teCt I, sed male pressVs aqVIs.
noCte sopore leVI Coram VenIente mInIstro,
InstaVratorem te doCet esse sVVm.

Au premier vers on compte un C, cinq V, un I ; au second, un C, deux V. deux I ; au troisième, deux C, deux V, quatre I ; au dernier, un C, trois V, un I ; l'addition donne cinq C = 500, plus douze V = 60, plus huit I = 8, ensemble 568.

Comme contrôle des intentions secrètes du poète, combinons les deux derniers vers avec les deux qui suivent :

Digitized by Google

pro merCede tVi merVIt magIs Ille monerI
O fellX de qVo fIt pIa CVra deo !

et nous retrouvons encore le nombre 568. C'est l'année qui suivit la mort de Charibert. Emier que ce prince avait imposé pour évêque à Saintes, ayant remis la charge pastorale à Léonce, celui-ci put donner suite à la mission qu'Eutrope lui avait imposée dans une vision, d'après les termes de Fortunat. Quatre ans après, son œuvre achevée, il en voyait l'accomplissement avant de finir ses jours. Le poème que lui consacra l'évêque de Poitiers doit ainsi changer d'aspect à nos yeux ; son caractère littéraire est tout à fait accessoire ; au lieu d'une composition faible et d'un style obscur, il se présente comme un tour de force d'ingéniosité et de difficulté vaincue, qui dut coûter beaucoup de soins et de peine à son auteur.

Veuillez agréer, mon cher Directeur, l'assurance de mes bien confraternels et dévoués sentiments.

J. Depoin.

VARIÉTÉS

I

LE GOUVERNEMENT DE BROUAGE ET LA ROCHELLE SOUS MAZARIN

(1653-1661)

(Suite)

V

Colbert de Terron « Intendant de justice, police, finance et marine ès gouvernemens de son Eminence — a Brouage. »

Le gouvernement minutieusement organisé était prêt pour recevoir Colbert de Terron, conseiller au Conseil du Roi ; toutefois Colbert voulut encore accroître la compétence et les titres de son cher cousin en lui faisant donner au préalable un emploi d'intendance d'armée dans des conditions exceptionnelles.

Nous avons vu qu'au mois d'octobre 1653 Mazarin, séduit par

Digitized by Google

les qualités d'administrateur qu'il reconnaissait chez Colbert de Terron, avait pensé l'envoyer à Toulon remplacer Charles Colbert dans les fonctions d'intendant de la marine ; mais Colbert, trouvant « un petit peu fascheux » que son cousin allât « passer sur le ventre » de son frère, avait fait des objections auxquelles le Cardinal s'était rendu.

C'est dans ce même mois d'octobre que le nouvel emploi de Terron fut décidé. A la fin du mois de novembre il se préparait à partir pour le pays de Bigorre et la Haute-Guyenne, chargé de l'intendance (police, justice et finances) des troupes de l'armée de Catalogne qui venaient prendre leurs quartiers d'hiver dans ces pays-là sous le commandement de Michel François de Bouzet, marquis de Marins, lieutenant général des armées (1).

Ces quartiers d'hiver se trouvaient distribués dans trois généralités : celle de Bordeaux, celle de Montauban et celle de Toulouse, dont étaient intendants respectivement Gédéon Tallemant, Louis de Machault et Claude Bazin de Bezons.

Par ordre du roi (2) l'autorité de ces intendants passait à Colbert de Terron en tout ce qui regardait les troupes ; elle fut cependant rendue un peu plus tard à M. de Bezons dans son secteur pour des raisons particulières. C'était un régime d'exception et une nouveauté (3) dont les surintendants firent d'ailleurs quelque plainte.

Les désordres causés par les troupes cantonnées menaçant de ruiner le pays, Servien et Fouquet écrivaient à Mazarin (4) : « Quand nous nous plaignons aux intendants qui y ont esté envoyez, ils nous respondent qu'ilz sont deschargez du soin des troupes depuis l'arrivée de M. Colbert de Terron. Nous croyons pourtant que V. E. n'a pas eu intention qu'ilz ne s'en meslent point tandis qu'il sera dans la Guienne, puisque c'est le principal sujet de leur envoy et que peut-estre ledit sieur Terron n'auroit pas assez d'authorité pour contenir les troupes. » Colbert de Terron n'était pas maître des requêtes et cependant c'est lui qui avait

---

(1) Lettre du roi à M. de Marins, 18 novembre 1653 (Bibl. Nat., Ms. franç. 4187, fol. 376).

(2) Lettre du roi à M. de Machault et à Tallemant, 11 février 1654 (Arch. Hist. de la Guerre, vol. 143, fol. 104ᵛᵒ).

(3) Nouveauté nettement signalée par M. Louis André (*Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique*, Montpellier, 1906, in 8°, p. 310).

(4) De Paris, ce 14 juillet 1654 (Aff. Etr., *France* 893bis, fol. 149).

Digitized by Google

été touché par une ordonnance du roi (1) pour informer des désordres commis par les troupes en quartiers.

Ces conditions exceptionnelles sont des précédents qui expliquent la situation encore plus extraordinaire qu'eut ensuite le cousin de Colbert dans le gouvernement de Brouage.

Le 17 mai 1654, une dépêche du roi avait ordonné à Colbert de Terron de suivre le lieutenant général de Marins, lorsqu'il passerait avec ses troupes en Roussillon, et de se charger de l'intendance de l'armée en Catalogne. Mais il y eut contre-ordre ; l'intendance de l'armée de Catalogne fut donnée à M. de Bezons auquel, pour cette raison, on rendit d'abord celle des troupes cantonnnées dans sa généralité, et une nouvelle dépêche du 29 mai (2) ordonnait à Terron de régler seulement le départ des troupes qu'il administrait, de confier le soin de celles qui resteraient dans les cantonnements à la surveillance d'un commissaire des guerres intelligent et de se rendre ensuite à La Rochelle.

Ce n'est que dans la seconde quinzaine de juillet que Colbert de Terron put gagner son poste auprès du comte d'Estrades. Le 10 de ce même mois, il avait rendu compte à Mazarin (3) de la mise en route des troupes pour le Roussillon et de son intention de partir immédiatement, sa mission étant remplie.

Pendant son séjour en Haute Guyenne, il avait affermé les deux abbayes de Moissac et de Grandselve 43.000 livres (4).

Aussitôt arrivé à La Rochelle, avant d'avoir vu le comte d'Estrades, Colbert de Terron faisait acte d'autorité dans « la première affaire » qui était « tombée en sa connessance ». Les commis de la ferme de Charente avaient transporté le bureau de recette de Tonnay-Charente à Taillebourg, « hors de la dépendance du gouvernement » ; Terron donne ordre de ne rien laisser passer à Tonnay-Charente que les droits n'aient été acquittés à ce lieu même où le bureau de recette devra être rétabli sans délai.

Au surplus, il va s'appliquer au recouvrement des assignations sur les élections et attendre à La Rochelle les ordres du comte d'Estrades pour se rendre auprès de lui à Bordeaux (5).

---

(1) Du 25 avril 1654 (Arch. Hist. de la Guerre, vol. 143, fol. 247).

(2) Arch. Hist. de la Guerre, 143, fol. 296.

(3) Colbert de Terron à Mazarin, « de Toulouze le 10me julliet 1654 » (Aff. Etr., *France* 893bis, fol. 142).

(4) Colbert à Mazarin, Paris, 14 juillet 1654 (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 88).

(5) Colbert de Terron à Mazarin, sans date [La Rochelle, fin juillet 1654] (Aff. Etr., *France* 1477, fol. 19).

Digitized by Google

Colbert de Terron ne tarda pas à fixer sa résidence. A vrai dire cet administrateur actif fut presque constamment par les chemins, mais il devait nécessairement établir ses bureaux quelque part à poste fixe. De plus, il était marié et déjà père d'une fille (1). Il fallait choisir entre Brouage et La Rochelle ; c'est à Brouage qu'il installa son foyer.

Colbert lui avait destiné la plus belle habitation de Brouage qu'il connaissait bien. « Pour conserver toutes les choses que l'on pourra mettre en réserve à Brouage, écrivait-il à Mazarin (2), j'ay estimé qu'il seroit bon que M. de Terron, mon cousin, prist un appartement dans la maison du roy qui est fort grande et où il n'y a que M. de Chamfleury qui loge, qui n'occupe point la dixiesme partie du logement (3) ».

Cette maison du roi, ou logis du gouverneur, assez irrégulièrement bâtie, n'en était pas moins une habitation princière. Située dans l'angle Nord-Ouest de la place, elle couvrait, par ses constructions, ses cours et son grand jardin, une superficie de près de 6000 mètres carrés (4). Sans l'occuper en totalité, Colbert de Terron pouvait s'y loger confortablement avec sa famille, y installer ses bureaux et sa caisse à l'abri de toute indiscrétion ou de fuite. Il y eut bientôt maison montée, serviteurs, chevaux et carrosse et même quatre des gardes de Son Eminence que Colbert avait fait adjoindre au service du gouvernement. Sa femme recevait des

---

(1) Il avait épousé, en 1650, Magdeleine Hennequin, fille de Michel Hennequin, receveur général des finances de Champagne, et de Françoise Pussort. Il en eut quatre filles : 1° Françoise, mariée en premières noces avec Eutrope-Alexandre de Courbon, marquis de La Rochecourbon et de Saint-Sauveur, dont elle fut séparée pour cause d'impuissance ; et en secondes noces avec Ulderic de Carpegna, prince du Saint-Empire, baron romain ; elle mourut, en 1727, sans enfants ; 2° Magdeleine, baptisée à Brouage le 31 décembre 1655, mariée par contrat du 20 août 1670, avec Pierre, marquis de Gassion, président à mortier au parlement de Pau ; 3° Caroline-Eutrope-Emilie, femme de Claude de Bourdeille, marquis d'Archiac, comte de Matha, morte en couches et inhumée le 19 mai 1675, à Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris ; 4° Anne-Marie, dite Mademoiselle de Torcenay, mariée en premières noces, à l'âge de 20 ans, le 21 juin 1685, avec François du Prat, seigneur de Nantouillet, comte de Barbançon, premier maître-d'hôtel du duc d'Orléans, mort le 25 juin 1695 ; et, en secondes noces, en juin 1699, avec François-Hyacinthe-Thomas, comte de Connelaye, gouverneur de Belle-Ile, mort en 1717 ; elle mourut le 15 juin 1719 et fut inhumée à Saint-Etienne-du-Mont, à Paris.

(2) Colbert à Mazarin, Paris, 29 août 1654. (Bibl. Nat., Ms., *Baluze* 176, fol. 154).

(3) *Bon*, répondait Mazarin, en marge.

(4) L'enclos seul subsiste aujourd'hui.

Digitized by Google

visites et lui-même ne négligeait pas d'entretenir les relations mondaines auxquelles sa position l'obligeait.

Au mois d'août 1656, la duchesse de Mortemart (1) venant d'arriver à Tonnay-Charente, Terron écrit à son cousin (2) : « Je l'aurois esté voir sans que ma fille a eu la petite vérole et qu'ayant des filles (3) auprès d'elle qu'on dit estre jeunes j'ay eu peur de leur donner quelque apréhension. »

Brouage était un lieu bien retiré et d'accès difficile, c'était pour Terron une obligation de bien accueillir au passage les amis de la maison. M. Guy de Bar, gouverneur d'Amiens et très fidèle serviteur de Mazarin, passant par la place le lundi 28 février 1656, y trouvait l'hospitalité qu'il pouvait attendre. Terron lui donne à dîner et son carrosse pour le conduire au premier relais.

Le notaire de Brouage, maître Lortie, dressant un contrat de marché, le date « en l'hostel du Seigneur de Terron » ; et plus tard, quand Colbert de Terron tiendra sur les fonts baptismaux, avec Marie Mancini, un jeune enfant de Brouage, le 28 décembre 1659 (4), le sieur Goupil, curé d'Hiers-Brouage, le qualifiera intendant d'Aunis et « gouverneur de Brouage », style courtois de sacristie.

A La Rochelle, où il faisait de fréquents et parfois longs séjours, Colbert de Terron n'avait qu'un pied-à-terre et qui n'était pas encore fixé après plus d'un an d'exercice. Au commencement de l'année 1656, comme il était dans cette ville pour quelques affaires et en particulier, pour « faire reveue » des employés et des militaires établis dans différents postes et dans les tours, il entretenait Colbert de l'intention qu'il avait d'installer ce pied-à-terre à l'hôtel de ville en prenant le concierge à son service ; « et c'est beaucoup pour moy, ajoute-t-il (5) que cela me sauve du cabaret à La Rochelle et que j'aye une personne à qui je puisse confier diverses choses que je suis obligé d'y laisser ».

Et quand, vingt jours plus tard, il retourne à La Rochelle : « Il

---

(1) Diane de Grandseigne, femme de Gabriel de Rochechouart, duc de Mortemart depuis décembre 1650.

(2) Colbert de Terron à Colbert, [Toulouse], 9 avril 1656 (Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 45).

(3) Françoise-Athénaïs, la future Mme de Montespan, alors âgée de quinze ans, et Madeleine-Gabrielle, âgée de onze ans.

(4) Registres de l'Etat Civil, à la mairie d'Hiers.

(5) Colbert de Terron à Colbert, La Rochelle [Dimanche] 23 janvier 1656 (Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 8).

Digitized by Google

n'y a pas moyen de vous escrire pour ce que je ne puis estre icy un moment en particulier. Je vais establir mon concierge à l'hostel de ville, j'y seray plus en repos » (1).

De même que Colbert de Terron agissait en tout sous la direction de Colbert, aussi bien son agence de Brouage n'était-elle qu'une succursale de l'agence Colbert à Paris.

L'équipe de ces deux bureaux était d'ailleurs fort réduite. Colbert avait son monde chez lui et faisait par lui-même beaucoup de choses. Outre quelques modestes copistes et saute-ruisseau, il n'avait guère, en fait de commis principaux, que son secrétaire Gédéon Berbier du Metz et son caissier Antoine-Hercule Picon ; et, hors de chez lui, mais attaché de très près, l'avoué Simon Mariage ; il était d'ailleurs en rapport avec une foule d'agents d'affaires dont quelques-uns dépendaient de lui directement.

Le bureau de Colbert de Terron était encore plus restreint. Il n'avait pas, à proprement parler, de secrétaire et toutes ses lettres sont écrites de sa main ; mais il eut bientôt auprès de lui, comme collaborateur, son jeune neveu, Pierre Chertemps de Seuil, le fils de sa sœur, Marie Colbert. Après l'avoir dressé, il lui confia, à partir du 1er avril 1655, le contrôle de la recette du bureau de la ferme des 35 sols à Brouage et demanda à Colbert de faire donner cette place en titre à son neveu « pour l'oster de ma charge et luy donner moyen de s'entretenir » (2).

Dans ce bureau se rangent les liasses, les dossiers et les registres sur lesquels Terron minute ses lettres. L'écriture de ces lettres est en effet si parfaitement nette et uniforme qu'il est certain qu'elles ont été précédées de minutes que Colbert de Terron conservait soigneusement.

A Colbert qui lui demande des précisions au sujet d'une réponse que Terron avait rendue au cours d'un voyage, celui-ci réplique : « Comme je n'avais point mes registres avec moy, la response que je fis la-dessus ne se trouve point enregistrée (3). »

Enfin Terron recevait dans « son cabinet » les délégations des marchands, les agents d'affaires et les visiteurs, l'huissier était son valet de chambre Claude.

Entre ces deux bureaux, c'est un courant continu de correspon-

---

(1) Lettre de La Rochelle, [lundi] 14 février 1656 (*Ibidem*, fol. 17).

(2) Lettre du 23 janvier 1656 (*Ibidem*, fol. 8).

(3) Lettre de Brouage, [Dimanche] 27 janvier 1658, article 17 (*Ibidem*, fol. 104).

Digitized by Google

dance. L' « ordinaire » partait de Brouage deux fois par semaine, le lundi et le jeudi, au matin, à l'ouverture des portes ; aussi Colbert de Terron écrivait-il le plus souvent le dimanche et le mercredi, jours d'arrivée habituels des lettres de Colbert. Parfois il date ses lettres du matin même du départ, ce qui laisserait supposer qu'il se levait de bien bonne heure.

Les lettres de Terron ne sont pas de simples billets mais de véritables mémoires dont quelques-uns comptent huit et dix pages in-folio, traitant d'une foule de sujets précis et malaisés à interpréter sur une lettre isolée. Nettes et très lisibles, sans ratures, elles abondent en détails sur les affaires qui l'occupaient et contiennent aussi de curieux renseignements sur sa vie privée. La rédaction est sans doute un peu prolixe, sans présenter toutefois la monotonie du style administratif. On lit avec plaisir des scènes bien contées et l'on rencontre çà et là des notes personnelles assez vives ou l'un de ces traits qui faisaient dire à l'abbé de Choisy, rappelant un mot piquant de sa correspondance administrative, « ce du Terron avait bien de l'esprit (1). »

En réalité, c'est moins l'esprit que la rudesse qui est le trait saillant de ce style lourd plutôt qu'alerte. Colbert de Terron traitera des ecclésiastiques de coquins de curés, de cuistres ou d'escrocs, comme il distribuera des soufflets ou des coups de pied à un commis ; il ne ménage guère non plus, du moins dans ses rapports écrits, les officiers et les commandants de place ; et, s'il rencontre chez un capitaine garde côte, le capitaine Massé, de Saint-Trojan, une résistance d'ailleurs légitime, il ne parle rien moins que de faire raser sa maison.

Colbert, qui n'était pourtant pas un monsieur commode, est obligé de le rappeler à la mansuétude. « Je ne puis m'empescher de vous dire, lui écrit-il (2), que je trouve un peu trop de violence dans toutes vos résolutions. Il ne faut pas toujours raisonner dans une place forte, au milieu d'une garnison et de toute sorte d'artillerie, il faut quelquefois vous transporter jusqu'icy et considérer de quelle sorte l'on y vit et de quelle sorte l'on y traite les affaires. »

Très ordinairement, les pages des lettres sont partagées en deux colonnes : dans celle de droite, Terron expose ses projets et ses

(1) *Mémoires de l'abbé de Choisy*, Collection Petitot, 2e série, t. 63, p. 247.

(2) Réponse de Colbert, le 31 mars 1656, à une lettre de Terron, de La Rochelle, [vendredi] 24 mars, art. 5, (Bibl. Nat.. Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 35).

Digitized by Google

comptes rendus ; Colbert répond, dans la colonne de gauche, par articles numérotés, « faisant ponctuellement response à toutes vos lettres, article par article » (1), et il date sa réponse.

S'il se trouve trop à l'étroit, il note : « Je vous prie de faire vos marges un peu plus grandes afin que j'aye plus de facilité à vous faire response (2). »

Ce n'est plus une lettre, c'est un dialogue ; et comme la correspondance entre Mazarin et Colbert, sur les mêmes sujets, est réglée de la même façon, on assiste à une réelle conversation entre trois personnes.

Colbert gardait les lettres de Terron avec les réponses marginales minutées de sa main et ces réponses étaient expédiées au net sous forme de lettre par le secrétaire Gédéon Berbier du Metz.

Ces réponses n'étaient pas les seules lettres que Colbert adressait à son cousin ; il avait de nombreuses questions à lui poser et des ordres à donner. Aussi lui écrivait-il fréquemment, soit par son secrétaire, soit de sa main ; Terron notera ainsi, au mois de mars 1658, par exemple, neuf lettres reçues en dix-sept jours ; et ce n'était pas là un régime exceptionnel.

De ces dernières lettres il ne reste que de très rares minutes qui proviennent du bureau de Colbert, car de toute la correspondance reçue par Colbert de Terron, rien ou presque rien n'est entré dans nos dépôts d'archives, Par contre, les lettres adressées par Terron à Colbert et à Mazarin ont été conservées en grand nombre par les soins de Colbert ; et la continuité que l'on rencontre dans la succession des lettres de certaines années, comme 1656 et 1658, rapprochée des larges lacunes qui interrompent la série dans d'autres années, permet d'affirmer que certains volumes ou liasses ont disparu ou sont égarés.

Les lettres de Terron étaient fréquemment accompagnées de pièces administratives : états, mémoires, devis, etc. Ces pièces, qui sortaient du cadre épistolaire ont été, pour des raisons qu'il est facile d'imaginer, transmises à différents services : guerre, marine, finances ; et la plupart ont été négligées ou supprimées.

Le Cardinal mandait parfois ses ordres par lettre directe à Col-

---

(1) Réponse de Colbert, Paris, 20 mars 1658, à une lettre de Terron, de La Rochelle, [Dimanche] 10 mars, art. 1 (*Ibidem*, fol. 124).

(2) Réponse de Colbert, Paris, 25 janvier 1658, à une lettre de Terron, de Brouage, [Dimanche] 13 janvier, art. 1 (*Ibidem*, fol. 93).

Digitized by Google

bert de Terron et celui-ci lui écrivait aussi directement, dans la nécessité soit de gagner du temps, soit de rendre compte avec précision de l'état d'une affaire, mais ce n'était pas, au moins dans l'esprit de Terron, la voie normale ; et, en tout cas, Colbert était tenu au courant du sujet de cette correspondance quand ces lettres mêmes, adressées d'habitude sous son couvert et à cachet volant, ne passaient pas par ses mains.

Colbert était moins féru du respect de la voie hiérarchique : « Vous avez, écrit-il à son cousin (1), une si grande pente naturelle à m'escrire de toute sorte d'affaires et à moy seul, que j'estime qu'il seroit nécessaire de mettre un article à toutes mes lettres pour vous donner advis qu'il faut escrire à S. E^ce^. » Et encore, deux ans plus tard (2) : « je vous fais souvenir que vous ne lui escriyez plus. »

Colbert de Terron usait aussi, pour correspondre avec son cousin, du messager qui partait de La Rochelle chaque mercredi et auquel il confiait les colis légers et les paquets de papiers trop volumineux pour être transmis par le courrier postal. Enfin les poids lourds étaient transportés par les rouliers de La Rochelle ou, par mer, *viâ* le Havre et Rouen. C'est par cette dernière voie qu'il fit passer quatre canons et des mousquets, toutes armes gravées à l'écusson de Colbert et qui étaient destinées au château de Seignelay.

Examinons maintenant quelle était la situation de Colbert de Terron dans ce gouvernement de Brouage. Sa réelle et première destination était de gérer les affaires de Mazarin dans son gouvernement ; mais, à la différence des premiers agents qui, comme le sieur Hubert, avaient été chargés de ce soin au moins pour une partie, il était soutenu par un haut titre officiel, celui d'intendant de justice, police et finances aux pays d'Aunis, La Rochelle, Brouage et îles adjacentes. Il avait en outre le titre de commissaire général de la Marine.

Ce qu'il était alors pour ses contemporains apparaît clairement dans les suscriptions des lettres qu'il reçoit. La suivante est une définition aussi exacte que concise : « Monsieur Colbert [de Ter-

(1) Réponse de Colbert, le 30 mars 1656, à une lettre de Terron, de La Rochelle, [vendredi] 24 mars, art. 5 (*Ibidem*, fol. 35).

(2) Réponse de Colbert, Paris, [Dimanche de Pâques] 21 avril 1658, à une lettre de Terron, de La Rochelle, [jeudi] 15 avril, art. 9 (*Ibidem*, fol. 159).

Digitized by Google

ron], conseiller du roy en ses conseils, intendant de justice, police, finance et marine ès gouvernemens de Son Eminence — à Brouage » (1).

Sa situation n'en était pas moins très particulière. La superficie des quatre élections dans lesquelles il allait exercer ses fonctions dépassait notablement les limites du gouvernement de Brouage ; autre particularité, deux de ces élections, Marennes et Saintes, faisaient partie de la généralité de Bordeaux ; les deux autres, La Rochelle et les Sables, étaient de la généralité de Poitiers. Formaient-elles donc une nouvelle généralité à cheval sur les deux autres, taillée aux dépens de celles-ci et confiée à l'intendant Colbert de Terron ? Nullement ; les deux grandes généralités n'étaient pas entamées (2) ; les intendants de Bordeaux et de Poitiers conservaient leurs attributions, orientées toutefois d'une certaine façon dans les élections confiées à Colbert de Terron, et celui-ci s'y trouvait dans une situation analogue à celle qu'il avait eue en Haute-Guyenne à l'égard des intendants de Bordeaux et de Montauban lorsqu'il était intendant des troupes de Catalogue en quartiers d'hiver. Il n'était pas intendant de généralité ni maître des requêtes et, de ce fait, certaines attributions lui échappaient.

La bonne harmonie de cet arrangement particulier dépendait d'une entente parfaite entre Colbert de Terron et les intendants en titre et aussi les surintendants des finances. Colbert en fit son affaire.

Quand Colbert de Terron arriva dans le gouvernement de Brouage, l'intendant de Bordeaux était le fameux Gédéon Tallemant (3) que son cousin, l'abbé François Tallemant des Réaux, a chargé dans ses *Historiettes*, avec bien d'autres membres de sa famille. Intendant à Bordeaux depuis l'année 1653, il éclaboussait de son luxe tapageur les deux lieutenants généraux, le marquis de Saint-Luc et le comte d'Estrades. « Quoique cet emploi lui vaille,

---

(1) Lettre de Launay-Gringuenière à Terron, 6 avril 1658 (*Ibidem;* fol. 150).

(2) Elles ne le furent qu'au mois d'avril 1694, lorsque fut définitivement constituée la généralité de La Rochelle dont Michel Bégon fut le premier intendant.

(3) Gédéon Tallemant, conseiller au parlement de Paris en 1637, maître des requêtes en 1640 : d'une famille protestante, il se fit catholique, épousa Marie de Montauron, fille bâtarde que Montauron, financier, avait eue de sa cousine germaine, Louise du Puget. Tallemant fut intendant de Languedoc en 1651, de Guyenne en 1653, révoqué en 1658 ; mort à Paris, en novembre 1668, âgé de 55 ans.

Digitized by Google

j'ai honte de le dire, tous les ans, vingt mille écus, écrit Tallemant des Réaux, il n'en épargne pas un sou, tant il fait *florès*. »

Voilà un fonctionnaire que Colbert ne tenait certainement pas en grande estime. Tallemant des Réaux nous dit qu'il fut révoqué et Colbert de Terron parle aussi de sa révocation.

L'autre intendant, celui de Poitiers, était Bernard de Fortia (1) qui, par sa belle-mère et par sa belle-sœur était parent et allié de J. B. Colbert. Ses états de services le font intendant de Poitou, Aunis et La Rochelle en 1653 ; l'élection de La Rochelle et celle des Sables d'Olonne appartenaient donc bien à la généralité dont il était intendant.

Pendant quatre ans et demi, Colbert de Terron dut d'abord accommoder ses fonctions particulières avec celles de ces deux intendants (2), situation un peu délicate dont il se tira heureusement, en se gardant à carreau toutefois. Si par exemple on lui offre d'apporter quelques modifications à la manière d'effectuer la recette de la taille dans les élections des Sables et de La Rochelle, Terron explique à son cousin les irrégularités qui en résulteraient et les difficultés qu'elles pourraient lui occasionner avec l'intendant qui « serait bien aise de le voir embarrassé pour s'estre tiré de l'ordre. »

Encore, au mois de mai 1656, une grave émeute ayant éclaté près de Marennes à la suite d'un conflit entre des marchands et les commis de la traite de Charente, des gardes de cette ferme avaient été tués et les révoltés prétendaient excuser leur rébellion sur des ordres qu'ils auraient reçus de Colbert de Terron. Même ils avaient fait écrire, dans ce sens, un rapport qui était allé au greffe de l'intendant de Poitiers. Tout en affectant de négliger ce factum, Colbert cherchait à obtenir, par des moyens détournés, une rétracta-

---

(1) Fils de François de Fortia, intendant de Guyenne, mort en 1651, et de Anne de La Barre ; il fut conseiller au parlement de Rouen le 7 octobre 1642, maître des requêtes le 7 janvier 1649, intendant de Poitou, Aunis et La Rochelle en 1653, d'Orléans et de Bourges en 1659, en Auvergne de 1664 à 1669 ; mort doyen des maîtres des requêtes le 20 octobre 1694, inhumé dans la Sainte Chapelle du Palais. Il avait épousé, le 8 juillet 1649, Marguerite Le Mairat, veuve de Michel de Faultray, conseiller au parlement de Rouen, fille de Jean Le Mairat, sieur de Droup, conseiller au Grand Conseil et de Anne Colbert de Saint-Pouange ; et cousine de J. B. Colbert. Sa belle-sœur, Marie Le Mairat, fût mariée en premières noces au sieur de Linières et en secondes noces au sieur Mazel.

(2) Colbert de Terron avait aussi des relations adminitratives avec l'intendant de Montauban, Louis de Machault, avec celui de Limoges, François Bochart Sarron de Champigny, et celui de Toulouse, Nicolas Méliand qui succèda à Claude Bazin de Bezons.

Digitized by Google

tion en forme, « non par la crainte que cet escrit doit vous donner, dit-il à son cousin (1), quoy que je commence à croire que M. de Fortia pourroit bien n'estre pas fasché que cet escrit soit tombé entre ses mains, mais seulement parce qu'il n'est pas juste qu'une personne employée dans les affaires de S. E[e] soit comprise dans une affaire de cette qualité là. »

Malgré sa parenté avec lui, Colbert avait pris en grippe M. de Fortia. Tantôt il signale à Mazarin (2) sa mauvaise conduite dans une rencontre sanglante survenue entre un détachement de 200 hommes de Brouage et des paysans rebelles du Bas-Poitou — Bernard de Fortia avait maladroitement engagé les troupes, fait perdre 27 hommes, tout en se tenant prudemment à l'écart, et s'était retiré lui seul précipitamment, — tantôt il stigmatise son avidité quand l'intendant se fait donner un pot de vin par le receveur des tailles des Sables d'Olonne : « Je vous avoue que l'infamie de ce M. de Fortia me surprend » écrit-il à son cousin (3).

Enfin Colbert décida de rendre plus harmonieuse l'entente entre les deux grandes généralités et l'administration du gouvernement du Cardinal en faisant placer à Poitiers et à Bordeaux des agents entièrement à sa discrétion comme était son cousin. Le changement des deux intendants se fit dans le mois d'octobre 1658.

Le 6 octobre, Colbert écrivait à Terron (4) : « Je suis bien ayse de vous avertir que vous avez changement d'intendant et que ce sera M. Pellot qui le sera de vostre généralité en la place de M. de Fortia qui s'en vient à Orléans et Bourges. Vous sçavez que M. Pellot est nostre parent et tout à nous. Ainsy, par conséquent, vous aurez toute facilité pour vivre avec luy. »

Et quelques jours plus tard, quand Terron lui répond que M. de Fortia l'a avisé de son changement, Colbert ajoute « vous aurez beaucoup plus de facilité avec M. Pellot qu'avec de M. de Fortia. Je crois qu'il sera bientôt dans la province (5) ».

---

(1) Réponse de Colbert, sans date, à une lettre de Terron, de Brouage, [vendredi] 28 juillet 1656. art. 6 (*Ibidem*, fol. 66).

(2) Lettre du 29 octobre 1655 (Aff. Etr., *France* 894, fol. 378).

(3) Réponse de Colbert, Paris, 9 juin 1656, à une lettre de Terron, de Brouage, [Dimanche] 28 mai, art. 5 (Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 53).

(4) Réponse de Colbert, Paris, 6 octobre 1658, art. 2. à une lettre de Terron, de La Rochelle, [lundi] 30 septembre (*Ibidem* fol. 278).

(5) Claude Pellot, né à Lyon le 3 novembre 1619, fut conseiller au parlement de Rouen (1641-1647), maître des requêtes (1654), intendant de Grenoble (1656-1658), de Poitiers et de Limoges (1658-1662), de Poitiers, Limoges et Montauban

Digitized by Google

Claude Pellot était l'ami le plus intime de Colbert, peut-être le seul ami de « l'homme de marbre ». Outre une affinité complète de sentiments, il existait entre ces deux hommes des liens de parenté multiples sinon très étroits et résultant des ascendants et des deux mariages de Pellot. La nature elle-même unifia le cadre de leurs destinés dans les limites extrêmes de la vie. Pellot était né, comme Colbert, en 1619 ; il mourut, comme lui, en 1683.

Claude Pellot venant de Grenoble était pourvu des intendances de Poitiers et de Limoges. Dans cette dernière il remplaçait Sarron de Champigny qui, au moins dans une affaire de levée de recrues pour le Cardinal, s'était révélé assez hostile et maladroit (1). Avant de gagner son poste, Pellot dut, dans la fin de cette année 1658, remplir une mission en Catalogne, et ce n'est qu'en 1659 qu'il prit en mains l'administration de ses deux intendances jumelées.

Le déplacement de M. de Fortia, aussi parent de Colbert et ancien collègue de Pellot au parlement de Rouen, n'était pas une disgrâce, le poste d'Orléans était fort agréable et le rapprochement de Paris était alors une faveur aussi appréciée qu'elle peut l'être aujourd'hui. Gédéon Tallemant n'eut pas le même avantage. Il ne faisait pas partie de la maison et sa façon de vivre n'était pas de nature à l'imposer. Après avoir quitté son poste il resta sans emploi.

Il fut remplacé par Vincent Hotman de Fontenay que Colbert

(1662-1664), de Montauban et Bordeaux (1664-1669), premier président au parlement de Normandie en 1670, mort à Rouen le 3 août 1683. Il épousa, en 1639, Claude Le Camus, fille de Nicolas Le Camus et de Marie Colbert, et qui mourut en juillet 1668, âgée de 46 ans, ayant eu onze enfants ; en 1669 il épousa, en secondes noces et par dispenses, Madeleine Colbert, née en 1630, veuve sans enfants de Gérard Le Camus, frère de Claude Le Camus la première femme de Claude Pellot ; elle était fille de Nicolas Colbert, secrétaire du roi, dont une sœur, Marie Colbert, avait épousé Nicolas Le Camus père de Claude Le Camus qui avait été ainsi cousine-germaine et belle-sœur de Madeleine Colbert ; et, comme Gérard Le Camus était oncle des onze enfants du premier mariage de Claude Pellot, Madeleine Colbert fut à la fois leur tante par alliance et leur belle-mère. Claude Pellot était parent de J.-B. Colbert et de Colbert de Terron au même degré.

Filiation : Gérard Colbert (frère de Jean-Charles Colbert de Terron. Cf. *suprà*.)

Nicolas Le Camus × Marie Colbert — Nicolas Colbert.

Claude Pellot 1639 × Claude Le Camus — Gérard Le Camus × Madeleine Colbert × 1660 *Claude Pellot*

(1) Terron à Colbert, Brouage [jeudi] 18 mai 1656, art. 2 (Bibl Nat., M, *Mél. Colbert* 101, fol. 47).

Digitized by Google

pouvait, pour de bonnes raisons, regarder comme un auxiliaire dévoué.

M. de Fontenay (1) était encore un parent de Colbert. En 1656, celui-ci avait demandé pour lui au Cardinal l'intendance de Tours, mais les maîtres des requêtes protestaient hautement parce que M. le Fontenay n'était pas de leur corps. Colbert observa qu'il était « facile de les satisfaire », M. de Fontenay fut maître des requêtes et intendant à Tours dans la même année 1656.

Dans une lettre du 11 octobre 1658 (2), Colbert annonce à son cousin que « M. de Fontenay-Hotman s'en va intendant dans les deux Guiennes » ; et celui-ci partit de Paris le 6 novembre pour aller immédiatement exercer ses fonctions à Bordeaux et à Montauban ; dans cette dernière généralité, il remplaçait Louis de Machault.

En 1658, le gouvernement du Cardinal était donc occupé et encadré par des intendants cousins de Colbert à divers degrés. Mazarin y trouvait son compte et Colbert aussi. On pense au mot que le malin Olivier d'Ormesson prête au maréchal de Turenne : « M. Colbert est un compère qui ne perd aucune occasion d'établir les siens ».

(*à suivre*). JULES SOTTAS.

---

(1) Vincent Hotman de Fontenay, fils de Timoléon Hotman, trésorier de France à Paris, et de Marie de Bouqueval, fut reçu conseiller au Grand Conseil en 1650, maître des requêtes et intendant à Tours en 1656, à Bordeaux et Montauban en 1658, de nouveau à Tours en 1662, etc ; intendant des finances en 1666, il mourut en 1683. Il avait épousé Marguerite Colbert, fille de Oudart Colbert et de Marguerite Sevin, et veuve 1°, de Denis Lhermite, intendant des finances, munitions et fortifications à Casal, 2° de Claude Machault, conseiller au Grand Conseil, mort en 1652 ; elle avait pour oncle Colbert de Saint-Pouange qui avait épousé Claudon Le Tellier, sœur de Le Tellier, secrétaire d'Etat de la Guerre, et qui avait placé J.-B. Colbert auprès de Le Tellier. Marguerite Colbert mourut le 27 juillet 1704, âgée de 84 ans et 6 mois.

(2) Réponse de Colbert, Paris, 11 octobre 1658, art. 5, à une lettre de Terron, de La Rochelle, [mercredi] 3 octobre (Bibl. Nat., Ms., *Mél. Colbert* 101, fol. 280).

Digitized by Google

II

ORESTE

Le 13 août 1921, a été donné dans l'amphithéâtre de Saintes une représentation d'Oreste, tragédie en vers de M. René Berton (1), au bénéfice de la caisse des mutilés de la guerre, avec Albert Lambert et Madeleine Roch tenant les premiers rôles. Tout le monde est sorti de cette soirée enchanté : l'auteur parce que son œuvre a été jouée et que le public lui a fait bon accueil (2) : les artistes parce que — (Albert Lambert tout à la joie de s'asseoir sur une vraie pierre antique au lieu du banc des accessoires habituels recouvert de toile peinte !) les auditeurs les écoutaient dans un silence religieux, interrompu aux bons endroits par de chaleureux applaudissements : le public parce qu'il n'a pas été déçu : les organisateurs parce qu'ils encaissaient près de 19.000 francs et que leur entreprise réussissait au-delà de leurs prévisions et contre les prophéties d'enragés adversaires de la tragédie qui prédisaient un four colossal, si bien que cette représentation n'allait pas sans faire battre le cœur de certaines personnes nerveuses, qui, arrivées inquiètes, voyaient à chaque scène tomber leurs craintes et l'heureuse impression que produisait l'action sur des auditeurs réputés récalcitrants à la tragédie. Pour elles l'intérêt était moins sur la scène que sur les rangs des spectateurs. La querelle entre les tragiques et les musiciens est aujourd'hui vidée. On sait qu'à Saintes il existe un nombreux public accessible aux beautés de la déclamation. Du reste à Saintes, comme un peu partout, le public se laissera toujours gagné au charme de bons acteurs à condition que la pièce ne soit pas ennuyeuse (3).

Il n'y a pas jusqu'à l'auteur de ces lignes qui n'ait ressenti une joie profonde. Il a souvent protesté contre l'exécution aux arènes d'opéras qui, écrits pour une salle close, exigent un orchestre complet, exercé, des conditions d'acoustique et de mise en scène qu'il est

---

(1) Cette tragédie a déjà été jouée en Dordogne et à Orange (1912).

(2) Voir sa lettre de remercîments dans l'*Indépendant* du 24 août.

L'historien futur du théâtre à Saintes pourra se fier à l'article de tête paru dans ce journal le 17 sous la signature de Thaumiaux.

Le décor qui faisait le fond de la scène a été peint par M. Morandeau fils, sur les indications de M. Albert Lambert.

(3) J'ai vu à Orange quantité de vides sur les gradins à *Rome vaincue* de Parodi, dans laquelle cependant jouaient : Pierat, Segond-Weber, Paul Mounet.

Digitized by Google

matériellement impossible de réaliser dehors, sous un ciel étoilé. Déjà en 1914, le comité des fêtes avait agité la question, quelqu'un avait lancé l'idée d'une tragédie, idée que les musiciens repoussèrent avec un ensemble digne d'une meilleure cause. Dans l'*Indépendant* M. Thaumiaux relata l'incident qui marquait la première étape vers une conception plus raisonnable d'une audition en plein air, j'en éprouvais alors une vive satisfaction ; j'espérais qu'en 1915 je verrais triompher enfin le bon sens. Mais, hélas ! 1915 nous réservait d'autres sinistres et effroyables tragédies. Qui les prévoyait fin juillet 1914 ? Qui croyait réellement à la guerre, qui croyait surtout qu'en six mois — (l'affreux Guillaume tout le premier) — elle ne serait pas terminée ? Et dans le *Moniteur de Saintes* du 26 juillet, je publiai une lettre dont on me permettra de citer les passages essentiels.

« M. Thaumiaux, en tête de l'article qu'il « a consacré aux récentes fêtes de Saintes (dans *l'Indépendant*) a écrit une phrase qui m'a fait dresser l'oreille. Elle a touché un point sensible, car depuis cinq ans je n'ai cessé de protester contre l'adoption de la musique aux arènes et de prêcher celle de la tragédie. « On peut différer d'avis, dit-il, sur la nature et le caractère des œuvres susceptibles d'y être représentées (aux arènes), tenir pour telle œuvre lyrique, pour telle tragédie antique s'adaptant mieux ou moins bien à ce cadre, il n'en reste pas moins que le spectacle unique de ces milliers d'auditeurs s'étageant pittoresquement sur les pentes a son originalité propre. De quelle incomparable beauté serait dans nos ruines antiques une puissante tragédie comme *Œdipe Roi*... »

Je continuai : En réalité la musique à Saintes est et sera une erreur tant que le comité n'aura pas 50 ou 100 000 francs à dépenser chaque année. Et encore ne faudrait-il pas penser à exécuter un des opéras actuels... Et je racontai mes impressions rapportées d'Orange où j'avais entendu Bartet et Mounet Sully dans *Andromaque*. On m'objectera — continuai-je — que le théâtre d'Orange ne peut-être comparé aux arènes de Saintes. D'accord, le répertoire ancien réussira-t-il aussi bien dans un amphithéâtre ? L'acoustique serait-elle suffisante, les voix porteraient-elles ?

Je ne soutiendrai pas le paradoxe de dire qu'un amphithéâtre vaut un théâtre sous le rapport de l'acoustique (surtout celui d'Orange) mais l'expérience est faite. Lors de la représentation de *Carmen*, il y a trois ans, le *parlé* s'entendait très bien et se serait mieux entendu si la scène avait été mise ailleurs. Tenons compte en outre qu'un chanteur ne sait pas parler, et ne prononce pas

Digitized by Google

comme un tragédien ou une tragédienne. Ces derniers savent mieux émettre le mot et donner à la parole l'envolée nécessaire. Si jamais Paul Mounet vient dans nos arènes on l'entendra du haut du clocher de saint Eutrope.

Et je terminai, *Andromaque l'an prochain.*!

Quatre jours plus tard éclatait la déclaration de guerre ! Il n'y eut jamais qu'un homme qui ait lu cet article avec quelque attention c'est feu M. Planty.

J'ai donc ressenti une satisfaction véritable quand j'ai su qu'en 1921 une pièce d'allure antique, en vers, allait être représentée à Saintes, bien que mon influence se cotât zéro. On est quand même heureux de voir réaliser par autrui une idée à soi.

De l'œuvre choisie, je ne dirai rien ne la connaissant pas. Elle est et restera inédite jusqu'à ce que le Théâtre français l'ait jouée.

M. Berton l'a définie lui-même dans une interview accordée à un rédacteur de *Comœdia*.

— « Le sujet est tiré de l'antiquité ?

— C'est une adaptation de l'*Iphigénie en Tauride* d'Euripide. C'est la suite logique d'*Electre* et des *Erinnyes* : c'est la fin et la conclusion de la sombre histoire des Atrides qui se termine dans l'apaisement et la joie. Iphigénie y apparaît sous un jour nouveau et inattendu et Pylade y prend figure de héros.

— C'est une traduction.

— Non ! c'est une adaptation. J'ai suivi scène par scène, pas à pas, la marche de la tragédie grecque, mais j'ai pris de grandes libertés avec le texte, car j'estime que si l'on veut faire accepter par le public une œuvre antique, il ne faut en prendre que les grandes lignes, il ne faut en traduire que les grands sentiments humains, qui ne vieillissent pas, car ils sont communs à toutes les âmes, et laisser de côté les petits faits, les détails qui étaient peut-être intéressants pour le peuple d'Athènes mais que nous ne comprenons plus et qui, avouons-le, nous ennuient terriblement. »

Avant le 13 août 1921, le nom de M. Albert *René* Raoul Berton n'était connu que d'un petit cercle d'amis. S'il est né en Saintonge, il a plus vécu hors de la Saintonge que parmi nous et ses œuvres ne pénétraient pas jusqu'aux lettrés saintongeais. Né à Tonnay-Charente, le 30 mars 1872, de Adolphe-Horace, clerc de notaire (aujourd'hui juge de paix à Gemozac et Cozes) et de Marie-Irma Dégusseau, il fit ses études à Bordeaux. Les lettres ne l'attirèrent pas immédiatement. Reçu docteur-médecin à Bordeaux, il s'installa à Sorges en Dordogne. Il est mainteneur du Bournat, main-

Digitized by Google

teneur du félibrige provençal. Au bout de quelques années il abandonna la médecine et s'en fut à Paris où il se consacra exclusivement à la littérature. Il a publié un roman en 1893, *la Suppliciée*, un volume de *chansons nubiles* sous le pseudonyme de R. Herbay ; puis deux autres *Vers luisants* et *Les clairs de Lune* : un volume sur le *Pessimisme littéraire contemporain*. Enfin il a travaillé pour le théâtre. Il a composé une pièce biblique en 2 actes, *La Magdaléenne*, qui fut représentée en Dordogne. C'est ce qu'il appelle « un médecin qui a mal tourné. »

Ch. D.

Nota. — *Le Monde illustré et l'Illustration* ont reproduit une photographie de la scène.

III

NICOLAS POUSSIN N'EST PAS VENU A MORNAY

Deux fois déjà la question de savoir si Nicolas Poussin, jeune homme en lutte pour la vie, a peint deux ou plusieurs panneaux dans la galerie du château de Mornay, a reçu une réponse négative. La première fois, l'article de M. l'abbé Tenaud (1899) provoqua le scepticisme et une demande de preuve. La seconde fois (1910), à la suite d'un article de notre confrère, M. Rogée-Fromy dans l'*Intermédiaire*, j'ai nié que Poussin se fut avancé en Saintonge, chez ce jeune ami dont il avait fait connaissance à Paris et qui l'emmena dans son château, où la mère du jeune seigneur l'employa à des besognes non artistiques. Je ne sais si ma négation convainquit tous mes lecteurs, mais je sais qu'elle souleva l'indignation du propriétaire qui m'en fit part lui-même.

Or, j'avais raison ! Voici que dans la *Gazette des Beaux-Arts* (août-septembre 1921) M. Paul Jamot publie « *Etudes sur Nicolas Poussin* et consacre son premier chapitre à *quelques œuvres de jeunesse de Nicolas Poussin* (1) d'où j'extrais le passage suivant :

« En 1899, dit-il, M. l'abbé Tenaud se flatta d'une importante découverte (2). Il crut n'avoir pas trouvé moins que le château du

---

(1) M. Jamot n'a pas connu l'article de M. Rogée-Fromy et le mien.

(2) *Nicolas Poussin au château de Mornay* dans le *Gaulois du dimanche* 21-22 oct. 1899. *Revue de Saintonge et d'Aunis* XX p. 28 : Magne *Nicolas Poussin* (Paris 1914) p. 47.

Digitized by Google

« jeune seigneur poitevin » dont Bellori et Felibien nous disent à l'envi, mais sans précision suffisante, l'amitié généreuse pour Nicolas Poussin et, dans ce château des peintures exécutées par notre peintre aux alentours de ses vingt ans. Ce château serait Mornay, dans la Charente-Inférieure, près de Loulay, Mornay qui fut commencé en 1533 par Joachim de Chaumont. L'ami de Poussin serait l'un des fils du fondateur de Mornay (1).

Dans ce château il y a une galerie longue de 34 m. 60, large de 5 m. 40, dont les murs et le plafond sont entièrement décorés de peintures. A l'entrée, on lit cette inscription, qui est récente, mais qui atteste une tradition plus ou moins ancienne : *Nicolas Poussin pinxit anno 1614.* En fait, deux panneaux seulement sont attribués à Poussin, et ils diffèrent notablement des autres peintures. Ils représentent l'un *Diane* et *Calisto*, l'autre *Diane* et *Orion*.

Une objection se présente tout de suite à l'esprit : pour être la résidence du jeune seigneur poitevin, Mornay en Saintonge, est bien loin des limites du Poitou (2). A cela on répond que, même si Mornay n'est pas le château du jeune seigneur poitevin, ce n'est pas une raison pour qu'il n'ait pas été décoré par Poussin, lequel, chassé du manoir de son ami par l'humeur d'une mère acariâtre, a pu trouver un gagne-pain temporaire chez un chatelain du voisinage. « N'ayant pas de quoi faire les frais de son voyage », dit Felibien, « il fut contraint de travailler quelque temps dans la province pour s'entretenir, tâchant peu à peu de s'approcher de Paris. » L'hypothèse est donc possible, bien que Mornay, en Saintonge, ne soit guère sur la route d'un voyageur qui revient du Poitou à Paris ; elle est possible dans la mesure où tout ce dont l'impossibilité n'est pas démontrée est possible.

A cette possibilité M. l'abbé Tenaud prétend que le style et le faire des peintures de Mornay ajoutent des arguments sérieux. M. Grautoff (3) qui ne semble pas avoir connu l'article de M. Tenaud, a étudié sur place les peintures. La première impression lui fit penser qu'il allait avoir l'honneur de reconnaître d'au-

---

(1) Il ne peut être qu'un petit-fils. Cet ami était un jeune homme. Poussin avait 28 ou 29 ans. Joachim de Chaumont en 1533 ne devait plus être très jeune ; il devait avoir un fils qui sera devenu le père du protecteur de Poussin.

(2) Non. M. Jamot ignore que les limites du Poitou sont tout proche, et qu'autrefois on mettait souvent en Poitou des villes et bourgs de Saintonge.

(3) Otto Grautoff *Nicolas Poussin* Munich 1914 t. I. p. 342 et s.

Digitized by Google

thentiques ouvrages de jeunesse de Nicolas Poussin. Mais des recherches ultérieures le conduisirent à écarter définitivement l'hypothèse. Il a retrouvé le modèle d'après lequel a travaillé l'auteur d'une des peintures attribuées à Poussin, *Diane et Calisto* : ce modèle est une gravure d'Egidius Sadler, laquelle reproduit un petit tableau du peintre balois Joseph Heintz (1584-1607). Voilà une méthode de travail bien contraire à l'idée que nous nous faisons d'un artiste dont l'imagination fut toujours la faculté maîtresse. Si jeune que fut alors Nicolas Poussin, on croira difficilement qu'il ait pu se satisfaire de copier une gravure allemande. »

Ch. DANGIBEAUD.

LIVRES ET REVUES

Bulletin Religieux 23 juillet-17 septembre 1921.

A la fin de sa réponse à M. Depoin (*Mission apost.* p. 66) Mgr Barthe déclarait « livrer son étude au jugement des érudits, prêt à corriger tout ce qui paraîtra répréhensible ou défectueux. » Les érudits ont présenté des observations « privément », un seul publiquement. « Tous les contradicteurs, sans distinction, s'inspirent de la mentalité générale de l'Ecole critique » (*B R* p. 23). Autrement dit tous ont combattu au moins quelque point de la thèse de Mgr Barthe dans le *Bulletin Religieux* et sa brochure, la *Mission apostolique de Saint Eutrope*. Il leur répond abondamment mais, loin d'être touché par les objections, il maintient énergiquement ses conclusions, ne se laisse embarrasser en aucune manière, a réponse à tout. Il accuse ses contraditeurs de parti pris (entre autres Mgr Duchesne excepté quand il trouve quelque passage qu'il tourne en faveur de sa thèse) ou de ne savoir ce qu'ils disent (Kurth), ou il déclare « leur esprit échauffé d'un antitraditionnalisme impénitent », quand ils ne sont pas imbus jusqu'à saturation « de préjugés d'école » de « cette école critique pour qui le document joue le *rôle d'une divinité* (*B R* p. 75), mot exquis sous la plume d'un homme qui regarde le texte de Grégoire de Tours comme la « vraie norme historique » (*Mis-ap.* p. 66)... norme sans doute mais qu'il convient d'interpréter avec prudence au moins en certaines parties.

Digitized by Google

Mgr Barthe est — sous entendu — exempt de tout semblable reproche. « Vicaire général de ce diocèse (*B R* p. 94), il a le mandat d'y défendre les traditions ecclésiastiques quand elles sont *injustement* — (lui seul est juge) — contredites. M. Depoin et M. Dangibeaud attaquent, au nom de l'histoire, le culte traditionnel de Saint-Eutrope. Mon devoir est de les suivre sur ce terrain.... » (*B R* p. 94). Ni M. Depoin ni moi n'avons attaqué le culte de Saint-Eutrope. Nous prétendons qu'il est venu à Mediolanum au IIIe siècle, contrairement à l'opinion de Mgr Barthe qui le place au Ier siècle. Nous n'allons pas plus loin. Nous différons sur les moyens de le démontrer mais point sur la conclusion.

Personnellement, Mgr Barthe me tient sur la sellette quatorze pages durant et même dix-huit, car je revendique la paternité des *objections générales* 1 et 2 et de *l'objection particulière* 2 (1) faites privément qui m'attirèrent d'ailleurs l'épithète de pamphlétaire. Voilà à quoi on s'expose quand on dit ce que l'on pense !

J'ai soigneusement évité la moindre allusion au culte. « M Dangibeaud, dit Mgr Barthe (*B R* p. 94) écrit de belles et fortes notices (Monseigneur vous me comblez !) sur tout ce qui touche l'art monumental (lire ornemental s. v. p.) en Saintonge. Pourquoi garde-t-il le silence sur la possession ininterrompue du tombeau de Saint-Eutrope et sur l'inscription *originale* du couvercle où se révèle la main de Pallais I (!) peut-être celle des chrétiens du IIe siècle à son début (! !)..... Quelle joie si, après avoir combattu ensemble la fausse théorie de M. Depoin, nous arrivions à nous mettre d'accord sur Grégoire de Tours et le culte de Saint-Eutrope à Saintes » *B R* p. 94). Ce serait, en effet, une double joie de m'arracher aux mains des libre-penseurs et des serres de l'école traditionnaliste pour le cœur d'un prêtre et l'amour-propre d'un historien !

C'est précisément parce que je sépare l'histoire de la religion que je me suis abstenu de parler du tombeau. La question de la mission apostolique est une chose, le tombeau et le culte en sont une autre, et rien n'oblige à les mêler. C'est parce qu'il fait bloc des deux que Mgr Barthe est gêné. Et parce que j'ai dit (je l'ai lu ou compris dans sa discussion, car je n'invente rien) (2) qu'il avait

---

(1) Simples idées jetées sur le papier d'une lettre, sans les développements qu'elles comportent pour avoir leur entière signification.

(2) A ce propos une réflexion : Mgr Barthe met en doute (*B R* p. 91) que saint Eutrope put avoir 65 à 70 ans quand il fut assassiné. *Ex cathedra* « l'histoire ne

Digitized by Google

tort de ne pas faire la distinction qu'il me dénonce comme ayant copié cette insinuation dans « un manuel anticlérical et moderniste » (*B R* p. 94). Je ne retrouve malheureusement pas le passage où j'ai pris qu'il cherchait à « concilier l'histoire et la religion » mauvaise méthode pour être impartial. J'admets donc, provisoirement, qu'il ne l'a pas dit, mais cette préoccupation se manifeste tout au long de ses articles. Je ne suis pas seul à l'avoir remarqué. Il a trois chapitres dans la *Mission* sur l'importance de la possession du tombeau et du martyre au point de vue « du souvenir permanent de la mission apostolique. » Il proclame (*B R* p. 92) que « l'apostolicité de la mission de Saint-Eutrope peut être, elle a été, objet de culte, elle demeure en soi un fait religieux entièrement soumis au contrôle de l'histoire. » Il veut bien ajouter que « celui-là n'est pas hérétique qui nie ce fait historique... » Tant mieux ! Je ne vois aucun lien à établir entre la mission et la reconnaissance de la sainteté du personnage. Ce n'est pas parce que Eutrope fut envoyé de Rome en Gaules qu'il a mérité d'être déclaré saint et de devenir objet d'un culte, c'est par son seul martyre, car nous ignorons tout de ses mérites personnels. Nous avons le droit de discuter le temps où cette mission s'est accomplie, le reste ne regarde que la liturgie et la dévotion.

Je ne suis pas hostile de parti-pris au Ier siècle. Qu'on me donne une preuve satisfaisante que cette mission eut lieu au Ier siècle, je me rends. Mais si Mgr Barthe veut me convertir, il faut qu'il m'apporte autre chose que des hypothèses, des attributions sans la plus faible base, des affirmations gratuites, audacieuses, où l'imagination joue un rôle, des calculs impossibles à contrôler, des négations déconcertantes... Comment veut-il que je concède qu'EUTROPIUS soit du IVe siècle, voire du IIe au début, (1) alors qu'un épigraphiste de l'autorité d'Ed Le Blant hésite, date ce

---

mentionne pas » son âge, dit-il. Evidemment ! Saint Grégoire de Tours a oublié de nous conserver son acte de décès. Il y a d'autres moyens de se renseigner. J'ai eu recours aux réponses faites par les médecins, en 1843, lors de l'enquête ecclésiastique sur les reliques du saint. (*Recueil des Pièces*..... p. 9) Ils déclarent que ces ossements ont appartenu à un homme « ayant passé l'âge mûr. » Mgr Barthe n'a pas l'air de le savoir.

Il a un autre tort : il semble qu'il n'ait jamais consulté que l'édition Migne de Grégoire de Tours. Or les éditions Migne sont réputées pour être très fautives. Il est bon et prudent de les collationner sur des éditions plus récentes et plus correctes, notamment, celle de la Société de l'histoire de France et celle du recueil des *Historiens des Gaules*.

(1) Feu l'abbé Briant avait déjà émis une opinion semblable.

Digitized by Google

nom du VIe ou VIIe siècle, (1) et que lui-même, Barthe, avoue que la première lettre appartient à une époque postérieure aux huit autres, (*M A* p. 49) de telle sorte que nous serions conduits à admettre que l'on (*un Saintongeais ?*) aurait gravé d'abord UTROPIUS et que plus tard on (un lettré ?) aurait ajouté un E oncial ? Quel échaffaudage de suppositions ! Mgr Barthe peut-il citer des exemples à l'appui ? Il a un tel désir d'avoir raison, qu'il ne recule pas devant l'hypothèse fantaisiste que ce nom « gravé au IVe siècle » reproduirait peut-être « l'épitaphe du tombeau primitif ». Sait-il d'abord si ce « sarcophage de choix » (*Mission* p. 32) portait une inscription ? Tout cela ne décele-t-il pas plus de rêve que de la prudence requise jusqu'au scrupule en un sujet si délicat ?

Il faudra encore qu'il déniche quelque argument plus sain que celui qu'il produit pour démontrer qu'*innotuit* contient l'idée d'écriture. Invoquer le *notum sit* des chartes me paraît une gageure, (pendant du prêtre Nuncupatus). J'ai été habitué à considérer cette formule comme l'équivalent de la formule française *scavoir faisons* ou *scachent tous*...

Et la réponse sur l'itinéraire de saint Eutrope est-elle assez jolie ! Comment a-t-il pu se déterminer à affirmer, sans la moindre référence, sans le plus petit document (la divinité) « qu'Eutrope *a dû* prêcher l'évangile en cours de route, Orange revendique son premier apostolat dans les Gaules. On est mal venu de nier cette tradition (où est-elle ?) lorsqu'on soutient la nécessité pour un missionnaire du 1er siècle, d'évangéliser les côtes méditerranéennes avant d'aborder les rivages océaniques. » (*B R* p, 48) Feu M. l'abbé Rainguet a essayé de développer cette thèse. Personne ne l'a pris au sérieux. Mgr Barthe pousse l'assurance jusqu'à prétendre « que notre texte grégorien ne le fait pas venir d'une traite de Rome en Saintonge ». Je défie bien que dans *directus in Gallias* le commentateur le plus subtil découvre trace d'un itinéraire ! Mgr Barthe avait trouvé une adroite réponse à son contradicteur : « laissons saint Eutrope diriger ses pas selon ses convenances et sa mission générale. » Au lieu de se borner à cette échappatoire assez habile, il disserte et ne craint pas d'invoquer « la randonnée apostolique de saint Paul entre Jérusalem et l'Espagne (*B R* p. 49) ». Il n'existe qu'un Eutrope connu à Orange, c'est l'évêque de 463, correspon-

(1) Evidemment Ed Le Blant pourrait se tromper. Son avis n'est pas intangible mais il faudrait démontrer, prouver qu'il s'est trompé.

Digitized by Google

dant de Sidoine Apollinaire (1). Par déférence pour le vicaire général de mon diocèse je ne transcrirai pas ici le jugement sévère des *Actes sanctorum* (27 mai p. 692) contre ceux qui distinguent deux Eutrope à Orange, je dirai seulement que des arguments aussi tendancieux discréditent la meilleure cause.

On sait avec quelle insistance Mgr Barthe dénonce « la colossale bévue » de différents historiens qui n'ont pas *vu* que saint Pallais II, (VI^e^ siècle) n'était pas le constructeur de la première église destinée à recevoir les reliques de saint Eutrope. Il aime à le répéter (*B R* p. 42. 75 *Mission* p. 16) et sa rectification en faveur de Pallais I, du IV^e^ siècle, lui fait évidemment grand honneur. Mais est il à l'abri de tout reproche ? J'ai émis l'opinion que les susdits historiens n'avaient pas su interpréter convenablement le texte de Grégoire de Tours parce que leur esprit n'avait pas été mis en éveil par la connaissance d'un évêque du même nom, vivant près de deux siècles plus tôt. Ils n'ont pas prété attention à un *tunc* très significatif. C'est vrai. Ma réflexion n'a pas été du goût de « mon adversaire » et il insiste à nouveau (*B R* p. 75) sur la « colossale bévue et tient pour suspectes les affirmations tranchantes d'une école... » Qu'il reproche à M. Depoin de n'avoir pas *vu* tout le parti qu'il pouvait tirer du rétablissement de Pallais I dans la chronologie des évêques de Saintes ! Soit, M. Depoin répondra ce qui lui conviendra *(voir plus haut.)*

Les autres auteurs sont coupables de légèreté. Je l'accorde. Il ne faudrait pourtant pas trop exagérer l'importance de leur « bévue ». L'abbé Briant, dont Mgr Barthe a repris certaines d'idées, croyait à la construction d'une église en l'honneur de Saint-Eutrope au IV^e^ siècle. « On admettait, dit-il (*Hist. de l'E. S.* t. III p. 566) que saint Pallais n'avait fait que bâtir après avoir détruit un édifice du IV^e^ siècle restauré par Léonce ». Il ne nomme pas, il est vrai, Pallais I, comme tant d'autres. Il a une circonstance atténuante.

Mgr Barthe, défenseur né du prestige du diocèse, avoue que pendant *douze ans* il a étudié Grégoire de Tours et lui, qui a eu le temps d'épeler tous les mots des textes relatifs aux Saints de Saintonge, n'a produit sa correction que cinq ans après que M. Depoin eut publié (1916, *Revue de Saintonge*), sa notice sur Pallais I. S'il faut réfléchir pendant douze ans sur un passage avant d'en pénétrer le sens réel, il n'est pas étonnant que tant de gens n'y aient

(1) Mgr Duchesne. *Fastes* I p. 265.

Digitized by Google

vu goutte. De quel éclat supérieur aurait brillé la sagacité du défenseur s'il avait parlé avant M. Depoin ! ou tout de suite après ! De deux choses l'une : ou Mgr Barthe a *su* comprendre et flairer la *bévue* avant 1916, c'est-à-dire avant que M. Depoin allume la lumière sur les Pallais, ou ses yeux ne se sont ouverts qu'après. Dans le premier cas, il a gardé pour lui, au détriment du prestige du diocèse, ses réflexions, prolongeant ainsi la *colossale bévue* ; dans le second, il se hausse presque au rang des *autres*.

CH. D.

Stein : *Charles de France*. Ce volume de 871 pages a été édité par la Société de l'Ecole des chartres, pour sa collection de Mémoires et documents, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui a décerné le prix Gobert, c'est dire en peu de mots qu'il se recommande au public par les plus rares et plus sérieux mérites. Il représente une trentaine d'années de travail (1), de recherches en France et à l'étranger. Non seulement M. Stein, en effet, a lu tout ce qui a pu être imprimé, bon ou mauvais, sur Charles, duc de Guyenne, mais il a fouillé les archives de Paris, de province, de Belgique, de Suisse, de Bavière, d'Autriche, d'Angleterre. Rien ne lui est resté étranger de ce qui pouvait éclairer tant soit peu l'histoire de son personnage. Aussi les deux tiers du volume, au moins, se composent-ils d'extraits et de transcriptions de documents inédits, de telle sorte qu'il faudra se référer à ce volume toutes les fois que l'on souhaitera quelque renseignement précis concernant les moindres gestes de Charles de France. Il y a peu de chances qu'on parvienne à y ajouter quoi que ce soit d'important.

A la fin d'avril 1469, le frère de Louis XI reçut en apanage la Guyenne en échange de la Normandie, à la suite d'événements connus sous le nom de Guerre du Bien public. La cession comprend le duché de Guyenne, tel qu'il se comporte au sud de la Charente, avec les sénéchaussées d'Agenais, Quercy, Périgord, Saintonge, la ville et gouvernement de La Rochelle, le bailliage d'Aunis.

Dès le 15 mai, le nouveau duc de Guyenne a donné ordre a Odet d'Aydie de prendre possession de l'apanage en son nom, tandis que le roi charge Louis de Crussol, sénéchal de Poitou, de le repré-

(1) M. Stein a publié en 1892 un article sur l'iconographie de Charles de France.

Digitized by Google

senter pour investir son frère de ses nouveaux domaines. Les délégués des deux partis se présentent à La Rochelle le jour de l'Ascension pour exécuter leur mission. Le maire et les échevins refusent d'abord de les reconnaître, mais, finalement, le 23 mai, Crussol et d'Aydie firent ensemble leur entrée par la porte de Cougnes, se rendirent à l'église Notre-Dame, y prêtèrent serment et reçurent celui des habitants. Le duc de Guyenne quitte alors le Bretagne, où il s'était réfugié, et arrive à La Rochelle le 10 juin. Un rapprochement entre les deux frères paraît imminent. Par ultime mesure de précaution, le roi, en l'hôtel épiscopal de Saintes, le 19 août, fait jurer à Charles, duc de Guyenne, sur la croix de Saint-Laud, apportée à Saintes par deux prêtres d'Angers, de ne jamais conspirer contre sa personne, ni de chercher à attenter à ses jours... C'est alors que l'entrevue fut décidée, et fixée au pont de Braud, sur la Sèvre niortaise.

Ce jeune homme de 22 ou 23 ans qui jusqu'alors, sorte de jouet entre les mains d'intrigants, avait montré plus de nonchalance que de dispositions à administrer ses domaines, prit la résolution de se rendre compte personnellement de la situation du pays. Il entreprend un grand voyage.

Fin janvier 1470, il quitte Saint-Jean-d'Angély devenu sa résidence préférée (1). Il va en Périgord, en Quercy. (A Cahors il réunit les trois états de Guyenne) en Auvergne. Il entre à Bordeaux le 9 avril. Le séjour dans cette ville fut d'assez longue durée. Dès 1469 il y crée la cour des Grands Jours (2), une chambre des Comptes, qui eut pour président lai Jean Merichon, ancien maire de La Rochelle, un Grand Conseil.

Nous ne voyons rien d'important en ce qui regarde les villes de Saintonge. L'acte le plus considérable est le don en 1469, à l'échevinage de Saintes de l'emplacement sur lequel on éleva le palais-royal et l'hôtel de ville. Du reste, il ne faut pas oublier que la santé du jeune duc, de nature chétive et dégénérée, était fort ébranlée. On sait aujourd'hui de quelle maladie il était atteint et de quoi il est mort. Il semble par bien des symptômes qu'il était tuberculeux et de plus que sa mort prématurée est due au déve-

---

(1) M. Stein a dressé un itinéraire des déplacements du duc qui témoigne que celui-ci revient toujours à Saint-Jean (p. 511-513).

(2) L'édit de création est daté de la Rochelle. Parmi les jugements rendus en février 1471, M. Stein en cite un relatif à la cure de Notre-Dame de *Rions près de Saintes*. Il faut lire Rioux. (p. 345) Un Arnault de Sainte-Maure seigneur de Jonzac prisonnier est (p. 342) élargi.

Digitized by Google

loppement « d'une maladie-vénérienne qui aurait, cinq mois plus tôt emporté sa maîtresse, Colette de Chambes, » car elle est bien dissipée la légende de la pêche qui a suscité tant de dissertations et de discussions. « Colette, étant morte le 16 décembre 1471, n'a pas pu, en plein hiver, manger la moitié d'une pêche offerte par l'aumônier de la maison ducale. » Le décès du duc est du 24 mai 1472 à Bordeaux, au château du Ha. Louis XI « en route pour Bordeaux, étant arrivé à Saintes, fut avisé de cet événement. » Les *pièces justificatives* sont au nombre de 147, il y a même des actes inédits parmi les *additions et corrections* et dans les notes au bas des pages. Nous citerons particulièrement (en dehors des documents datés de La Rochelle, Saintes, Saint-Jean-d'Angély) le n° 94, ordonnance de réserver pendant six ans à la ville de Saint-Jean-d'Angély le produit du droit de pavage ; n° 106, assiette de la taille en l'élection de Saintonge pour l'année 1471 ; n° 112, fonds et lieux où sont constitués les gages des gens couchés sur l'état de la maison du duc de Gascogne ; n° 136, compte de travaux exécutés à Saint-Jean-d'Angély en 1471 ; n° 137, dons faits à Patrick Folcart, sénéchal de Saintonge.

Dans les notes beaucoup de références aux archives de Saint-Jean, aux ms. fr. de la Bibliothèque nationale. A signaler l'hommage de Jacques d'Archiac du 9 mai 1470. Il a été fait prisonnier. (Bib. nat. ms. fr. 20486).

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français janvier-mars 1921. Article de M. Patry sur *la captivité de Bernard Palissy pendant la première guerre de religion* (1562-63). L'auteur parle de beaucoup de choses à propos de l'arrestation de Palissy qui nous a valu la petite brochure découverte par M. Rahir. Il met en œuvre une bibliographie qu'il est intéressant et utile d'avoir sous la main. Il imprime deux pièces inédites provenant des archives départementales de la Gironde (B. 171).

C'est d'abord un arrêt du parlement de Bordeaux ordonnant la mise en liberté provisoire de Palissy du 24 mars 1563 (n. 57) et un extrait des faits justificatifs et objectifs de Bernard Palissy de même date.

On sait qu'il avait été arrêté et emmené à Bordeaux à la requête du doyen du chapitre et des chanoines qui à la suite d'excès commis le 16 mai 1562 (1563) dans les églises de Saintes et dans la cathédrale, notamment la destruction du grand autel à Saint Pierre. Il était accusé d'y avoir participé. Une animosité très vive existait

Digitized by Google

entre lui et le clergé et Palissy parlait de ce dernier en termes violents. Si nous jugeons de ses propos par les accusations qu'il formule, pour sa défense, contre les prêtres Pierre Girault, Magon Collardeau, Guillaume Marion, Sébastien de Rouzières, Mathurin Herpin, choriste et deux laïcs, la colère du clergé paraît bien justifiée. Il dit d'abord : « Que au temps des excès prétenduz, auparavant ny après, il ne sortit de sa maison ;

que le jour que les pilhiers d'airains qui estoient au grand autel de l'esglise du dit Xainctes ensemble les boys et paremens d'icelluy furent rompuz et desmolys (qu'estoit sur la fin du moys de may dernier) il s'en alla, les portes ouvrans, au lieu appelé La Chapelle (La Chapelle des Pots) (1) où l'on prend communément la terre de glaize pour besogner et travailler de son mestier ;

que l'hors que les assemblées vindrent au dit Xainctes il ne vouloit sortir et ne sortist hors saditte maison parce que aucuns de la popullasse crioient après luy pour luy faire prendre les armes.

Il accuse les témoins entendus (cités plus haut) de vouloir sa mort, d'avoir proféré contre luy des menaces de mort, « lui bailleroit ung coup de dague à travers du seing et si laditte dague ne vouloit entrer il bailleroit des coups de point sur le pommeau jusques à ce qu'elle seroit entrée jusques aux gardes. »

Tous les prêtres sont « masquereau de tous les chanoynes du dit Xainctes... et sans cela ne scauroit vivre... qu'il est estaphier et conducteur des paillardes des dits chanoynes... quand elles vont aux champs, dont en faict proffit. »

Le n° de juillet-septembre : M. Th. Maillard publie une lettre de Jehan Rabotteau adressée aux pasteurs et anciens de l'église réformée de Saintes, non datée mais voisine de l'année 1667 semble-t-il.

L'auteur « esprit cultivé et très lettré » était médecin à Saint-Fort-sur-Gironde, fils d'un Jean, médecin au même lieu et de Catherine Lambert, et petit-fils d'autre Jean, notaire à Saint-Fort en 1612. En 1602, il épousa Anne Péanne dont trois enfants, puis il se remaria avec Suzanne Chenu, dont il n'eut pas d'enfant. Cette

(1) M. Patry met au bas des pages 22 et 23 une note sur La Chapelle. On y apprend entre autres choses d'après un renseignement fourni par M. le docteur Martial Mailhetar que « depuis une *dizaine d'années* les *faïenceries* de La Chapelle des Pots ont complètement disparu. » En réalité les *faïenceries* ont disparu depuis cinquante ans, et la dernière fournée du dernier four du dernier potier, ne *contenant que de la poterie*, a été cuite en juillet 1896.

Digitized by Google

Anne Péanne était petite-fille de Pierre Constant, pasteur à Pons, et fille d'un autre Pierre, pasteur à Saint-Fort.

Jean Rabotteau mourut à Saint-Fort le 31 décembre 1681.

M. Maillard n'a pas cherché à savoir si ce Rabotteau se rattachait aux Rabotteau de Saintes. Il s'est contenté de ce qu'il a trouvé dans Crottet, Delmas, Haag. J. Rabotteau assiste au contrat de mariage de François Daulnis, sieur de Tasseran, fils de Pierre, avec Marguerite Merlat, il est qualifié de cousin du futur (1678).

Grappes d'Or et Chardons bleus, par Pierre Ardouin.

La tranquille Charente à la berge fleurie
Promène, en détours nonchalants,
Sur le velours des prés sa douce rêverie
Entre les peupliers tremblants...

Elle frissonne à peine au contact de ses rives,
Pleines d'aromes et d'oiseaux ;
Ici, dans les aubiers, sifflent merles et grives ;
Là, les fauvettes des roseaux.

De même, le poète promène *sa douce rêverie* sur de petits coins du paysage charentais, qu'il fasse dialoguer l'*Orme solitaire* rappelant que :

Le sang des guerriers a jailli sur ce tronc,
avec l'Orme du Logis, vieillard pacifique dont
Les branches ont l'air de bénir la maison
Et le coin du verger où bourdonne l'abeille

ou le *Sonneur au ventre de feu...* cousin du crapaud pustuleux, avec le papillon qui *se grise de miel et dont l'aile se joue dans l'azur éclatant* ;

M. Ardouin reste épris de la grâce toute simple que nous offrent les campagnes saintongeaises dans la belle saison. Rien de bien saillant dans ces vers : une calme et harmonieuse douceur ; la bonhomie d'un intellectuel resté foncièrement et sagement rural, abeille butinant les fleurs naturelles à portée de son vol.

Toutefois son goût n'est pas exclusif, et quelques morceaux sont d'une plus haute envolée ; qu'il célèbre

La terre ! Un point mouvant sur la page azurée,
Une bulle qui fuit dans l'air, éternel jeu
De quelque enfant céleste...

Digitized by Google

Ou le Feu

Fils d'Ormuzd, adoré des peuplades antiques...
O Dieu dont l'ample cheminée
Rustique est le temple et l'autel...

Ou qu'il évoque Don Quichotte :

A son front hâve et nu scintille une auréole
Faite d'idéal pur et d'immortalité...

Ou Rollon et les Wikings, ou la première représentation du Cid.

J'ignore ce que penseraient de ces *Chardons bleus de nos dunes* les survivants des Parnassiens ou les Cubistes dont nous sommes, dit-on, menacés. Je ne suis point, hélas, poète, je dirai simplement que le respect des vieilles et bonnes règles m'a rendu agréables et douces à lire ces saines chansons, ce bouquet exhalant le parfum des foins coupés ou les senteurs un peu âpres des forêts de notre littoral, que le fleuriste a patiemment et artistement formé de ce qu'offre la muse santone, qu'il décrit près du buste d'André Lemoyne :

Une fleur de Saintonge, un simple œillet des bois.

V. T.

Archives historiques de la Gironde, tome LIII, *Premier registre des délibérations du Consistoire reformé de Bordeaux* (1753-1797) Extraits. M. Alfred Leroux qui le publie se refère souvent au recueil d'Ed. Hugues *Les Synodes du désert*. L'Eglise de Saintonge profitera de quelques mentions. Le nom du pasteur Dugas, « pasteur des Eglises de Saintonge », revient souvent ; celui du pasteur Jarousseau se rencontre deux fois. D'une façon générale, il est particulièrement question dans ce registre de distributions d'aumône, de secours, et d'administration.

M. L. Cosme publie le *journal* de tournée de François-de-Paule Latapie, inspecteur des manufactures en 1782. Cet inspecteur s'intéressera beaucoup plus de choses qu'aux fabriques sur lesquelles il donne peu de renseignements. Il décrit davantage les villes, le pays qu'il traverse, leurs curiosités ; il est archéologue à l'occasion, et ne paraît pas du tout indifférent au plaisir de rencontrer de jolies femmes.

La page la plus intéressante est assurément celle où il raconte sa visite à Tonneins.

« Je n'y suis venu que pour voir Mlles de Bruet et une jeune personne qu'elles ont emmenée avec elles de Saintes. Son histoire

Digitized by Google

ferait le sujet d'un roman intéressant. Elle fut enlevée à l'âge de trois ans dans un château du royaume de Naples, entre Bari et Barlette, par un charlatan nommé Masgoumiri qui, n'ayant point d'enfants de sa femme, voulait en élever à quelque prix que ce fût. Craignant le résultat des poursuites que faisait faire le seigneur du château contre les ravisseurs inconnus de sa fille, le charlatan vint en France, et éleva cette enfant d'une manière honnête et même sévère. Cependant, parvenue à l'âge de seize ans, la jeune demoiselle, fatiguée de ce métier vagabond, et sachant qu'elle n'était point la fille de Masgoumiri, l'abandonna à Saintes où, par les secours de diverses personnes pieuses, elle s'est soutenue dans une honnête médiocrité (1). Mlles de Bruet l'emmenèrent à Touneins, le mois d'octobre dernier, et croyaient la garder chez elles toute leur vie ; mais elle est ennuyée de leur société, disent-elles, au point qu'elles sont obligées de la renvoyer à Saintes samedi prochain.

« Les détails, que je n'ai fait qu'indiquer, ont été donnés par Masgoumiri lui-même, qui est mort à Rome l'année dernière, et les dicta à son confesseur. J'ai cette déclaration de mort. Masgoumiri ne se souvient pas précisément, dit-il, du nom de la demoiselle, mais il croit que c'est Denina ou Deliva. C'est ce dernier nom qu'elle a adopté de préférence. Il s'agit de savoir un peu plus clairement quels sont les parents de cette demoiselle ; et M. de Léglise qui s'intéresse à son sort, m'a prié d'écrire à Naples pour cet objet, et de voir les demoiselles de Bruet en passant à Tonneins. Elles m'ont paru mécontentes de la Napolitaine, non qu'elles aient rien à reprendre sur ses mœurs et sa conduite, mais cette inconstance leur déplaît. La demoiselle qui, de son côté, s'est doutée de l'objet de ma visite, et qui a entendu quelques mots de notre conversation, malgré les précautions des demoiselles de Bruet, s'est hasardée à venir me voir à mon auberge. Je l'ai trouvée fort honnête et témoignant de fort bons sentiments. Je ne lui ai pas caché ce qu'elle désirait si fort de savoir, que j'allais encore à Naples pour tâcher de découvrir quelque chose de sa naissance, et savoir s'il lui reste quelque rayon d'espoir d'être reconnue par sa famille.

Mlle Deliva paraît âgée de vingt-six à vingt-sept ans, et en effet

---

(1) *En marge* ; Mlle Grand-Didier, son amie, m'a ensuite apporté son adresse que voici : « à Mlle Deliva (*sic*) chez Mme de Bonne, épouse de M. le Procureur du roi à Saintes. » Lire de Beaune.

Digitized by Google

elle a cet âge-là. Ses cheveux sont d'un blond blanchâtre, et sa peau d'un grand blanc. Elle a le nez assez bien fait, et sa bouche est agréable et peint la douceur quand elle sourit. Ses yeux sont aussi doux et d'un bleu gris. Sa taille est bien prise, de grandeur moyenne, et annonce de l'embonpoint, ainsi que son visage. Elle ne parle pas le français avec facilité, et à l'entendre comme à la voir, on lui donnerait une origine anglaise beaucoup plus que française. »

Bulletin philologique et historique 1919. Lettres apostoliques postérieures à 1198 conservées aux archives départementales de l'Indre. 58 *bis* — 1464, 31 octobre. Paul II commet l'abbé et le prieur d'Aubignac, le doyen de Saint-Cyr d'Issoudun, l'official de Bourges, pour recevoir les vœux de Guillaume Audoux, prêtre du diocèse de Bourges, prieur de Lou-Dieu et l'agréger au monastère de Fondouce.

1456, 4 septembre. Lettre d'Alain de Coëtivy, cardinal-prêtre du titre de Sainte Praxède, évêque d'Avignon, légat en France, dispense, en raison de son grand âge et d'éloignement des lieux, Thomas Audoux, prieur de Lou-Dieu, d'assister aux chapitres de l'abbaye de Fondouce dont dépend le dit prieuré, à charge toutefois de se faire représenter et de payer les redevances accoutumées Apud Gaunatum.

Le même numéro contient la *Chronologie des évêques de Saintes* de 268 à 1918 de M. Depoin.

Nous voici, enfin, en possession d'une chronologie de nos évêques aussi complète qu'il est possible. Nous attendrons le tirage à part pour signaler dans les références certaines lacunes. Il est probable qu'un *erratum* les complétera. Telle quelle cette chronologie est un travail du plus haut intérêt, dont les notices, certaines du moins, auraient été plus étudiées si le *Bulletin*, comme les autres publications de nos sociétés, n'était obligé d'imposer aux auteurs des restrictions en raison des frais d'impression toujours si élevés.

Dans la *Charente-Inférieure* du 20 août 1921. Lettre de M. Omer Bernard à propos du phare des Baleines, le pont de demi-Marée de la conche, le second phare du haut Banc du Nord construit de 1850 à 1860 et ce qui est advenu d'eux au cours des années suivantes.

Lort de Serignan (comte de). *Grognards et héros de vingt ans.*

Le quatrième chapitre (131-197) est consacré au général Théophile-Charles de Brémond d'Ars. C'est l'histoire du *futur* général

Digitized by Google

à l'école de Fontainebleau (2 avril 1805-23 septembre 1806). Il en sortait sous-lieutenant au 21e régiment de chasseurs à cheval. Le 27 juillet précédent il écrivait à sa mère qu'on ne faisait pas monter à cheval les futurs officiers de cavalerie, mais que l'on construisait un manège, lequel ne fut achevé qu'en 1808, au moment où l'autre fut transféré à Saint Cyr.

Dans un fort savant ouvrage, qui a pour titre *Commentarii de rebus Franciæ Orientalis*, par Jean-George Eckhart, publié à Würzboug en 1729 en 2 vol. in folio se trouvent, p. 292 et 293, deux tableaux intitulés *Nummi monetariorum* où sont reproduits des types d'ateliers mérovingiens d'une centaine de villes. Sous le n° 67 on voit un denier dont l'avers présente le profil d'une tête au type romain, les cheveux courts serrés dans un bandeau sans ornements ; le personnage est anonyme, ou son nom a disparu. Au revers on lit la légende SANCTONIS remplissant seulement la moitié du cercle ; le centre est occupé par une croix ancrée retournée et assise sur le degré supérieur d'un perron à trois marches diminuant progressivement de largeur.

Tremblot Jean. *Liancourt* (Oise) en *1637 par Denis II Godefroy*.

Souvenirs de voyage de Denis II Godefroy offerts à son père Théodore en 1638.

Il décrit Liancourt, et note dans une chambre blanchie à la chaux « un seul grand tableau considérable [qui] couvre presque toute la parois du bout, qui n'y est conservé que par une excessive curiosité et aucun témoignage d'une des alliances avantageuses de la maison de Liancourt (alliance avec Antoinette de Pons).

L'inscription est telle : « *Icy est le combat, noms et armes des sept chevaliers et escuiers de l'hostel de M. le duc d'Orléans qui combatirent et vainquirent les sept chevaliers et escuiers anglois de l'hostel du comte de Rutella (Rutland) par devant messire Regnault, sire de Pons — que c'est de ceste famille qu'est issue Antoinette de Pons, marchise de Guercheville dont l'épithaphe est en dessous — qui leur donna le camp libre et franc à outrance sur la rivière de la Saine le 19e jour de may l'an 1402* (combat de Montandre).

« Sous lesquelles statues (effigies en marbre blanc sur noir (classées comme monuments historiques le 12 juillet 1886) des père et mère de M. de Liancourt) sont gravées en lettres d'or les épitaphes suivantes : « *Antoinette de Pons, marquize de Guercheville, dame illustre et très vertueuse et dame d'honneur de la Reyne Marie de Medicis, a faict eriger ce tombeau baigné de ses larmes perpétuelles, en l'honneur de la mémoire de hault et puissant Sei-*

Digitized by Google

gneur Charles du Plessis, son espoux, Seigneur de Liancour... » etc.

Et l'autre costé vis-à-vis de la dicte inscription, en face du chœur sont ces huit vers :

Si tu ne scais l'honeur que j'acquis autreffois,
Servant dans les combats le sceptre des Rois,
Lis seulement le nom de ceste illustre dame
Qu'un marbre, auprès de moy, tient soubs sa froide lame.
Passant tu jugeras quel estoit Liancour,
Puisqu'il sceust emporter sur les grands d'une cour,
Ceste Pons que jadis la voix universelle
Nommoit, d'un titre expres, la pudique et la belle.
On voit enclos en ce petit escript
Ce qu'a compris l'œuil, l'oreille et l'esprit
Sub principiis anni 1638.

Les vertus d'Antoinette de Pons furent bien souvent vantées : elle s'attira ce mot d'Henri IV « puisque véritablement elle est dame d'honneur, elle le serait de la reine sa femme. »

Mémoires de la Société d'agriculture Sciences et arts d'Angers 1919. *Ce qu'il faut penser de la baguette des Sourciers.* Il ne faut en penser que du bien. Réussite 80 fois sur 100.

Mémoires de l'académie des Sciences arts et Belles-Lettres de Caen 1918-20.

M. Prentout étudie la question de *l'origine* de la formule *Dei Gratia* dans les chartes d'Henri II. Il s'agit de savoir à quel moment le roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou a ajouté *Dei gratia* qu'il n'avait pas l'habitude d'employer dans ses monuments écrits, Léopold Delisle avait insinué que c'était à la suite du meurtre de l'archevêque Thomas Becket. (*Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* 1906). M. Prentout croit que c'est après la révolte d'Henri le jeune qui, appuyée par Louis VII, par les grands vassaux de France, par Alienor, par les autres fils de Henri II, mettait sa couronne en danger, afin d'imiter la chancellerie du roi de France. Cf le *Moyen-Age* 1915-16 p. 417 article de M. de Font-Réaulx.

Bulletin de la Société des Antiquaires de France 1919.

Long et intéressant article de M. G. Lafaye sur les viviers dans la Gaule romaine et les procédés de pêcherie.

M. Demaison étudie quelques termes techniques usités au moyen âge pour désigner les éléments d'un édifice : alæ, bas côtés d'une église : coiffe, chevet d'une église : deambulatoire : vestibulum, porche :

Bulletin philologique et historique (du comité) 1908 conditions

Digitized by Google

mises par les habitants de Saint-Jean d'Angely et de La Rochelle à l'octroi d'une aide accordée à Philippe VI (novembre 1335). XLIV (1888) p. 167. Ils seront « frans et quictes de toutes manières d'autres impositions... ; l'argent de cette imposicion ne puisse estre convertiz mais à la garde et tuicion du fraïs de Xainctonge et de la mer... cette imposicion ne durra que jusques a un an... etc. (Voir Viard *Revue des questions historiques* tome XLIV (1888) p. 167.

QUESTIONS

1° Quelle est l'origine et l'étymologie du nom de *La Motte à l'Œuf* ? (près Saintes).

Dans une note de la *Notice sur le Palais des Comtes de Poitou*, par Ch. Jeannet, 1851 (tirée des Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest pour l'année 1845), je lis.

« Le Mahlberg était dans leur patrie primitive le lieu de l'Assemblée légitime de la nation, celle que Tacite décrit dans la Germanie § 11 et 12. Telles sont les éminences que l'on voit en Angleterre et en Ecosse, auxquelles on donne le nom de *Mot* (*de to meet*, se réunir) et qui existent en grand nombre dans ces deux pays ». (docteur Clément, *Die lex salica* Mannheim 1843 p, 20).

Faut-il voir là l'origine de la Motte à l'Œuf ! — Et d'où vient le nom de *Motte* attribué en Saintonge aux jardins maraîchers situés au contraire dans le fond des vallées.

G. T.

AVIS ET NOUVELLES

Le trésorier rappelle et réitère les recommandations insérées à la page 198 sur le mode de paiement de la cotisation annuelle, très pratique et très économique. Le prochain numéro contiendra *le mandat-carte à utiliser*.

Le congrès des Sociétés Savantes se tiendra à Marseille en avril 1922.

On espère (?) que les compagnies de chemin de fer accorderont une réduction sur les tarifs normaux aux délégués.

Notre confrère, M. Rogée-Fromy, négociant à Saint-Jean-d'Angély, est nommé Chevalier de la Légion d'honneur.

Digitized by Google

Notre confrère, M. le chanoine Lemonnier, est promu Officier de l'Instruction publique : 44 ans de services dans l'enseignement dont 33 au lycée de Rochefort.

Le 17 juillet 1921, M. Chapsal, maire de Saintes, notre confrère, a été nommé sénateur de la Charente-Inférieure par 705 voix.

La justice de paix de Burie est rattachée à celle du canton nord de Saintes (juillet).

Fin juillet, Mgr Duchesne a présenté à une séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, de la part de M. Depoin, le premier volume de l'*Histoire des évêques de Saintes* qui « témoigne de recherches étendues et d'un esprit critique fort avisé. »
La *Correspondance Havas* du 30 juillet en a inséré l'avis.

L'Académie française a décerné (juillet 1921) à M. Eusèbe de Bremond d'Ars, le sixième du prix Archon-Despérouses, soit 500 francs.

Au moment où M. Regelsperger publiait dans notre Revue la lettre inédite de René Caillé, *Le Monde illustré* du 9 juillet publiait, à l'occasion du centenaire de la Société de Géographie de Paris, *un dessin inédit* du même donnant une vue de Tombouctou. Il est composé d'une quinzaine de rangs de maisons carrées s'alignant parallèlement les unes derrière les autres, flanquées de quelques huttes rondes et de quelques arbres maigres.
D'après l'article de M. Mathorez, Caillé aurait présenté un dessin où, à la stupéfaction des membres de la Société de Géographie, on ne voyait que « des maisons en pisé. » « On alla jusqu'à croire que Caillé était un imposteur. » Le dessin cependant fait voir des constructions en briques ! mais il montre autre chose de plus stupéfiant : c'est l'ignorance ou mieux la négligence, la légèreté de certains éditeurs. Le dessin en question n'est nullement inédit, il est reproduit dans l'album que Caillé a édité avec ses trois volumes sur son expédition en 1830 !

M. l'abbé Roy a remis à la bibliothèque de Saintes un exemplaire manuscrit de son histoire des évêques de La Rochelle.

En août 1921, on a fait une fouille sous le clocher de Saint-Pierre, le long de la parroi à droite en entrant. Elle a été descendue jusqu'à trois mètres au-dessous du niveau du palier, sans atteindre le fond. On n'y a trouvé que des débris entassés, pas de terre végétale, et un cercueil en pierre, placé presque dans l'angle,

Digitized by Google

derrière la porte. Il ne contenait que des ossements tombant en poussière. Le couvercle est composé de trois morceaux de pierre.

Le mur mis à nu est parementé avec soin ; il ne paraît pas être une simple *fondation*, bien que ce soit aujourd'hui sa destination.

Le n° du *Monde illustré* du 11 juin 1921 donne deux photographies représentant l'une les 692 forçats sortant de la citadelle de Saint-Martin-de-Ré, et l'autre s'embarquant sur le chaland qui les conduira à bord du « Duala. »

Aux arènes de Royan-Vallières on a joué, cet été, *Sainte Odile d'Alsace* de Mme France-Darget *Le Cid* et *Phèdre*.

NOS ARTISTES AU SALON

Balande (Gaston) : *Beau jour d'été* (panneau décoratif : femmes se baignant près d'un pont ; rappelle trop le déjeuner sur l'herbe de Manet, peinture plate et crue). — Bourgain (Mlle Odette) : née à Cognac. *Les bouleaux*. — Bron (Achille) né à Taillebourg : *La rentrée au port* ; *dans les prés* (sacrifie au goût du jour, ce qui n'a rien que de naturel chez un jeune). — Callot (Henri-Eugène) *Le jardin sur le port de La Rochelle* (le quai dans le fond vu à travers les arbres) ; *les vagues* ; *le soir à Port-Joinville*. — Couturaud (Alfred) né à Saint-Jean-d'Angély ; *les Bossons* (vallée de Chamonix, effet de neige) ; *le nid du martin pêcheur* ; *la Diosaz à Servoz*. — Descourt (Charles-Emile) né à La Rochelle : *Etude* ; *nature morte*. — Geoffroy (Jean) né à Marennes : *La cantine à l'école maternelle* (toujours égal à lui-même). — Grelat (René-Jean-Jules-Auguste) né à Saint-Jean-d'Angély : *La rue de l'abreuvoir à Montmartre*. — Hippolyte-Lucas (Marie-Félix) né à Rochefort-sur-Mer. Portraits : *La vigne-vierge* : *La prairie de Chante-Clair* ; *Lilas* ; *Tête rousse*. — Joncières (Léonce J-V de) né au château de Dompierre ; *la Salle à manger du château de Montsauve* ; *le Salon aux laques orangées* ; *Le Salon aux paravents de Coromandel* ; *La salle à manger de campagne* ; *La petite commode* ; *Toilette matinale*. — Lenoir (Charles-Amable) né à Chatelaillon. *Portrait de Madame la marquise de M.* : *Ophelie* (toujours la même correction).

Ouvrages d'artistes venus dans le département

Boutigny (Emile) *La plage du pigeonnier à Royan*. — Cabié (Louis-Alexandre) *Les rochers de Vallières* (avec Royan dans le fond). — Foreau (Henri) *un passage sur la Charente*. — Fouque-

Digitized by Google

RAT (D Charles) *Anatoli* (Hissar) ; *Roumeli* (marines turques hautes en couleurs comme toujours). — FREQUENEZ (Paul-Léon) ; *La tour de l'Horloge. La Rochelle* (évidemment ! mais par quel soleil l'artiste a-t-il vu ce quai que l'on dirait éclairé par des feux de Bengale plutôt que par le soleil). — LECOMTE (Paul-Emile) *Coin du port de La Rochelle* (toujours l'effet de ce port fermé par ses tours sur un artiste). — TOURNIOL (Mlle Renée) à Royan. *Portrait* pastel. — PROFIT (Georges) *Dentellière* d'après Ch Lenoir baron.

Le catalogue de la Société des artistes français reproduit le portrait du général Guillaumat par Dawant. *L'Ophelie* de Lenoir, le *Beau jour d'été* de Balande.

MORCHAIN (Paul) né à Rochefort-sur-Mer. *Rivière de Chateaulin ; le matin ; Ros cauvel*, rade de *Brest le soir* : Marine (taches plates, crues, juxtaposées les unes à côté des autres, arbres épais comme des arbres en bois, le tout vu comme en aéroplane, très brillant, très ensoleillé du reste, mais négation du charme de la nature). — NICOLET (feu Gabriel-Emile-Edouard) né à Pons. *Le Papillon* (jeune femme avec un chapeau à coques de forme qui justifie le titre. peinture très soignée) ; *L'étoile : Fanfreluches*. — ROULLET (Gaston) ; *sur la Meuse vis-à-vis Dordrecht* ; *Port de Hoorn*. — BERNARD-PAUGOY (Mme Raymonde) née à Rochefort-sur-Mer. *Mme Denys Puech*, miniature. — Delangle-Marevéry (Mme Yvonne) née à Rochefort-sur-Mer. *Lueur d'hiver* aquarelle. DESCOURT. *Pleureuses devant un tombeau* (Serbie) fusain. — LESSIEUX (Ernest Louis) né à Rochefort. *Au pied de l'Atlas* aquarelle ; *Bazar à Fez ; marchand de cuivres* à Fez, aquarelles. — FILLIOUX (Louis-Raymond) né à Javrezac *Le carrefour des caquets* (vieux Cognac) eau forte. — LEBIDON (Henri) né à La Rochelle. *Une chambre à coucher* (arts appliqués.

LE SANATORIUM DE LA COUBRE

On sait qu'il est question depuis longtemps d'établir sur la côte saintongeaise un sanatorium pour enfants tuberculeux pauvres.

A un moment donné, un médecin bordelais avait conçu le projet de faire construire cet établissement dans la forêt de pins de la Grande Conche ; nous nous sommes élevés avec force contre cette idée de placer ce foyer dangereux de contamination aux environs immédiats de Royan ; c'eût été tuer notre station balnéaire,

La question vient d'être heureusement résolue.

Après enquête par une commission interdépartementale — qui

Digitized by Google

était à Royan, il y a quelques semaines — un rapport a été présenté à la dernière session du Conseil Général de la Charente-Inférieure, par M. le docteur Lucas qui conclut à l'établissement projeté dans la forêt des Rochelais, à La Tremblade.

La dépense de cette installation est évaluée à quatre millions de francs, dont deux millions par l'Etat, les deux autres millions par les départements de la Charente-Inférieure, de la Charente, de la Creuse et de la Dordogne, à la valeur du centime démographique.

C'est une heureuse solution. Voici quelques données sur l'emplacement choisi :

A l'extrémité de la forêt de l'État, à la pointe Espagnole, en face l'Ile d'Oléron, se trouve une propriété privée. Elle s'appelle Les Rochelais et avait reçu ce nom du fait qu'elle était jadis la propriété d'un groupe de Rochelais. Elle avait été en grande partie plantée en vigne, il y a trente ans et plus, à l'époque où le vin était cher et la main-d'œuvre bon marché. Mais complètement encerclée par la forêt de l'Etat, sauf du côté de la mer, elle était d'une exploitation difficile, parce qu'on ne pouvait en sortir les produits que par la plage.

A la culture de la vigne, le propriétaire actuel avait ajouté l'élevage très rénumérateur des moutons.

Bien des fois déjà, les hygiénistes avaient déclaré que c'était là un coin rêvé pour établir un sanatorium dans lequel les enfants des classes pauvres, menacés ou atteints de la tuberculose, pourraient venir demander à l'air de la mer et des pins la santé. On en parlait toujours, mais les projets ne se réalisaient jamais.

C'est maintenant chose faite. Les plans et devis de cet établissement ont été dressés. Il occuperait un terrain de quatre hectares touchant l'extrémité de la forêt de la Coubre et que le propriétaire des Rochelais donne gratuitement.

Une dépense est également prévue pour la construction d'une route de 5 kilomètres environ qui, partant du sanatorium, traverserait la forêt de l'Etat et viendrait rejoindre la route de Ronce à la Tremblade.

Le Clairon mai 1920

RECTIFICATIONS

Revue de Saintonge XXXIX, 215

Pour l'élection de Saintes, n'en faisaient pas partie : dans l'arrondissement de Jonzac, du *canton de Montendre* : Bran, Mortiers, Van-

Digitized by Google

zac, et partie de Léoville ; du *canton de Montlieu* : Chevanceaux, Pouillac Mérignac moitié de St Palais de Mérignac, un quart de Chatenet ; dans l'arrondissement de Barbezieux : du *canton de Baigne* : 5 paroisses sur 8, Baignes Ste Radégonde, Bors, Chantillac, Le Tâtre, Touvérac — et 4 communes du canton de Chalais, Courlac, Orival, St-Christophe, St-Quentin.

C'était le Petit Angoumois, dépendant de l'élection d'Angoulême et du diocèse de Saintes.

De plus, p. 216. Cressac de Blanzac était du diocèse et de l'élection d'Angoulême. Il s'agit de Cressac en Lande (St Léonard) ancienne paroisse aujourd'hui canton de La Genétouse, canton de Montguyon.

NOTES D'ETAT CIVIL

DÉCÈS

Le 10 juillet 1921, est décédé, à Saintes, M. Edmond Guérin, juge au tribunal civil de cette ville.

La notice biographique qu'il s'est consacrée dans les *Justices de paix de Saintes* contient toutes les étapes de sa vie. (*Revue* XXXIV) Nous rappellerons seulement qu'après s'être adonné à la poésie, sous des pseudonymes variés, après avoir collaboré à deux journaux de droit, il vint à nous. Il a marqué toutes ses communications de qualités particulières. Très consciencieux, très scrupuleux, désirant ne laisser nul détail en arrière, il fouillait les actes publics, il dépouillait les publications avec un acharnement, une patience hors de pair. Il ne s'écartait guère d'un certain canton, mais il faut lui rendre justice et reconnaître qu'il se documentait autant qu'il le pouvait. C'est un collaborateur que nous regrettons très vivement et très sincèrement.

Le 20 juillet 1921, à Londres est décédée Madame Perier, femme de M. Jean Perier, ministre plénipotentiaire, attaché commercial à l'ambassade de France à Londres.

Le corps a été inhumé à La Rochelle le 25.

Le 23 juillet 1921, est décédé à Saintes M. Théophile Neraud, âgé de 71 ans, conseiller municipal de Saintes, ancien directeur de l'école communale Saint-Eutrope, officier de l'Instruction publique, président de six ou sept sociétés.

Il laisse une fille, femme de M. le sous-intendant Bertrand.

Digitized by Google

Le 15 août 1921, est décédé, à Royan, M. Georges d'Harcourt, ancien entreposeur général de la manufacture d'opium de Saïgon, percepteur en retraite, âgé de 75 ans.

Il était père de M. Yvan d'Harcourt, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour d'appel d'Agen, conseiller général : de M. Alain d'Harcourt, avocat au barreau de Saintes.

Il était né à Montlieu, le 9 février 1846 ; il fit ses études de pharmacien à Bordeaux, prit part à la campagne des mobiles de la Charente-Inférieure en 1870 ; s'établit pharmacien à Saint-Barthélemy (où il se maria) en 1872, puis à Agen. Il créa dans cette ville l'école de musique. Il fut nommé controleur principal de la manufacture d'opium de Saïgon en 1886, contracta une grave maladie, au cours d'exploration. Rentré en France, il est nommé en 1892 percepteur à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne) puis à Gemozac. Il prend sa retraite en 1915, à Royan.

M. d'Harcourt collaborait au *Royan*. C'était un lettré, un poète, un musicien, un compositeur. L'orchestre Bachelet exécuta en 1919 plusieurs de ses œuvres.

Le 26 aout 1921, à Rueil (S.-et-O.) est décédée Mme veuve Edouard Dangibeaud, née Cornélie-Marie Thomé, âgée de 88 ans. Elle laisse trois filles : Mlle Marie, Mme veuve Guerry, Mme Debraine.

Le 2 septembre 1921, est décédée à Saintes, Mme Valérie Boileau, veuve de Alexandre-Jérémie Serton du Plonget, belle-mère de notre confrère M. Privas.

Le 29 octobre 1921, à Saintes, est décédé M. Jacques Bures, âgé de 15 ans, fils de notre confrère M. Maurice Bures.

L'inhumation a eu lieu à Crazannes.

MARIAGES

Le 4 avril 1921, en l'église de Jonzac, a été bénit le mariage de M. Louis-Emile Négrié, administrateur aux affaires étrangères, fils de feu M. Antoine Négrié et de dame Louise Hénard, avec Mlle Mercédès Filhol, fille de feu Hippolyte Filhol, avocat, et de feue Finita de Quintana.

Le 20 avril, a été célébré à Jonzac le mariage de M. Louis Preston Hollander, de New-York (Etats-Unis d'Amérique), fils de M. Edmer Rand Hollander et de dame Lonita Leslie, avec

Digitized by Google

Mlle Claire-Henriette Cormelié, fille de M. André Cormelié, ancien maire de Jonzac et de dame Suzanne Peychez.

Le 6 juillet 1921, à Bordeaux, a été bénit le mariage de M. René-André Privas, croix de guerre, fils de notre confrère M. F. Privas, avec Mlle Marguerite Graterolle, arrière petite-fille de l'avocat de Sèze, défenseur de Louis XVI.

Le 24 octobre 1921, a été bénit, à Paris, le mariage de M. Pierre Bellamy, ingénieur E. P. C. I., avec Mlle Suzanne Sottas.

Le 19 octobre 1921, a été bénit en l'Église de Saint-Quintin (Allier), le mariage de M. Hubert de Laage de Meux, Chevalier de la Légion-d'Honneur, croix de guerre, avec Mlle Suzanne de La Chaise.

BIBLIOGRAPHIE

Babinot (Ferdinand). *Compte-rendu de l'administration municipale du 19 mai 1912 au 30 novembre 1919.*

Saintes, imprimerie Chasseriaud, 1920, in-16 31 pages.

— *De l'intérêt qu'il y aurait au point de vue des remboursements et versements à opérer à distance à ce que les Caisses d'Epargne fussent réputées par la loi mandataires les unes des autres.*

Pithiviers, imprimerie des Caisses d'épargne 1921, in-8° 14 pages.

Bremond d'Ars (Eusèbe de). *Les Tilleuls de Juin.*

Chartres, imprimerie Durand pour la Société littéraire de France (Paris), 1921, petit in-16, 163 pages.

Rien de la guerre. Ce petit volume, que l'Académie Française a distingué au milieu d'une foule d'autres, plaira aux amateurs de vers d'une belle venue et aux esprits enclins au mysticisme. Un tiers du volume est consacré à chanter la Vierge de Chartres.

Delavaud (Louis). *Quelques remarques sur la question de l'authenticité des Mémoires de Richelieu.*

Nogent-le-Rotrou, imprimerie 1921, in-8° 45 pages.

Extrait des *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu,* publiés par la Société de l'Histoire de France.

Pièce du dossier de la polémique sur l'authenticité des mémoires du cardinal.

Depoin (J.). *Histoire des évêques de Saintes.*

Digitized by Google

Ligugé, imprimerie Aubin. Paris, libraire Ed. Champion, 1921, tome I.

C'est le tirage à part des articles parus dans la *Revue* jusqu'à Saint Eutrope.

FROMENTIN (Eugène). *Dominique.*

Paris, imprimerie Lahure. Helleu et Sergent éditeurs, 1920, in-8° 369 pages, 38 gravures sur bois de Jean Perrier.

Nous avons donné la genèse de ce volume (*Revue*, t. XXXIX, p. 286). Nous pouvons ajouter qu'il est fort bien imprimé, sur beau papier, dans un format élégant. M. Perrier dessine bien, son procédé de gravure est un peu déroutant, mais bien dans le goût de certains jeunes qui *simplifient*, ne se bornant qu'à donner une silhouette, des objets en teintes plates. Telle gravure rend l'aspect d'un effet de clair de lune : une ombre épaisse à côté d'une violente clarté. Le procédé a le tort de produire des noirs aussi intenses au troisième plan qu'au premier. Les intérieurs s'en accommodent mieux que les paysages. Mais une fois ces réserves faites, et le parti-pris admis, on ne peut méconnaître que toute l'illustration témoigne d'un réel talent.

GELÉZEAU (Clément). *Henri Guilbaud, chanoine honoraire, curé-doyen de Notre-Dame de Royan*, 31 août 1865-12 mars 1921.

La Rochelle, imprimerie Masson, 1921, in-16 carré 47 pages, un portrait.

GIRAUDIAS (L.). *Notes de Botanique systématique.*

Extrait du *Bulletin de la Société botanique de France*, tome 64 (1917).

MARTIN (Pierre). *L'imprimerie et la Presse à Cognac sous la Révolution.*

Cognac, imprimerie Lacaud, 1921, in-16 15 pages.

(Bibliographie).

MASSIN (Pierre). *La crise des domestiques à Paris et dans les grandes villes. Son remède.*

Royan, imprimerie Victor Billaud, 1920, in-18 64 pages.

Il ne faudrait pas croire que le remède (se servir soi-même le plus possible) ne soit pas applicable aux petites villes telles que Saintes. Oh ! non !

TAITTINGER (Pierre). *Après la bataille.* Paris, librairie de France, Saintes, imprimerie Orliaguet, 1921, in-18.

Luçon. — Imprimerie S. Pacteau.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Actes de la Société.
— Admissions, 33, 125, 245.
— Cotisations, recouvrement, chèques, 198.
— Budget, 33, 199.
Aménagement et extension des villes, 73.
Annonce de marchand, 241.
Apostolicité, 14 et s., 186, 196, 327.
Arbres de la paix, 35.
— Vieux, 71.
— Chêne de Montravail, 70.
Baccalaria, 243.
Baguette des sourciers, 341.
Bibliographie, 38, 77, 165, 249, 349.
Bibliothèque de Saintes, don, 159, 290, 343.
Biographies de Beaucorps, 36 ; — Bisseuil, 204 ; — Vincent, 11.
Centenaire de Fromentin, 159, 286.
Céramique, 243, 244.
Grottes de Palissy, 91.
Changement de noms.
— Communes, 72.
— Rues, 246.
Château, 245.
Château de Taillebourg, 70.
Chirurgiens, 70.
Clergé en Espagne, 4 et s., 220.
Cloches, 242, 245.
Congrès des Sociétés Savantes, 160.
Coutume des vins, 71.
De Royan, 71,
Découvertes :
— Bracelet gaulois ; — Caveau à Saint Pierre de Saintes, 160, 343.
Distinctions, 35, 125, 159, 199, 342.
Doyenne création, 72, 159.
Dunes, 244.
Epigraphie, 69, 171 (Lebas), 242, 244, 340.
Evangélisation de la Gaule, 182.
ETAT CIVIL :
Mariages : 40, 76, 126, 162, 206, 249, 302, 348.
Décès : 35, 76, 126, 163, 204, 246, 291, 347.
Formule Dei gratia, 341.
Fouilles à Saint-Pierre, Saintes, 160, 343.
Généalogies : De Beaucorps, 35 ; — Beaupoil de Saint-Aulaire, 200 ; — Berton et Rulland, 57 ; — Guinot, 226 ; — Guitard de, 228 ; — de Livenne, 229 ; — Vaudreuil, 230.
Guerre de 1914-18, 1-4, 104, 192.
— Hagiographie.
— Saint Eutrope, 186, 262.
— Saint Front, 114, 186.
— Saint Seurin, 138.
Imprimerie, 72.
Itinéraire, 244.
Journaux, 34, 72, 201, 245.
Justice de Paix, suppressions, 245, 343.
Lettres apostoliques, 339.
Mécanique, appareil Augereau, 70.
MÉMOIRES :
— Quoi, 70.
— Journal, 66.
— Monographie de Rioux, 154, 176, 225.
Monument déclassé, 245.
Monuments aux morts, 74, 200.
Mottes, 161, 342.
Musée Dorbigny, 72.
Musée de Saintes, 245, 246, 290.
Musique, 161.
Numismatique, médaille de la Monnaie à Rochefort, 201.
Perles de la Charente, 32.
Petite fille de Napoléon Ier, 291.
Phare des Baleines, 339.
Piles, 71.
Plaques dans l'église, 246.
Poètes Saintongeais. 11 et s.
Poisson, 71.
Port de Rochefort, 290.
Portrait, 35, 160.
PRÉHISTOIRE :
— Grottes, 70.
— Enceintes, 161.
— Prix décerné, 343.

Digitized by Google

QUESTIONS :

Famille de Vauchaussade, 32 ; — Famille Chenu de Chalezac, 285 ; — Fontaine de Liberneuil, 285 ; — Aguilan neuf, 162 ; — Motte à l'Œuf, 342.
Raisins de la Saint-Sixte, 26, 127.
Recensement, 290.
Récompense (fondation Carnegie), 290.
Rectifications, 241, 346.
Région, organisation, 125.
Saintes, description, 22, 110 et s. ; — Saintes, à l'époque romaine, 124 ; Saint-Pierre, 335 ; — Travaux et terrassement, 72. Voir *Fouilles*.
Saint Fort, 242.
Salons, 35, 344.
Sanatorium, 345.
Sel, 211.
Séparation de l'Eglise et de l'Etat, 70.
SITES :
— Commission, nomination d'un membre, 125.
— Cimetière d'Aunay, 201.
Statistique, 154 et 5.
Terres valeur, 154.
Animaux, 156. — Vin, 157. — Blé, 158. — Population, 176.
Termes techniques d'une église, 341.
Théâtre, 238, 344 ; — A Saintes, 202, 245 ; — A Rochefort, 238.
Timbres poste, 245.
Toulon, 244.
Tricéphales (trois visages), 242.

VARIÉTÉS :

Le clergé de la Charente-Inférieure déporté en Espagne, 167, 220 ; — *Comple des recettes et dépenses de Saintonge et du gouvernement de La Rochelle*, 41, 98 ; — *Coutumier de l'île d'Oléron*, 27 et 5 ; — *Exécution du décret du 26 août 1792 à Rochefort*, 4 ; — *Le gouvernement de Brouage et La Rochelle sous Mazarin*, 48, 79, 141, 207, 308 ; — *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes*, 14, 109, 137, 182, 230 ; — *Journal de mon Voyage à Paris*, 66 ; — *La Légende du Miracle des clefs à Cognac*, 257 ; — *Une lettre inédite de l'explorateur René Caillé*, 251 ; — *Lettre de M. Depoin*, 127, 303 ; — *A Lille*, 104, 192 ; — *Monographie de Rioux*, 154, 176, 225 ; — *Nicolas Poussin n'est pas venu à Mornay*, 325 ; — *Oreste*, 322 ; — *Un procès devant le juge de paix du canton de Saintes*, 58 ; — Souvenirs d'une infirmière, 1 ; — *Vieille annonce*, 241 ; — *Vincent Alexandre*, 11.
Vin, 71.

LIVRES ET REVUES : *Analecta Bollandiana*, 242 ; *Archives historiques de la Gironde*, 337 ; — *Bibliothèque de l'Ecole de Chartes*, 244 ; — *Bulletin philologique et historique*, 27, 339, 341 ; — *Bulletin du Comité-Section de géographie*, 244 ; — *Bulletin religieux*, 196, 327 ; — *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 341 ; — *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, 243 ; — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 242 ; — *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 244 ; — *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français*, 334 ; — *Bulletin de la vie artistique*, 242 ; — *Charente-Inférieure*, 339 ; — *Charles de France*, 332 ; — *Chronique des Arts*, 199 ; — *Chronique de Guitres*, 187 ; — *Commentarii de rebus Franciæ orientalis*, 340 ; — *Etudes Franciscaines*, 243 ; — *Gazette des Beaux-Arts*, 325 ; — *Grappes d'or et chardons bleus*, 336 ; — *Grognards et héros de vingt ans*, 339 ; — *Illustration*, 159, 199 ; — *Le Journal* (journal), 291 ; — *Liancourt en 1637*, 340 ; — *Mémoires de l'Académie de Caen*, 341 ; — *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, 243 ; — *Monde illustré*, 159, 343 ; — *Petit Parisien*, 291 ; — *Revue des Etudes de l'Eglise de France*, 243 ; — *Souvenirs d'un médecin-major*, 30.

Gravures reproductions, 159, 199, 287, 288 ; — Plan de Brouage, 53.

Digitized by Google

TABLE ONOMASTIQUE

A

Adieu en Jart abbaye, 46.
Adol, 40.
Adon de Vienne, 20.
Aleux (Les) abbaye en Lamerac, 45, 241.
Alienor d'Aquitaine, 27. 341.
Aliscamps, cimetière des 269.
Alphonse de Poitiers, 29.
Aquitaine, 27.
Archiac (Charente-Inférieure), 32, 159, 311.
Ardouin Pierre, 249, 290, 336.
Aremer (Les), maison Dieu (Charente-Inférieure), 45.
Argencour (d') ingénieur, 52, 85, 145.
Aribaucourt (d') prêtre, 8.
Arthenac, (Charente Inférieure), 159.
Asnières (Charente-Inférieure), 8.
Assiz (des). Pierre, 103.
Audiat 76, médecin de marine, 35, — Gabriel, 163.
Audouin-Dubreuil, 40,
Audoux prieur, 339.
Augereau (William), 70.
Aunay (Charente-Inférieure), 98, 99, 244.
Aunis, baillage, 47.
Aussy (Denis d'), 76.
Autrage-Eschène, 71.
Aversenq, avoué, 76.
Avignon Vaucluse, 71.
Azay, 229.

B

Babinot, 349.
Baignes (Charente), 347.
Balande, peintre. 245, 344.
Baleines (phare des), 339.
Barbier de Montault (Mgr), 230, 236.
Barruel, 5, 167.
Barthe (La), 84.
Barthe (Mgr), 196, 250, 267, 276, 303, 327.
Bartholomé, statuaire, 201.
Bassompierre, évêque, 48, 89.
Baudry, 249.
Beau, 245.
Beaucorps (de), Adalbert, 35.
Beaufort (de), 40.
Beaumont (de), 225.
Beaumont (Laurentine de), 32.
Beaupreau, 226.
Beauvoir, 85.
Beineix, 159.
Bellamy, 77, 349.
Belleville (Guy de), 42.
Belmont, près Royan, 66.
Belot (Huet), 43.
Bemond Ch, 27.
Bernard (Omer), 339.
Bernard-Paugoy, peintre, 345.
Bernay (Charente-Inférieure) 35.
Bernier, vicaire général, 249, 250.
Berquin, dessinateur, 290.
Berton famille, 57.
Bethmont, 77.
Beurlay, (Charente-Inférieure), 255
Beurivé, 65.
Bigot, 89.
Bilbao (Espagne), 224.
Billon (Moïse de), 86.
Bisseuil, 204.
Blanchet, 163.
Blin, 40.
Blosset Jean, 46, 102.
Boileau, 348.
Bois-Bernard, 228.
Boisblanc, 227.
Boisnard, chirurgien, 58, 63.
Bonnenfant (Françoise), 47.
Bonnecombe, abbaye, (Aveyron), 219.
Bordeaux, 43, cimetière, 269.
Bors (Charente), 247.
Boscrédon, 77.
Boubal (Mme), 126.
Boucher de Molandon, 36.
Bouchoir, 57.
Bouguereau W, 199.
Bourdeille (de), 311.
Bourdon, 65.
Bourgain (Odette), 344.
Bourgon, 89.

Digitized by Google

Bouriau, 245.
Bourous, village, 57.
Boutenac (Charente-Inférieure), 72.
Boutigny, peintre, 344.
Boutou (de), 227.
Bouyer, 204. — Léon, 173.
Bouygues, 161.
Bouzel, 76.
Boyer Louis, 40.
Bran (Charente-Inférieure), 346.
Brejon de La Martinière, 62.
Bremond d'Ars, 39, 40, 227, 249, 349.
Brias de Piène, 77, 250.
(Eusèbe) 343, — général, 339.
Bridier (Pierre), sénéchal, 27.
Brie-sous-Mortagne, (Charente-Inférieure, 72.
Bron Achille, 76, 344.
Brouage, gouvernement, 48 et s, 141 et s., 208 et s. 308 et s.
Broue (de La), 219.
Bruet, 337.
Bureau Jean, 46.
Bures (Jacques), 348.
Burgaud, 57.
Buisson, enseigne, 85.
Burie (Charente-Inférieure), 246, 343.

C

Cahors Lot, 71.
Caillé René, 251 et s, 343.
Callot (Eugène), 344.
Calvet, 247.
Camparan (de), 83.
Cantaloube (Mme), 126.
Carnavalet (de), 83.
Carnegie, (fondation), 290.
Cerfroy, chapitre, 44.
Chabot, chanoine, 224.
Chatlaud (grottes du), 70.
Chaise (de La), 349.
Chambre (de La), 61.
Champfleury (de), 48, 83, 89, 311.
Chandon, 63.
Chapelle (La), 86.
Chapelle-des-Pots (La) (Charente-Inférieure), 35.
Chapront, graveur, 78.
Chapsal F, 125, 198, 343.
Charles de France, duc de Guyenne, 41, 332 et s.
Charon, abbaye, 44.
Charroux, abbaye, 44, 46.
Chasseloup-Laubat (de), 249.
Chataigneraie (de La), 227.
Château d'Oleron, 85.
Chateauneuf-sur-Charente, 242.
Chateignier (Louis), 42.
Chatelard (Le), 227.
Chatelliers Notre-Dame, abbaye en Ré, 47.
Chatenet (Charente-Inférieure), 347.
Chaussecourte (de), 32.
Chauvin, 77.
Chenu (Suzanne), 335.
Chenu de Chalezac, 285.
Chesnier du Chesne (Mme), 76.
Chevanceaux (Charente-Inférieure), 347.
Chevriers (Mgr Al. de), 160.
Ciré d'Aunis, 247.
Cirot de La Ville (Mgr), 272.
Citeaux, (abbaye de), 44.
Civrac Seberat, maison Dieu, 45.
Clainville, 229.
Clais (Etienne), 206.
Clémenceau Georges, 246.
Clément (Saint), évêque, 17 et s, 121, 183, 197, 268.
Clément (Saint pape), 196.
Clerambault (de), 82.
Clervaux, (abbaye), 44.
Clerville (de), ingénieur, 85.
Clos (du), 85.
Coëtivy (Olivier de), 42.
Coëtivy (de), cardinal, 339.
Cognac, 257 et s.
Cognacq, 160.
Colbert, 87 et s, 147, 207 et s.
Colbert de Terron, 90, 209, 308, 320.
Collardeau, Magon prêtre, 335.
Cologne, 139.
Combes (Emile), 241.
Connelaye (de), 311.
Cormelié, 349.
Cormeilles, abbaye, 45.
Coubre (La), Charente-Inférieure), 345.
Couneau (Emile), 163, 165.
Couraud, chirurgien, 40.
Couturaud (Alfred), prêtre, 344.
Cozes, (Charente-Inférieure) 246.
Cravans, (Charente-Inférieure), 226.
Crazannes, (Charente-Inférieure), 245.
Cressac en Lande (Charente Inférieure), 347.
Crimée (Russie), 30.
Cros (du), 84.
Cugnac (de), 302.

Digitized by Google

D

Damona, 69.
Dangibeaud (Charles), 98, 125, 135, 165, 176, 201, 204, 285, 325, 327, 332. — (Pierre), 76. — (Mme). 348.
David (L), 77, 165, 250.
Dax (Landes), 168.
Decharme, 247.
Delisse-Morin, 246.
Delangle-Marevéry, 345.
Delaroze, 40.
Delaunay, 249.
Delavaud (Louis), 349.
Deliva, 338.
Demarteau, 77.
Denis (Saint), 187, 269.
Depoin, 26, 123, 137, 141, 192, 197, 199, 200, 237, 308, 343.
Deruelle (commandant), 39.
Descourt, peintre, 345.
Desnorps Jean, 47.
Dohet de La Charlotterie, 58.
Dommartin, 84.
Drilhon (Mme), 76.
Drouiteau, professeur, 32.
Drugeon (de), 229.
Dufaure, 40.
Dugas, pasteur, 337.
Dugoujon, 77, 206.
Dupetit-Thouars, 58.
Dupouy, 206.
Dupuy, 249.
Duret (Théodore), 35, 77, 241, 250.
Durud, 84.
Duvignauld, 84.
Dyvorne, 70, 166.

E

Eckart, 340.
Edouard I, roi. 29.
Edouard II, roi, 29, 30.
Erceville (d'), 40.
Escurie (d'), 86.
Esnande (Charente-Inférieure), maison Dieu, 45.
Espagne, 5 et s. 23, 167 et s.
Estissac (d'), 80.
Estrades (comte d'), 48, 81 et s. 141 et s. 207.
Eustelle (Sainte), 20.
Eutrope (Saint), 14 et s. 183, 196, 230, 262.
Eyssautier (Mgr), évêque, 72, 159.

F

Falaise (de La), 40.
Fanton, prêtre, 247.
Farault (Alphonse), 165.
Faur (du), 86.
Fenouillac, 227.
Ferry, ingénieur.
Fief en Genouillè, 35, 36.
Filhol, 348.
Filippi, principal, 159.
Fillioux, graveur, 345.
Fleurimon, 159.
Fleury Marcel, 201.
Floirac (Charente-Inférieure), 72.
Florus, 19.
Folcart Sénéchal, 103.
Fontdouce, abbaye, 44, 47, 339.
Fonteneau, 77.
Fontenay, voir Hotman.
Fontevrault, abbaye, 43, 46.
Foreau, peintre, 344.
Fortia (de), intendant, 318.
Fortunat, 16, 23, 304 et s.
Foucault de Saint-Germain.— Beaupré, comte du Daugnon, 48.
Foulque de Matha, 29.
Fouqueray, peintre, 245, 344.
Fourest (Arthur de La), 43.
Fourestier, médecin, 61.
Fradon, prêtre. 198.
Frenade (La), abbaye, 44.
Frenaud, 61.
Frequenez, peintre, 346.
Fromageau, famille, 57.
Fromentin Eugène, 159, 286, 350.
Front (Saint), 14, 114, 187, 273.
Frouin, député, 126.
Fugère, artiste lyrique, 125.

G

Gabaston (Pierre de), 29.
Gaborit Germain, 77.
Gaillard, capitaine, 290.
Gaillonnay, 84.
Garsonnin (Dr), 243.
Gasconnière (La) en Sainte-Sevère, 45, 241.
Gassion, 311.
Gelézeau, 350.
Geoffroy de La Rochelle, 72.
Geoffroy (Jean), 344.
Geoffroi-Martel, 27.
Gérin-Ricard, 244.

Digitized by Google

Ginot, 244.
Girardin (Claude), 219.
Giraudias, 350.
— Delie, 126.
Girault Pierre, prêtre, 335.
Gons (Les) près Saintes, 43.
Gossez. 30, 78.
Gouffier de Roannès, 210.
Gousse. 84.
Gout Cl. Ant., 62.
Grabeuil, 9.
Grâce-Dieu, abbaye, 46.
Grandidier, 301.
Grand de Saint-Aubin, 255.
Grand-Selve (abbaye) (Tarn-et-Garonne), 218.
Gransay (Deux-Sèvres), 43.
Grandmont, abbaye, 44.
Grasilier, abbé, 263.
Graterolle, 349.
Grelat, peintre, 344.
Grégoire de Tours, 17, 17.
Grison, famille, 65.
Grissac (de), 40.
Guérin (Nicolas) lieutenant particulier, 257.
Guérin-Bisseuil (Ed.), 66, 206, 347.
Guérinot, ingénieur, 62.
Gui-Geoffroy, 27.
Guilbaud, chanoine, 247.
Guillaumat (général), 345.
Guillaume X, 27.
Guillet (Louis), 163.
— (Elisabeth), 126.
Guinot (de), 225.
Guinot, famille, 180, 226 et s.
Guipuzcoa (Espagne), 223.
Guitard (de) famille, 228.
Guitres (Gironde), 187.

H

Habert, prêtre, 219.
Harcourt (d'), 348.
Hennequin (Madeleine), 311.
Henri II, roi d'Angleterre, 28, 341.
Henri III, roi, 28.
Henri-Robert, 249.
Hérisson (d'). 227.
Héron de Villefosse, 69.
Herpin, choriste, 335.
Heurtel (Jehan), 126.
Hollander, 348.
Hotman de Fontenay, 321.
Hubert, 89, 142.
Hurtado (de), 249.
Huvet (Anatole), 301.
Hippolyte-Lucas, peintre, 344.

I

Inquinbert, 204.

J

Jamot Paul, 325.
Jarl, abbaye, 241.
Jazennes (Charente-Inférieure), 226.
Jean, roi de France, 28,
Jeanne, fille de France, 28.
Jeanne d'Arc, 37.
Joncières (de), peintre, 344.
Jonzac (Charente-Inférieure), 246, 333, 348.
Julien. 206.
Julien-Laferrière (Mme), 247.
Jullian C., 123, 161.

K

Khenifra (Maroc), 163.
Kurth, 266, 269.

L

Laage de Meux (de), 349.
Lacarry Isidore, 58.
Lacombe (de), 162.
Ladeuze (Belgique), 71.
Ladoire, 30.
Laleu (Charente-Inférieure), 246.
Landes, abbaye, 45.
Landes en Rioux, 241.
La Sauzaye, 99.
Latapie, inspecteur, 337.
Latour (de), 162.
Launay du Mas (de), 86.
Lauzière (Charente-Inférieure), 245.
Lebas (Jehan), 171.
Leblond, 229.
Lecomte peintre, 345.
Ledain, 244.
Lemonnier chanoine, 343.
Lemusnier, 225.
Lenoir (Charles) peintre, 344.
Léoville (Charente-Inférieure), 347.
Leridon (Henri), 345.
Leroux (Alfred), 337.
Lessieux fils, 345.
— Mme, 302.

Digitized by Google

Lestrange (de), 163.
Levêque, 57.
Liancourt, 340.
Liberneuil fontaine, 285.
Lichany, prêtre, 245.
Lille (Nord), 104, 192.
Lioubreux (de), 85.
Livenne (de), 225.
— famille, 229.
Loiré-Les-Marais, (Charente-Inférieure), 72.
Lorignac (Charente-Inférieure), 72.
Loti (Pierre), 161.
Louches-Chambellé (de), 49, 85, 143, 210.
Louis VIII roi de France, 28.
Louis de La Cerda, 29.
Luçon (Vendée), 224.
Lusignan (Hugues) de, 28.
— Isabelle, 29.

M

Machet de la Martinière, 36.
Macquaire Solange, 206.
Madion abbaye, 44.
Maignelais (Antoinette de), 42.
Maillard, 335.
Maillezais évêché, 45.
Mainguenaud (Suzanne), 163.
Mallu, 69.
Mancini Marie, 312.
Marennes (Charente-Inférieure), 29, 215.
Mareuse (Pierre), 250.
Marion Guillaume, prêtre, 335.
Marquier, 103.
Matellière (Mlle), 4.
Martin, 249.
— (Pierre), 125, 262, 350.
— Juliette, 126.
— Saint, 14.
Martineau (Maurice), 290.
— Mme, 199.
Martrou rade de, 5.
Masgoumiri charlatan, 338.
Masse ingénieur, 52.
Massin (Pierre), 350.
Matha (Charente-Inférieure), 75.
Matuberginni, 69.
Mauzé (Deux-Sèvres), 43, 255.
Mazet (dom), 244.
Mediolanum, 134, 136.
Ménigoute (Deux-Sèvres), 46.
Merichon Jean, 43, 46, 333.
Meriot H., 14.
Méry prêtre 245.
Mesnard-Léon (Mme), 291.
Mesnil de Maricourt, 302.
Mestreau, 249.
— Noemi, 301.
Metadier, 166.
Metz, 15, 266.
Mezac, 227.
Mirambeau, 42, 45, 150.
Moissac (Tarn et-Garonne), 218.
Monconseil, 228.
Mondragon (Espagne), 169 et s. 223.
Monnerie (La), 145.
Montalembert (de), 46.
Montandre (Charente-Inférieure), 340.
Montardy (de), 37.
Montausier, 82.
Montbouton, 71.
Montfermy (de), 227.
Montmorency (de), 244.
Montravail chêne, 70.
Montrognon de Salvert, 162.
Moras (Mlle de), 162.
Morch, 77.
Morchain (Paul), 345.
Morin trésorier, 103.
Morineau (de), 126.
Mornay (Charente-Inférieure), 325.
Mortagne-sur-Gironde, 72.
Mortemart (de), 312.
Mortiers (Charente-Inférieure, 346.
Motte à l'Œuf, près Saintes, 342,
Muffat, 249.
Musset, 244.

N

Nancras (Charente-Inférieure, 29.
Negrié, 348.
Néraud (Théophile), 347.
Neuville (de La), ingénieur 84.
Nicolet peintre, 248, 345.
Niort (Deux-Sèvres), 11, 165.
Noë (de La), 40.
Noé (de), 246.
Normandin, 72.
Nuchèzes (de), 144.

O

Oleron (Ile d'), 27 et s. 42, 48.
Ombrière château de, 100.
Otton de Brunswick, 28.

Digitized by Google

P

Pacaud, 158, 182.
Pachelère, 269.
Paillard, 57.
Palissy (Bernard), 78, 91, 334.
Pallais (Saint) I évêque, 197, 268.
Pallu de La Barrière, 32.
Palluau voir Clerambault.
Parençay (Charente-Inférieure, 35.
Parias, 76, 125, 206.
Paris, 44.
— *Saint Germain L'auxerrois*, 44.
Paroy (Clementine de), 66.
Pastré (Odette), 163.
Patry Henri, 334.
Péanne Anne, 335.
Pellisson (Mme), 76.
Pellot intendant, 319.
Périer Gaston, 72.
— Mme, 347.
Perrin de Boussac, 40.
Petit (Fulbert) évêque, 70.
Peyregne, 250.
Peyronnet statuaire, 201.
Philippe VI roi, 30.
Philopappos (Grèce), 161.
Pichon de la Sablière prêtre, 5, 167.
Pinasseau (Mme), 206.
Poërier du Portbail (du), 163.
Poirier Jean, 163.
Poissonnier, 40.
Poitou, 27.
Pons, 42, 291.
— Aumônerie, 45.
— Maladrerie, 45,
Pons (Antoinette de), 340.
Pont-Labé, (Charente-Inférieure), 74.
Pont (du) Mathurin, 99.
Porte (Amador de La), 50.
Pouillac (Charente-Inférieure), 347.
Poussin Nicolas, 325,
Pozzi, 249.
Prat (du), 311.
Prée fort de La, 85, 149.
Priou, 206.
Privas, 349.
Profit, 345.
Proriol Jean, 301.
Puydrouart (Charente-Inférieure), maison Dieu, 45.
Puylautaux ou Puylatut, 32.

Q

Quoi, 70.

R

Rabaine (de), 226.
Rabasten (de), 43.
Rabotteau, médecin, 335.
Raeckelboom, 249.
Raguière, 46.
Rauglaudre (de), 206.
Ré (Ile de), 48, 143 et s, 339.
Reboul (de), 40, 246.
Regelsperger, 165, 255.
Reigerac (de), 9.
Reuilly en Checy, 37.
Richard, roi d'Angleterre, 28.
Richard, prêtre, 246.
Richelieu (cardinal de), 50.
Rioux (Charente-Inférieure), 154, 176, 225, 333.
Rivaille Marie, 39.
Rivallet, carillonneur, 59.
Rivière, poivrot, 32.
Rivière Louis, 39.
Rivières (Charente), 69.
Rochealard (La), 84.
Rochecourbon (de La), 162, 311.
Rochefort-sur-mer, 4 et s, 42, 168, 201, 241.
Rochefoucauld (de La), 80.
Rochejaquelin (de La), 35.
Rochelle (La) (Charente-Inférieure), 42, 43, 44, 48, 71, 143, 215, 342, 343.
— Carmes, 45.
— Château, 45.
— Domaine, 46.
Rochemont, près Saintes, 58.
Rogée-Fromy, 342, 325.
Roquette (de La), 219.
Rose (Toussaint), 147.
Rouffaiet (de), 84.
Roullet, peintre, 345.
Rousse, 249.
Rouyer, 248.
— Maurice, 206.
Rouzières Sebastien, prêtre, 335
Roy, prêtre, 343.
Royan, 29, 71, 247, 344.
Royer, 62.
Rulland, 57.

Digitized by Google

S

Sablonceaux (abbaye), 43, 44, 247.
Sables-d'Olonne (Vendée), 215.
Sancerre (de), mondet, 102.
Sartre (de), 59.
Saujon (Charente-Inférieure), 5, 167.
Savatier, 302.
Sauzaie (La), 42.
Schimberg, 165.
Sébastopol (Russie), 31.
Seert Yago de Arangurer, 170.
Senilles, prieuré 46.
Serignan (de), 339.
Sermaise, 46.
Serre (Mme), 204.
Serton du Plonget, 348.
Seurin (Saint), 137 et s, 270 et s.
Sixte (Saint) pape, 15, 25, 127.
Sottas Jules, 56, 91, 154, 219, 321, 349.
Sourdeau de Beauregard, 36.
Stein Henri, 42, 104, 159, 332.
Surgères (Charente-Inférieure), 45.
Survie (de), 86.
Saint-Aulaire (de), famille 200.
Saint Dizant du Gua (Charente-Inférieure, 72.
Saintes (Charente-Inférieure), 9, 19, 22, 30, 46, 99, 110, 123, 201, 215 244, 245, 279, 322, 337, 346.
— Aumônerie, 45, 47.
— Abbaye de, 44.
— Jacobins, 171.
— Chapelle du Pont, 45.
— Maladrerie, 45.
— Notre-Dame du château, 47.
— Chapitre de, 43.
— Saint Pierre, 44, 160, 343.
— Saint Eutrope prieuré, 44, 47.
— Saint Vivien, 45.
Saint Félix (Charente-Inférieure), 32.
Saint Fort, 242.
Saint-Fort-sur-Gironde, 72. 335.
Saint-Georges-de-Itez (Deux-Sèvres), 46
Saint-Jacques-de-Compostelle, 43, 44.
Saint-Jean-d'Angély, 42, 46, 67, 99, 103, 200, 245, 333, 342.
— Abbaye, 46.
— Cordeliers, 243.
— Maladrerie, 45.
Saint-James chaussée, 70.
Saint-Léonard-des-Chaumes, 43, 44, 84, 347.
Saint-Martin-de-Ré, 165, 344.
Saint-Médard d'Aunis (Charente-Inférieure), 72.
Saint-Michel-en-l'Herm (Vendée), 46, 218.
Sainte-Maure (de), 82.
— Léon, 50.
— Arnaud, 333.
Saint-Orens (de), 230.
Saint-Ouen prieuré, 46.
Saint-Palais-de-Merignac (Charente-Inférieure), 347.
Saint-Pierre-d'Oleron, 29, 102.
Sainte-Radégonde (Charente), 347.
Saint-Romain-de-Beaumont(Charente-Inférieure), 72.
Saint-Sébastien Espagne, 168 et s.
Saint-Simon (Charente-Inférieure), 226.
Saint-Thomas, 84.
Saint-Thomas-de-Cônac (Charente-Inférieure), 159.
Saint-Xandre (Charente-Inférieure), 43, 46.
Taillebourg (Charente-Inférieure), 42, 45, 70.
Taittinger député, 125, 206, 350.
Taillet, vicaire général, 224.
Tallemont-sur-Gironde, 29, 99, 102, 166.
Tallemant Gédéon, 347.
Tenaud, prêtre, 325.
Tercinier (Antoinette), 40.
— (Etienne), 302.
Thaumiaux, 323.
Thedenat prêtre, 243.
Thenac (Charente-Inférieure), 35.
Theon (Jean), 102.
Thèze (Marie), 162.
Thorel, 241.
Toiras (Jean de), 101.
Tolosa Espagne, 169.
Tombouctou, 251 et s.
Tonnay-Charente (Charente-Inférieure). 11, 44, 151, 312.
Tonneins (Lot-et-Garonne), 337.
Touche La, 86.
Toudoire, ingénieur, 75.
Toulon, 214.
Tourettes (Jehan de), 160.
Tourniol Renée, 345.
Touvérac (Charente), 347.

Digitized by Google

Trebuchet, 62.
Trémareu, enseigne, 84.
Tremblot Jean, 340.
Trèves (Allemagne), 139.
Trochon, 109, 196.
Troguindy de, 36.
Unal Marguerite, 163.
Usuard, 20.
Uzureau, 11, 167, 250.
Vaissières de Larivaux, 66.
Valence, abbaye, 47.
Vallée (de), 227.
Vallée-Carné (La), 219.
Vanzac (Charente-Inférieure), 347.
Varaise André, 47.
Vaudreuil (de), 230.
Vaux, abbaye, 44.
Vendôme (Loire-et-Cher), 188.
Vieuille, 62.
Vigen (Dr Ch.), 241.
Vigier (Regnault), 43.
Vignieux (de), 84.
Vilardos (de), gouverneur, 168.
Villafranca (de), 170.
Villette-Mursay, 84.
Villette (de La), 85.
Villeneau (Mme), 76.
Villequier (André de), 30, 42.
Viollaud, 57.
Vivien, évêque, 19.
Wachet (Mme), 78.
Wall, ministre, 67.
Wandalberg, 19.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06549 5379

Digitized by Google

Digitized by Google